This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA CHEVALERIE

DU DUCHÉ

DE BRETAGNE

SUIVIES DE NOTICES CONCERNANT LES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE QU'A PRODUITS LA BRETAGNE ; LES GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE, AINSI QU'UN GRAND NOMBRE DE CHEVALIERS BRETONS

PAR

Adre DE COUFFON DE KERDELLECH

TOME DEUXIÈME

NANTES

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

IMPRIMEURS ÉDITEURS

PARIS — DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1878

Digitized by Google

23725 d. 19

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE

TOME DEUXIEME

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA CHEVALERIE

DU DUCHÉ

DE BRETAGNE

SUIVIES DE NOTICES CONCERNANT LES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE QU'A PRODUITS LA BRETAGNE; LES GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE, AINSI QU'UN GRAND NOMBRE DE CHEVALIERS BRETONS

PAR

Adre DE COUFFON DE KERDELLECH

TOME DEUXIÈME

NANTES

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

PARIS — DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1877

Digitized by Google

BODLEIAN
16·11·1908
LIBRARY

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Il existe des ouvrages concernant certaines catégories de la noblesse de Bretagne, tels que ceux qui sont relatifs à la Chambre des Comptes, au Parlement, à la Chancellerie, aux maisons illustres de Bretagne, à la mairie de Nantes. Depuis quelques années ont paru aussi divers nobiliaires, mais jusqu'à présent, la partie la plus illustre de la noblesse de Bretagne, c'est-à-dire les grands officiers qu'elle a donnés à la couronne de France, les grands officiers du duché et les chevaliers, avait été oubliée. La chevalerie cependant formait une noblesse à part dans la noblesse elle-même, avait ses lois et ses coutumes particulières, jouissait de nombreux privilèges, et tenait le premier rang à la cour des souverains. Ils se faisaient un honneur de faire partie de ce corps illustre, et dans la conclusion d'un traité ils engageaient leur foi de chevalier, et non celle d'empereur, de roi ou de prince. C'est cette lacune dans les illustrations de la noblesse de Bretagne que nous avons voulu combler, en publiant dans notre premier volume des notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, et les grands officiers du duché. Nous avons ajouté à ce répertoire biographique des listes nombreuses de maîtres d'hôtel, de chambellans, d'écuyers, de panetiers, de bouteillers de nos ducs, de dames et de demoiselles d'honneur des duchesses et des prin-

Digitized by Google

cesses de Bretagne, afin de présenter un tableau à peu près complet de la cour de nos ducs, calquée sur le modèle de celle des rois de France.

Le second volume, uniquement consacré à la chevalerie bretonne, contient plus de deux mille notices relatives aux chevaliers bannerets et aux simples chevaliers, classés par siècles et par ordre chronologique, depuis le XIe jusqu'à l'an 1532, époque de la réunion de la Bretagne à la France, avec l'indication des actes où ils figurent, des dignités dont ils ont été revêtus et des batailles auxquelles ils ont pris part. Nous ne nous sommes pas contenté de mentionner les chevaliers qui s'y sont distingués, mais encore nous avons cité, soit dans le texte même, soit dans des notes placées au bas des pages, les autres gentilshommes qui y ont assisté, afin de n'oublier aucune des gloires de la noblesse bretonne. Notre travail prouvera, nous l'espérons, qu'elle ne le cède en rien à la noblesse des autres pays.

Notre livre n'est point, comme on le voit, un nobiliaire et ne comprend qu'une partie de la noblesse de Bretagne ; c'est par ce motif qu'un certain nombre de familles anciennes n'y sont pas représentées, quelles que soient d'ailleurs les illustrations auxquelles elles peuvent prétendre. Mais, d'un autre côté, notre recueil contient les noms de beaucoup de familles éteintes depuis des siècles, et dont il n'est fait mention que dans les titres d'où nous les avons exhumés.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit dans notre premier volume sur l'assise du comte Geoffroi [1], faussement interprétée par les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668, qui en avaient tiré la conséquence qu'en Bretagne, contrairement à ce qui existait partout ailleurs, la chevalerie était héréditaire et se transmettait avec une certaine nature de fief. Nous avons démontré, non-seulement par des citations empruntées aux auteurs les plus compétents, tels que D. Morice, la Roque, d'Hozier, etc., mais encore par des documents nombreux et irréfutables, tirés des *Preuves* de D. Morice

[1] T. 1, p. 24 et suivantes.

Digitized by Google

et des diverses histoires de Bretagne, que cette prétendue chevalerie héréditaire, confondue par des écrivains ignorant l'ancienne signification du mot *miles*, avec la possession des fiefs de haubert, n'avait jamais existé en Bretagne, et que le titre de chevalier y avait été, comme partout ailleurs, personnel et accordé seulement aux seigneurs d'antique race, possesseurs de fiefs considérables et renommés par leurs exploits.

Nous avions pensé, pour faciliter à nos lecteurs la vérification des faits contenus dans cet ouvrage, à indiquer au bas de chaque page les sources où nous avions puisé, mais ces indications eussent beaucoup trop surchargé le texte. Au reste, ces vérifications, ainsi que nous l'avons expliqué dans notre préface, n'offrent aucune difficulté. C'est aux *Preuves* de D. Morice que nous avons eu le plus souvent recours. Les trois volumes in-folio qui les contiennent forment un recueil d'une multitude de chartes et d'actes de toute espèce qui faisaient partie des archives de la Chambre des Comptes de Bretagne, aujourd'hui archives de la Loire-Inférieure. Ce recueil est d'autant plus précieux, qu'une partie de ces titres a péri pendant la révolution. Toutes les fois donc que nous citons, sans autre indication, une montre d'hommes d'armes, un accord passé entre des seigneurs, des comptes des trésoriers des ducs, etc., c'est dans ces *Preuves* que la vérification en devra être opérée.

Un grand nombre de chartes d'abbayes et de prieurés, telles que celles de Beauport, de Saint-Aubin-des-Bois, de Sainte-Marie-de-Boquen, de Saint-Jacut, de Lanténac, de Saint-Martin de Lamballe, de Saint-Magloire de Lehon, de Notre-Dame de Jugon et de Saint-Malo de Dinan ont été publiées par les soins de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. Nous devons aussi à MM. Aurélien de Courson et de la Bigne-Villeneuve les cartulaires de Saint-Sauveur de Redon et de Saint-Georges de Rennes. Pour ces chartes, les vérifications sont donc faciles. Il en est de même pour les ouvrages de La Roque, de d'Argentré, de D. Morice, de D. Lobineau, de Froissart, de du Paz, de Moréri, etc... Nous avons eu soin, au reste, de toujours citer les

Digitized by Google

auteurs auxquels nous avons fait des emprunts, et souvent en les accompagnant de commentaires, car tous n'ont pas la même valeur. Du Paz a donné souvent des généalogies sans dates et sans les appuyer de titres suffisants, de sorte que certains faits qu'il rapporte ne peuvent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire ; Moréri n'est pas non plus toujours exact, ainsi que nous en avons fait quelquefois la remarque.

Nous avons cité plusieurs fois des seigneurs croisés, mais pas toujours avec une foi bien vive. Cette multitude de chartes écloses après la création du musée des croisades a inspiré à bien des gens des doutes sur leur authenticité. Par qui, en effet, à l'exception du petit nombre de celles qui ont été reconnues vraies par la commission du musée, ont-elles été vérifiées? Où sont-elles? Sans doute entre les mains des intéressés qui les ont achetées à beaux deniers comptants. La plupart des noms de croisés que nous avons mentionnés sont tirés de l'ouvrage de M. Roger, intitulé *la Noblesse de France aux croisades*. Nous avons déjà fait nos réserves au sujet des seigneurs de la première croisade relatés par cet auteur [1]. Les autres croisades nous font connaître un nombre très-considérable de croisés avec les indications suivantes : *chartes d'Acre, de Nymocium,* etc. Ces indications sont précieuses, mais où sont ces chartes? M. Roger les a-t-il lues et vérifiées, c'est ce que nous ignorons, et d'ailleurs, leur vérification opérée par une seule personne n'est pas suffisante pour établir leur authenticité. Les mentions que nous avons faites de ces croisés ne sont donc que de simples renseignements, dont nous n'endossons point la responsabilité.

Le *Dictionnaire des terres du comté nantais* de M. Ernest de Cornulier nous a aussi été très-utile. C'est un ouvrage très-bien fait, et il serait à désirer que, pour les autres parties de la Bretagne, l'auteur trouvât des imitateurs.

C'est en rassemblant les faits épars, dans les histoires et dans les chroniques, que nous avons pu composer un état des services de chaque personnage. On pourra s'assurer qu'à l'exception de

[1] T. 1. Préface.

Digitized by Google

quelques chevaliers dont les noms nous ont été fournis par les ouvrages de du Paz et de Moréri, la qualité des autres chevaliers que nous avons mentionnés repose sur des documents authentiques et que chacun peut contrôler.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir composé une œuvre exempte d'erreurs, mais, comme nous l'avons refaite plusieurs fois avec beaucoup d'attention, nous espérons que ces erreurs ne sont ni nombreuses, ni importantes, et que le lecteur bienveillant nous les pardonnera, en considération du travail ardu et difficile auquel nous nous sommes livré, pour rappeler les gloires de la chevalerie bretonne.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LA CHEVALERIE

DU DUCHÉ DE BRETAGNE

CHEVALIERS BANNERETS

Les chevaliers bannerets étaient des seigneurs assez puissants pour entretenir à leurs frais au moins vingt-cinq hommes d'armes, et auxquels le droit de lever bannière avait été concédé par leur souverain. Cette bannière était carrée et les distinguait des simples chevaliers, qui ne pouvaient porter qu'un pennon à queue à l'extrémité de leur lance. Une compagnie de vingt-cinq hommes d'armes ou de vingt-cinq lances, représentait un effectif de cent hommes, car l'homme d'armes était ordinairement accompagné de deux archers à cheval et d'un coustiller ou coustilleur, dont les fonctions étaient d'achever, avec son coutelas, l'ennemi que l'homme d'armes avait jeté à terre. Les montres des XIVe et XVe siècles nous font voir que les chevaliers bannerets de Bretagne avaient sous leurs ordres plusieurs chevaliers, et un nombre assez considérable d'écuyers.

Digitized by Google

Nous avons décrit dans le premier volume de cet ouvrage la manière dont au XIVe siècle on créait les bannerets, nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet, mais nous ajouterons qu'au siècle suivant, les érections de terres en bannières n'eurent plus lieu en Bretagne qu'en vertu de lettres patentes[1]. Dans ce pays, les bannerets jouissaient, avec les bacheliers ou seigneurs possédant des bacheleries, terres inférieures aux bannières mais supérieures aux simples seigneuries, du privilége de siéger après les barons, dans les parlements généraux. Le nombre de ces bannerets et de ces bacheliers qui furent convoqués aux diverses tenues d'États pendant le XVe siècle, s'élevait à quatre-vingt-dix-sept[2]. Malheureusement leurs noms sont confondus dans les procès-verbaux des États, de manière qu'il est impossible de les distinguer les uns des autres. Pour connaître les bannerets, il faut avoir recours aux montres d'hommes d'armes, parce que dans ces montres la qualité de ceux qui y sont mentionnés y est toujours spécifiée, attendu que leur paye variait suivant leur qualité. Nous voyons dans une montre de l'an 1414, d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, chevalier banneret, que le chevalier banneret recevait par mois LX livres; le chevalier bachelier ou simple chevalier XL; l'écuyer XX; le capitaine d'arbalétriers XL; le connétable XXX; l'arbalétrier XII, et l'archer à cheval X.

Dans les actes publics, les bannerets, quand ils n'étaient pas chevaliers, ne prenaient, comme les autres gentilshommes, que le titre d'écuyer. Dans les montres d'hommes d'armes du XVe siècle, ils sont désignés par les noms d'écuyer banneret. En voici des exemples :

« La revue de messire Tanguy du Chastel, chevalier

[1] Tome I, page 100, 101 et 236.
[2] Tome I, page 93.

Digitized by Google

» banneret; d'un autre chevalier banneret, de quatre
» chevaliers bacheliers, de quatre écuyers et de quatre
» archers de sa compagnie, reçus à Paris le 1er mars 1415.
» Premièrement, ledit messire Tanguy du Chastel et messire
» Robert de Trémedern, chevaliers bannerets. Messire
» Pierre de la Rocherousse, messire Jean de Kermellec,
» messire Charles d'Aunoy, messire Jean Giffart, chevaliers
» bacheliers. Olivier Lect, Jean de Trémedern, Guillaume
» de la Haye, Jean de Plusquellec, écuyers. Jean Ascelin,
» etc., archers. »

« La montre de Jehan de Tournemine, écuyer banneret,
» seigneur de la Hunaudaye, XXVI écuyers et XCVIII
» archers de sa compagnie, reçue à Châteaugontier le pre-
» mier août 1421. Ledit seigneur de la Hunaudaye, ses
» étendart et trompette pour une paye. Geoffroy Daniel,
» Thomas Urvoy, Pierre de la Motte, etc. »

Dans une autre montre du premier septembre 1421, le même Jean Tournemine figure avec un chevalier bachelier, un écuyer banneret, et quarante écuyers de sa chambre.

Le titre de chevalier banneret ne date guère que du commencement du XIIIe siècle. La convocation des bannerets de France la plus ancienne que l'on connaisse remonte à l'année 1214; elle eut lieu à l'occasion de la guerre que fit le roi Philippe-Auguste à Othon, empereur d'Allemagne. Trente-huit chevaliers bannerets bretons y prirent part. On trouvera plus loin les noms de ces chevaliers, auxquels nous avons consacré des notices spéciales. Ces convocations de seigneurs étaient continuelles, mais peu des rôles qui les concernent sont parvenus jusqu'à nous. Celni de 1304, relatif à la guerre de Flandre, contient les noms de vingt-six seigneurs bretons, que nous donnons ici :

JEAN DE BEAUMANOIR.
Le seigneur DE MALESTROIT.

Digitized by Google

HENRI DE LÉON, le père.
Le seigneur D'AVAUGOUR.
GEOFFROI D'ANCENIS.
OLIVIER DE MONTFORT.
BRIENT LE BŒUF.
ROLLAND DE DINAN.
Le seigneur DE RIEUX.
HAGOMARD DE CORNOUAILLES.
JEAN DE MACHECOUL.
HERVÉ DE BLAIN.
PIERRE DE BRETAGNE.
YVON DU PONT (de Pontchâteau).
Le seigneur DE TINTÉNIAC.
PIERRE DE ROSTRENEN.
Le seigneur DE MORIAC.
Le seigneur DE KERGORLAY.
ARTHUR DE BRETAGNE.
Le seigneur DE ROCHEFORT.
Le vicomte DE ROHAN.
JEAN DE BRETAGNE, vicomte de Limoges.
Monsieur YVON DE LA ROCHE (de La Roche-Bernard).
JEAN BOTEREL DE QUINTIN.
Le seigneur DE CHATEAUBRIANT.
OLIVIER DE ROUGÉ.

Le rôle de 1304 ne nous fait pas connaître la qualité de ces seigneurs, qui étaient sans doute des barons et des bannerets. Si l'on compare ce rôle avec celui de 1214, on trouve dans le premier des seigneurs dont les familles ne figurent pas dans le second ; ces seigneurs sont : Briant le Bœuf, Hagomart de Cornouailles, Pierre de Rostrenen, Jean Boterel de Quintin, Jean de Machecoul, Hervé de Blain, et les sires de Moriac, de Kergorlay et de Rougé.

Digitized by Google

Un rôle de 1350 fait connaître les noms des *barons et bannerets, chevaliers, à qui fut escript par le Roy, pour venir à son mandement, quand mestier seroit, par ses lettres closes, données le vingt-troisième jour d'aoust, l'an 1350, desquelles la teneur s'ensuit* On trouve parmi les seigneurs bretons convoqués :

Le sire DE ROHAN.
Le sire DE MACHECOUL.
Le sire D'ASSÉRAC.
Le comte DE MONTFORT.
Le sire DE ROCHEFORT.
Le sire DE LA HUNAUDAYE.
Le sire DE LÉON.
Le sire DE QUINTIN.
Le sire DE RIEUX.
Le sire DE ROUGÉ.
Le sire D'ANCENIS.
Le sire DE MALESTROIT.
Le sire DE SAINT-BRICE.
Le sire DE LOHÉAC.
Le sire DE LA FEILLÉE.
Le vicomte DE LA BELLIÈRE.
Le sire DE LA MUCE.
Le sire DU PONT-L'ABBÉ.
Le sire DE MONTAUBAN.
Le sire DE MAURE.

Tous ces seigneurs étaient-ils des bannerets? C'est ce que, malgré le titre du rôle, nous n'oserions affirmer, car plusieurs d'entre eux, tels que les sires de la Bellière, de Maure et de la Feillée, ne prenaient point, dans les montres d'hommes d'armes, la qualité de banneret, ce qui nous fait

Digitized by Google

supposer qu'ils étaient seulement bacheliers. Quant au sire de la Muce, il n'était pas certainement banneret, car dans les lettres d'érection de la terre de la Muce en bannière, lettres datées du 12 novembre 1455, il est spécifié que la terre de la Muce est une des anciennes bacheleries de Bretagne. Froissart cite parmi les bannerets de Bretagne, partisans de Charles de Blois, qui furent tués en 1364, à la bataille d'Auray : messire Charles de Dinan, le sire de Léon, le sire d'Ancenis, le sire d'Avaugour, le sire de Lohéac, le sire de Kergorlay, le sire de Malestroit, et le sire du Pont (du Pont-l'Abbé).

Des contestations continuelles pour le rang qu'ils devaient occuper aux États généraux, avaient lieu entre les bannerets et les bacheliers de Bretagne ; un extrait du Parlement général, tenu en 1455, nous fait voir qu'il y fut dit par le chancelier de la Rivière, *que les lieux et rangs pris et baillés entre les bannerets et les bacheliers pour cette fois, ne porteront préjudice les uns aux autres, ne aussi nomination par appel qui en ait été fait ne leur portera préjudice.*

Pour ne pas commettre d'erreurs, nous nous sommes décidé à ne donner que des notices relatives aux chevaliers bannerets et aux écuyers bannerets ainsi qualifiés dans les montres d'hommes d'armes, en faisant toutefois observer que ces montres sont des montres françaises, et qu'elles ne font mention que des seigneurs à la solde du roi ; mais aux XIVe et XVe siècles, la plus grande partie de la noblesse de Bretagne était au service des rois de France.

Digitized by Google

XIIIE SIÈCLE

CHEVALIERS BANNERETS

CHEVALIERS BANNERETS DE BRETAGNE, MILITES BRITANNIE, BANNERIAS FERENTES, CONVOQUÉS A L'OST DE PHILIPPE-AUGUSTE, EN 1214, ET QUI PRIRENT PART A LA BATAILLE DE BOUVINES [1].

COMES GUIDO DE TOARCIO. — Guy, comte de Thouars, était le père de la duchesse Alix, héritière du duché de Bretagne, qui épousa Pierre de Dreux, auquel elle apporta en dot le duché de Bretagne.

ALANUS, *filius Comitis*. — Alain, comte de Penthièvre, de Tréguier et de Goëllo, fils du comte de Bretagne.

GUIHOMAR DE LEONIBUS. — Il assista aux États de Vannes, en 1203, et se rendit à la convocation que fit Philippe-Auguste, en 1205, de tous les ducs, comtes, chevaliers et seigneurs sujets à son ost. Il suivit ensuite ce prince aux siéges de Loches et de Chinon, dont la prise rendit la liberté à Conan de Léon, homme d'une force prodigieuse, qui d'un coup de poing cassait la tête d'un

[1] Cette liste est tirée de l'ouvrage de La Roque, intitulé *le Ban et l'Arrière-Ban*; nous y avons ajouté une notice sur chaque chevalier.

Digitized by Google

homme et assommait un cheval. Guyomarc'h de Léon descendait de Morvan, comte de Léon, élu roi des Bretons après la mort de Jarnithin, qui fut tué en 818 par un officier de Louis le Débonnaire. Parmi les autres seigneurs de Léon, nous citerons Guyomarc'h, II du nom, qui, en 1096, fit avec son fils Hervé le voyage de la Terre sainte, où il fut fait prisonnier; Adam, frère de Guyomarc'h V, qui prit part à la bataille de Bouvines, et mourut au siége d'Acre, en 1191; Guyomarc'h, VI du nom, se croisa en 1238; Hervé, II du nom, sr de Châteauneuf, fit naufrage en revenant de Palestine, en 1218. Dans un sceau équestre de l'an 1276, Hervé de Léon, sr de Châteauneuf, est représenté *l'épée à la main, tenant de la main gauche un bouclier, portant pour armoiries un lion. La housse du cheval est armoriée aux armes de Léon.* Maison éteinte. La vicomté de Léon était une baronnie d'États.

HERVEUS DE LEONIBUS. — Hervé de Léon était fils de Guyomarc'h IV, comte de Léon, et frère de Guyomarc'h V, qui a donné lieu à l'article précédent.

PAGANUS DE MALOSTRICTO. — Payen de Malestroit assista aux États de Vannes, en 1203, se rendit, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste, et prit part, en 1238, au tournoi qui eut lieu à Compiègne, à l'occasion de l'hommage rendu par Thomas de Savoie, comte de Flandre, à Louis IX, roi de France. La maison de Malestroit, depuis longtemps éteinte, remonte à Juhaël de Malestroit, qui assista, en 1119, avec les autres barons de Bretagne, aux funérailles d'Alain Fergent, duc de Bretagne, qui fut enseveli dans l'abbaye de Redon. La branche aînée s'est fondue, vers l'an 1352, dans la maison de Châteaugiron, dont une des branches a pris le nom de Malestroit.

De gueules à neuf besants d'or 3. 3. 3; chargé en abyme

Digitized by Google

d'un léopard d'or. (Sceau 1303). D'autres sceaux représentent *cinq besants en sautoir.* Devise : *Quæ numerat nummos, non malestricta domus.*

EUDO, *filius Comitis.* — Eudon de Porhoët, fils du comte de Bretagne, se rendit en 1205 à l'armée de Philippe-Auguste et assista aux siéges de Loches et de Chinon. Les seigneurs de Porhoët étaient des puînés des comtes de Bretagne.

JOSCELINUS DE ROHAN. — Joscelin de Rohan assista avec ses frères aux États de Vannes en 1203. (Voy. Maréchaux de France, tome 1, page 274) [1].

RADULPHUS DE MONTEFORTI. — Raoul de Monfort assista en 1203 aux États de Vannes et prit part, en 1205, aux siéges de Loches et de Chinon. (Voy. Maréchaux de France, tome 1, page 206).

GUILLELMUS DE MONTEFORTI. — Il suivit Philippe-Auguste aux siéges de Loches et de Chinon. — Il est qualifié chevalier dans une enquête faite en 1221, par le sénéchal du Poitou.

PETRUS DE LOHEIAC. — Pierre de Lohéac est qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Blanche-Couronne, de l'an 1210. (Voy. Maréchaux de Bretagne, tome 1, page 337).

ROALDUS VICECOMES. — Vicecomes ou le vicomte n'est pas un nom patronymique, mais indique une dignité. C'est ainsi qu'Eudon et Joscelin, son fils, vicomtes de Porhoët, sont désignés, dans des chartes des années 1092

[1] Les renvois indiqués font connaître les endroits de l'ouvrage qui contiennent les notices relatives aux familles.

Digitized by Google

et 1105, par les noms d'Eudo Vicecomes et de Joscelinus Vicecomes. Nous pourrions faire les mêmes observations au sujet des vicomtes de Poher et de plusieurs autres. Dans une charte de l'abbaye de Beauport de l'an 1202, Suhart est dit fils d'Eudon le vicomte, *filius Eudonis vicecomitis.* Cet Eudon ou Eudes était un juveigneur de Goëllo. Nous pensons que Roaldus Vicecomes est Rouaud, vicomte de Donges, appelé Roaldus *Vicecomes de Dongiis* dans une charte de Pierre de Bretagne, de l'an 1219, relative à un accord entre ce Rouaud et ses sujets. Le vicomte de Donges descendait de Roald ou Rouaud, vicomte de Donges, en 1020. On trouve ensuite Fréoul de Donges en 1070, Geoffroi de Donges en 1099, Savary de Donges en 1125, Roald de Donges en 1164, et en 1219, Rouaud de Donges, après la mort duquel la vicomté de Donges passa à Hervé de Blain.

La vicomté de Donges, d'après une reconnaissance de l'an 1294, devait au duc V chevaliers d'ost, ou cavaliers armés de toutes pièces, comme les chevaliers [1].

GUILLELMUS DE GUIRCHIA. — La seigneurie de la Guerche, qu'il ne faut pas confondre avec la vicomté de la Guerche en Touraine, et avec d'autres terres du même nom situées dans le comté nantais, faisait partie du comté de Rennes. Du Paz a donné, dans son histoire des maisons illustres de Bretagne, des détails fort curieux sur l'origine des seigneurs de la Guerche, qui furent aussi seigneurs de Pouancé en Anjou. Guillaume de la Guerche se trouva, en 1199, à la bataille de Carhaix, où l'armée de Richard, roi d'Angleterre, fut défaite par les seigneurs bretons. Il assista

[1] Les fiefs qui devaient ce genre de service étaient désignés dans les anciens titres, antérieurs à la chevalerie, par ces mots : *feoda militum*, fiefs de haubert, que des traducteurs, ignorant l'ancienne signification de l'expression *miles* et pensant qu'elle avait toujours désigné un chevalier, ont traduit par les termes de *fiefs de chevaliers* ou de *chevalerie.*

Digitized by Google

aussi, en 1203, aux États de Vannes. Cette maison s'est éteinte à la fin du XIIIe siècle.

Un sceau de l'an 1220 de Geoffroi de Pouancé, s^r de la Guerche, le représente à cheval, tenant dans la main droite une épée, et dans la main gauche un bouclier, ramené sur la poitrine et armorié d'un léopard. Contre-scel : *deux léopards*. Légende : *Sigillum Gaufredi de Poence.*

BERNARD DE BAIN. — La châtellenie de Bain était située dans l'évêché de Rennes. Parmi les seigneurs de Bain, nous citerons Sénébrin de Bain en 1127 ; Pierre de Bain, chevalier, en 1218 ; Sénébrin de Bain, chevalier en 1281. Cette maison s'est fondue dans celle de Châteaugiron par le mariage de Valence de Bain, dame de Poligné, avec Patry de Châteaugiron, maréchal de Bretagne et grand chambellan du duc en 1407.

Un sceau de l'an 1199, de Pierre de Bain, représente *un écu losangé d'argent et de gueules.*

ANDREAS DE VITRIACO. — André de Vitré suivit Philippe-Auguste en Palestine en 1191, assista, en 1203, aux États de Vannes, se trouva en 1205 aux siéges de Loches et de Chinon, et prit part, en 1210, à la croisade contre les Albigeois. La maison de Vitré était une branche de celle des comtes de Rennes. Un seigneur de Vitré accompagna, en 1066, Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre ; André, seigneur de Vitré, se croisa, en 1248, et fut tué à la bataille de la Massoure avec un grand nombre de Bretons. Philippette, sa fille, dame de Vitré, épousa Guy de Laval, auquel elle apporta la baronnie de Vitré.

Des sceaux d'André de Vitré et de Robert, qui vivaient en 1172, les représentent *à cheval, tenant de la main droite une lance ornée d'un pennon à trois pointes, et de*

Digitized by Google

l'autre, un bouclier sur lequel on voit des rais ou rayons. Sur un sceau équestre de l'an 1239, le bouclier est orné *d'un lion contourné et couronné.* — La baronnie de Vitré était une baronnie d'États.

GAUFRIDUS DE FILGERIIS. — Geoffroi de Fougères suivit, en 1205, Philippe-Auguste aux siéges de Loches et de Chinon. Les barons de Fougères descendent de Meen, fils de Bérenger, comte de Rennes. Raoul de Fougères fut sénéchal de Bretagne en 1154, fit la guerre à Henri II, roi d'Angleterre, se croisa en 1191 et mourut dans cette expédition. Jeanne, dame de Fougères, épousa, vers l'an 1222, Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême.

Un sceau de Raoul de Fougères, sénéchal de Bretagne, en 1154, le représente *à cheval, armé de toutes pièces, l'épée à la main.* Sur un autre sceau, celui de Guillaume de Fougères, qui vivait en 1199, on voit *une plante de fougère*, et sur le contre-scel, *un lion léopardé.* La baronnie de Fougères était une baronnie d'États.

GUILLELMUS DE FILGERIIS. — Il est qualifié chevalier dans un titre de l'an 1199, où il figure parmi les témoins d'une donation faite au Mont-Saint-Michel par Geoffroi de l'Espine, chevalier. Guillaume de Fougères assista aux États de Vannes en 1203, et se rendit, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste.

GAUFRIDUS GIRON. — Ce chevalier appartenait à la maison de Châteaugiron. Giron, fils d'Anquetil, seigneur de Châteaugiron, vivait en l'an 1040; autre Giron était seigneur de Châteaugiron en 1148. (Voy. Maréchaux de Bretagne, tome 1, page 343).

ALANUS DE CASTROGIRONDI. — Alain de Châteaugiron assista, en 1203, aux États de Vannes, se rendit, en 1205, à

Digitized by Google

l'armée de Philippe-Auguste et prit part à la bataille de Carhaix, où fut défait Richard, roi d'Angleterre. Dans le traité de paix qui eut lieu à cette occasion, il fut stipulé que le roi rendrait à Alain de Châteaugiron les terres qu'il possédait en Angleterre et qui avaient été données à un de ses ancêtres, Giron, seigneur de Châteaugiron, qui avait accompagné Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre.

GUILLELMUS DE ALBIGNEIO. — Guillaume d'Aubigné est qualifié *Dominus*, titre attribué aux seuls chevaliers, dans un accord qu'il passa, en 1199, avec le prieur de Saint-Sauveur des Landes. Parmi les autres seigneurs d'Aubigné, nous citerons : Raoul, qui fit une donation à l'abbaye du Mont-Saint-Michel en 1095 ; Aleman et Robert, chevaliers en 1190 ; Raoul, croisé en 1191, qui épousa Mahaut de Montsorel, dame de Landal, dont il prit les armes ; Guillaume, qualifié *chivaler*, dans un mandement du roi d'Angleterre, de l'an 1338 ; François, écuyer, qui servait en 1380 avec six autres écuyers dans les guerres de Guyenne. Cette maison, qui tire son nom de la terre d'Aubigné, située dans l'évêché de Rennes, et qu'il ne faut pas confondre avec une autre maison du même nom, originaire d'Anjou, s'est éteinte vers la fin du XIVe siècle.

Armes primitives de la maison d'Aubigné : *D'azur à trois mondes d'or, surmontées chacun d'une croix de même* (sceau 1195).

Armes des Montsorel, prises vers l'an 1200 par les d'Aubigné : *de gueules à trois fusées posées en fasce.* Dans quelques sceaux, *les fusées* sont accompagnées de *six besants.* Le sceau de François d'Aubigné, qui vivait en 1380, représente *trois fusées, chargées d'une bande.*

JUHELLUS DE MEDUANA. — Juhel de Mayenne suivit, en 1191, Philippe-Auguste en Palestine, l'accompagna, en

Digitized by Google

1205, aux siéges de Loches et de Chinon, assista en 1203 aux États de Vannes, et se croisa, en 1210, contre les Albigeois. Il devint seigneur de Dinan, par suite de son mariage avec Gervaise de Dinan, fille unique et héritière d'Alain, vicomte de Dinan. Suivant d'Argentré, il fut sénéchal de Bretagne. (Voy. Sénéchaux de Bretagne, tome 1, page 293).

OLIVERIUS DE DINAN. — Il assista en 1203 aux États de Vannes, et se rendit en 1205 à l'armée de Philippe-Auguste. (Voy. Grands bouteillers de France, tome 1, page 308).

JOHANNES DE DOLO. — Jean de Dol était fils d'Harsculphe de Soligné, seigneur de Dol, et prit le nom de Dol, qui était celui de sa mère. Il assista aux États de Vannes en 1203, se rendit en 1205 à l'armée de Philippe-Auguste, et fut, en 1221, un des seigneurs placés par le duc de Bretagne à la tête des communes du diocèse de Rennes, pour contenir les seigneurs révoltés. Une enquête de l'année 1226, des chevaliers d'ost dus au duc par l'évêque de Dol, nous apprend que monseigneur, *Dominus*, Harsculphe de Soligné, père de monseigneur Jean de Dol, était chargé de porter la bannière de l'évêque. Le sceau de Jean de Dol, donné dans les *Preuves* de l'histoire de D. Morice, représente *un écartelé d'argent et de gueules, avec cinq merlettes placées autour de l'écu.* La maison de Soligné, originaire de Normandie, ainsi que l'indiquent plusieurs chartes des abbayes du Mont-Saint-Michel et de la Luzerne, s'est éteinte dans le courant du XIVe siècle.

GAUFRIDUS DE SPINA. — La Roque s'est trompé en traduisant ce nom par celui de Geoffroi d'Espinay, dont la traduction latine est *de Spineto*. Geoffroi de l'Espine, qui est qualifié chevalier dans deux chartes des années 1190

Digitized by Google

et 1199, figure parmi les plus grands seigneurs de Bretagne, qui assistèrent en 1203 aux États de Vannes, et qui furent convoqués en 1205 à l'ost de Philippe-Auguste. Un sceau de l'an 1199, de Guillaume de l'Espine, peut-être frère de Geoffroi, représente *trois écussons, 3, 2, 1, avec quatre merlettes, dont deux placées de chaque côté de l'écu.* Un sceau d'un autre Guillaume de l'Espine, qui vivait en 1292, diffère du précédent en ce que *les merlettes* sont au nombre de huit et placées dans l'intérieur de l'écu. Cette maison est connue depuis Eudes de l'Espine, mentionné, comme témoin, dans une charte de l'an 1080, relative au prieuré de Combourg. Hamon de l'Espine fut fait prisonnier au siége de Dol en 1173. Cette maison s'est éteinte dans le courant du XIIIe siècle.

OLIVERIUS DE TINTENIAC. — Il fut un des seigneurs convoqués en 1205 à l'ost de Philippe-Auguste. Une charte de l'abbaye de Blanche-Couronne, de l'an 1210, lui donne la qualité de chevalier. Il descendait de Donoal, feudataire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, à qui Adèle de Bretagne, sœur du duc Alain III et première abbesse de cette abbaye, permit, vers l'an 1030, de bâtir un château à Tinténiac, *sibi castrum agere in Tinteniaco,* à condition qu'il se reconnût l'homme-lige de l'abbaye et qu'il ne pût jamais transférer son hommage, dans aucun cas, à nul souverain [1]. On voit par les faits suivants qu'Adèle de Bretagne ne fit point don à Donoal, comme l'ont avancé quelques auteurs, du territoire de Tinténiac, territoire fort étendu, qui avait été donné par le duc Alain à l'abbaye; mais il est présumable que Donoal en possédait une partie, et que ses successeurs finirent par en acquérir

[1] On trouve des détails intéressants sur la maison de Tinténiac, dans le cartulaire de Saint-Georges de Rennes, publié par M. de la Bigne-Villeneuve.

Digitized by Google

la totalité; car ce n'est qu'à partir du siècle suivant, c'est-à-dire du XIIe, qu'ils s'intitulèrent seigneurs de Tinténiac. Le château de Tinténiac fut rasé par Henri II, roi d'Angleterre, en 1168.

Parmi les seigneurs de Tinténiac, nous citerons Olivier, chevalier, qui, d'après une enquête de 1294, devait deux chevaliers d'ost pour sa terre de la Roche-Moysan; Guillaume, chevalier en 1280; Olivier, chevalier, marié en 1343 à Amice de Léon; Jean, chevalier, et Alain, écuyer, qui se signalèrent en 1350 au combat des Trente; Guillaume, un des écuyers de la compagnie de Jean du Hallay en 1385; Simon, écuyer tranchant du roi de Sicile, capitaine en Provence en 1480; Jean, homme d'armes de la compagnie du sire de Rieux, maréchal de Bretagne en 1505. Cette maison, qui subsiste encore, a obtenu, en 1788, les honneurs de la cour.

Armes antiques : *d'or à deux jumelles d'azur, au bâton de gueules brochant en bande sur le tout.*

Armes modernes : *d'hermines en croissant de gueules,* depuis l'an 1520, par suite d'une alliance avec la maison de Quimerc'h.

HERVEUS DE BELLOMORTARIO. — Hervé de Beaumanoir assista aux États de Vannes en 1203, et se rendit en 1205 à l'armée de Philippe-Auguste. Cette maison a produit deux maréchaux de Bretagne, et un maréchal de France en 1595. (Voy. Maréchaux de France).

GAUFRIDUS DE CASTRO-BRIENCONIO [1]. — Geoffroi de Châteaubriand assista en 1203 aux États de Vannes, et se

[1] Ce nom s'est écrit plus ordinairement Châteaubrient Ce n'est que depuis près de deux siècles qu'on l'a écrit Châteaubriant et Châteaubriand, et cette dernière orthographe semble avoir prévalu.

Digitized by Google

rendit en 1205 à l'armée de Philippe-Auguste. Sur un sceau de l'an 1199, Geoffroi de Châteaubriand est représenté à cheval, *le pot en tête, tenant de la main droite une épée, et de la gauche un bouclier, ramené sur la poitrine.* La cotte d'armes et le bouclier du cavalier ne portent aucun insigne, et le cheval n'est pas caparaçonné. Le contre-scel est *semé de plumes de paon.* Sur un sceau de l'an 1217, du même chevalier, sa cotte d'armes, son bouclier et le caparaçon du cheval sont *semés de plumes de paon ;* le même ornement se voit aussi sur le contre-scel, et ces plumes de paon sont si bien indiquées, qu'on ne conçoit pas comment quelques auteurs ont pu les prendre pour des pommes de pin, ou pour un papelonné d'hermines, afin de pouvoir sans doute, par ce dernier insigne, rattacher les sires de Châteaubriand aux ducs de Bretagne, dont on les disait issus. Geoffroi IV, sire de Châteaubriand, ayant, en 1248, sauvé la vie de saint Louis à la bataille de la Massoure, obtint de lui, pour rappeler ce service, la permission de changer le papelonné de ses armes en fleurs de lys. Depuis cette époque, la maison de Châteaubriand porte : *de gueules semé de fleurs de lys d'or,* et pour devise : *Mon sang teint les bannières de France.* Les armes des Châteaubriand ont dû varier, au reste, comme celles de toutes les familles anciennes, par suite d'alliances ou en raison de toute autre circonstance. Nous voyons, en effet, mentionné au nombre des tenants du tournoi, qui eut lieu à Compiègne en 1238, un Geoffroi de Châteaubriand, dont les armes étaient *de gueules à la bande d'argent* [1].

Plusieurs auteurs, entre autres M. Lainé [2], ont avancé que la maison de Châteaubriand avait pour auteur Brient

[1] Tome 1, page 130.
[2] *Origines véridiques des maisons nobles et anoblies de France.*

Digitized by Google

ou Briant, quatrième fils d'Eudon ou Eudes, second fils de Geoffroi, comte de Rennes et duc de Bretagne, et d'Havoise de Normandie. Cet Eudon, tige des comtes de Penthièvre, épousa Innoguent de Cornouailles, dont le fils Brient, seigneur de Châteaubriand, fonda, vers l'an 1050, le prieuré de Beré. Ce même Brient, Alain le Noir et Alain le Roux, ses frères, accompagnèrent en 1066 Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, et reçurent, en récompense de leurs services, plusieurs terres situées dans ce pays, ainsi que le comté de Richemont.

Quelque illustre que puisse être l'origine de la maison de Châteaubriand, il est difficile, néanmoins, d'admettre celle qui lui est donnée par M. Lainé. Le plus ancien document connu, concernant les Châteaubriand, est une charte d'environ l'an 1050, par laquelle un nommé Brient, *Briencius seculari militiæ mancipatus*, fait don aux religieux de l'abbaye de Marmoutiers, avec le consentement de sa mère Innoguent, de sa femme Adelende et de ses fils Geoffroi, Teher et Guy, de la terre de Beré, située près de son château de Châteaubriand, afin d'y établir un prieuré. Dans une autre charte de Marmoutiers, postérieure de peu d'années à la précédente, Innoguent figure parmi les témoins avec son fils Brient, qui y est ainsi désigné : *Briencio, filio Tiherni.* Il n'était donc pas fils d'Eudon, comte de Penthièvre, car alors il n'aurait pas pris la qualité de fils de Tihern, mais, suivant l'usage adopté par les fils des comtes bretons, il se serait qualifié *filius Eudonis comitis*, ou simplement *filius comitis.*

Mais, si les seigneurs de Châteaubriand ne descendent pas des comtes bretons, on ne peut douter que leur origine ne soit très-illustre, si on en juge d'après les épitaphes que composèrent pour Brient et Goscho, petits-fils de leur bienfaiteur, les moines de Beré.

Digitized by Google

Epitaphe de Goscho, mort en 1114.

Ingenio, specie, re, robore, moribus, ortu
Clarus, formosus, dives, fortis, generosus,
Proconsul Goscho, Proconsulis alta propago
Sumptibus hanc sedem propriis fundavit et ædem.
.....

Epitaphe de Brient, tué en 1116 dans un combat.

Egregius Princeps, Gaufredi Principis heres,
Militiæ splendor, procerum decus, horror in hostes
Pertulit ob patriam letale Brientius istam
Vulnus, etc.....

M. Lainé ajoute que la seigneurie de Châteaubriand fut érigée en baronnie en 1160, en faveur de Briant de Châteaubriant, seigneur de Beaufort, époux de Thiéphaine du Guesclin, et qu'avant cette époque, les seigneurs de cette maison se qualifiaient sires, et plus anciennement, vicomtes. L'erreur ici est manifeste, car les seigneurs de Châteaubriand n'ont jamais pris, dans les chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, d'autre qualité que celle de seigneur de Châteaubriand, *dominus de Castro-Brientii.* Quant aux Châteaubriand, seigneurs de Beaufort, ce ne fut que vers le milieu du XIIIe siècle que la seigneurie de Beaufort entra dans leur famille, par suite d'une alliance avec l'héritière de Beaufort. Au reste, l'origine des baronnies d'États de Bretagne, ainsi que celle des autres terres titrées, est inconnue et remonte à un temps immémorial.

Un auteur dont l'opinion est d'un très-grand poids, M. Aurélien de Courson, s'exprime ainsi dans les prolégomènes dont il a fait précéder la publication du cartulaire de Redon : « Dans les premières années du XIe siècle et » dans le diocèse de Nantes, un autre guerrier appelé » Brient, fils de Tihernus et d'Innoguent, bâtissait un » castellum qui reçut le nom de Castellum Brientii. Telle

Digitized by Google

» fut l'origine des Châteaubriand, famille illustre entre » les plus illustres des croisades, et qui de nos jours a » resplendi d'un nouvel éclat. » Puis, dans une note il ajoute : « Tihernus est le même mot que Tyern, Tighern » des Bretons et des Irlandais ; le nom d'Innoguent n'est » pas moins breton ; aussi n'ai-je jamais pu concéder à » M. de Châteaubriand, qui admirait avec raison les exploits » merveilleux des Normands, que son premier auteur fût » de race scandinave. »

On trouve parmi les descendants de Brient : Geoffroi V de Châteaubriand, qui s'illustra dans les croisades ; autre Geoffroi, seigneur de Châteaubriand, partisan de Charles de Blois, tué à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347 ; Brient, sire de Beaufort, chevalier, en 1379 ; Jean, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1380 ; Jean, écuyer, qui servait avec neuf autres écuyers, en 1380 ; Brient, sire de Beaufort, qui avec une flotte composée de navires armés dans le port de Saint-Malo, et dont les habitants et quelques seigneurs lui avaient donné le commandement, battit, en 1423, une flotte anglaise qui bloquait le Mont-Saint-Michel ; Théaude, sr des Roches-Baritauts, comte de Casan au royaume de Naples, mort en 1470 ; Georges, maître de la vénerie du roi, en 1485 ; Philippe, chevalier de l'ordre du roi, comte de Grassay, en Poitou, gouverneur de Fontenay-le-Comte ; Gabriel, lieutenant général des armées du roi ; François-René-Auguste, vicomte de Châteaubriand, ambassadeur, pair de France, auteur des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme* [1].

Une reconnaissance de l'an 1294 des chevaliers d'ost dus

[1] M. Roger, dans son ouvrage intitulé la *Noblesse de France aux croisades*, dit que Philippe de Châteaubriant, comte de Grassay, chevalier de l'ordre du roi, fut grand veneur de France. Nous avons vainement cherché dans l'histoire des grands officiers de la couronne et ailleurs la preuve de cette assertion.

Digitized by Google

au duc par les seigneurs bretons, nous apprend que le seigneur de Châteaubriand en devait quatre pour sa terre de Châteaubriand. Cette terre, qui était une des baronnies d'États de Bretagne, passa, en 1348, dans la maison de Laval, par suite du mariage de Guy de Laval avec Louise de Châteaubriand; elle a ensuite été possédée par les maisons de Dinan et de Montfort-Laval.

GAUFRIDUS DE ANCENIS. — Il assista, en 1203, aux États de Vannes, et se rendit, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste. Geoffroi d'Ancenis descendait de Guerech, comte de Nantes, et d'Aremburge, sa femme, qui bâtirent, en 987, le château d'Ancenis. Chotard, un de leurs descendants, se croisa, en 1096. La seigneurie d'Ancenis était une baronnie d'États, qui passa, en 1340, dans la maison de Rochefort, par le mariage de Jeanne d'Ancenis avec Thibaud de Rochefort. Maison éteinte.

Le sceau de Geoffroi d'Ancenis, lequel vivait en 1276, représente *trois quintefeuilles.*

GUILLELMUS DE CLISSON, *senex.* — Il est mentionné parmi les seigneurs convoqués, en 1205, à l'ost de Philippe-Auguste. (Voy. Connétables de France, tome I, page 253).

GUILLELMUS DE CLISSON, *junior.* — Il était fils du précédent, et se rendit avec lui, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste.

GUILLELMUS DE ROCA DE VENS. — Guillaume de la Roche de Vens. Nous pensons que ce chevalier appartenait à la maison de la Roche-Bernard.

GUILLELMUS DE PLESSEICIO. — Guillaume du Plessis se rendit, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste, et assista,

Digitized by Google

en 1225, avec les plus grands seigneurs de Bretagne, à la fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier. Il descendait de Geoffroi Balisson ou Balusson, seigneur du Plessis, ainsi nommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de l'an 1187. Une charte de Marmoutiers de 1184 nous apprend que les Balisson étaient issus des vicomtes de Poudouvre. Depuis cette époque, ils ont abandonné le nom de Balisson, pour prendre celui de du Plessis-Balisson, ou simplement de du Plessis. La terre du Plessis-Balisson est mentionnée parmi les bannières de Bretagne, dans un extrait du parlement général, tenu à Vannes, en 1462. On a quelquefois confondu cette maison avec celle du Plessis de Grenedan, qui en est totalement distincte. Il existe, au reste, beaucoup de familles appelées du Plessis en Bretagne; celle du Plessis-Balisson s'est éteinte dans le courant du XIVe siècle.

BERNARDUS DE MACHEQUOL. — Bernard de Machecoul est mentionné parmi les seigneurs qui se rendirent, en 1205, au mandement de Philippe-Auguste. Son sceau, gravé dans les *planches* de l'histoire de Bretagne, de D. Morice, représente *un cavalier armé de toutes pièces, l'épée à la main.*

Cette maison est connue depuis Bernard de Machecoul, qui, vers l'an 1120, fit une donation aux religieux de Saint-Martin. Il eut deux fils, Raoul et Bernard, et une fille nommée Béatrix. Garsile, s^{r} de Machecoul, vivait en 1138; Marc de Machecoul, en 1149; Jean de Machecoul, en 1171, et Bernard, s^{r} de Machecoul, en 1200. Il fut sans doute le père de Béatrix qui, en 1216, apporta en dot cette seigneurie à son mari Aimery de Thouars. Le sceau de Béatrix et celui d'Aimery sont gravés dans les *planches* de l'histoire de Bretagne, de D. Morice; le premier, de grande dimension

Digitized by Google

et de forme ovale, représente *une dame debout, tenant un oiseau sur le poing.* Légende : *S. Beatricis.....* Contre-scel : *un chabot en pal* ; le second contient *un écu sur lequel on voit huit merlettes avec un franc canton et un écusson placé en abyme sur le premier.* Légende du contre-scel, sur lequel on voit un chabot en pal : *S. Aimerici de Toarceio, domino de M.* La seigneurie de Machecoul passa, en 1238, à Pierre de Bretagne, et ensuite à Girard Chabot, sire de Rais [1].

Nous trouvons parmi les seigneurs appartenant à la maison de Machecoul · Olivier, chevalier, en 1276, dont le sceau représente *trois chevrons* ; Jean, frère du précédent, chevalier ; Gérard, chevalier, sr de la Bénaste, en 1346, et Jean, son fils, aussi chevalier, partisan de Charles de Blois, tué à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347 ; Brient, chevalier, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel ; Miles, tué, en 1390, au siége de Carthage ; Jean de Machecoul, sr de Vieillevigne, chevalier, écuyer du duc, en 1427 ; Louis de Machecoul, sr de Vieillevigne, dont la fille Marguerite était veuve, en 1451, de messire Jean de la Lande, qui prit le nom de Machecoul. (D. Morice. *Dict. des terres du Comté nantais.*)

JACULFUS DE RADIIS. — Harsculphe de Rais, appelé aussi Arscoit de Rais, assista aux États de Vannes, en 1203, et se rendit, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste. Il est qualifié chevalier dans une donation faite, en 1199, par Pierre Palastre à l'abbaye de Buzay. Le sceau d'Harsculphe de Rais, gravé dans les *planches* de l'histoire de Bretagne, de D. Morice, représente *un arbre arraché soutenu par deux renards affrontés*. Légende : *S. Archoid de Radesii.*

[1] M. de Cornulier, dans son *Dictionnaire des terres du Comté nantais*, donne pour père à Béatrix Aimery de Machecoul, mais il passe sous silence Bernard, qualifié seigneur de Machecoul, *Machicoli dominus*, dans l'acte de fondation de l'abbaye de la Villeneuve souscrit par la duchesse Constance, en l'an 1200. Nous avons pensé, d'après cette date, que Béatrix était la fille de Bernard.

Digitized by Google

Cette maison remonte à Arscoit de Sainte-Croix, sire de Rais, fils de Gestin, qui vivait en l'an 1008; elle s'est fondue, vers le milieu du XIIIe siècle, dans la maison de Chabot. La terre de Sainte-Croix est située près de Machecoul, et faisait partie de la baronnie de Rais, qui était une des neuf baronnies d'États de Bretagne[1].

OLIVERIUS DE ROCA. — Les seigneurs de la Roche-Bernard sont ordinairement désignés, dans les anciennes chartes, par les noms de seigneur de la Roche. La Roche-Bernard était une des neuf baronnies d'États de Bretagne. Olivier de la Roche-Bernard est mentionné parmi les seigneurs bretons convoqués, en 1205, à l'ost de Philippe-Auguste. Le premier auteur connu de la maison de la Roche-Bernard est un seigneur nommé Bernard, qui, vers l'an 1000, bâtit le château de la Roche, qui fut appelé la Roche-Bernard, nom que ses descendants ont conservé. Un d'eux, Josselin, se croisa, en 1239, d'après une charte de l'abbaye de Blanche-Couronne. En 1290, Eudon de la Roche-Bernard épousa Hermine de Lohéac, dont il prit le nom; sa fille, nommée Isabeau, épousa Raoul VII de Montfort, sire de Gaël. (D. Morice. *Dict. des terres du Comté nantais.*)

La maison de la Roche-Bernard porte : *d'or à l'aigle éployée de sable.* Le contre-scel du sceau d'Eudon de la Roche-Bernard, qui vivait en 1298, représente *une aigle éployée à deux têtes.*

EUDO DE PONTE. — Les seigneurs de Pontchâteau sont ordinairement désignés, dans les anciennes chartes, par les noms de seigneurs du Pont. Eudes de Pontchâteau assista aux États de Vannes, en 1203; se rendit, en 1205, au

[1] Ce nom s'écrit aujourd'hui Retz.

Digitized by Google

mandement de Philippe-Auguste, et se croisa, en 1219, contre les Albigeois. Son sceau, donné avec la date de 1200 dans les *planches* de D. Morice, représente *trois croissants, surmontés d'un chef, avec une croix fleurdelysée brochant sur le tout.*

La maison de Pontchâteau remonte à Daniel, dont le fils Jarnogon fit, vers l'an 1040, une donation au monastère de Saint-Cyr de Nantes. La seigneurie de Pontchâteau, qui était une des neuf baronnies d'États de Bretagne, passa, par alliance, à la maison de Clisson. La maison de Pontchâteau s'est éteinte dans le courant du XIIIe siècle.

ROLLANDUS DE REUX. — Rolland de Rieux assista aux États de Vannes, en 1203, et se rendit, en 1205, à l'armée de Philippe-Auguste. La maison de Rieux a produit deux maréchaux de France, et un maréchal de Bretagne. (Voy. Maréchaux de France, tome I, page 260).

GAUFRIDUS DE HIHERIC.— Il figure parmi les seigneurs qui se rendirent, en 1205, au mandement de Philippe-Auguste.

ALEMANNUS DE ALBIGNEIO. — Alemand d'Aubigné fit partie, en 1205, des seigneurs convoqués à l'ost de Philippe-Auguste ; il est qualifié chevalier, en 1190, dans l'acte de fondation de l'abbaye de la Vieuville.

Digitized by Google

XIVe SIÈCLE

CHEVALIERS BANNERETS

1315. ROLLAND DE DINAN. On lit dans un extrait des comptes relatifs à la guerre de Flandre : « Item pour Monsor » Rolland de Dinan, banneret du sire d'Avaugour, por » celuy véage, aller et retour, pour XII jours chacun, » LX. S. valant XXXVI liv. » On voit par le même compte que le sire d'Avaugour avait, en outre, sous ses ordres quatre chevaliers bacheliers ou simples chevaliers.

1351. BONABES DE ROUGÉ. Bonabes de Rougé, sire de Derval, chevalier banneret, servait avec deux chevaliers bacheliers, quatorze écuyers et seize archers, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages du 3 juillet 1351. Une autre quittance du 30 août de la même année nous fait voir que sa compagnie de gens d'armes était composée de cinq chevaliers, de vingt-cinq écuyers et de trente archers. Il fut envoyé en 1348 en Angleterre pour traiter de la rançon de Charles de Blois; prit part, en 1352, au combat de Mauron, et fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356. Il reçut du roi, en récompense de ses services, la vicomté de la Guerche en Touraine et mourut en 1377. Suivant d'Argentré, Bonabes de Rougé, sire de Derval, fut pris à la bataille de Poitiers, et un autre sei-

Digitized by Google

gneur de cette maison, nommé aussi Bonabes de Rougé, y perdit la vie.

La maison de Rougé descend, suivant du Paz, d'Hervé de Rougé, mentionné comme témoin, dans l'acte de fondation du prieuré de Beré, en l'an 1050. Bonabes de Rougé, un de ses descendants, assista aux États de Vannes en 1203; Olivier, fils de Bonabes, épousa Agnès de Derval, qui lui apporta en dot la seigneurie de Derval, une des bannières de Bretagne; il se croisa en 1248; Jean embrassa le parti de Charles de Blois et fut tué au combat de la Roche-Derrien en 1347; Olivier suivit Olivier du Guesclin dans son expédition en Aragon en 1285. Les seigneurs de Rougé étaient les premiers vassaux de la baronnie de Châteaubriand. Cette maison, très-illustre, qui a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers généraux, etc., existe encore.

Le sceau d'Olivier de Rougé, lequel vivait en 1276, représente *une croix pattée.*

THIBAUD, sire DE ROCHEFORT, prend la qualité de chevalier banneret, dans une quittance de ses gages du 1er juillet 1351, qui nous apprend qu'il était au service du roi de France, avec quatre chevaliers, seize écuyers et douze archers. Le sire de Rochefort, rapporte Froissart, fut un des chevaliers bannerets du parti de Charles de Blois qui furent faits prisonniers à la bataille d'Auray en 1364. Thibaud de Rochefort servit ensuite, en 1370, en Normandie, sous le connétable du Guesclin, et prit part, en 1372, à la bataille de Chisey [1].

[1] D'Argentré cite parmi les capitaines bretons qui prirent part à la bataille de Chisey, Henri de Plédran, Alain de Beaumont, messire Pierre Bouel, le sire de Rostrenen (Pierre, sire de Rostrenen), le sire de la Hunaudaye (Pierre Tournemine), Geoffroi de Kérimel, le sr de Montfort (Raoul, sr de Montfort), le sire de Rochefort, Macé et Tristan du Parc frères, Alain du Parc, le sr du Bois de la Motte, Tristan Régnaut, Geoffroi du Bourg de Créhen, Jean de Beaumanoir, Tristan d'Angoulevent, Geoffroi Ricon, Yvon de Lescouët, Arnaud du Solier, dit *le Limousin*, Charles de Maillechat, les deux Couvran, Jean du Hallay, un nommé de l'Espinay, qui fit prisonnier Jean d'Evreux, et Guillaume Foudrigay.

Froissart nomme parmi les capitaines bretons qui se distinguèrent dans cette bataille, Thibaut du Pont, Silvestre Budes et Aliot de Callac, nom qu'il écrit de Calais.

Digitized by Google

Cette maison, à laquelle appartient Guy de Rochefort, chevalier, un des champions du combat des Trente, est une des plus considérables de Bretagne. Outre la seigneurie de Rochefort, qui, d'après une reconnaissance de l'an 1294, devait trois chevaliers d'ost au duc, elle posséda encore, dès l'an 1240, la vicomté de Donges, qui devait en fournir cinq. Les seigneurs de Rochefort, comme les hauts barons, usaient de sceaux équestres. Le sceau de Guillaume de Rochefort, vicomte de Donges, chevalier en 1276, le représente *à cheval, armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée, et de l'autre un écu vairé d'or et d'azur; la housse du cheval est également armoriée aux armes de Rochefort.* Contre-scel : *Un écu vairé d'or et d'azur.* Légende : *Secretum Guil. de Rochef. militis.* La branche aînée s'est fondue en 1374 dans la maison de Rieux, et la branche cadette dans la maison de Rohan du Gué de l'Isle.

JEAN DE CHATEAUGIRON, sr DE MALESTROIT, figure, avec la qualité de banneret, dans un sauf-conduit donné en 1348 par le roi d'Angleterre à quelques chevaliers bretons, chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. Du Paz rapporte que messire Jean de Châteaugiron, fils d'Hervé de Châteaugiron et de la fille de Péan de Malestroit, fut seigneur d'Oudon, du chef de son père, et seigneur de Malestroit et de Largouët, de celui de sa mère, et qu'il suivit le parti de Charles de Blois, avec lequel il se trouva à la bataille d'Auray en 1364. Voyant son maître mort, il se retira dans la ville de Vannes, dont il était capitaine; mais, Jean de Montfort étant allé avec son armée victorieuse assiéger cette ville, il se soumit à lui et le reconnut pour son souverain. Il ratifia, en 1364, le traité de Guérande, qui mit fin à la guerre de la succession pour le duché de Bretagne, par l'accord qui eut lieu entre Jean de Montfort et Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois. Dans

Digitized by Google

ce traité, Jean de Châteaugiron est désigné par la seule qualité de sire de Malestroit, car depuis son mariage il avait pris ce nom et abandonné celui de Châteaugiron. Ses descendants gardèrent aussi celui de Malestroit, mais une autre branche des Châteaugiron conserva le sien. Cette dernière branche a produit des grands chambellans et deux maréchaux de Bretagne. (Voy. Maréchaux de Bretagne, tome I, page 343.)

JEAN, sire DE RIEUX, prend la qualité de chevalier banneret dans une quittance de ses gages du 30 août 1351, scellée de ses armes, par laquelle il reconnaît que sa compagnie d'hommes d'armes comprend trois chevaliers, quinze écuyers et dix-neuf archers. Le sceau représente *dix besants, avec une tête d'aigle pour cimier*. Le sire de Rieux figure dans d'autres montres avec la qualité de chevalier banneret, ainsi que dans un mandement adressé par le roi, en 1350, aux barons et aux bannerets de son royaume, pour les sommer de venir à son ost. Jean de Rieux rendit dans les guerres de Guyenne de grands services au roi, qui le fit capitaine de Redon ; depuis, il servit dans les guerres de Bretagne, sous le maréchal de Nesle. Il mourut à Paris en 1357, et son corps fut apporté à Rieux, pour être enseveli dans le couvent de la Trinité. La maison de Rieux, issue des anciens souverains bretons, a produit deux maréchaux de France et un maréchal de Bretagne. (Voy. Maréchaux de France, tome I.)

JEAN, vicomte DE ROHAN, chevalier banneret, figure avec six chevaliers, quatorze écuyers et vingt et un archers, dans une montre du 27 juin 1351. Son sceau apposé à la quittance de ses gages représente *sept macles*. Cimier : *un coq*. Il commanda un corps de troupes bretonnes à la

Digitized by Google

bataille de Cocherel en 1364 [1], se rendit ensuite auprès de Charles de Blois, et fut fait prisonnier la même année à la bataille d'Auray. Il servit en Poitou en 1372 sous les ordres de du Guesclin et contribua à la prise de Saint-Sever, de la Roche-sur-Yon et de quelques autres places. En 1373, du Guesclin, ayant entrepris le siége de Brest, y fut rejoint par le vicomte de Rohan à la tête d'une compagnie composée de quatorze chevaliers et de cent quatre-vingt-cinq écuyers. Le roi institua, par lettres données à Paris le 25 janvier 1373, son amé et féal chevalier, le vicomte de Rohan, lieutenant ès parties de Bretagne bretonnante, avec le commandement de trois cents hommes d'armes. En 1382, il prit part à la guerre de Flandre, et combattit avec un corps de troupes bretonnes à la bataille de Rosebecque, où les Flamands, révoltés contre leur comte, furent défaits.

1369. JEAN, sire DE BEAUMANOIR, chevalier banneret, servait sous les ordres du maréchal de Blainville avec six chevaliers, soixante écuyers et vingt-sept archers, ainsi que nous le voyons par une quittance de ses gages du 24 février 1369. Son sceau, apposé à une autre quittance de l'an 1379, représente *10 billettes, 4. 3. 2. 1.* Timbre : *Un casque ailé.* Support : *Deux léopards.* Par lettres du 22 mai 1372, le roi Charles V fit don à son amé et féal chevalier, le sire de Beaumanoir, d'une somme de deux cents francs, pour le dédommager de la perte qu'il avait faite d'un grand nombre de chevaux pendant les guerres de Guyenne. Le roi Charles VI le nomma aussi, en 1379, capitaine de cent

[1] Les capitaines bretons qui prirent part à cette bataille, suivant d'Argentré, furent Guillaume Bouëstel, le sire de Matignon, Olivier de Mauny, Thibaud de la Rivière, Yvon Charruel, Nicole Paynel, Henri de Plédran, Geoffroi de Kerimel, Jean et Geoffroi Péan, Jean du Hallay, Jean de la Chesnaye, Olivier de la Chapelle, Eustache de la Houssaye et Brémor de Laval.

Digitized by Google

lances. Il suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, combattit en 1369 à la bataille de Montiel, où fut défait Pierre le Cruel, revint en France et prit part en 1372 à la bataille de Chisey, perdue par les Anglais. En 1379, le roi ayant fait rendre par le Parlement de Paris un arrêt par lequel la Bretagne était réunie à la France, Jean de Beaumanoir, ainsi que la plupart des seigneurs bretons qui étaient au service du roi, l'abandonnèrent et rappelèrent Jean de Montfort, qui avait été obligé de se réfugier en Angleterre; mais la paix se fit, quelque temps après, entre les deux souverains. En 1382, le sire de Beaumanoir prit part à la guerre de Flandre, et contribua, à la tête d'un corps de troupes bretonnes, au gain de la bataille de Rosebecque, livrée aux Flamands révoltés. Il est qualifié par le duc d'*amé cousin*, dans des lettres du 1er mars 1379, par lesquelles il le nomme son ambassadeur en Angleterre. Il fut assassiné en 1385 par les ordres de Pierre Tournemine, sr de la Hunaudaye, meurtre qui donna lieu à un combat judiciaire entre Robert de Beaumanoir, frère du défunt, et Pierre Tournemine, qui fut vaincu, et qui ne dut la vie qu'aux prières de Beaumanoir et de ses amis. La maison de Beaumanoir a produit un maréchal de France et deux maréchaux de Bretagne. (Voy. Maréchaux de Bretagne, tome I, page 282.)

1370. GIRARD CHABOT, sire DE RAIS, chevalier banneret, servait sous les ordres du connétable du Guesclin, avec dix chevaliers et soixante-seize écuyers, ainsi que nous l'apprend une montre du 28 janvier 1370. Il est qualifié chevalier banneret dans diverses autres montres. Froissart, qui l'appelle *un chevalier hardy durement*, rapporte qu'il avait embrassé le parti de Charles de Blois, et qu'il avait été fait prisonnier en 1364 à la bataille d'Auray, par Jean Chandos.

Digitized by Google

Celui-ci, pour prix de sa rançon, lui imposa l'obligation de servir pendant un certain temps, avec trente lances, et l'emmena en 1367 en Espagne, au secours de Pierre le Cruel. De retour en France, il servit en Normandie et en Auvergne, sous le connétable du Guesclin, et prit part, en 1382, à la guerre de Flandre.

La terre de Rais, une des neuf baronnies d'États de Bretagne, était entrée, en 1250, dans la maison de Chabot, originaire du Poitou, par le mariage d'Eustachie de Rais avec Girard Chabot. Cette maison, qui remonte à Guillaume Chabot, lequel vivait en 1040, a produit un amiral de France, qui fut aussi amiral de Bretagne, un grand écuyer de France, un vice-amiral de Guyenne, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers des ordres, un chevalier de la Jarretière, des lieutenants-généraux des armées du roi, etc., etc. Une de ses branches est en possession des titres de duc de Rohan-Chabot et de prince de Léon.

Un sceau de 1276, de Girard Chabot, sire de Rais, le représente *à cheval, armé de toutes pièces, l'épée à la main, tenant de la main gauche un écu sur lequel on voit trois chabots, surmontés d'un lambel à trois pendants ; la housse du cheval est aussi armoriée aux armes des Chabot.* Contre-scel : *Trois chabots, surmontés d'un lambel.*

BERTRAND DU GUESCLIN, comte DE LONGUEVILLE, duc DE MOLINA, connétable de France et de Castille, prend la qualité de chevalier banneret dans un grand nombre de montres. Une d'elles, du 4 janvier 1370, nous fait voir que sa compagnie d'hommes d'armes comprenait quatre chevaliers bannerets, cinquante et un chevaliers bacheliers et mille quatre-vingts écuyers. Son sceau, apposé à la quittance de ses gages, représente *une aigle éployée de sable, à la cotice du même brochant.* Comme celui de toutes les

Digitized by Google

familles anciennes, le blason des du Guesclin a subi des variations. Nous voyons en effet, dans les *Planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, que les armes de Pierre du Guesclin, chevalier en 1225, représentent *un écu palé d'argent et de gueules de six pièces, à trois fasces fuselées de gueules et d'argent, l'un dans l'autre.* (Voy. Connétables de France, tome I, page 248.)

1371. OLIVIER DE MAUNY, sr DE LESNEN, prend la qualité de chevalier banneret dans une quittance de ses gages du 13 mai 1371, scellée de ses armes, qui représentent *un croissant, surmonté d'un lambel à trois pendants ;* il avait sous ses ordres deux chevaliers et trente-six écuyers. Il est mentionné dans plusieurs autres montres parmi les chevaliers bannerets de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Olivier, Hervé, Henri, Eustache et Alain de Mauny étaient fils d'Hervé de Mauny et d'une fille de Guillaume du Guesclin, oncle du connétable. C'étaient, rapporte du Paz, de vaillants hommes de guerre, qui accompagnèrent Bertrand du Guesclin, leur cousin, dans toutes ses expéditions en France et en Espagne. En 1352, dans une rencontre avec les Anglais, près du Guildo, Olivier de Mauny fit prisonnier Jeannequin Toigne, qui avait été un des champions, du côté des Anglais, du combat des Trente. Il vainquit aussi en 1356, sous les murs de Rennes, dans un combat singulier, un chevalier anglais, nommé Jean de Bolleton, qui l'avait défié [1].

Olivier de Mauny prit part, en 1364, à la bataille de Cocherel, pendant laquelle il releva, avec plusieurs autres gentilshommes bretons, la bannière de Bertrand du Guesclin, qui avait été abattue. Il alla ensuite avec ses frères rejoindre l'armée de Charles de Blois, combattit avec eux à

[1] Tome I, page 187.

Digitized by Google

la bataille d'Auray et y fut fait prisonnier. En 1366, à la tête de douze cents lances, il suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, se distingua aux siéges de Maguelonne et de Birviesca, ainsi qu'à la bataille de Navarette, que perdit Henri de Transtamare, qui l'avait livrée malgré le conseil de du Guesclin. Il retourna avec lui en 1369, en Espagne, fit des prodiges de valeur à la bataille de Tolède, et contribua au gain de celle de Montiel, qui rendit Henri de Transtamare maître du royaume de Castille [1]. Ce prince, pour récompenser Olivier de Mauny de ses services, lui fit don de la terre d'Agreda, qui valait quatre mille livres de rente. Peu soucieux de posséder des terres en Espagne, Mauny échangea celle dont le roi l'avait gratifié contre plusieurs seigneurs de marque que ce prince détenait prisonniers. Leur rançon l'enrichit et lui permit d'épouser Marie de Roye, fille unique et héritière de Mathieu, sire de Roye et de Germigny, riche seigneur de Picardie, qui était détenu depuis plusieurs années en Angleterre, et dont Mauny racheta la liberté à condition d'épouser sa fille. Du Guesclin, qui avait voulu faire la même spéculation que Mauny, fut moins heureux. Il avait proposé au roi D. Henri

[1] D'Argentré cite parmi les capitaines bretons qui suivirent Bertrand du Guesclin en Espagne, Olivier et Guillaume du Guesclin, frères de Bertrand, Olivier, Hervé, Eustache, Henri et Alain de Mauny, Geoffroi et Silvestre Budes, Saint-Riom, le seigneur de Pargaz. Jean du Hallay, Tirecoq, Alain de Litré ou de Listré, Jean Davy, Jean de Keranlouët, appelé vulgairement Carlonet, Guillaume Boistel, le seigneur de Parigné, Thibaud de Lanvallay, Alain et Jean de Beaumont, Eon de Montfort, Geoffroi Ricon, Pons de Lescouët ou du Liscouët, Yvon de Lescouët, vulgairement appelé Yvon de Lakonet, Arnaud du Solier, dit le Limousin, parce qu'il avait longtemps commandé dans ce pays, Aliot de Callac, Geoffroi de Dinan, Eustache de la Houssaye, Jean, sire de Beaumanoir, Jean Ruffier, trois frères appelés les Ferrières, Raoul de Coëtquen, le sire de Montbourcher, Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, Bertrand Goyon, s^r de Matignon, messire Jean d'Ust, Henri de Mareil, le sire de Montauban, le sire de Quintin, Nicole Paynel, Jean d'Orenge, Amaury de Fontenay, Thébaud de la Rivière, Alain de Lescouet, Saint-Tré, Alain de Saint-Pol, Guillaume de Launay, Ferron et Saint-Léger. Dans l'armée de D. Pédro se trouvaient quatre seigneurs bretons, les sires de Clisson, de Rieux, de Rais, et messire Garsis du Chastel.

Froissart cite parmi les capitaines bretons qui accompagnèrent du Guesclin en Espagne, Guillaume de Bruel; c'est Guillaume Gruel qu'il faut lire.

Digitized by Google

de reprendre le comté de Soria qu'il lui avait donné, et de lui céder en échange le comte de Pembroke, riche seigneur anglais, alors prisonnier en Espagne. Le roi y consentit, et du Guesclin taxa son prisonnier à cent vingt mille francs de rançon; mais il mourut avant de l'avoir payée, de sorte que du Guesclin perdit à la fois rançon et seigneurie.

De retour en France, Olivier de Mauny accompagna du Guesclin dans la plupart de ses expéditions en Normandie, en Limousin et en Poitou, et prit part aux siéges de Saint-Séver, de Saint-Jean d'Angély et de plusieurs autres places. Une ordonnance du roi Charles V du 2 avril 1380, adressée à Jean le Flament, trésorier des guerres, nous apprend qu'Olivier de Mauny était chambellan du roi, et qu'il avait sous ses ordres cinquante lances pour la garde de la ville de Dol, dont il était capitaine. Il assista, comme témoin du roi de France, à l'hommage que lui rendit le duc Jean V en 1404. A la cérémonie des obsèques du connétable du Guesclin, qui eurent lieu à Saint-Denis en 1380, les quatre écus de ce grand capitaine (deux pour la guerre et deux pour les tournois), étaient portés par Olivier de Mauny, le sire de Beaumanoir, Alain de Beaumont et le Bègue de Villaines.

La maison de Mauny, qui remonte à Jernigon de Mauny, sénéchal de Dinan en 1197, s'est éteinte dans le courant du XVIe siècle; elle a produit des chevaliers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes, des chambellans des ducs, un archevêque de Bordeaux, etc.

Il a existé en Hainaut une maison du même nom, à laquelle appartenait le célèbre Gautier de Mauny, que le roi d'Angleterre envoya en 1342 en Bretagne avec trois mille archers au secours de Jean de Montfort, et dont la fille épousa Jean Hasting, comte de Pembroke, le même contre lequel du Guesclin échangea son comté de Soria. (D. Morice, d'Argentré, du Paz, Froissart.)

Digitized by Google

HERVÉ DE MAUNY, sr DE THORIGNY, est compris dans une montre du 1er mai 1371 et dans plusieurs autres montres de la même année, parmi les chevaliers bannerets de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il prend aussi la qualité de chevalier banneret et de seigneur de Thorigny dans des montres des années 1378 et 1383. Il prit part, en 1364, à la bataille de Cocherel, et ensuite à celle d'Auray, à laquelle se trouvèrent aussi ses frères, qui, ainsi que lui, avaient embrassé le parti de Charles de Blois. En 1366, il accompagna Bertrand du Guesclin en Espagne et se distingua à la bataille de Navarette. Lorsque du Guesclin, qui avait été fait prisonnier à cette bataille, eut recouvré la liberté, il aida le duc d'Anjou à conquérir le comté de Provence. Il fut secondé dans cette expédition par ses cousins, Olivier et Hervé de Mauny. Pour récompenser ce dernier des services qu'il lui avait rendus, il lui abandonna la rançon de plusieurs prisonniers, avec laquelle il acheta la baronnie de Thorigny, en Normandie. Hervé de Mauny servit en 1370, en Poitou, prit part au siége de Saint-Séver, et en 1373 à celui de Conq en Bretagne. Une quittance de ses gages, du 10 décembre 1382, datée de Coutray et dans laquelle il prend la qualité de seigneur de Thorigny et de chevalier banneret, nous apprend qu'il avait pris part, avec deux chevaliers et onze écuyers, à la guerre de Flandre. Son sceau, apposé à cette quittance, représente *un croissant, surmonté d'un lambel.* Froissart rapporte qu'il se trouva à l'attaque du pont de Commines. D'Argentré cite deux capitaines bretons de la maison de Mauny, Jean et Maurice, comme ayant fait partie de cette expédition.

HENRI DE MAUNY est qualifié chevalier banneret dans des montres du premier mai et du premier octobre 1371, rapportées dans les histoires de Bertrand du Guesclin,

Digitized by Google

écrites par Hay du Chastelet et de Fréminville, ainsi que dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice. Henri de Mauny embrassa, à l'exemple de ses frères, le parti de Charles de Blois, prit part à la bataille d'Auray, en 1364, aida en 1368, le duc d'Anjou à conquérir le comté de Provence, et suivit Bertrand du Guesclin dans la plupart de ses expéditions. Nous avons précédemment parlé de deux des frères d'Hervé de Mauny, Olivier et Hervé; les deux autres, Eustache et Alain, furent aussi des capitaines distingués, qui furent les fidèles compagnons de guerre en France et en Espagne, de leur cousin Bertrand du Guesclin.

PIERRE TOURNEMINE, sr DE LA HUNAUDAYE, chevalier banneret, servait avec une compagnie composée de trois chevaliers et de trente-cinq écuyers, ainsi que nous le voyons par une montre du 29 janvier 1371, reçue à Blois. Il est qualifié chevalier banneret et seigneur de la Hunaudaye, dans diverses autres montres des années 1378 et 1380. Il est difficile d'expliquer pourquoi son fils Jean Tournemine prend, en même temps que lui, le titre de seigneur de la Hunaudaye dans une montre du 10 avril 1371, ainsi que dans une autre montre de 1378; et cela d'autant plus que, suivant du Paz, Jean Tournemine ne succéda à son père dans la seigneurie de la Hunaudaye, qu'en 1383. Quoi qu'il en soit, Pierre et Jean Tournemine sont qualifiés chevaliers bannerets dans un grand nombre de montres.

Les seigneurs de la Hunaudaye suivirent le parti de Charles de Blois. Geoffroi Tournemine, sr de la Hunaudaye, frère de Pierre, fut capitaine de Guingamp pour ce prince, et perdit la vie au combat de la Roche-Derrien, en 1347; Olivier, autre frère de Pierre, fut tué à la bataille d'Auray, en 1364. Pierre Tournemine hérita par suite de cet événe-

Digitized by Google

ment de la seigneurie de la Hunaudaye. Par lettres du premier avril 1378. Jeanne de Bretagne, comtesse de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, pour récompenser Pierre Tournemine, sr de la Hunaudaye, des bons services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'à son défunt mari pendant les guerres de Bretagne, et le dédommager des pertes qu'avaient éprouvées son père et son frère, par suite de la démolition de leurs châteaux de Botloy, de Leshardré et de Jasson, lui donna ainsi qu'à ses hoirs et successeurs, les hommes et tenues qu'elle possédait dans les paroisses de Ploëguen et de Ploëdilia, au terroir de Penthièvre, à foi, hommage et rachat.

Pierre Tournemine accompagna du Guesclin dans un grand nombre d'expéditions, prit part, en 1370, au combat de Pont-Valain, au Maine, où les Anglais furent défaits, ainsi qu'à la bataille de Chisey, que du Guesclin gagna sur eux, en 1372. De son mariage avec Jeanne de Craon, il eut deux fils : Jean Tournemine, dont l'article suit, et Pierre, qui fut vaincu, en 1386, sur la place du Bouffay à Nantes, dans un duel judiciaire qui eut lieu entre lui et Robert de Beaumanoir, qui l'avait accusé d'avoir fait assassiner Jean, sire de Beaumanoir, son frère. Tournemine fut vaincu et ne dut la vie qu'aux prières de ses amis. Cette maison a produit un grand veneur de Bretagne, deux chevaliers de l'Hermine, etc. [1].

JEAN TOURNEMINE, sr DE LA HUNAUDAYE, fils de Pierre Tournemine, dont nous venons de parler, est qualifié seigneur de la Hunaudaye et chevalier banneret dans une montre du 10 avril 1371, ainsi que dans des montres des

[1] Le château de la Hunaudaye, dont les ruines existent encore dans la paroisse de Plédiliac, était un des plus considérables de Bretagne. La Hunaudaye, ancienne bannière de Bretagne, fut érigée en baronnie d'États, en 1487, par le duc François II, en faveur de Jean Tournemine,

Digitized by Google

années 1378 et 1383. Une de ces dernières, reçue à Thérouenne, nous apprend qu'il avait pris part à la guerre de Flandre avec trois chevaliers et soixante-deux écuyers. Son sceau, gravé avec la date de 1392, dans les *planches* de l'histoire de D. Morice, représente *un écartelé d'or et d'azur*. Supports : *un ange et un lion*. Cimier : *un lion ailé*. Légende : *S. de Jehan Tournemine de la Hunaudaye*. Il fut, en 1403, chambellan du duc. Son fils, nommé aussi Jean, fut tué, en 1427, au combat des Bas-Courtils, livré aux Anglais.

CHARLES DE DINAN, sr DE MONTAFILANT, est, d'après le P. Anselme, qualifié chevalier banneret dans une montre reçue à Caen le premier octobre 1371, dans laquelle il figure avec neuf chevaliers, quatre-vingt-sept écuyers et dix-neuf archers. Son sceau représente *un château*. Un autre sceau de Charles de Dinan, gravé dans les *planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, représente *un écartelé au 1 et 4, quatre fusées d'hermines en fasce ; au 2 et 3, quatre fleurs de lys, posées en bande*. Rolland de Dinan, père de Charles, embrassa le parti de Charles de Blois et fut tué à la bataille d'Auray, en 1364. Charles de Dinan se trouva aussi à cette bataille, dans laquelle, suivant M. de Fréminville, il fendit la tête à Richard de Cantorbéry. Charles de Dinan est mentionné dans beaucoup de titres importants avec les qualités de chevalier et de seigneur de Montafilant et de Châteaubriand. Il tenait cette seigneurie de sa tante Louise de Châteaubriand, dame dudit lieu, qui mourut sans lignée, en 1385. Le duc traite Charles de Dinan et Jean de Malestroit de *féaux* et *amés cousins*, dans des lettres du dernier jour de juillet 1391, par lesquelles il les nomme ses ambassadeurs en Angleterre. Suivant du Paz, Charles de Dinan mourut en 1418, après

Digitized by Google

avoir possédé la terre de Montafilant, cinquante-quatre ans, et celle de Châteaubriand, trente-cinq ans. (Voy. art. Jacques de Dinan, grand bouteiller de France, tome I, page 308.)

OLIVIER, sire DE MONTAUBAN, chevalier banneret, servait avec un chevalier et dix-huit écuyers, d'après une montre du premier mai 1371. Il est aussi qualifié chevalier banneret dans un compte de l'an 1378, de Jean le Flament, trésorier du roi. Olivier de Montauban suivit Bertrand du Guesclin en Espagne et se trouva, en 1369, à la bataille de Montiel. De retour en France, il prit part, en 1371, au siége d'Usson, et, en 1373, à celui de Brest. Il signa, en 1379, l'acte d'association de la noblesse de Bretagne, pour repousser l'invasion des Français, et fut envoyé la même année par le duc en ambassade en Angleterre. La maison de Montauban était une branche de celle de Rohan. Jean, sire de Montauban et de Landal, était amiral de France, en 1461. (Voy. amiraux de France, tome I, page 299.)

1373. PIERRE, sire DE ROSTRENEN, chevalier banneret, prit part au siége de Brest en 1373, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages datée du 21 juillet de la même année. Elle est scellée d'un signet qui représente les lettres *P. R., sommées d'un casque orné d'un mantelet et d'une couronne fleurdelysée.* Supports : *deux sauvages.* Cimier : *une tête de cygne.* Le sire de Rostrenen figure parmi les chevaliers bannerets de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans plusieurs montres des années 1378 et 1379. Il prit part, en 1372, à la bataille de Chisey, dans laquelle, suivant d'Argentré, Geoffroi du Bourg de Crehen portait sa bannière. Il assista parmi les bannerets aux États de Vannes en 1386. On le trouve en 1387 au nombre des amis d'Olivier de Clisson, qui l'aidèrent à reprendre plusieurs places dont

Digitized by Google

le duc s'était emparé. Le fils de Pierre de Rostrenen, nommé aussi Pierre, fut chevalier banneret, conseiller et chambellan du roi Charles VII, et lieutenant du connétable de France.

Nous avons réfuté dans le premier volume de cet ouvrage [1] une fable de d'Argentré, relative à un prétendu Rivalon de Rostrenen, qui, en l'an 683, aurait été chambellan d'Alain, roi de Bretagne. Quelque illustre que soit cette maison, il n'en est fait mention dans les histoires de Bretagne, que depuis Geoffroi de Rostrenen, chevalier, qui prit part en 1270 à la croisade de Tunis, et reçut du duc de Bretagne, pour cette expédition, quatre cents livres. Pierre de Rostrenen, chevalier, est mentionné parmi les seigneurs bretons convoqués par le roi en 1304 pour la guerre de Flandre. Un sceau de l'an 1325 le représente *à cheval, armé de toutes pièces, l'épée à la main, tenant de l'autre un bouclier aux armes de Rostrenen, qui sont d'hermines à trois fasces de gueules.* Une enquête de l'an 1294 nous fait connaître que les sires de Rostrenen devaient deux chevaliers à l'ost du duc. La branche aînée de cette maison s'est fondue vers le milieu du XVe siècle dans celle de Pont-l'Abbé ; les autres étaient éteintes avant la réformation de 1668.

1378. OLIVIER DE CLISSON, sire dudit lieu et DE BELLEVILLE, est qualifié baron et chevalier banneret dans un grand nombre de montres des années 1378 et 1379. (Voy. connétables de France, tome 1, page 253.)

ALAIN DE ROHAN, sire DE LÉON, chevalier banneret, est mentionné avec ces qualités dans plusieurs montres des

[1] Tome 1, page 422.

Digitized by Google

années 1378, 1379 et 1383. Il prit part au siége de Brest en 1378, et à la guerre de Flandre en 1383, avec une compagnie d'hommes d'armes composée d'un chevalier et de trente écuyers. Il était sire de Léon, du chef de sa mère, et ne devint vicomte de Rohan qu'en 1396, après la mort de son père Jean, vicomte de Rohan, que D. Morice cite au nombre des seigneurs qui conduisirent en Flandre des compagnies bretonnes. Le sceau d'Alain de Rohan, sire de Léon, apposé à une quittance de ses gages, donnée à Thérouenne le 12 octobre 1383, représente *sept macles, 3, 3, 1.* Supports : *deux léopards.* Cimier : *une tête de paon dans un vol.*

OLIVIER DU GUESCLIN, sr DE LA ROCHETESSON, frère du connétable du Guesclin, est qualifié chevalier banneret dans plusieurs montres des années 1378 et 1379. Une de ces montres, du 22 avril 1378, fait voir que sa compagnie d'hommes d'armes était composée d'un autre chevalier banneret, de treize chevaliers bacheliers et de soixante écuyers. Il accompagna son frère dans presque toutes ses expéditions, passa avec lui en Espagne et prit part aux batailles de Navarette et de Montiel. Il servit en 1370 en Poitou, et en Flandre en 1383. Froissart et d'autres historiens le citent parmi ceux qui se distinguèrent à l'attaque du pont de Commines. Il devint après la mort de son frère le connétable, comte de Longueville, et lui succéda dans la charge de connétable de Castille. En 1386, il se rendit en Espagne avec mille hommes d'armes venus de France et de Bretagne, pour secourir le roi de Castille, qui faisait la guerre aux Portugais, soutenus par les Anglais, sur lesquels les Bretons et les Espagnols recouvrèrent tout le pays qui avait été pris par le duc de Lancastre. Olivier du Guesclin est qualifié dans divers actes chevalier banne-

Digitized by Google

ret, connétable de Castille, chambellan du roi de France, comte de Longueville, s^r de la Rochetesson, de Broon, de Sens, de la Guerche, de Pouencé, de Marsi et de Châteaulin.

RAOUL, sire DE MONTFORT, prend la qualité de chevalier banneret dans une quittance de ses gages du 2 septembre 1378, scellée de ses armes, qui représentent *une croix gringolée.* Il prend les titres de sire de Montfort et de Gaël, dans des lettres du 12 mars 1376, par lesquelles il donne l'ordre à ses vassaux de fortifier son château de Montfort. Le duc l'appelle *son amé cousin et féal,* dans des lettres adressées le 19 mai 1386 à son conseiller Pierre Hatte, pour le charger de rendre hommage, en son lieu et place, au sire de Montfort, pour le fief de Pelmorvan, qui relevait de la seigneurie de Montfort. Le sire de Montfort prit part, en 1372, à la bataille de Chisey, et en 1373 au siége de Brest. Quand le duc, en 1408, se rendit à Paris, il l'institua son lieutenant-général en Bretagne. Jean de Montfort, fils de Raoul, épousa Anne, héritière des terres de Laval et de Vitré, à condition de prendre le nom et les armes de Laval. (Voy. Maréchaux de France, tome I, pages 266 et 272.)

1379. GUILLAUME, sire DE DERVAL, est désigné par les seuls noms de sire de Derval, dans plusieurs montres des années 1379 et 1380, où il figure parmi les chevaliers bannerets de la compagnie de Bertrand du Guesclin ; mais il s'intitule de la manière suivante : Guillaume, sire de Derval, chevalier, dans une quittance du 12 octobre 1383, donnée à Thérouenne, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Jean le Flament, trésorier des guerres du roi, la somme de six cent vingt-cinq francs d'or en prêt, sur les gages de lui, banneret,

Digitized by Google

et de trente-sept écuyers de sa compagnie, pour servir dans les guerres de Flandre et de Picardie, sous le commandement du connétable de France. Il est regrettable qu'un simple signet, et non un sceau, soit apposé à cette quittance, car il nous empêche de savoir si Guillaume, sire de Derval, appartenait à la maison de Derval ou à celle de Rougé. Du Paz, en effet, nous apprend que la terre de Derval passa, en 1275, dans la maison de Rougé, et qu'elle y resta jusqu'en 1415. Guillaume, sire de Derval, appartiendrait donc à la maison de Rougé. Toutefois, du Paz n'en fait aucune mention dans la généalogie de la maison de Rougé; nous y voyons, au contraire, que Jean de Rougé fut seigneur de Derval depuis 1377 jusqu'en 1394, époque à laquelle son frère Galhot de Rougé lui succéda dans la seigneurie de Derval. Les titres rapportés dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, postérieurement à l'an 1383, ne font mention que du sire de Derval, sans autre désignation, de sorte qu'il nous a été impossible de savoir si Guillaume, sire de Derval, appartient à la maison de ce nom ou à celle de Rougé. Nous laissons la solution de cette question à ceux de nos lecteurs qu'elle pourra intéresser.

La maison de Derval avait la prétention de descendre des anciens souverains bretons. En 1332, Jean, sire de Derval, chevalier, obtint du duc la permission d'écarteler ses armes avec celles de Bretagne. Les armes de Derval étaient, d'après un sceau de l'an 1276, de Guillaume de Derval, *de gueules à deux fasces d'argent, à la bande de même brochant sur le tout.*

1380. GEOFFROI, sire DE LA TOUR, chevalier banneret, est mentionné avec cette qualité dans plusieurs montres de l'an 1380. D'après l'une d'elles, datée du premier novembre, il servait avec deux chevaliers et douze écuyers, sous le com-

Digitized by Google

mandement de Jean de Bueil, chevalier, chambellan du roi.

Suivant du Paz, il épousa Jeanne de Rougé, dame de Cornouailles, et devint baron de la Tour-Landry, en Anjou. C'est probablement par suite de la possession de cette terre, sans doute une des bannières de l'Anjou, qu'il prenait le titre de chevalier banneret.

Le *Dictionnaire des terres du comté nantais* nous apprend que la terre de la Tour-Gasselin, située dans la paroisse de Saint-Julien de Courcelles, appartenait en 1275 à Geoffroi de la Tour ; en 1390, à un autre Geoffroi de la Tour, et qu'elle fut confisquée en 1420 par le duc Jean V, sur Ponthus de la Tour, sr de la Tour-Landry, l'un des complices de la prise du duc à Champtoceaux, et donnée à Jean Anger. D'Argentré cite le seigneur de la Tour parmi les gentilshommes bretons qui vinrent rejoindre Charles de Blois, et qui prirent part à la bataille d'Auray. Ce seigneur de la Tour est sans doute Geoffroi, qui faisait partie, en 1363, des chevaliers de la compagnie de Morice Mauvinet.

La maison de la Tour est connue depuis Bernier de la Tour, un des témoins de la fondation du prieuré du Pèlerin, vers l'an 1040 ; Barbotin, fils de Bernier, vivait en 1090. On trouve ensuite, parmi les seigneurs de cette maison, Étienne, sénéchal d'Angers en 1166 ; Geoffroi, mentionné dans une enquête faite à Nantes en 1220 ; Geoffroi, qui, avec d'autres seigneurs bretons, approuva en 1275 le changement de bail en rachat, et qui fut probablement le grand-père du chevalier banneret qui a donné lieu à cette notice. Une enquête de 1294 nous fait connaître que M. Geoffroi de la Tour devait un tiers de chevalier d'ost pour la terre du Loroux-Bottereaux. Maison éteinte.

1383. ROLLAND, vicomte DE COETMEN, chevalier banneret, servait en Flandre et en Picardie, sous le connétable de

Digitized by Google

France, avec un chevalier et treize écuyers, ainsi que nous le montre la quittance de ses gages du 12 octobre 1383. Le sceau apposé à cette quittance, rapporte D. Morice, était rompu, mais un autre sceau du vicomte de Coëtmen, gravé dans les *Planches* de l'histoire de Bretagne du même auteur, avec la date de 1406, nous apprend que ses armes étaient *de gueules à neuf annelets d'argent.*

Le vicomte de Coëtmen signa, en 1379, l'acte d'association de la noblesse de Bretagne, pour repousser l'invasion des Français, puis abandonna en 1387 le parti du duc pour celui du connétable de Clisson, pour le compte duquel il s'empara de diverses places. Mais en 1394, assiégé par les troupes ducales dans la forteresse de la Roche-Derrien, dont il était capitaine, il fut contraint d'aller se jeter aux pieds du duc, la tête nue et le chapeau à la main, suivi des principaux de la garnison. Le duc lui pardonna, ainsi qu'à tous les autres, excepté à cinq, qui furent conduits au château de l'Hermine. Cet acte de clémence n'empêcha pas le vicomte de Coëtmen de rejoindre le connétable, qui, avec deux mille hommes, assiégeait Saint-Brieuc. La paix qui fut faite peu de temps après entre le duc et le connétable, sauva la vie au vicomte de Coëtmen. La maison de Coëtmen était une branche de celle de Penthièvre ; elle a produit en 1506 un grand maître d'hôtel de Bretagne. (Voy. Grands maîtres d'hôtel de Bretagne, tome I, page 408.)

1386. RAOUL, sire DE COETQUEN, est qualifié chevalier banneret dans une montre d'Olivier de Mauny, le jeune, chevalier bachelier, du 12 octobre 1386, rapportée ainsi par D. Morice : « La revue de messire Olivier de Mauny, le » jeune, chevalier bachelier, un chevalier banneret, un » autre chevalier bachelier et quatre-vingt-dix-neuf écuyers » de sa chambre, reçus à l'Isle le 12 octobre 1386. Et pre-

Digitized by Google

» mièrement ledit M. Olivier, M. Raoul, sire de Coëtquen, » banneret, M. Guillaume Ruffier, etc. » D'Argentré cite Raoul de Coëtquen parmi les capitaines bretons qui accompagnèrent Bertrand du Guesclin dans toutes ses conquêtes, batailles, prises de villes et de châteaux en France et en Espagne. Suivant D. Morice, il servit en Auvergne en 1371, sous le connétable. Un sceau de la même année, apposé à une quittance de ses gages, représente *trois bandes, surmontées d'un lambel à trois pendants.* Il assista aux États de Rennes en 1386, et fut un des seigneurs que le duc envoya au connétable de Clisson, pour caution du traité de paix, passé entre eux en 1392. Il fut aussi capitaine de Lehon.

Nous lisons dans l'*Encyclopédie de la Noblesse*, par M. de Saint-Allais, que Raoul de Coëtquen prétendait au titre de baron, qui lui était contesté par Guy, baron de Laval, lequel lui soutint, ainsi qu'on l'apprend par un arrêt du 2 juin 1401, qu'il n'était pas baron, mais qu'il avait levé bannière, ce dont on se moquait, l'appelant chevalier au drapeau carré. Si ce fait est vrai, il prouverait que la terre de Coëtquen avait été érigée pour lui en bannière. Cette maison a produit en 1420 un maréchal de Bretagne. (Voy. Maréchaux de Bretagne.)

1388. JEAN II, sire DE RIEUX et DE ROCHEFORT, qui fut créé maréchal de France en 1397, est qualifié chevalier banneret, suivant le P. Anselme, dans une montre du 1er septembre 1388, reçue à Châlons en Champagne, et dans laquelle il figure avec quatre chevaliers et trente écuyers de sa compagnie. (Voy. Maréchaux de France).[1]

[1] C'est par erreur, que D. Morice donne dans son *Histoire de Bretagne*, la qualité de chevaliers bannerets à Guillaume Boistel et à Robert de Guitté, car dans les nombreuses montres qu'il a insérées dans les *Preuves* de cet ouvrage, ces seigneurs sont simplement qualifiés chevaliers bacheliers.

Digitized by Google

XVe SIÈCLE

CHEVALIERS BANNERETS [1]

1413. ÉDOUARD DE ROHAN, chevalier banneret, figure avec neuf écuyers dans une montre reçue à Paris le 9 février 1413. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415.

1414. ARTHUR DE BRETAGNE. Monseigneur Arthur de Bretagne, comte de Richemont, fut retenu par le roi par lettres données à Senlis le 29 septembre 1414, suivant le compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi, au nombre

[1] Dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, on trouve Guillaume Bataille qualifié chevalier banneret dans une montre du 16 février 1404, dans laquelle il est mentionné avec six écuyers de sa chambre. Dans une autre montre postérieure à celle-ci, c'est-à-dire du 1er septembre 1418, le titre de chevalier lui est seulement donné; il avait alors sous ses ordres un écuyer banneret et dix-sept écuyers. Or, s'il eût été banneret, cette mention eût été d'autant mieux faite, que dans sa compagnie se trouvait un écuyer banneret. Nous croyons donc que la qualité de chevalier banneret donnée à Guillaume Bataille dans la première de ces montres, et qui ne concorde guère avec le nombre d'écuyers qui devaient servir sous un banneret, provient d'une faute d'impression, et que c'est chevalier bachelier, et non chevalier banneret qu'il faut lire.

Nous ferons la même observation au sujet de Charles le Bouteiller, mentionné comme chevalier bachelier dans une montre de l'an 1414, et comme chevalier banneret dans un compte d'Etienne Courtet, de l'an 1421. Quelque distinguée que soit la famille le Bouteiller, nous n'avons vu aucune bannière, ni aucune bachelerie, mentionnées parmi les terres qu'elle a possédées, circonstance qui nous fait penser que Charles le Bouteiller était simplement chevalier.

On voit aussi Pierre de la Vieuville qualifié chevalier banneret dans une montre du 14 septembre 1413. Nous ne croyons pas que ce seigneur appartienne à la famille de

Digitized by Google

des cinq cents hommes d'armes et cent hommes de trait à cheval, pour être continuellement en compagnie dudit seigneur et de monseigneur le duc de Guyenne, et il leur a été taxé pour chaque mois, à chevalier banneret, LX francs; XL, à chevalier bachelier; XX, à écuyer; XL, à capitaine d'arbalétriers; XXX, à connétable; XII, à arbalétrier; X, à chaque archer à cheval; et audit comte de Richemont, M livres par mois, outre ses gages de chevalier banneret.

Le comte de Richemont devint connétable de France en 1414, et duc de Bretagne en 1457. (Voy. Connétables de France, tome 1, page 258.)

1415. TANNEGUY DU CHASTEL, chevalier banneret, figure avec un autre chevalier banneret, deux chevaliers bacheliers et huit écuyers, dans une montre du 1er avril 1415. La qualité de chevalier banneret lui est donnée dans beaucoup d'autres montres. Il fut prévôt de Paris, maréchal des guerres du dauphin, chambellan du roi, son grand maître d'hôtel, sénéchal de Provence, maréchal de Guyenne, gouverneur de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brye, et capitaine de deux cents hommes d'armes.

Le sceau de Tanneguy du Chastel, apposé à une quittance de ses gages, du 14 février 1417, représente *un fascé d'or et de gueules de six pièces, la troisième fasce chargée d'une roue*. Cette roue ne figure pas sur un autre sceau de 1434. (Voy. Grands maîtres d'hôtel de France, tome 1, page 301.)

la Vieuville de Bretagne, ancienne, il est vrai, mais peu richement possessionnée. Il est plus sûr de l'attribuer à une famille du même nom et considérable de l'Artois, dont les armes sont *fascées d'or et d'azur*, et à laquelle appartenaient Jean et André de la Vieuville, chevaliers en 1377, et peut-être aussi Jean de la Vieuville, chevalier de l'ordre du roi et bailli de Gisors en 1498. La famille de la Vieuville de Bretagne est distincte de celle du Cosquer ou du Coskaër, qui, à la fin du XVe siècle, francisa son nom en le changeant en celui de la Vieuville. — Il a existé en Bourgogne, selon Olivier de La Marche, une ancienne famille de bannerets, appelée de la Vieuville.

Digitized by Google

OLIVIER DU CHASTEL, chevalier banneret, servait avec un chevalier et douze écuyers, d'après une montre reçue à Paris le 2 novembre 1415. Il était frère de Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris. Il fut, avec l'évêque de Tréguier et quelques seigneurs bretons, envoyé par la duchesse de Bretagne en ambassade vers le dauphin en 1420. Il est mentionné au nombre des seigneurs bretons qui ratifièrent le traité de Troyes en 1427. Suivant le P. Anselme, il fut seigneur de Leslein, chambellan du duc de Bretagne, capitaine de Dinan et de Brest, et sénéchal de Saintonge en 1415, à la place de Tanneguy du Chastel, son frère.

Olivier du Chastel eut pour enfants : 1° Guillaume du Chastel, panetier du roi, tué en 1441 au siége de Pontoise, en présence de ce prince, qui, pour perpétuer la mémoire de la manière vaillante avec laquelle du Chastel avait défendu Saint-Denis contre les Anglais, voulut qu'il fût enterré dans l'abbaye de cette ville ; 2° Tanneguy du Chastel, vicomte de la Bellière, grand écuyer de France, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de quatre-vingt-quinze lances de ses ordonnances, gouverneur du Roussillon et grand maître d'hôtel de Bretagne.

ROBERT DE TRÉMEDERN est mentionné parmi les chevaliers bannerets de la compagnie de Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris, dans une montre du 1er mars 1415. Il prend le titre de chevalier banneret dans une quittance de ses gages du 15 novembre de la même année. Son sceau, apposé à cette quittance, nous fait voir qu'il portait : *bandé d'or et de sable de six pièces.*

Les seigneurs de Trémedern siégeaient parmi les bannerets et les bacheliers aux États de Bretagne. La maison de Trémedern, qui était éteinte à l'époque de la réformation de 1668, remontait à Alain, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1379.

Digitized by Google

OLIVIER DE MAUNY, sr DE THORIGNY, chevalier banneret, figure avec Olivier de Mauny, sr de Thieuville, chevalier bachelier, et douze écuyers, faisant partie de sa compagnie d'hommes d'armes, dans une montre reçue à Rouen le 24 septembre 1415. Il est qualifié conseiller et chambellan du roi, ainsi que capitaine de Saint-Malo, dans des lettres du 19 octobre 1416. Il fut aussi chambellan du duc. Olivier de Mauny défendit en 1417 Caen et Falaise contre les Anglais, et fut fait prisonnier en 1424, à la bataille de Verneuil. Il était en 1420 au nombre des gentilshommes qui accompagnaient le duc Jean V, lorsqu'il fut traîtreusement arrêté à Chantoceaux par les Penthièvre. Il était fils d'Olivier de Mauny, chevalier banneret, qui acheta la baronnie de Thorigny en Normandie, avec le prix de la rançon de plusieurs prisonniers, que lui avait donnés Bertrand du Guesclin, son cousin, en récompense de ses services. Quoique possesseurs de terres considérables en Normandie, les Mauny n'en restèrent pas moins fidèlement attachés au service du duc, leur légitime souverain [1]. D'après un sceau de l'an 1415, les armes d'Olivier de Mauny étaient *un croissant avec un chef fretté.* Supports : *Deux lions.* Cimier : *Une tête de cerf.*

JEAN DU JUCH, chevalier banneret, figure avec un chevalier et douze écuyers de sa chambre, dans une montre du seize décembre 1415. Son sceau, apposé à une quittance de ses gages, datée du vingt-quatre décembre 1415, représente *un lion.* Il était, en 1418, chambellan du duc, qui l'envoya avec d'autres chevaliers au secours du dauphin. Cette maison remonte à Hervé du Juch, qui assista, suivant

[1] C'est par ce motif que nous avons cru devoir mentionner ici Olivier de Mauny, sr de Thorigny, et Olivier de Mauny, sr de Thieuville, quoique les bannières de Thorigny et de Thieuville fussent situées en Normandie.

Digitized by Google

D. Morice, aux États de Vannes en 1202. D'après une enquête de 1294, le sire du Juch devait un chevalier et deux écuyers à l'ost du duc. Jean du Juch, chevalier, était en 1365 chambellan du roi, capitaine de Conq et capitaine de quarante hommes d'armes. Henri du Juch, chevalier, fut chambellan du duc en 1400. Hervé du Juch, chevalier, fils du précédent, fut aussi capitaine de Conq, et obtint du duc en 1427, des lettres d'État pour aller combattre les Maures d'Espagne. Le sire du Juch siégea en 1451 aux États de Bretagne, parmi les bannerets et les bacheliers. Maison éteinte.

JEAN DE CHATEAUGIRON, dit DE MALESTROIT, sire DE COMBOURG, chevalier banneret, servait en Normandie contre les Anglais, avec sept chevaliers bacheliers, dix écuyers et dix archers. C'est ce que nous apprend une quittance de ses gages, du vingt-quatre septembre 1415, à laquelle est apposé son sceau, *écartelé de Malestroit et de Combourg*. Le quatorze octobre 1415 fut livrée la bataille d'Azincourt ; le sire de Combourg, qui commandait quatre cents hommes de guerre, sous le connétable de Richemont, y fut tué. Cinq ou six cents chevaliers et écuyers bretons perdirent également la vie dans cette funeste journée. Le nom patronymique de Jean de Malestroit, sire de Combourg, était Châteaugiron. Il descendait de Jean de Châteaugiron, qui prit, vers le milieu du XIVe siècle, le nom de Malestroit, par alliance avec l'héritière de ce nom. Geoffroi de Malestroit, sire de Combourg, fils de celui qui fut tué à Azincourt, épousa Valence de Châteaugiron, dont il eut une fille qui épousa Jean Raguenel, maréchal de Malestroit, qui devint aussi seigneur de Malestroit et de Châteaugiron.

Digitized by Google

1416. MORICE DE PLUSQUELLEC, nom orthographié aussi de Ploësquellec et de Pluscallec, prend le titre de chevalier banneret dans une quittance de ses gages du dix octobre 1416, scellée de ses armes, qui représentent *trois chevrons.* Il est compris dans une montre du vingt-huit août 1421, au nombre des chevaliers bannerets de la compagnie de monseigneur Richard de Bretagne, comte d'Etampes. Morice de Plusquellec, après avoir pris part en 1420 à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, abandonna le parti du duc pour suivre le leur. Il alla les trouver à la Rochelle et arma quelques vaisseaux, avec lesquels il fit la guerre aux alliés du duc. Mais ayant été fait prisonnier, il fut enfermé dans la prison de Saint-Brieuc. Pendant qu'on instruisait son procès, il parvint à s'évader. Le duc alors confisqua ses biens et les donna à Charles Lescauff ou le Chauff, son écuyer d'écurie. Plusquellec obtint depuis son pardon, à la prière du comte de Richemont, et en considération des services que ses ancêtres avaient rendus à l'État.

La maison de Plusquellec est connue depuis Henri de Plusquellec, chevalier, mentionné dans un compte rendu au duc Jean le Roux en 1268; Morice de Plusquellec figure dans une montre de 1355 parmi les écuyers de la compagnie de Hue de Kerautret; Alain était chambellan du duc en 1418; Yves fut fait prisonnier dans un combat livré aux Anglais en 1427, près des grèves du Mont-Saint-Michel; Olivier, sire de Pluscallec, ratifia le traité de Troyes en 1427, et prit part en 1431, au siége de Pouancé; Morice, fils d'Olivier, siégea comme sire de Plusquellec, parmi les bannerets et les bacheliers aux États de 1451; Jean était homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de Bertrand du Parc, en 1474. La terre de Plusquellec appartenait en 1477 à Charles du Pont-l'Abbé, chambellan du duc. La maison de Plusquellec ou de Ploësquellec, existait encore à l'époque de la réformation de 1668.

Digitized by Google

1419. OLIVIER DE MAUNY, sr DE THIEUVILLE, est qualifié chevalier banneret dans deux montres, l'une du 21 avril 1419, dans laquelle il paraît avec deux autres chevaliers bannerets et quatorze écuyers, et l'autre du 2 août 1421, qui nous apprend qu'il avait sous ses ordres deux chevaliers bannerets, sept chevaliers bacheliers, vingt écuyers et vingt-deux archers[1]. Il ne faut pas le confondre avec Olivier de Mauny, sr de Thorigny, chevalier banneret, dans la compagnie duquel il servait en 1415 en qualité de chevalier bachelier.

CHARLES DE MAUNY, chevalier banneret, servait avec trois chevaliers, seize écuyers et vingt archers à cheval, sous le commandement de monseigneur le dauphin, ainsi que nous l'apprennent des lettres de ce prince, données à Aubigny le vingt et un avril 1419. Charles de Mauny est également qualifié chevalier banneret, dans un compte de l'an 1419, de Macé Héron, trésorier des guerres du roi.

1421. RICHARD DE BRETAGNE, comte D'ETAMPES. On lit dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice : « La » revue de monseigneur Richard de Bretagne, comte » d'Etampes, banneret, deux autres chevaliers bannerets, » un chevalier bachelier et quarante-cinq écuyers de son » hôtel et compagnie, reçue devant Montoir le vingt-huit » août 1421. Ledit M. Richard, ses étendard, trompette et » menestrels, pour deux pages. » Richard de Bretagne, quatrième fils de Jean IV, duc de Bretagne, fut, suivant le

[1] Parmi ces chevaliers bannerets figure Pierre de Poillé, mais nous ne savons s'il appartient à la maison de Poillé ou de Poilley, connue en Bretagne dès l'an 1096, ou à une autre maison du même nom, qui tire son nom de la terre de Poillé, en Vendomois.

Nous ferons la même observation au sujet de Nicole Paynel, un des chevaliers bannerets de la compagnie d'Olivier de Mauny, sr de Thorigny, ignorant si ce Nicole Paynel appartenait à la branche des Paynel, possessionnés dès le XIIIe siècle en Bretagne, ou à celle de Normandie. Dans tous les cas, c'est comme banneret normand que figure Nicole Paynel dans la compagnie d'Olivier de Mauny.

Digitized by Google

P. Anselme, armé chevalier à Rennes avec ses frères par le connétable de Clisson. Le comté d'Etampes lui avait été donné en 1420 par le dauphin, pour le récompenser de ses services.

ROBERT DE MONTAUBAN est qualifié chevalier banneret dans deux montres, l'une du premier septembre 1421, et l'autre du trois juillet 1426, dans laquelle il figure avec quatre chevaliers, vingt-sept écuyers et trente archers. Le titre de chevalier banneret lui est aussi donné dans le rôle des seigneurs et hommes d'armes qui accompagnèrent le comte de Richemont à Angers en 1424. Robert de Montauban se distingua, suivant d'Argentré, dans un combat livré aux Anglais en 1415 près de Pontorson. Du Paz nous apprend qu'il était seigneur de Grenonville et de Queneville et lieutenant d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. La maison de Montauban était une branche de celle de Rohan.

1422. JEAN DE BAZOGES est qualifié chevalier banneret et capitaine de gens d'armes dans une montre du vingt-huit mars 1422, reçue à Beaugency, dans laquelle il paraît avec quarante et un écuyers, cinquante et un archers, un étendard et un trompette. En 1421 le duc, dont il était chambellan, l'envoya en ambassade à Rome. On le trouve, en 1420, au nombre des seigneurs qui se liguèrent contre les Penthièvre, qui s'étaient emparés de la personne du duc, et en 1421 parmi les chevaliers que ce prince envoya au secours du dauphin. Renaud de Bazoges, peut-être père de Jean de Bazoges, est mentionné au nombre des seigneurs bretons que le duc fit assembler à Nantes en 1388, dans la maison capitulaire des frères prêcheurs, pour leur exposer les griefs qu'il avait contre Olivier de Clisson et le comte

Digitized by Google

de Penthièvre. La terre de Bazoges ou de Bazouges, située dans l'évêché de Rennes et dont il est fait mention dès l'an 1050, dans les chartes des abbayes de Bretagne, était une des bannières du duché; aussi voit-on en 1451, le sire de Bazoges prendre rang parmi les bannerets et les bacheliers au parlement général tenu à Vannes en 1451. François de Bazoges, ayant en 1487 abandonné le parti du duc, vit ses biens confisqués et donnés à Pierre Léet, s^r de la Desnerie. Cette maison, depuis longtemps éteinte, est connue depuis Robert de Bazoges, mentionné parmi les seigneurs bretons faits prisonniers par Henri II, roi d'Angleterre, au siége de Dol, en 1173.

1424. MONTAUBAN (monseigneur de). Dans le rôle des seigneurs et gens d'armes qui accompagnèrent en 1424 le comte de Richemont, lorsqu'il alla en ambassade vers le roi à Angers, on lit : « *Les gens de monseigneur de Montauban :* » messire Jean Giffart, chevalier, messire Auffray Ferron, » chevalier, Alain de la Feillée, etc... Somme : I banneret, » II chevaliers et XV écuyers. » Le seigneur mentionné dans ce rôle sous le nom de monseigneur de Montauban, est Guillaume, sire de Montauban et de Landal, chevalier, ainsi qualifié dans un sauf-conduit qui lui fut délivré en 1420 par le roi d'Angleterre, pour traiter de l'élargissement du comte de Richemont, qui était prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt. Le sire de Montauban fut chambellan du dauphin, qui lui donne ce titre dans une lettre du deux octobre 1411. D. Morice le cite au nombre des capitaines qui servirent activement le roi de France pendant les guerres avec les Anglais. Il épousa en premières noces Marguerite de Lohéac, et en secondes noces Bonne Visconti, nièce du duc de Milan et cousine du roi de

Digitized by Google

France. Un sceau de Guillaume, sire de Montauban, gravé dans les *Planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, à la date de 1407, représente *sept macles*, armes des Rohan, *accompagnées en chef d'un lambel à quatre pendants* pour brisure. Depuis son mariage avec Bonne Visconti, il écartela ses armes de celles de Milan, *d'argent à la guivre d'azur en pal, dévorant un enfant issant de gueules.* Robert de Montauban, chevalier banneret en 1421, était le frère puîné de Guillaume. La maison de Montauban était une branche de celle de Rohan.

1424. ROSTRENEN (le sire de). On lit dans un rôle du six octobre 1424, comprenant les noms des seigneurs et gens d'armes qui accompagnèrent le comte de Richemont lorsqu'il alla trouver le roi à Angers : « *Les gens du sire de* » *Rostrenen :* Ledit sire de Rostrenen. Messire Henri du » Chastel, chevalier... etc. Somme : I banneret, I chevalier » et V écuyers. » Il s'agit ici de Pierre de Rostrenen, mentionné dans divers comptes d'Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi, et dont nous trouvons la quittance suivante dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice : *Nous Pierre, chevalier, seigneur de Rostenay, confessons avoir reçu de Jean du Belley la somme de cent cinquante liv. tournois à nous ordonnées par Monseigneur le connestable de France, pour le souldoy de cent cinq hommes d'armes estans au pont de Charenton pour trois mois commençant le premier jour de mars l'an 1436.*

Pierre de Rostrenen était capitaine de Pontorson en 1426, et fut fait la même année prisonnier par les Anglais, dans une rencontre qui eut lieu entre eux et les Français, près d'Avranches. En 1429, il se distingua à la bataille de Patay, où les Anglais furent défaits. Devenu capitaine de

Digitized by Google

Compiègne, il défendit vaillamment en 1436 une des portes de Paris, dont on lui avait confié la garde, et repoussa les Anglais. Suivant d'Argentré, Pierre de Rostrenen fut conseiller et chambellan du roi Charles VII, lieutenant du connétable de France, et mourut en 1440. Son tombeau, ajoute-t-il, se voit encore à Paris. (Voy. Chevaliers bannerets, XIVe siècle, année 1372.)

Digitized by Google

XVe SIÈCLE

ÉCUYERS BANNERETS

Les bannerets qui n'étaient pas chevaliers, ne prenaient que la qualité d'écuyer et ne portaient pas les insignes réservés aux chevaliers; mais ils conduisaient à la guerre leurs vassaux, de quelque qualité qu'ils fussent, et qui marchaient sous leur bannière, qui était carrée, marque distinctive de leur dignité. Dans les montres du XVe siècle, les bannerets qui n'avaient pas reçu les honneurs de la chevalerie sont désignés par les titres d'écuyers bannerets.

1410. GUY DE MONTFORT, depuis GUY XIV, sire DE LAVAL, est qualifié écuyer banneret dans une montre du onze octobre 1410, reçue à Pontoise, et dans laquelle il figure avec quatre chevaliers, douze écuyers et quatre-vingt-douze archers de sa compagnie. (Le P. Anselme.)

1411. OLIVIER DE BRETAGNE, comte DE PENTHIÈVRE, écuyer banneret, prend ces qualités dans une quittance du vingt-huit novembre 1411, scellée de ses armes, dans laquelle il confesse avoir reçu de Jean Pressy, trésorier des guerres du

Digitized by Google

roi, la somme de trois mille trois cent cinquante-neuf livres tournois, pour payement des gages de lui, écuyer banneret, trois chevaliers bacheliers, deux cent quatre-vingt-deux écuyers et deux trompettes de sa compagnie. Sur son sceau on voit les armes de Bretagne avec une bordure. Olivier de Bretagne, descendant de Charles de Blois, qui disputa le duché de Bretagne au comte de Montfort, fut créé en 1420, par le duc Jean V, maréchal et gouverneur de la chevalerie de Bretagne. (Voy. Maréchaux de Bretagne.)

1418. JEAN DE BRETAGNE, sr DE L'AIGLE, frère d'Olivier de Blois, comte de Penthièvre, prend la qualité d'écuyer banneret dans une montre reçue à Tours le cinq décembre 1418, et dans laquelle il paraît avec dix-huit écuyers de sa compagnie. Le titre de banneret lui est encore donné dans une autre montre du quatorze août 1419, qui nous fait connaître, que sa compagnie d'hommes d'armes comprenait un chevalier banneret, cinq chevaliers bacheliers, dix écuyers et dix-sept archers à cheval. Il commanda un corps de troupes en Guyenne et prit part à la bataille de Formigny en 1450. Bertrand de Blois, père de Jean et d'Olivier, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

LANCELOT GOUYON, écuyer banneret, servait sous M. le Régent, contre les Anglais, avec un chevalier bachelier et seize écuyers, ainsi que nous l'apprend une montre du six mars 1418, reçue à Gien. Les qualités de sr de Sérigny et d'écuyer banneret lui sont données dans une autre montre du treize août 1410, reçue à Jargeau. Lancelot Goyon, sr du Lude, rapporte Moréri, fut chambellan du duc de Bretagne, et servit en Languedoc avec dix-huit écuyers. Ayant été fait prisonnier par le sire de Scale, chevalier anglais, il

Digitized by Google

fut conduit à Domfront ; il traita de sa rançon le 23 avril 1439, et fournit pour caution le sire de Matignon.

PIERRE DE RIEUX, sire DE ROCHEFORT, écuyer banneret, maréchal de France, figure avec un autre écuyer banneret, Lancelot Gouyon, neuf écuyers, un étendard et un trompette, dans une montre reçue à Bourges le 21 juin 1418. La qualité d'écuyer banneret lui est encore donnée dans d'autres montres des années 1418 et 1419. (Voy. Maréchaux de France.)

1419. MICHEL DE RIEUX, sr DU FOUGERÉ, est mentionné avec le titre d'écuyer banneret, dans une montre reçue à Lucé le quatre octobre 1418, dans laquelle il paraît avec trois chevaliers et treize écuyers. Moréri lui donne le titre de seigneur de Châteauneuf, et ajoute qu'il servit sous le dauphin, régent de France, et qu'il mourut en 1473, âgé de soixante-dix-neuf ans.

CHARLES DE MONTFORT, écuyer banneret, figure avec trois chevaliers et seize écuyers de sa chambre, dans une montre du six juin 1419.

1421. PATRY DE CHATEAUGIRON prend la qualité d'écuyer banneret dans une quittance de ses gages du quinze juillet 1421, montant à trois cent quarante livres pour lui, quatorze écuyers et seize archers de sa chambre. Il est aussi qualifié banneret dans un rôle du six avril 1424, contenant le nom des seigneurs et gens d'armes qui accompagnèrent le comte de Richemont à Angers. Du Paz dit qu'il fut valeureux en faits d'armes, et qu'il rendit de bons services au

Digitized by Google

roi de France et au duc de Bretagne contre les Anglais. Il fut tué en 1427, au combat des Bas-Courtils. Il épousa Louise de Rohan, fille d'Edouard de Rohan et de Marguerite de Châteaubriand, dame du Portric.

JEAN TOURNEMINE, sr DE LA HUNAUDAYE, est qualifié écuyer banneret dans plusieurs montres. Nous lisons dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice : *La montre de Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye, écuyer banneret, vingt-six écuyers et quatre-vingt-dix-sept archers de sa compagnie, reçue à Châteaugiron le premier août 1421. Ledit seigneur de la Hunaudaye, ses étendard et trompettes pour une paye.* Une quittance de ses gages, du quatre septembre 1421, nous apprend qu'il commandait sous Richard de Bretagne, comte d'Etampes, quatre cent quatre-vingt-treize hommes d'armes. Jean Tournemine et son frère Pierre faisaient partie des cent dix-neuf gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1423. Il fut tué en 1427, au combat des Bas-Courtils, livré aux Anglais, près des grèves du Mont-Saint-Michel.

JACQUES DE DINAN, écuyer banneret, est mentionné avec sept chevaliers bacheliers et vingt-six écuyers de sa compagnie, dans une montre du premier septembre 1421. La qualité d'écuyer banneret lui est également donnée dans une autre montre du premier septembre 1425. Il devint, en 1425, grand bouteiller de France. (Voy. Grands Bouteillers de France.)

EON DE KERSALIOU, écuyer banneret, est ainsi qualifié dans une montre de Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye, reçue à Montoire le premier septembre 1421. On trouve

Digitized by Google

antérieurement : Geoffroi, croisé en 1248 ; Derien, un des écuyers de la compagnie du sire de Beaumanoir, en 1351 ; Rolland, mentionné parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin en 1370 ; Raoul, chevalier en 1380, dont le sceau, donné dans les *Preuves* de l'histoire de D. Morice, représente *un lion;* aliàs, *fascé d'argent et de gueules de six pièces, au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout ;* Jean, chevalier, chambellan du duc en 1418. Cette maison, une des plus distinguées de Bretagne, a été maintenue en 1668.

1424. BERTRAND DE DINAN, maréchal de Bretagne, est qualifié banneret dans le rôle contenant le nom des seigneurs et gens d'armes qui accompagnèrent le comte de Richemont à Angers en 1424, et écuyer banneret dans une montre du douze août 1425, et dans laquelle il figure avec huit chevaliers et sept écuyers de sa compagnie. (Voy. Maréchaux de Bretagne.)

JEAN RAGUENEL, vicomte DE DINAN et DE LA BELLIÈRE, est compris avec les titres de banneret et de vicomte de Dinan, dans un rôle contenant le nom des seigneurs et gens d'armes qui accompagnèrent le comte de Richemont à Angers, en 1424. On y trouve la mention suivante : « Le » vicomte de Dinan, Jean Boterel, Jean le Vayer, etc... » Somme : I banneret et XVI écuyers. » Les vicomtés de Dinan et de la Bellière étaient entrées dans la maison de Raguenel par le mariage de Robert Raguenel, un des chevaliers du combat des Trente en 1350, avec Jeanne, vicomtesse de Dinan et de la Bellière. Jean Raguenel, leur fils, prenait en 1397 le titre de vicomte de Dinan, ainsi que nous le montre son sceau, gravé dans les *Planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, et qui est écartelé des armes de

Digitized by Google

Ragnenel et de la Bellière. Celles de Raguenel sont *écartelées d'argent et de sable*, et celles de la Bellière *d'or au chef endenté de sable.* Le vicomte de Dinan fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, et eut pour fils celui qui est l'objet de cette notice. Le fils de ce dernier, Jean Raguenel, dit de Malestroit, maréchal de Bretagne, prend aussi le titre de vicomte de Dinan dans le contrat de mariage passé en 1461 entre sa fille Françoise et Pierre de Rieux. On voit dans cet acte, que la seigneurie et vicomté de Dinan était vulgairement appelée la vicomté de la Bellière, ce qui explique pourquoi les Raguenel prenaient tantôt la qualité de vicomte de Dinan, et tantôt celle de vicomte de la Bellière.

Jean Raguenel commandait en 1420, pour le recouvrement de la personne du duc, prisonnier des Penthièvre, trois cent soixante-douze hommes d'armes, cent vingt-six archers et vingt-sept arbalétriers. Il fut fait prisonnier en 1427, dans un combat livré aux Anglais près du Mont-Saint-Michel, accompagna le connétable de Richemont dans plusieurs expéditions, et fut armé chevalier par lui au siége de Saint-Célerin, en 1431, au rapport de Guillaume Gruel, écuyer et historien du connétable. Jean Raguenel fut aussi chambellan du duc et capitaine de Rennes en 1435. Il mourut en 1436, ainsi que nous l'apprend un compte de la même année, de Jean d'Ust, trésorier, dans lequel on lit ce qui suit : *Deffunt messire Jean Raguenel, la dame de Malestroit, sa compagne.* (Voy. Maréchaux de Bretagne, année 1451.)

A partir du milieu du XVe siècle, le titre de chevalier banneret disparut. Les compagnies d'hommes d'armes, dont les capitaines étaient nommés par le duc, remplaçèrent les troupes, que conduisaient sous leurs bannières les bannerets. Cette innovation causa un amoindrissement considérable à la puissance féodale et accéléra son déclin.

Digitized by Google

X^e ET XIe SIÈCLES

SEIGNEURS QUALIFIÉS MILITES

Le terme *miles* est le seul employé dans les chartes latines pour désigner un chevalier, mais on ne peut lui attribuer d'une manière certaine cette signification qu'à partir de la seconde moitié du XIIe siècle. Antérieurement, le mot *miles* indique le possesseur d'un fief de haubert, devant servir à cheval seul, ou avec plusieurs cavaliers, armés de la lance et revêtus du haubert, c'est-à-dire armés de toutes pièces. Ce sont ces *milites* qui figurent ordinairement dans les chartes des XIe et XIIe siècles, comme témoins des seigneurs qui les avaient souscrites, et dont ils relevaient. Les fiefs de ces *milites* furent appelés, d'après leur nom, *feoda militum* ou *militiæ*, expressions qu'après l'établissement de la chevalerie, certains auteurs, croyant que le mot *miles* avait toujours désigné un chevalier, ont traduites par les termes de fiefs de chevaliers ou de chevalerie, tandis qu'ils signifient fiefs de haubert. On a aussi nommé au XIIIe siècle chevaliers d'ost les possesseurs de ces fiefs, parce que les chevaliers portaient, comme eux, l'armure complète, mais en y joignant les insignes cheva-

Digitized by Google

leresques. Ainsi, quand les chroniqueurs des XIe et XIIe siècles, parlent par exemple d'une armée qui comptait quatre mille *milites*, ils n'entendaient pas par ce mot des chevaliers, mais des seigneurs de haubert ou cavaliers armés de toutes pièces. Nous n'avons pas cru devoir exclure de notre liste de chevaliers cette catégorie de seigneurs appelés, comme eux, *milites*, et qui ont été leurs prédécesseurs. Il est probable que si le terme *miles* finit par être seul employé pour désigner un chevalier, c'est parce que dans les premiers temps de la chevalerie, cette dignité n'était conférée qu'à des seigneurs faisant au moins partie des *milites* ou possesseurs de fiefs de haubert. La naissance ne suffisait pas pour être admis aux honneurs de la chevalerie, il fallait encore posséder des fiefs assez considérables pour pouvoir soutenir avec honneur cette dignité [1].

Il dut nécessairement s'écouler un certain temps avant que la chevalerie, d'abord errante, formât une corporation distinguée par un nom qui lui fut propre et par des insignes particuliers. Cette distinction ne dut aussi être recherchée, que lorsque la qualification de chevalier fut devenue un titre d'honneur, que le rang le plus élevé, tel que celui de roi ou de prince, ne pouvait procurer. Or, ce n'est guère que sous le règne de Philippe-Auguste, que l'on voit les princes et les seigneurs qualifiés rechercher le titre de chevalier. On peut donc en conclure, avec le P. Daniel, que ce fut sous le règne de ce prince que l'on commença à faire une plus grande mention de ces chevaliers, qui étaient des hommes de

[1] Voy. Tome I, chap. II. Du titre de *miles* ou de chevalier.

M. Aurélien de Courson n'attribue pas au mot *miles* au XIe siècle d'autre signification que celle de guerrier. « Dans les premières années du XIe siècle, dit-il, dans ses prolé-» gomènes du cartulaire de Redon, un homme de guerre (miles), nommé Bernard vint » construire un fort sur un rocher escarpé qui domine la Vilaine. Ce château ayant » été appelé dans le pays *Rupes Bernardi*, le nom, après quelques générations, fut défi-» nitivement acquis aux héritiers du fondateur, et de là les sires de la Roche-Bernard, » célèbres à plus d'un titre dans les annales du pays nantais. »

Digitized by Google

naissance, ayant fait preuve de noblesse par de bons titres, et de valeur par de belles actions, et à qui la chevalerie avait été conférée avec certaines cérémonies dont nous trouvons le détail dans des monuments anciens, que nous nommons *Cérémoniaux*. Néanmoins, il est certain que la chevalerie existait dès le XIIe siècle en Bretagne, ainsi que nous le prouve une charte de l'an 1152, de Raoul, sire de Rays, datée de la première année de sa chevalerie. Dans une charte de 1183, Harsculphe de Soligné, s^r de Dol, rappelle qu'il a scellé autrefois un acte de donation à l'abbaye de la Vieuville, avec le sceau de son père, parce qu'alors il n'était pas encore chevalier.

Les noms que nous donnons ici sont tirés, en grande partie, des *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice et des chartes d'abbayes. Nous ferons remarquer que beaucoup de ces noms ne sont que de simples surnoms, car les noms patronymiques ne devinrent d'un usage général que dans le XIIe siècle. Une partie des familles que nous mentionnons est éteinte et les noms de beaucoup d'entre elles ne figurent dans aucun armorial [1].

992. JUHEL. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

1037. MINGERIUS. (Fondation du prieuré de Saint-Cyr.)

1038. ETIENNE. (Ch. de Saint-Florent.)

JOHANNES, *miles*, appose son sceau à l'acte de fondation du prieuré de Liffré.

[1] Plusieurs de ces prénoms ou surnoms, tels que ceux de Urvoy, Hingant, Harscouët, Derrien, etc., sont devenus des noms patronymiques. Dans certaines parties de la France les noms de Onffroi et de Isarn sont également des prénoms et des noms de famille. Certains généalogistes, confondant à dessein ces prénoms avec les noms de famille, n'hésiteront pas, si vous vous appelez Onffroi, Foucher, Martin ou Harscouët, de vous faire descendre d'Onffroi, sire de Thoron, de Foucher de Chartres ou de Liége, de Saint-Martin ou de Arscoit de Sainte-Croix, sire de Rays. Nous pourrions en citer des exemples.

Digitized by Google

1040. ROUAUD DU PÈLERIN. Dans la charte de fondation du prieuré du Pèlerin-sur-Loire, il s'intitule : *Ego Roaldus, sæculari militiæ deditus.* Dans une autre charte de l'an 1060, relative à une donation faite à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, il est désigné par ces mots : *Roaldus de Peregrino, quidam miles nobilissimus.* Les descendants de Rouaud conservèrent le nom de du Pèlerin (aujourd'hui du Pellerin). On trouve parmi eux Pierre du Pèlerin, croisé en 1248 ; c'est le dernier de ce nom dont nous ayons connaissance. Des auteurs modernes l'ont appelé Pierre Bastard du Pèlerin, sans doute pour le rattacher, par cette adjonction de nom, à la famille le Bastard [1].

AMAURY D'OUDON,
OLIVIER DE VERIZ,
THÉBAUD CRESPIN,
MAURICE DE LIRÉ,
RENAUD DE BLOIS,
GUILLAUME CRESPIN,
GEOFFROI DE BRIÈRE,
MATHIEU BARBOTIN,
PERDRIEL (*dominus* PERDRIEL),

[1] La famille Bastard ou le Bastard a fait insérer dans l'armorial de M. de la Grasserie une notice généalogique de laquelle il résulterait qu'elle descendrait de Rouaud Bastard, très-noble chevalier, dit un des premiers de la patrie, fondateur, vers l'an 1049, du prieuré de Sainte-Marie du Pèlerin-sur-Loire ; qu'elle avait pour armes une aigle éployée, avant la concession de la fleur de lys par Philippe-Auguste, et que plusieurs de ses membres suivirent Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Nous ferons remarquer que les chartes que nous avons citées ne donnent point à ce Ronaud le surnom de Bastard, et que ses descendants ont gardé celui de du Pèlerin. La concession de la fleur de lys par Philippe-Auguste ne mérite pas une discussion sérieuse, et nous ajouterons qu'il est étrange, qu'à l'appui de faits aussi éclatants, cette famille n'ait produit qu'un arrêt de maintenue de noblesse de l'an 1760, remontant à l'an 1480. Suivant M. de Courcy, il existe en Bretagne trois familles nobles appelées le Bastard, distinctes les unes des autres. D'après lui, celle dont nous nous occupons a pour auteur Jean le Bastard, s^r de l'Herpinière et de la Bastardière, père de Georges, franchi en 1467. Le nom de Batard a été porté comme surnom et comme nom patronymique par une infinité de familles.

Digitized by Google

seigneurs pris dans la classe des *milites* ou possesseurs de fiefs nobles, qui paraissent comme témoins dans l'acte de fondation du prieuré de Châteauceaux, souscrit par Geoffroi Crespin, qui, dans cet acte, les appelle *homines mei* ou mes vassaux, en énumérant les dons qu'à son exemple ils ont faits au prieuré.

RIVALLON LE VICAIRE. *Ego Rivallonius Provinciæ Redonensis miles, etc.* (Donat. faite à Marmoutiers.) On voit dans cette charte que Rivallon se nommait le Vicaire, et qu'il était aïeul de Robert de Vitré.

JOSCELIN DE LA HAYE. *Goscelinus de Haia, qui tunc erat miles, etc.* (Offrandes et droits de sépulture entre les mains des laïques.)

SIMON, fils de CAVALON DE SAINT-OPPORTUNE. *Quidam miles Simon nomine, etc.* (Même acte que le précédent.)

NOMINOE, appelé *miles meus*, mon vassal féodé, par Draloi, fils de Frédeur de Château-Migron, en Frossay, dans l'acte de fondation du prieuré de Frossay.

GURHANDUS. (Fondation du prieuré de Frossay.)

MAINON DE FOUGÈRES. Ce seigneur prend dans diverses chartes relatives au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, dont il fut le fondateur, les noms et qualités de *Maino, homo militiæ sæculari deditus*, ou de *Maino, miles Redonensis provinciæ;* mais dans d'autres chartes il se qualifie seigneur de Fougères.

PRÆSEL GUENNEDAT. *Quidam miles Præsel Guennedat, etc.* (Donation à Marmoutiers, confirmée par Bernard, s^r de la Roche-Bernard, son seigneur.)

ROGER, qualifié *miles* dans l'acte précédent, donne à

Digitized by Google

Saint-Florent de Saumur la huitième partie de Saint-Cristophe, qu'il possédait à titre de bénéfice militaire.

HAMON le Clerc,

GEOFFROI le Laïc,

qualifiés *milites* dans l'acte précédemment cité.

1050. ARSCOIT, fils de Richard, est appelé *miles* (vassal féodé) de Rouaud, vicomte de Donges, dans un titre de Marmoutiers.

BRIENT, sr DE CHATEAUBRIAND. *Ego Briencius, sæculari militiæ deditus..., etc.* (Fondation du prieuré de Beré par ce seigneur.) Dans cette charte on voit que Beré est situé près de Châteaubriant, *non longè à Castro Briencii situm.* Des chartes de l'abbaye de Marmoutiers nous apprennent que Brient était fils de Tihernus et d'Innoguent, fait qui détruit les assertions de certains auteurs, qui prétendent que Brient était le quatrième fils d'Eudon, comte de Bretagne. L'erreur provient sans doute de ce que l'on aura confondu Inoguent, femme de Tihernus, avec Innoguent de Cornouailles, femme d'Eudon, comte de Bretagne. (Voy. Chevaliers bannerets, XIIIe siècle, art. Geoffroi de Châteaubriand.)

GLERIAN, prince DE BÉCON. (Donation faite par lui à Saint-Sauveur de Redon.) Ici prince signifie seigneur de paroisse.

BONUS CASUS,

GIRARDUS ADUBATUS,

JUDICAEL, *filius Willelmi Esturlentii,*

qualifiés *viri militares* dans une donation faite au prieuré

Digitized by Google

de Chémeré par Arscoit, sr de Rays, dont ils relevaient et auquel ils servent de témoins.

TRESHORET. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

1051. ESCOMAR DE LAVAL, *miles nobilissimus.* (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

TUHUAL DE CORDEMAIS. *Quidam vir militaris, etc.* (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

HAMON BLOC, fils de Guigomar. (Ch. du milieu du XIe siècle, du prieuré de Saint-Malo de Dinan.)

1052. GARNIER. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

GLEMAROC. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

FROTMUNDUS. *Quidam eques, etc...* (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.) Ce seigneur fut probablement l'auteur des seigneurs de Châteaufromont, nom qui s'écrit aujourd'hui Châteaufremont.

DERIAN. *Quidam miles nomine Derian, Harscudi filius, de Riniac, dedit Sancto Salvatori quartam partem cimeterii Sancti Salvatoris, unde cuidam sui militi Aluere nomine unum scutum dedit, ut donum annueret.* (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

HARSCOET, fils de Richard. (Charte précédente.) Ici, Harscoët est un prénom, comme la plupart des noms qui précèdent.

1060. DANIEL, fils d'Eudon, mactiern. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.) Les mactierns étaient les seigneurs héréditaires d'une ou de plusieurs paroisses. Ce titre disparut à la fin du XIe siècle.

Digitized by Google

1062. GODEBERT. La charte de Saint-Sauveur de Redon dans laquelle ce seigneur est mentionné, rappelle qu'il possédait une terre inhabitée appelée Fontenelles.

MOYSES. Il est cité dans la charte précédente, comme vassal d'un seigneur nommé le Bœuf.

ROGER et RENAUD DE MORTESTIER (de Mortuo-Estero), appelés *milites præstantissimi* dans une charte de Saint-Sauveur de Redon.

1063. BERNARD, sr DE LA ROCHEBERNARD, *miles*. (Donation à Saint-Sauveur de Redon.) Le nom de Bernard a fait supposer à M. Aurélien de Courson que l'auteur de cette maison était d'origine scandinave. M. de Châteaubriand attribuait à sa famille une origine semblable. On a cru aussi que les premiers vicomtes de Donges étaient Normands. Quoi qu'il en soit, il est probable que plusieurs chefs normands s'établirent en Bretagne.

POITEVIN. *Quidam miles Pictavus nomine, etc.* (Formules particulières de concession.)

1065. RIVALLON DE COMBOURG. *Ego Rivallonus, homo militaris ex Britanniâ de Castello Combornio.* (Donation à Marmoutiers.) Dans une autre charte il s'intitule : *Ego Rivallonus, Britannicus gente, genere non infimus, sub fidei titulo christianæ, homo militiæ sæcularis, castri possessor quod Combornium vocant.*

1066. MORVAN. *Quidam miles Morvanus, ortus nobilis parentibus,* ainsi nommé dans une charte de Saint-Sauveur de Redon, qui nous apprend que ce seigneur, avant de prendre l'habit religieux, monta tout armé à l'autel et y déposa ses armes.

ALBERICUS. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

Digitized by Google

1067. NORMAN DE LISTRÉ, ou DE LITTRÉ,
GEORGES, frère du précédent,
GEOFFROI (fils de Norman de LISTRÉ),
JEAN PINCERNA,
TUAL DE VALLE,
PICHUN,
JEAN BOTERAT,
JEAN JAABLE,
qualifiés *milites* dans une charte de Marmoutiers, relative à quelques formules de concession.

1070. BRIENT et ODRIC, fils de Bloc,
HAMON DE SAINT-DIDIER,
RIVALLON, fils de Wiomarch,
(Ch. de Saint-Serge). On y voit que les *milites laïci*, ou seigneurs laïques, détenaient alors la plupart des églises des environs de Rennes.

EBROIN, *miles stipendiarius* (Ch. de Saint-Florent),
RAOUL le vicomte,
HAMON, fils de Guéhénoc,
GUY GOYON (Gobio),
GEOFFROI DE LA FERRIÈRE,
GRAFFIO,
PICOT DE LA LANDE BOILOT,
appelés *milites castri quod vocatur Dinan*, c'est-à-dire vassaux nobles du château de Dinan, dans l'acte de fondation du prieuré de la Madeleine du Pont à Dinan, par Geoffroi de Dinan.

1080. THOMAS. (Fondation du prieuré de Saint-Nazaire.)

Digitized by Google

FANZON JUDICAHEL, *dum adhuc miles erat*, ainsi désigné dans une charte de Saint-Sauveur de Redon, qui nous apprend que Fanzon avait pris l'habit religieux.

GOSCELIN,

GAUDIN,

qualifiés *milites* dans une donation faite à Marmoutiers par Frioul, vicomte de Donges.

1090. GAURIN, fils de Geoffroi, appelé *miles Galdini de Clisson*, c'est-à-dire vassal noble de Gédoin de Clisson, dans un accord passé avec les moines de Marmoutiers.

RIVALLON DE SOLZON. *Brientius, filius Gaufridi, et Rivalonus de Solzon, miles ejus.* (Ch. de Marmoutiers.)

HAMON DE LIFFRÉ. (Accord avec les moines de Saint-Florent.) Dans d'autres chartes de la même abbaye, il est appelé *cabalarius de Livriaco*, et *eques de Livriaco*. Ces expressions signifient qu'il était possesseur du fief de Liffré, pour lequel il devait le service militaire avec un ou plusieurs cavaliers.

TANGUY, fils de Brient. (Diverses formes de procédures.)

ORIC DU LOROUX. (Fondation du prieuré d'Ingrande par ce seigneur.)

BUDIC DE PLOCONOIT. (Donation à Marmoutiers.)

ROUAUD. *Rodoaldus quidam, miles litteratus.* (Fondation du prieuré de Pontchâteau.)

HELOCUS. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

1097. HERVELIN, fils de Guernezon. (Donation à l'abbaye de Saint-Jacut.)

NORMAN et DANIEL DE CHATEAU-BERNARD, fils de Simon de la Roche-Bernard, sont qualifiés *nobilissimi*

Digitized by Google

milites dans une charte de 1097, de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

RABEL RAIMBERT. *Quidam miles civis et ipse nannetensis nomine cognomento Rabellus.* Ces expressions indiquent que Rabel possédait un fief noble dans le territoire de Nantes, et qu'il habitait cette ville.

JUNGONEUS. *Quidam miles nobilis, etc.* (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

Digitized by Google

XIIe SIÈCLE

SEIGNEURS QUALIFIÉS MILITES[1]

1100. FRÉDOR, s^r DE FRUZAY. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.) Frédor ou Frédur est désigné dans cette charte par ces mots : *ipse miles, etc.* Fruzay ou Frossay est une paroisse située près de Paimbœuf, évêché de Nantes. Le château des seigneurs de Frossay se nommait le Migron, nom d'un village bâti au bord de la Loire.

1101. NORMAN BASTARD. *Quidam miles Normandus, Bastardus nomine, etc.* (Donation à Saint-Sauveur de Redon.) Le nom de Bâtard est porté comme surnom, et comme nom patronymique, par une infinité de familles ; l'article suivant en fournit un exemple.

GAUTIER DE LOHÉAC. *Walterius Judicaelis filius, de Loheac, quidam miles nobilissimus et illius castri princeps et dominus, etc.* (Don d'une portion de la vraie croix à Lohéac.) Dans cette charte on voit que Rioc ou Riou,

[1] Nous avons dit précédemment que ce n'est guère qu'à partir du milieu du XIIe siècle, que l'on peut considérer le mot *miles* comme indiquant avec quelque certitude un chevalier.

Digitized by Google

frère du sire de Lohéac, était mort pendant la traversée qu'il fit en revenant de Jérusalem, et qu'il avait, avant de mourir, confié à Simon de Ludron une parcelle de la vraie croix et du tombeau de Notre-Seigneur. Gauthier en fit don à Lohéac. Dans une charte de la même année, de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, Gauthier de Lohéac est ainsi désigné : *Gualterius Lohoiacensis, Rotaldi Bastardi filius.*

1108. HARSCUIDUS. *Quidam miles nobilis Harscuidus nomine, de Sancto-Petro namnetensi, etc.* (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

RIVALLON, frère de Tanguy, vicomte de Poher,

DANIEL, fils de Guégon an-besch,

EUDON,

KEN-WAREC, fils Coyrant.

(Don fait à Quimperlé par le vicomte de Poher.)

EUDON, fils de Geoffroi,

RIVALLON LE ROUX,

NORMAN, fils de Gosbert,

GEOFFROI DE LA FERRIÈRE,

ROLLAND, fils de Bressel,

PAYEN, fils de Quarhant,

RENAUD, fils de Maynard,

HUGUES, fils de Norman,

GENTO,

GUYOMAR, frère de l'évêque d'Alet.

(Confirmation du don de Saint-Malo de Dinan à Marmoutiers, par Benoît, évêque d'Alet.)

Digitized by Google

MAINGUY DE SÉRENT. *Quidam miles de Serent, Mengius videlicet, filius Marquerii, etc.* (Donation à Saint-Sauveur de Redon.) Dans cette charte figurent deux frères de Mainguy, Pierre et Judicaël, qui y sont appelés *strenui milites.* Suivant Moréri, Marquer, Judicaël et Pierre de Sérent prirent part à la première croisade. Josselin de Sérent suivit Philippe-Auguste en Palestine en 1191, et Juhel, Gicquel et Guéhénoc se croisèrent en 1240. On trouve ensuite Guillaume de Sérent, chevalier, mentionné dans des comptes rendus au duc en 1273; Jean de Sérent, qui fut, en 1350, un des écuyers du combat des Trente, et dont le sceau apposé à une quittance de ses gages du vingt-six novembre 1356, représente *trois quintefeuilles.* Un autre Jean de Sérent, chevalier, fut établi par le duc, en 1397, capitaine du château et forteresse de Batz. Beaucoup de seigneurs de ce nom figurent dans les montres d'hommes d'armes bretonnes. Cette maison a fini dans la personne d'Armand-Louis, duc de Sérent, pair de France, grand d'Espagne, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1322.

1114. BRIENT DE CHATEAUBRIANT est qualifié dans une épitaphe latine, rapportée par D. Morice, et qui fut composée par les moines de Beré: *Egregius Princeps, Militiæ splendor, Procerum decus, etc.* Il faut remarquer que, dans les chartes de cette époque, *princeps* signifie seulement un seigneur exerçant une juridiction d'une certaine importance. Ce Brient était fils d'autre Brient qui fonda, vers l'an 1050, le prieuré de Beré. (Voy. Chevaliers bannerets, XIIIe siècle, art. Geoffroi de Châteaubriand.)

1115. MANERIUS DE LA GUERCHE,

Digitized by Google

GUILLAUME PAPA,

FROGER BORCMAN,

BRIENT NORMAN DE VISECHIA,

(fondation du prieuré de la Guerche, par Guillaume de la Guerche.) Dans une autre charte de donation du même Guillaume, figurent, comme témoins, ses vassaux nobles et non nobles, *multis præsentibus, tam militibus quam burgensibus*).

1120. PIERRE D'ARGENTRÉ, chevalier, premier du nom, vivait vers l'an 1120, suivant du Paz, qui n'en rapporte aucune preuve.

RIVELEN. (Cart. de Quimperlé.)

1127. GUILLAUME GROHEL,

ANGE GRAFFIO.

(Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

1128. ALFRED, fils d'Hervé DE PIRRIC. (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.) Cet Alfred, ainsi que Gestin, sont qualifiés dans une autre charte : *nobilissimi milites, toparchæ de Cellario.*

1136. RIVALLON DE CORNON,

ORAVIE, femme de Rivallon DE CORNON,

JUSTIN et GUÉHÉNOC, enfants des précités,

RAOUL, fils de Payen Homenex,

GUILLAUME, fils d'Hugues,

JARNOGONUS,

BILI,

Digitized by Google

RIVALLON, fils de Bili,

MATHIEU DE SIZ,

OTTOMAN et GEOFFROY, son frère,

DANIEL DE LA HAYE,

EVEN DE S. SIGUININO,

ORHANT, mère de Guillaume de Ros,

témoins d'un don fait à l'abbaye de Redon, par Guillaume de Ros. Cette charte est fort curieuse, puisqu'on y voit figurer des femmes au nombre des *milites*. Ce terme ne peut donc indiquer que des possesseurs de fiefs nobles, et non des chevaliers.

1137. GEOFFROI LE CHAPELAIN (*Capellanus*),

BRIENT, fils de Bonvalet,

BRIENT LE MOINE (*Monachus*),

ADELMUS Gualensis,

BENOIT DE CHESNEY,

RAOUL DE COMBOURG,

BRIENT, fils de Josse, et GUILLAUME, son frère,

HAMON, neveu des précédents,

BARDULFUS DE SPINIAC.

(Fondation de l'abbaye de la Vieuville, par Gilduin, fils de Hamon).

GOSCELIN MAUVOISIN fait, en prenant l'habit monastique, en 1137, une donation à l'église de Saint-Aubin d'Angers. Parmi les témoins de ce don figurent Guillaume d'Oudon, probablement son seigneur, et quelques-uns de ses vassaux, *militibusque illius terræ advocatis*. Un des descendants de Goscelin, Guy de Mauvoisin, chevalier, se distingua en 1248 au combat de la Massoure.

Digitized by Google

GEOFFROI DE SAINT-MARTIN,

JOSSELIN LE CHAT (Catus),

MATHIEU DE RIALLÉ,

GUILLAUME DE CLANGIE,

mentionnés dans la charte de Saint-Aubin d'Angers, précitée.

1139. GEOFFROI DE GUERRAN (de Guérande.) (Ch. de Saint-Sauveur de Redon.)

1148. GEOFFROI BOTEREL. *Obiit Gaufridus comes Boterellus, incomparabilis miles.* (*Chronicon Britannicum.*)

1149. YVES DE LA JAILLE. (Ch. de Saint-Magloire de Lehon.)

1152. RAOUL, sire DE RAYS, fait en 1152 une donation aux moines de Buzay. Cette charte est curieuse, car elle est datée de la première année de la chevalerie de ce seigneur, *anno ejusdem Radulfi militiæ primo;* néanmoins à cette époque, le terme *miles* n'indique pas toujours un chevalier, car dans une charte de l'an 1157, citée ci-après, nous verrons figurer parmi les *milites,* témoins de la fondation du prieuré de Notre-Dame de Vitré, le doyen de Vitré et le chapelain du seigneur de Vitré. Raoul, sire de Rays, appartenait à la maison de Sainte-Croix.

1154. OLIVIER, fils de Payen,

ENGRESSUS,

BORRINGAN,

mentionnés dans le *Chronicon Britannicum,* où on lit à l'article MCLIV : *In festivitate S. Lazari, nocte, venit comes Hoellus Rezeium cum militibus navigando, ubi sunt milites sui, Oliverius, scilicet Pagani filius, etc.*

Digitized by Google

1157. THÉBAUD DE CAMPELS,

JEAN DE LANDAUREN,

CHAPELAIN DE VILLECUITE,

ROBERT HAI,

GAUTHIER DE LANDAUREN,

HAMELIN DE PINEL,

GUILLAUME GERVAIS, cousin du seigneur de Vitré,

GAUTHIER DE TASLEIA,

JEAN, doyen de Vitré (*Decanus Vitreii*),

ROBERT, chapelain du seigneur (*capellanus domini*),

JEAN DE CAMPELS,

témoins pris parmi les *milites* mentionnés dans l'acte de fondation du prieuré de Notre-Dame de Vitré. On remarquera que parmi ces *milites* figurent le doyen de Vitré et le chapelain du seigneur de Vitré, particularité qui nous fait voir que ces *milites* sont non des chevaliers, mais des vassaux de la seigneurie de Vitré. Parmi les autres témoins on remarque des prêtres, l'abbé et le prieur de l'abbaye, qui ne sont point compris parmi les *milites*.

1158. SILVESTRE PINEL, qualifié *miles* de Raoul de Fougères dans une donation de l'abbaye de Rillé.

GEOFFROI DE MAYENNE,

HAMON, fils de Geoffroi DE MAYENNE,

ANDRÉ DE VITRÉ,

chevaliers, se croisèrent en 1158, suivant la relation du frère Jean, moine de Saint-Benoît, écrite en 1153. (*La Noblesse de France aux croisades*, par Roger.)

Digitized by Google

1160. HERVÉ DE TRÉMIGON,

THOMAS BOUTIER (*filius Boterii*),

EVEN LE CHAT (*Catus*).

(Dîme du Chastellier, rendue au prieuré de Combourg par Hervé de Trémigon.)

1163. GUILLAUME DES VAUX (*de Vallibus*), *miles, dominus dicti loci*, chevalier, seigneur dudit lieu, fait une donation en 1163 à l'abbaye de Montfort.

1164. BERTRAND MENGUY (*filius Menguy*). (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1171. PIERRE DE ARCON. *Quidam miles Petrus, videlicet de Arcon, filius Giraudi, etc.* (Fondation faite à Buzay par Arscoit de Rays.)

1173. RAOUL TUFFIN, sr DE LA ROUERIE, chevalier vaillant et courageux, suivit Raoul de Fougères, son seigneur, contre le roi Henri II d'Angleterre et fut fait prisonnier au siége de Dol, en 1173. Il était fils de Robert Tuffin, mari de Berthe de Combourg (Du Paz). Raoul Tuffin est mentionné par Roger de Houveden parmi les chevaliers et écuyers bretons faits prisonniers par Henri II, roi d'Angleterre, au siége de Dol, en 1173.

HARSCULPHE DE SAINT-HILAIRE,

PATRI DE LA LANDE,

GEOFFROI FARSI,

JEAN LE BOUTEILLER,

LE VOYER DE DOL,

GUILLAUME DE LA MOTTE,

chevaliers bretons faits prisonniers par Henri II, roi d'Angleterre, au siége de Dol en 1173. Dans un titre de l'an

Digitized by Google

1196, figure un Geoffroi Farsi, qu'Harsculphe de Soligné appelle son vassal, *homo suus,* mais ce Geoffroi était sans doute le fils de celui qui fut pris au siége de Dol. D. Morice a mentionné encore, mais sans les distinguer les uns des autres, beaucoup de chevaliers et d'écuyers faits prisonniers au siége de Dol; nous ne citerons parmi eux que les noms suivants, appartenant à la Bretagne :

RAOUL DE FOUGÈRES,

GUILLAUME DE FOUGÈRES,

HAMON DE L'ESPINE,

GUYON GOUYON,

OLIVIER DE LA ROCHE,

ALAIN DE TINTÉNIAC,

JUHEL, fils de Raoul DE FOUGÈRES,

GIRON DE CHATEAUGIRON,

JUHEL DE MAYENNE (sr de Dinan),

GEOFFROI DE LA BOISSIÈRE,

RENAUD DE LA MARCHE,

HERVÉ DE VITRÉ,

GUILLAUME DE SAINT-BRICE,

GUILLAUME DU CHASTELIER,

GUILLAUME D'ORANGES,

ROBERT LE BOUTEILLER,

GEOFFROI L'ABBÉ,

JEAN CHAORCIN,

JEAN DE BROEREC,

HENRI et PHILIPPE DE SAINT-HILAIRE, frères d'Harsculphe,

BARTHÉLEMY DE LA BOISSIÈRE,

Digitized by Google

GUILLAUME DE MINIAC,

SALDEWIN GOUYON,

JUHEL DU PONT (sans doute de Pontchâteau)[1],

HAMELIN l'Abbé,

ROBERT DE BASOGES,

ELIE D'AUBIGNÉ,

PHILIPPE DE LOUVIGNÉ,

HENRI DE SAINT-ÉTIENNE,

GUILLAUME DE LA CHAPELLE,

BONCELAND DE SERLANT,

GUILLAUME DU BOIS-BÉRANGER,

OLIVIER DE MONTSOREL,

HAMON DE ROCHEFORT,

ROBERT DE L'ESPINAY (ou plutôt d'Espinay).

Raoul de Fougères et Juhel de Mayenne furent sénéchaux de Bretagne, chevaliers bannerets, prirent part en 1214 à la bataille de Bouvines et se croisèrent en 1199. Hamon de l'Espine fit partie de la seconde croisade. On trouve parmi les seigneurs croisés appartenant aux autres familles mentionnées dans cette liste, Raoul d'Aubigné, en 1198, Geoffroi de la Roche, aïeul du combattant des Trente, en 1204, André de Vitré, Guillaume de la Boissière ou de la Bouëxière, Payen de Saint-Brice, Guillaume du Chastellier, Hervé le Bouteiller, Geoffroi l'Abbé, Robert de Saint-Hilaire, Alain de Saint-Étienne, Thomas de la Chapelle, Alain de Tinténiac et Guillaume Goyon en 1248[2] (D. Morice.

[1] Dans les anciens titres, les seigneurs de Pontchâteau et de la Roche-Bernard sont ordinairement désignés par les noms de sires du Pont et de sires de la Roche.

[2] Nous ne citons ces faits que comme de simples mentions, n'ayant point eu sous les yeux les chartes où ils sont consignés. La multitude de chartes trouvées à l'époque de la création du Musée des croisades diminue beaucoup la valeur des documents si à propos découverts.

Digitized by Google

Musée de Versailles. *Nob.* de Courcy. *La noblesse de France aux croisades*, par Roger.)

1177. MATHIEU DU BREIL. (Titre de l'abbaye de la Vieuville, rapporté par du Paz.) C'est par erreur que M. de Milleville a avancé, dans son armorial de la noblesse, que Mathieu du Breil avait été sénéchal de Bretagne ; il fut seulement sénéchal de Robert de Vitré. (Voy. chap. Sénéchaux de Bretagne.)

1178. HUGUES D'AUVIRE, chevalier, *miles*, accompagna en Palestine Guéthénoc d'Ancenis. (Donation faite à Marmoutiers par Guéthénoc d'Ancenis.)

1180. EUDES DE COETLOGON. (Ch. de 1180 et de 1207, citées par le P. Anselme.)

EUDES DE PLÉLAN, témoin dans une charte de 1180, relative à Eudes de Coëtlogon. (Le P. Anselme.)

1181. OLIVIER DE BAGAR,
GEOFFROI ROBERT,
GUILLAUME DU VIVIER,
GLANUS DE MARISCO,
GEOFFROI DE HIREL,
chevaliers, témoins dans une enquête de Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens de l'église de Dol.

CHAPERON DE THUMAIN, qualifié Chaperon *miles* de Thumain, dans l'acte précédent. Dans un autre titre de 1199, il est simplement désigné par ces mots : Chaperon de Thumain,

Digitized by Google

YVON DE LANVALLAY. (Charte de 1182 citée par du Paz, dans la généalogie de la maison de Lanvallay.) Guillaume et Robert de Lanvallay furent sénéchaux de Rennes, le premier en 1168, et le second en 1189.

GEOFFROI DE MONTFORT. On lit dans le *Chronicon Britannicum* : MCLXXXI. *Obiit Gaufridus Montisfortis strenuissimus miles et per omnia laudabilis.*

1183. HARSCULPHE DE SOLIGNÉ, seigneur de Dol, rappelle dans un acte de 1183, relatif à une donation faite par lui et par sa femme Iseult de Dol, à l'abbaye de la Vieuville, qu'il a scellé autrefois une autre charte concernant cette donation, avec le sceau de son père, parce qu'il n'était pas encore chevalier, *quia miles non eram, et sigillum proprium non habebam.* Il semblerait, d'après cette charte, qu'au XIIe siècle, les chevaliers seuls avaient droit de sceau, mais au siècle suivant les simples gentilshommes scellaient aussi leurs chartes. Un acte de l'an 1283, rapporté inexactement par D. Morice, et qui fait partie des archives de la Préfecture de Nantes, nous apprend que quelques bourgeois avaient aussi des sceaux.

RUELLAN DE FLACHEY (Flacheio),

HERVÉ CHAORCIN,

chevaliers, témoins d'une donation d'Harsculphe de Soligné à la Vieuville.

GUILLAUME DE LA MASSUE (de Machua) est appelé par Harsculphe de Soligné *miles meus,* dans une charte relative à une donation à la Vieuville. Il figure avec le titre de chevalier, dans une charte de l'abbaye de Saint-Florent, de l'an 1212.

1185. ROBERT DE VITRÉ est mentionné, avec André de Vitré dont nous avons précédemment parlé, dans une lettre du

Digitized by Google

duc Geoffroi pour l'abbaye de Savigné : *confirmavi etiam donationes quas habent ex dono quorumdam militum, ex dono scilicet Roberti et Andreæ de Vitreio.*

1187. GUÉRIN DE SAINT-ÉTIENNE. (Transaction avec le prieur de Pontchâteau.) Suivant du Paz, la famille le Bret aurait pris le nom de Saint-Étienne.

O. DE SAINT-ÉTIENNE. (Ch. de la fin du XIIe siècle du cartulaire des sires de Rays, publié par Marchegay.)

1190. GUILLAUME DE LOHÉAC,

ROBERT GIFFART,

ALEMAN et ROBERT D'AUBIGNÉ,

HERVÉ DE BESIEL,

ROBERT DE POCÉ,

ROBERT DE SÉRIGNÉ,

GUIDON et PIERRE LE BRETON (Britone),

RAOUL AGUILLON,

ROBERT COPEL,

qualifiés *milites* ou chevaliers dans l'acte de fondation du prieuré de Marcillé, daté de l'année où les rois de France et d'Angleterre se croisèrent.

GUILLAUME AUBIN, chevalier, surnommé de Saint-Vital et de Saint-Étienne, témoin d'un accord passé vers l'an 1190, entre Stéphanie, dame de Rays, et les Templiers. (Cartulaire des sires de Rays, par Marchegay.)

GEOFFROI PINCERNA,

JORDAN DE LA MASSUE.

(Ch. de l'abbaye de la Vieuville.)

Digitized by Google

1191. GUÉTHÉNOC DE BRUC, chevalier croisé. (Musée de Versailles.

1196. ALAIN et ROBERT DE DINAN,

GUILLAUME PAYEN (*filius Pagani*),

GEOFFROI DE LA LIBERTÉ,

ROBERT DE SAINT-DIDIER,

GEOFFROI DU GUAST (de Wasto),

HERVÉ DE TORCÉ,

HERVÉ PILET,

HERVÉ DE THESNIÈRES.

(Accord entre les moines de Sainte-Croix et André de Vitré.)

ROBERT DE FLOVILLE (de Floavilla),

JEAN DE HIREL,

(Donation à la Vieuville par Geoffroi Farsi.)

AUBERT DE FLOVILLE, témoin dans une charte d'Harsculphe de Soligné, relative à la donation précédente.

HUGUES D'EVRAN, appelé *miles meus*, par Juhel de Mayenne, son seigneur, dans une charte concernant une donation faite par Hugues à la Vieuville.

GARIN DE CHATEAUFREMONT, appelé *miles meus*, par André de Varade, dans le testament de ce seigneur.

JEAN et RAOUL GRUEL, mentionnés dans une bulle du pape Célestin III, pour Marmoutiers. Ils firent, en 1197, ratifier leur testament par leur seigneur Juhel de Mayenne, s^r de Dinan, qui dans cet acte les appelle *milites mei*.

1198. GEOFFROI DE OSCALOC. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois, relative à un don fait à cette abbaye, par Geoffroi Balusson, s^r du Plessis.)

Digitized by Google

ALAIN DE L'ANGEVINAIE (*Andegavensis*),

EVEN DE PLOANA.

(Ch. du prieuré de Lehon.)

HAMELIN PINEL. (Accord avec le prieur de Saint-Sauveur des Landes.) Un sceau d'Hamelin Pinel de l'an 1214, représente un écu *burelé de sable et d'argent de huit pièces, à la bande d'argent brochant.* Il existe en Bretagne une autre famille de ce nom, qui porte *d'azur à trois pommes de pin d'or.*

1199. MAURICE CATUS,

ALEXANDRE BÉRANGER,

PIERRE GIROIRE.

(Donation de Pierre Palastre à l'abbaye de Buzay.) Maurice Catus fut sénéchal de la Garnache. Un de ses descendants Hugues Catus, fut un des champions du combat des Trente.

JEAN D'ERBRÉE, appelé *miles meus,* par André, sr de Vitré, qui ratifie un don fait par lui au prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

ADAM BOUTIER (Boter) fit, en 1199, une donation au prieuré de Combourg, ratifiée par son seigneur Jean de Dol, qui l'appelle *miles meus.* Son sceau, donné dans les *Planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, représente *quatre fusées.* Légende : *Sigillum Ada. Boteri.*

GUILLAUME DE SERLANT. (Donation à la Vieuville, par Floride de Moustierjan.)

BERARD LE VIEUX. (Accord avec les moines de Beré.)

ANGER LESDOBI fit un don à Savigné, qu'il fit ratifier par André de Vitré, son seigneur, qui l'appelle *miles meus.*

Digitized by Google

JEAN CORBON,

HAMON,

ALAIN,

témoins d'une donation faite à Marmoutiers, par Robert de la Chapelle. Cette charte nous montre qu'à la fin du XIIe siècle, toutes les familles nobles n'avaient pas encore de noms patronymiques.

PHILIPPE BARBOTIN, *miles quidam Philippi nomine, Barbotini filius.* (Donation à Châteauceaux, charte de la fin du XIIe siècle.)

Digitized by Google

XIIIe SIÈCLE

CHEVALIERS

Dans les chartes latines, les chevaliers sont désignés par le terme *miles*, ou par celui de *dominus*. Cette dernière expression est remplacée dans les chartes françaises par celles de *monseigneur*, *monsour*, *monsieur* ou *messire*. Les seigneurs ici mentionnés sont qualifiés de l'un ou de l'autre de ces titres, dans les actes où ils figurent.

1202. HERVÉ LE CLERC,
EUDON LE NOIR,
TUDORETH.
(Charte de l'abbaye de Beauport [1].)

OLIVIER, fils de Raoul,
GUILLAUME LE WALEIS (le Gualès),
EUDON LE TORT,

[1] *Anciens évêchés de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy. Cet ouvrage contient les chartes des abbayes de Beauport, de Saint-Aubin-des-Bois, de Sainte-Marie-de-Boquen, de Saint-Jacut, de Lanténac et des prieurés de Saint-Martin de Lamballe, de Saint-Magloire de Lehon, de Saint-Malo de Dinan et de N.-D. de Jugon.

Digitized by Google

RIVALLON GIBAS.
(Ch. de Beauport.)

GUILLAUME LE RORE,

SUHART (le vicomte). C'était un juveigneur de Goëllo.
(Ch. de Beauport.)

OLIVIER HARDIOU, témoin dans une donation d'Eudes de la Roche-Derrien à Beauport. Eudes de la Roche-Derrien se croisa en 1218.

RAOUL L'ABBÉ,

GEOFFROI DIMANAO,

OLIVIER DE BOLOI,

GEOFFROI DE PLOBIHAN,

GEOFFROI DE KEHER.
(Donation faite par le comte Conan à Beauport.)

ARTHUR DE BRETAGNE. Il fut armé chevalier en 1202 par Philippe-Auguste, qui lui avait fait épouser sa fille Marie, qu'il avait eue d'Agnès de Méranie.

JEAN, sire DE MONTAUBAN, fut, suivant du Paz, un chevalier sage et vertueux, qui, en 1202, prit les armes avec plusieurs barons et seigneurs de Bretagne, pour venger la mort d'Arthur, tué inhumainement par son oncle Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre. Il est regrettable que du Paz, ainsi que cela lui arrive souvent, n'ait pas appuyé ce fait d'un titre positif.

1203. ROLAND DE BOUGON, sr DE BOUGON en 1203.
(*Dictionnaire des terres du comté nantais*, par M. de Cornulier.)

GEOFFROI DE LA ROCHE (Ch. du commencement du XIIIe siècle, de Sainte-Marie-de-Boquen.) L'abbaye de Sainte-Marie-de-Boquen étant située près de Jugon, dans l'évêché

Digitized by Google

de Saint-Brieuc, il est rationnel d'attribuer Geoffroi de la Roche à celle des deux familles de la Roche possessionnées dans cet évêché, dont les terres étaient voisines de celles de Sainte-Marie de Boquen. Les armes de cette famille sont *d'argent au chevron de gueules, une fasce du même brochant.* L'autre famille porte : *de sable à trois croissants d'argent.* Il existe en Bretagne d'autres familles appelées de la Roche.

GUILLAUME DE REZAY. (Ch. de 1203 de l'abbaye de la Villeneuve, et de 1243 du cartulaire des sires de Rays.) Un sceau de l'an 1260, de Sylvestre de Rezay, représente *un losangé d'argent et de sable.* La terre de Rezay, aujourd'hui Rezé, devait, d'après une enquête de 1294, un chevalier à l'ost du duc. Cette ancienne maison s'est éteinte dans le courant du XVe siècle. Elle remonte à Rolland de Rezay, témoin d'une donation faite en 1146 à l'abbaye de Saint-Florent par le duc Conan III. La terre de Rezé a été érigée en comté en 1672, en faveur d'Yves de Monti, appartenant à une des plus anciennes familles de Florence, venue en France avec les Médicis.

BURCHARD,

GEOFFROI BERTRAND.
(Ch. de Marmoutiers.)

OLIVIER DE ROUGÉ est mentionné avec sa femme Agnès dans une charte de l'an 1203, concernant une donation faite par eux à l'abbaye de Buzay, et dans une charte de l'an 1210 de l'abbaye de Blanche-Couronne. Un autre Olivier de Rougé, peut-être son fils, se croisa en 1249.

PIERRE GRIMAUD. (Ch. précédente de 1203, où figure Olivier de Rougé.) Olivier, chevalier, peut-être fils du précédent, se croisa en 1248.

Digitized by Google

1206. GEOFFROI BELLEDENT. (Ch. de Beauport.)

ROBERT DE DOMAIGNÉ. (Donat. à Sainte-Croix de Vitré.) La maison de Domaigné a produit d'autres chevaliers, et un commandeur de Rhodes en 1447.

JEAN et ALAIN LE BLANC. (Ch. de Saint-Magloire de Lehon.) Perrin le Blanc, chevalier, rapporte du Paz, eut une fille, nommée Thomasse, héritière des terres de la Bonnerie et de la Roberie, qui épousa Bertrand du Guesclin, chevalier, oncle du connétable.

1210. SIMON CHÈVE, chevalier croisé, *miles cruce signatus*, est ainsi désigné dans un accord passé en 1210 avec André de Vitré.

RAOUL, ROBERT et BERTRAND DE LA BOUEXIÈRE, *fratres milites*, témoins de la ratification de la fondation de la Collégiale de Vitré par l'évêque et par le chapitre de Rennes.

DANIEL DE LIVRISAR,

JOSCE DE TRÉGOMAR,

R. DE BODÉOC,

RIALL. BORRIGAN (Bourigan),

GUILLAUME GIFFART,

MATHIEU DE SÉVÉRAC,

PHILIPPE DE JUIGNÉ,

GUILLAUME DE SAINT-AUBIN.

(Ch. de l'abbaye de Blanche-Couronne.) Suivant du Paz, la maison de Giffart descendrait de Robert Giffart, frère de Henri, baron de Fougères. Il dit aussi que, de son temps, une branche des Giffart existait en Angleterre, et qu'elle

Digitized by Google

descendait d'un seigneur du nom de Giffart, qui aurait suivi en 1066 Guillaume le Bâtard à la conquête de ce pays. Cette maison a produit nombre de chevaliers de marque et un chevalier de l'Hermine. Riall. Bourigan, mentionné dans la charte précitée, quitta vers l'an 1360, suivant l'auteur du *Dictionnaire des terres du comté nantais*, le nom de Bourigan, pour prendre celui de du Pé. Jacques du Pé, homme d'armes de la garde du duc, était écuyer d'un prince en 1474.

1212. FOULQUES DE SAINT-MARTIN,

NICOLAS DE LA HAYE.

(Ch. de Marmoutiers).

RAOUL LE TORT,

GUILLAUME EUDES ou EUDON,

JEAN LE VOYER, de Dol,

JEAN DE L'ESPINE,

GUILLAUME DE LANVALLAY.

(Accord entre Raoul le Tort et le prieuré de Saint-Florent-sous-Dol.)

1216. GEOFFROI BOSSART. (Sceau de l'an 1216, qui représente *un croissant, accompagné de neuf merlettes en orle.* Légende : *Sigil. Gaofredi Bossart mil...*) Une autre famille de ce nom a été anoblie en 1641.

ALAIN DE LANVALLAY, chevalier non moins pieux et religieux que vaillant, rapporte du Paz, se croisa, en 1216, contre les Albigeois avec Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo. Il ne faut pas toujours prendre à la lettre les expressions de chevalier preux et hardi, souvent employées par du Paz, quand il ne les accompagne pas d'un texte positif.

Digitized by Google

1217. E. LAGUNBAUT. (Ch. de Beauport.)

GUILLAUME LE MOINE fit un accord, en 1217, avec l'abbé du Mont-Saint-Michel. (Catalogue des évêques et abbés de Bretagne, par D. Taillandier.) Ce chevalier appartenait probablement à la famille des Le Moine de Trévigny, qui a produit au XVe siècle plusieurs grands écuyers de Bretagne.

1218. PIERRE DE BAIN,

ALAIN GRIFFIER ou GREFFIER.

(Ch. du prieuré de Béré.) Le sceau de Pierre de Bain, donné dans les *planches* de D. Morice, avec la date de 1199, représente *un losangé d'argent et de gueules.*

HENRI D'AVAUGOUR,

OLIVIER DE COETQUEN,

GUILLAUME LE ROUX,

GUILLAUME L'ENFANT,

RUELLAN DE PLOUER,

GUILLAUME LE SÉNÉCHAL,

JACOB DE BAGAR.

(Engagement du prieur de Lehon avec celui de Pont-à-Dinan.) Un des chevaliers précités, Olivier de Coëtquen, assista, en 1203, aux États de Vannes, et rendit hommage au roi saint Louis, en 1230. Raoul de Coëtquen fut maréchal de Bretagne, en 1420.

ROLLAND, vicomte DE POUDOUVRE,

RAOUL D'ESPINAY (de Spineto),

THOMAS DE BÉLAC,

RAOUL DE L'ISLE,

HAMON HENRI (*filius Henrici*),

Digitized by Google

ROBERT DE BOUM,

OLIVIER D'ESPINAY.

(Lettre de Juhel de Mayenne pour le prieuré de Bécherel).

ROBERT GOYON est mentionné dans une donation faite au Mont-Saint-Michel par son frère Ruellan, en 1218. Le P. Anselme cite une charte de 1218, relative à Robert Goyon, chevalier, à laquelle son frère Ruellan appose son sceau, qui représente *un fascé de huit pièces, chargé d'un lambel à trois pendants.* Les armes habituelles des Goyon étaient *un lion couronné.*

1219. GUILLAUME ANGER. (Accord entre Rouaud, vicomte de Donges, et ses sujets.) La maison Anger du Plessis-Anger est, suivant du Paz, issue de celle de Lohéac, dont elle aurait conservé les armes et laissé le nom.

ROLLAND DE HILLION. (Ch. de Beauport de 1219 et de 1248.)

GUILLAUME JAIUN,

ROBERT DE BREUM,

ÉTIENNE GOYON, le jeune,

JEAN DE CHESNO.

(Ch. de Saint-Aubin-des-Bois).

ALAIN GOYON. (Ch. de Beauport et de Saint-Aubin-des-Bois, des années 1219 et 1229.) Le P. Anselme, qui fait mention de ce chevalier dans la généalogie de la maison de Goyon, nous apprend que son sceau représentait *un lion passant.*

JEAN DE CAUREL,

JEAN FRESLON.

(Ch. de Thibaut, s^r de Blazon et de Mirebeau, en faveur des moines de Saint-Aubin-de-Blazon. Cart. des sires de Rais).

Digitized by Google

1220. GEOFFROI, fils aîné du vicomte Suhart, confirme, en 1220, une donation de son père à Beauport. Les Suhart étaient des juveigneurs de Penthièvre.

EUDON MILON,

JEAN LE PRÊTRE (*Johannes, filius Sacerdotis, miles de Plugnian*).

(Ch. de Beauport.) Bertrand Milon un des descendants d'Eudes, fut chambellan du duc en 1475, ainsi que président et juge universel de Bretagne; Olivier se croisa en 1248.

ALAIN DE MOELAN,

GUY TANGUY (*filius Tanguidi*),

CADORET GUOGAR (*filius Guogar*),

GUY PÉRIOU.

(Donation à un reclus.)

GEOFFROI DE LA TOUR,

PIERRE JUDICAEL, sénéchal de Bretagne,

OLIVIER DE CACOU,

GUÉRIN DE CASSON,

GUILLAUME, sénéchal de Rennes,

GEOFFROI DE CHATEAUBRIAND,

(enquête faite à Nantes par le sénéchal du Poitou.) Dans cette enquête figurent Hervé de Beaumanoir et Guillaume de Montfort, mentionnés au chapitre *Chevaliers bannerets*. Un sceau de 1214, de Guillaume, sénéchal de Rennes, le représente *à cheval, armé de toutes pièces, l'épée à la main*. On ne distingue aucun insigne sur le bouclier.

1222. BERTRAND DE LA BARRE. (Don au chapitre de Dol.) Ce chevalier appartenait, sans doute, à la maison de la Barre, de l'évêché de Dol, dont les armes représentent *trois*

Digitized by Google

croissants d'après un sceau de 1276. On peut aussi lui attribuer Jean de la Barre, écuyer breton, qui vainquit en Portugal, dans un tournoi, en 1367, Mathieu de Gournay, célèbre chevalier anglais. Le sceau de ce Jean de la Barre, apposé à une quittance de ses gages, du mois de juillet 1363, représente aussi *trois croissants, avec une fasce chargée de trois étoiles,* pour brisure. Il existe en Bretagne d'autres familles du nom de la Barre.

ALAIN ROUXEL, D'ÉVRAN. (Ch. de Saint-Magloire de Lehon.)

EUDES REGUENI. (Donat. à Bonrepos.)

1224. HENRI DILEZ,

JUDICAEL, fils Guillaume,

A., fils EUDON.

(Ch. de Bégar.)

1225. ALAIN BEDOU. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Un autre Alain Bedou était homme d'armes de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne en 1420.

MICHEL et HENRI GREFFIER ou GRIFFIER,

JEAN D'ERBRÉE,

sont, suivant du Paz, qualifiés chevaliers dans le contrat de mariage de Péan d'Erbrée, fils de Jean, avec la fille de défunt Michel Greffier, chevalier, ledit contrat en date de l'an 1225.

OLIVIER DE COCHÉ. (Donation à l'abbaye de l'Ile-Dieu, et charte de 1238 du cartulaire des sires de Rays.)

PIERRE DU GUESCLIN. (Accord avec le chapitre de Dol.) D'après une enquête de 1226, Pierre du Guesclin devait servir le duc avec deux chevaliers d'ost. Son sceau repré-

Digitized by Google

sente *un palé d'argent et de gueules de six pièces, chargé de trois fasces fuselées de gueules et d'argent, l'un dans l'autre,* armes primitives des du Guesclin, car le connétable portait *d'argent à l'aigle éployée de sable.*

1226. JEAN PAYNEL (monseigneur, *dominus*). Jean Paynel devait pour sa terre de Landal deux chevaliers d'ost, d'après une enquête de 1226. La maison de Paynel, originaire de Normandie, est connue depuis Guillaume Paynel, sire de Hambie, chevalier, qui, en l'an 1066, accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre. Elle a produit des chevaliers bannerets. La branche établie en Bretagne compte des capitaines distingués.

ALAIN DE BEAUFORT devait, d'après une enquête faite en 1226, deux chevaliers d'ost à l'armée du duc.

BERTRAND DU GUESCLIN figure dans l'enquête précitée. On y voit que ce seigneur avait envoyé à sa place, du temps du roi Richard, Jean Maleterre pour le service qu'il devait au sujet du fief d'Eudes, fils de Geoffroi. Une autre enquête, de l'an 1247, nous apprend que Bertrand du Guesclin devait pour ce fief deux chevaliers.

RAOUL D'AUBIGNÉ est rappelé dans l'enquête de 1226, dont nous avons parlé, comme devant, du temps du roi Richard, à l'ost du duc, deux chevaliers, et comme ayant servi à la place de l'un d'eux. Suivant du Paz, Raoul d'Aubigné, avant de partir pour la Terre-Sainte, donna à l'abbaye de la Vieuville, avec le consentement de Mahaut de Montsorel, sa femme, quatorze acres de terre en un lieu nommé Lostrot. Il fut accompagné dans son voyage par Pierre de Querloel, qui fit également un don à l'abbaye.

GUILLAUME BOTERAT, *miles juratus,* qui figure, comme témoin, dans l'enquête de 1226, relative au nombre des

Digitized by Google

chevaliers d'ost dus au duc par l'évêque de Dol, déclara que ce nombre s'élevait à dix, et qu'il était lui-même un de ces chevaliers. Un sceau de l'an 1239, de Jean Boterat, peut-être frère de Guillaume, représente *quatre fusées placées en barre.* Guillaume Bouterat, dont le nom latinisé est Boterat, avant de partir pour la Terre-Sainte, fit une donation à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1197. Cette charte commence ainsi : *Universis, etc. R. de Albigneio, etc. Ego testificor W. Boterat, filium R. de Flacheio dedisse Abbati et conventui S. Mich. clausturam muri et terram juxta domum Monachorum S. Broladrii. Ipse cruce signatus erat, et iter suum aggredi properabat.*

ETIENNE DE CORON. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

HARSCULPHE LE VOYER. (Donation au chapitre de Dol, faite par Jean le Voyer, son père.) Un sceau de l'an 1273, d'Harsculphe le Voyer, de Dol, sans doute fils du précédent, représente *un endenché de gueules et d'argent.* Il existe un grand nombre de familles du nom de le Voyer, en Bretagne.

1228. GEOFFROY OLIVIER (*filius Oliverii*),
ALAIN, vicomte DE ROHAN.
(Transaction au sujet de la saisine de Kermorz.)

GRADELON, *duo Gradeloni, milites.* (Donation à Saint-Mathieu par Hervé de Léon.)

1229. GÉDOIN DE DOL. (Lettre en faveur de l'abbaye du Tronchet.) Gédoin de Dol était fils de Jean de Dol, qui avait pris le nom de la famille de sa mère, Iseult de Dol, épouse d'Harsculphe de Soligné. Le sceau de Jean de Dol représente *un écartélé d'argent et de gueules, à la bordure chargée de cinq merlettes.* Cette maison s'est fondue, au XIVe siècle, dans celle de Tinténiac.

Digitized by Google

ROBERT DE MERDRIGNAC,

JEAN LE PRÉVOT,

GUILLAUME LE PRÉVOT, D'YVIAS,

JACOB DE FONTENAY, sénéchal de Richard le Maréchal, sr de Dinan. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Robert de Merdrignac est qualifié chevalier, seigneur de Merdrignac et de Matignon, dans une autre charte de l'an 1247. Jacob de Fontenay fut l'aïeul d'Olivier de Fontenay, un des écuyers du combat des Trente, en 1350.

1230. OLIVIER DE CHATEAUFROMONT. (Accord entre Hervé le Felle et les moines de Pontron.) Cette charte nous apprend que la famille de Châteaufromont s'était fondue dans celle de le Felle. Un sceau d'Olivier de Châteaufromont, de l'an 1199, représente *une fasce*. La seigneurie de Châteaufromont, ou, suivant l'orthographe moderne, de Châteaufremont a été érigée en marquisat en 1683, en faveur de Claude de Cornulier.

GUILLAUME DU CHASTELIER, sr DE BRANXIAU, est mentionné, suivant du Paz, avec la qualité de chevalier, dans des titres des années 1230, 1256 et 1263. Une charte de Sainte-Marie-de-Boquen de l'an 1289, nous apprend que Guillaume du Chastelier, avant de partir pour la Terre-Sainte, fit une donation à cette abbaye. Il existe en Bretagne plusieurs familles de ce nom.

GAUTIER RUFFAUT. (Ch. de Beauport.) Cette maison a produit d'autres chevaliers et des gentilshommes de la garde des ducs.

RAOUL DE LA MOTTE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1231. OLIVIER DE PACÉ, sénéchal de Penthièvre. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

Digitized by Google

FICHOU, *miles*, DE TREVENOC (de Tréveneuc), fit un accord avec les religieux de Beauport en 1231.

OLIVIER TORQUIS. (Donation par ce chevalier de la terre *des Batailles*, aux trois villages de Coëco en Plouvara. (Anc. Ev. de Bretagne.)

GUILLAUME HINGANT.

1232. RAOUL DE VAUX-MORVAN.
(Accord avec le prieur de Pont-à-Dinan.)

GUILLAUME LE CLERC. *Ego Conanus Clericus, de Yvias, filius Guillelmi, militis mercenarii, etc.*[1]. (Ch. de Beauport.)

HENRI LE SOT (*Stultus*). (Ch. de Beauport.)

GUILLAUME HAMON, de Goudelin. (Ch. de Beauport.)

OLIVIER RIO. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

GUILLAUME DE BODEN ou DE BODAN. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

BERTRAND et HAMON LOUVEL,

RUELLAN L'ANGEVIN.
(Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) Alain Louvel et Alain l'Angevin sont cités au nombre des témoins de la fondation de l'abbaye de Beaulieu, en 1170. Un autre Alain Louvel figure parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, dans une montre de 1370. *Trois têtes de loup, sans langues.* (Sceau de 1420.)

1233. GUILLAUME LE VIELLEUR, pour le salut de l'âme de son fils Hamon, donne en 1233, à l'abbaye de Beauport sa

[1] *Miles mercenarius* ou *stipendiarius* se disait de l'homme d'armes qui se mettait à la solde d'un seigneur.

Digitized by Google

terre de Villa-Gourech, en Plélo, laquelle relevait d'Étienne, fils d'Enisan, chevalier.

GUILLAUME SOUBRIC assista comme témoin au mariage de Raoul de Fougères avec Isabelle de Craon, en 1233. Il fonda, en 1257, le nonastère de la Dauphinaie. Cette charte commence ainsi : *Guillelmus dictus Soubric, miles, redonensis Diœcesis, etc.* Dans les autres chartes latines ce nom est orthographié Sobric.

PIERRE DE RUCA. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1234. EVEN ESVEILLART,

ABBE DE COETQUEN.
(Ch. de Marmoutiers.) Dans cette charte, Abbe de Coëtquen figure avec Pétronille, son épouse. Il est mentionné dans une autre charte de 1226 ; mais il n'était pas alors chevalier.

OLIVIER DE QUÉBRIAC. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) (Voy. chap. Maréchaux de Bretagne.)

NICOLAS et FOULQUES DE LA JAILLE,

GUILLAUME GRIFFIER.
(Accord entre ces chevaliers.)

GUILLAUME DE DERVAL. (Accord entre le prieur de Donges et les juifs de Guérande.) La branche aînée de cette maison, une des plus considérables de Bretagne, s'est fondue en 1275 dans celle de Rougé.

BONABES DE ROUGÉ. (Accord entre le prieur de Donges et les juifs de Guérande.) Suivant du Paz, Bonabes de Rougé assista en 1203 aux Etats de Vannes, et mourut en 1252. Cette maison a produit un chevalier croisé en 1248, des chevaliers bannerets, etc.

Digitized by Google

1235. GUILLAUME GOSCELIN. (Testament de Gédoin de Dol.) D. Morice fait remarquer qu'il ne restait à cette charte que le sceau de Guillaume Goscelin, qui représente *trois billettes* ou *hermines, 2 et 1.*

ROBERT CHESNEL est mentionné dans le testament de Gédoin de Dol et dans un autre titre de 1235. Il existe deux familles de ce nom en Bretagne. On trouve antérieurement : Georges Chesnel, qui figure comme témoin, dans une charte de 1163 de Raoul de Fougères, pour Rillé. Un autre Georges Chesnel, chevalier, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

PIERRE JORDAN ou JOURDAN, *Petrus, filius Jordani, conversus de Coetmaloen, anteà miles.* (Enquête sur les coutumes de Bretagne.)

GUÉHENOC JOSCE (*filius Joscii*),

GUILLAUME ROUSSEL (*filius Roselli*),

HERVÉ OLIVIER (*filius Oliverii*),

ALAIN OLIVIER (*filius Oliverii*),

GUILLAUME QUINARD,

HERVÉ PRÉVOT DE LAMBALLE (*præpositus de Lamballia*),

BERNARD TANGUY (*filius Tanguy*),

RICHARD, voyer de Montrelaix (*vicarius Montrelaxi*),

HENRI DE RIGNE,

DERIEN EVEN (*filius Eveni*),

PÉRIOU,

ROBERT RIVALLON (*filius Rivalloni*),

GAUTHIER HERVÉ (*filius Hervei*),

témoins dans une enquête sur les coutumes de Bretagne

GEOFFROI LE JEUNE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois).

Digitized by Google

GUILLAUME DOCHE,

JEAN CHAORSIN,

ALAIN BEDEL,

ROBERT DE SOREL,

GEOFFROI DE LA CHAPELLE,

GUILLAUME DE MONTBOURCHER,

nommés dans une enquête faite par l'évêque de Dol contre le duc Pierre Mauclerc. Elle nous apprend que Robert de Sorel et Alain Bedel, chevaliers du comte de Bretagne, s'étaient livrés à mille violences contre les sujets de l'évêque. Robert de Sorel, pour sa part, avait deux fois pillé et brûlé la ville de Combourg. C'est sans doute pour expier ses crimes, qu'il se croisa, en 1248.

GUILLAUME et HERVÉ DE PENHOËT. (Accord avec l'abbé de Relec.) Hervé de Penhoët figure avec la qualité de chevalier et de monseigneur, dans un acte de 1263, relatif à une obligation souscrite par Nuz, fils de Sen.

EUDES DE HENNEBONT. (Fondation de l'hôpital de Pontscorf.) Cette maison, depuis longtemps éteinte, remonte à Hervé, sire d'Hennebont, en 1027. Un sceau de 1263, de Geoffroi d'Hennebont, représente *un arbre arraché, le tronc chargé d'une aigle éployée à deux têtes.*

GUY MAUVOISIN. (Accord avec Raoul de Fougères.) Il se croisa, en 1248, et se distingua à la bataille de la Massoure. *Après la bataille du Temple*, rapporte Joinville, *estait la bataille monseigneur Guion de Malvoisin, laquelle bataille les Turs ne purent oncques vaincre ; et toute vois avint ainsi que les Turs couvrirent monseigneur Guion Malvoisin de feu grégeois, que à grant peine le purent éteindre sa gent.*

Digitized by Google

1237. PIERRE DE BRAINE, chevalier, ratifia, en 1237, la cession qu'il fit au roi saint Louis de Saint-Jacques-de-Beuvron. Depuis son abdication, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, ne prenait plus d'autre titre que celui de Pierre de Braine, chevalier. Il fut un des meilleurs capitaines de son temps, et la croisade de 1248 eût probablement réussi, si on avait suivi ses conseils. Voici comment en parle Joinville : « *A* » *nous tout droit vint le comte Pierre de Bretaingne qui* » *venait tout droit devers la Massoure, et estait navré d'un* » *espée parmi le visage, si que le sanc lui chéait en la* » *bouche. Sur un bas cheval bien fourni séoit, ses rênes* » *avait getées sur l'arçon de sa selle et les tenait à ses deux* » *mains, pour ce que sa gent qui estaient darières, qui* » *moult le pressaient, ne le getassent du pas. Bien semblait* » *qu'il les prisast pou car quand il crachait le sanc de sa* » *bouche, il disait : « Voi pour le chief de Dieu, avez veu* » *de ses ribaus.* »

FERRON LANGEVIN,

ALAIN DE LA HOUSSAYE.
(Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

ROBERT DE PLŒUC, orthographié de Plooc. (Ch. de Beauport.) La dernière héritière de cette maison épousa, vers l'an 1292, un juveigneur de Kergorlay, à condition que leurs descendants prendraient le nom et les armes de Plœuc.

JEAN COURTEPIE. (Son sceau, qui porte la date de 1237, représente *trois bèches d'argent sur fond d'azur*. Légende : *S. Iohannis Courtepie, militis.*

1239. ALAIN D'ACIGNÉ. (Accord avec Raoul de Fougères.) Cette maison, une des plus illustres de Bretagne, descend, suivant du Paz, d'un puîné de celle de Vitré, ramage des

Digitized by Google

comtes de Rennes. Elle a produit des chevaliers renommés, que l'on trouvera mentionnés dans cet ouvrage.

OLIVIER DE GUITTÉ. (Accord avec le prieur de Lehon). Un seigneur de cette maison, nommé aussi Olivier, se croisa, en 1248, avec trois autres écuyers bretons, Eudes le Déan. Robert de Courson et Pierre du Pèlerin.

GESLIN DE COETMEN, fils du vicomte de Coëtmen. (Ch. de Beauport.) La maison de Coëtmen était issue de celle de Penthièvre. Rolland, vicomte de Coëtmen, prit part à la croisade de Tunis, en 1270; Olivier fut grand maître d'hôtel de Bretagne, en 1506.

ROBERT DE LANGOURLA, au moment de partir pour la Terre-Sainte, fit, par acte du mois de juillet 1239, diverses donations à l'abbaye de Boquen.

ALAIN, sire D'ESPINAY, se croisa, en 1239 et en 1248, suivant du Paz, qui ajoute qu'il avait la réputation d'être le plus rude jouteur des chevaliers de son temps, et qu'il accompagna, en 1242, le roi saint Louis dans ses expéditions contre les comtes de Toulouse et d'Angoulême. (Voy. chap. Grands Maîtres d'hôtel de Bretagne, art. Robert d'Espinay.)

PAYEN D'YMER,

HARSIO, fils MENGUY, c'est-à-dire Harsio Menguy. (Partage entre les enfants d'Eudon III, comte de Porhoët.)

OLIVIER DE BOUGON, chevalier, s^r de Bougon, paroisse de Bouguenais, près Nantes. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

1240. GUILLAUME D'YVIAS. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

PIERRE DE CHEMILLÉ. (Accord avec Raoul de Fou-

Digitized by Google

gères.) Il était frère utérin du vicomte de Rohan. Dans une charte de l'an 1240, Jean I, duc de Bretagne, appelle Pierre de Chemillé son oncle. La maison de Chemillé est originaire d'Anjou.

GUILLAUME ENJOUBANT, sénéchal de Pierre de Braine (Pierre Mauclerc, duc de Bretagne), chevalier, pour sa terre de la Garnache. (Lettres de ce prince pour les abbayes de Buzay et de Villeneuve.)

GAUTIER, PÉAN et HERVÉ D'ERBRÉE. (Donations faites par ces chevaliers en 1240, 1246 et 1260, à Saint-Michel de Vitré.)

GEOFFROI DE VER fit en 1240 une donation à l'abbaye de Pontron. Son sceau, apposé à cette charte, représente *un échiqueté*. Cette maison remonte à Albéric de Ver, mentionné dans une lettre du duc Conan II, de l'an 1058. Un de ses descendants, Guyon de Ver, figure parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1370.

GUILLAUME DE SAINT-GEORGES, *miles defunctus*, rappelé dans une charte de Pontron de 1240, comme ayant fait autrefois une donation à cette abbaye. Olivier de Saint-Georges se croisa en 1248, d'après l'ouvrage intitulé *la Noblesse de France aux croisades*. Suivant M. de Courcy, une famille bretonne appelée Jobert aurait pris le nom de Saint-Georges.

OLIVIER DE LA JAILLE, chevalier, épousa vers l'an 1240, suivant du Paz, Marguerite de Châteaubriand, qui lui apporta en dot la terre de Pordic.

D. BROERTUS GIFFART (*dominus*),

D. RUELLAN DE SANCTO DESIDERIO (de Saint-Didier),

D. JOHANNES DE LA MOTTE.

Digitized by Google

(Dot de Thomase de Pouencé, femme d'André de Vitré.)

GUILLAUME DE FONTENAY,

GORANTIN DE VITRÉ.

(Accord avec le prieur de Béré.)

GEOFFROI BOTEREL, sr DE QUINTIN,

HARDOUIN TOURNEMINE,

chevaliers de renom, prirent l'habit religieux avec Henri d'Avaugour, dans le couvent des Cordeliers de Dinan, fondé par ce seigneur au retour de la Terre-Sainte. (Ancienne romance rapportée par D. Morice.)

1241. GUILLAUME LE PELOUX (*Pelosi*). (Don au prieuré de Donges et charte de 1249, de Marmoutiers.)

GUILLAUME DE SAINT-DENOUAL. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Dans une autre charte de la même abbaye, il figure avec son frère Geoffroi Roussel, *miles de S. Denoal;* elle fait présumer que leurs descendants ont pris le nom de Saint-Denoual. Au reste, on trouve dans les chartes de Saint-Aubin-des-Bois, des Roussel d'Evran, d'Hillion et des Roussel-Botin : Saint-Denoual est aussi quelquefois écrit *de Sancto-Dongualo.* Dans une enquête de 1294, on voit que Geoffroi de Saint-Dougal, de la baillie de Penthièvre, devait un demi-chevalier d'ost.

GEOFFROI DE TREMEREUC. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

JEAN DE MAURE,

GEORGES LE VOYER.

(Second partage des biens de la maison de Porhoët.) Le sceau de Jean de Maure, fils du précédent, représente *un croissant de vair, sur fond de gueules.* Cette maison a pro-

Digitized by Google

duit nombre de chevaliers et un grand veneur de Bretagne en 1474.

GUILLAUME DE LANGEVINAIE. (Accord avec l'évêque de Dol.)

AUFFROI HERVÉ (*filius Hervei*). (Serment de fidélité au duc.) Le sceau apposé à cette charte représente *un fretté.*

OLIVIER LE VEIER, ou LE VOYER. (Ch. de Beauport.)

MATHIEU, seigneur DE MONTRELAIS, est qualifié chevalier dans plusieurs actes des années 1241 et 1246, rapportés par D. Morice. Dans un extrait d'actes relatifs à cette maison, nous voyons que Renaud de Montrelais, croisé, *cruce signatus*, pendant qu'il naviguait vers la Terre-Sainte, fit une donation à l'abbaye de Pontron. Son sceau représente *quatre cotices.* La châtellenie de Montrelais, située dans l'évêché de Nantes, est restée dans cette famille depuis 1120 jusqu'à 1350.

MACÉ DE MONTRELAIS. (Actes relatifs à la maison de Montrelais.) Le sceau de Macé représente *un chevronné, chargé d'une fasce.*

1242. BARTHÉLEMY DE PORCON. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

GEOFFROI DE PLOUAGAT. (Ch. de Beauport.)

ALAIN et RUELLAN DU CHASTELLIER. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

GEOFFROI DE LA MOTTE. (Ch. de Saint-Magloire-de-Lehon.)

Il existe en Bretagne beaucoup de familles de ce nom.

OLIVIER DE ROUGÉ. (Ch. de Beauport.) Il se croisa en 1248.

Digitized by Google

ALAIN SOLIMAN. (Ch. de Beauport.)

ROLLAND et JEAN DE DINAN. (Ch. de Beauport.) Rolland de Dinan assista au tournoi de Compiègne en 1238. Les armes représentées sur son bouclier étaient : *de gueules à la fasce chargée de trois fuseaux d'hermines entiers et deux demis, accompagnés en chef de quatre besants d'hermines, et en pointe de trois besants de même 2 et 1.; brisé en chef d'un lambel d'azur à quatre pendants.*

HAMON LE VENEUR. (Don. au prieuré de Machecoul.)

1243. ALAIN ROLLAND, sénéchal de Quintin. (Ch. de Beauport.)

YVON DE SAINT-MICHEL. (Nécrologe de Beauport.)

ROLLAND DE SAINT-DENOUAL. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1245. JEAN BRIENT. (Ch. de Beauport.)

GUILLAUME DE POLGELOU. (Transaction avec le chapitre de Quimper. Cartulaire des évêques de Bretagne.)

RUELLAN JUHEL. (Ch. de Beauport.)

GUILLAUME SEBRAN, s^r DE LA SÉNÉCHALIÈRE, qualifié chevalier dans un titre de l'an 1245, rapporté par du Paz. D'après une enquête de 1294, Geoffroi Sebran, chevalier, fils du précédent, devait un chevalier d'ost, pour ses fiefs situés dans la baillie de Nantes.

1246. GUILLAUME DE L'ARGENTAIE, s^r DE PLANCOËT, *miles defunctus.* (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

Digitized by Google

GAUTIER GOHERDIE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

ALAIN DE LA ROCHE. (Don. aux chevaliers du Temple, dans la paroisse de Couëron.) Nous pensons qu'Alain de la Roche appartenait à la maison de la Roche-Bernard, désignée ordinairement dans les anciens titres par le seul nom de la Roche. Le *Dictionnaire des terres du comté nantais* fait mention d'un Alain de la Roche, sans doute le même que le précédent, comme possédant, en 1246, la terre de la Roche-Bernard.

GEOFFROI TOURNEMINE. (Ch. diverses de Saint-Aubin-des-Bois, dont l'une contient son testament fait en 1264.)

THOMAS DE ROCHEFORT. (Accord avec l'abbé de N.-D. du Tronchet.)

GEOFFROI DE CADELLAC, mentionné dans un acte de donation, concernant Thomas de Chemillé. La qualité de chevalier lui est donnée dans un autre titre de 1253.

1247. HERVÉ DE CHERRUYERS. (Enquête sur le nombre des chevaliers d'ost, dus au duc par l'évêque de Dol.)

SILVESTRE DE REZAY servit de caution, en 1247, au duc Jean I, auprès de l'évêque d'Oporto, avec Hugues le Brun, comte d'Angoulême, et Jean de Maure. Le duc, dans la lettre qu'il adressa à l'évêque, les appelle *milites amicos nostros*. D'après un sceau de 1240, Silvestre de Rezay portait *losangé d'azur et d'argent*.

GAUZUN LE CREF, de la paroisse d'Yvias. (Ch. de Beauport.)

GEOFFROI DE MOUCON. (Ch. du prieuré de Saint-Georges de Rennes.) Dans d'autres titres ce nom est écrit de Moscon.

Digitized by Google

1248. OLIVIER GRIMAUT,

PIERRE LE MOINE.

Ces deux chevaliers, avant de partir pour la Terre-Sainte, firent, par acte du mois de mai 1248, une donation à l'abbaye de Pontron. (D. Morice.)

CAROU DE BODÉGAT est mentionné dans un acte de partage de l'an 1248, de la maison de Porhoët, et dans un acte de 1255, relatif à un droit d'usage dans la forêt de la Nouée, que possédait Carou de Bodégat. Dans cet acte, il est appelé *Karou, filius Eudonis, miles, dominus de Bodegat.* Carou ou Karou est le diminutif de Carolus, prénom souvent porté par les seigneurs de Bodégat. Parmi les personnages qu'a produits cette maison, nous citerons Geoffroi, croisé en 1249; Carou de Bodégat, chevalier, un des champions du combat des Trente; Pierre, témoin, en 1307, du mariage d'Olivier, vicomte de Rohan, avec Aliette de Rochefort. Le sceau de Pierre de Bodégat, apposé à cette charte, représente *trois tourteaux d'hermines 2 et 1, au lambel de trois pièces.* (D. Morice. *La noblesse de France aux croisades,* par Roger.)

HENRI DE COETLOGON qualifié *monseignor* dans le troisième partage des biens de la maison de Porhoët. La maison de Coëtlogon a produit nombre de personnages de marque, entre autres un chevalier de l'Hermine en 1454, et un maréchal de France, vice-amiral et chevalier des ordres du roi, mort en 1730. *De gueules à trois écussons d'hermines.* (Sceau 1390.)

JEAN, seigneur DE COETLOGON, chevalier, donna, en 1248, à Robert de Coëtlogon, son neveu, la terre du Gué de l'Isle. (Le P. Anselme.)

JEAN DES AUNETZ,

Digitized by Google

BABIN BUISSON.
(Accord entre le prieur de Gahart et la veuve de Jean des Aunetz.)

AUFROY DE SYON. (Donat. au prieuré de Beré.)

HAMON DE REDIERNE. On lit dans une charte de l'an 1248, de Saint-Aubin-des-Bois : *Noveritis quod Gaufridus dictus Episcopus, filius Hamonis de Redierne militis, etc...*

EUDES DE BODRIMONT, chevalier, s'engagea par acte du mois de janvier 1248, à ne donner aucun secours à Pierre de Rostrenen et à Olivier de Lauvaux, s'ils rompaient les conventions faites entre eux et le duc.

EUDES DE QUÉNÉCAN. (Ch. de Bonrepos). Sylvestre de Quénécan, partisan de Charles de Blois, prit part en 1352, au combat de Mauron ; Pierre servait avec treize écuyers sous le comte de Richemont en 1414, et fut probablement du nombre des Bretons qui se trouvèrent l'année suivante à la bataille d'Azincourt. Plusieurs autres gentilshommes de ce nom figurent dans les compagnies d'hommes d'armes.

ROLLAND DE GUITTÉ. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) Eudes de Guitté fit une donation à Boquen en 1148 ; Olivier se croisa en 1248. Robert de Guitté et Jean de Beaumanoir, chevaliers, furent maréchaux du connétable du Guesclin en 1371.

1249. GEOFFROI DE MONTBOURCHER,

GUILLAUME GOYON,
chevaliers croisés en 1249, avec Jean Dasy et Hervé de Bellenave, écuyers bretons, d'après une charte de Nymocium, du mois d'avril 1249.

OLIVIER DE ROUGÉ,

Digitized by Google

PAYEN FERRON,
chevaliers croisés. (Musée de Versailles.)

PRÉGENT DE LA ROCHEJAGU,

JEAN DE QUÉBRIAC,

RAOUL DE LA MOUSSAYE,

GEOFFROI DE BOISBILY,
chevaliers croisés. (Musée de Versailles.)

HERVÉ DE BEAUPOIL, chevalier, se croisa en 1249, avec Geoffroi de Beaupoil, écuyer. (Musée de Versailles.) Cette maison, plus connue sous le nom de Beaupoil de Saint-Aulaire, a produit deux grands échansons de France, des lieutenants généraux, etc.

HERVÉ DE SAINT-GILLES, chevalier croisé. (Musée de Versailles.) Cette maison, qui remonte à Guillaume de Saint-Gilles, mentionné dans une charte de Saint-Melaine, de l'an 1163, a produit des chevaliers renommés, mentionnés dans cet ouvrage.

OLIVIER DE LA BOURDONNAYE, chevalier croisé. (Musée de Versailles.) Cette maison a produit des chevaliers et des commandeurs de Malte, des officiers généraux, et a été admise en 1756, aux honneurs de la cour. Il ne faut pas la confondre avec la famille Mahé de la Bourdonnais, à laquelle appartenait un gouverneur de l'Ile de France, en 1753.

HENRI LE LONG, chevalier, et Hamon le Long, écuyer, se croisèrent en 1249. (Musée de Versailles.)

ALAIN DE BOISBAUDRY, chevalier, se croisa en 1249, avec Guillaume du Breil-Morin, Guillaume de la Bouexière et Eudes le Bègue. (Musée de Versailles.)

PAYEN GAUTERON,

Digitized by Google

OLIVIER DE MILON,
chevaliers croisés en 1249. (Musée de Versailles.)

HERVÉ CHRESTIEN. (Musée de Versailles.) (Voyez chanceliers de Bretagne.) [1]

ALAIN DE LORGERIL. (Musée de Versailles.) Un des descendants d'Alain de Lorgeril, Simon de Lorgeril, fut créé chevalier au siége de Montereau par le connétable de Richemont, en 1437.

GEOFFROI DE GOULAINE. (Musée de Versailles.) Cette maison est une des plus anciennes et des plus considérables de Bretagne. Elle remonte à Marcis, qui fit une fondation aux moines de Vertou, en 1138. Les armes de cette maison *mi-parti de France et d'Angleterre*, furent accordées, suivant la tradition, par un roi de France et un roi d'Angleterre, dont un seigneur de Goulaine avait accordé les différends.

HERVÉ DE SESMAISONS, chevalier croisé. (Musée de Versailles.) Suivant quelques auteurs, Jean de Sesmaisons se croisa aussi, en 1248; mais à cette époque il n'était pas certainement chevalier, comme l'ont avancé divers généalogistes; car il ne lui est donné que la qualité de *civis nannetensis* dans un acte du mois de juillet 1250, par lequel Jean de Marchillé lui fit donation, en pur don, *in puram eleemosinam*, de la terre de la Sauzinière, située dans la paroisse de Saint-Similien, avec la condition que ses héritiers partage-

[1] L'ouvrage intitulé *Armoiries du Musée des Croisades de Versailles*, contient souvent la mention suivante : N... était du nombre des chevaliers bretons mentionnés dans une procuration semblable à la précédente. Cette manière de s'exprimer est vague, et nous eussions préféré y voir les qualifications de chevaliers et d'écuyers, nettement exprimées. Nous faisons cette observation au sujet des articles Geoffroi de Goulaine, Hervé Chrétien et Alain de Lorgeril.

Digitized by Google

raient cette terre également entre eux. Quelques écrivains modernes ont substitué au motif de cette donation, *in puram eleemosinam*, celui-ci : *ne tanta domus pereat*, mais ils n'indiquent point où ils ont vu cette mention, dont il n'est pas question dans la charte de donation, rapportée en entier par D. Morice. Or, il n'y a pas eu certainement deux chartes de donation. D'ailleurs, le dernier motif paraîtrait bien extraordinaire avec la clause du partage égal, obligeant les héritiers de Jean de Sesmaisons à partager également entre eux la Sauzinière, pendant qu'ils auraient partagé leurs autres terres noblement; c'eût été une contradiction. La véritable raison de la clause du partage égal, sur laquelle nous avons entendu beaucoup disserter, est expliquée, selon nous, par une autre charte du mois de décembre 1253, insérée par D. Morice, à la suite de la première, et qui nous apprend qu'Olivier Anet, citoyen de Nantes, *civis nannetensis*, mari de Bonne, fille et héritière de Jean de Sesmaisons, obtint de Thébaud, archidiacre de Nantes, d'être mis en possession de la terre donnée par Jean de Marchillé et qui appartenait à sa femme, *ratione Bonæ prædictæ*. Il est probable, qu'à l'époque de cette donation, Olivier Anet, alors mari de Bonne de Sesmaisons, obtint que la clause du partage égal fût spécifiée, parce que, suivant la coutume des citoyens des villes, il désirait que cette terre fût également partagée entre ses héritiers.

Il ne faudrait pas croire que le titre de *civis*, citoyen d'une ville, donné à un gentilhomme, infirmât sa noblesse, car souvent des seigneurs et des chevaliers, dont les possessions étaient limitrophes d'une ville, se faisaient délivrer des lettres de bourgeoisie, afin de jouir des priviléges de la cité ; seulement, quand ils étaient décorés du titre de chevaliers, ils le joignaient à celui de citoyen de la ville qui leur avait accordé le droit de bourgeoisie. Ainsi, un

Digitized by Google

chevalier qui eût été en même temps citoyen de Nantes, se serait qualifié *civis nannetensis et miles* [1].

La maison de Sesmaisons, qui tire son nom d'un fief de haute justice, situé dans l'évêché de Nantes, a produit un grand bailli d'Anjou et du Maine en 1293; un chevalier, compagnon d'armes de du Guesclin en 1375; un chambellan du duc Pierre II, en 1455; un chevalier de l'ordre du roi en 1630; des chevaliers de Malte, des lieutenants généraux des armées du roi, etc. Plusieurs de ses membres ont obtenu les honneurs de la cour.

1250. ANDRÉ D'ARGENTRÉ, chevalier, vivait en 1250, suivant du Paz, qui n'appuie ce fait d'aucun titre.

SILVESTRE DE REZAC, sr DE REZAC, près d'Escoublac, chevalier, en 1250. (Dict. des terres du comté nantais.)

JEAN DE DÉLIEC, sénéchal de Rennes,

GUILLAUME LE BOUTEILLER.
(Jugement rendu à Rennes contre Guillaume le Bouteiller.)

RAOUL et JAGU DE KEMORZ. (Lettre pour l'abbaye de Lanvaux.)

[1] M. Boudin, dans son *Histoire généalogique du Musée des croisades*, et M. de la Grasserie dans son *Armorial de Bretagne*, ont plusieurs fois cité une charte de l'an 1057, attribuée à un prétendu comte Eudon de Bretagne, charte rejetée comme fausse par les Bénédictins, et qui a subi, à diverses époques, des modifications opérées par des traducteurs modernes, qui y ont inséré un grand nombre de noms. Nous engageons nos lecteurs à lire ce que M. de Courcy rapporte, au sujet de cette charte, dans la préface de son *Nobiliaire de Bretagne*, p. XVI, ainsi que les détails qu'il donne sur certaines généalogies, fabriquées par le sieur Delvincourt, soi-disant agrégé de l'ordre du Saint-Esprit, et qui ont beaucoup de succès de nos jours.

L'assise du comte Geoffroi, établie en 1185, et dont le texte est imprimé en entier dans les *Preuves* de D. Morice, a également donné lieu à des falsifications. Certains écrivains y ont inséré les noms des soi-disants seigneurs qui l'ont jurée; mais en faussaires ignorants, ils ont quelquefois fait précéder ces noms de doubles noms de baptême, usage moderne, qui décèle la fraude dont ils ont usé. D. Morice a indiqué à la suite de cette assise (*Preuves*, t. I, col. 706), les noms des principaux seigneurs auxquels des copies en furent adressées, et qui étaient tous de hauts barons, et non de simples seigneurs.

Digitized by Google

1251. JOSSELIN DE ROHAN, sr DE MONTFORT. (Dispositions testamentaires.)

ROBERT DE BEAUMER, sr DE GUÉMENÉ-GUINGAMP. (Don. à Bonrepos.) Il avait épousé Mabile de Rohan, dame de Guémené-Guingamp. Cette maison a été confondue avec celle de Beaumez, en Artois, à laquelle, suivant l'auteur de la *Noblesse de France aux croisades,* appartenait Hugues de Beaumez, croisé en 1219. Le nom latinisé de Beaumer est *de Bello mari,* traduction qui ne peut convenir à celui de Beaumez.

EUDES AUDREN. (Ch. de Bonrepos.) Il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne. Raoul Audren se croisa en 1249.

RIVALLON CONAN. (Ch. de Beauport.)

ALAIN ESQUÉNOR. (Ch. de Beauport.)

GEOFFROI, prévôt de Maroué. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

BRIENT LE GOZ. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

HAMON MERLIN. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

SIMON DE LA GUERCHE, sr DE LA GUERCHE, paroisse de Saint-Brevin, chevalier en 1251. (Dict. des terres du comté nantais.)

1252. GAUTIER DE BROON, *miles defunctus,* rappelé dans l'acte de fondation de l'hôpital de Saint-Malo. Un seigneur de cette maison que Joinville appelle Guillaume de Boon, fut couvert de feu grégeois à la bataille de la Massoure; autre Guillaume, partisan de Charles de Blois, prit part à la bataille d'Auray, en 1364 ; François, premier panetier de la duchesse Anne en 1498, était aussi gentilhomme de sa garde. Cette maison est connue depuis Pleardus de Broon, un

Digitized by Google

des témoins de la fondation du prieuré de Jugon, par Olivier, sr de Dinan, en l'an 1109.

GUILLAUME BIGNAN,

PIERRE DE MUZILLAC,

GUILLAUME DE LA ROCHE (de la Roche-Bernard). (Fondation de l'abbaye de Prières, par le duc Jean le Roux.) Dans cet acte on voit que le duc avait acheté à Guillaume de la Roche le passage de la Roche-Bernard.

BERTRAND BOCHER. (Ch. de Beauport.)

RIOC, *Guillelmus filius Rioci, militis.* (Ch. de Beauport.)

GLÉMAROC (le seigneur de), *Alanus, filius Domini Glemaroci, militis defuncti, de parrochia de Ploher Goillou.* (Ch. de Beauport.)

1253. ROLLAND DOLO. (Vente de la terre d'Uzel à Thomas de Chemillé.)

GARIN DE MONTRELAIS. (Extraits de titres concernant la maison de Montrelais.) Le sceau de Garin de Montrelais représente *trois chevrons, accompagnés d'une fasce.* (D. M. Pl.)

ROLLAND DE GOUDELIN, *quondam miles.* (Ch. de Beauport.) Ce nom est fréquemment mentionné dans les montres d'hommes d'armes.

RENAUD DE BOLLE (DE BOLLEIO) ratifia, comme seigneur féodal, une donation faite à l'église de Ni-Oiseau, par Renaud de Rochediré, en 1253.

OLIVIER DU CHALONGE. (Ch. du prieuré de Lehon.) Son sceau, gravé avec la date de 1306, dans les *Planches* de D. Morice, représente *six molettes d'éperons.*

Digitized by Google

RUELLAN DE PORDIC, petit-fils du comte Henri de Goëllo. (Ch. de Beauport.)

GUILLAUME GORET. (Ch. de Beauport.)

HAMON RUFFAUT. (Ch. de Beauport.) Guillaume Ruffaut figure dans une montre de 1371, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin; autre Guillaume était écuyer du duc en 1420, et gentilhomme de sa garde; Pierre Ruffaut, chevalier, prêta serment de fidélité au duc en 1437.

CONAN LE CLERC, d'Yvias. (Ch. de Beauport.)

JUDICAEL DE PLOEGUIEL,

EUDES DOLLOU,

OLIVIER LE VOYER, de Trégomar.
(Ch. de Beauport.) Geoffroi le Voyer, chevalier, sr de Trégomar, fut sénéchal du duc Jean III, dans son comté de Richemont, en 1338.

GEOFFROI DE LA HOUSSAYE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

HUGUES HASART, *Oliverius dictus Hasart, armiger, filius Hugonis, militis defuncti.* (Accord entre Olivier Hasart et le prieur de Saint-Florent-sous-Dol.)

1254. GUILLAUME DE THOUARÉ,

ALAIN DE LA FOREST.
(Compromis entre Guillaume de Thouaré et l'évêque de Nantes.)

OLIVIER DE CLISSON,

EUDES DU PONT (de Pontchâteau),

Digitized by Google

GUILLAUME DE FRESNAY.

(Accord entre le duc et ces trois seigneurs, qui étaient frères utérins.) Ils sont tous les trois mentionnés dans une charte de 1261, également rapportée par D. Morice. Hervé de Blain, fils de Guégon, épousa vers l'an 1225 Constance de Pontchâteau, dont il eut deux fils : Eudes, dit du Pont, ou de Pontchâteau, et Guillaume, qui prit le nom de la terre de Fresnay, qu'il avait reçue comme apanage. Remariée avec Olivier de Clisson, Constance en eut un fils nommé Olivier. Une famille appelée du Fresnay, dont les armes étaient celles de Blain, *de vair au croissant de gueules*, a été maintenue en 1669.

GUILLAUME CHENRI. (Traité entre le roi de Navarre et le duc de Bretagne, dont Guillaume Chenri était le représentant.)

MATHIEU BARBOTIN. (Don. au prieuré de Châteauceaux.)

ALAIN LE SÉNÉCHAL. (Don. à Bonrepos.) Cette maison tire son nom de l'office de sénéchal héréditaire de la vicomté de Rohan. On voit plusieurs de ses membres figurer comme sénéchaux du vicomte de Rohan, dans des donations faites par ces seigneurs à Bonrepos. Le plus ancien dont on ait connaissance est Daniel, sergent féodé héréditaire de Rohan, présent en 1184 à la fondation de l'abbaye de Bonrepos. Olivier se croisa en 1248; il était frère d'Eon, qui épousa Olive, dame de Carcado. Jean fut tué en 1525, à la bataille de Pavie. Un sceau de l'an 1262, d'Olivier, chevalier, sénéchal de la vicomté de Rohan, représente six macles, armes des Rohan, ce qui fait supposer que la maison le Sénéchal est une branche de celle des Rohan, qui aura apanagé un de ses cadets, en lui donnant l'office héréditaire de sénéchal féodé de la vicomté de Rohan.

Digitized by Google

GEOFFROI LE BOUTEILLER. (Don. au prieuré de Saint-Florent sous Dole).

GEOFFROY DU BOIS. (Ch. de Beauport). Il existe beaucoup de familles de ce nom en Bretagne. A l'une d'elles, qu'il nous serait difficile de déterminer, appartenait un des champions du combat des Trente.

JEAN DE DINAN,

JEAN JAON,

LUC DE LA RONCIÈRE.
(Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1255. ALAIN LE VOYER, *dominus Alanus Vigerii miles.* (Hommage rendu à la comtesse de la Marche, pour le fief de Gormené.)

SYLVESTRE DE LA FEILLÉE, *dominus Sylvester de Folleia.* (Accord entre le vicomte de Rohan et son sénéchal.)

JEAN DE BEAUMANOIR, sr DE MERDRIGNAC. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.)

HENRI DE CLUZIAT, *Henricus de Cluziat, miles, filius Eudonis Cadiou.* (Don. à Bonrepos.)

GEOFFROI DE PLÉGUEN. (Ch. de Beauport.) Cette maison est depuis longtemps éteinte. On trouve des gentilshommes de ce nom dans les montres d'hommes d'armes du connétable du Guesclin, de Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye, etc. Guillaume de Pléguen était, en 1442, archer de la garde du duc.

GUILLAUME DE LA MOTTE, sénéchal de Penthièvre. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) D'après une enquête de 1294, monsieur Guillaume de la Motte devait un chevalier

Digitized by Google

à l'ost du duc. Il était frère utérin de Girard Chabot, sire de Rays.

BRIENT DE LA RONCIÈRE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1256. RENAUD DE MONTRELAIS. (Accord avec l'abbaye de Pontron.)

GEOFFROI DE LA SORAYE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Il existe deux familles de ce nom en Bretagne. A l'une d'elles, qui portait *d'hermines à trois haches d'armes de gueules adossées en pal,* appartenait Jean de la Soraye, porte-bannière de Silvestre Budes en 1375, pendant la guerre des Bretons en Italie.

1257. GUILLAUME DE LA CHAPELLE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois).

EUSTACHE PIEDEVACHE, sénéchal de Ploërmel et de Broërec. Beaucoup de gentilshommes de ce nom figurent dans les montres d'hommes d'armes bretonnes. Guillaume Piedevache servait en 1414, avec onze écuyers de sa chambre, sous le comte de Richemont ; il prit part probablement l'année suivante, avec lui, à la bataille d'Azincourt.

1258. ALAIN, vicomte DE ROHAN,

OLIVIER, sénéchal du vicomte.

(Droits et devoirs du sénéchal féodé de la vicomté de Rohan.)

GUY GOYON. (Ch. de Beauport.)

GEOFFROI LE BART. (Ch. de Saint-Magloire de Lehon). Un sceau de Geoffroi le Bart, de l'an 1214, représente *un*

Digitized by Google

léopard. Cette maison a produit un chancelier de Bretagne au XIVe siècle, et un chevalier de l'Hermine en 1448.

JEGO GOYON. (Ch. de Beauport.)

HUGUES DE LA MUCE, chevalier, sr de la Guerche en 1258, par suite de son mariage avec Marguerite de la Guerche (*Dict. des terres du comté nantais*). La terre de la Muce, d'après une enquête de 1294, devait le quart d'un chevalier d'ost.

1259. GUILLAUME DE COETQUEN. (Accord entre le chapitre de Dol et la veuve de Geoffroi Mauvoisin, et autre acte de 1269.) (Voy. Maréchaux de Bretagne, année 1420.)

HENRI DE QUÉNÉCAN. (Accord avec le vicomte de Rohan.)

MAURICE DE LA BÉNATE. (Accord avec l'abbaye de Saint-Florent sous Dol, touchant un droit d'usage que possédait Maurice de la Bénate dans la paroisse de Boneuvre, évêché de Nantes.) La Bénate était une châtellenie située dans la paroisse de Riallé. Une autre châtellenie du même nom appartenait à la maison de Machecoul. Le plus ancien du nom de la Bénate, dont nous ayons connaissance, est Jarnigon, qui vivait en 1141.

ETIENNE DE FERME. (Accord avec le prieur de Saint-Thomas-des-Landes.) Le sceau de ce chevalier, donné dans les *Planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, avec la date de 1259, représente *trois fermaux*. Légende : *S. Stephani de Fermie, militis.* On trouve antérieurement : Henri Ferme, témoin dans une charte de l'an 1163, de Raoul de Fougères pour Rillé.

ALAIN D'AVAUGOUR, sr DE MAYENNE ET DE GOELLO. (Ch. de Saint-Magloire de Lehon.)

Digitized by Google

ALAIN DE DINAN. (Ch. du prieuré de Saint-Malo de Dinan.)

1260. YVES et SALOMON DE COETMEUR. (Droit de bail remis à Sylvestre de Coëtmeur par Henri de Léon.) Even de Coëtmeur est mentionné parmi les gens d'armes qui accompagnèrent Richard de Bretagne en France, en 1419.

NUZ SEN, ainsi qu'Hervé de Penhoët, précédemment mentionné, sont qualifiés *domini* et *milites plegii* dans un acte de 1260, dans lequel ils s'engagent à servir de caution à Sylvestre de Coëtmeur. Nuz *filius* Sen, *miles*, est ainsi désigné dans une obligation contractée par lui envers Hervé de Léon, s^r de Châteauneuf, en 1263. Dans une autre charte de la même année, il est appelé Nuz Sen, *miles*. Ces expressions Nuz *filius* Sen, Nuz Sen, sont équivalentes. Dans un grand nombre de chartes bretonnes, on trouve écrit, au lieu de Pierre un tel, par exemple, Pierre, fils un tel. Nous ferons observer que Nuz est un nom patronymique, et aussi un prénom, qui a été employé par plusieurs familles, telles que celles de Sen et de Kergounadech.

EUDES DE PLUMAUGAT. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) Eon de Plumaugat, chevalier, était connétable de Rennes en 1380. Plusieurs gentilshommes de ce nom ont été compagnons d'armes de du Guesclin. Le nom de Plomargat, qui figure dans quelques chartes bretonnes, n'est peut-être qu'une variation de celui de Plumaugat. Raoul de Plomaargat se croisa en 1249, d'après l'ouvrage intitulé *la Noblesse de France aux croisades.*

GEOFFROI DE TRÉGÈNE (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.)

RAOUL AREL, sénéchal du comte de Bretagne, dans le

Digitized by Google

diocèse de Tréguier. (Ch. de Beauport.) Olivier Arel, chevalier, prit part en 1350 au combat des Trente.

RAOUL MANGI,

GUILLAUME DE THORÉ.
(Lettre d'Olivier de Machecoul. Cart. des sires de Rays.)

SEBRAN DE VILLEPROUVÉE. (Cart. des sires de Rays.)

1261. EUDES PICAUD. (Vente faite par Adeline d'Hennebont, dame de Tihenri, sa femme.) Un de ses descendants, Guillaume Picaud, capitaine de Saint-Malo, repoussa le duc de Lancastre, qui assiégeait cette ville en 1378. Une autre famille du même nom a été anoblie en 1480.

EUDES DE KERDERIEN. (Lettre du roi d'Angleterre à Jean, fils aîné du duc de Bretagne.) Un extrait des comptes rendus au duc Jean le Roux en 1272, nous apprend qu'Eudes de Kerderien était alors châtelain de Châteauceaux. Une famille de ce nom a été déboutée à la réformation de 1670.

JEAN DU BOIS. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

GEOFFROI LE CROCHU. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

GUILLAUME DE SEPIBUS. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.)

SILVESTRE LE BOUTEILLER, DE DOL (Sceau de 1261, *une amphore*. Légende: *S. G. le Botelier de Dol. mil.*). Cette maison tirait son nom de l'office de Bouteiller héréditaire des évêques de Dol.

1262. HERVÉ DE LÉON, sr DE CHATEAUNEUF (Accord entre les vicomtes de Léon.) Dans cet accord le fils d'Hervé, Guyomar

Digitized by Google

de Léon, figure avec le titre d'écuyer. Hervé de Léon est qualifié monseigneur et chevalier, dans des titres postérieurs à l'an 1262. Un sceau de l'an 1276 le représente *à cheval, l'épée à la main, tenant de la gauche un bouclier, sur lequel est gravé un lion. Le caparaçon du cheval est aussi orné de figures de lions.*

GEOFFROI DE CHATEAUBRIAND fit en 1262 son testament, dans lequel il s'intitule *Dominus Castribrientii, miles.* Ce seigneur est celui auquel le roi saint Louis accorda, en souvenir de la bravoure qu'il avait déployée à la bataille de la Massoure, la permission de changer en fleurs de lys les plumes de paon de ses armes. Depuis cette époque, les Châteaubriand portent *de gueules semé de fleurs de lys d'or,* et ont pris pour devise : *Mon sang teint les bannières de France.* Geoffroi de Châteaubriand épousa : 1° Sybille, qui mourut de joie, en le voyant revenir de la croisade; 2° Amaurie de Thouars, qui figure dans son testament. Mais elle était veuve en 1266, ainsi que nous l'apprend une charte de la même année, à laquelle est apposé son sceau, qui représente *un semé de fleurs de lys d'or, au franc canton de gueules.*

GEOFFROI DE LA FERRIÈRE, *miles defunctus,* rappelé dans le testament de Geoffroi de Châteaubriant. Il descendait d'autre Geoffroi de la Ferrière, témoin en 1070, de la fondation du prieuré du Pont à Dinan. Guillaume, chevalier, prit part en 1304, à la guerre de Flandre; autre Guillaume servait en 1392, avec neuf écuyers de sa chambre. Son sceau représente *trois fers de cheval.* Le sceau d'un autre Guillaume de la Ferrière, qui vivait en 1380, représente *un gironné d'argent et d'azur de huit pièces.* Il existe en Bretagne une famille appelée des Ferrière, à laquelle apparte-

Digitized by Google

naient trois frères, que d'Argentré appelle les Ferrière, et qui suivirent, en 1367, Bertrand du Guesclin en Espagne.

RAOUL DU MAST ou DU MATZ. (Testament de Geoffroi de Châteaubriand.) En 1480, un autre Raoul du Mast était maître d'hôtel du duc François II, qui confisqua ses biens, pour le punir d'avoir suivi le parti des Français. Le roi le dédommagea de cette perte, en lui donnant les charges de conseiller et de maître d'hôtel, et de capitaine de quinze archers de ses ordonnances.

GOHIER DE CHAMPAGNÉ. (Testament de Geoffroi de Châteaubriand.) Cette maison remonte à Juhel de Champagné, croisé, en 1191 ; Alain fut tué au siége de Carthage, en 1390.

ROBERT LE VOYER. (Testament de Geoffroi de Châteaubriand.)

GIRARD CHABOT fut, en 1262, un des exécuteurs testamentaires de Geoffroi de Châteaubriand. Il est qualifié chevalier et sire de Rays, dans beaucoup de titres : il était mort, en 1265, ainsi que nous l'apprend une charte de la même année dans laquelle son fils s'intitule Girard Chabot, valet, sire de Rays.

GEOFFROI DE BINTIN, nom orthographié aussi de Bistin, est mentionné avec le titre de chevalier, dans une charte de l'an 1262, du cartulaire des sires de Rays, ainsi que dans plusieurs autres actes. Il fut sénéchal de Rennes, en 1289. Un sceau de l'an 1306, de Guillaume de Bintin, représente *une croix engreslée, cantonnée de quatre fleurs de lys.* Renaud de Bintin figure parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371 ; autre Renaud était, en 1414, homme d'armes d'une des compagnies d'ordonnance du duc.

Digitized by Google

HÉLIE DE MUSTELIEN, nom orthographié aussi de Mustilien et de Musce-Lyen, est mentionné dans une charte de l'an 1262, du cartulaire des sires de Rays. Il est qualifié *dominus* dans des comptes rendus au duc, en 1270. Un autre Hélie de Mustelien signa, en 1379, l'acte d'association de la noblesse de Bretagne pour repousser l'invasion française.

1263. SALOMON NUZ est mentionné dans un accord passé, en 1263, avec le vicomte de Rohan et dans divers autres titres avec les qualités de chevalier, de *dominus*, et de monsour. Alain Nuz, son frère, aussi chevalier, devait au duc, d'après une enquête de 1294, un chevalier pour sa terre de Postel. Nicolas Nuz était un des écuyers de la compagnie de Tanguy du Chastel, prévôt de Paris, en 1418; Guillebot servait, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie de Guillaume de Rosnyvinen, en 1451. Nous avons déjà fait observer que le nom de Nuz a été porté, comme prénom, par des membres des familles Sen et de Kergournadech.

HARSCOET COFFEC ou LE COFFEC. (Ch. de Beauport.)

HENRI PAYEN. *Henricus Paen, miles, senescallus de Goello,* est ainsi désigné dans une charte de Beauport de 1263; mais il est appelé *Henricus Paganus,* dans une autre charte de Beauport de 1267. Cette maison a produit plusieurs chevaliers, mentionnés dans cet ouvrage.

CONAN GORMAHON. (Ch. de Beauport.)

ALAIN RUELLON. (Ch. de Beauport.)

N. DE QUARJOREZ. On lit dans une charte de Beauport, de l'an 1263: *Inter viam quæ ducit de Coetlemen ad domum militis de Quarjorez.*

Digitized by Google

GEOFFROI DU PLESSIS-ROUAUD,

GEOFFROI DU PLESSIS.
(Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.)

PIERRE DE KERGORLAY. Il est qualifié chevalier dans plusieurs actes des années 1263 et 1274. Un extrait des comptes rendus au duc en 1270, nous apprend que Pierre de Kergorlay avait emprunté à ce prince mille livres pour la croisade de Tunis, *quando ivit ad Thunes*. Cette maison est une des plus considérables et des plus illustres de Bretagne. D'après une enquête de 1294, le seigneur de Kergorlay devait deux chevaliers pour sa terre de Poher de Cornouailles. Le seigneur de Kergorlay figure au nombre des seigneurs que le roi convoqua en 1304 pour la guerre de Flandre. Un de ses descendants est cité par Froissart au nombre des bannerets, partisans de Charles de Blois, qui furent tués à la bataille d'Auray en 1364. Cette maison, qui a produit nombre de personnages de marque, des lieutenants-généraux des armées du roi, etc., a obtenu en 1785 les honneurs de la cour.

MATHIEU DE CROZON. (Obligation contractée par Nuz, fils de Sen.) On voit dans une charte de l'an 1038, relative à plusieurs dons faits à l'Église de Quimper par les comtes de Cornouailles, que le comte Alain avait épousé la fille de Rivallon de Crozon. Crozon était un comté, partage des puînés de Cornouailles.

EUDES DE LESCOET. (Donat. à Bonrepos par Adeline de Lescoët.) Il existe en Bretagne plusieurs familles de ce nom, et une appelée de Liscoët. Dans la charte précitée, on lit : *Adelina filia Eudonis filii Lescoët militis.*

PIERRE D'ACIGNÉ, IIe du nom, est qualifié *miles* dans une charte du mois de mai 1263, rapportée par du Paz. La

Digitized by Google

maison d'Acigné est, suivant du Paz, issue d'un puîné de Vitré, ramage des comtes de Rennes. Elle est connue depuis Hervé, témoin d'une donation du duc Conan III, au Mont-Saint-Michel en 1040; Jean d'Acigné, chevalier, fut fait prisonnier en 1396, à la bataille de Nicopolis; Pierre, son frère, fut en 1398 grand sénéchal de Provence; Jean prit part à la bataille de Pavie en 1524; François fut tué à celle de Moncontour en 1579.

1264. ALAIN DE MONTAUBAN, sr DE MONTFORT. (Lettre pour le couvent de Saint-Jacques de Montfort.)

OLIVIER DE LANVAUX. (Donat. à Eudon Picaud, et autres titres du XIIIe siècle.) Olivier de Lanvaux se ligua avec Pierre de Craon contre Jean le Roux, duc de Bretagne. Vaincus par ce dernier, ils furent mis en prison, le premier au château de Sucinio, et le second à celui du Bouffay à Nantes. A la suite de cette rébellion, la baronnie de Lanvaux fut confisquée par le duc. La maison de Lanvaux est un ramage des comtes de Vannes.

GEOFFROI LE CROC. (Ch. de Beauport.)

EUDES VISDELOU. (Ch. de 1264 et de 1272 de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Boquen.) Guillaume Visdelou se croisa en 1248. (Musée de Versailles.)

GEOFFROI DOLOU,

RAOUL DE BEAUBOIS,

figurent, comme exécuteurs testamentaires, dans le testament de Geoffroi Tournemine, chevalier. On y voit qu'il lègue aux chevaliers du Temple et de l'Hôpital, *unam loricam et ocreas,* et qu'il donne à son fils Olivier les armes nécessaires pour équiper un cavalier armé de toutes pièces, et en plus, trois palefrois.

Digitized by Google

GERVAIS DE LA MOUSSAYE. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) (Voyez Amaury de la Moussaye, grand veneur, en 1484.)

GUILLAUME D'YVIAS. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1265. HAIMERIC DAVEIR ou D'AVOIR, sr DE LA FOSSE à Nantes, *in feodo suo nannetensi*, est mentionné dans un acte de 1265, concernant une vente faite par Thomas Dève, à Matheline de Sesmaisons, veuve de Geoffroi Dève, dit le Jeune, citoyen de Nantes. Dans un titre de l'an 1276, il est appelé Aimericus de Averio, *miles*. Hardouin d'Avoir suivit en 1285, Girard Chabot, sire de Rays, en Aragon, lorsque ce seigneur y accompagna Jean de Bretagne, comte de Richemont. Pierre d'Avoir, sr de Châteaufromont était en 1385, chambellan du roi Charles V. Son sceau, gravé dans les Planches de D. Morice, représente *une croix ancrée*.

GIRARD CHABOT, sire DE RAYS, est qualifié valet dans une charte de 1265, et chevalier dans un grand nombre de chartes postérieures. Il suivit en 1285, Jean de Bretagne, comte de Richemont, dans son expédition en Aragon. Il fut accompagné dans ce voyage, d'après le cartulaire des sires de Rays, par Guillaume de la Mothe, son frère, Guillaume le Borgne et Mathieu de la Plesse, chevaliers, Pierre de Sainte-Flaive, Hardouin d'Avoir, surnommé Clérembaut, Geoffroi le Breton, Jean de Henneville, Henri Blanchard, Maurice de Liré, Jean Blondeau, Colin le Queu, Guillaume le Chapelain et plusieurs autres. Parmi les seigneurs bretons qui prirent part à cette expédition, D. Morice cite Guy, sr de Laval et de Vitré, Guy, sr de la Roche (sans doute de la Roche-Bernard), Geoffroi d'Ancenis, Guillaume de Rochefort, vicomte de Donges, Galeran de Châteaugiron et Olivier de Rougé.

Digitized by Google

HERVÉ DE LÉON, fils de Salomon, fit un accord avec Hervé de Léon, s^r de Châteauneuf, en 1265. Le premier est qualifié chevalier et vicomte de Léon, dans plusieurs chartes postérieures. D'après une enquête de 1294, monsour Hervé de Léon devait v chevaliers d'ost pour sa terre de Léon. Suivant D. Lobineau, il prit part en 1270 à la croisade de Tunis.

HERVÉ LE FELLE, beau-père d'Aimeric d'Avoir, figure avec lui, dans une charte de l'an 1265, précédemment citée. Une autre charte de 1230 nous fait connaître qu'Hervé le Felle était héritier d'Olivier de Châteaufromont, chevalier. Aimeric d'Avoir, chevalier, ayant épousé Mabile, fille d'Hervé le Felle, devint ainsi seigneur de Châteaufromont.

GUILLAUME DE LOHÉAC,

GEOFFROI DE CHATEAUBRIAND,

sont qualifiés des titres de monseigneur et de chevalier, dans un compromis passé en 1265 entre Eudon du Pont et Olivier de Clisson, valet. Geoffroi de Châteaubriand était fils de celui qui combattit à la Massoure. C'est ce que nous apprend un acte de l'an 1266, par lequel il constitue un douaire à la mère Amaurie de Thouars, qui s'était remariée à Olivier de l'Isle, chevalier.

RENAUD CHEVREL. (Comptes rendus au duc.)

GEOFFROI DE MOCON, qualifié *miles* dans une charte de 1265, rapportée en entier, par du Paz, article Château-giron.

ROLLAND DE LANLOUP. (Ch. de Beauport.) Geslin de Lanloup fut un des écuyers du combat des Trente, en 1350.

RAOUL DE MORTEIN, chevalier du duc de Bretagne, mentionné dans une charte du roi d'Angleterre, du mois de

Digitized by Google

mai 1265, par laquelle il le charge de remettre entre les mains du duc le comté de Richemont.

JEAN, duc de Bretagne, chevalier, confirma, en 1265, avec l'assentiment de son fils aîné, tous les priviléges de Beauport. Il prit part avec lui, à la croisade de 1248, et à celle de Tunis, en 1270. Ce fut en faveur de ce prince, que le roi Philippe-le-Bel érigea le duché de Bretagne en pairie, en 1297.

1266. JEAN DE MONTEVILLE. (Charte du 28 novembre 1266, du cartulaire des sires de Rays.) Un de ses descendants, Olivier, fut un des écuyers du combat des Trente, en 1350; Raoul, chevalier, prit part, en 1383, à la guerre de Flandre; Charles était écuyer du duc, en 1420.

GILLES DU CAMBOUT, s^r DE KERALIO, chevalier, épousa Olive de Coëtlogon, avec laquelle il est nommé dans un titre de 1266, suivant le P. Anselme. (Voy. chap. *Grands aumôniers de France*, tome I, p. 330.)

1267. URVOY COUFFON, *miles*, est mentionné dans une charte de Beauport, du mois de mai 1267, comme ayant fait don autrefois à cette abbaye, d'une maison située dans le bourg de Plouha. Une autre charte de Beauport, datée du samedi après *Oculi mei*, l'an 1307, contient nn accord passé entre les seigneurs abbé et religieux, d'une part, et Urvoy, Henri et Geoffroi, fils de Geoffroi Couffon, d'autre part. Dans cet acte, les trois frères s'engagent, par serment prêté sur les saints Évangiles, à ne plus troubler à l'avenir les religieux dans la perception de certaines dîmes établies dans des fiefs situés dans les paroisses d'Étables et de Phouha, qui avaient appartenu à feu Alain Couffon, chevalier. Il est fait

Digitized by Google

aussi mention dans une charte de l'an 1453, de la même abbaye, de l'habitation primitive de cette famille, *la tour Couffon*, bâtie dans la paroisse de Phouha, sur un endroit escarpé, au bord de la mer. Les ruines de cette tour et de son enceinte fortifiée existaient encore avant la Révolution [1].

ALAIN DE PLEINE-FOUGÈRE. (Comptes rendus au duc Jean le Roux.)

NORMAN DE KAER. (Comptes rendus au duc.) D'après une enquête de l'an 1294, monsour Norman de Kaër devait un chevalier d'ost, pour lui et ses juveigneurs. Ce nom est la contraction de celui de Keraër.

PIERRE LE BRUN. (Comptes rendus au duc.)

ALAIN DE LANVAUX. (Comptes rendus au duc.)

GUILLAUME DE LA ROCHE. (Comptes rendus au duc.)

GEOFFROI DE LANVAUX. (Comptes rendus au duc.) En 1270, Geoffroi de Lanvaux, chevalier, par lettres datées du samedi après la Trinité, scellées de ses armes, jura sur les saints Évangiles, de servir le comte de Bretagne *Byans et loyaument*. Mais bientôt après, il se révolta contre lui, à l'exemple d'Olivier de Lanvaux, qui, en 1238, avait fait la guerre à son souverain. Ce prince irrité confisqua les biens de Geoffroi de Lanvaux et les donna au vicomte de Rohan, qui l'avait aidé à le soumettre. Il excepta néanmoins

[1] Les chartes originales de l'abbaye de Beauport font partie des archives de la Préfecture de Saint-Brieuc. Elles ont été publiées dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne*. On lit dans celle de 1453 : ..... *et ab uno capite magne vie ducenti de Kermaria en Nestic ad turrem Couffon*. Aux XIe et XIIe siècles, la France était couverte de petits châteaux ou maisons fortes, composés d'une tour ou donjon, et entourés de murs de défense. Louis le Gros et ses successeurs en firent raser un grand nombre. Plus tard, les suzerains ne permirent plus d'élever dans leurs domaines des châteaux-forts, sans une autorisation spéciale.

Digitized by Google

de cette confiscation ce qui appartenait à Nicolas de Lanvaux, chevalier.

GEOFFROI DE ROSTRENEN. (Comptes rendus au duc en 1267 et en 1271.) Le dernier compte fait connaître que le duc avait prêté à Geoffroi de Rostrenen quatre cents livres, pour l'expédition de Tunis. (Voy. chap. *Chevaliers bannerets, XIIIe siècle.*)

GUILLAUME DE SION, chevalier, en 1267. (*Dict. des Terres du Comté nantais.*) Cette maison remonte à Cavallon de Sion, qui vivait en 1070. Elle s'est fondue dans celle de Saffré, vers l'an 1366.

1268. ALAIN DE PLUSCALLEC. (Comptes rendus au duc.) Ce nom est orthographié aussi de Ploësquellec.

THOMAS GAC. (Comptes rendus au duc.)

ALAIN LE ROUX. (Comptes rendus au duc, en 1268 et en 1271.) Il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne.

HUGUES DE LESTUON. (Comptes rendus au duc.)

OLIVIER DE MACHECOUL. (Comptes rendus au duc.) Il est qualifié chevalier dans un autre acte de l'an 1275. Il fut inhumé, suivant du Paz, dans l'abbaye de Villeneuve, où l'on voit son tombeau, sur lequel est écrit : *Cy gist monsieur Olivier de Machecou, homme sage et justicier, qui transit l'an mil deux cent quatre-vingt.* Sur le tombeau étaient gravés ces vers :

Tu qui lis à moy dois entendre,
Oy ce que ie te vueil apprendre,
Pense que biauté, ne noblesse,
Ost, château, tour, ne forteresse,

Digitized by Google

Ne peuvent nuls de mort défendre,
Si mon corps gist icy en cendre,
Autre tel dois du tien attendre,
La mort a sur tous sa détresse.

Le sceau d'Olivier de Machecoul, donné avec la date de 1276, dans les *Planches* de D. Morice, représente *trois chevrons*. Les sires de Machecoul usaient de sceaux équestres ; ainsi, un sceau de la fin du XIIe siècle nous montre Bernard de Machecoul *à cheval, l'épée à la main, la poitrine couverte par son bouclier*. Les ruines du château de Machecoul existent encore. La maison de Machecoul s'est éteinte dans le courant du XVe siècle. Elle a produit des chevaliers bannerets, etc.

GILBERT DE MORÉAC. (Comptes rendus au duc.) Thébaut, s^r de Moréac, fut, en 1304, un des seigneurs convoqués par le roi pour la guerre de Flandre. Son sceau, apposé à une charte de 1301, pour Bonrepos, représente *une croix ancrée*. Ce nom a aussi été écrit de Moriac.

GUILLAUME DE MARZEN. (Comptes rendus au duc.) Olivier de Marzen ratifia, en 1381, le traité de Guérande ; autre Olivier s'arma, en 1420, pour le recouvrement de la personne du duc.

MAHAUT DE SAEINT MOAM (de Saint-Nouan, selon D. Morice), qualifié *dominus* dans des comptes rendus au duc. Henri de Saint-Nouan était, en 1454, chambellan du duc et chevalier de l'Hermine.

GUILLAUME AVENANT. (Comptes rendus au duc.)

ALAIN DE TRÉGARANTEC. (Comptes rendus au duc.) Un sceau de Raoul de Trégarantec, de l'an 1306, représente *trois pals*. Alain de Trégarantec est mentionné dans

Digitized by Google

une montre de 1370, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Hervé de Léon, sr de Noyon, qui tenait le parti de Jean de Montfort, fut pris en 1342, dans le château de Trégarantec.

GEOFFROI D'ANAST. (Comptes rendus au duc.) Plusieurs chevaliers de ce nom sont mentionnés dans cet ouvrage.

ALAIN D'ASSÉRAC, procureur du duc de Bretagne pour obtenir du roi d'Angleterre la restitution du comté de Richemont, mentionné dans des lettres de ce prince du 16 juin 1268. La terre d'Assérac appartenait en 1294, à Thébaud de Rochefort, qui, pour elle, devait un demi-chevalier d'ost.

ROBERT DE PINEPE. (Ch. du prieuré de Saint-Malo de Dinan.)

ROBERT DE YMERE. (Ch. du prieuré de Saint-Malo de Dinan.)

PHILIPPE DU QUELENEC, sénéchal de Goëllo. (Ch. de Beauport.) Cette maison a produit, au XVe siècle, deux amiraux de Bretagne, et a possédé, dès le XIVe, la vicomté du Fou.

PIERRE DE BRETAGNE, fils aîné du duc Jean, est qualifié chevalier dans une lettre du roi de France, de l'an 1268, relative à une vente faite au duc par Alain d'Avaugour. Il reçut probablement l'ordre de chevalerie de la main du roi d'Angleterre, car ce prince écrivait en 1260 au duc de Bretagne, qu'il désirait conférer le titre de chevalier à son fils.

HENRI D'AVAUGOUR. (Vente faite au duc par Alain

Digitized by Google

d'Avaugour de ses droits sur les villes de Dinan et de Lehon.) Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, avec la date de 1278, représente: *Parti au premier d'argent au lion de gueules; au second de gueules à la bande d'argent, au chef de même.*

1269. ALAIN BOULOST. (Vente à l'abbaye de Bégar.)

HAMON PAQUEZ. (Reconnaissance au prieuré de Lehon.)

GEOFFROI DE CORNOUAILLES. (Accord entre Rivallon Rouaud et ses frères.) Il y a grande apparence que la maison de Cornouailles, qui a été maintenue en 1668, et qui porte les armes des anciens comtes de Cornouailles, écartelées avec celles d'autres maisons de Bretagne, en soit issue. Elle remonte à Raoul de Cornouailles, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, par le duc Conan III, en 1158. Robert se croisa contre les Albigeois en 1218; Guillaume, chevalier, resta fidèle à la comtesse de Montfort, malgré les offres du roi de France; Olivier était capitaine de Lesneven en 1371; autre Olivier fut fait prisonnier à la bataille de Cérignoles en 1503.

OLIVIER DU BOIS. (Donat. à Marmoutiers.)

GUILLAUME LE NOIR. (Ch. de Sainte-Marie de Boquen.)

MAURICE THOMAS (fils Thomas). (Ch. de Beauport.)

EUDES GAUTIER (fils Gautier). (Ch. de Beauport.)

HENRI DE MONTFORT. (Ch. de Beauport, et de Sainte-Marie de Boquen, de 1274.) Ce seigneur appartenait à la maison de Monfort-Gaël.

Digitized by Google

EUDON SOLDAN, sr DE LEQUEREN, en 1269. (*Dict. des terres du comté nantais,* et charte du prieuré de Pontchâteau de 1294.)

1270. CILLART LE SÉNÉCHAL. (Ch. de Sainte-Marie de Boquen.)

GUILLAUME DE LOYAUX. (Comptes rendus au duc.) On voit dans ce compte, que Guillaume de Loyaux avait emprunté au duc deux cents livres tournois pour la croisade de Tunis, *pro itinere transmarino.* La terre de Loyaux fut érigée en vicomté en 1490, par la duchesse Anne, en faveur de Gilles de Condest.

ALAIN LE VICOMTE. (Comptes rendus au duc.) D'après ce compte, on voit que le duc lui avait prêté cent livres tournois, pour la croisade de Tunis. Macé le Vicomte, peut-être père d'Alain, se croisa en 1248 ; Geoffroi était chevalier en 1281 ; Guillaume fut panetier de Philippe de Valois en 1338; Macé est mentionné au nombre des seigneurs qui firent alliance avec le duc en 1390.

EUDES GESTIN. (Comptes rendus au duc.)

EUDES DE PENHOET. (Comptes rendus au duc.)

GUILLAUME DES BREUX (*de Broliis*). (Comptes rendus au duc.) Il figure avec le titre de chevalier, dans plusieurs autres actes latins et français. A l'un d'eux, daté du mois d'août 1275, est apposé son sceau, qui représente *trois tourteaux ou besants.* Ce nom a été quelquefois confondu avec celui de de Bruc.

SILVESTRE DE BADEN. (Comptes rendus au duc.) Guillaume de Baden, chevalier, fut maître d'hôtel du duc Jean III, en 1332.

Digitized by Google

HERVÉ DE NEVET. (Comptes rendus au duc.) D'après une enquête de 1294, la terre de Nevet, située en Cornouailles, devait un chevalier et deux écuyers à l'ost du duc. Henri de Nevet, chevalier, était un des seigneurs bretons rebelles au roi de France en 1351.

GUILLAUME BANDAINS. (Accord avec les moines de Combourg.)

1271. PRÉGENT DE LA ROCHEJAGU. (Comptes rendus au duc.) Une enquête de 1294 nous apprend que Richard de la Rochejagu devait un demi-chevalier à l'ost du duc, pour sa terre de Ploësal. La terre de la Rochejagu, unie à celle de Grandbois, fut érigée en bannière en 1451, en faveur de Jean Péan.

HERVÉ DE COETQUEN. (Comptes rendus au duc.)

GUILLAUME DE BAUD. (Comptes rendus au duc.)

JUGUEL LE ROUX. (Comptes rendus au duc.)

RAOUL DE MOCEIS. (Comptes rendus au duc.)

GUILLAUME GOYON. (Comptes rendus au duc.)

GEOFFROI DE MONTBOURCHER. (Comptes rendus au duc.)

JEAN DE GOUDELIN. (Comptes rendus au duc.)

OLIVIER LE NEVOU. (Comptes rendus au duc.)

THÉBAUD DERIEN. (Comptes rendus au duc.)

MATHIEU PIEDEVACHE. (Comptes rendus au duc.)

EUDES DE ASY. (Comptes rendus au duc.)

Digitized by Google

PIERRE DE TRONCHATEAU. (Comptes rendus au duc, et autre titre de 1280.)

HERVÉ DE KERALEN. (Comptes rendus au duc.) Alain de Keralen était, en 1370, un des écuyers de la compagnie de Jean de Landivy, chevalier.

HENRI TOPIN. (Comptes rendus au duc.) Il est appelé monsour Henri Taupin dans un acte de l'an 1275. Ce nom est aussi orthographié Toupin, dont Topin est le nom latinisé. Bizien Toupin, chevalier, faisait partie en 1420, de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne.

PIERRE DE MAREC. (Comptes rendus au duc.) Il existe en Bretagne plusieurs familles de ce nom.

ALAIN MORVAN. (Comptes rendus au duc.) Ce nom est très-commun en Bretagne.

JEAN DE LA LANDE. (Comptes rendus au duc.)

ROLLAND DE HILLION. (Comptes rendus au duc.)

PIERRE ALLEMAN. (Comptes rendus au duc.)

HUGUES DE GRANDBOIS. (Comptes rendus au duc.) Guillaume de Grandbois était écuyer du duc en 1417.

GUILLAUME DE COETIVY. (Comptes rendus au duc.)

ETIENNE BRIENT. (Comptes rendus au duc.)

OLIVIER DE TINTÉNIAC. (Comptes rendus au duc.)

THÉBAUD DE LA MOTTE. (Comptes rendus au duc.)

PIERRE DE QUESTEMBERT. (Comptes rendus au duc.)

PIERRE DE LA CHESNAYE. (Comptes rendus au duc en 1271 et en 1274.)

Digitized by Google

GUILLAUME LE SÉNÉCHAL. (Comptes rendus au duc.)

ROBERT DE PONTBRIANT. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Alain de Pontbriant se croisa en 1196; François était en 1499, conseiller et chambellan du roi, et capitaine de cent lances. Fondu en 1496 dans du Breil.

GUILLAUME DU PARC. (Ch. de Sainte-Marie de Boquen.)

MATHIEU FERRÉ,

EUDES DE BODEGAT,

PIERRE GOMBERT,

GUILLAUME DU CHASTELIER, le jeune,

GUILLAUME DE BODEL,

EUDES DE LA BARRE,
témoins d'une vente faite au vicomte de Rohan par Henri Berthelot.

THOMAS DE ROCHEFORT. (Ch. de Saint-Jacut.)

LUCAS DE SAINT-AIGNAN, chevalier, s^r de Saint-Aignan, en 1271. (*Dict. des terres du comté nantais.*) Michel de Saint-Aignan fut, en 1454, chevalier de l'Hermine.

GUILLAUME LE FORESTIER. (Ch. de Beauport.)

PHILIPPE D'APPIGNÉ. (Ch. de Saint-Magloire de Lehon.) La maison d'Appigné remonte à Olivier d'Appigné, témoin d'une donation du duc Conan III à Saint-Melaine de Rennes, en 1141. *D'argent à une channe* ou *marmite de sable.* (Sceau 1285.)

Digitized by Google

1272. HERVÉ SOLE. (Comptes rendus au duc.)

HERVÉ SALOMON. (Comptes rendus au duc.) Il est rappelé dans une charte de 1279, avec son fils Hervé de Lesquelen, qui avait pris, sans doute, le nom de sa mère [1].

EUDES DE BRENTINOET. (Comptes rendus au duc.)

HERVÉ DE KERALDOREN. (Comptes rendus au duc.)

RIOC MADEUC. (Comptes rendus au duc.) Olivier Madeuc se croisa, en 1249, d'après une charte de Limisso ; Rolland, sr de Guémadeuc, était, en 1454, chevalier de l'Hermine.

ALAIN DE KENHOAT, ou de Kerenhoat. (Comptes rendus au duc.) Il est qualifié chevalier dans d'autres titres.

TISON et BERTRAND DE SAINT-GILLES sont mentionnés dans un accord passé entre la veuve de Tison de Saint-Gilles, Agathe de la Barre, et le chapitre de Dol. Cette maison est connue depuis Guillaume, témoin d'une donation aux moines de Savigné, en 1163. Hervé se croisa, en 1248 ; Papillon défendit le château de Saint-Aubin du Cormier contre Charles de Blois, en 1341 ; Olivier fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356 ; Bertrand périt à celle d'Azincourt, en 1415. *D'azur semé de fleurs de lys d'argent.* (Sceau de Jean de Saint-Gilles, chevalier, capitaine de Saint-Aubin du Cormier, en 1367.)

GEOFFROI LA VACHE, sénéchal de Ploërmel pour le duc. (Adjudication des biens d'Alain de Kerenhoat au vicomte de Rohan.) Thomas la Vache, chevalier, est mentionné parmi les seigneurs bretons qui passèrent, en 1348,

[1] D. Morice s'est trompé en indiquant, d'après des chartes des années 1279 et 1284, Hervé de Lesquelen, comme fils de Hervé de Léon. Dans ces deux chartes, Hervé de Lesquelen est dit fils de Hervé Salomon, chevalier. Hervé de Léon n'intervient dans ces deux actes qu'en qualité de leur seigneur.

Digitized by Google

en Angleterre, pour traiter de la rançon de Charles de Blois. *Trois têtes*, ou *rencontres de vaches*. (Sceau de 1413, d'Olivier la Vache. D. M. *Pl.*)

GUILLAUME DE LA MARRE (*de Marra*). Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) Une autre charte de 1270 nous apprend que Guillaume était fils de Geoffroi le Noir. Il avait probablement pris le nom de sa mère, usage fréquent en Bretagne où les héritières d'une maison imposaient souvent à leurs maris la clause, que leurs enfants prendraient le nom et les armes de leur mère. Hugues de la Marre vivait en 1070; Jeannet faisait partie des écuyers de Thibaut de Rochefort en 1351.

JEAN DE SAINT-DENOAL,

JEAN DE LA LANDE.
(Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

HENRI DE LÉON, chevalier, envoya à l'armée du roi, d'après un rôle de l'an 1272, quatre chevaliers pour sa terre de Noyon en Normandie. Le contingent du duc de Bretagne fut de soixante chevaliers, dont seize étaient bannerets.

1273. HENRI DE BOSCOGLEN. (Comptes rendus au duc.)

AUFROY DE KERGUIDEN. (Comptes rendus au duc.)

GUILLAUME DE COETLAGAT. (Comptes rendus au duc.) Dans le testament du duc Jean II, de l'an 1304, on voit qu'il lègue à Guillaume de Coëtlagat, fils de celui que nous venons de citer, cinquante livres, pour son service, pour sa selle perdue pendant la guerre, et pour retour de chevaux, excepté le cheval avec lequel il fit la guerre de Flandre.

Digitized by Google

GEOFFROI DE FAVOIT. (Comptes rendus au duc.)

GEOFFROI DU PONT. (Comptes rendus au duc.)

PIERRE COLLOBER. (Comptes rendus au duc.)

ALAIN FOUCAULT. (Comptes rendus au duc.) Pierre Foucault, chevalier, passa avec d'autres seigneurs bretons en Angleterre, en 1356, pour traiter de la délivrance de Charles de Blois. Le sceau de Guillaume Foucault, en 1403, représente *un semé de fleurs de lys.* Supports : *deux lions ;* cimier : *une fleur de lys.*

ALAIN DE SPINEFORT (orthographié aussi d'Espinefort). (Comptes rendus au duc.) Henri et Olivier de Spinefort furent deux célèbres capitaines qui, après avoir embrassé le parti de Charles de Blois, suivirent ensuite celui du comte de Montfort. Du Paz, sans en rapporter aucune preuve prétend que la maison de Spinefort descend de celle d'Espinay.

ANDRÉ DORÉ. (Comptes rendus au duc.)

JEAN RUFFAUT, sénéchal de Penthièvre. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.)

GEOFFROI LE RAES. (Ch. de Beauport.)

JEAN LE ROUX, sénéchal de Penthièvre et de Goëllo, en 1273. Il est mentionné dans une charte de l'abbaye de Boquen, de la même année.

1274. ALAIN DE CUCÉ. (Comptes rendus au duc.) Hamon de Cucé était, en 1218, sénéchal d'Henri d'Avaugour, chevalier.

Digitized by Google

ROLLAND DE COETMEN, vicomte DE COETMEN et DE TONQUÉDEC, est mentionné dans des comptes rendus au duc, en 1274, comme étant quitte de quatre-cent-cinquante livres tournois, que le duc lui avait prêtées, pour prendre part, en 1270, à la croisade de Tunis. Il figure aussi dans un acte de l'an 1285, passé entre le duc et Henri d'Avaugour. (Voy. chap. Chevaliers bannerets, XIVe siècle; art. Rolland de Coëtmen, p. 45.)

PIERRE DE ROSTRENEN. (Comptes rendus au duc.) *D'hermines à trois fasces de gueules.* Légende: *S. Petri de Rostrenen militis.* (Sceau de 1279, D. M. *Pl.*)

GUILLAUME DE SÉRENT. (Comptes rendus au duc.)

PIERRE RIO. (Comptes rendus au duc.)

GEORGES DE VIGNE. (Comptes rendus au duc.)

RAOUL NOEL, mari de Catherine de Rohan, rappelé dans un accord passé, en 1274, entre le vicomte de Rohan et Eudes Picaut. On trouve plusieurs personnages du nom de Noël dans des montres des XIVe et XVe siècles.

GUILLAUME DE LAUNAY apposa son sceau, en 1275, à la charte du changement de bail en rachat. D. Morice ne donne pas la description de ce sceau, de sorte que nous ignorons à laquelle des familles de Launay Guillaume de Launay appartient.

OLIVIER DE LA ROCHE. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.)

1275. GUY GRUEL. (Comptes rendus au duc.)

ROLLAND DE BOISILLÉ. (Comptes rendus au duc.)

Digitized by Google

GEOFFROI D'ANCENIS ratifia le changement du droit de bail en rachat, en 1275, accompagna, en 1285, le comte de Richemont dans l'expédition que le roi de France fit en Aragon, et prit part en 1304 à la guerre de Flandre.

GALERAN DE CHATEAUGIRON ratifia en 1275 le changement de droit de bail en rachat, et prit part en 1285 à l'expédition d'Aragon. *De vair à une bande de gueules.* Légende : *Sigil. Galerani de Cas. gironis.* (Sceau de 1261. D. M. *Pl.*)

GUILLAUME DE ROCHEFORT, vicomte de Donges, ratifia en 1275 le changement du droit de bail en rachat, et prit part en 1285 à l'expédition d'Aragon. Son sceau, portant la date de 1281, le représente *à cheval, armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée, et de la gauche un bouclier vairé d'or et d'azur ; le caparaçon du cheval est également armorié aux armes de Rochefort.*

OLIVIER DE ROUGÉ ratifia en 1275 le changement du droit de bail en rachat. Il prit part en 1285 à l'expédition d'Aragon, et, en 1304, à la guerre de Flandre. *Une croix pattée.* (Sceau 1276. D. M. *Pl.*)

BONABES DE DERVAL ratifia en 1275 le changement du droit de bail en rachat. Deux sceaux de ce seigneur, datés l'un de l'an 1276, et l'autre de 1282, représentent *deux fasces.* Légende : *S. Bonabii de Derval milit.* Il accompagna, en 1285, Jean de Bretagne en Aragon.

BRIENT LE BŒUF figure dans la charte de 1275, établissant le changement du droit de bail en rachat, ainsi que dans plusieurs chartes du cartulaire des sires de Rays.

Il prit part, en 1304, à la guerre de Flandre. Il ne laissa de sa femme Belle-assez qu'une fille, qui épousa Geoffroi

Digitized by Google

de Rieux. Il descendait de Brient le Bœuf, mentionné au nombre des barons qui assistèrent en 1203 aux États de Vannes.

PIERRE LE BORGNE ratifia, en 1275, le changement du droit de bail en rachat. Son sceau, apposé à cette charte, représente *trois fleurs de lys*. Légende : *Dominus Petrus Strabo*. Il existe en Bretagne plusieurs autres familles de ce nom.

OLIVIER DE LA ROCHE ratifia, en 1275, le changement du droit de bail en rachat. D. Morice observe que le sceau d'Olivier de la Roche, apposé à cette charte, était rompu. Cette circonstance nous empêche de connaître à laquelle des familles de la Roche ce chevalier appartient.

THOMAS LE MOINE ratifia, en 1275, le changement du droit de bail en rachat. Nous présumons que ce chevalier appartenait à la maison le Moine de Tréviguy, qui a produit plusieurs grands écuyers de Bretagne.

HAMON ROYLLIE ratifia, en 1275, le changement du droit de bail en rachat. Les armoiries sont effacées de son sceau, dont la légende était : *S. Hamonis Royllie militis.*

BARTHÉLEMY DE LA MOTTE ratifia, en 1275, le changement du droit de bail en rachat. Nous ignorons à laquelle des familles de la Motte il appartient.

1276. JEAN DE COETUHAN. (Remise d'un droit de bail à Henri de Baudrimont, par le sire de Guémené-Guingamp.) On trouve plusieurs chevaliers du nom de Coëtuhan dans les montres des XIVe et XVe siècles.

JEAN GOYON,

Digitized by Google

PIERRE DE PONTCALLEC.
(Traité passé entre Hervé de Noyon et Robert de Dinan.)

ROBIN DE COESMES, sr DE MAUMUSSON, fit, au mois de mai 1276, un échange avec les abbayes de Pontron et de la Meilleraye. Son sceau, apposé à cette charte, représente *six agnelets*. Légende : *S. Robin de Coimes, chevalier*. Un sceau de Pierre de Coësmes, chevalier en 1270, représente *un fretté*. D'autres sceaux des XIVe et XVe siècles présentent des armoiries différentes. La terre de Coësmes devait un chevalier et un écuyer à l'ost du duc. Au parlement général tenu à Vannes en 1462, le sire de Coësmes figura parmi les bannerets et les bacheliers. Cette maison remonte à Briant de Coësmes, qui fit une donation à Savigné en 1191. Payen de Coësmes, chevalier, scellait en 1348 *d'un écu engreslé, chargé d'un lion rampant ;* Geoffroi de Coësmes, chevalier, était capitaine de Redon pour le roi, en 1352 ; Brisegaut de Coësmes, chevalier, vivait en 1392 [1]. On trouve d'autres seigneurs de ce nom dans les compagnies bretonnes d'hommes d'armes.

ROLLAND DE DINAN. *De gueules à trois fusées d'hermines en fasce, accompagnées de sept besants de même 4, 2 et 1*. Légende : *S. R. de Dinan, chevalier*. (Sceau 1276. D. M. *Pl.*)

1277. ALAIN DU BOISBILLY, sénéchal de Rennes, scella un acte relatif à un accord passé entre l'abbaye de Lehon et Olivier du Chalonge, en 1277. Son sceau représente *neuf étoiles, 4, 3 et 2, surmontées d'un lambel à cinq pendants*. Geoffroi du Boisbilly, chevalier, se croisa en 1248 ; Jean

[1] C'est ce Brisegaut de Coësmes que M. Roger dit s'être croisé en 1096. Nous avons expliqué dans la préface de cet ouvrage la cause de cette erreur.

Digitized by Google

faisait partie en 1372 des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson ; Olivier fut un des hommes d'armes qui accompagnèrent le duc en France, en 1418.

MAURICE DE BELLEVILLE, s^r DE LA GARNACHE ET DE MONTAIGU, dans le comté nantais, écrivit en 1277 une lettre en faveur de Maurice de Châteaumur. Cette lettre est datée *die Veneris post octavas Apostolorum Petri et Pauli. Anno Domini MCCLXXVII.* Maurice de Belleville est qualifié chevalier dans d'autres titres. La maison de Belleville, originaire du Poitou, était également possessionnée en Bretagne. Le sceau de Jeanne de Belleville, mère du connétable de Clisson, représentait *un gironné de vair et de gueules de douze pièces.*

THIBAUD DE ROCHEFORT. (Accord entre le chapitre de Dol et Barthélemy Urvoy.)

JEAN DE QUÉLEN, qualifié *monseigneur* dans une charte du 2 février 1277. (Moréri.)

HERVÉ DE BLAIN. *De vair au croissant de gueules.* (Sceau de 1277, d'Hervé de Blain, chevalier. D. M. *Pl.*) Ce seigneur figure parmi les chevaliers bretons que Philippe le Bel convoqua en 1304, pour la guerre de Flandre.

GEOFFROI et OLIVIER DE MONTFORT. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

RAOUL, vicomte DE DINAN, s^r DE LA BELLIÈRE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Il est mentionné aussi avec la qualité de chevalier dans une charte du mois de novembre 1287, relative à une donation faite par l'évêque de Saint-Malo. Son sceau, apposé à cette charte, représente *un écu avec un chef endenté de trois pièces.* Il prit part, en 1304, à la guerre de Flandre.

Digitized by Google

1278. ALAIN GOYON, sr DE MATIGNON. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.

RAOUL DE COETQUEN. (Ch. du prieuré de Saint-Magloire de Lehon.) *Bandé d'argent et de gueules de six pièces, l'écu accompagné à dextre et à senestre de deux fleurs de lys.* Légende : *S. Radulphi de Coyquen milit.* (Sceau 1295. D. M. *Pl.*)

AIMERY DE SAINT-MARS, chevalier en 1278, sr de Saint-Mars-de-Coutais. (*Dict. des terres du comté Nantais.*)

1279. EUDON, sr DE LA ROCHE-BERNARD, époux d'Hermine de Lohéac, mentionné, suivant du Paz, dans un acte du mois d'avril 1279, auquel pendait un grand sceau en cire verte, représentant *un cavalier armé de toutes pièces, l'épée à la main, le cheval bardé aux armes de la Roche-Bernard.* Contre-sceau : *armes de la Roche-Bernard (d'or à l'aigle éployée de sable, becquetée et membrée de gueules).* Légende : *Sigillum Yvonis de Rupe-Bernardi militis.*

1280. JEAN DE MAURE. (Accord entre le duc et Henri d'Avaugour, sr de Mayenne.) Une lettre du 8 octobre 1282, adressée par la reine d'Angleterre au roi, son fils, nous fait connaître que Jean de Maure était sénéchal du duc en Angleterre. D'après une enquête de 1294, il devait un demi-chevalier pour sa terre de Maure. Dans le testament du duc Jean II, en date de l'an 1304, on voit que Jean de Maure avait fait le voyage d'outre-mer, et qu'il avait pris part à la guerre de Flandre. Son sceau, donné dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écu de gueules chargé d'un croissant de vair.*

Digitized by Google

GUILLAUME DE TINTÉNIAC. (Accord entre le duc et Hervé d'Avaugour, sr de Mayenne.)

Monsieur PIERRE DE LANMEUR épousa en 1280 René de Boiséon, et leurs descendants prirent le nom de Boiséon. (Arrêt de la Réformation de 1668.) Jean, fils de Pierre, chevalier, vivait en 1321, suivant le même arrêt de la Réformation; il eut deux fils qui moururent jeunes, et une fille nommée Marguerite, qui épousa René de Coëtredrez, dont les enfants prirent le nom de Boiséon. A cette famille appartenait Alain de Boiséon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1460; Guillaume, chevalier, chambellan du duc en 1457, et Pierre, gouverneur de Morlaix en 1594, gentilhomme de la chambre du roi.

OLIVIER DE MONTAUBAN, accepta avec ses sujets nobles le changement du droit de bail en rachat, en 1280. Il est qualifié de chevalier dans un autre acte de 1286.

EON DE PELLAN accepta, avec les autres sujets nobles d'Olivier de Montauban, le changement du droit de bail en rachat. Un de ses descendants, Jean de Pellan, est mentionné parmi les hommes d'armes de la retenue du vicomte de la Bellière, armés en 1420 pour le recouvrement de la personne du duc. D'autres gentilshommes de ce nom figurent dans les montres bretonnes d'hommes d'armes.

PIERRE DE BRENBOAT accepta en 1280, avec les autres sujets nobles d'Olivier de Montauban, le changement du droit de bail en rachat.

ALAIN DE KANGUER ou DE KERANGUER, sénéchal de Nantes en 1280. (Cart. des sires de Rays.)

GUILLAUME DE MAREIL, chevalier, sr du Haut-Mareil, terre de haute justice, en 1280. (*Dict. des terres et du comté*

Digitized by Google

Nantais.) Du Paz rapporte que Guillaume de Mareil, chevalier, eut une fille nommée Hilaire, qui épousa Jean de Maure, chevalier, en 1298. Plusieurs seigneurs du nom de Mareil servirent sous Bertrand du Guesclin et sous Olivier de Clisson en 1371. Bertrand était en 1453 capitaine du Gavre et chevalier de l'Hermine. Son sceau, gravé avec la date de 1435, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un échiqueté d'argent et de gueules.*

HUGUES DE BEAUCHÊNE, chevalier, fit, par acte du jeudi avant la Nativité, de l'an 1280, un accord avec Olivier de Clisson et Guillaume Sebran, chevalier. (Du Paz.) Guillaume Beauchêne est mentionné, dans une montre de 1371, parmi les écuyers de la compagnie de Girard Chabot, sire de Rays; Pierre était en 1420 secrétaire du duc; François servait en 1474, comme homme d'armes, dans la compagnie du seigneur de la Roche-Bernard.

1281. GUILLAUME DE RIEUX. (Obligation contractée envers le duc.) Le sire de Rieux fut convoqué en 1304 par le roi, pour la guerre de Flandre.

SÉNEBRIN DE BAIN. (Echange entre le s^r de Châteaubriant et le prieur de Beré.)

HERVÉ MALETERRE. (Accord entre l'abbesse de la Joie et Hervé de Léon.) Il était fils d'Alain Maleterre, qui servit à l'armée du duc, d'après une enquête de 1226, à la place de monsieur Bertrand du Guesclin. Jean Maleterre est mentionné parmi les écuyers de la compagnie de Geoffroi Février, chevalier, capitaine de Saint-Malo en 1370. *Trois fers à moulin et une orle.* (Sceau 1380.)

ROTAL DE PYDAS,

Digitized by Google

ROLLAND DE KILIMENGUY.
(Accord entre l'abbesse de la Joie et Hervé de Léon.)

PAYEN DE MALESTROIT. (Echange avec les moines de Prières.) Ce seigneur prit part en 1304 à la guerre de Flandre. D'après une enquête de l'an 1294, il devait cinq chevaliers d'ost ; savoir, quatre pour sa terre de Largouët, et un pour sa terre de Malestroit. Son sceau, gravé avec la date de 1306, dans les *Planches* de D. Morice, représente *neuf besants d'or sur fond de gueules, l'écu chargé en abyme d'un léopard d'or.*

GUILLAUME DE NOYAL. (Echange entre Payen de Malestroit et les moines de Prières.)

1282. BERNARD DU CHASTEL. (Echange entre Hervé du Chastel et Hervé de Penhoët.) Un sceau de 1276 représente Bernard du Chastel, armé de toutes pièces, l'épée à la main. Sur le contre-sceau on voit deux faces. Légende : *S. Bernardi de Castro militis.*

RAOUL D'AUBIGNÉ, s^r DE LANDAL. (Accord entre les moines de Saint-Florent et Alain la Claye.)

1283. Monseigneur JEAN BOTEREL, s^t DE QUINTIN,

Monseigneur PIERRE TOURNEMINE,
chevaliers pléges pour Henri d'Avaugour, dans un traité passé entre le duc et ces seigneurs. D'après une enquête de 1294, Pierre Tournemine devait deux chevaliers d'ost pour son fief de Penthièvre, et deux autres pour ses fiefs de Botloy et de Tréguier. Suivant le Baud, les Boterel de Quintin descendent de Geoffroi d'Avaugour, surnommé Boterel, frère de Henri, baron d'Avaugour. Ce Geoffroi

Digitized by Google

d'Avaugour vivait en 1225, et était devenu comte de Quintin, par partage ou par alliance. Jean Boterel, sr de Quintin, est mentionné dans un rôle de 1304, au nombre des seigneurs bretons convoqués pour la guerre de Flandre.

HENRI DE KENECH-GORDIFFENSIS,

ALAIN DRAEN (*filius Draen*),

PIERRE DU FOU,

YVES URVOY (*filius Urvoez*).

(Assiette de cinquante livres de rente établie au profit du duc sur le havage de Lannion.) Cette charte, dont a donné un extrait D. Morice, fait partie des archives de la préfecture de Nantes. Les sceaux de quatre chevaliers, de cinq écuyers et de quatre bourgeois de Lannion y sont apposés, particularité curieuse, qui prouve qu'en Bretagne, au XIIIe siècle, certains bourgeois avaient des sceaux, comme les gentilshommes. Peut-être aussi ces bourgeois étaient-ils des gentilshommes, qui se qualifiaient bourgeois de Lannion parce qu'ils habitaient cette ville.

1284. JEAN DE MACHECOUL. (Appels à la cour de France.) D'après un sceau de 1276, ses armes étaient *trois chevrons*. Il prit part, en 1304, à la guerre de Flandre.

GUY, sire DE LAVAL, est qualifié chevalier dans une charte du 7 juin 1284, du cartulaire des sires de Rays, et dans divers autres actes. Il était seigneur de Vitré, terre pour laquelle il devait, d'après une enquête de 1294, cinq chevaliers d'ost.

Digitized by Google

1285. Monsieur JOSCELIN DE LA ROCHE (de la Roche-Bernard,

Monsieur ALAIN DE LA ROCHE, fils du précédent,

Monsieur ALAIN DE MONTAUBAN,

HERVÉ LE BOUTEILLER, chevalier, sénéchal de Penthièvre. (Accord entre Raoul de Montfort et Alain de Montauban.)

ALAIN DE KERRIGUEL. (Sentence arbitrale entre le vicomte de Rohan et le sr de Beaumer.)

RAOUL LE TORT. (Traité passé entre Olivier de Montauban et Guillaume de Lohéac.) Raoul le Tort est appelé *monsour Raoul le Tort,* dans une charte de 1294. Yvon le Tort rendit hommage à la dame de Rays, en 1382, comme sujet de cette baronnie.

PIERRE DE KERNIBEAT. (Traité passé entre Olivier de Montauban et Guillaume de Lohéac.)

GUILLAUME LE BORGNE est nommé avec Mathieu de la Plesse, également chevalier, dans des lettres du 23 mars 1285, de Durand, évêque de Nantes, qui constate qu'il leur a remis la croix, le jour du vendredi saint, pour le pèlerinage d'Aragon[1]. Guillaume le Borgne, chevalier, donna quittance, en 1304, aux exécuteurs testamentaires du duc Jean le Roux, de quatre-cent cinquante livres. Son sceau apposé à cette quittance, représente *une croix d'argent sur fond de gueules, cantonnée en chef de quatre billettes, deux dans chaque canton.*

[1] Nous avons dit précédemment (art. Girard Chabot, sire de Rays), que Guillaume le Borgne et Mathieu de la Plesse avaient suivi le sire de Rays en Aragon.

Digitized by Google

MATHIEU DE LA PLESSE prit la croix avec Guillaume le Borgne des mains de Durand, évêque de Nantes, pour le pèlerinage d'Aragon, en 1285. (Cart. des sires de Rays.)

1286. GEOFFROI DE PENNAUT. (Retrait lignager fait par Jean Savour, bourgeois de Loudéac.)

GUILLAUME DE BODRIMONT. (Acte précédent.) Il était sans doute fils d'Eudes de Bodrimont, chevalier en 1248.

GEOFFROI, ALAIN, EUDES et HAMON PRIGENT. (Ch. de Sainte-Marie-de-Boquen.) Nous ignorons si c'est à cette famille qu'appartenait Jean Prigent, évêque de Saint-Brieuc, en 1460, que d'Argentré, sans preuves, a dit avoir été chancelier de Bretagne.

N. BIZIEN, chevalier, rappelé dans le testament du duc Jean I, en 1286. (D. M. *Hist.*, t. I, p. 210.)

1287. ALAIN DE LA HOUSSAYE. (Don. à l'église de Saint-Malo par Raoul de Dinan.)

JEAN DE LA BOUEXIÈRE, alloué de la vicomté de Rohan. (Don fait à Geoffroi de Rohan, chanoine de Saint-Brieuc.) Cet acte est scellé du sceau de Jean de la Bouëxière, *trois fasces chargées de deux annelets et surmontées d'un lambel.*

1288. RAOUL DE LA MOTTE. (Traité de mariage entre Alain de Rohan et Agnès d'Avaugour.)

GEOFFROI LE VICOMTE. (Acte précité.)

GEOFFROI DES ESCOTAIS. (Acte précité.) Suivant

Digitized by Google

M. Lainé[1], la maison des Escotais, originaire du Maine, remonte à Guillaume des Escotais, chevalier, frère ou proche parent de Geoffroi, précité. Cette maison a obtenu, en 1767, les honneurs de la cour.

OLIVIER DU BOISBILLY. (Traité de mariage entre Alain de Rohan et Agnès d'Avaugour.)

JEAN PAYNEL. (Acte précédent.) La maison de Paynel est originaire de Normandie; une de ses branches s'était fixée dès le commencement du XIIIe siècle en Bretagne.

RICHARD DE BOYBOU. (Acte précédent.)

Monsieur PRÉGENT DE COETIVY. (Accord entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon.)

Monsieur OLIVIER DE KERGOURNADEC'H. (Acte précité.) Le sceau d'Olivier de Kergournadec'h, apposé à cet acte, représente *un échiqueté d'or et de gueules, chargé d'un lambel de trois pièces.* Olivier est qualifié chevalier dans un autre titre de l'an 1291. Suivant une tradition rapportée par Albert le Grand, cette famille aurait pour auteur un jeune guerrier du Cléder, nommé Nuz, qui combattit au VIe siècle un dragon qui désolait le Léon, et à qui Guitur, comte du pays, donna en récompense la terre qui, en mémoire de son exploit, fut appelée Ker-gour-na-dec'h (la maison de l'homme qui ne fuit pas.) Nous ferons observer au sujet de cette tradition, que ce n'est qu'au XIIe siècle, que les noms commencèrent à devenir héréditaires, et que, quelle que soit l'ancienneté de la maison de Kergournadec'h, elle n'est connue que depuis Olivier de Kergournadec'h, auquel nous avons consacré cet article. Cette fable doit donc

[1] *Origines des maisons nobles et anoblies de France.*

Digitized by Google

être rangée avec celles qui font descendre les Sesmaison de la famille de saint Donatien et de saint Rogatien, et les Montmorency de Lisbius, seigneur franc, qui, voulant devenir baron chrétien avant son maître, se précipita dans le bain qui avait été préparé pour le baptême de celui-ci. C'est sans doute en mémoire de la tradition rapportée par Albert le Grand, que quelques membres de la famille de Kergournadec'h ont porté le prénom de Nuz, prénom que des gentilshommes appartenant à la maison de Léon et à la famille Sen ont porté aussi. Nous pensons que, si certains auteurs ont donné à une des familles Nuz ou le Nuz de Bretagne, ainsi qu'à celle de Kergournadec'h, la même origine, cela vient de ce qu'ils ont confondu un prénom avec un nom patronymique. Par lettres données à Nantes le 11 décembre 1357, Charles de Blois permit au sire de Kergournadec'h de lever une aide sur ses sujets. Salomon de Kergournadec'h était chevalier, en 1393 ; il est mentionné au nombre des seigneurs qui se liguèrent, en 1420, contre les Penthièvre ; Guyon était gentilhomme de la garde, en 1419.

Monsieur HERVÉ DU BOIS DE LA ROCHE. (Accord entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon.) Le sire du Bois de la Roche figura parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général de 1462.

Monsieur THIBAUT DE LA FEILLÉE. (Accord entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon.)

GEOFFROI DE LA SORAYE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

GEOFFROI DE GUERNARPIN. (Accord entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon.)

Digitized by Google

1289. ARTHUR LE MAITRE, sr DE LA GARELAYE et DU BOISVERT, chevalier, chambellan du duc, est ainsi qualifié dans une procuration que lui donna ce prince le 1er septembre 1289, pour traiter avec le sire de Craon. Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *un lion passant, accompagné de deux épées en pal.* Légende: *S. Art. le Maistre militis.* Un de ses descendants, Alain, sr de la Garelaye, fut établi, en 1364, capitaine de Jugon, par le comte de Montfort, en récompense des services qu'il lui avait rendus à la bataille d'Auray. Jean le Maître, chevalier, se trouva, en 1495, à la bataille de Fornoue, et, en 1503, au combat de Terra-Nova. A son retour en France, il fut fait capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, par brevet du 9 mars 1503. (D. M.; Moréri.)

1291. GUILLAUME DE BROON, chevalier, épousa en 1291 Alix de Dinan, suivant du Paz, qui prétend en avoir vu l'acte dans les archives du Bois de la Roche. Ce Guillaume de Broon était fils d'autre Guillaume, qui se distingua au combat de la Massoure en 1248.

GUILLAUME DES BRETÈCHES, témoin d'une donation faite le 21 juin 1291, par Girard Chabot, sire de Rays. Jean des Bretèches, chevalier, vivait en 1429; Martin, son fils, aussi chevalier, était en 1489, homme d'armes de la garnison de Nantes.

1292. GEOFFROI HINGANT. (Ch. de Sainte-Marie de Boquen.)

PHILIPPE DE BEAUMANOIR, bailli de Touraine, confirma une charte de la cour de Nantes, concernant une donation passée le 22 août 1292, entre l'abbé de la Chaume et Girard Chabot, sire de Rays. (Cart. des sires de Rays.)

Digitized by Google

1293. PIERRE DU GUESCLIN, IIe du nom, chevalier, sr du Plessis-Bertrand, est nommé avec sa femme Mahaut de Broon, dans un acte du mois de septembre 1293. (Le P. Anselme.)

1294. Monsour GUILLAUME DE CHATEAUGIRON devait un chevalier d'ost pour sa terre de Châteaugiron, d'après une enquête de 1294.

Monsour ALAIN DE FONTENAY devait un chevalier d'ost pour sa terre de Fontenay. (Enquête de 1294.)

Monsour GEOFFROI DE GUÉRANDE reconnut dans l'enquête précitée de 1294, qu'il devait un chevalier d'ost pour tout son fief, et se présenta pour soi ; mais il dit que, s'il n'était pas chevalier, il ferait le service en tel point comme il serait. Guérande est une petite ville fortifiée du comté nantais, située à peu de distance de la mer. Geoffroi était seigneur de Guérande, d'après une charte de 1114 environ, dans laquelle il est qualifié *quidam miles nobilissimus*. On trouve ensuite Judicaël en 1187; Mathieu, chevalier, en 1386, etc.

Monsour HENRI DE NEVET devait, d'après une enquête de 1294, un chevalier et deux écuyers pour sa terre en Cornouailles. Il était sans doute fils de Hervé de Nevet, chevalier, en 1270. Le sire de Nevet siégea parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général de 1455.

Monsour GUILLAUME SEBRAN devait un chevalier à l'ost du duc. (Enquête de 1294.)

Monsour GEOFFROI DE LA TOUR devait un tiers de chevalier d'ost; les deux autres tiers étaient dus par Guillaume Bothereau et Mathieu de la Celle. (Enquête de 1294.)

Digitized by Google

Monsour PHILIPPE DE MONTRELAIS devait un chevalier d'ost pour ses fiefs. (Enquête de 1294.)

Monsour GUILLAUME D'ANAST devait un demi-chevalier d'ost, d'après une enquête de 1294. Dans cette enquête on voit aussi que monsour Geoffroi Denast devait avec monsour Jehan de Maure, un chevalier d'ost. Nous pensons que ce Geoffroi Denast est le même que Geoffroi d'Anast, chevalier, mentionné dans des comptes rendus au duc en 1270. Dans le texte, ce nom aura probablement été écrit Denast pour d'Anast.

Monsour JEAN DE BOUGON se présente pour Herlin de Bougon, dont il était tuteur, et qui devait un chevalier d'ost pour son fief de Bougon. (Enquête de 1294.) Suivant l'auteur des terres du comté nantais, la seigneurie de Bougon en Bouguenais, a d'abord été possédée par une famille de ce nom. En 1239 elle appartenait à Olivier de Bougon, chevalier. Elle passa ensuite entre les mains de Hubelin de Chasteigner, qui en prit le nom ; en 1294, elle appartenait à Hubelin Chasteigner, dit de Bougon. C'est cet Hubelin ou Herlin, dont Jean de Bougon était tuteur.

Monsour PIERRE MALOR et les autres seigneurs de la paroisse de Sené, baillie de Ploërmel, devaient un chevalier d'ost. (Enquête de 1294.) Jean Malor faisait partie, en 1380, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson.

Monsour HENRI CHARRUEL devait trois quarts de chevalier d'ost pour sa terre d'Even-Guen, en Tréguier, d'après une enquête de 1294. Even Charruel, chevalier, fut un des champions du combat des Trente, en 1350.

Monsour ALAIN DE LISTIALE devait un demi-chevalier d'ost. (Enquête de 1294.)

Digitized by Google

Monsour YVON DE ROSMADEC devait un chevalier d'ost pour sa terre de Cornouailles. (Enquête de 1294.) La maison de Rosmadec a produit d'autres chevaliers, des chambellans des ducs, etc. *De gueules à six burèles d'or.* (Sceau 1365, de Riou de Rosmadec. D. M. *Pl.*)

Monsour JEAN DE LA ROCHE déclara, dans une enquête de l'an 1294, qu'il devait servir Monseigneur à l'ost pendant quinze jours.

Monsor JEAN DU HAUTBOIS devait, d'après une enquête de l'an 1294, aller à l'ost du duc, ou envoyer un autre à sa place. Henri de Hautbois faisait partie des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371; Jean était, en 1484, homme d'armes de la garde du duc.

Monsour HERVÉ DU CHASTEL déclara dans une enquête de 1294, qu'il ne devait rien d'ost, fors aller où le comte le voudra mener, comme son seigneur.

Monsour ALAIN NUZ devait un chevalier d'ost pour sa terre de Postel. (Enquête de 1294.) Il est qualifié de chevalier dans un autre acte de l'an 1296.

Monsor ROBERT RAGUENEL fut un des commissaires nommés, en 1294, par le duc, pour juger les différends existant entre Alain de Rohan et Henri d'Avaugour. Il est qualifié chevalier et sénéchal de Rennes, dans une procuration du duc, de l'an 1297. Suivant du Paz, il fut chambellan et conseiller des ducs Jean II, Arthur III et Jean III. Le sceau de Robert, appelé aussi Robin Raguenel, gravé avec la date de 1283, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écartelé d'argent et de sable, au lambel de quatre pendants.* Légende : *Sigillum Roberti Raguenel militis.* Cette maison a produit d'autres chevaliers, un cham-

Digitized by Google

pion du combat des Trente en 1350, et un maréchal de Bretagne en 1451.

Monsor GEOFFROI DE GUIGNEN fut, en 1294, un des commissaires nommés par le duc pour juger les différends existant entre Alain de Rohan et Henri d'Avaugour. Le nom de Guignen est aussi orthographié Guinan et Guengan dans divers titres. Geoffroi de Guignen fut, en 1304, un des exécuteurs testamentaires du duc Jean II. On voit dans le testament de ce prince, que Geoffroi de Guignen avait pris part à la guerre de Flandre. Son sceau représente *un semé de fleurs de lys surmontées d'un lambel.* Guignen était une châtellenie de l'évêché de Saint-Malo, qui donnait le droit à son possesseur de siéger aux Parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers.

Monsour ROLLAND DE LA MOTTE devait, d'après une enquête de l'an 1294, un chevalier d'ost. Il est qualifié chevalier dans un acte de 1309, concernant une donation entre Jean et Guillaume de Bréhan.

1296. HERVÉ DE LÉON, fils d'autre Hervé, s^r de Châteauneuf. (Jugement rendu par le duc, au sujet du meurtre d'Alain Nuz, dont Hervé de Léon était soupçonné.)

BIZIEN DE POHER, nommé dans le jugement précité, était père de Plaisance de Poher, femme d'Alain Nuz, chevalier. La maison de Poher descend de Rivallon, comte de Poher, en 850.

GUILLAUME DE SAINT-GILLES. (Transaction avec les chanoines de Saint-Malo.

1297. GEOFFROI DE CHATEAUBRIAND. (Traité de mariage entre Jean de Bretagne et Isabeau de Valois.) Il était fils de Geoffroi V, qui mourut en 1284.

Digitized by Google

JEAN DE BEAUMONT, sr DE POUENCÉ et DE LA GUERCHE, chevalier, est ainsi qualifié dans le contrat de mariage de Jean de Bretagne et d'Isabeau de Valois. D'après une enquête de l'an 1294, monsour Jean de Beaumont devait un chevalier pour son fief de la Guerche. Il possédait cette terre, ainsi que celle de Pouencé, du chef de sa femme Jeanne de Pouencé. Leur fils Robert épousa Marie de Craon. Dans leur contrat de mariage, daté du mois d'août 1299, il est fait mention de l'éventualité où Jean de Beaumont deviendrait possesseur de la vicomté de ce nom. Dans des lettres du roi saint Louis, de l'an 1236, concernant la réception de Jeanne de Craon dans la sénéchaussée héréditaire d'Anjou, figurent Jean de Beaumont, sans doute père du seigneur de Pouencé et de la Guerche, et le vicomte de Beaumont. Ces deux actes nous font penser, outre plusieurs autres preuves que nous pourrions ajouter, que Jean de Beaumont n'appartenait pas aux Beaumont de Bretagne, mais à la maison des Beaumont d'Anjou. Ce nom de Beaumont, très-commun en France, a dû être la cause de beaucoup d'erreurs. Il existe en Bretagne trois familles appelées de Beaumont. A l'une d'elle appartiennent Jean et Alain de Beaumont, chevaliers renommés, cousins dè Du Guesclin, auxquels nous avons consacré des articles particuliers.

N. COLET, chevalier, de la paroisse de la Ploubalay, tuteur des enfants de son frère Tual, aussi chevalier, passa en octobre 1297, un acte en faveur de l'abbaye de Saint-Jacut, devant Henri Troguindy, sénéchal de Penthièvre. On trouve postérieurement Yvon Colet, écuyer, dans une montre de l'an 1371, de Bertrand du Guesclin. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Collet. La seule qui ait été maintenue, en 1669, portait : *écartelé au 1 et 4 : d'argent à la fleur de lys de gueules ; au 2 et 3 : de gueules au lion d'argent.*

Digitized by Google

THOMAS BOUTIER. (Procuration donnée à ce chevalier, ainsi qu'à Robin Raguenel, aussi chevalier, pour établir une assiette de cent livres sur la terre de Thorigny.) Le plus ancien de ce nom que l'on connaisse est Thomas Boutier, témoin de la fondation du prieuré de Combourg, en 1080. Adam, chevalier, vivait, en 1199; ses armes étaient *de gueules à quatre fasces d'argent.* Celles de Guillaume Boutier, chevalier, en 1379, représentent *un gironné d'hermines et de gueules de six pièces.* Ces dernières armes sont celles qu'a conservées cette famille, qui existait encore en 1669. Thomas Boutier fut écuyer de la duchesse, en 1442.

ALAIN DE LA RONCIÈRE. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.)

1298. ALAIN DE BEAUMONT, chevalier. (Sceau de 1298, D. M. *Pl.*) *Un écu chargé de trois pieds de biche.* Cimier: *une couronne fleurdelysée, surmontée d'une aigle.* Supports: *un léopard et un griffon.* Il existe en Bretagne deux familles et deux terres de ce nom.

GUILLAUME HAY fut un des trois chevaliers désignés pour être arbitres entre le duc et Alain de Dinan. Les deux autres chevaliers étaient Jean de Maure et Robin Raguenel. Les armes de Guillaume Hay étaient, d'après un sceau de l'an 1298, gravé dans les *Planches* de D. Morice, *de sable au lion morné d'argent.* Légende: *S. Guillelmi Haí militis.* Du Paz rapporte qu'un titre de l'an 1303, de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, donne à Guillaume Hay les qualités de chevalier, ainsi que celles de conseiller du duc Jean III, et de sénéchal de Nantes. Il remonte l'origine de cette maison à Gautier Hay, marié à Basilie, dame de la Guerche et de Pouancé, qui fonda avec

Digitized by Google

lui, dans leur ville de Pouancé, le prieuré de la Madeleine, en 1094. La maison de Hay avait, suivant Moréri, la prétention de descendre des comtes de Carlisle d'Ecosse ; mais cette prétention n'était fondée que sur une ressemblance de noms. Il est certain qu'au XIe siècle cette maison tenait un rang élevé en Bretagne, car dans une charte de l'an 1096 environ, concernant la fondation du prieuré de Juigné, membre de Redon, Gautier Hay, qui fut, suivant Du Paz, s^r de la Guerche et de Pouancé, figure comme seigneur supérieur, *dominus super omnes*, de divers autres seigneurs qui y sont mentionnés. Un autre Guillaume Hay, chevalier, servait, en 1375, avec quatre écuyers ; Jean, chevalier, chambellan du duc, prit part, en 1431, au siége de Pouancé. La terre des Nétumières, qui fut érigée en baronnie en 1629, en faveur de Paul Hay, président au Parlement de Bretagne, était entrée vers l'an 1350, dans la maison de Hay, par le mariage de Marguerite le Neptun, dame des Nétumières, avec Jean Hay.

ESGARÉ DE ROUGÉ, témoin dans une sentence arbitrale entre le duc et Alain de Dinan, prononcée par trois chevaliers.

GUIDOMAR DE KERMOISAN. (Ch. de Beauport.) Guillaume de Kermoisan, peut-être le père de Guidomar, se croisa, en 1249, d'après une charte de Nymocium. Alain est mentionné dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre du 7 août 1356, parmi les seigneurs bretons qni accompagnèrent en Bretagne Charles de Blois, alors prisonnier des Anglais, pour y venir chercher sa rançon. Bernard de Kermoysan commandait pour le roi, en 1357, une compagnie de gens d'armes, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages scellée de ses armes, qui sont : *trois coquilles et une bande.*

Digitized by Google

Il a existé en Bretagne une famille appelée le Bourgeois, à laquelle nous présumons qu'appartenait Tugdual de Kermoysan, dit le Bourgeois, un des plus renommés capitaines du XVe siècle. Il prend la qualité d'écuyer et de capitaine de Monteclerc, dans une quittance de ses gages du 10 juillet 1449, dont le sceau représente *des besants*. Supports : *deux aigles*. Cimier : *une tête d'aigle*. Mais dans une quittance antérieure à celle-ci, c'est-à-dire du 1er juin 1416, scellée *de deux fasces, accompagnées de fleurs*, il s'intitule seulement Tudual Bourgeois, écuyer. Il est aussi appelé Tudual Bourgeois, capitaine de gens d'armes et de trait, dans un compte de l'an 1436, d'Antoine Raguier, trésorier des guerres du roi. Ces circonstances nous font penser que ce n'est que postérieurement à l'année 1436, que Tugdual le Bourgeois aura pris le nom de Kermoysan, que ses descendants auront conservé. Ces changements continuels de noms, en usage en Bretagne, sont des sources d'erreurs.

Monsour HENRI DE BODRIMONT est ainsi nommé dans une sentence du duc, qui adjuge au vicomte de Rohan plusieurs terres dépendant de la succession de Geoffroi de Lanvaux. Feu monsieur Henri de Bodrimont, chevalier, est rappelé dans un acte d'échange passé, en 1314, entre sa veuve Thomasse de Lanvaux et Alain de Lanvaux.

ALAIN, vicomte DE ROHAN. (Partage donné par lui à ses cadets.) Le sceau du vicomte de Rohan, apposé à une autre charte de l'an 1298, le représente *à cheval, l'épée dans la main droite, l'écu chargé de sept macles dans la gauche*. Légende : *Sigillum Alani..... is.* Le sceau de son fils apposé aussi à cette charte est semblable au précédent, avec cette différence que *les macles* de l'écu sont chargées *d'une bande* pour brisure. Légende : *S. Alani de Rohan militis.*

Digitized by Google

THOMAS DE CHEMILLÉ. (Partage donné par le vicomte de Rohan à ses cadets.) Thomas de Chemillé était frère utérin du vicomte de Rohan. Il est qualifié chevalier dans une charte de l'an 1199, à laquelle est apposé son sceau, qui représente *huit merlettes et un canton chargé d'une fleur de lys*. La maison de Chemillé est originaire d'Anjou.

JEAN, sire DE BEAUMANOIR. (Partage donné par le vicomte de Rohan à ses cadets.) Il figure parmi les seigneurs bretons convoqués, en 1304, pour la guerre de Flandre.

HARDOUIN D'AVOIR, sr DE LA TURMELIÈRE, chevalier, épousa par contrat du mercredi avant la Toussaint, de l'an 1298, passé devant la cour de Nantes, Annette de Maure. (Du Paz.)

1299. GEOFFROI DU FRESNE. (Caution donnée au duc par le vicomte de Rohan pour un droit de rachat.) Le sceau de Geoffroi du Fresne, apposé à cette charte, représentait *un frêne arraché*, armes des du Fresne de Kerlan et de Kerouazou, maintenus en 1669.

Digitized by Google

XIVe SIÈCLE

CHEVALIERS[1]

1300. YVON DE LA JAILLE est rappelé dans un accord passé en 1300, entre sa veuve Isabeau de Coësmes et Geoffroi de Châteaubriand. Dans cet acte il est désigné ainsi : *feu monsieur Yvon de la Jaille.* Suivant du Paz, il était s^r de Pordic, baronnie de l'évêché de Saint-Brieuc, entrée dans la maison de la Jaille, originaire de l'Anjou, par le mariage d'un autre Yvon de la Jaille avec marquise de Châteaubriand, dame de Pordic. Les sceaux d'Yvon de la Jaille et d'Isabeau de Coësmes sont apposés à cette charte ; le premier représente *un lion avec six coquilles*, et le second *six annelets*. Le fils d'Yvon de la Jaille et d'Isabeau de Coësmes, nommé aussi Yvon, embrassa le parti de Charles de Blois, et fut tué au combat de la Roche-Derrien, en 1347. Cette maison, qui a produit nombre de chevaliers, remonte à

[1] Dans les chartes latines, les chevaliers sont désignés par le terme *miles* ou par celui de *dominus*. Cette dernière expression est remplacée, dans les chartes françaises, par celles de *monseigneur*, *monsieur* ou *messire*. Les seigneurs ici mentionnés sont qualifiés de l'un ou de l'autre de ces titres, ou de celui de chevalier, dans les chartes où ils figurent.

Digitized by Google

Yves de la Jaille, chevalier, en 1147. Le sceau d'un autre Yves, probablement son fils, qui vivait, en 1199, représente *une croix fuselée.*

GUILLAUME BUDES, sr d'Uzel, du Plessis-Bertrand et de Hirel, duquel descendent toutes les branches de la maison de Budes, vivait en l'an 1300. Le Laboureur lui donne la qualité de chevalier. Il épousa Jeanne du Guesclin. (Voy. chap. *Maréchaux de France,* tome I, p. 285.)

Monsour GEOFFROI BUDES est nommé dans un acte de vente passé, en l'an 1300, entre Josselin de Rohan et Eon de Kervasic. Il figure aussi dans un acte de 1280, relatif à un échange fait par Geoffroi de Rohan avec Pierre de Tronchâteau ; mais alors il n'était pas chevalier. C'est sans doute son sceau qui est gravé, avec la date de 1276, dans les *Planches* de Dom Morice. Il représente *trois fleurs de lys.* Légende : .....*Budes armi*..... Le Laboureur a omis Geoffroi Budes dans son histoire de la maison des Budes.

ROLLAND MADEUC, sr DE GUÉMADEUC, chevalier, vivait en 1300, et épousa Alix Bertrand de la maison de Briquebec, qui a produit un maréchal de France. (Le Laboureur.)

OLIVIER DE TINTÉNIAC. (Partage entre ce seigneur et le vicomte de Rohan.) Olivier de Tinténiac fut un des seigneurs bretons convoqués par le roi, en 1304, pour la guerre de Flandre.

OLIVIER DE LAUNAY. (Nécrologe de Beauport.)

RAOUL DE LANVALLAY, chevalier, était, en 1300, seigneur de Tressaint ; suivant du Paz, qui ne cite à l'appui de cette assertion aucun titre.

ALAIN DE QUÉDILLAC, alloué du vicomte de Rohan. (Vente faite, en 1300, à Josselin de Rohan par Eon de

Digitized by Google

Kervasic.) Le sceau d'Alain de Quédillac est gravé, avec la date de 1293, dans les *Planches* de D. Morice ; il représente *un fermail.* Macé de Quédillac se croisa, en 1249, d'après une charte de Nymocium ; Alain, chevalier, fut un des seigneurs bretons que Philippe de Valois fit arrêter à Paris dans un tournoi, en 1343, et exécuter sans jugement. On trouve plusieurs gentilshommes de ce nom dans les montres d'hommes d'armes.

1301. ARTHUR, fiulx henné du duc de Bretagne, chevalier, se qualifie ainsi dans une déclaration donnée par lui, en 1301, au vicomte de Rohan. Dans son testament, de l'an 1304, le duc Jean II ordonne que son fils Arthur aille à la première expédition d'outre-mer avec une compagnie de gens d'armes, bannerets, bacheliers et autres.

GUILLAUME DE BRÉHAN. (Partage donné par son fils Geoffroi à Pierre, son frère puîné.) A cet acte, observe D. Morice, étaient apposés plusieurs sceaux, parmi lesquels était celui de Guillaume de Bréhan, qui représentait *un lion passant.* Cette maison est connue depuis Guillaume de Bréhan, fils Norman, témoin de la fondation du prieuré de Jugon, en 1109. Jean de Bréhan se croisa, en 1248, suivant l'auteur de l'ouvrage intitulé *la Noblesse de France aux croisades*. D'après M. de la Grasserie, Étienne de Bréhan se serait croisé en 1270. Plusieurs gentilshommes de ce nom sont mentionnés dans des montres d'hommes d'armes. Julien était, en 1480, homme d'armes de la garde du duc. Marie-Jacques de Bréhan, vicomte de l'Isle, maréchal de camp et inspecteur général de l'infanterie, se distingua aux batailles de Fontenoy, de Roucoux et dans un grand nombre d'actions militaires.

Digitized by Google

EON, s^r DE LA ROCHE-BERNARD, et BERNARD, son fils, tous les deux chevaliers, sont ainsi qualifiés dans le contrat de mariage de Guillaume de Léon et de Catherine de la Roche-Bernard, fille d'Éon. Le seigneur de la Roche-Bernard est mentionné parmi les seigneurs bretons convoqués, en 1304, pour la guerre de Flandre.

HENRI DE MORÉAC, *quondam dominus de Moreac, miles.* (Donation à Bonrepos par Thibaut, s^r de Moréac.) Le sceau de Thibaut apposé à cet acte représente *une croix ancrée.* Il fut un des seigneurs bretons convoqués par le roi, en 1304, pour la guerre de Flandre.

1302. GUILLAUME DE LA LANDE servait en Flandre avec deux écuyers, d'après une quittance de ses gages du 21 septembre 1302.

GEOFFROI D'AVAUGOUR. (Accord avec le vicomte de Rohan.) Cette charte est scellée des armes de Geoffroi d'Avaugour, *d'argent au chef de gueules, chargé de trois macles.* Les comptes relatifs à la guerre de Flandre nous apprennent que le sire d'Avaugour avait eu sous ses ordres, pendant cette guerre, un chevalier banneret et quatre chevaliers bacheliers.

1303. GUILLAUME DE GOUDELIN, chevalier, épousa, en 1303, Jeanne de Trogoff. (Le Laboureur, *Généalogie des Budes.*)

1304. ÉTIENNE DE LA GRANGE reçut du duc, qui l'appelle son chevalier, un legs de deux cent cinquante livres. (Testament du duc Jean II.) Jean de la Grange, écuyer, figure avec quatre autres écuyers de sa compagnie, dans une montre de l'an 1413; Pierre est mentionné avec seize autres

Digitized by Google

écuyers de sa chambre, dans une montre de 1418; Louis était homme d'armes des ordonnances du roi, en 1488; Anne de la Grange fut une des demoiselles d'honneur de la reine Anne, duchesse de Bretagne, en 1498.

JEAN DU CHALONGE est mentionné dans le testament du duc Jean II, en 1304, pour un legs de neuf livres. Son sceau, apposé à une quittance de l'an 1306, relative à ce legs, représente *six molettes d'éperon.* Il était probablement fils d'Olivier du Chalonge, chevalier, en 1253. Alain du Chalonge figure dans une montre de l'an 1371, parmi les écuyers du sire de Beaumanoir.

ALAIN DU PERRIER est nommé dans des lettres de l'an 1304, par lesquelles le roi ajourne le duc à comparaître aux grands jours de Normandie. Un autre Alain du Perrier fut, en 1387, maréchal de Bretagne.

ALAIN HIDOUX. (Accord entre le vicomte de Rohan et Pierre de Forges.) Guillaume Hidoux figure, avec neuf écuyers de sa compagnie, dans une montre reçue à Bourges le 20 juin 1418. Son sceau représente *une croix pattée, cantonnée à dextre d'une rose.*

Monsieur BERTRAND DE PENMUR fut chargé, par le duc Jean II, de payer à monsieur Geoffroi de Guignen plusieurs sommes qui lui étaient dues, et dont quelques-unes avaient été portées à Penmur. (Testament du duc Jean II.) Dans cet acte, on voit que le duc donne vingt livres au châtelain de Penmur, et qu'il fait divers dons à Perraut de Penmur. Le sceau de Guillaume de Penmur, gravé avec la date de 1321, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écu de vair au lambel de cinq pendants.* Légende : *Sigillum Guillelmi de Penmur.* On trouve antérieurement : Goscelin de Penmur, mentionné dans l'acte de fondation de l'abbaye de Prières, en 1252.

Digitized by Google

1305. JEAN GOYON, sr DE LA GOYONNIÈRE, et Jean Goyon, le gembre, c'est-à-dire le jeune, tous les deux chevaliers, sont ainsi désignés dans le contrat de mariage passé au mois de septembre, le mercredi avant la Nativité de Notre-Dame, l'an 1305, entre ce dernier et Jeanne de Maure. (Du Paz. *Généalogie de Maure.*)

1306. ROLLAND LE ROUX composa, en 1306, avec les exécuteurs testamentaires du duc Jean II, qui fixèrent à cent quatre-vingts livres la somme qu'il devait pour droit de rachat. Dans cet acte, on voit que le duc avait joui du bien de la femme de Rolland le Roux, qu'il lui devait un cheval, que ce chevalier lui avait prêté, et qu'il avait commis envers lui diverses injustices. Les armes de Rolland le Roux étaient, d'après un sceau de l'an 1306, *de gueules à trois coquilles d'argent.*

BERTRAND DE BINTIN donna quittance, en 1306, aux exécuteurs testamentaires de Jean le Roux. Son sceau, apposé à cette quittance, représente *une croix engreslée, cantonnée de quatre fleurs de lys.*

GEOFFROI DE VITRÉ donna quittance, en 1306, aux exécuteurs testamentaires du duc Jean le Roux.

GUILLAUME DE LÉON, sr DE HACQUEVILLE, donna quittance de quatre-vingts livres aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, en 1306. Sceau : *un lion passant, la bordure de l'écu chargée de onze annelets.* Légende : *S. Guil. de Léon, chevalier.*

OLIVIER GUIGNEMER donna quittance, en 1306, aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II. Son sceau représente *quatre losanges en fasce.* Légende : ..... *gnemer, chevalier.* On voit par cette quittance, qu'Olivier Guigne-

Digitized by Google

mer possédait un fief dans la paroisse de Saint-Sauveur de Dinan, dans lequel le duc avait mis mansonniers et estagiers contre raison. Geoffroi Guignemer ratifia le traité de Guérande, en 1380. Mathelin, écuyer, est mentionné dans une montre reçue à Bourges, en 1418; Yvon était homme d'armes à la grande paye, en 1464. Ce nom est aussi orthographié Guynemer.

THOMAS DE QUÉBRIAC donna, en 1306, quittance à Michel le Roux, de la somme de quatre-vingts livres, somme au paiement de laquelle le duc l'avait condamné pour avoir fait tort audit Le Roux. Le sceau de Thomas de Québriac représente *deux fasces, surmontées d'un chef embastillé, à la bande brochant sur le tout*. Un sceau d'Alain de Québriac, de l'an 1370, représente *une fleur de lys avec une étoile en chef à dextre*. Depuis, cette maison a adopté pour armes: *d'azur à trois fleurs de lys d'argent*. Elle a produit un maréchal de Bretagne, en 1235, et, aux XVe et XVIe siècles, plusieurs grands écuyers de Bretagne.

GUILLAUME DE LA MARCHE donna, en 1306, quittance aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, d'une somme de vingt et une livres que le duc avait prise de lui, sous prétexte que le père dudit chevalier avait été exécuteur testamentaire de Geoffroi de Trémargat. Le sceau de Guillaume de la Marche est *un écu de gueules chargé d'une foi d'argent, ou deux mains jointes ensemble*. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées la Marche. A l'une d'elles appartenait Guillaume de la Marche, un des chevaliers du combat des Trente, en 1350, dont le sceau, donné avec la date de 1350, dans les *Planches* de D. Morice, représente les armes suivantes: *écartelé au 1 et 4 : une croix alésée, au 2 et 3 : une croix pattée*. Le nom de la Marche est fort ancien en Bretagne. Ulric de la Marche fut témoin

Digitized by Google

d'une donation faite, en 1062, à l'abbaye de Saint-Serge ; Guy fut témoin d'une donation à l'abbaye de Savigné, en 1142 ; Renaud figure parmi les défenseurs de Dol, assiégé par le roi d'Angleterre, en 1173.

PIERRE DE ROSTRENEN donna quittance aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, en 1306. Il est qualifié chevalier dans d'autres actes. Il est mentionné parmi les seigneurs bretons qui furent convoqués par le roi, en 1304, pour la guerre de Flandre. Son sceau, gravé avec la date de 1321, dans les *Planches* de D. Morice, le représente *à cheval, armé de toutes pièces; l'épée à la main ; l'écu et le caparaçon du cheval sont armoriés aux armes de Rostrenen, d'hermines à trois fasces de gueules.*

BONABES DE BAZVALEN est mentionné comme témoin dans le contrat de mariage d'Olivier, vicomte de Rohan, et d'Aliette de Rochefort. Le sceau de Bonabes de Bazvalen, apposé à cet acte, représente *deux fasces.* Jean de Bazvalen, chevalier, peut-être fils de Bonabes, fut ambassadeur du duc Jean IV en 1360, et en 1389 capitaine du château de l'Hermine dans lequel était prisonnier Olivier de Clisson, auquel il sauva la vie. Catherine de Bazvalen était demoiselle d'honneur de la duchesse en 1420. Le seigneur de Bazvalen fut, en 1451, écuyer tranchant de la duchesse Isabeau, veuve du duc François Ier.

HENRI DE COETUHAN. (Contrat de mariage d'Olivier, vicomte de Rohan, et d'Aliette de Rochefort.) Le sire de Coëtuhan, rapporte d'Argentré, suivit le parti de Charles de Blois, et fut fait prisonnier à la défense de Lannion, en 1345 ; Olivier ratifia le traité de Guérande, en 1381 ; Jean, chevalier, rendit hommage au vicomte de Rohan, en 1396 ; le sire de Coëtuhan était chambellan du duc, en 1457 ; Jean

Digitized by Google

servait, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du sire de la Roche-Bernard, en 1474.

1307. ALAIN COUFFON, *miles quondam defunctus*, est rappelé dans une charte de l'abbaye de Beauport, datée du samedi après le dimanche *Oculi mei*, l'an 1307, relative à un accord passé entre l'abbé de Beauport, et Urvoy, Geoffroi et Henri, fils de Geoffroi Couffon, au sujet de certaines dîmes que les religieux percevaient dans des fiefs situés dans les paroisses d'Étables et de Plouha, qui avaient appartenu à feu Alain Couffon, chevalier. Henri Couffon, précité, est qualifié écuyer, *armiger*, dans une charte du mois de mai 1283, par laquelle plusieurs chevaliers, écuyers et bourgeois de Lannion établissent sur le havage de cette ville une rente de cinquante livres, au profit de Jean Ier, duc de Bretagne. (Voyez art. Urvoy Couffon, année 1267.)

1308. GUY DE CHATEAUBRIAND,

GEOFFROI D'AVOSCO (d'Averio, d'Avoir, suivant D. M.),

RENAUD DE MONTRELAIS.

(Bulle ecclésiastique.)

GALERAN D'ESPINAY, chevalier, épousa, en 1308, Alix de Champagné. (Arrêt de la réformation de 1669.)

GUILLAUME SEBRAN, IIIe du nom, chevalier, donna par acte de l'an 1308, à sa femme Thiéfaine, le tiers de ses héritages et de l'hébergement de la Sénéchallière. Il est qualifié chevalier dans d'autres actes cités par du Paz.

1309. HERVÉ DE LÉON, sr DE NOYON, transigea, en 1309, avec Geoffroi de Malestroit. Il fonda l'hôpital de Landerneau,

Digitized by Google

en 1336, et mourut en 1337. Il avait épousé Jeanne de Montmorency. Le sceau d'Hervé de Léon, apposé à la charte de 1309, représente *un lion rampant.*

GEOFFROI DE MALESTROIT transigea avec Hervé de Léon, s^r de Noyon en 1309. Le sceau de Geoffroi de Malestroit, apposé à cet acte, représente *un cavalier armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée, et de l'autre un bouclier chargé de dix besants 4, 3, 2 et 1. La housse du cheval est semée de besants.* Geoffroi de Malestroit suivit le parti de Charles de Blois, qui, en 1341, lui confia la garde du château de la ville d'Auray, dont Yves de Tréziguidy était gouverneur. A l'instigation d'Hervé de Léon, leur ami, partisan de Montfort, ils livrèrent le château et la ville à ce prince, qui leur en laissa la garde. En 1342, Geoffroi de Malestroit fut nommé capitaine de Vannes, mais, n'ayant pu détourner les bourgeois de cette ville de se rendre à Charles de Blois, il quitta la ville et alla rejoindre à Hennebont la comtesse de Montfort. Là il s'embarqua avec quelques seigneurs bretons et trois mille archers, pour aller surprendre la flotte de Louis d'Espagne. Ils s'en emparèrent, et, secondés par les habitants du pays, ils mirent ses troupes en déroute complète. Quelque temps après, le roi ayant chargé le maréchal de Briquebec de traiter avec les partisans du comte de Montfort, Geoffroi de Malestroit, son fils Jean et quelques autres seigneurs se laissèrent gagner et firent hommage à Charles de Blois. Mais l'année suivante, le roi, les soupçonnant d'être restés secrètement attachés au parti du comte de Montfort, et d'avoir eu des intelligences avec les Anglais, les fit arrêter à Paris au milieu d'un tournoi, puis conduire aux halles de Paris, où ils eurent la tête tranchée, action indigne d'un prince, qui doit rendre la justice à tous ses sujets et ne pas leur ôter la vie sur un simple soupçon de trahison.

Digitized by Google

JEAN DE BRÉHAN. (Accord entre ses fils Jean et Guillaume.)

1310. EVEN DU PONTOU. (Accord entre Hervé de Léon et l'abbé de Relec.) D'après une enquête de 1294, il devait un demi-chevalier d'ost.

GEOFFROI D'ANGUIGNAC, chevalier, était, en 1310, sr d'Anguignac, châtellenie située en Guémené-Penfao. (*Dict. des Terres du comté nantais*, et cartulaire des sires de Rays.)

ROLLAND DE KERGORLAY est mentionné dans un accord passé, en 1310, entre le vicomte de Rohan et Pierre de Kergorlay, son beau-frère. Dans un acte de l'an 1312, monsieur Rolland de Kergorlay figure comme tuteur de Pierre de Kergorlay, écuyer, fils de monseigneur Jean de Kergorlay. Ce Pierre de Kergorlay devint ensuite chevalier, ainsi que nous l'apprend un acte de l'an 1318, dans lequel il est appelé monsieur Pierre de Kergorlay, jadis chevalier.

GIRARD CHABOT, sire DE RAYS et DE MACHECOUL, et sa femme Isabeau de Machecoul, dame des Huguetières, sont mentionnés dans une charte du 4 mars 1310, du cartulaire des sires de Rays, et dans divers autres actes.

1311. GUILLAUME GIFFART. (Acte de partage entre les enfants de la duchesse Yolande de Dreux.)

Messire OLIVIER DE LORGERIL, sr dudit lieu et DU BODOU, vivait l'an 1311, comme on le voit, par un acte passé le 10 septembre de la même année devant la cour de Rennes, acte par lequel Mathurin d'Acigné et sa femme

Digitized by Google

reconnaissent tenir dudit messire Olivier les héritages qu'ils possédaient dans la paroisse de Saint-Georges. Du Paz, qui rapporte ce fait, ajoute qu'Olivier de Lorgeril eut un fils nommé Guillaume, qui fut aussi chevalier.

1312. PIERRE DU RUFFLAI figure avec Pierre Bocher, tous les deux chevaliers, dans un acte de l'an 1312, comme priseurs du duc Jean III et de la duchesse Yolande. Nous lisons dans l'enquête qui eut lieu en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, qu'un gentilhomme nommé Jean du Rufflai, qui tenait garnison avec quelques autres hommes d'armes dans un château du Berry appartenant au roi de France, étant un jour allé se promener à cheval, fit prisonnier un paysan. Après lui avoir lié les mains avec des cordes, il le conduisit ensuite au château. Ce malheureux invoquait les saints, les priant de lui venir en aide. Jean du Rufflai, l'entendant ainsi se lamenter, lui dit : « Invoque Charles de Blois que l'on dit avoir fait des miracles, et s'il te délivre de tes liens, je te donnerai la liberté. Crois-tu, ajouta-t-il, brigand d'Aquitaine, que Charles soit un saint? — Je le crois, répondit le paysan », et aussitôt ses liens se rompirent, et Jean du Rufflai le laissa partir.

Plusieurs gentilshommes de la famille du Rufflai sont mentionnés dans des montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles. Les armes de cette famille sont, d'après un sceau de 1396, de Guillaume du Rufflai : *de gueules au chevron d'argent, chargé d'une étoile de gueules, accompagné de trois quintefeuilles de même.*

PIERRE BOCHER fut choisi, comme priseur, avec Jean du Rufflai, par le duc Jean III et par la duchesse Yolande.

Digitized by Google

OLIVIER, vicomte DE ROHAN. (Ratification du partage donné par Jean de Kergorlay à Jeanne de Rohan, sa mère.)

GEOFFROI D'ANAST, chevalier du diocèse de Saint-Malo, figure parmi les exécuteurs testamentaires du duc Arthur II, en 1312. Il ne faut pas le confondre avec un autre Geoffroi d'Anast, qualifié maître Geoffroi d'Anast, clerc, dans le testament du duc Jean II, en 1304. Peut-être ce Geoffroi d'Anast est-il le même que Geoffroi d'Anast, chevalier en 1268.

RAOUL TESSON,

THÉBAUD DE LA FEILLÉE.

(Prisage d'une succession par ces deux chevaliers.) Dans cet acte ils appellent le duc leur cher seigneur. Raoul Tesson descendait d'autre Raoul, mentionné dans un rôle d'hommages et de services militaires dus au Mont-Saint-Michel en 1154. Robin Tesson figure parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier de Mauny en 1371; Raoul, chevalier, servait avec onze écuyers en 1378; Jean, chevalier, était s^r de la Rochetesson en Normandie, seigneurie que posséda après lui Olivier du Guesclin, frère du connétable. Les Tesson étaient originaires de Normandie.

Le sceau de Thébaud de la Feillée, apposé à l'acte précité, représente *une croix engreslée.*

1313. BERTRAND GOUYON,

BERTRAND DE LA GUERCHE.

(Appels à la cour de France.)

JEAN III, duc de Bretagne,

GUY, frère du duc,

Digitized by Google

JEAN DE BRETAGNE, comte DE RICHEMONT,

PIERRE DE BRETAGNE,

sont qualifiés *milites* dans un acte de 1313, concernant un partage donné à Guy de Bretagne. Jean et Pierre de Bretagne étaient oncles du duc.

1314. OLIVIER, sire DE MONTAUBAN. (Don à sa femme Julienne Tournemine.) A cet acte est apposé le sceau d'Olivier, sur lequel il est représenté *à cheval, armé de toutes pièces, l'épée dans la main droite, tenant de la gauche un bouclier chargé de sept macles, surmontées d'un lambel pour brisure,* indiquant que la maison de Montauban était une branche cadette de celle de Rohan.

EON DE BODRIMONT. (Acte d'échange passé entre Alain de Lanvaux et Thomasse de Lanvaux, dame de Bodrimont.)

1315. RAOUL DU BOSCHET et OLIVIER DE LA CHAPELLE (depuis maréchal de Bretagne), chevaliers, furent chargés par le duc de recevoir les comptes relatifs à la guerre de Flandre et aux Etats de Ploërmel. Le sceau de Geoffroi du Boschet, chevalier en 1369, est *un écu, chargé d'un autre écu semé d'hermines en losanges, avec un lambel.* Un sceau de Raoul du Boschet, qui vivait en 1430, représente *une croix engreslée.* Légende : *S. Raoul du Boschet.* Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent dans des montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles. Charles du Boschet est mentionné parmi les écuyers du duc, dans un compte de 1454; Guy du Boschet fut vice-chancelier de Bretagne en 1474.

Monsieur GUILLAUME DE LA FERRIÈRE,

Digitized by Google

Le sire DE MONTGEROULT,

Monsieur GUILLAUME DE AUTON,

Monsieur JEAN DE BERNEHET,
chevaliers-bacheliers dans la compagnie du sire d'Avaugour, pendant la guerre de Flandre. (Comptes relatifs à cette guerre.)

Monsieur GUILLAUME D'USAGES assista, d'après les comptes précités, au Parlement tenu à Ploërmel. Jacquet d'Usages, écuyer du duc d'Anjou, fut envoyé par ce prince en 1360, en Angleterre, pour traiter diverses affaires.

Monsour ROLLAND DE COETHUAL est mentionné dans une sentence rendue en la Cour de Ploërmel contre Henri de Coëthual. Sur le sceau de Henri de Coëthual, apposé à cet acte, on voit *trois fasces avec une bordure besantée de treize pièces, six de chaque côté et une en pointe.* Olivier de Coëthual était, en 1356, un des écuyers de la compagnie de Thibaut de Rochefort.

EON DE COETUHAN, chevalier, épousa en 1315 Marguerite de Maure, qui lui apporta les fiefs de Carentoir et de Siz. (Du Paz.)

1316. OLIVIER AREL. (Acte d'échange passé entre le duc et Brient de Châteaugiron.) Il fut probablement père d'autre Olivier, un des chevaliers du combat des Trente en 1350. Olivier Arel, chevalier, petit-fils du précédent, était prisonnier en Angleterre, en 1404; il ratifia le traité de Troyes en 1427; messire Pierre Arel fut en 1462 un des commissaires désignés par le duc pour tenir les montres des nobles.

Digitized by Google

EON DE ROHAN, sr DU GUÉ DE L'ISLE. (Retrait lignager pour ce seigneur.) Il était père d'Olivier, vicomte de Rohan.

1319. JUZAEL DE BERRENÉ, jadis chevalier. (Accord entre Hervé de Léon et Hervé Adam.)

SIMON DE MONTBOURCHER est appelé par le duc de Bretagne *son amé bachelier monsieur Simon de Montbourcher*, dans un acte relatif à une assiette de trois cents livres de rente, que lui fait Guy de Bretagne.

1320. BERTRAND BUDES, chevalier, en 1320. (Arrêt de la Réformation de 1669.)

NICOLAS GIFFART, un des témoins du mariage d'Alix de Bretagne avec Bouchard, comte de Vendôme.

1321. MORICE DE COETQUEN. (Arbitrage entre les sires de Noyon et de Montafilant.)

JEAN DE LANMEUR, sr DE BOISÉON, chevalier, fils de monsieur Pierre de Lanmeur et de Renée de Boiséon, épousa en 1320 Constance de Ponthou. Leur fille unique Margilie fut mariée à Henri de Coëtredrez, dont les descendants prirent le nom de Boiséon. (Arrêt de la Réformation de 1669, art. Boiséon.)

1322. GUILLAUME, sire DE LA MUCE. (Sentence arbitrale rendue par Robert d'Artois, comte de Beaumont, entre Thibaut de Rochefort et Gancher de Châtillon, connétable de France, au sujet d'un gage de bataille qu'ils avaient échangé.) La terre de la Muce, dite de la Muce-Ponthus,

Digitized by Google

appartenait en 1200 à Hux de la Muce, qui bâtit le château de Ponthus. Cette terre, ancienne bachelerie, fut érigée en bannière en 1455, en faveur de Guillaume de la Muce, chevalier. L'héritière de cette maison épousa Jean Chauvin, sr de l'Epronnière, chambellan du roi Louis XI; Bonaventure Chauvin, leur petit-fils, obtint, en 1572, de prendre les nom et armes de la Muce.

HENRI GOUZILLON. (Contrat de mariage d'Olivier, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Rohan.) Prégent Gouzillon est mentionné dans une montre de 1355, parmi les écuyers de la compagnie de Hue de Kerautret.

ETIENNE GAUVAIN, sr DE LA ROCHE-MOYSAN. (Accord avec Hervé de Léon.)

1324. BERTRAND DE MONTBOURCHER est nommé parmi les seigneurs de la suite du comte de Richemont, dans un sauf-conduit donné, en 1324, à ce prince, par le roi d'Angleterre.

1325. PHILIPPE DE MONTRELAIS. (Donat. à Pontron.)

1326. GEOFFROI LE VOYER, sr DE TRÉGOMAR, sénéchal du comte de Richemont, fut gratifié par le duc Jean III, par lettres datées du lendemain après la fête de Noël, l'an 1326, d'une pension viagère de cinquante livres, et d'une autre pension de cinquante livres, transmissible à ses héritiers. Par d'autres lettres de l'an 1328, le duc rappelle qu'il a fait autrefois certaines promesses de rentes et de montures de chevaux *à son amé et féal bacheler monsour Geffrey le Voyer*, en sa nouvelle chevalerie, pour l'exécu-

Digitized by Google

tion desquelles, il lui fait don de diverses rentes et pensions. Les armes des le Voyer de Trégomar sont *d'argent à trois haches d'armes de sable.*

1327. Monsieur GUILLAUME DE BADEN, chevalier, est ainsi qualifié dans des lettres du roi d'Angleterre de l'an 1327, par lesquelles on voit que Guillaume de Baden avait été chargé par le duc de Bretagne, de la maintenue de ses droits de Briefs à Bordeaux. Les titres de chevalier et de maître d'hôtel du duc lui sont donnés dans des lettres de ce prince de l'an 1332, concernant une permission accordée aux religieux de Saint-Mahé de bâtir une forteresse. Le duc Jean II, dans son testament de l'an 1304, fit plusieurs legs à Guillaume, ainsi qu'à Pierre et à Silvestre de Baden, pour les dédommager des pertes qu'ils avaient éprouvées à son service, en harnais et en chevaux. Guillaume de Baden, ayant suivi le parti de Charles de Blois, vit les biens qu'il possédait dans l'île de Groye confisqués, en 1356, par le comte de Montfort, sur l'avis du duc de Lancastre.

MORICE DE COETGUACOU,

ALAIN DE COETILEZ,

chevaliers, apposèrent leurs sceaux à un acte de l'an 1327, concernant un partage donné par Hervé de Léon à la vicomtesse de Rohan, sa fille. Alain de Coëtilez est aussi qualifié chevalier dans un traité passé, en 1332, entre les sires de Noyon et de Montafilant.

1330. BERTRAND DE SAINT-PERN, s^r^ DE LIGOUYER, chevalier, est ainsi qualifié dans un exploit judiciel rendu, en 1330, aux plaids généraux de la cour de Rennes, portant son opposition contre plusieurs de ses vassaux. Le titre de

Digitized by Google

chevalier lui est encore donné dans un autre acte de l'an 1350, du samedi après Saint-Étienne. (Arrêt de la réformation de 1669.) Suivant plusieurs historiens bretons, Bertrand de Saint-Pern fut le parrain du connétable Bertrand du Guesclin. Hay du Chastelet, qui a écrit la vie de ce grand capitaine, rapporte que Bertrand de Saint-Pern sauva la ville de Rennes assiégée par les Anglais, en 1356, en détruisant une mine qu'ils avaient établie sous une des tours de la ville. L'arrêt de la réformation de 1669, que nous avons cité, constate qu'en mémoire de cet exploit, les habitants de Rennes firent construire un canon de fer auquel ils donnèrent le nom de *pétard de Ligouyer*, et qu'on tirait chaque année sur la promenade des Lices, le jour anniversaire de la levée du siége de la ville. Un vitrail, placé dans une des chapelles de Saint-Sauveur de Rennes, et dans lequel Bertrand de Saint-Pern est représenté armé de toutes pièces, revêtu d'une cotte d'armes à ses armes, *d'azur à dix billettes percées d'argent,* rappelle ce fait d'armes. Le fils de Bertrand de Saint-Pern, nommé aussi Bertrand, est mentionné parmi les écuyers qui signèrent, en 1379, l'acte d'association de la noblesse bretonne pour repousser l'invasion française.

Cette maison, dont un membre a été admis, en 1787, aux honneurs de la cour, a produit un seigneur croisé en 1248, et, depuis l'an 1487 jusqu'à l'an 1595, quatre connétables de Rennes, dont les trois derniers furent chevaliers de l'ordre du roi. Elle compte encore un chevalier de Malte des lieutenants-généraux des armées du roi, etc.

Le premier auteur de la maison de Saint-Pern est un seigneur surnommé Quimarhoc, appelé *quidam miles Quimarhocus nomine,* dans un acte de l'an 1050 environ, relatif à la donation faite par lui et par sa femme Rotrucia à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, de l'église de Saint-

Digitized by Google

Patern ou de Saint-Pern, avec diverses terres. Cette charte nous apprend aussi que l'abbé de Saint-Nicolas, étant venu à Saint-Pern, y fut reçu par Quimarhoc, entouré de sa famille et de ses principaux vassaux, *cum suis militibus atque sua familia.* D'autres faits, rapportés dans cet acte, qui constate en outre la volonté exprimée par Quimarhoc d'être enseveli dans l'église de Saint-Pern, prouvent que ses prédécesseurs avaient été, comme lui, seigneurs de cette paroisse.

1332. JEAN, sire DE DERVAL, est qualifié par le duc dans des lettres du mois de mars 1332, concernant les religieux de Saint-Mahé, *de son amé et féal messire Jean, sire de Derval, chevalier.* Par d'autres lettres de la même année, il l'autorisa à continuer de porter les armes écartelées de Bretagne et de Derval, et lui fit don de la seigneurie de Pontcallec et de diverses autres terres, pour réparer quelques injustices faites aux sires de Derval par ses prédécesseurs. Les sires de Derval avaient la prétention de descendre de Salomon, comte de Nantes, fait consigné dans une lettre de l'an 1302, attribuée au duc Arthur, qui autorisait en conséquence les sires de Derval à écarteler leurs armes avec celles de Bretagne. Mais D. Morice, qui donne cette pièce dans les *Preuves* de son histoire de Bretagne, a soin d'ajouter qu'elle est fausse. Jean de Derval embrassa le parti de Charles de Blois, et fut tué au combat de la Roche-Derrien, en 1347.

GÉRARD DE MACHECOUL, sr DE LA BÉNATE, chevalier, et Aliénor de Thouars, sa femme, avec l'approbation du pape Jean XXII, fondèrent, en 1332 dans la ville de Bourgneuf, un couvent de Frères-Mineurs et un hôpital, aumô-

Digitized by Google

nerie ou maison-Dieu, pour y héberger quinze pauvres, qui y seraient logés, nourris et entretenus. Cet hôpital fut placé sous la direction desdits Frères-Mineurs. (Cart. des sires de Rays.)

1333. Messire GUILLAUME GUERRIF, chevalier, épousa, en 1333, Marguerite d'Avoir. (Du Paz.)

HERVÉ DE LÉON, le jeune. (Obligation de Guillaume Trestan.) Il ne faut pas confondre cet Hervé de Léon avec Hervé de Léon, sire de Noyon, dont il sera parlé ci-après. Le sceau de Guillaume Trestan représente *une merlette accompagnée de trois rustres, deux en chef et l'autre en pointe.*

1335. GUILLAUME DU VIEUX-CHATEL, chevalier, épousa en 1335 Plesou de Quintin. (Généalogie de la maison de Penthièvre. D. M. *Hist.* t. I.) Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Vieux-Chastel.

GUILLAUME DE LANVALLAY, sr DE TRESSAINT, chevalier. (Actes des années 1335 et 1374, rapportés par du Paz.)

1336. YVON DE LA JAILLE, Ve du nom, sire de la Jaille et de Pordic, fut, suivant du Paz, un chevalier adroit et renommé, dont il est fait mention dans la chronique d'Anjou. Il guerroya en 1336, en Vermandois, contre les Anglais, sous le duc d'Anjou. Il suivit le parti de Charles de Blois, et fut tué au combat de la Roche-Derrien en 1347. D. Morice et d'Argentré rapportent également ce fait. Le fils d'Yvon de la Jaille, nommé aussi Yvon, prit part aux guerres que les Français firent aux Anglais en Guyenne.

Digitized by Google

1337. JEAN BOTEREL, chevalier, fils de Geoffroi Boterel, chevalier, sr de Quintin, épousa Philippe de Dinan, vicomtesse de la Bellière, ainsi que l'indiquent des chartes de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, des années 1337 et 1338. (Du Paz.) Geoffroi Boterel, fils de Jean Boterel précité, suivit le parti de Charles de Blois et fut tué en 1364 à la bataille d'Auray. Suivant Le Baud, les Boterel de Quintin seraient issus de la maison d'Avaugour, dont un cadet, Geoffroi d'Avaugour, aurait pris le nom de Boterel. Une charte de l'an 1171, de Saint-Aubin-des-Bois, confirme cette origine. Le sceau de Pierre Boterel, sr d'Appigné en 1410, représente *un lion.*

ROLLAND DE TRÉMEREUC, arbitre entre les moines de Saint-Aubin-des-Bois et le sire de Quintin. (Ch. de Saint-Aubin-des-Bois.) Il est qualifié chevalier, sr de Plumoizon dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande en 1381. La maison de Trémereuc est connue depuis Guillaume de Trémereuc, mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de l'an 1187.

HERVÉ DE LÉON, *nobilis et potens dominus D. Herveus de Leonia, dominus de Noyon, miles,* est ainsi qualifié dans un traité passé en 1337, avec Jeanne de Montmorency, sa mère. Hervé de Léon embrassa d'abord le parti du comte de Montfort, et défendit en 1341 la ville de Nantes, assiégée par les Français et par les Génois ; mais, piqué de quelques observations qui lui avaient été adressées par ce prince, il abandonna son parti et alla trouver Charles de Blois, qui l'accueillit fort bien, et lui donna le commandement du premier corps de son armée, ainsi qu'à Louis d'Espagne et au vicomte de Rohan. Ils assiégèrent Hennebont et Carhaix dont ils s'emparèrent. Après la prise de cette ville, Hervé de Léon se retira au château de Trégarantec pour y prendre un peu de repos, mais il y fut surpris par Gautier de

Digitized by Google

Mauny et par Tanguy du Chastel, qui le firent prisonnier et l'envoyèrent en Angleterre. Quelque temps après, ayant été échangé contre le comte de Salisbury, il prit part au siége de Vannes, et fut fait encore prisonnier. Reconduit en Angleterre, il n'obtint sa délivrance qu'au prix d'une rançon de cent mille écus. On voit, dans les chroniques de Froissart, qu'Hervé de Léon avait été combattre les Maures d'Espagne et les païens de Prusse.

1338. GUILLAUME DE ROCHEFORT prend la qualité de chevalier dans une quittance de ses gages donnée à Amiens le 17 septembre 1338, à laquelle est apposé son sceau, qui représente *un écu vairé d'or et d'azur*. Dans une autre quittance, il prend le titre de vicomte de Donges.

ROBERT DU GUESCLIN, IIe du nom, fils de Guillaume du Guesclin, sr de Broon, fut, suivant du Paz, un chevalier de valeur et de réputation qui suivit le parti de Charles de Blois. Il est qualifié *monsieur* dans des titres des années 1333 à 1340, et chevalier dans le testament de sa femme Jeanne de Mallemains, en date du mois de juin 1350. Dans cet acte, on voit que cette dame choisit pour exécuteur testamentaire *dominum suum Robertum dou Glaquin, militem, Theobaldum de Sancto-Didiero et Herveum de Malonido* (de Mauny). Robert du Guesclin eut de son mariage avec Jeanne de Mallemains, quatre fils et cinq filles, savoir : Bertrand, qui fut connétable de France et de Castille, duc de Molina et comte de Longueville; Olivier, qui lui succéda au comté de Longueville et qui fut aussi connétable de Castille; Guillaume, Robert, Loyette, Jeanne, Colette, Agathe, Julienne et Clémence.

BERTRAND DU GUESCLIN, sr DE VAURUZÉ, chevalier, frère de Robert, père du connétable, épousa Thomasse le

Digitized by Google

Blanc, dame de la Roberie et de la Bonnerie, fille de Perrin le Blanc, chevalier, et mourut en 1364. Du Paz cite, à l'appui des faits précités, plusieurs actes des années 1364, 1366 et 1367, dans lesquels figure Thomasse le Blanc, dame de la Roberie, veuve de messire Bertrand du Glayclin.

OLIVIER DU GUESCLIN, oncle du connétable, fut, suivant du Paz, d'abord écuyer, et ensuite chevalier et seigneur de la Ville-Anne, par partage qui lui fut donné par son aîné Robert. Du Paz cite des actes des années 1338, 1340 et 1345, dans lesquels Olivier du Guesclin est qualifié chevalier.

GUILLAUME D'AUBIGNÉ (Remise faite au duc de Bretagne, par le roi d'Angleterre, de tous les droits qui lui étaient dus sur le comté de Richemont.) Guillaume d'Aubigné est qualifié chevalier et seigneur de Landal, dans une donation à l'abbaye de la Vieuville, de l'an 1358. D'après un sceau de l'an 1367, gravé dans les *Planches* de D. Morice, il portait : *d'azur à trois fusées d'argent, à la cotice de même brochant.*

GUILLAUME D'AVAUGOUR fut un des arbitres choisis en 1338, pour examiner le partage donné par le seigneur et par la dame de Penthièvre à Marguerite d'Avaugour. Guillaume d'Avaugour est mentionné avec la qualité de chevalier-bachelier, dans une montre du sire de Rieux, du 30 août 1351. D'après D. Morice, ce Guillaume d'Avaugour aurait été la tige des seigneurs du Parc, origine que rappelle la devise suivante :

Là où finit d'Avaugour,
Du Parc a son tour.

Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Parc, mais nous n'avons trouvé l'attache d'aucune d'elles avec Guillaume d'Avaugour.

Digitized by Google

JEAN DE QUÉBRIAC, chevalier, figure avec Olivier de Clisson, Amaury et Jean de Châteaubriand, et Alain du Chastellier, chevaliers, dans un acte du 1er septembre 1338, qui les institue exécuteurs testamentaires de Jean de Maure. (Du Paz.)

1339. RIOU DE ROSMADEC. (Accord passé entre Hervé et Erard de Léon, et acte de 1364, relatif à des impositions établies par le duc sur les marchandises.)

ETIENNE GOYON, IIIe du nom, sire DE MATIGNON et DE LA ROCHE-GOYON, est qualifié chevalier dans deux actes, le premier du mardi après la Trinité 1339, par lequel, avec ses frères Pierre et Philippe, il fonde une chapellenie dans l'église de Matignon ; le second, daté du jeudi avant la fête de Saint-André, l'an 1342, concernant la fondation d'une autre chapellenie dans le même lieu. Il suivit le parti de Charles de Blois, qui le nomma capitaine du château de Jugon. Charles de Blois, voulant récompenser les services *de son amé cousin et féal bacheler, monsieur Estienne Gouyon, sire de Matignon,* lui donna, ainsi qu'à ses hoirs, par lettres du 20 juillet 1341, le domaine de la Ville-Haméon et les bois qui en dépendaient dans la paroisse de Plédunou. Etienne Goyon est qualifié chevalier dans un sauf-conduit donné le 13 juillet 1355 à Westminster, par le roi d'Angleterre, à des chevaliers bretons chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. Le petit-fils d'Etienne Goyon, nommé aussi Etienne, fut amiral de Bretagne en 1398.

1340. OLIVIER DE CADOUDAL fut, pendant la guerre de la succession pour le duché de Bretagne, un des principaux capitaines de Jean de Montfort. Le duc Jean III, dans des

Digitized by Google

lettres de l'an 1340, par lesquelles il établit le vicomte de Rohan son exécuteur testamentaire, appelle Olivier de Cadoudal *son amé et féal monsieur Olivier de Cadoudal.* Ce prince, dans son testament du 29 avril 1341, lui donne les qualités *de son amé et féal bachelier et conseiller monsieur Olivier de Cadoudal.* Guillaume et Garnier de Cadoudal, dont il sera fait mention ci-après, suivirent aussi le parti du comte de Montfort. Nous n'avons rien trouvé, avant l'an 1340, de relatif à la maison de Cadoudal, qui paraît s'être éteinte à la fin du XIVe siècle [1].

GUILLAUME DE CADOUDAL fut capitaine d'Hennebont pour la comtesse de Montfort. « Elle avait, dit Froissart, » établi capitaine dans cette place un vaillant chevalier et » hardi, qu'on appelait messire Guillaume de Cadoudal, » gentilhomme durement du pays de Bretagne. » Il fut en 1341 capitaine de la ville de Rennes, qu'il défendit vaillamment; mais elle fut livrée à Charles de Blois par la trahison des bourgeois de la ville, qui s'emparèrent de leur capitaine parce qu'il ne voulait pas se rendre. En 1342, Gautier de Mauny, chevalier flamand, au service de la comtesse de Montfort, ayant quitté la ville d'Hennebont, en confia la garde à Guillaume de Cadoudal. Pendant qu'il était dans cette ville, Louis d'Espagne vint avec une flotte nombreuse près d'Hennebont et y débarqua six mille hommes. Gautier de Mauny accourut aussitôt, et, de concert avec Guillaume de Cadoudal, les deux d'Espinefort, Yves de Tréziguidy et un grand nombre de chevaliers du parti de Montfort, ils battirent Louis d'Espagne et s'emparèrent de sa flotte.

[1] Il est vrai que M. Roger, dans l'ouvrage intitulé *la Noblesse de France aux Croisades,* cite le sire de Cadoudal comme ayant pris la croix en 1096; mais nous avons expliqué, dans la préface de notre premier volume, comment M. Roger, auteur au reste fort consciencieux, avait pris un armorial de l'an 1400 pour une liste de seigneurs croisés en 1096.

Digitized by Google

GARNIER DE CADOUDAL suivit le parti du comte de Montfort, et prit part, en 1347, au combat de la Roche-Derrien, dans lequel Charles de Blois fut fait prisonnier. « A » cette heure et en cet état, rapporte Froissart, entrementes » qu'ils étaient en grand conseil d'eux déloger, vint là un » chevalier de par la comtesse de Montfort, qui s'appelait » messire Garnier de Quadudal, atout cent armures de fer, » et n'avait pas plus tôt venir. Sitôt qu'il sçut le convenant » et le parti où ils étaient, et comment par leur emprise ils » avaient perdu, si leur donna nouveau conseil, et dit à » messire Jean et à messire Tanguy : « Or tôt armez-vous » et faites armer vos gens et monter à cheval qui cheval » a; et qui n'en a si vienne à pied; car nous irons voir » nos ennemis, et ne doute mie, selon ce que ils se tien- » nent pour tous assurés, que nous les déconfirons, et » recouvrerons nos dommages et nos gens. » Ce conseil fut suivi, et Charles de Blois fut vaincu et pris à la Roche-Derrien, malgré une vigoureuse résistance. En 1351, Garnier de Cadoudal, Guillaume de Bentelée et Yves de Tréziguidy, à la tête de trois cents hommes d'armes et d'autant d'archers, défirent près de Mauron le maréchal de Nesle, lui tuèrent treize seigneurs de marque, cent quarante chevaliers et un grand nombre de gens de pied.

RENAUD DE MONTAUBAN. (Douaire accordé à Julienne Tournemine, veuve du sire de Montauban.) Il est mentionné dans une montre du 16 janvier 1356, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier, sire de Montauban. Suivant du Paz, Renaud de Montauban, un des plus renommés chevaliers de son temps, défit les Anglais, partisans de Montfort, dans un combat livré dans un lieu nommé Gourhel, près Ploërmel.

ALAIN DE LA CHAPELLE. (Douaire accordé à Julienne Tournemine, veuve du sire de Montauban.)

Digitized by Google

Monsieur LOUIS DE MACHECOUL. (Contrat de mariage de ce seigneur avec Jeanne de Beaucé.) Dans cet acte figure aussi, avec le titre de monsieur, le père de Louis de Machecoul, Gérard, sr du Loroux-Bottereau, qui est qualifié chevalier, sr de la Bénate, dans un acte de 1332, précédemment cité.

YVES DE COETMEN. (Testament d'Hervé de Léon.)

1341. ROBERT DE SAINT-PÈRE fut institué par le duc Jean III, dans son testament, daté du 29 avril 1341, un de ses exécuteurs testamentaires. Dans cet acte le duc appelle Robert de Saint-Père *son amé et féal bachelier et conseiller monsieur Robert de Saint-Père.* Après la mort de ce prince, Robert de Saint-Père suivit le parti de Charles de Blois, qui disputait le duché de Bretagne au comte de Montfort. En 1355, Robert de Saint-Père passa en Angleterre, pour traiter de la rançon de Charles de Blois. Le roi d'Angleterre lui fit délivrer à cette occasion, le 13 mai de la même année, un sauf-conduit dans lequel il le qualifie de *miles Britanniæ.* Froissart cite monseigneur Robert de Saint-Père au nombre des chevaliers bretons qui prirent part à la bataille de Cocherel, en 1364. Un sceau de l'an 1366, de Bertrand de Saint-Père, chevalier, frère du précédent, représente *un écu d'argent chargé de deux bandes de gueules.* Gautier de Saint-Père fut évêque de Vannes en 1357 ; Guyon servait, en 1380, avec dix écuyers, sous le commandement d'Olivier de Mauny ; son sceau, apposé à la quittance de ses gages, représente *dix rustres 4. 3. 2. 1 avec une cotice.* Guillaume de Saint-Père, avec neuf écuyers de sa chambre, faisait partie, en 1414, du corps d'armée commandé par le comte de Richemont. Les biens de Jean de Saint-Père furent confisqués, en 1487, par

Digitized by Google

le duc, pour le punir d'avoir suivi le parti des Français. La châtellenie de Saint-Père, paroisse de Saint-Père-Marc-en-Poulet, évêché de Saint-Malo, était une bachelerie. Nous voyons, en effet, le sire de Saint-Père en Pelet siéger parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général tenu à Vannes en 1455. La maison de Saint-Père, qui est depuis longtemps éteinte, est connue depuis Arscoit de Saint-Père, Arscoidus de Sancto-Petro, mentionné dans une lettre de Benoist, évêque de Nantes, pour Saint-Florent, en 1104. Il figure aussi dans une autre charte de l'an 1105.

TANGUY DU CHASTEL est nommé dans des lettres données, en 1341, par Philippe de Valois au maréchal de Briquebec, pour ramener à son obéissance et à celle de Charles de Blois plusieurs chevaliers du parti de Montfort. Tanguy du Chastel était, suivant Froissart, un chevalier bretonnant fortement et bon homme d'armes. Il ne céda pas aux sollicitations du maréchal de Briquebec, et resta fidèle au prince qu'il avait choisi. En 1341, il était capitaine du château de Brest. Il prit part, en 1347, au combat de la Roche-Derrien, et contribua, en 1351, au gain du combat de Mauron, où les Français, commandés par le maréchal de Nesle, furent défaits.

GUILLAUME DE CORNOUAILLES, nommé dans les lettres données par Philippe de Valois au maréchal de Briquebec, pour attirer au service de Charles de Blois quelques chevaliers bretons, n'en tint pas compte, et resta fidèle au comte de Montfort.

YVES DE TRÉSIGUIDY est mentionné au nombre des chevaliers bretons que Robert Bertrand, sire de Briquebec, maréchal de France, fut chargé par le roi, en vertu d'une

Digitized by Google

commission datée du 1er février 1341, de ramener à son obéissance. Yves de Tréziguidy embrassa d'abord le service de Charles de Blois, pour lequel il était avec Geoffroi de Malestroit, capitaine d'Auray. Mais, assiégés par le comte de Montfort, ils se laissèrent gagner par lui et lui remirent cette ville. Ce prince, pour les récompenser de leur trahison, leur en laissa la garde. En 1342, Yves de Trésiguidy, se trouvant à Hennebont avec la comtesse de Montfort, prit part avec les troupes qu'il avait sous ses ordres, à la prise de la flotte de Louis d'Espagne, qui avait abordé près d'Hennebont, ainsi qu'à la défaite de ce seigneur, dont les soldats furent taillés en pièces. La même année la comtesse, ayant quitté Hennebont pour aller attaquer Vannes, amena avec elle Gautier de Mauny, Guillaume de Cadoudal et Yves de Trésiguidy, avec cent hommes d'armes et cent archers. Elle s'empara de cette ville, et, après avoir chargé Robert d'Artois de la défendre, elle retourna à Hennebont avec Yves de Trésiguidy et les autres chevaliers qui l'avaient accompagnée. En 1344, le roi d'Angleterre écrivit à Yves de Trésiguidy, alors capitaine de Quimper-Corentin, ainsi qu'à plusieurs autres seigneurs, pour les féliciter de leur attachement au comte de Montfort. Yves de Trésiguidy contribua au gain du combat de Mauron, où les Français, auxiliaires de Charles de Blois, furent défaits en 1352.

La maison de Trésiguidy est connue depuis Thomas de Trésiguidy, croisé en 1249, d'après une charte datée de Limisso; Morice fut en 1350, un des écuyers du combat des Trente, et en 1380, capitaine de Paris; Olivier est cité parmi les principaux capitaines du comte de Montfort; Jean, sr de Trésiguidy, chevalier, ratifia le traité de Caen en 1470. Cette maison compte aussi un évêque de Rennes en 1260. Ses armes sont, d'après un sceau de Morice de Trésiguidy, de l'an 1357, *trois pommes de pin.*

Digitized by Google

ALAIN DE KERMÉNOU est nommé dans une commission donnée par le roi Philippe de Valois au maréchal de Briquebec, pour ramener à son obéissance plusieurs chevaliers bretons. Un seigneur de cette famille, Guillaume de Kerménou fut procureur-général du duc en 1472, et député par lui vers le duc de Bourgogne. Nicolas, fils de Guillaume, fut aussi procureur-général, sénéchal de Vannes et de Broërec, et l'un des ambassadeurs de Bretagne qui ratifièrent en 1375 le traité de Senlis.

HENRI DE NEVET est nommé parmi les chevaliers bretons que le maréchal de Briquebec fut chargé par Philippe de Valois d'attirer au service de Charles de Blois. Henri de Nevet abandonna alors le parti du comte de Montfort et se trouva au siége de Quimper, qui fut pris par le fils du comte. Celui-ci, devenu, après la bataille d'Auray, paisible possesseur du duché, pardonna aux habitants de Quimper, ainsi qu'au sire de Nevet. Ce seigneur descendait d'Hervé de Nevet, chevalier en 1294. Au Parlement général de 1462, le sire de Nevet siégea parmi les bannerets et les bacheliers.

ALAIN, vicomte DE ROHAN. (Accord avec Olivier de Rohan, s^r du Gué de l'Isle.) Presque tous les historiens, rapporte D. Morice, ont prétendu que le vicomte de Rohan avait été tué au combat de la Roche-Derrien en 1347, mais ils se sont trompés, ajoute-t-il, comme on le verra par la suite. S'il y eut un Rohan tué dans cette journée, ce ne fut pas Alain VII, mais un cadet de cette maison. Suivant le savant religieux, Alain VII mourut en 1352.

HENRI DE KAER (ou de Keraër), que le duc Jean de Montfort appelle *son très-cher et très-amé bacheler,* dans des lettres données à Nantes le 18 décembre 1341, est qualifié chevalier dans plusieurs mandements du roi d'Angleterre, des années 1350 et 1360.

Digitized by Google

1342. OLIVIER DE CLISSON, père du connétable, prend la qualité de chevalier, dans des lettres datées du dimanche après la Toussaint, l'an 1342, par lesquelles il établit Macé Brindeau capitaine de son château de Châteauceaux. Olivier de Clisson fut un des principaux capitaines de Charles de Blois, qui lui confia la garde du château de la Roche-Derrien. Fait prisonnier, en 1342, au siége de Vannes, dont il était capitaine, il fut conduit en Angleterre, et n'en sortit qu'après avoir été échangé contre le baron de Stanfort. Mais le roi Philippe de Valois l'ayant soupçonné d'avoir, pendant son séjour en Angleterre, traité secrètement avec les Anglais et d'avoir embrassé le parti du comte de Montfort, le fit arrêter à Paris, en 1343, dans un tournoi, et, sans forme de procès, lui fit trancher la tête. Dix seigneurs bretons subirent le même sort quelque temps après. On voit dans les chroniques de Flandre, que le comte de Salisbury, outré de la violence que le roi Édouard avait faite à la comtesse pendant son absence, livra pour se venger au roi de France les engagements pris avec le roi d'Angleterre par plusieurs chevaliers, parmi lesquels se trouvait celui d'Olivier de Clisson. Mais Froissart, qui vivait au milieu des seigneurs de France et d'Angleterre, recueillant leurs récits, étant à même de savoir ce qu'ils pensaient, a de grands doutes au sujet de cette trahison : « Je ne sais, dit-il, s'il était coupable ou » non : mais je croirai moult envis que un si noble et si » gentilhomme, comme il estait, et si riche homme, dut » penser ni pourchasser fausseté ni trahison, etc. » Le supplice de Clisson fut la raison qui rendit pendant longtemps son fils, qui devint connétable, ennemi des Français.

GAUTIER DE CLISSON, capitaine du château de Brest pour Charles de Blois, était, suivant D. Morice, un chevalier de beaucoup de mérite. Il mourut des blessures qu'il reçut

Digitized by Google

au siége de Brest, dont le château ne fut remis qu'après sa mort, au comte de Montfort. Froissart l'appelle Garnier de Clisson. « Et estait de garde, dit-il, du château de Brest, » un gentil chevalier qu'on appelait messire Garnier de » Clisson, cousin du duc, qui mort estait, et cousin à mes- » sire Olivier de Clisson, un noble chevalier et des plus » hauts barons de Bretagne. »

Messire AMAURY DE CLISSON fut, suivant Froissart et d'Argentré, un des principaux capitaines du comte de Montfort, ainsi que tuteur et curateur de son fils, comme nous l'apprend un mandement du roi d'Angleterre du 15 mars 1342. La même année, la comtesse de Montfort envoya Amaury de Clisson en Angleterre pour obtenir des secours d'hommes et d'argent. Il en revint avec six mille hommes, dont le roi Édouard lui donna le commandement, ainsi qu'à Gautier de Mauny. Ces deux capitaines, ayant appris que Louis d'Espagne était entré dans la rivière de Quimperlé et avait mis à terre des troupes considérables, allèrent avec un grand nombre de chevaliers et trois mille archers les attaquer, s'emparèrent de sa flotte et taillèrent ses troupes en pièces. Quelque temps après, deux chevaliers nommés Jean le Bouteiller et Hubert de Fresnay tombèrent entre les mains de Louis d'Espagne, qui, furieux d'avoir été défait et blessé à Quimperlé, résolut de leur faire trancher la tête. Dès que Gautier de Mauny et Amaury de Clisson eurent appris cette triste nouvelle, ils rassemblèrent un grand nombre de chevaliers et d'écuyers, ainsi que trois cents hommes d'armes, soutenus par trois mille archers, et allèrent attaquer le camp de Louis d'Espagne. Ils renversèrent et tuèrent tout ce qui se présenta devant eux, pénétrèrent jusqu'à l'endroit où étaient gardés les deux chevaliers, les délivrèrent et rentrèrent à Hennebont, où la

Digitized by Google

comtesse de Montfort leur fit l'accueil qu'ils méritaient. Dans la suite, Amaury de Clisson s'attacha au service du roi, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages du 13 juin 1363, dans laquelle il prend la qualité de chevalier, et à laquelle est apposé son sceau, qui représente *une fasce, accompagnée de trois molettes d'éperons.*

JEAN LE BOUTEILLER,

HUBERT DE FRESNAY, *aliàs* du Fresnoy [1],
chevaliers du parti de Montfort, prisonniers de Louis d'Espagne, furent délivrés, ainsi que nous l'avons raconté précédemment, par Gautier de Mauny et par Olivier de Clisson.

Messire GALERAN DE LANDERNEAU, appelé ordinairement le sire de Landerneau, souvent cité par Froissart, embrassa le parti du comte de Montfort et se trouva avec lui au siége de Rennes, en 1342. Fait prisonnier à celui d'Hennebont, il céda aux sollicitations de Charles de Blois et entra au service de ce prince. La ville de Landerneau était la capitale de la principauté de Léon. A l'exception de Galeran de Landerneau et de Jean de Landerneau, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson en 1379, nous n'avons trouvé rien de relatif à la maison de Landerneau dans les histoires de Bretagne.

Messire JEAN DE KERRIEC était, suivant Froissart, un des chevaliers du parti de Jean de Montfort. D. Morice cite les deux Kerriec parmi les chevaliers qui, en 1341, défendirent Hennebont avec la comtesse de Montfort. Cette famille remonte à Guillaume de Kerriec, mentionné dans une charte de 1283, relative à des dons faits à Geoffroi de

[1] Ce nom est orthographié de Fresnay par Froissart et d'Argentré, et du Fresnoy par D. Morice.

Digitized by Google

Rohan par Guillaume de Noyal. Charles de Kerriec fut capitaine de Lesneven, en 1372; Guillaume figure parmi les écuyers de la compagnie de Guillaume l'Évêque, chevalier, en 1425.

HENRI et OLIVIER DE L'ESPINEFORT, nom aussi orthographié de Spinefort ou d'Espinefort, en latin, *de Spinaforti* furent, suivant Froissart et les historiens de Bretagne, deux vaillants chevaliers, qui prirent une grande part à la guerre de la succession pour le duché de Bretagne. La ville de Rennes avait, en 1342, pour capitaine Henri de l'Espinefort, homme fort aimé du peuple et connu par sa valeur, qui y commandait pour Charles de Blois. Dans une sortie, l'Espinefort fut fait prisonnier et conduit au comte de Montfort. Le prince, sachant combien était grande l'affection que les habitants de Rennes portaient à leur capitaine, le fit conduire au bord du fossé de la ville et lui ordonna de dire aux assiégés que, s'ils ne se rendaient pas promptement, il serait pendu devant leur porte. Pour sauver la vie de l'Espinefort et aussi parce qu'ils étaient pressés par la famine, les habitants de Rennes se soumirent au duc et lui rendirent hommage. L'Espinefort suivit leur exemple, et fut admis dans le conseil du duc. Quelque temps après, craignant pour son frère Olivier, qui était capitaine d'Hennebont pour Charles de Blois, il promit au comte de Montfort de lui livrer cette place sans coup férir, s'il voulait lui donner cinq cents hommes d'armes, et lui jurer *sur la foi de son corps*, qu'il ne ferait aucun mal à son frère. Le comte le lui promit, et lui accorda le nombre d'hommes qu'il lui avait demandés. Avec cette escorte, Henri de l'Espinefort s'approcha d'Hennebont et arbora la bannière de Bretagne. Son frère, ayant appris son arrivée, lui fit ouvrir les portes de la ville, dans la persuasion qu'il venait à son secours. Aussitôt que les troupes furent entrées dans la ville, Henri

Digitized by Google

joignit son frère, et le saisit en lui disant : Olivier, vous êtes mon prisonnier. Olivier lui reprocha son action et lui dit tout ce que la colère lui suggéra dans ce moment. Alors Henri lui représenta que la majeure partie des Bretons reconnaissait le comte pour duc, qu'il valait mieux se rendre de bonne grâce que d'y être contraint par la force, et que le prince n'oublierait jamais un service aussi signalé que celui-là. Olivier, vaincu par les instances de son frère, livra Hennebont au comte, qui lui en laissa la garde. Les deux frères prirent part ensuite au combat de Quimperlé, où fut défait Louis d'Espagne, dont la flotte fut capturée. On voit par une lettre du roi d'Angleterre, de l'an 1343, qu'Olivier de l'Espinefort était encore, à cette époque, capitaine d'Hennebont. Cette maison remonte à Alain de l'Espinefort, *de Spinaforti*, chevalier, mentionné dans des comptes rendus au duc Jean le Roux, en 1272.

GIRARD DE ROCHEFORT, que Froissart appelle *un chevalier moult gentilhomme*, commandait avec Gautier de Mauny, pour Jean de Montfort, un corps d'armée de cinq cents hommes d'armes et de mille archers, pour faire le siége de Rennes. Il fut aussi, en 1343, capitaine du château de Jugon pour le comte de Montfort ; mais, assiégé par Charles de Blois, il capitula et remit le château à ce prince, qui lui en laissa la garde, après avoir reçu son serment de fidélité, et changé la garnison.

GUILLAUME FOUCAULT servait avec trois écuyers sous le duc de Normandie, ainsi que le prouve une quittance de ses gages du 14 juin 1342. Le sceau de Guillaume Foucault, qui vivait, en 1403, représente *un semé de fleurs de lys*, armes des Foucault de Lescalouarn et de Kervégan, éteints avant la réformation de 1669. Il existe d'autres familles de ce nom en Bretagne.

Digitized by Google

Messire RENAUD DE GUINGAMP, *vaillant chevalier et hardi durement*, suivant Froissart, fit prisonnier, en 1332, Girard de Maulain, gentilhomme bourguignon, qui était au service de Charles de Blois. Renaud de Guingamp était, en 1342, capitaine de Dinan pour le comte de Montfort. Il fut tué par les bourgeois de cette ville, parce qu'il refusait de se rendre.

Guingamp était la capitale du duché de Penthièvre. Les comtes de Guingamp descendaient d'Eudon, fils de Geoffroi duc de Bretagne, en 1079. Renaud de Guingamp était probablement un cadet de cette maison.

Messire GUY DE LOHÉAC, rapporte Froissart, était un des chevaliers du parti de Charles de Blois qui, en 1342, défendirent Vannes contre les Anglais, alliés de Montfort. Il fut tué, en 1347, au combat de la Roche-Derrien.

Monsieur OLIVIER DE TINTÉNIAC épousa, en 1343, Amice de Léon. L'enquête qui eut lieu, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, fait mention de feu monsieur Olivier de Tinténiac, chevalier. On y voit qu'il était parent de la duchesse, femme de Charles de Blois, et qu'il avait suivi ce prince au siége de Quimperlé. Il était frère de Jean et d'Alain de Tinténiac, qui prirent part, en 1350, au combat des Trente.

OLIVIER TOURNEMINE. (Contrat de mariage entre Olivier de Tinténiac et Amice de Léon.) Il suivit le parti de Charles de Blois, et commanda dans la ville de Vannes avec le vicomte de Léon, lorsqu'elle fut surprise en 1343, par les troupes du comte de Montfort. Le vicomte et lui, s'étant joints au sire de Beaumanoir, assemblèrent un corps de douze mille hommes et la reprirent. Olivier Tournemine avait épousé Isabeau de Machecoul, avec laquelle il fonda le couvent des Augustins de Lamballe. En 1339, il prit une

Digitized by Google

seconde alliance avec Marguerite de Rougé. Il mourut en 1344. Du premier lit sortirent : Geoffroi Tournemine, sr de la Hunaudaye, tué au siége de la Roche-Derrien en 1347 ; Olivier, tué à la bataille d'Auray en 1364. Du second mariage naquit Pierre, sr de la Hunaudaye, qui fut chevalier banneret.

ROLLAND DE DINAN. (Contrat de mariage entre Olivier de Tinténiac et Amice de Léon.) Des lettres de Philippe de Valois, du 8 mai 1343, font remise à son amé Rolland de Dinan, chevalier, sr de Montafilant, d'une amende de soixante livres parisis, en récompense de ses bons et agréables services. Suivant du Paz, il suivit le parti de Charles de Blois, et fut fait prisonnier par les Anglais. Ayant acquitté sa rançon, il servit de nouveau Charles de Blois, et fut tué en 1364 à la bataille d'Auray, dans laquelle ce prince perdit la vie.

ERART DE LÉON. (Contrat de mariage d'Olivier de Tinténiac et d'Amice de Léon.) Il est appelé noble homme, monsieur Erart de Léon, chevalier, dans un acte du 1er janvier 1355, relatif au douaire accordé par Hervé de Léon à sa mère. Dans l'enquête établie en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, Erart de Léon est qualifié chevalier, sr de Frémerville, et cousin de la duchesse, femme de Charles de Blois.

1343. Messire GEOFFROI DE MALESTROIT,

Messire JEAN DE MALESTROIT, fils du précédent,

Messire JEAN DE MONTAUBAN,

Messire ALAIN DE QUÉDILLAC,

Messire DENIS DU PLESSIS,

Digitized by Google

Messire GUILLAUME DES BRIEUX,

Messire DENIS DE CALLAC,

tous chevaliers de réputation, rapporte d'Argentré, soupçonnés par Philippe de Valois d'avoir traité secrètement avec les Anglais, furent arrêtés à Paris par son ordre, et exécutés sans jugement. Les deux frères de Guillaume des Brieux, Jean Malart, Guillaume de Sennedavi, et, suivant quelques autres historiens, Thébaud de Morillon et le sire de Laval eurent le même sort. Henri de Malestroit, qui était diacre et qui avait été maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut réclamé en qualité de clerc, par l'archevêque de Paris; mais bientôt après, le roi, ayant obtenu du pape qu'il fût dégradé, le fit élever sur une échelle où il fut lapidé par la populace de Paris, vers la fin du mois d'août ou le commencement de septembre 1344. Nous avons dit précédemment, que le sire de Clisson fut mis à mort pour le même motif.

1345. PIERRE DE MONTFORT, sr DE PLANCOET,

ETIENNE GOIRON,

JEAN DE LA ROCHE,

ALAIN DE PONTUAL,

JEAN BETEL.

(Lettre du roi Philippe de Valois au bailli de Coutances, au sujet de divers excès commis par ces chevaliers envers les religieux de Saint-Jacut.)

1346. Messire GEOFFROI DE PONTBLANC, chevalier, homme vaillant et puissant de sa personne, rapporte d'Argentré, fit des prodiges de valeur à la prise de Lannion où il fut tué.

Digitized by Google

Il ne faut pas le confondre avec un autre Geoffroi de Pontblanc, qui suivait, comme lui, le parti de Charles de Blois, et qui fut maître d'hôtel de ce prince. Guyon de Pontblanc fut, en 1350, un des écuyers du combat des Trente. Le plus ancien de ce nom que l'on connaisse, est Pierre de Pontblanc, mentionné pour un legs de trente livres, dans le testament du duc Jean II, en 1304.

Messire GEOFFROI DE KERIMEL, partisan de Charles de Blois, fut tué à l'attaque de Lannion. (D'Argentré.)

1347. Messire GEOFFROI TOURNEMINE, capitaine de Guingamp pour Charles de Blois, fut tué en 1347 au combat de la Roche-Derrien. (D'Argentré, du Paz, Moréri.)

Messire THIBAUD DU BOIS-BOUESSEL, partisan de Charles de Blois, perdit la vie au combat de la Roche-Derrien, en 1347. « Ainsi finirent leurs jours, dit d'Argentré, » les seigneurs de Châteaubriand, de Rays, messire Geoffroi » Tournemine, messire Thibaut du Bois-Bouëssel, chevalier de grande valeur, les sires de Rieux, de Machecoul, » de Rostrenen, de Lohéac et de la Jaille [1]. » Pierre du Bois-Bouëssel, chevalier, frère de Thibaut, suivit aussi le parti de Charles de Blois, et fut tué à la bataille d'Auray en 1364. Yves fut en 1340 évêque de Tréguier; Guillaume servait avec trois hommes d'armes en 1419; Pierre était homme d'armes de la compagnie de Geoffroi de Couvran en 1479.

Suivant M. de Courcy, la famille du Bois-Bouëssel porta

[1] D'après Robert d'Avesbury, les sires de Laval, de Châteaubriand, de Malestroit, de Rohan, de Quintin, de Rougé, le sire de Derval et son fils aîné, ainsi que Raoul de Montfort, périrent dans cette journée. Parmi les prisonniers, on compte Guy de Laval, fils de celui qui fut tué, les sires de Rochefort, de Quintin, de Beaumanoir, de Molac, de Tinténiac et de Lohéac. Nous avons dit précédemment qu'Alain VII, vicomte d Rohan, ne périt point dans cette bataille.

Digitized by Google

jusqu'au XIVe siècle le nom de prévost, et les seigneurs du Bois-Bouëssel furent prévôts féodés héréditaires de l'évêque de Saint-Brieuc. Selon lui, l'auteur de cette famille est Chesnin le Prévost, fils de Juhaël, qui donna partage à Alain, sr du Fossé-Raffray, son frère puîné, en 1317. Il est possible que les du Bois-Bouëssel modernes descendent de Chesnin le Prévost, mais il a existé certainement, antérieurement, une famille qui avait tiré son nom de la terre du Bois-Bouëssel, et à laquelle appartenait Guillaume du Bois-Bouëssel, *de Bosco-Bouselli*, qui, en 1311, échangea un gage de bataille avec Jean Joguet de Plédran. Les auteurs de l'ouvrage intitulé *les Anciens évêchés de Bretagne* nous apprennent que le fief du Bois-Bouëssel avait une origine plus ancienne que celui du fief du chapitre, et que sa juridiction féodale s'étendait sur le tiers de la ville de Saint-Brieuc. Il possédait aussi une justice patibulaire à deux pots aux Régaires. Nous pourrions en conclure que c'est pour éviter un conflit de juridiction, que les évêques de Saint-Brieuc donnèrent aux seigneurs du Bois-Bouëssel la charge de prévôt féodé héréditaire de cette ville. En 1381, Hélie du Rouvre, ou du Rouvré, capitaine de Saint-Brieuc-des-Vaulx, était propriétaire du Bois-Bouëssel. Cette terre fut plus tard possédée par les Brehan de l'Isle.

Messire GUILLAUME DE QUINTIN,

Messire JEAN DE QUINTIN,

fils du sire de Quintin, qui fut tué, en 1347, au combat de la Roche-Derrien, y furent faits prisonniers. (D'Argentré.)

ROBERT DU CHASTEL, chevalier breton, raconte D. Morice, fut celui auquel Charles de Blois rendit son épée au combat de la Roche-Derrien. Les notes des chroniques de Froissart, édition Buchon, confirment ce fait. D'Argentré prétend que ce fut Tanguy ou Evrard du Chastel, qui fit

Digitized by Google

prisonnier Charles de Blois. Quoi qu'il en soit, on peut en conclure que ce fut à un seigneur de la maison du Chastel que se rendit Charles de Blois.

Messire RAOUL DE MONTFORT, qui suivait le parti de Charles de Blois, fut tué au combat de la Roche-Derrien, d'après une lettre de Robert d'Avesbury. Le fils du sire de Montfort prit part à la bataille d'Auray, en 1364.

Monseigneur GUY DE LAVAL, fils et héritier du sire de Laval, qui fut tué au combat de la Roche-Derrien, y fut fait prisonnier. Il prend la qualité de chevalier dans une quittance de ses gages du 9 mai 1363. Il servit sous Bertrand du Guesclin en Poitou, se trouva, en 1372, au siége de Bécherel, et prit part, en 1383, à la guerre de Flandre.

Messire JEAN DE MACHECOUL, d'après du Paz, succéda à son père l'an 1308, et fut second du nom. Il embrassa le parti de Charles de Blois, et fut tué au combat de la Roche-Derrien, en 1347.

1348. THOMAS LA VACHE est mentionné dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre, du 13 juillet 1348, délivré à quelques chevaliers bretons, pour venir traiter de la rançon de Charles de Blois. Thomas la Vache fut tué en 1370, au combat de Pont-Valain, livré par du Guesclin aux Anglais, qui y furent défaits. « Thomas de la Vache, Breton, s^r de la » Tousche, rapporte d'Argentré, sage et vaillant chevalier, » se mesla si avant parmi les Anglais, qu'il ne put se » retirer [1]. » Cette maison remonte à Geoffroi la Vache, chevalier, sénéchal de Ploërmel, en 1272.

JEAN RUFFIER est mentionné dans le sauf-conduit pré-

[1] Le vicomte de Rohan, les sires de Clisson, de Rays, de Rochefort, et de la Hunaudaye se distinguèrent dans ce combat, où du Guesclin lui-même, fit prisonnier Thomas de Grantson, qui commandait les Anglais.

Digitized by Google

cité, parmi les chevaliers chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. Il faisait partie, en 1351, des chevaliers de la compagnie du vicomte de Rohan. Il se trouva, en 1356, au combat de Montmuran, et à la bataille d'Auray, en 1364. Il suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, en 1366, et prit part aux batailles de Navarette et de Montiel. Il figure avec le titre de *miles* dans l'enquête établie, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois.

JEAN DE MONTBOURCHER est mentionné dans le sauf-conduit précité, parmi les chevaliers chargés de traiter de la délivrance de Charles de Blois. Une quittance du 21 mai 1352, dans laquelle il prend la qualité de chevalier, et à laquelle son sceau est apposé, nous apprend qu'il portait : *d'or à trois channes ou marmites de gueules, à l'orle semé de besants.* Il est qualifié chevalier dans une quittance du roi d'Angleterre du 13 juillet 1375, relative au payement de vingt-cinq mille nobles effectué pour la rançon de Charles de Blois. D'Argentré cite le seigneur de Montbourcher au nombre des capitaines bretons qui prirent part, en 1369, à la bataille de Montiel.

BRIDEAU DE CHATEAUBRIAND, chevalier, donna à Vannes, le 3 septembre 1348, quittance de ses gages à Nicolas Le Chandelier, trésorier des guerres du roi. Son sceau représente *les armes de Châteaubriand avec un lambel* pour brisure.

BRIENT DE MACHECOUL, chevalier, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel, reconnut par une quittance scellée de ses armes, qui représentent *trois chevrons et une bordure besantée*, avoir reçu six vingt dix-huit livres tournois, pour dépenses faites aux voyages de Poitou, de Saintonge et ailleurs.

Digitized by Google

PAYEN DE COESMES figure avec trois hommes d'armes, dans diverses montres de l'an 1348. Son sceau représente *un écu à la bordure engreslée, chargé d'un lion rampant.*

GUILLAUME DE LÉON, *dominus Gullielmus de Leon, miles.* (Extraits d'un compte du trésor.)

1349. LOUIS DE ROBIHAN (ou DE ROBIEN) obtint du duc Jean de Montfort un mandement en sa faveur, donné le 8 mars 1349. Dans cet acte, ce prince l'appelle *son amé et féal chevalier Louis de Robihan, seigneur dudit lieu.* La maison de Robien descend de Jacques Boschier, chevalier anglais, qui épousa en 1212 Jeanne d'Avangour, dame de Robien. Jean de Robien, homme d'armes de l'ordonnance, était capitaine de Nantes et chambellan du duc, en 1490. Fondu en 1595, dans Gautron.

GUILLAUME DU CHASTELLIER. (Sentence rendue en faveur d'Amice de Léon, sa femme.) Il est compris au nombre des chevaliers de la suite de Charles de Blois, dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre, donné à ce prince le 7 août 1356, pour aller en Bretagne et en revenir. Charles de Blois était alors prisonnier des Anglais. Suivant du Paz, Guillaume du Chastellier était fils de Raoulet du Chastellier et de Mahaut de Plouër.

1350. Messire ALAIN HAY, sr DU BREIL-HAY, vivait en 1350, d'après du Paz, qui n'apporte au reste aucune preuve à l'appui de cette assertion. Selon lui, un fils d'Alain Hay, épousa Marguerite Le Neptun, dame des Nétumières.

JOSSELIN DE LA HAYE, chevalier, fils Gillot, vivait en 1350. Il fut père de Guillaume, qui s'était marié en 1383 à

Digitized by Google

Marie de Rosmarho. Du Paz, qui relate ce fait, ne l'a appuyé d'aucune preuve.

JEAN DE BEAUMANOIR, maréchal de Bretagne [1],

JEAN DE TINTÉNIAC,

EVEN CHARRUEL,

GUILLAUME DE LA MARCHE,

ROBIN RAGUENEL,

GUY DE ROCHEFORT,

HUON DE SAINT-YVON, aliàs DE SAINT-HUGEON,

CARO DE BODEGAT,

OLIVIER AREL,

GEOFFROI DU BOIS,

JEAN ROUSSELET ou ROUSSELOT,

GEOFFROI DE LA ROCHE,

chevaliers, prirent part, en 1350, au fameux combat des Trente. (Voyez tome I, p. 157.)

HENRI DE DINAN est mentionné dans une montre du 22 juin 1351, au nombre des chevaliers de la compagnie de Jean de Beaumanoir.

1351. GEOFFROI DE DINAN figure parmi les chevaliers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, dans une montre du 22 juin 1351. Dans l'enquête qui eut lieu en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, il est appelé *nobilis vir Gaufridus de Dinano, miles, ætatis* L.

[1] Jean de Beaumanoir était maréchal de Bretagne pour Charles de Blois. Ce combat eut lieu le 20 mars 1350, suivant la chronique de Jean de Saint-Paul, et le 27 mars 1351, suivant les historiens bretons.

Digitized by Google

Il embrassa le parti de Charles de Blois, et se trouva en 1364 à la bataille d'Auray. Il suivit ensuite, en 1366 et en 1369, Bertrand du Guesclin en Espagne, et se distingua aux batailles de Navarette et de Montiel. Il fut tué en 1390 au siége de Carthage.

GEOFFROI DES FERRIÈRES était un des chevaliers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, d'après une montre du 22 juin 1351; d'Argentré le cite au nombre des gentilshommes bretons qui prirent part en 1369 à la bataille de Montiel. D. Morice nomme Raoul des Ferrières parmi les chevaliers et écuyers bretons qui furent tués en 1415 à la bataille d'Azincourt; mais nous ignorons s'il appartenait à la famille des Ferrières ou à une autre famille appelée de Ferrière, les ressemblances de nom rendant les erreurs très-faciles.

PIERRE DU BOISBOUESSEL figure parmi les chevaliers de la compagnie du vicomte de Rohan, chevalier banneret, dans une montre du 27 juin 1351. Il fut tué à la bataille d'Auray en 1364.

OLIVIER DE VAUCLERC faisait partie des chevaliers de la compagnie du vicomte de Rohan, d'après une montre du 27 juin 1351. Olivier de Vauclerc, chevalier, capitaine du château de Surydorf et bastion de Lymorou, prêta serment de fidélité au duc le 18 décembre 1372; l'acte est scellé des armes d'Henri de Kerennou, chevalier. Un sceau de Guillaume de Vauclerc, peut-être frère d'Olivier, apposé à une quittance de ses gages du 20 novembre 1378, représente *trois chouettes et une orle*. Supports: *deux léopards*. Cimier : *une chouette*. Hervé de Vauclerc servait avec quatre écuyers en 1418. Le sire de Vauclerc prit place parmi les bannerets et les bacheliers aux États tenus à Vannes en 1455 et en 1461 ; mais ce seigneur de Vauclerc

Digitized by Google

n'appartenait pas à la maison de ce nom, c'était Guyon de la Motte, s^r de l'Orfeuil et de Vauclerc, chevalier, qui prit part en 1451 à l'expédition de Guyenne, et qui en 1469, était commissaire du duc pour tenir les montres des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc.

PIERRE DE GUICHEN est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Thibaut de Rochefort, dans une montre du 1er juin 1351. Ce seigneur de Guichen est le seul de ce nom dont nous ayons connaissance. Guichen est le nom d'une seigneurie qui a été possédée par la famille du Bouëxic, dont une branche anoblie en 1672, a produit un lieutenant-général des armées navales.

BERTRAND DE SAINT-PÈRE était un des chevaliers de la compagnie de Thibaut de Rochefort, chevalier banneret, d'après une montre du 1er juin 1351. Il est mentionné aussi dans une montre du 1er juillet 1371, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Le titre de chevalier lui est encore donné dans un accord passé en 1384 entre le duc et les habitants de Saint-Malo. Son sceau, qui est gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *deux bandes*. Légende: *S. Bertran de S.-Père*. Il était frère de Robert de Saint-Père, chevalier, conseiller du duc Jean III, en 1341.

PIERRE ANGER, chevalier, servait avec trois autres chevaliers, vingt-deux écuyers et quatorze archers, sous le commandement de M. de Melun, lieutenant du roi en Bretagne, d'après une montre du 8 octobre 1351. Suivant du Paz, la maison d'Anger était issue de celle de Lohéac [1].

GUILLAUME DE LANDIVY est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Pierre Anger, dans une

[1] C'est par suite d'une faute d'impression qu'une quittance de Pierre Anger a été donnée par D. Morice à la date de 1308; c'est 1358 qu'il faut lire.

Digitized by Google

montre du 12 octobre 1351. Jean de Landivy, peut-être frère du précédent, est cité par D. Morice au nombre des chevaliers bretons qui accompagnèrent Bertrand du Guesclin dans son expédition en Normandie, en 1378. Une branche de cette maison, originaire du Maine, était depuis longtemps fixée en Bretagne; nous voyons en effet Philippe de Landivy figurer, comme témoin, dans une charte de l'an 1157, de Raoul de Fougères, pour l'abbaye de Savigné. Robert et Philippe de Landivy se croisèrent en 1191, d'après l'histoire de Sablé.

JEAN DE LA RUE était, en 1351, un des chevaliers de la compagnie de Pierre Anger, chevalier. On trouve Jean de la Rue, peut-être frère ou parent du précédent, parmi les écuyers qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande.

EON DU PONTOU est mentionné dans une montre du 10 octobre 1351, parmi les chevaliers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, chevalier. Eon du Pontou aurait pu être fils d'Even, chevalier en 1310.

ROBERT DE BEAUMONT, un des chevaliers de la compagnie du sire de Rougé et de Derval, chevalier banneret. (Montre du 3 août 1351.)

GUY D'APREMONT, un des chevaliers de la compagnie du sire de Rougé. (Montre du 3 août 1351.) Raoulet d'Apremont fut un des tenants du combat des Trente, du côté des Anglais. Il ne faut pas confondre cette famille, qui tire son nom de la terre d'Apremont, située dans l'évêché de Vannes, avec la maison d'Aspremont de Lorraine, qui a produit quatre seigneurs croisés en 1249 : Gosbert, Guy, Geoffroi et Guillaume. (*La Noblesse de France aux croisades.*)

Digitized by Google

JEAN DE ROUGÉ, un des chevaliers de la compagnie du sire de Rougé et de Derval. (Montre du 3 août 1351.)

ROBERT DE MONTRELAIS, un des chevaliers de la compagnie du sire de Rougé et de Derval. (Montre du 3 août 1351.)

GEOFFROI DE COESMES, un des chevaliers de la compagnie du sire de Rougé et de Derval. (Montre du 3 août 1351.) Geoffroi de Coësmes était, en 1352, capitaine de Redon, d'après une lettre de ce seigneur du 6 juin de la même année.

1352. GUILLAUME RABAUT, chevalier, servait sous le maréchal de Nesle avec un écuyer et deux archers. La quittance de ses gages est scellée de ses armes, qui sont *trois poignards en bandes, la pointe en bas.* Le Laboureur dit dans son *Histoire de la maison des Budes* que Guillaume Rabaut, chevalier, était s^r du Châtelet, de Breley et de Vendale, et que sa fille Agace épousa Guy de Sévigné. Pierre Rabaud se croisa en 1249, d'après une charte de Nymocium; Guillaume, écuyer, ratifia le traité de Guérande en 1381.

PHILIPPE DU FRESNOY ou DE FRESNAY prend la qualité de chevalier dans une quittance de ses gages et de ceux des gens d'armes de sa compagnie, datée du 24 juin 1352, et scellée de ses armes, qui sont *un semé de fleurs de lys et un franc quartier.* Ces armes nous font voir que ce chevalier n'appartenait pas à la famille du Fresnay, ramage de Blain, qui porte *de vair plein.* Ce Philippe du Fresnoy pourrait descendre de Nicolas de Fresnay, *de Fresneio,* mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Florent, de l'an 1158; mais nous n'avons à ce sujet aucune certitude.

Digitized by Google

JEAN D'AVAUGOUR se qualifie chevalier dans une quittance de ses gages et de ceux de deux écuyers et de deux archers de sa compagnie. Son sceau représente les armes d'Avaugour, *avec une bande* pour brisure. Dans une lettre de Charles de Blois pour Maurice du Parc, son chambellan, lettre datée du 1er mars 1359, ce prince appelle Jean d'Avaugour *son très cher, amé et féal cousin, monsieur Jean d'Avaugour, son gouverneur pour le terroir du Maine.*

JEAN DE MALESTROIT servait en 1352 sous le maréchal de Nesle, avec une compagnie de gens d'armes. La quittance de ses gages, dans laquelle il prend la qualité de chevalier, est scellée de ses armes, qui sont : *écartelé de Châteaugiron et de Malestroit, à la cotice brochant sur le tout.* Ce sceau nous fait penser que Jean de Malestroit n'est autre que Jean de Châteaugiron qui, suivant du Paz, épousa vers l'an 1352, l'héritière de Malestroit et en prit le nom. Ce Jean de Châteaugiron est qualifié sr de Malestroit et banneret, dans un sauf-conduit délivré en 1348 par le roi d'Angleterre à des seigneurs bretons chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. (Voy. chap. Chevaliers bannerets, année 1348.) Jean de Malestroit ne peut être celui qui arma chevalier, en 1375, Silvestre Budes, pendant l'expédition des Bretons en Allemagne, car Froissart dit que Jean de Malestroit et Silvestre Budes étaient seulement écuyers en 1371, époque où ils guerroyaient en Guyenne. Il est difficile, au reste, de distinguer les uns des autres les différents personnages de la maison de Malestroit, car presque tous portent le prénom de Jean.

RAOUL DE MONTFORT, chevalier, servait avec cinq écuyers et six archers sous le commandement du maréchal de Nesle. La quittance de ses gages est datée du 13 juillet 1352, et scellée *d'un signet avec un casque surmonté d'une*

Digitized by Google

tête de loup. Il suivit le parti de Charles de Blois, fut fait prisonnier en 1364 à la bataille d'Auray, et paya quarante mille écus pour sa rançon. (Voy. pour la notice sur la maison de Montfort, t. I, p. 270.)

GUILLAUME DU POUEZ, chevalier, commandait une compagnie de gens d'armes sous le maréchal de Nesle. La quittance de ses gages est datée du 11 août 1352, et scellée de ses armes, qui représentent *une bande*. Le sceau de Bertrand du Pouëz, en 1418, est *un losangé d'argent et de gueules*. Messire Bertrand du Pouëz ou de Pouëz, vit ses biens confisqués en 1487, pour avoir suivi le parti des Français.

1353. HENRI DE PLÉDRAN est mentionné dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre, du 10 mars 1353, parmi les chevaliers chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. Pendant son séjour en Angleterre, Henri de Plédran se distingua dans une joute contre les Anglais, à laquelle prirent part plusieurs des gentilshommes bretons qui faisaient partie de la même ambassade. Il se trouva en 1364 à la bataille de Cocherel. « Dans cette bataille, rapporte d'Argentré, la bannière de messire Bertrand du Guesclin » était portée par le sire de Matignon; elle fut deux ou » trois fois abattue et autant de fois relevée par Olivier de » Mauny, Thébaut de la Rivière, Yvon Charruel, Nicolas » Paynel, Henri de Plédran, Geoffroi de Kerimel, Jean et » Geoffroi Péan, Jean du Hallay et Jean de la Chesnaye, » tous gentilshommes suivant ladite bannière, et furent, en » ce faisant, tués cinq cents Anglais de la compagnie de » Jouel, lequel fut fait prisonnier par Olivier de la Chapelle, » étant si blessé que, deux jours après, il mourut à Vernon-» sur-Loire où il fut emporté. » Henri de Plédran prit part

Digitized by Google

aussi à la bataille de Chisey en 1372. Son sceau, apposé à une quittance de ses gages du 28 juin 1373, représente *un casque sommé d'une hure de sanglier, avec les lettres H. P.* Un autre sceau, joint à un acte de donation mutuelle du 14 juillet 1392, entre lui et sa femme, Catherine de Léon, représente *sept macles, 3. 3. 1.* Plusieurs gentilshommes de cette maison figurent dans les montres d'hommes d'armes. Jean de Plédran faisait partie, en 1488, des cent gentilshommes de la garde de la duchesse Anne. La terre de Plédran était une vicomté d'ancienneté, située dans l'évêché de Saint-Brieuc.

PIERRE FOUCAULT est mentionné dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre du 10 mars 1353, parmi les chevaliers bretons chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. Il est compris dans une montre de 1356, parmi les chevaliers de la compagnie d'Even Charruel. (Voy. année 1272, art. Alain Foucault.)

1355. GUILLAUME DE BEAUMONT est qualifié chevalier dans une montre du 1er juillet 1355, qui nous apprend qu'il était au service du roi de France avec quinze écuyers et deux archers.

FOULQUES DE LAVAL servait dans l'Anjou et dans le Maine avec une compagnie de gens d'armes, ainsi que nous l'apprenons par une quittance de ses gages du 4 décembre 1355. Dans une montre du 20 novembre 1356, il est qualifié chevalier, capitaine général pour le roi ès comtés d'Anjou et du Maine. Il suivit le parti de Charles de Blois et fut fait prisonnier par les Anglais en 1350. Il épousa Jeanne Chabot, fille de Girard Chabot, sire de Rays, et de Marie de Parthenay. C'est de lui que descendait Gilles de Laval, sr de Rays et de Blazon, maréchal de France, connu

Digitized by Google

sous le nom de Barbe-Bleue, célèbre par ses crimes, qui le firent condamner à être brûlé vif à Nantes, en 1440. Cette seconde maison de Laval était issue de celle de Montmorency. (Voy. t. I, p. 264.)

1356. Messire GEOFFROI CHARRUEL, vaillant chef et bien renommé pour homme de guerre, raconte d'Argentré, défendit Rennes contre les Anglais en 1356, avec Guillaume de Penhoët, dit le Boiteux, qui en était capitaine.

HUE DE KERAUTRET, un des chevaliers de la compagnie de Foulques de Laval. (Montre du 15 novembre 1356.) Il prend la qualité de chevalier dans une quittance du 28 juillet 1357, scellée de ses armes, *deux chevrons, cantonnés de trois quintefeuilles.* Support : *deux sirènes.* Cimier : *un buste d'homme.* Il suivit le parti de Charles de Blois. Guillaume de Saint-André, dans sa chronique en vers de l'histoire de Jean le Conquérant, en parle ainsi :

Et fit Charles par sa puissance
Chevalerie venir de France,
Et ot à luy maint Damoiseau,
Et Glequin le preux vasseau;
Kerautret aussi y estait
En qui forment il se fiait.

Hue de Kerautret est le seul de ce nom dont il soit fait mention dans les histoires de Bretagne.

GUY DE ROCHEFORT servait avec un autre chevalier, huit écuyers et seize archers de sa compagnie, d'après une montre reçue à Vitré le 10 septembre 1356. En 1352, raconte d'Argentré, les Anglais s'emparèrent par surprise du château de Nantes ; mais Messire Guy de Rochefort, qui en était capitaine, et qui se trouvait alors dans la ville, assembla aussitôt les habitants avec ce qu'il avait de soldats avec lui, attaqua le château et le reprit la nuit même. Tous

Digitized by Google

les Anglais furent tués, sans qu'il en échappât un seul. Guy de Rochefort, qu'il ne faut pas confondre avec Guy de Rochefort, sr d'Assérac, était frère de Thibaut, sire de Rochefort, chevalier banneret.

GUY DE MOLAC figure dans une montre du 20 décembre 1356, parmi les chevaliers de la compagnie de Guy de Rochefort. Dans une déclaration que lui donna le vicomte de Rohan le 7 juillet 1368, il l'appelle *son amé cousin et féal monsor Guy de Molac.*

Messire OLIVIER DE SAINT-GILLES fut, suivant d'Argentré et les *Annales d'Aquitaine* de Bouchet, un des chevaliers qui furent tués en 1356 à la bataille de Poitiers ou de Maupertuis.

YVON DU PONT, sr DE ROCHESERVIÈRE, fut au nombre des chevaliers bretons tués à la bataille de Poitiers. (*Annales d'Aquitaine* de Bouchet.) Il est difficile de savoir à quelle maison appartient Yvon du Pont, car les seigneurs de Pontchâteau et du Pont-l'Abbé sont ordinairement désignés dans les anciens actes, par le nom de sr du Pont. Ainsi Hervé, sire du Pont-l'Abbé, qui figure dans un mandement du duc du 11 août 1365, se qualifie Hervé, sire du Pont, dans un acte de l'an 1383, par lequel il prête serment de fidélité au duc, pour la garde du Pont-l'Abbé. Mais comme la maison de Pontchâteau s'était fondue dans celle de Clisson au XIIIe siècle, nous pensons qu'Yvon du Pont appartenait à la maison de Pont-l'Abbé.

BONABES DE ROUGÉ, qu'il ne faut pas confondre avec Bonabes de Rougé, sire de Derval, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, fut un des chevaliers bretons qui périrent dans cette journée, d'après les *Annales d'Aquitaine* [1].

[1] Parmi les écuyers bretons qui périrent dans cette bataille, on cite Richard de Vendel, Jean de Brignac, Thibaud de Laval et un gentilhomme de la maison de Champagné. (*Annales d'Aquitaine*, d'Argentré.)

Digitized by Google

SILVESTRE DE REZAY (aujourd'hui Rezé) figure parmi les chevaliers de la compagnie de Thibaut, sire de Rochefort, dans une montre du 20 décembre 1356.

JEAN DE LA MUCE, un des chevaliers de la compagnie du sire de Rochefort. (Montre du 20 décembre 1356.)

GUY DE ROHAN, un des chevaliers de la compagnie du sire de Beaumanoir. (Montre du 1er janvier 1356.)

PHILIPPE DU QUELLENEC donna quittance de ses gages et de ceux des gens d'armes et des archers de sa compagnie le 3 avril 1356. Son sceau est : *d'hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.* La maison du Quellenec a produit au XVe siècle deux amiraux de Bretagne.

1357. GEOFFROI DE PONTBLANC, maître d'hôtel de Charles de Blois, *Gaufridus de Ponte-Albo, miles, magister Hospicii D. Caroli,* est ainsi qualifié dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois, au sujet d'un fait arrivé en 1357, et dont Geoffroi de Pontblanc fut témoin. Un autre Geoffroi de Pontblanc fut tué, suivant d'Argentré, au sac de Lannion, en 1346.

PIERRE POULART est mentionné dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre du 3 juillet 1357, au nombre des chevaliers qui se rendirent en Angleterre pour traiter de la rançon de Charles de Blois. Ce prince, dans des lettres du 1er mars 1359, données à Maurice du Parc, son chambellan, qualifie Pierre Poulart de *son amé chevalier et conseiller.* On voit, dans l'abbaye de Beauport, une tombe sur laquelle sont représentées les effigies de Pierre Poulart et de Constance de Kerraoul, sa femme. Geoffroi Poulart, un des écuyers du combat des Trente, en 1350, fut tué vers la fin

Digitized by Google

de l'action ; Guillaume fut évêque de Saint-Brieuc, en 1365. Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent dans des montres d'hommes d'armes.

RAOUL DE KERRAOUL est mentionné, dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre du 3 juillet 1357, parmi les chevaliers chargés de traiter de la rançon de Charles de Blois. Guyomar de Kerraoul était, en 1418, un des écuyers de la compagnie de Prégent Huon ; Raoul figure dans une montre de la même année, parmi les hommes d'armes qui accompagnèrent le duc dans son voyage en France.

GUILLAUME GAUTERON, chevalier, cadet de la Gautronière, se distingua à la défense de Rennes en 1357, suivant M. de la Grasserie. Jean Gauteron fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356 ; Raoul perdit la vie à celle de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Cette maison est connue depuis Payen Gauteron, croisé en 1249. Jacques Gauteron, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1569, Claudine de Robien, à condition que leurs descendants prendraient le nom de Robien.

1358. PIERRE PAYEN, chevalier, conseiller du roi et de Monsieur le Régent, reconnut, par quittance du 5 novembre 1358, scellée de ses armes, qui sont *une croix engreslée*, avoir reçu cent deniers d'or, qu'il avait prêtés à Monsieur le Régent pour le service des guerres. Sur un autre sceau du même chevalier, apposé à une quittance du 22 juillet 1378, on voit *deux léopards*. Olivier Payen, écuyer, scellait en 1415, de *trois têtes de Maures*. Le sceau de Jean Payen, chevalier, en 1418, représente *trois roses*. Ces changements d'armoiries ne doivent pas étonner, car en Bretagne ils étaient fréquents dans les mêmes familles aux XIVe et XVe siècles. Geoffroi Payen, gentilhomme

Digitized by Google

breton, rapporte D. Morice, se trouvant en 1371, au siége de Saint-Sever, s'étant approché des fossés de la ville, s'appuya sur sa hache d'armes pour considérer les fortifications. Sa hache lui ayant échappé, il pria ses compagnons de l'aider à descendre dans le fossé pour la reprendre. Mais ni lui, ni une partie de ceux qui l'avaient aidé, ne purent remonter. Quelques archers qui étaient sur les murs de la place les ayant aperçus, commencèrent à tirer sur eux. Payen et ses compagnons, résolus de mourir avec honneur, traversèrent l'eau et commencèrent à percer les murs. Cependant ceux qui les avaient accompagnés retournèrent au camp, pour y donner avis de ce qui s'y passait. Les Français, qui dînaient alors, quittèrent aussitôt la table et s'armèrent pour secourir ceux qui étaient dans le fossé. La place fut assaillie de toutes parts et emportée, malgré la résistance des assiégés.

Le nom de Payen est aussi quelquefois orthographié Péan, qui est celui de plusieurs familles de Bretagne, dont l'une porte *d'or à trois têtes de Maures* de sable, qui sont les armes d'Olivier Payen, écuyer, en 1415. D'Argentré appelle Geoffroi Péan celui que D. Morice nomme Geoffroi Payen, et qui se distingua en 1371, à la prise de Saint-Sever. Cette différence d'orthographe des noms jette une grande confusion dans l'attribution qu'on peut faire de certains personnages à telle ou telle famille. Celle de Payen est connue depuis Henri Payen, *Paganus*, chevalier, sénéchal de Goëllo en 1263.

1359. JEAN GASTINEAU, s^r^ DE VIEILLEVIGNE, chevalier en 1359. (Dict. des terres du comté nantais). Guillaume Gastineau figure, dans une montre de 1411, parmi les écuyers de la compagnie de Hue de Lamboul.

Digitized by Google

1360. JEAN BATWALON,
BONABES DE CALLAC,

sont qualifiés *milites ducatus Britanniæ*, dans un mandement du roi d'Angleterre, du 29 août 1360, concernant les affaires de Bretagne. Peut-être ce Jean Batwalon est-il le même personnage que Jean de Bavalen, chevalier, en 1369, dont le nom aura été dénaturé par les secrétaires du roi d'Angleterre. Bonabes de Callac est mentionné avec le titre de *chivaler*, dans plusieurs autres mandements du roi d'Angleterre. Il figure en 1379, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Bonabes de Callac appartenait à la même famille que Denis de Callac, décapité à Paris en 1343, par ordre de Philippe de Valois.

1361. ROBERT DE GOUDELIN, chevalier, épousa vers l'an 1361, Unode Budes, fille de Guillaume Budes, s^r d'Uzel, et de Jeanne du Guesclin. On trouve antérieurement : Jean de Goudelin, mentionné dans des comptes rendus au duc en 1271. (Le Laboureur. D. Morice.)

1362. Messire GEOFFROY LE VOYER était, suivant d'Argentré, capitaine de la compagnie de Bertrand du Guesclin au combat de Saint-Méen. Il pourrait avoir été fils d'autre Geoffroi, chevalier en 1326.

1363. JEAN DE VILLENEUVE. (Testament d'Hervé de Léon, s^r de Noyon.) Il figure parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, dans une montre du 1er octobre 1371. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de Villeneuve.

HERVÉ LE HEUC, *dominus Herveus le Heulz*, est compris pour cinquante livres de rente dans le testament

Digitized by Google

d'Hervé de Léon, sire de Noyon, en 1363. Il est appelé *Herveus le Heuc, miles Britanniæ,* dans un compte du trésor de Paris, pour l'année 1385. Il est mentionné dans une montre du 15 octobre 1378, parmi les chevaliers de la compagnie d'Alain de Rohan, sire de Léon. Étienne Le Heuc faisait partie des hommes d'armes qui accompagnèrent Richard de Bretagne en France en 1419 ; Guyon était homme d'armes de l'ordonnance du duc, en 1461.

Monsieur HERVÉ ANUNG fut, en 1363, un des exécuteurs testamentaires d'Hervé de Léon, sire de Noyon.

RAOUL DE VAUNOISE, chevalier, obtint, en 1363, de Pierre Adeline, abbé de Saint-Jugon-de-Montfort, une certaine juridiction sur les vassaux de l'abbaye. (D. Taillandier, Catalogue des abbés de Bretagne.) Jean de Vaunoise fut élu de Dol, en 1199. Jean de Lizannet, son successeur, fut le premier qui prit le titre d'évêque de Dol.

1364. MAURICE DE TRÉZIGUIDY, qui fut un des tenants du combat des Trente, en 1350, et qui figure avec la qualité d'écuyer dans plusieurs montres antérieures à 1364, prend le titre de chevalier dans une quittance de la même année, scellée de ses armes, qui sont : *trois pommes de pin, la pointe en haut,* et par laquelle il reconnaît avoir reçu huit vingt livres tournois pour ses gages et pour ceux de quatre écuyers et de cinq archers de sa compagnie. Le roi l'appelle *son amé et féal chevalier et conseiller,* dans le brevet de capitaine de Paris, qu'il lui donna le 7 février 1380. Il se trouva, en 1373, au siége de Dinan avec le connétable du Guesclin, prit part en 1376, à l'expédition de Guyenne, et fut envoyé en 1379 en ambassade en Aragon. Il se distingua en 1382, dans la guerre de Flandre, pendant laquelle il fut chargé avec trois autres chevaliers, d'accompagner

Digitized by Google

partout l'oriflamme [1]. Il eut aussi l'honneur de porter la bannière de du Guesclin à ses obsèques, qui eurent lieu à Saint-Denis en 1380. Yves de Trésiguidy, frère de Maurice, suivit, comme lui, le parti de Charles de Blois, mais il l'abandonna ensuite pour celui du comte de Montfort. Il contribua à la défaite de Louis d'Espagne à Quimperlé et à la prise de Vannes, et, en 1352, au gain de la bataille de Mauron, où les Français, commandés par le maréchal de Nesle, furent défaits. D. Morice rapporte que Guy de Tréziguidy était un des quatre chevaliers chargés de porter l'oriflamme pendant la guerre de Flandre ; mais nous pensons qu'il se trompe, et qu'il faut s'en rapporter aux récits de Froissart et de d'Argentré, qui attribuent cet honneur à Maurice de Tréziguidy. (Voy. art. Yves de Tréziguidy, année 1341.)

ALAIN LE MAISTRE, s^r DE LA GARELAYE ET DU BOISVERT, chevalier, nous est connu par la lettre suivante : « Jehan, duc de Bretagne, comte de Montfort, à Alain le » Maistre, chevalier, s^r du Boisvert et de la Garelaye, salut. » Comme ainsi soit, que toujours dans le commencement » de ces guerres, vous avez été notre bienveillant, nous » avez très-bien et très-longuement servi, notamment au » champ d'Auray, nous vous baillons et octroyons l'office » de capitaine de nostre dit châtel de Jugon, avec les pro- » fits et droits y appartenant. Mandons à tous nos sujets, » y demeurant, qu'ils aient à vous obéir. Donné à Dinan, » sous notre scel, au mois d'octobre de l'an MCCCLXIV. » (Voy. art. Arthur le Maistre, année 1289.)

JEAN DE MAURE, vaillant chevalier, fut, suivant du

[1] Les trois autres chevaliers étaient: du Baudrain de la Heuze, messire Robert le Baveux et messire Guy de Sancourt.

Digitized by Google

Paz, fait prisonnier à la bataille d'Auray, en 1364, par un gentilhomme nommé Guézenec Kaërminiguy, mais il ajoute qu'il ignore à quel parti Jean de Maure appartenait. Les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice nous apprennent qu'en 1352, le sire de Maure fut envoyé en Angleterre avec plusieurs autres seigneurs bretons, pour traiter de la rançon de Charles de Blois. Jean de Maure est qualifié *monsieur* dans un acte du 29 mai 1371, par lequel Jeanne de Rostrenen cède au duc la terre de Guémené-Guingamp. Il est mentionné avec les titres de sire de Maure et de chevalier, parmi les seigneurs qui ratifièrent le traité de Guérande, le 10 avril 1381.

ROBERT RICHER est qualifié chevalier et procureur du duc, dans des lettres du 3 novembre 1364, par lesquelles le roi accorde à ce prince un délai pour lui rendre hommage. Robert Richer est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande le 10 avril 1381. Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *des fleurs de lys, sans nombre.* Suivant d'Argentré, Robert Richer, chevalier du pays de Rays, partisan de Jean de Montfort, fut fait prisonnier, en 1351, par Bertrand du Guesclin, près de Bécherel. Le nom de Richer est aussi écrit Richier dans différents titres. Hervé Riquier (sans doute Richier) se croisa avec trois autres écuyers bretons, d'après une charte de Limisso, du mois d'avril 1249.

JEAN DE BOURGCHIER, dont le nom est aussi orthographié de Bourcharré, de Bourgcharro et du Bourg de Caro, figure avec plusieurs autres chevaliers, dans un traité passé entre le duc Jean IV et l'abbé de Redon, le 8 octobre 1364. Il est aussi mentionné avec la qualité de *miles,* dans un acte de 1384. Il fut donné par Charles de Montfort à Charles de Blois, comme un des otages du traité

Digitized by Google

de paix qui fut conclu entre ces deux princes en 1363. Le sceau de Jean de Bourgchier, apposé à la quittance qu'il donna à cette occasion au comte de Montfort le 3 juin 1364, représente *trois roses.*

JACQUES DE LA PLANCHE (Accord entre le duc et l'abbé de Redon.) Rolland de la Planche est mentionné parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier, sire de Montauban, chevalier banneret, dans une montre du 1er mai 1371. On trouve d'autres gentilshommes de ce nom dans les montres d'hommes d'armes du XVe siècle. Jean de la Planche était archer de la garde du duc, en 1488.

JEAN DE SAINT-GILLES (Accord entre le duc et l'abbé de Redon.) Il est aussi qualifié chevalier, dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande, en 1380. En 1367, il était capitaine du château de Saint-Aubin-du-Cormier. Son sceau représente *un semé de fleurs de lys d'argent sur un fond d'azur.* (D. M. *Pl.*)

THIBAUT DE LA RIVIÈRE, chevalier de renom, suivant du Paz, suivit Bertrand du Guesclin dans toutes ses expéditions. Il embrassa le parti de Charles de Blois, et prit part à la bataille d'Auray en 1364, ainsi qu'à celle de Cocherel, qui fut livrée la même année, et dans laquelle, avec plusieurs autres seigneurs bretons, il releva la bannière de Bertrand du Guesclin, qui avait été abattue. En 1366, il suivit Bertrand du Guesclin en Espagne. Il figure parmi les chevaliers de sa compagnie, dans une montre du 1er juin 1371. Il servit en 1386 en Normandie avec neuf écuyers, ainsi que nous l'apprenons par une quittance de ses gages du dernier jour de juin de la même année, à laquelle est apposé son sceau, qui représente *une croix engreslée, cantonnée à senestre d'un écusson fretté.* Supports : *deux sauvages.* Cimier : *une tête et un cou de cygne dans un vol.*

Digitized by Google

Suivant du Paz, Thibaut de la Rivière eut un fils nommé Jean, qui fut après lui, s^r de la Rivière et de la Chauvelière, et qui ne laissa qu'une fille nommée Isabeau, son unique héritière, laquelle épousa Gilles Menguy, écuyer, qui prit le nom de la Rivière. C'est de lui que descendait Jean de la Rivière, chevalier, chambellan du duc, qui fut, en 1450, chancelier de Bretagne.

Messire OLIVIER TOURNEMINE, IIIe du nom, chevalier, et onzième seigneur de la Hunaudaye, succéda à son frère Geoffroi, second fils d'Olivier II et d'Isabeau de Machecoul. Il suivit le parti de Charles de Blois et fut tué à la bataille d'Auray, en 1364. (Du Paz.)

Messire HENRI DE MALESTROIT, partisan de Charles de Blois, fut, d'après Froissart, fait prisonnier à la bataille d'Auray.

THIBAUT DE BLOSSAC ou DE BELOCZAC est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande en 1364. Dans l'enquête qui eut lieu en 1371 pour la canonisation de Charles de Blois, il est appelé *nobilis vir Dominus Theobaldus de Beloczac, miles, ætatis* XL *annorum.* Il raconte qu'ayant été au combat de la Roche-Derrien, si grièvement blessé à la jambe que le nerf avait été coupé, il fut guéri par l'intercession de Charles de Blois. Les armes de Thibaut de Blossac étaient *de vair à la fasce de gueules,* d'après un sceau de 1388. Cette maison, qui a produit plusieurs chevaliers de renom, remonte à Hamon de Blossac, témoin d'une donation faite en 1163, par Pierre de Lohéac à l'abbaye de Montfort; René se croisa en 1249; Jean était, en 1375, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson; René, chevalier, fut capitaine de Rennes en 1406; Olivier figure parmi les gentilshommes de la garde du duc, dans un rôle de l'an 1418. La terre de Beloczac ou de

Digitized by Google

Blossac donnait à son possesseur le droit de siéger aux Parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers.

Messire GUILLAUME BRUSLÉ est cité par d'Argentré, au nombre des capitaines bretons qui vinrent joindre Charles de Blois à Auray, en 1364. Olivier figure dans une enquête de 1226, concernant le nombre des chevaliers d'ost dus au duc par l'évêque de Dol; Hamon était un des écuyers de la compagnie du vicomte de Rohan, en 1351; Yvonnet est mentionné parmi les hommes d'armes de la compagnie du maréchal de Gié en 1476.

YVES DE BEAUPOIL, s^r DU HAUT ET DU BAS-MÉNIL, chevalier, suivit, selon Moréri, le parti de Charles de Blois, et se retira, après la mort de ce prince, tué à la bataille d'Auray, auprès du roi Charles V, qui lui donna une pension. Il alla ensuite rejoindre en Limousin Jean de Penthièvre, vicomte de Limoges, fils de Charles de Blois, et y mourut. Son fils Julien, écuyer d'écurie du roi Charles VII, en 1441, acheta en Limousin la terre de Sainte-Aulaire. Cette maison a produit deux grands échansons de France et nombre de personnages de marque. (Voy. tom. I, p. 318.)

Messire GUY DE LAVAL, surnommé BRUMOR, que Froissart appelle un grand seigneur de Bretagne, fut fait prisonnier dans un combat livré aux Navarrais quelque temps avant la bataille de Cocherel. Brumor de Laval assista au siége de Brest, en 1373, avec un chevalier et six écuyers, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages, du 28 juin de la même année, scellée de ses armes, et dans laquelle il prend la qualité de chevalier. Il fut grand-père de Gilles de Laval, s^r de Rays, maréchal de France.

Digitized by Google

JEAN DE BAVALEN est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent, en 1364, le traité de Guérande. Étant en 1380 capitaine du château de l'Hermine, il sauva la vie au connétable de Clisson, son prisonnier, que le duc lui avait ordonné de faire périr. Il fut envoyé en 1381, en ambassade en Angleterre. (Voy. art. Bonabes de Bavalen, année 1307.)

ROBERT DE GUITTÉ, que Froissart qualifie du titre de *monseigneur*, prit part à la bataille de Cocherel en 1364. Il prend la qualité de chevalier dans une quittance de ses gages du 27 septembre 1370, scellée de ses armes, qui représentent *une croix*, et qui nous apprend qu'il était au service du roi de France avec un autre chevalier, quarante écuyers et vingt-sept archers de sa compagnie. Dans une montre de l'an 1371, Robert de Guitté et Jean de Beaumanoir sont qualifiés maréchaux du connétable du Guesclin. Dans le traité de Guérande de l'an 1381, il prend le titre de capitaine de Dinan, ville qu'il avait enlevée aux Anglais, en 1372. La maison de Guitté remonte à Eudes de Guitté, témoin, en 1148, d'une donation faite par Bertrand de Dinan à l'abbaye de Boquen; Olivier, chevalier, vivait en 1239; autre Olivier, écuyer, se croisa en 1249. Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent dans les montres d'hommes d'armes, d'autres furent écuyers des ducs. Les registres de la chancellerie de Bretagne, année 1477, nous apprennent que Guillaume de Guitté n'eut qu'une fille, nommée Béatrix, qui épousa Jean de Rosnyvinen, capitaine de Dinan, et que leur fils François prit le nom de Guitté.

ALAIN DE SAINT-POL, que Froissart appelle monseigneur Alain de Saint-Pol, est cité par lui parmi les chevaliers bretons qui prirent part, en 1364, à la bataille

Digitized by Google

de Cocherel. Il suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, et se trouva, en 1369, à la bataille de Montiel, et en France, à celle de Chisey, en 1372, ainsi qu'aux siéges de diverses places. D. Morice et d'Argentré le représentent comme un vaillant capitaine breton. Jean de Saint-Pol, peut-être frère du précédent, prend la qualité d'écuyer de Bretagne, dans une quittance de ses gages, du 11 février 1362, pour lui et pour les gens d'armes et de pied de sa compagnie. Il devint ensuite chevalier, car d'Argentré cite messire Jean de Saint-Paul au nombre des capitaines bretons qui assiégèrent, en 1376, Mortagne, défendu par les Anglais. Bertrand de Saint-Pol est mentionné dans une montre du 15 octobre 1374, parmi les écuyers de la compagnie de Geoffroi de Maillechat, chevalier; Raoul ratifia le traité de Guérande, en 1381; Robert, chevalier, était maître de la fauconnerie du duc en 1418. Rolland de Saint-Pou, chevalier, chambellan du duc et maître de l'artillerie de Bretagne, en 1431, est appelé Rolland de Saint-Pol dans un registre intitulé *Réformations des ordonnances de l'hôtel du duc*, commençant à l'année 1415 et finissant à l'an 1421. Cette circonstance nous fait voir que la famille de Saint-Pou, dont le nom est quelquefois orthographié de Saint-Poul, n'est pas une famille différente de celle de Saint-Pol. Jacques de Saint-Pou, chevalier de l'Hermine, en 1454, est dit fils de Jean de Saint-Poul, dans un acte de l'an 1475.

JEAN DE KERGORLAY, chevalier, suivit le parti de Charles de Blois, et fut tué à la bataille d'Auray, en 1364. Froissart et d'Argentré mettent le sire de Kergorlay au nombre des bannerets de Bretagne qui périrent à la bataille d'Auray.

GEOFFROY FERRON, que Froissart qualifie de monsei-

Digitized by Google

gneur, est cité par lui au nombre des chevaliers bretons qui combattirent à la bataille de Cocherel, en 1364. Olivier et Jean Ferron y prirent également part et devinrent plus tard chevaliers. Geoffroi Ferron prend les titres de chevalier et de capitaine de Dinan dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande, en 1381. Son sceau, gravé avec la date de 1379, dans les *Planches* de D. Morice, nous apprend qu'il portait *d'azur à six billettes d'argent 3, 2 et 1; au chef cousu de gueules chargé de trois besants.* Cette maison est connue depuis Guillaume Ferron, chevalier du Temple, nommé dans une charte du duc Conan IV, de l'an 1170. Michel Ferron fut, en 1487, grand fauconnier de Bretagne. Plusieurs membres de cette maison, appartenant à la branche de la Ferronays, ont été admis en 1787 aux honneurs de la cour.

Monseigneur GUILLAUME BODIN fut, suivant Froissart, un des chevaliers bretons qui se distinguèrent à la bataille de Cocherel, en 1364. On voit dans les *Preuves* de l'histoire de D. Morice, que monsieur Guillaume Bodin prêta serment de fidélité au duc en 1379, et qu'il ratifia, en 1381, le traité de Guérande, dans lequel il est qualifié chevalier. Le nom de Bodin est souvent mentionné dans les montres bretonnes. Une note insérée dans les chroniques de Froissart, édition Buchon, nous apprend qu'une pièce conservée au Trésor des Chartes, et qui a été publiée dans les *Mémoires* de Charles le Mauvais, constate que ce fut Roland Bodin, écuyer breton, qui fit prisonnier le captal de Buch à la bataille de Cocherel en 1364, et qui le céda au roi.

Monseigneur JEAN LE VOYER est cité par Froissart au nombre des chevaliers bretons qui prirent part à la bataille de Cocherel, en 1364. Il est vrai qu'il l'appelle Jean le Boier, mais c'est certainement le Voyer qu'il faut lire.

Digitized by Google

Il est qualifié chevalier et chambellan du duc dans un accord passé en 1393, entre le duc, le connétable de Clisson et le comte de Penthièvre.

Monseigneur ALAIN DE LA HOUSSAYE fut, suivant Froissart, un des chevaliers bretons qui se distinguèrent à la bataille de Cocherel, en 1364. Il suivit, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne, et se trouva à l'attaque de la ville de Birviesca, où il eut les deux bras rompus. Il accompagna aussi du Guesclin dans sa seconde expédition en Espagne, et combattit, en 1369, à la bataille de Montiel. D'Argentré prétend que ce fut dans la tente d'Alain de la Houssaye qu'Henri de Transtamare tua son frère D. Pedro; mais Froissard raconte que la lutte entre les deux frères eut lieu dans la tente d'Yvon de Lakonet ou de Lescouët, gentilhomme breton. Les auteurs espagnols, favorables au roi D. Pedro, placent cette scène dans la tente même de Du Guesclin; mais leur récit, peu favorable à ce grand capitaine, n'a pas prévalu. Alain de la Houssaye guerroya ensuite en France en 1371 et en 1378, et s'empara, avec Maurice de Trésiguidy, Alain de Saint-Pol et Guillaume de Montauban, capitaines bretons, de la ville de Cadillac, en Gascogne. Il figure avec un autre chevalier et vingt et un écuyers dans une montre reçue le 17 novembre 1373, à Valognes. Son sceau, apposé à une quittance de ses gages du 20 novembre de la même année, représente *un échiqueté d'argent et de sable, avec une bordure.* Supports : *deux léopards.* On le trouve mentionné avec la qualité de capitaine de Rennes, au nombre des chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, le 1er mai 1381. Il était frère d'Eustache de la Houssaye, un des quatre maréchaux nommés, en 1379, par la noblesse de Bretagne, pendant l'absence du duc, pour repousser l'invasion française. (Voy. t. I, p. 355.)

Digitized by Google

1365. Monsieur HERVÉ, sire DU PONT-L'ABBÉ, est mentionné dans un mandement du duc du 11 août 1365, concernant une imposition sur les marchandises. Suivant Froissart, il prit part au siége de Brest, en 1373. Son fils, nommé aussi Hervé, fonda, par lettres du 28 mai 1383, le couvent des Carmes à Pont-l'Abbé. Son sceau, apposé à cet acte, représente *un lion passant* [1]. Nous ignorons si ce fut lui qui fut tué au siége de Saint-James de Beuvron en 1427 ; Yvon et Jean furent tués, le premier à la bataille de Poitiers, en 1350, et le second à celle d'Auray, en 1364 ; Pierre perdit la vie au combat de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. La maison du Pont-l'Abbé, une des plus considérables de Bretagne, remonte à Juhel du Pont-l'Abbé, qui fut fait prisonnier au siége de Dol, en 1172. La baronnie du Pont-l'Abbé fut érigée en baronnie d'Etats en 1493, en faveur de Jean, sire du Pont et de Rostrenen.

JEAN DU JUCH est mentionné dans un mandement du duc du 11 août 1365, relatif à une imposition sur les marchandises. Il était au service du roi avec neuf écuyers de sa chambre, d'après une montre du 1er novembre 1379. Par lettre du 12 octobre de la même année, le roi Charles V retint à son service, en qualité de capitaine de quarante hommes d'armes, son amé et féal chevalier et chambellan Jean du Juch, capitaine de la ville de Conq. D. Morice le cite au nombre des capitaines bretons qui servirent en Anjou et en Poitou, sous le connétable du Guesclin. Un sceau de l'an 1365, de Jean du Juch, représente *un lion passant.* Cette maison, qui remonte à Hervé du Juch, lequel assista, suivant D. Morice, aux Etats de Vannes, en 1202, a produit des chevaliers bannerets, des chambellans des ducs, des

[1] Nous supposons qu'il était son fils, car dans cet acte de fondation il ne prend pas la qualité de chevalier.

Digitized by Google

capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places fortes, etc. (Voy. chap. Chevaliers bannerets, t. I, p. 51.)

Monsieur GUY, vicomte DU FOU, figure dans un mandement du duc, du 9 mai 1365, relatif à une imposition établie sur les marchandises. Il assista à la bataille d'Auray, en 1364, et y fut fait prisonnier par Jean Chandos, à qui le comte de Montfort paya mille francs pour sa rançon, afin de s'attacher le vicomte du Fou, qui avait suivi le parti de Charles de Blois. Il est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. D'après un sceau de 1379, Guy, vicomte du Faou, portait *d'azur au léopard d'or*. La vicomté du Fou donnait à ses possesseurs le droit de siéger aux parlements généraux avec les bannerets et les bacheliers. Elle passa, en 1371, dans la maison du Quellenec, par le mariage de Tiphaine, vicomtesse du Fou, avec Jean du Quellenec. La maison du Fou ou du Faou a produit, au XVe siècle, un grand veneur, ainsi qu'un grand échanson et un premier échanson de France. (Voy. t. I., p. 314.)

GAUTIER HUET, chevalier anglais, fut gratifié par le duc Jean IV, en 1365, de la terre de Collet, et plus tard de celle de Loyaux, toutes les deux situées dans l'évêché de Nantes. Gauthier Huet fut grièvement blessé d'un coup de hache par Jean de Beaumanoir à la bataille d'Auray, en 1364. Il fut un des capitaines des grandes compagnies, et suivit, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne.

OLIVIER DU GUESCLIN, s^r DE VAURUZÉ, chevalier, fils de Bertrand, oncle du connétable, et de Thomase le Blanc, dame de la Roberie, épousa, le 8 décembre 1365, Jeanne de Bouillé, dame de la Morlière. Du Paz, qui, dans son ouvrage, donne un extrait de ce contrat de mariage, rapporte aussi

Digitized by Google

plusieurs actes, dans lesquels Olivier du Guesclin est qualifié chevalier et seigneur de la Morlière.

JEAN DE KERVALEN. (Lettre du duc pour le prieuré de Saint-Georges.) Henri de Kervalen, peut-être frère du précédent, est mentionné dans une montre du 1er août 1375, au nombre des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson.

1366. Monsieur EON, sr DE MONTFORT, est cité par d'Argentré au nombre des capitaines bretons qui suivirent Bertrand du Guesclin en Espagne, et qui prirent part aux batailles de Navarette et de Montiel.

JEAN BUDES, sr DU HIREL, frère de Silvestre, gonfalonnier de l'Eglise romaine, est, suivant Le Laboureur, qualifié chevalier dans des actes de l'an 1366, rappelés dans un partage de 1567. Il suivit en Espagne Bertrand du Guesclin, dont il était filleul, et arbora son pennon sur une des tours du château de Soria, où il monta le premier. Il servit ensuite contre les Anglais, et mourut glorieusement, en 1382, à la bataille de Rosebecque. (Voy. chap. Maréchaux de France, t. I, p. 285.)

BERTRAND BUDES, fils de Guillaume, sr d'Uzel et frère de Silvestre et de Geoffroi Budes, est qualifié chevalier dans la généalogie produite à la réformation de 1668. Le Laboureur lui donne aussi la qualité de chevalier. Le Baud, dans son *Histoire de Bretagne*, rapporte que Bertrand du Guesclin, par sa faveur, tira moult de gentilshommes du royaume et d'ailleurs, qui le suivirent, ainsi que des compagnies de Bretons, dont messire Bertrand Budes, Alain de Saint-Pol, Guillaume de Bruel et Alain de Lakonet (de Lescouët) étaient capitaines.

Digitized by Google

GEOFFROI BUDES, sr DU PLESSIS-BUDES, chevalier, frère de Silvestre et de Bertrand Budes, suivit, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne, suivant Le Laboureur. Il faut remarquer qu'on confond souvent Geoffroi Budes avec son fils nommé aussi Geoffroi, qui était chevalier et âgé de vingt-cinq ans, en 1371, année où il figure dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois. D'Argentré donne à Silvestre Budes et à son frère Geoffroi la qualité de grands capitaines, et D. Morice nous apprend que ce dernier fut un des seigneurs bretons qui, en 1364, vinrent rejoindre l'armée de Charles de Blois.

JEAN BASSET, chevalier anglais, maître d'hôtel du duc Jean IV, assista, comme témoin, à l'hommage que rendit ce prince au roi, en 1366. Un seigneur de cette maison, Raoul Basset de Drayton, épousa Jeanne de Bretagne, sœur du duc Jean IV, ainsi que nous le voyons par deux titres des années 1397 et 1399, rapportés par D. Morice. Jean Basset portait, d'après un sceau de 1370 : *de gueules à trois fasces vivrées d'argent, chargées chacune de cinq tourteaux de gueules.* La maison de Basset est originaire de Normandie; un de ses membres, passé sans doute en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, en 1066, aura été l'auteur de la branche des Basset de Drayton.

PIERRE D'AVOIR est nommé parmi les chevaliers, témoins du roi de France, qui assistèrent, en 1366, à l'hommage que lui rendit le duc Jean IV. Dans un compte du trésor de l'an 1385, il est qualifié chevalier, chambellan du roi et sr de Châteaufremont. Il s'intitule sire de Châteaufremont, chambellan du roi, gouverneur du bailliage de Touraine, dans une quittance du 3 juillet 1388, scellée de ses armes, qui sont *une croix ancrée.* Il descendait d'Aymeric d'Avoir, chevalier, sr de la Fosse à Nantes, en 1265.

Digitized by Google

Messire PONS DU LISCOËT était, suivant d'Argentré, un des capitaines des grandes compagnies qui suivirent Bertrand du Guesclin en Espagne, en 1366. Après la perte de la bataille de Navarette, le roi D. Henri, retiré au château de Rochemore, assembla plusieurs capitaines bretons qui avaient combattu avec lui en Espagne, entre autres Pons du Liscoët, Arnaud du Solier, dit le Limousin, Messire Geoffroi Ricon, Alliot de Callac et Alain de Saint-Pol, et attaqua avec eux les Anglais en Guyenne, leur faisant éprouver tous les maux imaginables, en attendant l'occasion de passer en Espagne. Il existe en Bretagne deux familles appelées l'une de Lescoët, et l'autre du Liscoët; mais souvent le même nom est orthographié, tantôt du Liscoët, et tantôt de Lescoët, ce qui rend les erreurs faciles.

Messire YVON DE LESCOËT, que Froissart appelle Yons de Lakonet, fut, suivant d'Argentré, un des capitaines bretons qui suivirent Bertrand du Guesclin en Espagne. D'après le premier de ces historiens, ce serait dans la tente d'Yvon de Lescoët, qu'après la bataille de Montiel, D. Henri aurait tué son frère D. Pedro.

Monseigneur GEOFFROI RICON, ainsi que l'appelle Froissart, fut un des capitaines bretons qui, en 1366, accompagnèrent Bertrand du Guesclin en Espagne. Après la bataille de Navarette, il suivit en Provence le roi D. Henri, et, sous sa conduite, il attaqua avec d'autres capitaines bretons, les Anglais en Guyenne, leur causant tous les maux imaginables, en attendant l'occasion de repasser en Espagne. Il y retourna, en 1369, et se distingua à la bataille de Montiel. A cette bataille, rapporte d'Argentré, messire Bertrand du Guesclin fit des armes incroyables, et près de lui, messire Geoffroi Ricon et d'autres capitaines, lesquels on vit à coups de hache fendre les presses, abattre hommes et enseignes

Digitized by Google

par terre, et faire place nette devant eux. Geoffroi Ricon combattit vaillamment à la bataille de Chisey, en 1372, commanda un corps de troupes bretonnes sous du Guesclin, en Limousin et en Rouergue, et fut tué, en 1385, au combat d'Alcobaça d'Aljubarotta, en Portugal, où il était passé avec Olivier du Guesclin, pour faire la guerre aux Portugais, alors ennemis du roi de Castille. Froissart et d'Argentré sont les seuls historiens qui parlent de Geoffroi Ricon, dont la famille nous est inconnue.

Monsieur PIERRE DU GUESCLIN, s^r^ DU PLESSIS-BERTRAND, est ainsi appelé dans un accord passé le vendredi avant la fête de Saint-Michel, de Mont-Gargan, l'an 1366, avec monsieur Jean, sire de Beaumanoir. Cet acte est en entier rapporté par du Paz. Il ajoute que Pierre du Guesclin embrassa le parti de Charles de Blois, et qu'il fut fait prisonnier, en 1364, à la bataille d'Auray, par Guillaume de Latimer, capitaine anglais, et imposé pour sa rançon, à quinze cents écus au coin de France, que messire Jean de Beaumanoir, dont il avait épousé la fille, paya pour lui. Pierre du Guesclin était petit-fils de Bertrand du Guesclin, qui vivait, en 1247, et qui, ayant abandonné l'ancien château de Guarclip, fit bâtir celui du Plessis-Bertrand.

ARNAUD DU SOLIER, vulgairement appelé par les anciens historiens Arnaud Limousin, fut un vaillant chevalier, qui suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, et se trouva avec lui à la bataille de Chisey. Voici comment en parle d'Argentré : « Messire Olivier du Guesclin, frère du » connétable, vint au commandement du roi Jean de Cas- » tille en Portugal sur le printemps de l'an 1382. Venu » qu'il fut, le roi alla assiéger la ville de Lisbonne, laquelle » il tint assiégée un an du long, et y était maréchal mes- » sire Regnaut ou Arnaud du Solier, dit Limousin, parce

Digitized by Google

» qu'il avait longtemps commandé en Limousin, natif de
» Bretagne, vaillant capitaine, et duquel la maison dure
» encore en ce pays, lequel était nourri de la main de
» messire Bertrand du Guesclin, et avait conquis de grandes
» possessions en Espagne au service du roi et y était riche-
» ment marié. »

Froissart cite messire Regnault Limousin, ainsi que messire Geoffroi Ricon et messire Yons de Lakonet (de Lescoët), au nombre des capitaines bretons au service du roi D. Henri, qui guerroyaient avec lui, en 1367. Il nous apprend aussi que Regnault Limousin prit part, en 1372, à la bataille de Chisey, qu'il fut maréchal du roi de Castille, et qu'il fut tué, en 1385, au combat d'Alcobaça d'Aljubarotta, en Portugal. Suivant une note insérée dans les *Chroniques* de Froissart, édition Buchon, Arnaud Limousin s'appelait Arnaud Solier. Il obtint de vastes domaines en Espagne, et maria sa fille à Jean de Velasco, appartenant à la puissante maison de ce nom. On trouve, dans les *Preuves* de D. Morice, Perrinet du Solier au nombre des écuyers de la compagnie du vicomte de Melun, en 1351. Jean des Soliers figure parmi les écuyers de la compagnie de Raoul de Ploësquellec, en 1418.

1367. GUILLAUME DE SAINT-GILLES est appelé feu monsieur Guillaume de Saint-Gilles dans une obligation de son fils Jean, capitaine de Saint-Aubin du Cormier, datée du 11 octobre 1367. Les armes de Guillaume de Saint-Gilles sont, d'après un sceau de l'an 1343 : *coupé au 1er, parti un léopard à dextre et une rose à senestre ; au 2e, une rose.* Le sceau de Jean de Saint-Gilles représente un *semé de fleurs de lys.*

Digitized by Google

1368. Monsieur GUY DE MOLAC figure avec son père monsieur Guy de Molac, dont nous avons parlé précédemment, comme témoin d'un hommage rendu le samedi après la fête de Noël, l'an 1368, par Guillaume le Sénéchal à Alain, son frère aîné. Une quittance du 13 mai 1378, donnée à Gauray, nous apprend que Guy de Molac, chevalier, servait avec quatre écuyers en Normandie, sous le connétable. Le sceau de Guy de Molac représente *sept macles*. Il est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande le 6 avril 1380. Les armoiries de la maison de Molac ont fait présumer qu'elle descendait de celle de Rohan.

Monsieur OLIVIER THOMELIN. (Hommage rendu par Guillaume le Sénéchal à Alain, son frère aîné.) Olivier Thomelin est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse bretonne, en 1379. Ce chevalier, qui fut, pour le comte de Montfort, gouverneur du château de Trogoff, n'était pas, comme l'a rapporté d'Argentré, d'origine anglaise, mais bien d'origine bretonne. (Voy. t. I, p. 509, chap. premiers Bouteillers et premiers Échansons des ducs.)

1369. Messire PATRY DE CHATEAUGIRON est mentionné comme ayant sous ses ordres douze écuyers, dans des lettres du 27 septembre 1369, d'Amaury de Craon, lieutenant du roi en Normandie. Du Paz donne à Patry de Châteaugiron la qualité de chevalier, et dit qu'il suivit le parti de Charles de Blois, et qu'il fut fait prisonnier, en 1364, à la bataille d'Auray, par Jean de Montfort, chevalier normand, qui fixa sa rançon à un cheval de la valeur de cent florins d'or, et à six cents florins d'or, en outre. Patry lui donna pour caution Olivier du Guesclin, frère du connétable. Le

Digitized by Google

petit-fils de Patry, Armel de Châteaugiron, devint, en 1402, maréchal de Bretagne.

GUILLAUME BOUËSTEL ou BOISTEL, est qualifié chevalier dans une montre du 12 avril 1369, reçue à Alençon, dans laquelle il est mentionné avec trois chevaliers et trente et un écuyers de sa compagnie. Une quittance du 27 mai de la même année est scellée de ses armes, *sept losanges*. Il est qualifié chevalier-bachelier dans plusieurs autres montres, mais non chevalier banneret, comme D. Morice l'a avancé, par erreur, dans son *Histoire de Bretagne*. Il était, en 1370, au service du roi avec six chevaliers, quatre-vingt-trois écuyers et vingt-sept archers. Il prit part, en 1364, à la bataille de Cocherel, dans laquelle il commanda, suivant d'Argentré, qui l'appelle un vaillant et autorisé capitaine, le troisième corps de l'armée française, et repoussa l'attaque dirigée par le capitaine anglais Jean Jouël ou Juviel. Guillaume Bouëstel suivit ensuite, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne, contribua à la prise du château de Birviesca et de Maguelone, et se distingua à la bataille de Navarette. Il servit, en 1371, sous le connétable et prit part au siége d'Usson en Auvergne. Suivant M. de Fréminville, auteur d'une histoire de Bertrand du Guesclin, ce serait Guillaume Bouëstel qui aurait tué le célèbre Jean Chandos, à l'attaque du pont de Lussac, en Poitou, en 1369; mais Froissart et d'Argentré rapportent ce fait différemment. D'après le premier, Chandos aurait été blessé à mort par un écuyer nommé Jacques de Saint-Martin, et d'après le second, Chandos, après avoir reçu un coup de flèche d'un archer breton, Alain de Guingamp, aurait eu la poitrine traversée par la lance d'un autre Breton nommé Aimery. Dans cette rencontre, Jean de Keranlouët avec cinquante lances avait attaqué Chandos, qui en avait trois cents; aussi presque tous les Bretons furent tués ou faits prison-

Digitized by Google

niers. Ceux qui se distinguèrent dans cette affaire furent Jean et Geoffroi Péan, Pierre d'Argentré, Yvon de l'Espine et Yvon de Launay, qui portait l'enseigne de Keranlouët [1]. Jean Bouëstel, peut-être fils de Guillaume, était échanson du roi, en 1400. Son sceau, apposé à une quittance de ses gages, représente *un chevron, accompagné de trois gerbes ou boestes, avec une bordure* [2]. Geoffroi Bouëstel figure, en 1413, parmi les écuyers de la compagnie de Guillaume le Hideux; Pierre est mentionné avec douze écuyers de sa compagnie, dans une montre de la même année. Cette maison compte aussi un archevêque de Tours, en 1383. Une famille du même nom a été anoblie, en 1426.

Messire JEAN D'UST, que d'Argentré appelle un vaillant et hardi capitaine, suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, et prit part, en 1369, à la bataille de Montiel. Il devint, en

[1] Jean de Keranlouët, dont le nom est quelquefois orthographié Kerlouët et Carlonet, fut un des plus célèbres capitaines du XIVe siècle. Néanmoins, il ne reçut pas les honneurs de la chevalerie, comme le feraient supposer les paroles que, suivant M. de Fréminville, le Bègue de Vilaines lui adressa après la bataille de Montiel, dans laquelle il s'était couvert de gloire : « Vrai chevalier, benoite soit la mère qui te porta. » Il suivit Bertrand du Guesclin dans presque toutes ses expéditions, prit part à la bataille de Cocherel, à celle de Montiel en Espagne, et fut tué au siége de Lusignan en Poitou.

Jean de Keranlouët se qualifie écuyer, huissier d'armes du roi, capitaine de la ville, châtel et forteresse de la Roche-Posay, dans une quittance du 28 novembre 1369, scellée de ses armes, qui sont : *un cor de chasse*. Dans une autre quittance du 23 avril 1371, il s'intitule Jean Karanlouët, écuyer de Bretagne. Cette quittance, scellée de ses armes : *un cor de chasse, accompagné de trois merlettes*, nous apprend que le roi lui avait donné le commandement de quatre cents combattants, pour les conduire en Guyenne. Jean de Keranlouët figure dans l'enquête établie en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois. Elle nous fait connaître qu'à cette époque il était âgé de trente-cinq ans, qu'il était natif de la paroisse de Plézuin, évêché de Quimper, et qu'il avait suivi Bertrand du Guesclin en Espagne.

Parmi les autres capitaines bretons qui servirent en Guyenne, depuis 1369 jusqu'à 1379, nous citerons Alain de Taillecol, dit l'abbé de Malepaye, ancien chef des grandes compagnies. Il avait sous ses ordres deux chevaliers et douze écuyers. Il fut grièvement blessé au siége de Saint-Sever en Poitou. Le roi lui fit, en récompense de ses services, des dons considérables. Une quittance du 26 juin 1371, dans laquelle il s'intitule Alain de Taillecol, écuyer, dit l'abbé de Malpaye, est scellée de ses armes : *une fleur de lys, accompagnée de six étoiles*.

[2] Les armoiries variaient tellement en Bretagne, dans les mêmes familles, que souvent le fils usait d'un sceau différent de celui de son père.

Digitized by Google

1371, capitaine du château de Saint-Nazaire. En 1372, il se mit à la tête des paysans de Cornouailles, pour courir sus aux Anglais, que le duc avait mis en garnison dans la plupart des places du duché. D. Morice dans ses *Planches* donne le sceau de Jean d'Ust, peut-être fils du précédent et qui vivait en 1392. D'après ce sceau, ses armes étaient *de sable fretté d'argent de six pièces.* La maison d'Ust compte des écuyers des ducs, un trésorier et receveur général du duc, en 1436, ensuite président à la chambre des Comptes, un otage donné par la duchesse Anne au roi d'Angleterre Henri VIII, lors du traité passé entre elle et ce prince, en 1488, etc.

PIERRE BROESSIN, dont le nom est aussi orthographié Brossin et Broucin, est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Guillaume Bouëstel, dans une montre du 29 avril 1369. L'enquête faite, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, nous apprend que la dame de la Grange, veuve de Pierre Broessin, chevalier, fut guérie par l'intercession de Charles de Blois. Cette circonstance fait présumer que Pierre Broessin avait suivi le parti de ce prince. Jean Broessin faisait partie des écuyers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, et Guillebert Broucin de ceux de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1369.

GEOFFROI, sr DU BOSCHET, servait sous le duc de Bourbon, avec cinq autres chevaliers bacheliers et vingt-quatre écuyers de sa compagnie. La quittance de ses gages du 12 octobre 1369, est scellée de ses armes, *un écu chargé d'un autre écu semé d'hermines en losanges, avec un lambel en chef.* (Voy. art. Raoul du Boschet, chevalier, année 1315, et t. I, p. 389.)

GACION ou GARSIS DU CHASTEL servait avec une compagnie de gens d'armes contre les Anglais, sous les

Digitized by Google

ordres du comte d'Armagnac. La quittance de ses gages du 21 mai 1369, et dans laquelle il prend la qualité de chevalier, est scellée des armes des du Chastel de Bretagne, avec une étoile pour brisure. Il était fils de Guillaume du Chastel qui fut capitaine de Brest pour la comtesse de Montfort. Garsis du Chastel suivit le comte d'Armagnac en Espagne, et combattit avec lui dans l'armée du roi D. Pedro, à la bataille de Navarette, en 1367. Trois autres seigneurs bretons et du même parti, les sires de Rieux, de Rays et de Clisson, s'y trouvèrent avec lui. Il passa ensuite au service du roi de France, lorsque le comte d'Armagnac et la plupart des seigneurs gascons abandonnèrent le parti des Anglais. Il servit aussi sous le duc d'Anjou, qui le fit son maréchal et général d'armée. (Froissart, Moréri, d'Argentré.)

Messire GAUVAIN DE BAILLEUL est cité par d'Argentré parmi les capitaines bretons qui, à côté de du Guesclin, firent des prodiges de valeur à la bataille de Montiel, où fut défait D. Pedro, en 1369. Toutefois Froissart, qui représente Gauvain de Bailleul combattant tantôt avec les Bretons, tantôt avec les Français, ne se prononce pas sur sa nationalité. Une montre du 3 août 1375 nous apprend que messire Gauvain de Bailleul servait avec neuf écuyers. Moréri dit que cette famille est originaire de Normandie, et qu'un seigneur de ce nom, ayant dans une bataille offert son cheval à un duc de Bretagne qui avait été démonté, ce prince, en récompense de ce service, lui accorda la permission de joindre à ses armes celles de Bretagne. D'après le *Dictionnaire des terres du comté nantais,* la maison de Bailleul possédait, dès le XVe siècle, plusieurs terres dans ce comté. On trouve un Guillaume de Bailleul au nombre des chevaliers, écuyers et officiers du duc Jean V, qui l'accompagnèrent dans son voyage à Rouen, en 1418; Raoul

Digitized by Google

de Bailleul est mentionné parmi les cent dix-neuf gentilshommes qui défendirent le mont Saint-Michel, en 1427, mais nous ignorons s'il appartenait à la branche établie en Bretagne.

Messire JEAN YSORE, chevalier breton, avait épousé, suivant d'Argentré, la fille de Richard ou de Guichard d'Angle. Froissart rapporte qu'en 1369, ce seigneur, voyant qu'il ne pouvait retourner en Guyenne, donna *tout son état et son arroy en la gouvernance et ordonnance d'un chevalier de sa compagnie, qui s'appelait messire Jean Ysore. Cil avait sa fille épousé, et estait bon français des marches de Bretagne.* Une note insérée dans les chroniques de Froissart, édition Buchon, nous apprend que Johnes, appelle Jean Ysore *sir John Shore,* et que peut-être son vrai nom est Isser. On ne trouve aucun chevalier de ce nom dans les histoires de Bretagne, mais bien un chevalier appelé Acaris d'Yffer, qui vivait, en 1392. Quant à Richard d'Angle, il devint sénéchal d'Aquitaine, pair d'Angleterre sous le nom de comte de Hutington, et chevalier de la Jarretière.

BRIENT DE LA HAYE était au service du roi avec un autre chevalier et trois écuyers, d'après une lettre adressée par le sire de Craon, lieutenant du roi en basse Normandie, au trésorier général des guerres. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de la Haye.

JEAN DE CHAMPAGNÉ, chevalier, servait en Normandie avec une compagnie composée de six chevaliers et de trente-six écuyers, d'après une lettre du 16 août 1369, du sire de Craon, lieutenant du roi en basse Normandie. Suivant d'Argentré, ce fut à Jean de Champagné que fut remise la lettre d'alliance des nobles et des bourgeois de Rennes, en 1379, pour la garde de cette ville. Juhel de Champagné se croisa, en 1191; Alain fut tué à la bataille de Nicopolis en Hongrie, en 1396.

Digitized by Google

GEOFFROI FÉVRIER servait en 1369, sous Amaury de Craon, lieutenant du roi en basse Normandie, avec trois autres chevaliers et trente-six écuyers. Une quittance de ses gages du 20 août 1380 est scellée de ses armes : *un cerf rampant.* Supports : *un griffon et un lion.* Cimier : *une tête de cerf, sortant d'une couronne fleurdelysée.* Des lettres du roi Charles V, du 2 mai 1380, nous apprennent que Geoffroi Février, qu'il appelle son féal chevalier, était chargé de la garde de la Guerche, avec trente lances sous ses ordres.

AMAURY DE CLISSON, sire DE RAYMEFFORT, probablement fils d'autre Amaury, qui vivait en 1342, servait avec treize écuyers sous le commandement du sire de Craon, lieutenant du roi en basse Normandie, en 1369. On le trouve dans une montre de l'année suivante, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. En 1380, à la tête de deux cents lances, il fit plusieurs sorties heureuses contre les Anglais qui assiégeaient Nantes. Ce fut à ce siége, rapporte Froissart, qu'il fit chevalier le sire d'Amboise, qui commandait avec lui ces deux cents lances.

OLIVIER DE PORCON est mentionné, dans une montre du 1er février 1369, au nombre des chevaliers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, et dans plusieurs montres de Bertrand du Guesclin, de l'an 1370. Olivier de Porcon est cité par du Paz et par d'Argentré, au nombre des vaillants capitaines qui accompagnèrent ce grand homme dans ses expéditions en France et en Espagne. Olivier de Porcon se distingua aussi dans un combat qui fut livré en 1362, près Saint-James de Beuvron, aux Anglais. « *Et fut parlé là,* » rapporte d'Argentré, *de la vaillance desdits Ruffier, la* » *Chapelle, Porcon, de la Chesnaye, Hongar, Thibault de* » *la Rivière et Maillechat, pour s'y être portés vaillans et*

Digitized by Google

» *avoir faict de belles armes, estant allé l'affaire finale-*
» *ment en telle sorte, qu'après en avoir tué plusieurs, les*
» *Anglais furent défaicts, et lesdits Windsore et Pleby pris*
» *prisonniers et menés à Pontorson*[1]. » Olivier de Porcon se distingua dans diverses autres rencontres, entre autres, dans un combat livré aux Anglais près des landes de Meillac, et dans lequel Felleton, leur capitaine, fut pris par Rolland Bodin, vaillant écuyer breton. On voit figurer dans une montre du 26 juillet 1392, un Jean de Porcon, dont le sceau représente *une fasce, accompagnée de trois fleurs de lys*. La maison de Porcon est connue depuis Barthélemy de Porcon, chevalier, mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, de l'an 1242. Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent dans les montres d'hommes d'armes. Arthur de Porcon était, en 1481, écuyer du duc et un des cinquante hommes d'armes de sa garde.

GEOFFROI RUFFIER est mentionné dans une montre du 1er février 1369, au nombre des chévaliers de la compagnie du sire de Beaumanoir. Il était, en 1393, maître d'hôtel du duc.

YVON ou EON DE PLUMAUGAT faisait partie, en 1369, des chevaliers de la compagnie du sire de Beaumanoir. Il servit sous Bertrand du Guesclin en Normandie, signa, en 1379, l'acte d'association de la noblesse pour repousser

[1] Parmi les gentilshommes bretons qui servirent en basse Normandie, sous Bertrand du Guesclin, d'Argentré cite encore : Olivier de Mauni, les Beaumont frères, Brémor de Laval, Henri de Plédran, Jean de Coëtquen, Yvon Charruel, Nicole Paynel, Raoul Tesson, Pierre du Bois-Bouëssel, Geoffroi de Kerimel, Guillaume de Keimerch, Geoffroi, son frère, de Gourgoz, Jean et Henri Davy, Eon le Moine, Jean et Geoffroi Péan, frères, Thibaud de la Rivière, Raoul de Coëtquen, Guillaume et Olivier de la Chapelle, Jean du Hirel, Thomas Boutier, Geoffroi Garrel, Jean Hongar, Hamon Leraut, Bruzeuilly, Maillechat. Chesnaye, Cardeuilly, Lorgeril, Jean de la Bouëxière, Jean d'Oranges, Jean et Thibaut de Langan, Bertrand de Saint-Père, Robert de Pléguen, Jean Ruffier, Guillaume de Québriac, Olivier de Porcon, le Bouteiller du pays de Dol, Alain du Parc, Plumaugat, Philippe l'Ardoux, Romillé, de Saint-Brieuc, Jean Gouyon, Montbourcher, Simon de Littré et Bertrand d'Angoulevent.

Digitized by Google

l'invasion des Français, et ratifia, en 1381, le traité de Guérande. Il était alors connétable de Rennes. Un compte du trésor, de l'an 1379, nous apprend que Monsieur Eon de Plumaugat reçut du roi un don de cent francs, en récompense de ses services. Nous pensons que le nom de Plumaugat est le même que celui de Plomargat, qui figure dans des chartes du XIIIe siècle. Raoul de Plomargat se croisa, en 1249; Eudes, chevalier, est mentionné dans une charte de l'abbaye de Sainte-Marie-de-Boquen, de l'an 1260; Alain, chambellan du duc, prit part, en 1453, à l'expédition de Guyenne; Raoul fut capitaine de Fougères, en 1483; Anne était, en 1488, une des demoiselles d'honneur de la duchesse Anne.

Messire LOUIS DE COESMES, Breton, rapporte d'Argentré, occupait, en 1369, un place située près de la Roche-Posay, en Poitou, et reçut l'ordre du roi d'aller au secours des Français.

Messire BERTRAND DE MAUNY prit part, avec Olivier et Alain de Mauny, à la bataille de Montiel en Espagne, en 1369. (D'Argentré.)

1370. PIERRE DU BOIS-HÉLIOU figure, comme témoin, en 1370, dans un acte relatif à l'échange du comté de Porhoët contre la baronnie de Thuis en Normandie. Il est mentionné, dans plusieurs montres de l'an 1375, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. On trouve antérieurement : Thomas du Bois-Héliou, archer, dans une montre d'Yvon de Kergorlay, en 1356.

EON DE QUÉLEN, chevalier, Guillaume, Rolland et Jehan de Quélen, frères dudit monsieur Eon, ayant eu du duc Jean la garde de la ville et du château de Kerahaix

Digitized by Google

(Carhaix), tous, et chacun pour le tout, jurèrent fidélité, à Vannes, le 5 décembre 1370. (D. M. *Pr.*) Eon de Quélen fut aussi gouverneur de Josselin pour le comte d'Alençon.

ROBIN DE LANVALLAY fit, avec plusieurs autres seigneurs bretons, alliance avec le duc, par acte scellé, du 11 août 1370. Le sceau de Robin de Lanvallay représente *sept losanges.* Supports : *deux léopards.* Cimier : *une tête de lion.* Il figure, dans une montre du 1er mars 1371, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il épousa Marguerite Tournemine, fille du sr de la Hunaudaye. La maison de Lanvallay remonte à Yvon de Lanvallay, chevalier, en 1181.

YVON ou ÉON DE TRÉMIGON, dont le nom est quelquefois orthographié Trémangon ou Trémagon, servait en Normandie, sous le duc d'Alençon, avec dix-huit écuyers et cinq archers. La quittance de ses gages, datée du 12 décembre 1370, est scellée de ses armes, *d'argent à l'écusson de gueules en abyme, accompagné de six fusées de même.* Il est mentionné avec le titre de chevalier dans plusieurs montres postérieures à l'année 1370. Il suivit en Italie Silvestre Budes, et fut un des dix Bretons qui combattirent à Rome, en combat singulier, en 1377, contre dix Allemands, qui furent vaincus [1]. Nous lisons dans le poème intitulé *Gestes des Bretons en Italie, sous le pontificat de Grégoire XII :*

Après celuy est Trémigon
Qui avait fait cette emprise,
Très vaillamment l'avait emprise.
Bien y parut : des armes tant
Fist icel jour, plus que Rolant
N'avait onc fait, ne Olivier,
Qui furent moult bons chevaliers.

[1] Voyez t. I, p. 195.

Digitized by Google

Dans cette lutte, cinq Allemands furent tués, et les autres grièvement blessés. Eon de Trémigon fut, en 1379, capitaine de trente hommes d'armes. Cette maison remonte à Hervé de Trémigon, chevalier en 1160. Nous citerons ensuite : Juhel, croisé, en 1191 ; Erart, évêque de Dol en 1386 ; Louis, qui se distingua, en 1423, au combat de la Broussinière, où les Anglais furent défaits, en 1434, et qui fut conseiller et chambellan du roi ; Jean, homme d'armes de l'ordonnance du duc, en 1474, capitaine des francs-archers de l'évêché de Dol, en 1508 ; François, gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1573 ; Jean, capitaine d'une compagnie de cinquante chevau-légers et de cent carabins, en 1607. Un membre de cette maison a été admis aux honneurs de la cour en 1771. (D. Morice, *Hist. du roi Charles VI ; Nob.* de Courcy.)

ALAIN DE ROHAN faisait partie des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, d'après une montre du 1er décembre 1370.

GUILLAUME DE LAUNAY est mentionné dans une montre du 1er décembre 1370, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il était, suivant d'Argentré, sr de Pluscallec, partisan de Charles de Blois, et se trouva en 1364 à la bataille d'Auray. Il suivit ensuite Bertrand du Guesclin en Espagne, prit part aux siéges de Maguelone et de Birviesca, et se trouva, en 1369, à la bataille de Montiel. Il accompagna aussi Bertrand du Guesclin dans d'autres expéditions. Olivier de Launay, sire de Pluscallec ou de Ploësquellec, chevalier, signa, en 1379, l'acte d'association de la noblesse, pour s'opposer à l'invasion des Français ; il servait, en 1370, dans la compagnie de Bertrand du Guesclin ; Jean de Launay suivit Bertrand du

Digitized by Google

Guesclin en Espagne, ainsi que nous l'apprend l'enquête établie, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, et fut tué, suivant D. Morice, en 1390, au siége de Carthage. L'enquête précitée nous fait aussi connaître qu'un gentilhomme breton nommé Yves de Launay tua en duel, en 1370, un Gascon appelé le Bourt de Caumont, qui avait prétendu que les Gascons étaient meilleurs hommes d'armes que les Bretons. Il existe en Bretagne beaucoup de familles du nom de Launay, qui est aussi quelquefois orthographié de Launoi.

GEOFFROI BUDES faisait partie, en 1370, des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il était fils de Geoffroi Budes, chevalier, frère du fameux Silvestre Budes, gonfalonnier de l'Église romaine. L'enquête qui eut lieu en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, nous apprend que Geoffroi Budes était alors âgé de vingt-cinq ans, et neveu de Silvestre de la Feillée, avec lequel il combattit aux côtés de Charles de Blois, à la bataille d'Auray où il fut fait prisonnier. Il est ainsi désigné dans cette enquête : *nobilis vir Gaufridus Budes, miles, de Parrochia de Uscello* (d'Uzel) *Brioc. Dioc. ætatis* XXV *annorum.* Il déposa dans cette enquête, qu'au siége d'Usson il eut une jambe rompue, le bras droit fracturé et entièrement disloqué, et qu'il fut si grièvement blessé par les coups de pierres qu'il avait reçus, qu'il resta étendu dans les fossés du château. Dans cet état, il fut emporté par plusieurs de ses amis. Mais ayant fait un vœu à Charles de Blois, il se sentit tellement soulagé, qu'il put remonter à cheval et faire une chevauchée de sept lieues. Dans une quittance donnée à Villeneuve-lès-Avignon, le 16 avril 1375, Geoffroi Budes prend les qualités de chevalier et de chambellan du duc d'Anjou. Son sceau, apposé à cette quittance, représente *une bande chargée de trois tourteaux.* Cimier: *une tête d'âne.* Légende: *scel Geoffroi*

Digitized by Google

Budes, chevalier. D'après d'Argentré, il se distingua au siége de Gournay, en 1373.

NICOLAS DE KERGOURNADECH est mentionné, dans une montre du 1er décembre 1370, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. (Voy. art. Olivier de Kergournadech, année 1288.)

JACQUES DE PENHOADIC faisait partie, en 1370, des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Le roi, par lettres du 1er juillet 1371, donna l'ordre à ses trésoriers généraux des aides, de compter à son amé et féal chevalier Jacques de Penhoadic la somme de sept cents francs, pour subvenir aux dépenses de certaines missions qui lui avaient été confiées. Il suivit le parti de Charles de Blois et fut fait prisonnier dans une rencontre par un chevalier anglais nommé Jean Dalton. Il obtint du roi d'Angleterre un sauf-conduit, qui lui fut donné, le 28 juillet 1358, afin de venir en Bretagne chercher sa rançon. Un de ses descendants, Jacques de Penhoadic, conseiller du duc, fut envoyé avec Jean Hingant à la cour d'Écosse, pour y faire la proposition du mariage du comte de Montfort avec la princesse Isabeau.

OLIVIER DE LAUNAY faisait partie, en 1370, des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il est qualifié chevalier et sr de Pluscallec, dans l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et dans le traité de Guérande, en 1381.

JEAN DE BEAUMONT est mentionné dans une montre du 1er décembre 1370, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il le suivit avec son frère Alain en Espagne, et se distingua aux siéges de Maguelone et de Birviesca, ainsi qu'à la bataille de Montiel. En 1370, il

Digitized by Google

accompagna Bertrand du Guesclin dans son expédition en Poitou, prit part au siége de Saint-Sever, et se rendit maître, en 1372, de la ville de Chisey. Pendant qu'il assiégeait cette place, il battit complétement Robert Myton, qui en était capitaine, et le fit lui-même prisonnier. Jean de Beaumont est qualifié chevalier dans un sauf-conduit qui lui fut délivré le 13 juillet 1380, par le roi d'Angleterre, ainsi qu'à plusieurs autres chevaliers qui devaient rester en otage à Calais pour Olivier du Guesclin, qui avait été fait prisonnier par Evecot de Solle. Il existe en Bretagne plusieurs familles et deux terres appelées Beaumont. Ce nom a aussi été porté par des familles étrangères à la Bretagne. Jean et Alain de Beaumont pourraient descendre d'autre Alain de Beaumont, chevalier, en 1298, dont le sceau représente *trois pieds de biche ;* mais nous ne saurions l'affirmer. Le nom de Beaumont est connu en Bretagne depuis Hervé de Beaumont, témoin d'un accord passé, en 1158, entre André de Vitré et Guillaume de la Guerche. Guillaume et Macé de Beaumont furent écuyers du duc, en 1417.

EON DE PENGREAL est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin dans une montre du 1er décembre 1370. On trouve un autre Eon de Pengreal au nombre des nobles de Rohan et de Porhoët, qui prêtèrent serment de fidélité au duc en 1437; Guillaume de Pengreal était écuyer du duc, en 1431.

GUILLAUME DE MONTBOURCHER figure, dans une montre du 1er décembre 1370, au nombre des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Le sire de Montbourcher prit part, suivant divers historiens, à la bataille de Montiel, en 1369, mais nous ignorons si c'est de Guillaume de Montbourcher dont ils ont voulu parler.

Digitized by Google

PIERRE ROUSSEAU est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, dans une montre du 1er décembre 1370. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Rousseau ou le Rousseau, dont deux seules, originaires de l'évêché de Cornouailles, sont d'ancienne noblesse.

ALAIN DE SAFFRÉ était, d'après une montre du 28 janvier 1370, un des chevaliers de la compagnie de Girard, sire de Rays, chevalier banneret. Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *trois croisettes fleurdelysées.* La maison de Saffré remonte à Alain de Saffré, qui vivait en 1220. On trouve ensuite : Foulques, qui épousa l'héritière de Sion en 1360 ; Jean, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson ; Louis, homme d'armes de la garde du duc, son écuyer et maître d'hôtel, en 1485 ; Catherine et Isabeau, dames d'honneur de la duchesse Anne. La terre de Saffré était une châtellenie qui donnait le droit à ses possesseurs, de siéger aux Parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers.

JEAN DE CHATEAUBRIAND, un des chevaliers de la compagnie de Girard Chabot, sire de Rays. (Montre du 28 janvier 1370.)

YVON DE LA JAILLE faisait partie, en 1370, des chevaliers de la compagnie de Pierre Tournemine, sr de la Hunaudaye. Dans l'enquête établie, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, Yves de la Jaille est ainsi désigné : *nobilis vir D. Yvo de Jailla, miles, dominus dicti loci, et dominus Castri S. Marsi. Nan. Dioc. ætatis* XLVI. La terre de Saint-Mars, dont il est ici question, était située dans l'évêché de Nantes et appartenait à la maison de la Jaille, depuis l'an 1196.

Digitized by Google

GUILLAUME DE ROUGÉ était, d'après une montre du 27 janvier 1370, un des chevaliers de la compagnie de Pierre, sr de la Hunaudaye, chevalier banneret. Dans un compte de l'an 1377, de Jean Le Flament, trésorier des guerres du roi, Guillaume de Rougé figure comme ayant sous ses ordres un chevalier et six écuyers.

JEAN DE LA COUR, un des chevaliers de la compagnie du sire de la Hunaudaye. (Montre du 29 janvier 1370.) On trouve un Jean de la Cour, peut-être fils du précédent, au nombre des nobles de Lamballe qui prêtèrent serment de fidélité au duc, en 1437.

GUILLAUME DE PENHOET, un des chevaliers de la compagnie de Guillaume Bouëstel. (Montre du 29 janvier 1370.) Par lettres du 10 septembre 1373, Charles V accorda à son amé et féal Guillaume, sire de Penhoët, chevalier, une pension viagère de deux cents livres, en récompense de ses loyaux services.

JEAN D'ACIGNÉ, au nombre des chevaliers de la compagnie de Guillaume Bouëstel. (Montre du 29 janvier 1370.) Il servit en 1378, avec sept écuyers dans les guerres de Normandie, et fut envoyé, en 1388, en ambassade au roi par le duc de Bretagne. Ses armes, d'après un sceau de 1379, sont *d'hermines à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'argent, à la bordure d'azur.* Cimier : *une tête de cerf.* Supports : *deux sauvages.* Légende : *S. Jehan d'Acigné.* Jean d'Acigné, l'aîné, chambellan du duc, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, en 1396. La maison d'Acigné, ramage de celle de Vitré, a produit nombre de chevaliers, parmi lesquels nous citerons Pierre, grand sénéchal de Provence, en 1411. Les sires d'Acigné siégeaient aux Parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers.

Digitized by Google

ROBERT DE MAIMBIER est mentionné avec la qualité de chevalier dans une montre de Guillaume Bouëstel, du 29 janvier 1370, et dans plusieurs autres montres de la même année. Nous citerons ensuite: Guillaume, au nombre des hommes d'armes qui ont servi le duc, en 1427; Georges, envoyé, en 1488, en ambassade en Angleterre; Guyon, au nombre des gentilshommes qui reçurent des habits de deuil, à l'époque de la mort du duc François II, en 1488.

JULIEN COLIN, s^r^ DE LA BRIAYE, DE LA HERBETIÈRE, D'ARDENNES et autres lieux, chevalier, vivait en 1370, d'après le Dictionnaire des maisons nobles et anoblies de France, de M. Lainé, qui nous apprend, en outre, que cette famille a produit un capitaine de cent hommes d'armes à la fin du XIVe siècle, nombre de gentilshommes au service des ducs de Bretagne, et, dans des temps postérieurs, des officiers de tous grades, un chef d'escadre des armées navales, etc.

L'armorial de M. de la Grasserie remonte l'origine de cette famille à messire Colin, s^r^ d'Ingrande, chevalier, qui vivait, en 1247, et qui portait pour armes *des merlettes sans nombre*. Cette origine est controuvée, car Colin est ici un prénom et nullement un nom patronymique. En confondant les prénoms avec les noms, on peut facilement obtenir les descendances les plus illustres. Simon Collin se croisa, en 1249, d'après une charte de Nymocium. (*La noblesse de France aux croisades.*)

Messire GILBERT GIFFART, souvent cité par Froissart, était un chevalier breton passé au service des Anglais. Il combattit avec eux au combat de Pont-Valain, en 1370. Dans ce combat, les capitaines anglais étaient, rapporte d'Argentré, Thomas Granson, Hue de Caverley et Gilbert

Digitized by Google

Giffart, grand compagnon, au temps passé, du connétable du Guesclin.

GUILLAUME DE LA MOTTE était un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1370. D'après un sceau de l'an 1379, ses armes étaient *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de six fleurs de lys, trois en chef et trois en pointe.* Supports : *deux loups.* Cimier : *une tête de cheval, issant d'une couronne fleurdelysée.* Légende: *S. Guillaume de la Motte.* Le *Dictionnaire des terres du comté nantais* nous apprend qu'il était, en 1370, sr de la Motte-Allemand, terre de haute justice située près de Saint-Nazaire. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées la Motte.

1371. JEAN DE LA TEILLAYE, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Montauban, chevalier. (Montre du 10 avril 1371.) Il est mentionné dans une montre du 22 août 1380, avec deux chevaliers et sept écuyers de sa chambre. Une quittance de ses gages du 17 janvier de la même année, est scellée de ses armes, *deux fasces avec quatre besants en chef.* Pierre de la Teillaye, peut-être son fils, était, en 1418, au service du roi avec seize écuyers.

HUE DE LEET, au nombre des chevaliers de la compagnie de Jean du Juch, chevalier. (Montre du 10 avril 1371.) Le nom de Leet figure souvent dans les montres des XIVe et XVe siècles. Guillaume de Leet, chevalier, fonda, en 1376, à l'abbaye de Buzay, trois messes par semaine. Olivier, écuyer d'écurie du dauphin, avait pour armes *un écu losangé,* d'après une quittance du 4 décembre 1421. Pierre, sr de la Desnerie, évêché de Nantes, reçut en don

Digitized by Google

du duc, des terres confisquées, en 1488, sur François de la Touche.

ÉLIE DU ROUVRÉ est mentionné, dans une montre du 10 avril 1371, parmi les chevaliers de la compagnie d'Henri de Plédran, chevalier. Élie du Rouvré est qualifié s^r du Bois-Bouëssel, ainsi que capitaine de Saint-Brieuc des Vaux, dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande, en 1381. Son sceau, d'après M. de Courcy, représentait *un sautoir, cantonné de quatre merlettes.* Ce nom est aussi orthographié du Rouvray dans les *Preuves* de D. Morice, et du Rouvre, dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy et dans l'ouvrage intitulé *les anciens Évêchés de Bretagne.*

JEAN DU MUR est mentionné dans une montre d'Henri de Plédran du 10 avril 1371, parmi les chevaliers de sa compagnie, et aussi parmi ceux de la compagnie de Bertrand du Guesclin, dans diverses montres de la même année. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Mur; nous ignorons à laquelle Jean du Mur appartient. Ce nom est très-ancien en Bretagne; Eudon, dit Mab-Gestin, fut présent à la fondation de l'abbaye de Bonrepos, en 1184; Guillaume était, en 1420, homme d'armes de la compagnie du vicomte de la Bellière; Guillaume, capitaine de Guingamp, est mentionné parmi les écuyers du duc, dans un compte de l'an 1452. Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent dans les compagnies d'hommes d'armes.

EUSTACHE DE MAUNY faisait partie, d'après une montre du 1er mai 1371, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Mauny, chevalier banneret. Il figure avec un chevalier et vingt-sept écuyers de sa chambre, dans une montre du 1er juin de la même année. Une quittance de ses gages, du 13 septembre 1372, est scellée de ses armes,

Digitized by Google

un croissant surmonté d'un lambel de trois pièces. Il était cousin de Bertrand du Guesclin, et prit part avec ses frères Olivier, Hervé, Alain et Henri à la bataille d'Auray, en 1364. Ils avaient embrassé le parti de Charles de Blois. Eustache de Mauny accompagna Bertrand du Guesclin en Espagne, en 1366, et servit sous ses ordres en Auvergne, en 1371.

GEOFFROI GIFFART, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Mauny. (Montre du 1er mai 1371.) Il servit dans les guerres de Bretagne avec quatre écuyers, d'après une quittance de ses gages, du 15 août 1380, scellée de ses armes, *une fasce, surmontée de deux étoiles.* Légende : *scel Geoffroi Giffart.*

ROBIN DE LA BOISSIÈRE ou DE LA BOUEXIÈRE est mentionné dans une montre du 1er mai 1371, de Bertrand du Guesclin, parmi les chevaliers de sa compagnie. Il existe en Bretagne plusieurs familles portant le nom de la Boissière.

JEAN RAGUENEL était, en 1371, un des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il prend les titres de vicomte de Dinan et de chevalier, dans une montre du 1er juin 1373, reçue au siége de Brest, qui nous fait connaître qu'il avait sous ses ordres vingt-sept écuyers. Il est appelé vicomte de la Bellière dans une montre du 17 novembre 1378. Son sceau, apposé à une quittance du 27 avril de la même année, représente *un écartelé d'argent et de sable.* Il suivit, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne, et, de retour en France, prit part au siége de Conq, à la prise du château de Gournay dans l'île de Jarzé, ainsi qu'aux siéges de Saint-Malo et de Brest. Il commanda une compagnie de gens d'armes pendant la guerre de Flandre en 1382, et se trouva à l'attaque du pont de Commines. En

Digitized by Google

1386, il suivit en Castille Olivier du Guesclin avec une compagnie de trois cents lances, qu'il commandait avec Guy le Baveux. On le trouve mentionné dans un compte de l'an 1405, parmi les chambellans du duc. Il fut tué en 1415, à la bataille d'Azincourt. Il était petit-fils de Robin Raguenel, un des chevaliers du combat des Trente, et père de Jean Raguenel, qui épousa l'héritière de Malestroit, et qui mourut le 25 novembre 1436. Leur fils fut, en 1452, maréchal de Bretagne.

GEOFFROI DE MAILLECHAT, un des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. (Montre du 1er août 1371.) Il figure avec quatorze écuyers de sa chambre, dans une montre du 15 octobre 1374. Son sceau, apposé à une obligation du mois d'octobre 1375, souscrite par son frère Alain, représente *une bande, chargée de trois channes.* D'Argentré cite, parmi les capitaines bretons qui prirent part, en 1372, à la bataille de Chisey, Charles de Maillechat, qui aurait pu être le frère de Geoffroi. La maison de Maillechat remonte à Olivier de Maillechat, qui, au moment de partir pour la Terre-Sainte, fit une donation à l'abbaye de la Vieuville, en 1162. Plusieurs gentilshommes de ce nom sont mentionnés dans des montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles.

ALAIN DE BEAUMONT, l'aîné, figure dans une montre du 1er mai 1371, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il le suivit dans ses deux expéditions en Espagne, se trouva aux siéges de Maguelone et de Birviesca, ainsi qu'aux batailles de Navarette et de Montiel. De retour en France, il prit part, en 1370, au siége de Saint-Sever, et s'empara de la ville de Saint-Honoré-le-Bel. Il commanda, en 1372, à la bataille de Chisey, avec Maurice du Parc, l'aile gauche de l'armée française. En récompense de

Digitized by Google

ses services, il fut institué la même année sénéchal du Poitou.

Une lettre du roi Charles V, du 8 novembre 1379, contient ce qui suit : « Comme je pieça nous eussions retenu notre » amé et féal chevalier Alain de Beaumont au nombre de » quarante hommes d'armes, et de deux cents francs d'or » d'estat par mois ; nous, pour certaines causes qu'à ce nous » est meu, lui avons de nouvel ordonné d'avoir de creue » vingt hommes d'armes en sa compagnie, et cent francs » d'or d'estat par mois, au lieu de Guillaume de la Hous- » saye, pour nous servir en nos guerres au pays de » Guyenne, en la garde de nostre ville de Bergerac, sous le » gouvernement de nostre amé et féal chevalier Loys de » Sancerre, maréchal de France. Donné à Montargis, etc. » Alain de Beaumont fut un des chevaliers qui portèrent les quatre écus qui figurèrent aux obsèques du connétable du Guesclin, lesquelles eurent lieu à Saint-Denis, en 1380.

Le franc comte de Longueville
Porta le primier des escus,
Frère fut de Bertrand sans guile,
Dieu recieve s'ame la sus.
Li cons de Dammartin nobile
Fu avec luy, n'en doutez nuls,
Le second escu par Saint-Gille
Fu porté du seignour Cremus
Alain de Biaumont, sans doubtance
Li porta et deus chevaliers
Monsieur Olivier sans failliance
De Maugny y porta le tiers,
Le quart escu par reverance
Fu porté de nobles guerroyers
Maugni, Beaumanoir en présence
Et le Bègue fesaient le tiers.

(Manuscrit de Saint-Aubin d'Angers.)

ALAIN DE BEAUMONT, le jeune, est mentionné dans une montre du 1er juin 1371, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin.

Digitized by Google

JEAN DE LÉON, sire DE HACQUEVILLE, chevalier, servait en Auvergne sous les ordres du connétable du Guesclin, avec un chevalier et trois écuyers, d'après une montre du 1er juin 1371.

BERTHELOT LE ROUX, un des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er juin 1371.) Une quittance de ses gages, du 22 mai 1378, est scellée de ses armes : *trois coquilles.* Il existe en Bretagne d'autres familles de ce nom.

LAURENT DE MÉEL, un des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er juin 1371.) Jean de Méel, chevalier, servait aussi en Normandie en 1371, sous les ordres du connétable, avec neuf écuyers. Son sceau, apposé à une quittance de ses gages du 10 août de la même année, représente *trois quintefeuilles.* Eon de Méel, écuyer, servait également en Normandie avec cinq écuyers en 1378 ; sur son sceau on voit *sept merlettes.* Olivier de Méel figure avec quarante-cinq écuyers de sa compagnie, dans une montre du 1er septembre 1426. Ayant trempé dans l'assassinat du malheureux Gilles de Bretagne, il eut la tête tranchée à Vannes, en 1451, malgré les efforts que fit le roi pour lui sauver la vie.

JEAN DE BEAUMANOIR, qu'il ne faut pas confondre avec le sire de Beaumanoir, chevalier banneret, est mentionné dans une montre du 1er juin 1371, parmi les chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. Jean de Beaumanoir et Robert de Guitté sont qualifiés maréchaux du connétable dans une montre de la même année. Jean, Alain et Robert de Beaumanoir, chevaliers, prirent part, suivant Froissart, à la bataille de Chisey.

JEAN D'ORENGES figure, dans deux montres du 1er juin et du 1er juillet 1371, parmi les chevaliers de la compagnie

Digitized by Google

du connétable du Guesclin. Nous ignorons si ce chevalier est le même que Jean, s^r d'Orenges, en Bretagne, frère de messire Nicole Paynel, Normand, qui, suivant d'Argentré, prit part, en 1356, sous l'enseigne de Bertrand du Guesclin, au combat de Montmurau. Il existait en Bretagne une famille appelée d'Orenges, qui possédait la terre de ce nom, située dans l'évêché de Rennes, et qui remontait à Guillaume d'Orenges, un des défenseurs de Dol, en 1173. Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent dans des montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles.

THIBAUT DE SAINT-DIDIER, un des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er juin 1371.) Il figure avec vingt-quatre écuyers de sa chambre, dans une montre reçue le 1er juin 1380, à Pont-Audemer. Cette maison remonte à Hamon de Saint-Didier, qualifié *miles* dans une charte de l'an 1070, de l'abbaye de Saint-Serge. On trouve ensuite : Ruellan, chevalier, en 1240; Eudes, croisé, en 1248; Jean, chevalier, qui servait avec trois chevaliers et vingt-quatre écuyers, sous les ordres du connétable, en 1377 ; Guyot, en 1480, homme d'armes de la compagnie de Pierre de Rohan, s^r de Gié, maréchal de France. La terre de Saint-Didier est située dans l'évêché de Rennes.

GUILLAUME DES BRIEUX, un des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er juin 1371.) Une enquête faite en 1391, au sujet des droits du duc sur ses vassaux, nous apprend que monsieur Guillaume, s^r des Brieux, avait été maître d'hôtel du duc. Ce seigneur était sans doute fils d'autre Guillaume, qui fut arrêté à Paris au milieu d'un tournoi, en 1344, avec quelques autres seigneurs bretons, que Philippe de Valois fit conduire aux halles de Paris, et exécuter immédiatement.

Digitized by Google

RAOUL DE L'ISLE, un des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. (Montre du 1er juin 1371.) Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de l'Isle.

JEAN DE TRÉAL, un des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er juin 1371.) Il est qualifié chevalier dans plusieurs autres titres qui nous font connaître qu'il fut envoyé, en 1388, par le duc, en ambassade auprès du roi Charles VI, et qu'il fut maître d'hôtel du duc, en 1404. Cette maison tire son nom de la paroisse de Tréal, dont il est fait mention dans une charte de l'abbaye de Redon de 857. Elle a produit un évêque de Rennes, en 1364, un ambassadeur du duc en 1386, des maîtres d'hôtels, des chambellans des ducs, des capitaines de places fortes, etc. Le sire de Tréal prit place parmi les bannerets et les bacheliers, aux États de Vannes, en 1462.

RAOUL DE BEAUCHAMP est mentionné dans une montre du 1er août 1371, parmi les chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. On trouve un Pierre de Beauchamp, témoin avec Jean de Tournebec, comme lui Normand, d'une fondation faite, en 1166, à l'abbaye de Redon par le roi d'Angleterre. Mais il est possible qu'il se fût établi en Bretagne, et que Raoul de Beauchamp fût un de ses descendants.

RAOUL TESSON était, en 1371, un des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin. Il figure avec neuf écuyers dans une montre de 1381. Il était probablement fils d'autre Raoul, chevalier, en 1312, commis par le duc Arthur avec Thibaut de la Feillée, chevalier, pour évaluer la succession du vicomte de Rohan. La maison de Tesson, originaire de Normandie, est connue depuis Jourdan Tesson,

Digitized by Google

mentionné dans un rôle de services militaires dus au mont Saint-Michel, en 1154.

JEAN DE VILLIERS, un des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er octobre 1371.) Il servit, en 1380, dans les guerres de Bretagne, avec neuf écuyers, sous le commandement de Geoffroi Février, chevalier. Ses armes étaient, d'après une quittance de ses gages à laquelle était apposé son sceau, *une croix, accompagnée au 1 et 4, d'une fleur de lys et demie; au 2 et 3, d'une rose.* Cette maison, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Villiers de l'Isle-Adam, originaire de l'Isle de France, remonte à Gautier de Villiers, témoin d'un accord passé, en 1235, entre Raoul de Fougères et Guy Mauvoisin; Jean de Villiers était scolastre du chapitre de Dol, en 1340; Eon servait, comme écuyer, dans la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1375. On trouve beaucoup d'autres gentilshommes de ce nom dans les montres bretonnes d'hommes d'armes.

BERNARD DE MAREIL faisait partie des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, d'après une montre du 1er octobre 1371. Henri de Mareil est cité par d'Argentré parmi les capitaines bretons qui suivirent Bertrand du Guesclin en Espagne; Guillaume de Mareil portait, d'après un sceau de 1435, *échiqueté d'hermines et de gueules;* Bertrand de Mareil fut créé, en 1453, chevalier de l'Hermine.

JEAN MARTEL, au nombre des chevaliers de la compagnie du connétable du Guesclin. (Montre du 1er octobre 1371.) Il figure dans une montre du 22 juillet 1392, avec un chevalier et onze écuyers de sa compagnie. Son sceau représente *un fretté.* Supports: *deux lions.* Cimier: *une tête de chien.* Ces armes sont celles des Martel, srs de la Ville-Gallé, de la Ville-Josse et de la Mettrie, paroisse de Henna-

Digitized by Google

bihan, évêché de Saint-Brieuc. Une autre famille du même nom habitait l'évêché de Nantes.

HERVÉ LE COQ ou LE COCH, chevalier, servait avec neuf chevaliers et trente écuyers de sa compagnie sous les ordres du connétable de France, d'après une quittance de ses gages du 6 août 1371, scellée de ses armes, *deux fasces.* Perrot le Coq signa l'acte d'association de la noblesse de Bretagne, en 1379; Jamet était auditeur à la chambre des Comptes, en 1403; Alain est mentionné parmi les hommes d'armes de la compagnie de Guy de Laval, sire de la Roche-Bernard, dans une montre de l'an 1426.

Monsieur ROGER DAVID, très-cher seigneur, époux de Jeanne de Rostrenen, vicomtesse de Rohan, est ainsi qualifié dans un acte du 29 mai 1371, par lequel elle cède au duc, pour la somme de mille livres de rente viagère, la terre de Guémené-Guingamp. Cet acte est scellé des armes de Roger David, qui sont *une fasce accompagnée de trois roses,* et de celles de Rohan et de Rostrenen. Jeanne de Rostrenen avait épousé en premières noces Alain, vicomte de Rohan. Le roi d'Angleterre avait fait don à Roger David, capitaine anglais, par lettres datées du 1er avril 1364, de la châtellenie de Guémené-Guingamp, et l'avait nommé capitaine de Quimperlé. Nous ignorons si la postérité de Roger David se fixa en Bretagne, et nous ne le nommons que comme ayant été sr de Guémené-Guingamp.

GEOFFROI DE PONTGLOU. (Cession faite au duc en 1371, par Jeanne de Rostrenen, de la terre de Guémené-Guingamp.) Il est mentionné, dans une montre du 1er janvier 1375, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il prêta serment au duc et donna son scellé, comme capitaine de Brest, le 24 février 1371. Son sceau représente les armes suivantes : *de gueules à trois fasces d'argent, au*

Digitized by Google

franc canton écartelé d'or et d'azur. Légende: *S. Giefroi de Poulglou.* Il fut nommé, en 1381, par le duc, capitaine de Saint-Malo. Maurice, peut-être son fils, prêta serment au duc parmi les nobles de Tréguier, en 1437; Raoulet était, en 1481, un des soixante-quinze archers de la garde du corps du duc.

JEAN DE SAINT-NOUAN. (Cession faite au duc en 1371, par Jeanne de Rostrenen, de la terre de Guémené-Guingamp.) Jean de Saint-Nouan est mentionné dans une montre du 1er janvier 1371, parmi les chevaliers de la compagnie de Maurice de Tréziguidy. Cette maison, qui remonte à Mahaut de Saint Nouan, chevalier, en 1268, a produit, en 1454, un chevalier de l'Hermine.

Monsieur HENRI LE PARISY scella un acte du 29 mai 1371, concernant la cession faite au duc par Jeanne de Rostrenen de la terre de Guémené-Guingamp. Il est désigné par ces mots: *Henricus Parisy, miles de Britanniâ,* dans un compte du trésor royal de l'an 1385. Il fut sans doute père d'autre Henri, qui était, en 1414, maître de la vénerie du duc, et, en 1419, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne.

AUFFRAY DE MONTBOURCHER, chevalier, figure, comme témoin, dans l'enquête établie, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois.

MAURICE DU PARC, qui fut, en 1350, un des écuyers du combat des Trente, est désigné ainsi qu'il suit, dans l'enquête qui eut lieu, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois: *nobilis vir Mauricius de Parcu, miles, parrochianus de Roslohen. Trec. Dioc. ætatis* L *annorum.* Cette enquête constate qu'il avait été chambellan de Charles de Blois, pendant les dix dernières années de la vie

Digitized by Google

de ce prince. Il fut aussi pour lui capitaine de Quimper, et contribua à sa rançon pour une somme de cinq mille écus, en 1359. Après la mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Auray, en 1364, Maurice du Parc entra au service du comte de Montfort, devenu par suite du traité de Guérande, légitime souverain de Bretagne. Ce prince, dans des lettres du 1er mai 1369, données en faveur de Maurice du Parc, l'appelle *son très chier, amé escuyer et chambellan, autrefois capitaine de Quimper-Corentin et garde du pays de Cornouailles.* En 1372, il commanda avec Alain de Beaumont, à la bataille de Chisey, l'aile droite de l'armée française. Il fut aussi gouverneur de la Rochelle. M. Guérin de la Grasserie prétend, dans son *Armorial de Bretagne,* que Maurice du Parc appartenait à la famille du Parc de Locmaria, dont les armes sont *trois jumelles.* M. de Courcy, au contraire, attribue le combattant des Trente à la famille du Parc, sr dudit lieu, paroisse de Rosnoën, évêché de Cornouailles, dont les armes sont *d'azur au léopard d'or, au lambel de gueules,* qui sont les armes de la maison du Faou, dont il suppose que ces du Parc sont issus. Cette opinion nous semble la plus probable ; nous ferons seulement remarquer que l'enquête de 1371, indique la paroisse de Roslohen ou Rosnoën comme faisant partie du diocèse de Tréguier, et non de celui de Cornouailles ; mais, depuis cette époque, les limites de ces diocèses ont pu changer.

GUILLAUME DE KERIMEL, *nobilis vir D. Gullielmus de Kaerimel, miles, ætatis* XXX *annorum,* est ainsi désigné dans l'enquête de 1371, relative à la canonisation de Charles de Blois. Il déclara que, se trouvant avec Geoffroi du Plomb, chevalier, ils virent sortir du sang du portrait de Charles de Blois. Il raconte aussi qu'à la bataille d'Auray, il fut fait prisonnier par un Anglais, nommé Colin Piédon.

Digitized by Google

GEOFFROI DU PLOMB, *dominus Gullielmus de Plombo, miles,* témoin dans l'enquête de 1371, relative à la canonisation de Charles de Blois. On trouve Michel de Plomb au nombre des écuyers de la compagnie de Nicole Paynel, chevalier banneret, dans une montre du 1er mai 1421.

PIERRE DU GUESCLIN est qualifié *miles* dans l'enquête qui eut lieu, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois. Suivant du Paz, Pierre du Guesclin, sr du Plessis-Bertrand, fut fait prisonnier, en 1364, à la bataille d'Auray, par un capitaine anglais, nommé Guillaume de Latimer, auquel il paya pour sa rançon quinze cents écus d'or.

GUILLAUME LE BARD, *miles,* figure, comme témoin, dans l'enquête de 1371, pour la canonisation de Charles de Blois. Cette maison remonte à Geoffroi le Bard ou le Bart, dont le sceau, gravé avec la date de 1241, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un léopard.* Macé le Bart fut chancelier de Bretagne, en 1390, et Thomas, chevalier de l'Hermine, en 1454.

HERVÉ DE KERALEN, *nobilis vir D. Henricus de Keralen, miles,* XL *annorum,* est ainsi désigné dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois. Elle nous apprend qu'il avait été capitaine des archers de ce prince. Alain de Keralen servait dans les guerres de Bretagne, sous les ordres du sire de Bueil, en 1380; Jean rendit hommage au vicomte de Rohan en 1396.

JEAN D'INGRANDE, *miles,* de la paroisse d'Azay, près de Châteaugontier, figure, comme témoin, dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois. Il est mentionné dans une montre du 27 janvier 1382, parmi les chevaliers de la compagnie d'Eon de Lesnerac, capitaine de Clisson. Ingrande est une baronnie avec ville et château,

Digitized by Google

située partie en Anjou, partie dans l'évêché de Nantes. Colin d'Ingrande se croisa, en 1248.

ROLLAND MADEUC, *D. Rollandus Madeuc, miles.* (Enquête pour la canonisation de Charles de Blois.) Un sceau de Rolland Madeuc, de l'an 1407, représente *un léopard, accompagné de sept coquilles 4 et 3.* Supports: *un léopard et un lion.* Timbre: *une tête d'homme.* Cette maison a produit d'autres chevaliers, un seigneur croisé, en 1248, des écuyers et des chambellans des ducs, des capitaines de places fortes, et en 1454, un chevalier de l'Hermine, en faveur duquel les terres de Crénolles, de Guémadeuc et de Launay, furent érigées en bannière.

GEOFFROI DESTRAT, *miles.* (Enquête pour la canonisation de Charles de Blois.)

GUILLAUME LE VOYER, *Gullielmus Villici, miles,* figure dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois, et dans une montre du 1er février 1380, qui nous apprend qu'il était au service du roi avec neuf écuyers. Son sceau représente *trois haches d'armes,* armes des le Voyer de Trégomar. Dans une autre montre de 1380, il est qualifié capitaine de la Roche-Goyon.

MORICE DE PLUSCALLEC (orthographié aussi de Plusquellec et de Ploësquellec) figure dans l'enquête établie pour la canonisation de Charles de Blois. Geoffroi Bernabit, écuyer, déposa qu'il vit du sang couler du portrait de Charles de Blois, et qu'il en recueillit de la main de monsieur Morice de Pluscallec, chevalier, qui, avec un couteau, en avait enlevé quelques gouttes. Morice de Pluscallec est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Le sceau d'un autre Morice de Pluscallec, chevalier banneret, en 1416, représente *trois chevrons.*

Digitized by Google

ALAIN DE KERNEVENOY prêta serment de fidélité au duc, avec quelques autres chevaliers, en 1371. Son sceau, donné avec la date de 1371, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écu vairé d'azur et d'argent, un franc canton à dextre.* Un autre Alain de Kernevenoy est mentionné dans une montre de 1421, au nombre des écuyers de la compagnie de Jean Rogon, écuyer; Guillaume faisait partie des écuyers de la compagnie de Thibaut de la Clartière, en 1421; le seigneur de Kernevenoy, sergent féodé sous la barre d'Hennebont, ne se présenta pas au parlement général tenu à Vannes, en 1462.

HENRI DU PERENNO est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre du 1er janvier 1375, ainsi que dans diverses autres montres. Henri du Perenno pourrait avoir été frère de Guillaume, dont il sera parlé ci-après, et d'Hervé, qui fut commis, en 1379, par le sire de Clisson, pour passer la revue des quarante hommes d'armes, qui étaient sous les ordres de Jean du Juch, chevalier, capitaine de Conq. Le sceau d'Hervé du Perenno représente *une fasce ondée.* On trouve encore, Jean, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson en 1371.

GUILLAUME DU PERENNO, chevalier, ou en français, Guillaume de la Perenne, est l'auteur d'un curieux roman en vers, dans lequel sont relatés les exploits de Silvestre Budes et des Bretons en Italie, en 1379. Guillaume du Perenno l'avait accompagné dans cette expédition. Ce nom est quelquefois aussi orthographié de Perenno.

EVEN CHESNEL, chevalier, prêta serment de fidélité au duc, par lettres du 4 décembre 1371, scellées du sceau de M. de Bléhéban. Il a existé en Bretagne deux familles du

Digitized by Google

nom de Chesnel. L'une d'elles a été maintenue, en 1669; elle portait *de sable à la bande fuselée d'or*. A l'autre famille, depuis longtemps éteinte, appartenait Georges Chesnel, chevalier, chambellan du duc, capitaine du château du Cormier, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, et dont les armes étaient, d'après un sceau de l'an 1402, *trois channes ou marmites*. Dans une charte de l'an 1163, de Raoul de Fougères, pour Rillé, on voit que Raoul de Sens et son frère firent don à cette abbaye de neuf journaux de terre, avec le consentement de Georges Chesnel, leur seigneur; Robert Chesnel, chevalier, vivait, en 1235; Jean, s^r de Malechat, lieutenant du capitaine de Dinan, défendit, suivant d'Argentré, cette ville assiégée par les Français, en 1488.

Monsieur DE BLÉHÉBAN, dont il a été fait mention à l'article précédent, est Pierre de Bléhéban, qui devint s^r de Sulé, par suite de son mariage avec Thomasse de Sulé, ainsi que nous l'apprennent des lettres du 13 juillet 1378, de Jeanne, duchesse de Bretagne, comtesse de Penthièvre, en faveur de ce seigneur. Les armes de Pierre de Pléhéban sont, d'après un sceau de l'an 1370, gravé dans les *Planches* de D. Morice, *de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles de même*. Supports : *deux aigles*. Cimier : *deux plumes*. Légende : *S. Pierre de ...heban*. Ce nom a été aussi orthographié de Blébéhan. Ce Pierre de Bléhéban était probablement fils d'autre Pierre, un des écuyers de la compagnie du sire de Rochefort, en 1356. Ce nom de Pierre était souvent porté dans cette famille, car nous trouvons mentionné dans un compte de Jean Mauléon, trésorier, Pierre de Pléhéban, comme ayant sous ses ordres, en 1427, vingt-deux hommes d'armes et quinze de trait. Les seigneurs de Bléhéban siégeaient aux Parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers.

Digitized by Google

1372. EON DE ROCHEFORT, chevalier, capitaine de vingt-cinq hommes d'armes, était employé par le roi à la garde des forteresses de Bretagne, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages du 8 mars 1372, scellée de ses armes, qui sont, *un lion vairé*. Supports : *deux harpies*. Timbre : *une couronne fleuronnée*. Il prend le titre de vicomte de Donges, dans son testament du 22 novembre 1372.

Messire PIERRE BOUEL fut, suivant d'Argentré, un des capitaines bretons qui prirent part, en 1372, à la bataille de Chisey.

Monsieur GUILLAUME FONDRIGAY, chevalier breton, rapporte d'Argentré, qui pendant sept ans avait servi les Anglais, vint, au moment où allait être livrée la bataille de Chisey, trouver le connétable, et lui demanda pardon, lui promettant que désormais il serait bon Français. Le connétable lui pardonna, et depuis Fondrigay devint un vaillant capitaine. Il mourut, en 1390, en Barbarie, à l'assaut de Malidia. Toutefois Froissart, en parlant de cette expédition et de ceux qui y prirent part, ne donne à Guillaume Fondrigay que la qualité d'écuyer. Nous voyons dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, qu'en 1386, Richard Fondrigay et sa femme Jeanne de Ravalen avaient, avec Berthelot du Dreizouc, un procès qui fut jugé aux États de Rennes.

BRIENT DE LANNION, chevalier, gouverneur de la comté de Montfort, pour très-noble et très-puissant prince Monseigneur Bertrand du Guesclin, connétable de France, prend ces qualités dans une quittance du 7 juillet 1372, scellée de ses armes, qui sont *trois merlettes, avec un chef chargé de trois quintefeuilles*. Supports : *deux sauvages*. Cimier : *une merlette*. Contre-scel : *les armes de Bretagne*,

Digitized by Google

avec un franc-quartier, chargé d'un lion. Le connétable vendit ce comté au roi, qui maintint dans le poste de gouverneur Brient de Lannion. Il servit sous les ordres du connétable en Normandie, et se trouva, en 1364, à la prise de Mantes, où il fit prisonnier un chevalier nommé Leger d'Orgessin, pour la rançon duquel le roi lui paya douze cents francs d'or. Il se trouva, en 1373, au siége de Brest, et servit, en 1378, avec neuf écuyers. En 1379, le roi ayant essayé de réunir la Bretagne à la France, Brient de Lannion abandonna son service et signa l'acte d'association de la noblesse bretonne pour la défense du pays. Jean de Lannion, fils de Brient, fut en 1404, chevalier, chambellan du duc et capitaine de Brest; Olivier et Yvon furent créés, en 1488, par le duc d'Orléans, chevaliers du Camail. La Chesnaye des Bois a avancé, sans preuves, qu'ils avaient été successivement vice-amiraux de Bretagne. La maison de Lannion tire son nom de la ville de Lannion, domaine de la maison d'Avaugour, ce qui pourrait faire supposer qu'elle en est issue. Néanmoins, on ne trouve, avant le XIVe siècle, rien de relatif à cette maison fort distinguée, qui a produit des lieutenants-généraux, des commandants de vaisseaux, et autres officiers de marque.

HENRI DE KERENNOU, chevalier, scella l'acte par lequel Olivier de Vauclerc, chevalier, nommé capitaine de Surydorf, près de Saint-Malo, prêta serment de fidélité au duc le 18 décembre 1372. Le sceau d'Henri de Kerennou représente *une fasce vivrée.* Supports : *deux sauvages.* Cimier: *une couronne fleurdelysée et un vol d'aigle.* Jeanne de Kerenno était, en 1457, demoiselle d'honneur des filles de la duchesse Isabeau.

1373. YVON DE COEFFRESNE est mentionné, dans une montre du 1er juin 1373, au nombre des chevaliers de la compagnie de Geoffroi de Kerimel.

Digitized by Google

GUILLAUME DE COETREVAN est mentionné dans une montre du 1er juin 1373, parmi les chevaliers de la compagnie de Geoffroi de Kerimel, et, dans diverses montres de l'an 1379, parmi ceux de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il signa l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et ratifia, en 1381, le traité de Guérande. Henri de Coëtrevan, chevalier bachelier, servait avec neuf écuyers sous les ordres du comte de Richemont, en 1414; son sceau, apposé à une quittance de ses gages, représente *un écartelé, chargé de trois croissants.*

GEOFFROI DE BARACH était un des chevaliers de la compagnie de Geoffroi de Kerimel, d'après une montre du 1er juin 1373. Le nom de Barach a aussi été orthographié Bara ou Barra. Olivier de Barra ratifia, en 1275, le changement du droit de bail en rachat. Le sceau d'Even Bara, qui vivait en 1306, représente *un cheval gai.* Jean Bara est mentionné avec un chevalier et douze écuyers dans une montre reçue à Nantes le 1er juin 1380. Il apposa son sceau, en l'absence de celui de Guillaume de Derval, chevalier banneret, à une quittance donnée par ce seigneur, le 12 octobre 1383, à Jean le Flament, trésorier des guerres. Ce sceau représente *deux fasces, accompagnées de deux fleurs de lys.* Supports : *deux aigles.* On trouve d'autres personnages de ce nom, mentionnés dans des montres d'hommes d'armes; mais nous ignorons s'ils appartiennent, ainsi que ceux que nous avons cités, à une seule famille, ou à des familles différentes, car la diversité des sceaux n'est pas toujours une preuve de la diversité des familles.

GUILLAUME LE ROY, un des chevaliers de la compagnie du sire de Montauban, chevalier banneret. (Montre du 1er septembre 1373.) Il existait, à l'époque de la réformation de la noblesse de Bretagne, plusieurs familles appelées Le Roi, dont aucune ne paraît remonter au XIVe siècle.

Digitized by Google

OLIVIER DE LA ROCHE, au nombre des chevaliers de la compagnie du sire de Montauban. (Montre du 1er septembre 1373.) Nous ignorons à laquelle des familles de la Roche Olivier de la Roche appartenait.

GILBERT DE COMBRAY servait au siége de Brest dans l'armée du connétable du Guesclin, avec un chevalier et sept écuyers, d'après une montre du 13 juin 1373. Il est mentionné avec le titre de chevalier, dans d'autres montres. « Le connétable, rapporte D. Morice dans son Histoire de » Bretagne, laissa deux mille hommes pour commencer le » siége de Brest. Les capitaines de ces Bretons étaient le » vicomte de Rohan, Pierre de Rostrenen, Gilbert de Com- » bray, Henri de Plédran et Brient de Lannion. » Cette famille de Combray est probablement la même que celle de Cambray, dont il est fait aussi mention dans les *Preuves* de D. Morice. Richard de Combray est mentionné parmi les chevaliers et écuyers normands et bretons qui furent faits prisonniers, en 1173, au siége de Dol; le bâtard de Cambray figure parmi les cent dix-neuf gentilshommes qui défendirent le mont Saint-Michel, en 1429; Foulques de Cambray est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Guy de Laval, sire du Gavre, en 1426; Marie de Cambray était, en 1442, une des demoiselles d'honneur de la duchesse.

1374. Messire ROBERT D'ARGENTRÉ figure, comme témoin, avec messire Jean de Coësmes et messire Jean de Beloczac, dans le contrat de mariage d'Olivier de Clisson avec Catherine de Laval. (D'Argentré, p. 567.) Du Paz a donné la généalogie de la maison d'Argentré, depuis Renaud, sr de Launeel, qui vivait, en 1095. Il attribue ensuite, mais sans en apporter aucune preuve, la qualité de chevalier à Pierre,

Digitized by Google

Robert, André Ier du nom, André IIe du nom, descendant successivement de Renaud. Cette mention ne peut être considérée que comme un simple renseignement. Quant à Robert, il lui donne les qualités de messire et de sr de Launeel, et dit qu'il fut présent au traité de mariage passé entre messire Olivier de Clisson, connétable de France, et Catherine de Laval. Il ajoute qu'il n'eut qu'une fille, qui fut mariée avec Guillaume de Marcillé. Pierre d'Argentré, sr du Val, issu d'une branche cadette, fut un des gentilshommes bretons qui, avec Jean de Keranlouët, leur capitaine, attaquèrent le fameux Jean Chandos, près du pont de Lussac, en Poitou, où il fut tué. Pierre d'Argentré fut fait prisonnier dans cette rencontre, et après avoir payé sa rançon, continua à faire la guerre aux Anglais. Il devint capitaine de Poitiers. Un autre seigneur de la maison d'Argentré, nommé Pierre, sénéchal de Rennes, fut fait chevalier par le duc François III, dauphin de France, lors de son couronnement à Rennes, en 1532. Bertrand d'Argentré, fils du précédent, conseiller du roi et président au présidial de Rennes, est l'auteur d'une Histoire de Bretagne, imprimée, en 1618, qui a illustré son nom.

JEAN DE LANDIVY servait avec huit écuyers sous les maréchaux de France, d'après une montre du 1er décembre 1374. Il est mentionné dans une montre du 5 septembre 1380, avec sept chevaliers et quatre-vingt-huit écuyers de sa compagnie, destinés à passer en Angleterre avec le sire de la Trémoille. Il est qualifié chevalier et chambellan du roi, dans une quittance de ses gages du 22 juin 1401. D. Morice le cite parmi les capitaines bretons qui servirent, en 1378, en Normandie, sous les ordres du connétable. Les armes de Jean de Landivy étaient, d'après des sceaux, l'un de 1386, et l'autre de 1401, *fascé d'or et de*

Digitized by Google

gueules de six pièces. (Voy. art. Guillaume de Landivy, année 1351.)

PIERRE BARDOUL, chevalier, servait en Normandie sous les ordres de Jean de Vienne, amiral de France, d'après une quittance de ses gages, du 7 octobre 1394, scellée de ses armes, qui sont *une fasce accompagnée de deux burèles.* Cette maison remonte à Thomas, qui, avec ses frères, ratifia, en 1199, une concession de leur père à Saint-Sulpice de Rennes. Plusieurs gentilshommes de ce nom figurent, aux XIV et XVe siècles, dans les compagnies bretonnes d'hommes d'armes. Jacques, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut un des défenseurs de Rhodes, assiégé par Mahomet II, en 1480. Cette famille était éteinte à l'époque de la Réformation de 1669. Une autre famille du même nom a été maintenue à la même Réformation.

GUILLAUME DE KERMARTIN, chevalier, servait en Normandie avec dix-neuf écuyers, sous Jean de Vienne, amiral de France, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages, du 17 octobre 1374. D. Morice rapporte qu'il fut nommé par du Guesclin, en 1373, capitaine du château de Huelgoët. Dans un compte du trésor royal, de l'an 1385, il est ainsi désigné : *Guillelmus de Kaermartin, miles de Britannia.* Yves Helory, prêtre du diocèse de Tréguier, canonisé sous le nom de Saint-Yves, mourut, en 1303, au château de Kermartin, et cette circonstance a fait croire à divers auteurs qu'il appartenait à la famille de Kermartin.

GAUVAIN DE FERRIÈRE, chevalier, servait avec quatre écuyers sous Jean de Vienne, amiral de France, d'après une quittance de ses gages du 21 décembre 1374. Son sceau, apposé à cette quittance, représente *trois fers de cheval en orle.* Ces armes sont celles d'une famille de l'évêché de

Digitized by Google

Saint-Brieuc, qui a été maintenue sur preuves remontant à Bertrand Ferrière, qui vivait à la fin du XIVe siècle. Jean Ferrière, écuyer, de la paroisse de Ploasne, évêché de Saint-Malo, figure, comme témoin, dans l'enquête établie, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois; il est qualifié chevalier, dans la ratification du traité de Guérande, en 1380. Olivier Ferrière, chevalier, servait avec six écuyers, en 1378. Un seigneur de Ferrière, partisan de Charles de Blois, se trouva, suivant d'Argentré, à la bataille d'Auray, en 1364. Raoul de Ferrière est cité par D. Morice, parmi les seigneurs bretons qui périrent, en 1415, à la bataille d'Azincourt. On trouve d'autres gentilshommes de ce nom mentionnés dans les montres d'hommes d'armes du XVe siècle.

Une famille de l'évêché de Nantes, appelée de la Ferrière, et qui portait *d'argent à trois fers de mules de sable*, a été maintenue à la Réformation de 1669. Les *Planches* de D. Morice contiennent le sceau d'un Guillaume de la Ferrière, écuyer, en 1380; il représente *un gironné d'argent et d'azur de huit pièces*. Il a existé aussi en Bretagne une famille appelée des Ferrières.

Messire JEAN DE MALESTROIT, fils aîné de Jean de Châteaugiron, sr de Malestroit et d'Oudon, succéda à son père, en 1374, rapporte du Paz, et conserva le nom de Malestroit, seigneurie entrée vers l'an 1352 dans sa famille, par le mariage d'Hervé de Châteaugiron, avec l'héritière de Malestroit. Il est mentionné au nombre des chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379, pour repousser l'invasion des Français. Il battit un corps d'Espagnols au service du roi de France, qui avaient attaqué le château de Sucinio, dont il était capitaine. En 1382, il fit partie de l'armée que le duc de Bretagne envoya contre les Flamands révoltés, et prit part à l'attaque du pont de

Digitized by Google

Commines, et à la bataille de Rosebecque, où Arteweld fut tué. Il commandait, avec le sire de Combourg, son frère, le vicomte de la Bellière et autres vaillants capitaines, l'armée bretonne qui assiégeait Brest au pouvoir des Anglais, en 1386, et se distingua dans plusieurs combats qui eurent lieu sous les murs de cette ville. Il assista aux États de Vannes, et mourut en 1394. Suivant du Paz, il eut de son mariage avec Jeanne de Lohéac un fils nommé Jean, qui devint s^r de Kaër, et une fille nommée Jeanne, qui, en 1394, lui succéda dans la seigneurie de Malestroit, et épousa ensuite Jean Raguenel, s^r de la Bellière, qui devint, par suite, s^r de Malestroit. Ainsi, le fils de Jean de Malestroit ne serait pas devenu s^r de Malestroit après la mort de son père, fait surprenant, ajoute du Paz, mais qu'il laisse à expliquer à ceux qui auront plus de jugement et de meilleurs titres et mémoires que lui. Suivant du Paz, toutes les branches de la maison de Malestroit se seraient fondues dans celles de Châteaugiron. Cette matière est fort obscure et aurait besoin d'être éclaircie. Il est regrettable que du Paz, à l'histoire des seigneuries les plus importantes de Bretagne, n'ait pas joint les généalogies complètes, basées sur des titres authentiques, des maisons qui les ont possédées. Les renseignements qu'il donne sont certainement précieux, mais insuffisants. Il serait désirable que son œuvre fût reprise et plus complétement traitée par un auteur de talent.

1375. ROBERT DE BEAUMANOIR, frère de Jean, s^r de Beaumanoir, chevalier banneret, figure parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre du 1er janvier 1375. Il succéda à son frère, qui fut assassiné par les ordres de Jean Tournemine, s^r de la Hunaudaye. Les preuves judiciaires n'ayant pas paru suffisantes, Robert

Digitized by Google

de Beaumanoir demanda au duc la permission de combattre Jean Tournemine en champ clos. Le duel eut lieu à Nantes sur la place du Bouffay, le 20 décembre 1386. Tournemine fut vaincu, enlevé hors du camp, et ne dut la vie qu'aux prières de Beaumanoir et de ses amis. Froissart cite Robert de Beaumanoir au nombre des chevaliers bretons qui prirent part à la bataille de Chisey, en 1372.

GUILLAUME HAY prend le titre de chevalier dans une quittance de ses gages du 5 juillet 1375, qui nous fait connaître qu'il était au service du roi avec quatre écuyers.

JEAN DE MALESTROIT, qui, en 1371, n'était encore qu'écuyer, rapporte Froissart, fut un des capitaines bretons qui à cette époque faisaient la guerre aux Anglais en Guyenne. Plus tard il devint chevalier, car les historiens bretons et Guillaume du Perenno, qui composa, en 1390, un poëme sur les Gestes des Bretons en Italie, rapportent que Jean de Malestroit arma chevalier Silvestre Budes, pendant l'expédition que les Bretons entreprirent en Allemagne, en 1375, sous ses ordres. Mais cette expédition n'eut aucune suite, parce que les Allemands détruisirent toutes les récoltes du pays, de sorte que les Bretons furent obligés d'aller chercher fortune ailleurs. Ils s'engagèrent au service du pape Grégoire XI, qui les employa à soumettre ses sujets révoltés. Ils ravagèrent les environs de Bologne, de Cesena et commirent une infinité de cruautés. Le pape, étant alors en guerre avec les Florentins, mit deux mille Bretons sous les ordres de Rodolphe de Camerino pour les combattre. Avec eux, il pilla et ruina le territoire de cette république; mais, le pape étant mort en 1377, la guerre fut terminée. Les Bretons, se trouvant sans emploi, se mirent au service du duc de Milan, qui faisait la guerre au seigneur de Vérone; mais cette guerre dura peu de temps. Après la mort du pape

Digitized by Google

Grégoire XI, un grand schisme s'éleva dans l'Église, deux papes furent élus simultanément. Les Romains, qui ne voulaient plus de papes français, forcèrent les cardinaux à élire un pontife italien. Leur choix tomba sur Barthélemy de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI; mais les cardinaux protestèrent contre la pression exercée sur eux par les Romains et se retirèrent à Fondi, où ils élurent pour pape le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Jean de Malestroit et Silvestre Budes, qui commandaient les Bretons, soutinrent la cause de ce dernier, pour lequel s'étaient déclarées la France et l'Espagne. Ils entrèrent en Romagne et s'emparèrent des villes d'Agnanie et de Viterbe. Ils marchèrent ensuite sur Rome sous la conduite de Silvestre Budes et se rendirent maîtres du bourg et du château Saint-Ange, où ils se maintinrent plus d'un an. Quant à Jean de Malestroit, rapporte d'Argentré, *il fut pratiqué par le pape Urbain estant à Rome, et print son parti, et bientôt après mourut dans ce lieu où il gist.*

SILVESTRE BUDES fut armé chevalier par Jean de Malestroit pendant l'expédition que les Bretons entreprirent en 1375, en Allemagne, pour le sire de Coucy, qui prétendait avoir des droits à la possession du duché d'Autriche. Guillaume du Perenno, chevalier breton, qui fut un des compagnons de Silvestre Budes, et qui écrivit, en 1390, un poëme sur les Gestes des Bretons en Italie, raconte à quelle occasion Silvestre Budes reçut l'ordre de chevalerie. Un jour, en Allemagne, il vainquit en combat singulier un chevalier de renom :

Tous les seigneurs qui là estoient,
Communément ne li cessoient
Qu'il print estat de chevalier.
Pour ce quant vint au commencier
De la bataille, à li tout droit
Vint Monseigneur de Malestroit

Digitized by Google

Et li dit: Selvestre, Selvestre,
Par droit chevalier doys estre.
A donc requist chevalerie,
Très humblement s'humilie;
Quar bien veoit que son seignour
Se li offroit molt grand honnour.
Ainsin le fist certainement
Honorablement, vaillamment;
Et mieulx o tout se le savoye
Dire ne penser en nulle voye.

Silvestre Budes prit part, en 1364, à la bataille de Cocherel; il suivit ensuite, en 1366, en Espagne Bertrand du Guesclin, son cousin, et porta sa bannière à la bataille de Navarette. En 1371, il guerroya en Guyenne contre les Anglais avec Jean de Malestroit, puis, l'année suivante, ils entrèrent au service du roi de Majorque, qui faisait la guerre au roi d'Aragon; mais, le roi de Majorque étant venu à mourir, la guerre fut terminée. Nous avons raconté, à l'article précédent, comment Jean de Malestroit et Silvestre Budes se mirent successivement au service du pape Grégoire XI, du duc de Milan et enfin du pape Clément VII, qui faisait la guerre au pape Urbain VI, son compétiteur à la chaire de Saint-Pierre, et comment Silvestre Budes s'empara du bourg de Saint-Pierre et du château Saint-Ange, dans lequel il se maintint plus d'un an, molestant les Romains de mille manières. Mais, les vivres ayant fini par leur manquer, les Bretons entrèrent en composition avec Urbain, qui leur permit de se retirer où bon leur semblerait. Budes, qui était absent dans ce moment, fut fort irrité de cette capitulation, et, quelques jours après, ayant appris que les principaux chefs de la ville étaient réunis au Capitole, il monta aussitôt à cheval avec quelques cavaliers, se rendit au Capitole, entra dans la salle du conseil, massacra les sénateurs qui s'y trouvaient, et ensuite tous les habitants qu'il rencontra sur son passage. Pendant qu'il se retirait

Digitized by Google

pour rejoindre son armée, il fut attaqué par Jean Aucut, capitaine anglais au service d'Urbain, et fait prisonnier. Il fut mis à rançon à d'assez bonnes conditions, ce qui le rendit suspect au pape Clément, de sorte que, lorsqu'il vint le trouver à Avignon, celui-ci le fit arrêter et lui fit trancher la tête, ainsi qu'à un autre capitaine nommé Étienne Boileau. Cette mort courrouça beaucoup Bertrand du Guesclin, qui était cousin de Budes, et il jura qu'il en ferait repentir le pape Clément, menace qu'il eût certainement exécutée, s'il eût vécu plus longtemps.

JEAN ANGER est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans des montres de l'an 1375 et années suivantes. La maison d'Anger passait pour être issue de celle de Lohéac.

JEAN, sire DE MONTELLAYS ou DE MONTRELAIS, faisait partie des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montre du 1er janvier 1375.)

HENRI PHILIPPE est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson dans plusieurs montres de 1375 et années suivantes. Il fut un des procureurs du duc chargés, en 1380, de ratifier le traité de paix conclu entre ce prince et le roi de France. Hervé Philippe, écuyer, qui servait sous Tanguy du Chastel, portait *d'azur à trois couronnes ducales d'or, d'après un sceau de l'an 1416.* Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Philippe et Phélippes, dont les noms sont souvent orthographiés de ces deux manières, ce qui rend difficile l'attribution à telle ou telle famille, des personnages portant le nom de Philippe ou celui de Phélippe.

PAYEN DE CALLAC figure parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans plusieurs montres de

Digitized by Google

1375 et années suivantes. Il existait autrefois en Bretagne deux familles du nom de Callac; nous ignorons à laquelle appartenait Payen de Callac.

GUILLAUME COUPPU faisait partie, en 1375, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il ratifia le traité de Guérande en 1381, et rendit hommage au vicomte de Rohan, en 1396. Suivant du Paz, Guillaume Couppu était s^r de la Couppuaye, de Corron et de Villequeno, et beau-frère de Jean Raguenel, vicomte de la Bellière. (Voy. t. 1, p. 397.)

SILVÉSTRE DE CAMPSON est mentionné, dans une montre du 1er juillet 1375, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Dans un compte du trésor royal, de l'an 1385, il est ainsi désigné: *Silvester de Campson, miles de Britannia, capitaneus de Morlaix.* Un autre Silvestre de Campson, peut-être son fils, faisait partie, en 1420, des hommes d'armes de la retenue du sire de Rieux, armé pour la délivrance du duc, prisonnier des Penthièvre. On trouve le sire de Campson mentionné dans un compte de l'an 1457, au nombre des échansons de la duchesse Isabeau. Françoise de Campson fut aussi demoiselle d'honneur de cette princesse.

JEAN DE LA MARCHE faisait partie, en 1375, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il ratifia, le 5 avril 1380, le traité de Guérande. Il était fils de Guillaume, un des champions du combat des Trente, et mourut sans postérité. Sa succession fut recueillie par sa sœur, qui épousa Raymond, s^r de Fronsac, en Guyenne. (D. M. Relation du combat des Trente, par M. de Courcy. Du Paz.)

GUILLAUME DE SESMAISONS est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson dans plu-

Digitized by Google

sieurs montres de 1375 et années suivantes. (Voy. art. Hervé de Sesmaisons, année 1249.)

JEAN GARNIER, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montres de 1375 à 1379.) Monsieur Jean Garnier, chevalier, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1383, de Jean le Flament, trésorier des guerres; il servait avec un chevalier et vingt et un écuyers. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Garnier; nous ignorons à laquelle Jean Garnier appartient.

JEAN DE BELOCZAC ou DE BLOSSAC, figure parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans des montres de 1375 à 1380. D'après un sceau de Thibaut de Beloczac, de l'an 1388, cette maison portait *de vair à la fasce de gueules.* Elle est connue depuis Hamon de Beloczac, témoin, en 1163, d'une donation à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort. Hervé se croisa en 1249, d'après une charte de Nymocium; René, chevalier, était capitaine de Rennes en 1406. La terre de Blossac donnait le droit à son possesseur de siéger parmi les bannerets et les bacheliers aux États généraux. Elle appartenait, en 1454, à Thomas de Québriac, grand écuyer de Bretagne.

HERVÉ DU CHASTEL, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montres de 1375 et années suivantes.) Il est cité parmi les chevaliers qui ratifièrent en 1381, le traité de Guérande. Suivant le P. Anselme, Hervé du Chastel, s^r de Leslein et de Lezonny, servit dans ses guerres Charles V, qui lui donna six mille livres de rente viagère sur le trésor. Il était fils de Guillaume du Chastel, qui rendit de grands services au duc Jean le Vaillant, et qui, ayant été fait prisonnier, paya six mille écus au coin du roi pour sa rançon.

Digitized by Google

JEAN DE FRESNAY est mentionné, dans plusieurs montres de 1375 et années suivantes, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il ratifia, en 1380, le traité de Guérande, et fut envoyé en 1381, par le duc, en ambassade en Angleterre. Nous ignorons si Jean de Fresnay appartenait à la maison de ce nom, dont les armes sont: *un semé de fleurs de lys,* ou à celle du Fresnay, ramage de Blain, dont le nom est aussi orthographié de Fresnay.

GEOFFROI LE ROUX, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans des montres de 1375 et années suivantes. Il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne.

ROBERT DE LA MOTTE, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montres de 1375 et années suivantes.) Il est appelé Robert de la Motte, s^r^ de Boczac (Blossac), chevalier, dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande. Son sceau, gravé avec la date de 1407, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écu vairé, chargé en chef d'un lambel de trois pendants.* Supports: *deux lévriers.* Cimier: *une hure de sanglier.*

JEAN DE BEC ou DU BEC est mentionné, dans diverses montres de 1375, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il était, du chef de sa femme, s^r^ de la Haie-Poil de Grue. Un autre seigneur du même nom, messire Jean du Bec, subit, en 1495, une retenue de soixante-quinze livres sur sa pension, afin de subvenir aux frais de l'expédition de Naples.

JEAN SOUVAING, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montres de 1375 et années suivantes.) La châtellenie du Pallet, autrefois du Palais, évêché de Nantes, appartenait en 1280, à Pierre Souvaing, s^r^ de Daen,

Digitized by Google

en Anjou; en 1315, Raoul Souvaing, son fils, en était seigneur. Son sceau, gravé avec la date de 1315, dans les *Planches* de D. Morice, nous apprend qu'il portait *d'hermines à la croix pattée de gueules*. En 1416, la terre du Pallet appartenait à Jeanne Souvaing, femme de Jean Amenard, sr de Chanzé et de Bouillé en Anjou. (D. M. *Dict. des terres du comté nantais.*)

PAYEN DE CONDEST figure dans plusieurs montres de 1375, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Son sceau, de l'an 1399, représente *trois épées en pal.* Légende: *S. Payen de Condest.* On trouve ensuite: Jean, mentionné dans une montre du sire de Rieux, de l'an 1420; Guillaume, en 1481, archer de la garde du duc; Gilles, sr de la Morteraye, en 1484, capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes, capitaine du Croisic, en 1489, et capitaine des cent archers de la garde. Condest était une terre de moyenne justice, située dans l'évêché de Nantes.

JEAN GAUDIN, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montres de 1375.) Il était, en 1380, sr de Martigné-Ferchaud. Une lettre du roi d'Angleterre, du 25 mai 1400, nous apprend que Jean Gaudin, *chivaler*, était prisonnier en Angleterre avec quelques autres chevaliers bretons. Cette maison remonte à Payen Gaudin, mentionné dans une charte de l'an 1180, de Philippe, évêque de Nantes; autre Péan fut grand maître de l'artillerie de Bretagne, en 1470. D'après un sceau de l'an 1270, les armes de cette maison étaient *de gueules à cinq fleurs de lys d'argent en sautoir.*

GUILLAUME LE MOINE faisait partie, en 1375, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Ce chevalier appartenait probablement à la maison des le Moine de Tré-

Digitized by Google

vigny, qui a produit trois grands écuyers de Bretagne, et dont les armes sont *d'argent à trois coquilles de gueules.*

ROBERT DE COMENAN, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans des montres de 1375 à 1380. Les Comenan, s^rs^ dudit lieu, paroisse de Rieux, évêché de Nantes, comptent un des champions du combat des Trente, mais du côté des Anglais, dans la personne de Perrot de Comenan. Messire Morice de Comenan est mentionné parmi les seigneurs qui se liguèrent, en 1420, contre les Penthièvre; Pierre était, en 1454, écuyer du duc, et une des cinquante et une lances de l'ordonnance, sous le capitaine Jean Blosset.

GUILLAUME BLANCHART figure, dans diverses montres de 1375 à 1380, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il prêta serment de fidélité au duc, en 1383, comme sujet de la baronnie de Rays. Dans cet acte il est qualifié *miles.* Un sceau de Brient Blanchart, écuyer, apposé à une quittance de ses gages du 30 août 1379, représente *cinq losanges.* Cette maison a possédé la terre de la Blanchardais, paroisse de Vue, et celle de la Pinelais, toutes les deux dépendant de la baronnie de Rays.

JEAN DE LA BARILLÈRE, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montres de 1375 à 1380.) Messire Guillaume de la Barillère est mentionné parmi les chevaliers, chevetaines et gens d'armes, qui accompagnèrent le duc dans son voyage en France, en 1418. La Barillère était une terre avec juridiction, située dans la paroisse de Casson, évêché de Nantes.

JEAN, sire DE SAFFRÉ, figure dans des montres de 1375 à 1380, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Voy. art. Alain de Saffré, année 1370.)

Digitized by Google

HENRI CADORET, chevalier, sr DE L'ESPINE-GUEN, D'ESTUER, DE CRAN, DE LA VILLE-CADORET, épousa Catherine Budes, fille de Guillaume Budes, sr d'Uzel, et sœur du fameux Silvestre; il vivait en 1375. (Le Laboureur, *Généalogie de la maison de Budes.*) Jean Cadoret, ayant épousé, vers l'an 1451, la fille et unique héritière de Jean d'Estuer, chambellan du duc, prit les nom et armes d'Estuer. Thomas d'Estuer, un de ses descendants, était maître de l'artillerie de Bretagne en 1508. (Voy. t. I, p. 491.)

1376. EON LE MOINE est mentionné, dans une montre du 1er juin 1376, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il était probablement parent de Guillaume le Moine, qui servait également, en 1375, dans la compagnie d'Olivier de Clisson.

Messire GUILLAUME DE MONCONTOUR, ainsi que messire Maurice de Treziguidy et messire Alain de Saint-Paul, capitaines bretons, rapportent d'Argentré et Froissart, suivirent le connétable en Guyenne et se trouvèrent aux siéges de Mortagne et de Bergerac. Cette maison remonte à Conan de Moncontour, témoin dans une charte de l'an 1092, d'Eudon, vicomte de Porhoët, en faveur du prieuré de Sainte-Croix de Josselin.

ALIOT DE CALLAC suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, et prit part, en 1369, à la bataille de Montiel, et en 1372, à celle de Chisey. Il fut tué, en 1377, à l'attaque de Bergerac. Voici comment en parle d'Argentré: « Messire Aliot de Callac et messire Thibaut du Pont, deux » vaillants capitaines bretons, attaquèrent sous les murs » de Bergerac Thomas Felleton. En cette attaque périrent » Aliot de Callac et ledit Thibaut du Pont, vaillants et » hardis chevaliers, lesquels s'étaient trouvés en maintes

Digitized by Google

» batailles, rencontres, assauts de ville et prises de places, » en France, en Espagne et partout. » D. Morice cite Aliot de Callac parmi les chevaliers bretons qui suivirent le connétable en Guyenne; mais Froissart, qui parle souvent d'Aliot de Callac, qu'il appelle Aliot de Callay, ne lui donne que la qualité d'écuyer. « Au siége de Bergerac, raconte-t-il, » fut Eliot de Callay, qui moult appert écuyer et bon » homme d'armes était, consuivi d'un coup de glaive au » haterel d'un large fer de Bordeaux, aussi tranchant et » affilé que nul rasoir pourrait être. Cil fer lui traversa » le haterel et lui passa outre, et lui coupa toutes les » veines; duquel coup il fut porté à terre, et là tantôt il » mourut, dont ce fut dommage. Par telle aventure il finit » ainsi son temps. » Il a existé en Bretagne deux maisons de Callac; nous ignorons à laquelle appartient Eliot.

Messire THIBAUT DU PONT, ainsi que nous l'avons raconté à l'article précédent, fut tué, en 1377, à l'attaque de Bergerac. Il est cité par les historiens bretons comme un des plus vaillants chevaliers qui aient existé. A la bataille de Cocherel, il combattait avec une épée longue de cinq pieds et pesant douze livres, avec laquelle il faisait sauter les têtes et les bras. Toutefois, ce ne fut pas lui, comme le rapporte M. de Fréminville, qui fit prisonnier le captal de Buch. Ce capitaine fut pris par Roland Bodin, écuyer breton, qui le céda au roi, ainsi que le prouve une pièce du trésor des Chartes, insérée dans les *Mémoires* de Charles le Mauvais. Thibaut du Pont prit part, en 1372, à la bataille de Chisey, et servit, en 1376, en Guyenne, avec une compagnie de gens d'armes. En 1371, il n'était encore qu'écuyer, car c'est le titre qui lui est donné, ainsi que celui de capitaine de Rochechouart, dans une lettre du roi Charles V, du 4 septembre de la même année. Froissart, qui

Digitized by Google

raconte les exploits de Thibaut du Pont, ne lui donne pas la qualité de chevalier. En l'absence de titres positifs, nous ne pouvons que donner un extrait des histoires où il est mentionné. Il n'a point existé en Bretagne de familles appelées simplement du Pont, mais des familles appelées de Pont-Château, du Pont-l'Abbé, de Pontcallec, de Pontblanc, etc. Les deux premières sont ordinairement désignées dans les anciens titres par les noms de sires du Pont. Comme la maison de Pont-Château s'était fondue au XIIIe siècle dans celle de Clisson, nous présumons que c'est à la maison du Pont-l'Abbé qu'appartenait Thibaut du Pont.

Messire JEAN DE SAINT-PAUL ou DE SAINT-POL, était, suivant d'Argentré, un des capitaines bretons qui servirent en Guyenne sous le connétable, en 1376. (Voy. année 1364, et t. I, p. 485, art. Rolland de Saint-Pou.)

GUILLAUME LE BOUTEILLER, s^r DE LA CHESNAYE, chevalier, fils de Jean le Bouteiller et d'Olive de la Marche, prit en mariage demoiselle Philippote Gouyon, dame des Landes et de Maupertuis, fille de messire Guillaume Gouyon, s^r des dits lieux des Landes et de Maupertuis, qui vivait en 1365 et 1376, comme il est constaté par des actes datés desdites années. Il mourut, en 1396. (Du Paz.) Jean le Bouteiller, s^r des Landes et de Maupertuis, chambellan du duc, capitaine de Dol et des vingt-cinq archers de la petite garde du corps, fut créé chevalier de l'Hermine, en 1476.

GUILLAUME LEET, chevalier, fonda, en 1376, trois messes par an à l'abbaye de Buzay. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

1377. JEAN DU CHASTELIER, chevalier, obtint du roi Charles V des lettres datées du 20 novembre 1377, en sa

Digitized by Google

faveur. A ces lettres, rapporte D. Morice, est apposé le sceau de Jean du Chastellier, *qui est chargé d'une fasce et d'un lambel de trois pièces.* Un autre sceau du même chevalier, gravé avec la date de 1382, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écu de gueules, avec un chef chargé d'un lambel à trois pendants.*

HARSCOIT DU HALLAY, chevalier, est mentionné avec dix-sept écuyers de sa chambre, dans un compte du 29 avril 1377, de Jean le Flament, trésorier des guerres du roi. Il aurait pu être frère de Jean du Hallay, écuyer, capitaine de Saint-Aubin du Cormier, en 1385, dont le sceau représente *une tête de Maure, cantonnée d'une étoile.* Ce Jean du Hallay faisait partie de la compagnie de Bertrand du Guesclin à la bataille de Cocherel; il le suivit en Espagne dans ses deux expéditions, et prit part aux batailles de Navarette et de Montiel. Il commandait une compagnie bretonne en Flandre, en 1385. Les armes déclarées à la réformation de 1669 par la maison du Hallay, étaient : *fretté d'argent et de gueules.* Elle a été admise, en 1787, aux honneurs de la cour.

GEOFFROI DE LA CELLE, chevalier, figure avec deux chevaliers et deux écuyers dans une montre reçue à Bayeux le 22 avril 1377. Il suivit le duc de Bourbon en Afrique, et fut tué au siége de Carthage, en 1390. Nous trouvons antérieurement : Létart de la Celle, témoin d'un don fait, en 1055, par l'église d'Hercé, près Rennes, à l'abbaye de Saint-Florent. Mathé de la Celle devait, avec Geoffroi de la Tour et Guillaume Botereau, d'après une enquête de l'an 1294, un chevalier d'ost pour leur terre du Loroux-Bottereau. Jean de la Celle était, en 1456, capitaine de Saint-Aubin du Cormier. Une famille de ce nom, qui a possédé le comté de Châteaubourg, a été maintenue en 1671.

Digitized by Google

JEAN DE SAINT-DIDIER, chevalier, servait sous le connétable, avec trois chevaliers et vingt-quatre écuyers, d'après un compte de l'an 1377, de Jean le Flament, trésorier des guerres. Il est appelé monsieur Jehan de Saint-Didier, chevalier, s^r de la Muce et de la Haye de Torcé, dans un accord passé le mercredi après la fête de la Toussaint 1418, entre lui et Jean, sire de Montauban. Robert de Saint-Didier, chevalier, vivait en 1196; Ruellan, chevalier, en 1240; Guyot était, en 1481, homme d'armes de la compagnie de Pierre de Rohan, sire de Gié, maréchal de France.

GUILLAUME LE BIGOT, chevalier, servait avec douze écuyers de sa chambre, ainsi que cela est constaté par un compte de l'an 1377, de Jean le Flament, trésorier des guerres.

1378. ROBERT DE LA FERRIÈRE faisait partie, d'après une montre du 18 juillet 1378, des chevaliers de la compagnie de Jean de Landivy. Il est mentionné dans une autre montre du 22 juillet 1392; son sceau représente *des fers à cheval.*

JEAN DE LA SORAYE, au nombre des chevaliers de la compagnie de Jean Tournemine, s^r de la Hunaudaye, dans une montre du 24 août 1378. Il est qualifié de chevalier, dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande, en 1381, ainsi que dans un acte du 9 mai 1407, relatif à la cession de Moncontour, faite au comte de Penthièvre par Robert de Dinan. (Voy. Geoffroi de la Soraye, année 1256.)

PRÉGENT DE TRÉLEVER est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie d'Alain de Rohan, dans une

Digitized by Google

montre du 15 octobre 1378. Il est qualifié chevalier dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande et dans d'autres titres. Ses armes étaient, d'après un sceau de l'an 1385, gravé dans les *Planches* de D. Morice, *bandé de gueules et d'hermines de six pièces.* Supports : *deux léopards.* Cimier : *trois plumes.* Guillaume de Trélever prêta serment de fidélité au duc entre les nobles de Tréguier et de Goëllo, en 1437.

JEAN DU BOULLAY, un des chevaliers de la compagnie d'Alain de la Houssaye, chevalier. (Montre du 13 novembre 1378.) Il servait, en 1392, avec huit écuyers, d'après une montre du 30 juillet de la même année. Maison originaire de l'évêché de Nantes.

JEAN DE ROHAN, au nombre des chevaliers de la compagnie de Morice de Tréziguidy, capitaine d'Hennebont. (Montre du 1er janvier 1378.) Il est qualifié chevalier dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande, en 1381.

JEAN DE COETCONEUC était, en 1378, un des chevaliers de la compagnie de Morice de Tréziguidy.

JEAN DE MONTAUBAN figure parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre du 1er mars 1378.

HENRI DU CHASTEL, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montre du 1er mars 1378.) Dans un compte du trésor royal, de l'an 1385, il est désigné ainsi : *Henricus de Castro, miles de Britannia.* Une lettre du roi d'Angleterre, du 25 mai 1404, apprend qu'Henri du Chastel était alors, avec quelques autres chevaliers bretons, prisonnier en Angleterre.

Digitized by Google

JEAN MALOR faisait partie, en 1378, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il ratifia, le 6 avril 1380, le traité de Guérande. Il fut un des gentilshommes qui, en 1386, allèrent chercher en Navarre la princesse Jeanne, fiancée au duc de Bretagne. Il descendait de Pierre Malor, chevalier, qui, avec les autres seigneurs de la paroisse de Sené, devait un chevalier d'ost au duc, en 1294. Les armes de Jean Malor étaient, d'après un sceau de l'an 1381, rapporté par M. de Courcy : *écartelé au 1 et 4 : vairé d'or et d'azur ; au 2 et 3 : de gueules plein.*

OLIVIER FERRIÈRE était au service du roi avec six écuyers, d'après une montre reçue à Valognes le 26 avril 1378. Il rendit hommage, en 1396, au vicomte de Rohan. (Voy. Art. Gauvain de Ferrière, année 1376.)

HENRI DE SAINT-NOUAN figure dans une montre du 1er janvier 1378, parmi les chevaliers de la compagnie de Morice de Tréziguidy. Un autre Henri de Saint-Nouan, chambellan du duc, fut créé, en 1454, chevalier de l'Hermine.

JEAN DU BOIS, chevalier, est mentionné avec vingt-neuf écuyers de sa compagnie dans une montre du 9 août 1378, et dans diverses autres montres. Il suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, et prit part aux siéges de Maguelone et de Birviesca. De retour en France, il servit en Poitou, et se trouva au combat de Bressuire, où les Anglais furent défaits. Il existe en Bretagne beaucoup de familles appelées du Bois.

1379. JEAN DE TEHILLAC figure dans des montres des années 1379 et 1380, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il épousa Jeanne de la Motte, dont il eut

Digitized by Google

une fille nommée Jeanne, dame de Téhillac, mariée vers l'an 1415, à Tristan de la Lande, grand maître d'hôtel de Bretagne, dont les descendants ont pris le nom de Téhillac. Téhillac est une terre de moyenne justice de l'évêché de Nantes.

GADIFER DE LA SALLE, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montre du 1er juin 1379.) Il est mentionné aussi, avec le titre de chevalier, dans un acte de 1407, relatif au partage des biens de la succession du connétable de Clisson. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de la Salle, mais nous ignorons à laquelle Gadifer de la Salle appartient.

SYLVESTRE DU CHAFFAUT est mentionné dans des montres des années 1379 et 1380, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. La terre du Chaffaut, paroisse de Bouguenais, évêché de Nantes, était une juveigneurie des anciens vicomtes de Rezay, dont la famille du Chaffaut est issue. Cette terre appartenait, en 1271, à Sévestre du Chaffaut ; elle est restée dans cette maison jusqu'à l'an 1483. Bertrand fut créé chevalier de l'Hermine en 1454 ; Pierre fut évêque de Nantes, en 1488. Cette maison, qui a obtenu en 1789 les honneurs de la cour, a produit nombre d'officiers de marque, un lieutenant-général des armées navales, etc.

PIERRE D'ORVAUX, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. (Montre du 1er juin 1379.) Thibaut d'Orvaux faisait partie, en 1351, des écuyers de la compagnie de Bonabes de Rougé, sr de Derval, chevalier banneret. Un seigneur d'Orvaux, qui suivait le parti du duc de Mercœur, avec d'autres gentilshommes bretons, reçut, en 1589, ordre du Parlement de Rennes de déposer les

Digitized by Google

armes et de se ranger à l'obéissance du roi. Orvault est une paroisse de l'évêché de Nantes, mais nous ignorons si la famille d'Orvaux en a tiré son nom.

YVON DE KERANRAIS figure parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse bretonne, en 1379, et qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Deux seigneurs de cette maison, Alain et Olivier, prirent part, en 1350, au combat des Trente.

ROLLAND DE KERSALIOU est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'association de la noblesse, en 1379, et parmi ceux qui furent députés vers le duc, alors en Angleterre, pour le prier de revenir en Bretagne. Un sceau de Raoul de Kersaliou, chevalier, qui aurait pu être frère du précédent et qui vivait, en 1380, représente *un lion*. Un autre sceau de l'an 1416, du même chevalier, représente *un fascé d'argent et de gueules de huit pièces, chargé d'un lion*. Cette maison est connue depuis Guillaume de Kersaliou, croisé en 1248; Derien était archer de la compagnie du sire de Beaumanoir, en 1351; Jean, chevalier, fut cham bellan et écuyer du duc, en 1417; Yvon servait avec trente-neuf écuyers et quatre archers, en 1422, et devint capitaine de Pornic, en 1436.

JEAN DE MAURE, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1379. Il ratifia le traité de Guérande le 10 avril 1380, et prit place parmi les bannerets et les bacheliers, aux États de Rennes, en 1386.

ELIE DE MUTILIEN figure parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Autre Élie de Mutilien, chevalier, est mentionné dans des comptes rendus au duc, en 1270.

Digitized by Google

PIERRE DE L'ARGENTAYE, chevalier, signa l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et ratifia, en 1381, le traité de Guérande. Il faisait partie, en 1383, des chevaliers de la compagnie de Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye, d'après une montre du 18 septembre de la même année reçue à Thérouenne, qui nous apprend qu'il avait pris part à la guerre de Flandre. On voit dans une enquête de l'an 1294, que Rolland de l'Argentaye devait un demi-chevalier d'ost. Un seigneur de l'Argentaye, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Etampes, prit part, en 1453, à l'expédition de Guyenne, d'après un compte de Raoul de Launay, trésorier du duc.

JEAN FERRON est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Il assista, selon Froissart, en 1364, à la bataille de Cocherel, avec monseigneur Geoffroi Ferron et Olivier Ferron, qui, ainsi que lui, n'était alors qu'écuyer.

ALAIN DE BEAUBOIS figure parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande. Geoffroi de Beaubois, *de Pulchro nemore*, fut témoin, en 1139, d'une donation faite à Saint-Aubin-des-Bois par Geoffroi du Plessis-Balisson. Raoul de Beaubois, chevalier, est mentionné dans le testament de Geoffroi Tournemine, en 1267; Guillaume était homme d'armes de la retenue du sire de Rieux, en 1420; Jean fut envoyé, en 1430, avec quelques autres seigneurs bretons, en ambassade vers le roi d'Angleterre.

GEOFFROI DE CHEFDUBOIS figure parmi les chevaliers qui signèrent, en 1379, l'acte d'association de la noblesse et qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Ses armes étaient, d'après un sceau de l'an 1381, *de gueules au sautoir*

Digitized by Google

d'or, cantonné de quatre coquilles d'argent. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de Chefdubois, qui portent des armes différentes, mais qui pourraient bien avoir la même origine. Le sceau d'Henri de Chefdubois, capitaine d'Hennebont, en 1379, représente *un greslier, avec une bande chargée de trois quintefeuilles brochant.* Supports : *un léopard et un griffon.* Cimier : *une tête de bœuf.* Les Chefdubois de Bruslé, qui ont produit un maître de la vénerie du duc, en 1420, portaient : *écartelé aux 1 et 4 ; d'argent au lion de gueules; aux 2 et 3 : d'azur à l'épervier d'argent, qui est Bruslé.*

HERVÉ DE CHATEAUGIRON faisait partie, en 1379, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Il était, suivant du Paz, fils de Patry de Châteaugiron, auquel il succéda, en 1380. Du Paz rapporte qu'il a trouvé dans l'inventaire des titres de Châteaugiron l'acte suivant : *Obligation passée devant la cour de Vannes, d'Hervé, sire de Châteaugiron, de Jean de Malestroit et de Geoffroi de Kerimel, chevaliers, à Jean, duc de Bretagne, de lui payer la somme de huit mille francs d'or, à faute de rendre, dans certain temps, ledit Hervé de Châteaugiron prisonnier ; ladite obligation datée du 4 janvier 1380.* Hervé de Châteaugiron fut un des seigneurs qui signèrent le traité de paix passé entre le duc Jean et le roi Charles VI, en 1381. Il accompagna le duc à Paris, lorsque ce prince y vint pour rendre hommage au roi, en 1404. Son fils et son petit-fils furent maréchaux et grands chambellans de Bretagne. (Voy. ch. Maréchaux de Bretagne.)

JEAN DE PLOREC est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Messire Bertrand de Plorec servait, en 1427, avec cinq hommes d'armes ; Rolland était homme d'armes de la compagnie de Pierre de Rohan, sire de Gié, en 1484.

Digitized by Google

OLIVIER DU BOISJEAN figure parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Henri du Boisjean prêta serment de fidélité au duc avec d'autres chevaliers et écuyers, en 1389; Alain était, en 1480, un des quatre-vingts archers de la garde du duc.

BRIENT DE MONTFORT, au nombre des chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379.

THOMAS DE FONTENAY, chevalier, capitaine de Rennes, est ainsi qualifié dans l'acte d'association de la noblesse bretonne, en 1379. Avec son consentement, cette charge fut donnée à Amaury de Fontenay, qui fut en outre, nommé par la noblesse, un des quatre maréchaux chargés de défendre, pendant l'absence du duc, l'indépendance du duché. Thomas de Fontenay servait, en 1380, avec trente-trois écuyers, d'après un compte de Jean le Flament, trésorier des guerres du roi. (Voy. t. 1, p. 254).

RENÉ DE BLOSSAC ou DE BELOCZAC est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse bretonne, en 1379, et qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande. Il figure avec treize écuyers de sa compagnie, dans une montre reçue à Valognes le 26 avril de la même année. En 1406, il était capitaine de Rennes. Un sceau de Thibaut de Blossac, chevalier, en 1388, nous apprend que cette maison portait *de vair à la fasce d'argent.*

GOHIER DE CHAMPAGNÉ fut un des chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse bretonne, en 1379. Suivant d'Argentré, cet acte fut remis à Gohier de Champagné, chevalier, s^r de la Montagne.

GUILLAUME DE CHEVIGNÉ figure parmi les chevaliers qui signèrent, en 1379, l'acte d'association de la noblesse

Digitized by Google

de Bretagne. Il fut chargé, avec vingt-deux gentilshommes, de la garde du château de Rennes, sous le commandement d'Amaury de Fontenay, qui fut institué capitaine de Rennes, et en outre un des quatre maréchaux nommés par la noblesse pour veiller au maintien de l'indépendance du duché. Un autre Guillaume de Chevigné, capitaine de vingt lances et de quarante archers, en 1467, fut aussi capitaine d'Auray et un des commissaires désignés pour tenir les montres des nobles.

M. Lainé, dans son ouvrage intitulé *les Origines véridiques des maisons nobles et anoblies de France*, prétend que la maison de Chevigné est originaire d'Angleterre, où elle possédait la baronnie de ce nom dans le duché de Lancastre, et qu'elle était établie, dès l'an 1130, en Bretagne. D'un autre côté, il existe en Bretagne une terre appelée Chevigné, située paroisse de Coësmes, évêché de Rennes, parmi les nobles de laquelle sont mentionnés plusieurs seigneurs du nom de Chevigné, dans les réformations du XVe siècle, circonstance qui ferait présumer que la maison de Chevigné tire son nom de cette terre. Quoi qu'il en soit, elle est une des plus distinguées de Bretagne ; elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, un lieutenant-général des armées, et a obtenu, en 1785 et en 1786, les honneurs de la cour. Dans le temps des guerres de la Ligue, elle a eu l'honneur de loger, en la terre de la Sicaudais, l'une de ses possessions, le roi Henri IV, qui n'était alors que roi de Navarre.

GUY DE SÉVIGNÉ fut un des chevaliers bretons qui signèrent, en 1379, l'acte d'association de la noblesse. Cette maison est connue depuis Gabillart de Sévigné, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Savigné, en 1190 ; Guillaume se croisa, en 1249, d'après une charte de Nymocium ;

Digitized by Google

autre Guillaume, chevalier, était, en 1414, chambellan du duc. Son sceau, gravé dans les planches de D. Morice, représente *un écartelé d'argent et de sable*. Supports : *deux griffons*. Cimier : *une couronne fleurdelysée*. La terre de Sévigné fut érigée en bannière, en 1442, en faveur de Guillaume de Sévigné, écuyer, chambellan du duc. Jean de Sévigné était au nombre des six lances que le sire de Vauclerc emmena avec lui en Guyenne, en 1454, pour combattre les Anglais; Henri, maréchal de camp, tué en duel, en 1651, avait épousé Marie de Rabutin de Chantal, si connue par ses inimitables lettres.

GUILLAUME DE DOMAIGNÉ est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse en 1379. Cette maison remonte à Ruellon de Domaigné, témoin d'une donation faite au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, en 1199; Robert, chevalier, vivait en 1206; Guy était, en 1447, chevalier de Rhodes et commandeur de la Guerche.

GEORGES DE SAINT-GILLES figure parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379.

GUILLAUME MAHÉ fut un des chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Le sceau de Bertrand Mahé, écuyer, compris parmi les signataires du même acte, représente *trois chevrons*. Jean Mahé fut évêque de Dol en 1270, et Guillaume évêque de Saint-Malo, en 1348. Il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne; à l'une d'elles appartenait un gouverneur des îles de France et de Bourbon, Mahé de la Bourdonnais, en 1750.

JEAN DU PLESSIS, au nombre des chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Il

Digitized by Google

existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne; la plus illustre est celle du Plessis-Balisson, à laquelle appartenait Guillaume du Plessis, un des chevaliers bannerets bretons qui prirent part à la bataille de Bouvines, en 1214, et qui descendait de Geoffroi Balisson, sr du Plessis, en 1187.

ALAIN DE MONTBOURCHER est mentionné parmi les chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande. Par acte du 26 février 1388, Alain de Montbourcher, chevalier, et Simon, son frère, prêtèrent serment de fidélité au duc pour la garde des château et forteresse de Saint-Brieuc, qui leur avait été confiée.

ROBIN DE BAULON fut un des chevaliers qui signèrent l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1380. Eon de Baulon servait, en 1380, en Auvergne, sous le connétable; Guillaume était homme d'armes de la retenue du vicomte de la Bellière, en 1420; Jean servait avec dix hommes d'armes et trois archers, en 1427; Pierre fut fait prisonnier la même année, dans un combat livré aux Anglais près du Mont Saint-Michel. Un sceau d'Alain de Baulon, qui vivait, en 1406, représente *trois roses*.

GUY DU GUÉ, chevalier, signa l'acte d'association de la noblesse, en 1379. Suivant du Paz, il épousa Marguerite d'Ancenis, et mourut en 1403. Parmi les seigneurs de ce nom nous citerons : Guillaume, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371; Amaury, chevalier, en 1418; Fresne, mentionné avec dix-neuf écuyers de sa compagnie dans une montre de 1424; le sire du Gué, qui prit place parmi les bannerets et les bacheliers au parlement général de 1451; Antoine, écuyer du duc en 1457;

Digitized by Google

Robert, s^r du Boisdeniel, mentionné, en 1498, parmi les cent gentilshommes de la garde de la duchesse Anne, reine de France ; François, chevalier de l'ordre du roi, capitaine et gouverneur de Rennes, en 1582.

BRIENT DE CHATEAUBRIAND, sire DE BEAUFORT, chevalier, prêta serment de fidélité au duc le 11 août 1379. Il ratifia le traité de Guérande, le 25 avril 1381. Ce fut son fils Brient de Châteaubriand, s^r de Beaufort, qui, en 1423, fut nommé par l'évêque de Saint-Malo et par plusieurs seigneurs bretons, amiral d'une flotte composée d'un certain nombre de vaisseaux, qui se trouvaient alors dans le port de cette ville, et avec laquelle il battit la flotte anglaise près du Mont-Saint-Michel. Cette circonstance a fait croire à quelques auteurs que Brient de Châteaubriand avait été amiral de Bretagne.

Monsieur RIVALLEN DE PLOUER jura fidélité au duc, à vivre et à mourir, envers et contre tous, avec quelques autres chevaliers, le 11 août 1379. Son sceau, apposé à l'acte relatif à ce serment, représente *six roses, 3. 2. 1.* Légende : *S. Rualen de Plouër.* Ce nom s'écrit aussi de Ploër. Cette maison remonte à Ruellan de Plouër, chevalier, en 1218 ; Geoffroi était un des écuyers de la compagnie du sire de Rieux, en 1351 ; Gilles faisait partie de ceux de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371 ; Alain fut capitaine de Guingamp pour le comte de Penthièvre, en 1407 ; Olivier était écuyer du duc, en 1418 ; Jean est mentionné parmi les cinquante hommes d'armes de la garde du duc, en 1480 ; il fut aussi maître d'hôtel et écuyer d'écurie de la duchesse Anne, en 1489.

Monsieur GUILLAUME RUFFIER jura fidélité au duc par acte du 11 août 1379. Son sceau représente *dix billettes,*

Digitized by Google

4. 3. 2. 1. Il figure dans une montre du 12 octobre 1386, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Mauny, le jeune.

EON DE TREZIGUIDY prêta serment de fidélité au duc, avec quelques autres chevaliers, le 22 octobre 1379.

EON ou YVON DE PENGUILLY prêta serment de fidélité au duc le 22 octobre 1379. Il est qualifié chevalier dans un acte de 1384; Jean était homme d'armes dans la compagnie de Jean Chauvin, chevalier, en 1464.

JEAN DE PLOERGAT jura fidélité au duc, avec quelques autres chevaliers, le 20 août 1379. Son sceau représente *un fretté.*

BRIENT DE LA HAYE figure avec deux chevaliers et sept écuyers de sa compagnie dans une montre du 1er août 1379. Il existe beaucoup de familles de ce nom en Bretagne.

ROBERT DE LA FOSSE est mentionné avec quatre écuyers de sa compagnie, dans une montre du 18 juillet 1379, reçue à Pontorson. Il existe en Bretagne deux anciennes familles de ce nom.

GUILLAUME DE MATHEFELON figure, avec trois chevaliers et trois écuyers, dans une montre reçue à Pontorson le 16 septembre 1379; il est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, le 6 avril 1380. Cette maison est issue de Hubert de Champagne, auquel le comte Geoffroi d'Anjou donna, en 1080, le château de Duretal.

Cet Hubert épousa une cousine du comte Geoffroi, dame de Mathefelon, dont il prit le nom.

Digitized by Google

JEAN D'USAGES est mentionné avec un chevalier et dix-sept écuyers de sa compagnie, dans une montre reçue à Pontorson le 1er septembre 1379, et avec quatre chevaliers et treize écuyers, dans une montre du 18 octobre de la même année. Il descendait de Guillaume d'Usages, chevalier, qui fut convoqué, en 1315, aux Etats de Ploërmel.

AMBROISE D'ORENGES figure avec neuf écuyers dans une montre du 18 juillet 1379, et parmi les chevaliers de la compagnie de Jean de Landivy, dans une montre du 5 septembre 1386. Cette maison remonte à Raoul d'Orenges, mentionné, comme témoin, dans une charte de Raoul de Fougères pour l'abbaye de Rillé, en 1163. Guillaume d'Orenges fut un des défenseurs de Dol, assiégé par le roi d'Angleterre, en 1173; Guy assista, en 1225, à la fondation de la ville de Saint-Aubin du Cormier; le sire d'Orenges accompagna le duc dans son voyage en France, en 1418. La terre d'Orenges était située dans l'évêché de Rennes.

JEAN DE LA CHAPELLE figure avec un chevalier et deux écuyers dans une montre du 18 juillet 1379. Il était, en 1403, chambellan du duc et capitaine de Jugon. (Voy. t. I, p. 338.)

GUY LE BAVEUX servait dans les guerres de Bretagne avec un chevalier et onze écuyers, ainsi que nous l'apprend une quittance de ses gages du 23 octobre 1379, dans laquelle il prend la qualité de chevalier, et qui est scellée de ses armes, qui représentent *trois chevrons*. Supports : *un lion et une aigle*. Cimier : *Une couronne d'épines*. Il était la même année capitaine, pour le roi, de la ville de Saint-Malo, pour la garde de laquelle il avait sous ses ordres cinq chevaliers et quarante-trois écuyers. La famille le Baveux est originaire d'Anjou, mais il paraîtrait que quel-

Digitized by Google

ques-uns de ses membres, tels que Guy et Robert, s'étaient fixés en Bretagne, car d'Argentré les considère comme étant Bretons. Suivant lui, Guy le Baveux fit la guerre, en 1369, sous Bertrand du Guesclin, et se distingua dans un combat livré près de Bressuire aux Anglais, qui y furent défaits. Le même historien rapporte qu'en 1382, le duc envoya des troupes en Flandre, sous la conduite du vicomte de Rohan, des sires de Rieux, de Laval, de Combourg, de Beaumanoir, de Rochefort, du vicomte de la Bellière, d'Olivier du Guesclin, frère du connétable, de Maurice de Mauny, du sire de Tinténiac, d'Henri de Tréziguidy, de Tristan de Lescouët, de messire Guy et de messire Robert le Baveux, de messire Nicole Paynel, de Jean Chauderon et du sire de Matignon. « A l'attaque du pont de Commines, raconte d'Argentré, messire Pierre de Villiers portait l'oriflamme, et pour les plus vaillants lui furent baillés quatre chevaliers pour se tenir près de lui, dont messire Morice de Tréziguidy et messire Robert le Baveux furent deux, et deux Français [1]. Pour le jour de la bataille, il fut avisé que la bataille où le roi était, combattrait à pied, et serait le roi seul à cheval, auquel furent baillés douze vaillants chevaliers, pour assister près de lui, entre lesquels furent messire Guy le Baveux et messire Nicole Paynel, Bretons. » En 1386, rapporte encore d'Argentré, Olivier du Guesclin passa en Espagne pour secourir le roi de Castille. Les capitaines bretons qui prirent part à cette expédition furent le vicomte de la Bellière et messire Guy le Baveux, qui menèrent avec eux troix cents hommes d'armes, chevaliers et écuyers, qui ne demandaient qu'à faire la guerre. L'issue de cette campagne fut heureuse, et les Bretons s'y enrichirent fort. On trouve encore mention-

[1] Ces deux Français étaient du Baudrain de la Heuze et Guy de Saucourt.

Digitized by Google

nés dans des montres françaises, en 1380, Hutin et Renaud le Baveux, chevaliers.

NICOLE PAYNEL est mentionné avec la qualité de chevalier dans une montre du 14 novembre 1379, dans laquelle il figure avec un chevalier, quarante-sept écuyers et onze archers. D'Argentré rapporte qu'en 1356, au combat de Montmuran, où Bertrand du Guesclin fut armé chevalier par Elâtre du Marais, chevalier du pays de Caux, Nicole Paynel, Normand, et un sien frère, Jean, sr d'Orenges en Bretagne, combattirent sous l'enseigne de Bertrand du Guesclin. D'un autre côté, nous venons de voir que le même d'Argentré dit que Nicole Paynel fut un des capitaines bretons qui furent envoyés en Flandre en 1382, par le duc de Bretagne. On pourrait en conclure que Nicole Paynel s'était, ainsi que son frère, établi en Bretagne, et qu'il était considéré comme étant Breton. Mais nous dirons aussi, que Nicole Paynel aurait pu descendre d'une branche des Paynel de Normandie, qui possédait, dès le XIIIe siècle, les terres d'Aubigné et de Landal, situées dans l'évêché de Rennes, et dont les descendants sont mentionnés dans les réformations faites en 1427 et en 1513, dans le même évêché. Nicole Paynel prit part, en 1364, à la bataille de Cocherel, et suivit, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne. En 1373, il se trouva au siége de Dinan, monta sur les murs de la ville et y planta l'enseigne du connétable. D. Morice rapporte qu'en 1382, le duc envoya en Flandre quelques compagnies bretonnes, entre autres celles de Nicole Paynel et de Jean du Hallay. Un seigneur de cette maison, appartenant à la branche de Normandie, accompagna, en 1066, Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre.

Digitized by Google

1380. GUILLAUME DE SAINT-MARTIN est mentionné au nombre des chevaliers de la compagnie du sire de Bueil dans une montre du 3 avril 1380. Il figure avec deux chevaliers et douze écuyers de sa chambre, dans une autre montre du 1er novembre de la même année. Un gentilhomme de cette maison, Jacques de Saint-Martin, homme d'armes de la compagnie du fameux capitaine breton Jean de Keranlouët, blessa à mort, dans une rencontre près du pont de Lussac, en Poitou, Jean Chandos, qui commandait l'armée anglaise. « *Et vecy un coup qui vint sur messire Jean* » *Chandos,* rapporte Froissart, *lancé d'un écuyer qui s'ap-* » *pelait Jacques de Saint-Martin, qui estait fort homme et* » *appert durement. Si que en trébuchant messire Jean* » *Chandos s'appuya sur le coup, qui estait lancé d'un bras* » *roide. Si lui entra le fer là dedans qui s'encousit jus-* » *qu'au cervel, et puis retira cil son glaive à lui. Cil* » *Jacques de Saint-Martin, qui avait donné le coup, fut* » *avisé d'un écuyer de monseigneur Jean Chandos, cil vint* » *sur lui moult arrément, et le férit en encousant son* » *glaive, et le traperça tout outre parmi les deux cuisses,* » *et puis retrait son glaive. Pour ce, ne laissa mie encore* » *cil Jacques de Saint-Martin à combattre. Si entendis que* » *cil Jacques de Saint-Martin qui avait navré ledit mon-* » *seigneur Jean Chandos, fut si mal visité de ses plaies,* » *qu'il mourut à Poitiers.* »

M. de Fréminville, dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin,* prétend que ce fut Guillaume Bouëstel, chevalier breton, qui tua Chandos. D'Argentré, d'un autre côté, raconte qu'un archer breton, nommé Alain de Guingamp, blessa grièvement d'un coup de flèche Jean Chandos, et qu'un autre Breton, que l'on nommait Aymeri, l'acheva. De tous ces faits, on peut conclure que Jean Chandos, assailli à la fois par plusieurs hommes d'armes de la com-

Digitized by Google

pagnie de Keranlouët, succomba sous leurs coups. La maison de Saint-Martin remonte à Geoffroi de Saint-Martin, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, en 1139, par Thibaut Gerbaud ; Foulques, chevalier, figure parmi les témoins d'une donation faite au prieuré de la Trinité de Fougères, en 1212, par Rolland de Chantelou ; Jean et Eon faisaient partie des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1375; Galhot fut écuyer d'écurie du duc en 1430 ; Mathelin était homme d'armes de la garde de Clisson, en 1464 ; Geoffroi est mentionné dans un compte de l'an 1491, parmi les gentilshommes qui recevaient une pension du duc.

AMBROISE DE LA FEILLÉE, au nombre des chevaliers de la compagnie du sire de Bueil, dans une montre du 3 avril 1380.

JEAN MOREAU, au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre du 1er avril 1380. Il existe en Bretagne plusieurs familles du nom de Moreau, et une famille appelée Moraud, qui a possédé les terres du Déron et de Callac; nous ignorons à laquelle Jean Moreau appartenait.

JEAN LE BLANC faisait partie des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1380. Jean le Blanc appartenait probablement à la famille le Blanc de la Roberie, alliée aux du Guesclin. Suivant du Paz, Bertrand du Guesclin, chevalier, sr de Vauruzé, épousa Thomasse le Blanc, dame de la Roberie et de la Bonnerie, fille de Périn le Blanc, chevalier, sr desdits lieux, et mourut, en 1364. Plusieurs gentilshommes de ce nom sont mentionnés dans des montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles.

Digitized by Google

LOUIS DE MONTBOURCHER, chevalier, servait avec deux chevaliers et douze écuyers, d'après une montre du 1er août 1380, reçue à Clermont, en Auvergne.

ROLLAND MASSUEL figure dans une montre reçue le 3 mai 1380 à Paris, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Mauny, capitaine de Dol. Rolland Massuel est aussi qualifié chevalier dans une autre montre de la même année, qui fait connaître qu'il était employé avec trois écuyers à la garde de Dol. Nous trouvons ensuite : Pierre Massuel, un des écuyers de la compagnie de Tugdual de Kermoisan, dit le Bourgeois, en 1416, et René qui, en 1650, était capitaine de Montmuran, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances.

JEAN DE BRIE était, en 1380, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Angier de Brie faisait partie, en 1371, des écuyers de la compagnie d'Eustache de Mauny; Jean, Etienne et Geoffroi figurent, comme écuyers, dans des montres des années 1412, 1416 et 1420. Cette maison a aussi produit un évêque de Rennes, en 1384. La terre de Brie était située dans l'évêché de Rennes.

GUILLAUME DE DUAULT était un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, d'après une montre du 1er août 1380. Plusieurs écuyers de ce nom sont mentionnés dans les montres du XVe siècle. Alain de Duault fut maître de la fauconnerie du duc, en 1420.

GUILLAUME DE COURSEREUX est mentionné avec un chevalier et dix écuyers de la chambre, dans une montre reçue au Mans le 22 août 1380. Il figure également, avec la qualité de chevalier, dans une autre montre du 1er octobre de la même année. Il est qualifié chevalier et sei-

Digitized by Google

gneur de la Ferrière, dans le contrat de mariage passé le 10 mars 1405, entre Charles de Rohan, sr de Guémené, et Catherine du Guesclin.

GUILLAUME DE SAINT-JEAN, chevalier, servait dans la compagnie de Jean de la Haye, écuyer, ainsi que nous l'apprend une montre du 1er novembre 1380 [1]. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Saint-Jean.

JEAN BOUCHART faisait partie des chevaliers de la compagnie de Tristan de la Jaille, chevalier. (Montre du 1er novembre 1380.) Nicolas Bouchart fut amiral de Bretagne en 1356. (Voy. chap. Amiraux de Bretagne, T. I, p. 357.)

FRANÇOIS D'AUBIGNÉ, chevalier, servait avec six écuyers sous le maréchal de Sancerre. (Montre du 11 septembre 1380.)

ROBERT BUSSON est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent, en 1380, le traité de Guérande. Il figure parmi les seigneurs qui furent convoqués, en 1388, dans la maison capitulaire des frères Prêcheurs à Nantes, pour entendre les plaintes du duc contre Olivier de Clisson et le comte de Penthièvre. Du Paz rapporte qu'un Raoul Busson, sr du Gazon, fut chambellan du duc, capitaine de Rennes, et qu'il épousa Jeanne de Villaines, fille de Pierre de Villaines, surnommé le Bègue, grand écuyer de France. Le fils de Raoul Busson, Olivier, sr du Gazon, chevalier, fut, suivant le même auteur, premier maître d'hôtel du duc et son ambassadeur en Angleterre. Thébaud Busson, sr du Gazon, écuyer du duc, eut le bras coupé en

[1] Dans es montres de la seconde moitié du XIVe siècle, on voit des chevaliers servir dans les compagnies de riches écuyers, ce qui prouve qu'à cette époque la chevalerie commençait à déchoir de son ancienne splendeur.

Digitized by Google

défendant ce prince en 1420, contre l'attaque des Penthièvre.

JEAN DE LA FERRIÈRE est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande le 6 avril 1380. Un seigneur de ce nom fut tué en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Messire ALAIN DE BURLÉON (probablement de Brullon) est mentionné dans le testament du connétable du Guesclin, daté du 5 juillet 1380, comme ayant reçu autrefois, pour les bons services qu'il lui avait rendus, un don de cent livres de rente viagère, don confirmé par ce testament. Cet Alain de Burléon est sans doute le même personnage qu'Alain Brullon, chevalier, s^r de l'Aunay, de la Corbière et de la Motte, qui fut institué, selon du Paz, capitaine des château et forteresse de Sucé au pays nantais, par le duc Jean le Vaillant, qui lui en donna la garde; messire Jeoffroi de Maillechat lui servit de plège et de caution. Le fils d'Alain Brullon, nommé aussi Alain, fut, suivant la généalogie produite à la réformation de 1669, s^r de Launay, de la Corbière et de la Motte, en 1409. Yves Brullon, s^r de Launay, etc., fut maître des requêtes d'Anne de Bretagne et son ambassadeur vers l'empereur Maximilien, en 1490; François Brullon, s^r de la Muce, fut fait chevalier, en 1532, au couronnement du duc François III, dauphin de France, qui eut lieu à Rennes; Pierre Brullon, fils du précédent, fut président au parlement de Bretagne et chevalier de l'ordre du roi.

BIZIEN DE PESTIVIEN est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1380. Une enquête faite en 1410, au sujet des droits des vicomtes de Léon en Cornouailles, nous fait connaître que Bizien de

Digitized by Google

Pestivien fut nommé par le vicomte de Rohan, capitaine de Quimperlé pour le roi, pendant le séjour du duc en Angleterre, après la bataille d'Auray. Il était frère de Tristan de Pestivien, un des écuyers du combat des Trente. Pestivien était un château fort dont s'empara, en 1363, un capitaine anglais nommé Roger David, mais il fut repris la même année par Bertrand du Guesclin. La terre de Pestivien donnait le droit à ses possesseurs de siéger aux parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers. Les armes de cette maison étaient, d'après un sceau de l'an 1397, de Guillaume de Pestivien : *vairé d'argent et de sable.*

GUILLAUME DE TRÉVÉCAR figure au nombre des chevaliers qui ratifièrent, en 1380, le traité de Guérande. Un de ses descendants, Jean de Trévécar, était chambellan du duc en 1484. Le duc confisqua ses biens pour le punir d'avoir embrassé le parti des Français. Les sires de Trévécar siégeaient aux parlements généraux, parmi les bannerets et les bacheliers.

Messire GUILLAUME TANNEGUY ou TANGUY fut envoyé, suivant Froissart, en 1380, par le duc de Bretagne, avec messire Etienne Goyon, le sire de Montbourcher, messire Eustache de la Houssaye et messire Geoffroi de Kerimel, vers le duc de Buckingham, qui s'était arrêté avec son armée à Châteaubourg en Bretagne. Henri Tanguy prêta serment de fidélité au duc en 1371 ; Eon faisait partie des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, d'après une montre de la même année.

GEOFFROI RUFFIER, au nombre des chevaliers qui, en 1380, ratifièrent le traité de Guérande. Il fut, en 1393, maître d'hôtel du duc.

Digitized by Google

GUY DE ROCHEFORT, sr D'ASSÉRAC, est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande le 6 avril 1380. Il est qualifié chambellan du duc, dans le traité passé en 1384, entre ce prince, l'évêque et les habitants de Saint-Malo. Ses armes sont, d'après un sceau de l'an 1387, *vairé d'argent et d'azur*. Légende : *S. Guion de Rochefort, sr d'Acérac.*

OLIVIER DU GUESCLIN, chevalier, sr de la Morlière, fut fait prisonnier par Evecot de Solle, ainsi que nous l'apprend un sauf-conduit du roi d'Angleterre du 13 juillet 1380, daté de Saint-Aubin, délivré à plusieurs gentilshommes qui s'étaient offerts pour servir d'otages à ce chevalier. Parmi eux, figure Bertrand du Guesclin, fils dudit Olivier.

1381. OLIVIER DE SAINT-GILLES, au nombre des chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Il était fils d'autre Olivier, chevalier, tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

JEAN DE LA MARZELIÈRE, chevalier, fonda par lettres du jeudi après *Invocavi*, l'an 1381, une chapellenie de trois messes par semaine, au château de la Marzelière. Ces lettres sont scellées du sceau de la cour de Rennes et de celui du fondateur, qui est : *de sable à trois fleurs de lys d'argent.* Pierre de la Marzelière, chevalier, chambellan du duc, capitaine de Hédé, petit-fils de Jean, n'eut qu'une fille nommée Plézou, qui lui succéda et qui fut mariée à Arthur Giffart, qui prit le nom et les armes de la Marzelière (Du Paz.) Messire Raoul de la Marzelière figure au nombre des seigneurs ligués en 1420 contre les Penthièvre.

M. Lainé, dans son ouvrage intitulé *les Origines véridiques des maisons nobles et anoblies de France*, a con-

Digitized by Google

fondu la maison de la Marzelière avec une famille appelée de Mazellière, qu'il prétend originaire de Bretagne, et établie dans le duché d'Albret vers l'an 1500.

ACARIS D'IFFER figure parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Il fut, en 1392, un des témoins d'une enquête ordonnée par le duc, au sujet du serment que les ducs de Bretagne recevaient de leurs vassaux. Il était alors, rapporte D. Morice, un chevalier âgé de quatre-vingts ans, qui avait servi cinq ans en Flandre le duc Jean III.

ROLLAND DE TRÉMEREUC, sire DE PLUMOYSON, au nombre des chevaliers qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande. Un sceau de Robert de Trémereuc, qui vivait en 1379, représente *un échiqueté d'argent et d'azur, avec un lambel d'argent en chef.* Cette maison remonte à Guillaume de Trémereuc, témoin d'une donation faite, vers l'an 1187, à Saint-Aubin-des-Bois, par Geoffroi du Plessis-Balisson ; Geoffroi, chevalier, est mentionné dans une autre charte de la même abbaye, de l'an 1241 ; le sire de Trémereuc est cité parmi les seigneurs ligués contre les Penthièvre, en 1420 ; Rolland figure parmi les gens de la retenue de Guillaume de Broon, chevalier, en 1424 ; Cristophe de Trémereuc, s^r de Soutbrient, fit partie des gentilshommes de Bretagne assemblés, en 1529, pour aviser au payement de la rançon des enfants de François Ier.

OLIVIER D'YVIGNAC, au nombre des chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Guillaume servait, comme écuyer, dans la compagnie du sire de Montauban, en 1356 ; messire Louis d'Yvignac faisait partie, en 1498, des cinquante hommes d'armes de la duchesse Anne, reine de France.

Digitized by Google

GUY DE PLUSCALLEC ou DE PLUSQUÉLLEC est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande, en 1381. Le sire de Pluscallec siégea parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général tenu à Vannes, en 1386.

OLIVIER L'ENFANT fut un des chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande le 2 mai 1381. Il descendait de Guillaume l'Enfant, chevalier en 1218; Jean, chevalier, était chambellan du duc, en 1448; Charles, chambellan du duc, capitaine de Pirmil, fut créé chevalier de l'Hermine, en 1454. Il a existé en Normandie et dans le Maine d'autres familles portant le nom de l'Enfant.

PIERRE DU HAUTBOIS, sire DE KERIMERC'H, est mentionné parmi les chevaliers qui ratifièrent le traité de Guérande le 1er mai 1381. Il rendit hommage à la dame de Rays, en 1382. Cette maison remonte à Pierre du Hautbois, chevalier, qui devait un chevalier d'ost au duc, d'après une enquête de l'an 1294.

JEAN, sire DE QUINTIN, au nombre des chevaliers qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande. Il assista, comme sire de Quintin, aux États de Rennes, en 1386. Il est appelé Jean, fils aîné de monsieur Geoffroi Botherel, sire de Quintin en partie, dans son contrat de mariage avec Marguerite de Rohan, en date du 14 décembre 1378. Les *Planches* de D. Morice contiennent le sceau de Geoffroi Botherel, sire de Quintin, en 1388; il y est représenté *à cheval, l'épée à la main, armé de toutes pièces, le casque timbré d'une couronne, tenant de la main gauche un bouclier armorié ainsi : de gueules au chef d'argent, chargé d'un lambel de trois pendants, pour brisure.* Ces armes sont, en intervertissant les émaux, celles de la maison d'Avaugour, dont

Digitized by Google

les Botherel de Quintin passaient pour être issus. Du Paz, dans la notice qu'il a donnée sur ces Botherel, a omis Jean, sire de Quintin, précité. Un de ses ancêtres, Jean Botherel ou Boterel de Quintin, fut un des seigneurs convoqués en 1304, par le roi de France pour la guerre de Flandre; Geoffroi, père de celui dont il a été question précédemment, fut tué, en 1364, à la bataille d'Auray. Cette maison s'est fondue dans celle du Perrier, au commencement du XVe siècle.

1382. RAOUL DE MONTEVILLE, chevalier, est mentionné parmi les vassaux de la dame de Rays, qui lui rendirent hommage, en 1382. Hervé, sénéchal de Broërec, et Jean, sénéchal de Tréguier, sont mentionnés dans des comptes rendus au duc, en 1270; Olivier fut, en 1350, un des écuyers du combat des Trente.

GUY DE LA BALUE figure parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre du 27 janvier 1382. Pierre de la Balue ratifia le traité de Guérande en 1380; Jean fut conseiller du duc, en 1457.

Messire MAURICE DE MAUNY,

Messire JEAN DE MAUNY,

Messire JEAN CHAUDERON,

Messire HENRI DE TRÉZIGUIDY,

Messire TRISTAN DE LESCOUET,

sont cités, par d'Argentré, parmi les capitaines bretons qui prirent part, en 1382, à la guerre de Flandre, et qui se trouvèrent à l'attaque du pont de Commines. Il en nomme encore plusieurs autres, dont les noms ont été déjà mentionnés dans cet ouvrage.

Digitized by Google

1383. ALAIN DE MALESTROIT, chevalier, fut un des témoins du serment de fidélité fait au duc par l'évêque de Quimper, le 3 mars 1383. Alain de Malestroit est qualifié chevalier et s^r d'Oudon, dans un acte de donation passé le 15 février 1387, entre le duc et la duchesse. On le trouve, en 1398, mentionné parmi les chambellans du duc. Suivant Du Paz, il fut chevalier preux et hardi, et rendit de grands services au duc Jean le Vaillant. Il était fils d'Hervé de Châteaugiron, s^r d'Oudon, qui épousa l'héritière de Malestroit, dont il prit le nom.

GUILLAUME DE FRANCE figure avec la qualité de chevalier, parmi les vassaux de la baronnie de Rays, qui prêtèrent serment de fidélité au duc en 1383. M. Lainé, dans *ses Origines véridiques des maisons nobles et anoblies de France*, prétend que cette famille, originaire de l'Artois, remonte à Jean France, avocat du roi au bailliage d'Orléans, anobli, pour services, en 1378. Il ajoute que la branche d'Artois porte : *fascé d'argent et d'azur, l'argent chargé de trois fleurs de lys de gueules*, et celle de Bretagne, *d'argent à trois fleurs de lys de gueules*. M. Guérin de la Grasserie nous apprend, dans son Armorial de Bretagne, que César de France vint s'établir en Bretagne en 1342, et que son fils Jean acquit, dans la paroisse de Guignen, une maison qu'il fit appeler France. Ce Jean de France figure parmi les écuyers de la compagnie de Jean de Couvran, dans une montre de l'an 1380, rapportée par D. Morice. Pierre de France était, en 1392, un des écuyers de la compagnie de Jean de Rouverou, chevalier.

MILES DE MACHECOUL, chevalier, prêta serment de fidélité au duc, en 1383, comme sujet de la baronnie de Rays. Il fut s^r de Vieillevigne. Nous ignorons si ce fut lui qui fut tué au siége de Carthage, en 1390, car les historiens

Digitized by Google

bretons se sont contentés de dire qu'un seigneur de ce nom y perdit la vie.

JEAN ROUAUD prêta serment de fidélité au duc, en 1383, comme sujet de la baronnie de Rays. Il figure aussi, avec la qualité de chevalier, dans un compte de l'an 1418, d'Etienne Courtet, trésorier du comte de Vertus, qui nous apprend qu'il avait sous ses ordres un chevalier, vingt et un écuyers et seize archers. Une famille de ce nom a été anoblie en 1816.

HERVÉ DE VOLVIRE prêta serment de fidélité au duc, en 1383, comme sujet de la baronnie de Rays. D. Morice a donné dans ses *Planches* le sceau d'Hervé de Volvire, chevalier, en 1389. Il représente les armes suivantes : *parti au 1 de gueules à trois fusées d'argent, chargées d'un franc-canton de vair ; au 2 de gueules à trois fusées d'argent.* Cimier : *un croissant surmonté d'une aigrette.* Supports : *deux griffons.* Légende : *S. Hervé de Volvire.* Une branche de cette maison, une des plus anciennes du Poitou, vint s'établir en Bretagne vers le milieu du XIVe siècle. Elle a produit des chambellans des rois de France et des ducs de Bretagne. François de Volvire, chambellan du roi Louis XII, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, en 1522 ; Philippe fut chevalier des ordres du roi et lieutenant-général en Saintonge, en 1582.

JEAN OSENIC, chevalier, prêta serment de fidélité au duc, comme sujet de la baronnie de Rays.

GILLES DE PLOEL, chevalier, prêta serment de fidélité au duc, comme sujet de la baronnie de Rays.

1384. Monsieur PHILIPPE DE COETGOUREDEN figure dans un appel au Parlement général, en 1384. Il est qualifié

Digitized by Google

chevalier et procureur du sire de Clisson, dans une sentence rendue par le duc de Bourgogne le 7 décembre 1394. Suivant M. de Courcy, une famille appelée Philippe ou Phélippe possédait, depuis l'an 1300, la terre de Coëtgoureden, dont une de ses branches prit le nom. Ici, Philippe est un prénom, et non un nom patronymique.

BERTRAND MILON ou MILLON, sr DE LA VILLE-MOREL, chevalier, est ainsi qualifié dans une obligation scellée de son sceau et de celui de Tristan de la Lande, sr de Guignen, en 1384, comme gouverneurs de places fortes. Les armes de Bertrand Millon sont, d'après ce sceau : *d'azur à trois têtes de lévrier d'argent, colletées de gueules.* Supports : *deux lions.* Cimier : *une tête de lévrier.* Légende : *sceau de Bertrand Millon.* (Voy. T. I, p. 399.)

Monsieur PAYEN D'ESPINAY est mentionné dans un appel au Parlement général, tenu à Rennes en 1384. Il est plusieurs fois désigné dans l'assignation qui lui fut donnée, par ces mots : *ledit chevalier.*

OLIVIER DE LA FEILLÉE, IIIe du nom, sr DE LA RUBEAUDIÈRE, chevalier, épousa la fille de Guillaume le Bard, chevalier, sr de la Grande Boissière. De ce mariage naquit un fils nommé Olivier, qui fut fait prisonnier, en 1415, à la bataille d'Azincourt. Du Paz, qui rapporte ces faits, ne cite aucune preuve à l'appui.

THOMAS FOULL figure, comme représentant du duc et avec la qualité de chevalier, dans un traité passé entre ce prince et l'évêque de Saint-Malo, en 1384.

GUILLAUME D'AUBIGNÉ, chevalier, est mentionné, comme témoin, dans un traité passé entre le duc et l'évêque de Saint-Malo, en 1384. Il est rappelé dans un accord

Digitized by Google

passé, en 1408, entre le sire de Montauban et Jean de Saint-Didier. Cet acte nous apprend que Guillaume d'Aubigné était fils de Raoul d'Aubigné, sr de Landal, terre qui passa dans la maison de Montauban par le mariage de Mahaut, fille de Guillaume d'Aubigné, avec Guillaume de Montauban.

GUILLAUME DE LA RIVIÈRE, chevalier, assista, comme témoin, à l'entrée du duc à Saint-Malo, en 1384, après le traité passé entre ce prince et l'évêque de cette ville.

JEAN AUGUSTIN, chevalier, assista à l'entrée du duc à Saint-Malo, en 1384. Froissart cite monseigneur Jean Augustin parmi les chevaliers que le duc de Bretagne envoya, en 1369, au devant de l'armée anglaise à Saint-Malo.

ROBERT DE GRENAVEN, chevalier, assista, comme témoin, à l'entrée du duc à Saint-Malo, en 1384.

1385. HERVÉ DE SAINT-GOUESNOU, *miles de Britannia,* est ainsi qualifié dans un compte du trésor royal, de l'an 1385. Le sceau de ce chevalier, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *une bande, accompagnée de six besants 3, 2, 1.* Parmi les gentilshommes appartenant à cette maison, nous citerons : Yvon de Saint-Gouesnou, qui fit la campagne de Flandre, en 1382, parmi les écuyers de la compagnie d'Alain de Rohan, sire de Léon ; Thomas, une des trente lances de la compagnie d'ordonnance, de Jean de Launay, en 1488. Saint-Gouesnou est une paroisse de l'évêché de Léon, qui tire son nom d'un saint de l'île de Bretagne, nommé Gouesnou, qui vint en Bretagne au VIIe siècle.

Digitized by Google

MORICE DE POESTELLEUR, *miles de Britannia*, ainsi qualifié dans un compte du trésor royal, de l'an 1385.

HENRI DU CHASTEL, *miles de Britannia* (compte de l'an 1385, du trésor royal.)

Messire GEOFFROI DE PARTHENAY fut un des capitaines bretons qui vinrent, en 1385, au secours du roi de Castille. Les autres capitaines furent Geoffroi Ricon, Arnaud du Solier, dit Limousin, Olivier du Guesclin et le vicomte de la Bellière. Geoffroi de Parthenay et Geoffroi Ricon furent tués la même année, au combat de l'Alcabaza d'Aljubarotta. D. Lopez de Ayala, qui a écrit les chroniques de Castille, et qui assistait à cette bataille, met Geoffroi de Parthenay et Geoffroi Ricon au nombre des morts. Froissart et d'Argentré les citent parmi ceux qui périrent dans cette journée. « *Là furent tués*, rapporte le dernier de ces historiens, *messire Geoffroi de Parthenay et messire Geoffroi Ricon, vaillamment combattant à l'avant-garde, même Regnault du Solier, étant tous entrés dans l'enclos du camp ennemi trop témérairement. Ce fut le jour de la mi-août 1385, avec réputation d'avoir vaillamment fait, comme ils avaient fait en plusieurs batailles en Espagne et en France; mais ils s'avancèrent trop, et entrés qu'ils furent dans le camp ennemi avec leurs troupes, se trouvèrent sous la merci du trait des Portugais qui tiraient en sûreté, à la faveur de leurs remparts, si dru et si épais, que cheval ne se soutenait qu'il ne fut cousu de flèches.* » Une montre de l'an 1380 nous apprend que Geoffroi de Parthenay, qui n'était alors qu'écuyer, servait avec vingt-deux écuyers sous le commandement du connétable. Son sceau, apposé à une quittance de ses gages du 13 juin de la même année, représente *une croix pattée*. Un des descendants de Geoffroi, Michel de Parthenay, s^r de Parigné,

Digitized by Google

chevalier, fut chambellan du roi Charles VII et du duc Pierre II, en 1451, capitaine de Fougères et de Vire, etc. Il ne faut pas confondre la maison de Parthenay de Bretagne, avec celle de Parthenay du Poitou, dont le nom ancien est l'Archevêque.

1386. GUILLAUME DES PREZ est mentionné dans une montre du 5 septembre 1386, parmi les chevaliers de la compagnie de Jean de Landivy. Dans la même montre figure Olivier des Prez, parmi les quatre-vingt-neuf écuyers de cette compagnie. Une quittance des gages de Guillaume des Prez, datée du 22 juillet 1392, nous apprend qu'il avait sous ses ordres neuf écuyers. Son sceau représente *une bande, surmontée d'une croix pattée.* Robert des Prez servait avec quinze écuyers sous Tanguy du Chastel, maréchal des guerres du dauphin, en 1422. Il existe, en Bretagne, deux autres familles appelées des Prez.

OLIVIER DE MAUNY, le jeune, chevalier, figure dans une montre du 12 octobre 1386, avec un chevalier banneret, un chevalier bachelier, quatre-vingt-neuf écuyers et trois archers, composant sa compagnie d'hommes d'armes.

Messire MAURICE DE LA FONCHAYS, que d'Argentré appelle Maurice de Fonchans, suivit, en 1386, Olivier du Guesclin en Castille. Macé de la Fonchays est mentionné parmi les écuyers qui ratifièrent, en 1381, le traité de Guérande.

JEAN GIFFART, chevalier, donna quittance le 16 octobre 1386, à Guillaume l'Enfernet, trésorier des guerres du roi, de la somme de quatre cent soixante-cinq livres, pour ses gages et pour ceux d'un chevalier bachelier, de cinquante-sept écuyers et de huit archers de sa compa-

Digitized by Google

gnie, destinée à passer en Angleterre sous le commandement du duc de Bourgogne. Le sceau de Jean Giffart, apposé à sa quittance, représente *une bande chargée de trois macles, avec un lambel de trois pendants en chef.* Cimier : *une tête de cerf.* Supports : *deux lions.*

BERTRAND DU GUESCLIN, chevalier, fils d'Olivier, chevalier, et de Jeanne de Bouillé, vivait, suivant du Paz, en 1386, et épousa Isabeau d'Ancenis, dont il eut Catherine du Guesclin, mariée à Charles de Rohan, sr de Guémené. Nous avons dit précédemment que Bertrand du Guesclin se rendit en Angleterre avec quelques gentilshommes, pour servir d'otages à Olivier du Guesclin, son frère, qui y était prisonnier.

EUDON DU BOSCHET ou DU BOUSCHET fut avec Jean de Trélever, Jean de Tréal, comme lui chevaliers, et avec plusieurs autres, témoin, en 1387, des protestations faites aux ambassadeurs du roi de France, par les délégués du duc, au sujet des débats de ce dernier avec le sire de Clisson. Guy du Boschet fut vice-chancelier de Bretagne en 1462. (Voy. T. I, p. 389.)

1388. HENRI DU JUCH, chevalier, figure au nombre des seigneurs qui furent convoqués, en 1388, dans la maison et lieu capitulaire des frères prêcheurs à Nantes, pour entendre les plaintes du duc contre Olivier de Clisson et le comte de Penthièvre. Henri du Juch et Jean de Poulmic étaient, en 1392, capitaines de la Roche-Derrien. Par lettres du 8 juin 1395, le duc déchargea son amé et féal chevalier et chambellan Henri du Juch de la garde du château de Tonquédec, qu'il avait fait démolir [1]. Il fut envoyé, en

[1] Les ruines du château de Tonquédec, situé dans le département des Côtes-du-Nord, sont des plus remarquables. Elles se composent d'une vaste enceinte flanquée de tours, dominée par un donjon.

Digitized by Google

1424, en ambassade en Angleterre. La terre du Juch était une des bannières de Bretagne. (Voy. art. Jean du Juch, chevalier banneret, T. II, p. 51.)

1389. GUILLAUME LE MAITRE, sr DU BOISVERT, chevalier, épousa, par contrat du 18 avril 1389, Jeanne de Chamballan, dont il eut deux enfants, Olivier, sr du Boisvert, et Robert, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Fougaret, en la ville de Guérande, en 1433. (Moréri.) Cette maison remonte à Arthur le Maître, sr du Boisvert et de la Garelaye, chevalier, chambellan du duc en 1289.

1390. Messire GUILLAUME DE GACILLÉ, chevalier, suivit, en 1390, le duc de Bourbon en Afrique et se trouva au siége de Carthage. (D'Argentré) [1].

Messire RAINFROI DE LA CHAPELLE, chevalier, fut tué, en 1390, au siége de Carthage.

Messire AUBERT DE LA MOTTE fut tué, en 1390, au siége de Carthage.

JEAN, sire DE POULMIC, chevalier, fut avec Henri du Juch, chevalier, capitaine de la Roche-Derrien, et prêta serment de fidélité au duc, en cette qualité, le 23 novembre 1390. Il fut, en 1421, chambellan du duc, et mourut en 1425 au combat de Saint-James-de-Beuvron, d'après le nécrologe des Cordeliers de Quimper. Hervé du Pont-l'Abbé, Guillaume de Rosmadec, sr de Tyvarlen, Geoffroi de

[1] Parmi les écuyers qui périrent à ce siége, d'Argentré cite Guillaume du Parc, Jacques de la Lande, Jean de Launay, Jean le Moine, Jean du Poirier et Guillaume Fondrigay. A ces noms il faut ajouter les suivants, relatés par D. Morice: Geoffroi de Dinan, le sire de Malestroit, Geoffroi de la Celle, Jean de Morillon, Alain de Champagné et le sire de Rieux, dont huit hommes d'armes périrent aussi pendant le siége.

Digitized by Google

Piru, Henri de Lysun, Keransevet et de Lanros y perdirent aussi la vie. La maison de Poulmic est connue depuis Mathieu de Poulmic, un des légataires d'Hervé de Léon, sr de Noyon, en 1363; Jean, sire de Poulmic, fut, en 1451, lieutenant de Jean du Quellenec, amiral de Bretagne. Les sires de Poulmic siégeaient parmi les bannerets et les bacheliers aux États généraux de Bretagne.

ALAIN DE SAINT-AUBIN, chevalier, sr DU SÉRIC, en 1390. (Dictionnaire des terres du comté nantais.) Cette maison remonte à Hubert de Saint-Aubin, mentionné, comme témoin, dans des lettres de l'an 1185, d'Eudon, duc de Bretagne, pour l'abbaye de Savigné. Guillaume, chevalier, vivait, en 1210; Henri servait avec sept écuyers dans les guerres de Bretagne en 1369; Galhot était sénéchal de la Guerche, en 1396. D'autres gentilshommes de ce nom figurent dans des montres d'hommes d'armes bretonnes du XVe siècle.

1392. PIERRE LE PORC, chevalier, est mentionné avec huit écuyers de sa chambre, dans une montre reçue au Mans le 26 juillet 1392; son sceau représente *trois sangliers*. En 1427, il commandait vingt hommes d'armes et vingt archers. D'Argentré rapporte qu'en 1424, à la bataille de Verneuil, Pierre le Porc, sr de Larchaz, défit à la tête de deux cents hommes une troupe d'Anglais. Il fut tué, en 1427, dans un combat qui leur fut livré près des grèves du Mont-Saint-Michel. Pierre le Porc, fils du précédent, avait pour armes *un sanglier*, ainsi que nous le voyons par un sceau de l'an 1429, gravé dans les *Planches* de D. Morice; Olivier, qui servait, en 1414, avec une compagnie de quatorze écuyers, fut chambellan du duc, en 1421; Raoul fut écuyer du duc en 1451, et maître des eaux et forêts de Fougères. Nous

Digitized by Google

trouvons ensuite : Jacques, homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac, en 1464 ; Guillaume, s^r de la Porte, dont les biens furent confisqués pour n'avoir pas comparu aux montres des nobles, et Jean, archer des ordonnances du roi, en 1489.

BRISEGAUT DE COESMES, chevalier, servait avec dix écuyers, d'après une montre du 24 juillet 1392, reçue au Mans. Son sceau représente *un lion*. Supports : *deux sirènes*. Cimier : *un vol*. Suivant M. Roger, auteur de l'ouvrage intitulé *la Noblesse de France aux Croisades*, Agelbade et Elzéar de Coësmes prirent la croix, en 1158, avec Geoffroi, fils de Juhel, sire de Mayenne. De cent-huit seigneurs qui avaient accompagné Geoffroi en Palestine, trente-cinq seulement revinrent en 1162. (Voy. p. 153, art. Robin de Coësmes.)

1393. SALOMON DE KERGOURNADEC'H est qualifié par le duc *d'amé et féal chevalier*, dans des lettres qu'il lui adressa, en 1393, pour l'engager à venir le trouver à la Saint-Michel à Auray, avec tous les gentilshommes qu'il pourrait rassembler, afin de s'opposer aux entreprises d'Olivier de Clisson. La maison de Kergournadec'h est connue depuis Olivier, chevalier, en 1288.

JEAN LE BOUTEILLER, chevalier bachelier, servait en 1393, avec deux autres chevaliers et huit écuyers, d'après la quittance de ses gages, à laquelle est apposé son sceau, qui représente *un écartelé*. Un sceau de Jean le Bouteiller, écuyer en 1392, représente *un chevron, accompagné de trois besants*. Les armes primitives de cette maison sont *une amphore*, emblème de l'office de Bouteiller, qu'elle remplissait auprès des évêques de Dol.

Digitized by Google

JEAN LE BARBU, chevalier, chambellan du duc, est mentionné dans un acte du 22 juin 1393, relatif à un accord passé entre le duc, le comte de Penthièvre et le connétable de Clisson. Il fut témoin de l'hommage rendu par le duc au roi, en 1404, et prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. (Voy. Chap. Chanceliers de Bretagne, T. I, p. 376.)

1394. RENAUD BREZILLE, chevalier, chambellan du roi Charles VI, fut chargé, avec Guy Chrétien, trésorier du roi, de prendre possession de la ville de Saint-Malo, qui lui avait été cédée par le pape Clément VII. Renaud Brezille était capitaine de cette ville en 1396. Il est qualifié chevalier et capitaine de Saint-Malo dans deux autres montres de l'an 1396, dans lesquelles figure Jean Brezille, chevalier. Un gentilhomme de ce nom fut écuyer du duc en 1457. Nous ne saurions néanmoins affirmer que cette famille fût d'origine bretonne.

THIBAUT THOMELIN, chevalier, gouverneur d'Hennebont, certifie dans une attestation du mois de février 1394, qu'il a fait publier le traité de paix conclu entre le duc et le comte de Penthièvre. En 1381, il n'était pas encore chevalier, car on le voit figurer au nombre des écuyers qui ratifièrent le traité de Guérande. Un sceau de l'an 1389 nous apprend qu'il portait : *d'argent au sautoir, vairé d'argent et de gueules.*

1395. JEAN DE LANGUEOUEZ, *miles*, est ainsi qualifié dans le testament de Jean, vicomte de Rohan, du 24 février 1395. Il était capitaine de Brest, en 1404, d'après un compte de Robert Sorin, trésorier du duc. Hamon de Langueouëz, *domicellus, parochiannus de Treouguet, Leon-Dioc*, figure

Digitized by Google

dans l'enquête établie, en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois; Yvon faisait partie des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson en 1375; Jean, chevalier, prit part, en 1431, au siége de Pouancé; le sire de Langueouëz est mentionné, dans un compte de 1452, parmi les chambellans du duc; Gauvain vit ses biens confisqués par le duc, en 1488, pour avoir suivi le parti des Français; Tristan, chevalier de Rhodes, était commandeur du Saint-Esprit d'Auray, en 1510.

1396. Messire MARC CHASSERON, chevalier breton, fut tué en 1396, suivant d'Argentré, à la bataille de Nicopolis, en Hongrie [1]. Peut-être, au lieu de Chasseron, faudrait-il lire Chapperon, qui est le nom d'une ancienne maison de Bretagne à laquelle appartenait Charles Chapperon, chevalier de Rhodes, qui prit part à la défense de cette ville, en 1480.

THOMAS DE KERIMEL, chevalier breton, périt, suivant d'Argentré, à la bataille de Nicopolis, en 1396.

JEAN DU QUELLENEC, vicomte du Fou, est le même personnage que Jean, vicomte du Fou, qui prit part, suivant d'Argentré, à la bataille de Nicopolis, en 1396. Il était devenu vicomte du Fou, par suite de son mariage avec Thiéfaine, fille unique et héritière de Guy, vicomte du Fou, qu'il avait épousée en 1371. La maison du Quellenec a produit, au XVe siècle, deux amiraux de Bretagne.

RIOU DE ROSMADEC rendit hommage, en 1396, au vicomte de Rohan. Dans cet acte il est qualifié *nobilis miles*

[1] Des cent vingt Bretons qui prirent part à cette bataille, rapporte d'Argentré, il n'échappa que messire Jean, vicomte du Fou (Jean du Quellenec), Jean d'Acigné, chevalier, et un écuyer nommé de Lemanari (du Manach, suivant D. Morice), qui retournèrent en Bretagne.

Digitized by Google

Dominus Riocus de Rosmadec. Il était probablement fils de Riou de Rosmadec, chevalier en 1339.

M. JEAN DE COETUHAN rendit hommage au vicomte de Rohan, en 1396. Jean de Coëtuhan est qualifié chevalier dans le contrat de mariage passé, en 1405, entre Charles de Rohan, sr de Guémené-Guingamp, et Catherine du Guesclin.

1397. BERTRAND DE GUITTÉ, sr DE VAUCOULEURS, chevalier preux et hardi, suivant du Paz, est mentionné dans deux actes rapportés par lui, l'un de l'an 1397, et l'autre du 15 septembre 1405. Il est désigné par ces mots : *Bertrand de Guytin, chivaler,* dans une lettre du roi d'Angleterre du 25 mai 1406, qui apprend que ce chevalier avait été fait prisonnier avec quelques autres seigneurs bretons, lors de la descente de Guillaume du Chastel en Angleterre.

EUSTACHE DE MACHECOUL, chevalier, fils de messire Jean de Machecoul et d'Eschive de Vivonne, figure dans une transaction passée le 12 février 1397, entre Girard et Placida de Machecoul, enfants de feu messire Miles de Machecoul. Eustache de Machecoul est aussi qualifié chevalier dans un acte du 12 août 1400, rapporté, comme le précédent, par du Paz.

ALAIN BUDES était, en 1397, suivant le P. Anselme, chevalier, chambellan du roi et capitaine de Remerville.

1398. Monseigneur JEAN D'ACIGNÉ, sr DE LA LANDE, fils de monseigneur Jean d'Acigné, donna, par acte daté de l'an 1398, partage à son frère, monseigneur Pierre d'Acigné. Jean d'Acigné est qualifié chevalier dans le codicille du tes-

Digitized by Google

tament du duc Jean IV, du 26 octobre 1399, et dans le testament de Geoffroi de la Lande, en 1411. Jean d'Acigné fut fait prisonnier en 1396, suivant d'Argentré, à la bataille de Nicopolis ; il était maître d'hôtel du duc en 1404. La maison d'Acigné était une branche de celle de Vitré. Les sires d'Acigné siégeaient aux Etats généraux parmi les bannerets et les bacheliers.

Monseigneur PIERRE D'ACIGNÉ, dont il a été fait mention à l'article précédent, fut grand sénéchal de Provence en 1411, et accompagna Louis, comte d'Anjou, à la conquête de la Provence et à celle des royaumes de Naples et de Sicile. Du Paz dit qu'il était second fils de Jean d'Acigné et de Jeanne de la Lande, et qu'il suivit le duc d'Anjou dans les expéditions qu'il entreprit en Guyenne et en Poitou contre les Anglais, et dans lesquelles il se conduisit si vaillamment qu'il fut honoré du titre de chevalier. Il accompagna ensuite ce prince à la conquête du comté de Provence et des royaumes de Naples et de Sicile, et sa valeur lui fit donner, non-seulement par les capitaines les plus renommés, mais encore par le roi lui-même, le non de chevalier sans reproche et sans peur. Louis d'Anjou, qui, dans plusieurs lettres, l'appelle son consanguin familier et loyal serviteur, lui fit des dons très-considérables. Il épousa Hélène d'Enghien, ainsi que l'apprend son testament du 20 mai 1416.

1399. Messire GILLES D'ELBIEST, chevalier, chambellan du duc, capitaine de Nantes, est ainsi qualifié dans un acte du 22 juillet 1399, par lequel le duc met la dame de Rays en possession de ses villes et châteaux de Bretagne. Suivant du Paz, Gilles d'Elbiest était un chevalier flamand qui entra au service du duc Jean V, lequel lui fit don, en récompense

Digitized by Google

de ses services, de la terre de Thouaré, située dans l'évêché de Nantes.

Messire JEAN D'AVAUGOUR et dame ISABEAU DU MARCHIS, sa compagne, sont nommés dans un accord du 8 décembre 1399, passé entre les héritiers de Silvestre du Chalonge. Dans cet acte, Jean d'Avaugour et sa femme sont désignés par ces mots : *iceulx chevalier et dame.*

Digitized by Google

XVe SIÈCLE

CHEVALIERS[1]

1400. GUILLAUME DE LA CHAPELLE, chevalier, en 1400, s^r de Beuves, évêché de Nantes, du chef de sa femme Martine de la Lande. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

JEAN ANGER, chevalier, épousa Marie Couppu, fille de Guillaume Couppu, chevalier, s^r de la Couppuaye. Il servit fidèlement les ducs de Bretagne et spécialement Jean V, lorsqu'il fut pris par trahison en 1420, par les Penthièvre. En récompense de ses services, le duc lui fit don du fief de la Tour, qu'il avait confisqué sur Ponthus de la Tour, s^r de la Tour-Landry. Jean Anger était fils de Thébaud, auquel il succéda, en 1400. (Du Paz.)

[1] Les seigneurs ici mentionnés sont qualifiés *chevalier* ou *messire* dans les actes ci-après rapportés. Le titre de messire était accordé aux seuls chevaliers. Néanmoins, au XVe siècle, il était quelquefois donné à de hauts personnages de l'état ecclésiastique ou de la magistrature; mais il est facile de les reconnaître à l'indication de leurs qualités.

Digitized by Google

1401. JEAN V fut armé chevalier par le connétable de Clisson en 1401, lors de son couronnement, à Rennes. Ce prince, après avoir reçu l'ordre de chevalerie, le conféra à ses frères Arthur, Gilles et Richard. Il fut aussi chevalier de la Toison-d'Or.

1402. GUILLAUME DE SÉVIGNÉ est qualifié chevalier dans le rôle d'une confrérie établie en l'honneur de la sainte Vierge, en 1402. Il était chambellan du duc, en 1418. Il est cité dans un mandement de ce prince, de l'an 1424, pour faire armer les communes du duché ; Guillaume de Sévigné était chargé de celle de Vitré. Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, avec la date de 1417, représente *un écartelé d'argent et de sable.* (Voy. art. Guy de Sévigné, année 1379.)

GUILLAUME DE MALNOE, chevalier, épousa, en 1402, Péronnelle de Saint-Etienne. Leur fils, Jean de Malnoë, fut marié en premières noces avec Guillemette de la Chapelle, et en secondes noces avec Marie de Bintin. De ce mariage naquit un fils nommé Georges, qui de sa femme, Roberte de Fontenailles, eut un fils appelé Michel, qui fut chevalier preux et hardi, et capitaine de Vitré et de Châtillon, du temps d'Anne de Laval, dame desdits lieux. (Du Paz.)

Monsieur BERTRAND GOUÉON (GOUYON), chevalier, sr de Matignon, capitaine et garde du châtel de Jugon, fit serment et donna son scellé le 8 octobre 1402. Suivant Moréri, il rentra en possession de son château de la Roche-Goyon, dont Etienne, son bisaïeul, avait été spolié par le comte de Montfort, pour avoir suivi le parti de Charles de Blois. Il fonda, en 1397, une chapellenie dans l'église de Matignon, et assista, en 1398, aux Etats de Bretagne. On voit, dans les

Digitized by Google

Preuves de l'histoire de Bretagne, de D. Morice, qu'il fut aussi, en 1403, chambellan du duc. Il était fils de Bertrand Goyon, qui portait la bannière de Bertrand du Guesclin, son cousin, à la bataille de Cocherel, en 1364, et qui, en 1366, le suivit en Espagne.

Messire PIERRE EDER est mentionné dans un compte de l'an 1402, de la chambre aux deniers, et figure avec la qualité de chevalier dans l'acte d'hommage du duc Jean V au roi Charles VI, en 1404, ainsi que dans le traité de mariage d'Anne de Bretagne, fille du duc Jean V, avec le fils aîné du duc de Bourbon. Pierre Eder fut chambellan et maître d'hôtel du duc, capitaine de Sucinio, commanda avec Jean de Kermellec les cent hommes d'armes de la garde de ce prince, et fut un de ses ambassadeurs en Angleterre, en 1418. Il fut aussi gouverneur du comte de Montfort, fils aîné du duc. Cette maison est connue depuis Guillaume Eder, écuyer, un des signataires du traité de Guérande, en 1364; Guillaume fut tué au siége de Saint-James de Beuvron; autre Guillaume, chevalier, vivait en 1435; son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *une fasce, accompagnée de trois roses;* Jean fut, en 1454, chevalier de l'Hermine; Guy, baron de la Fontenelle, célèbre capitaine ligueur, dont le nom est resté populaire en Bretagne, fut condamné à mort pour ses crimes, et exécuté en 1602.

Messire RENAUD DE BAZOGES est nommé dans un compte de l'an 1402, de la chambre aux deniers. La qualité de chevalier lui est donnée dans le contrat de mariage passé en 1417, entre Louis, duc d'Anjou, et Isabeau de Bretagne. Il fut, en 1415, chambellan du duc et gouverneur du comté de Montfort. On le trouve, en 1420, au nombre des seigneurs ligués contre les Penthièvre.

Digitized by Google

GEORGES CHESNEL, chevalier, donna, en 1402, son scellé pour la garde du château de Saint-Aubin du Cormier. Ses armes étaient *d'azur à trois channes* ou *marmites d'argent*. Supports : *deux léopards*. Cimier : *un cygne, les ailes éployées*. Monseigneur Georges Chesnel, chevalier, est ainsi qualifié dans le contrat de mariage passé le 19 juillet 1412, entre Anne de Bretagne, fille de Jean V, et le fils aîné du duc de Bourbon. Il était, en 1403, chambellan du duc. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Cette famille est éteinte; une autre du même nom, maintenue en 1671, portait *de sable à la bande fuselée d'or*. (Voy. p. 280, art. Even Chesnel.)

1403. Messire SIMON D'ESPINAY était conseiller du duc en 1403, suivant un compte d'Hervé Guyhomarou, trésorier du duc. D'après Moréri, il fut, en 1399, capitaine de Dinan et de Hédé. Il scella, en 1419, l'obligation de son fils Robert d'Espinay, chevalier, qui le remplaça comme capitaine de Hédé.

FLEURIDAS DU BOIS, chevalier, apposa son sceau à un acte du 1er mars 1403, par lequel la duchesse de Bretagne accorda une pension de mille livres à la vicomtesse de Rohan, sa tante.

JEAN DE LA CHAPELLE, chevalier, chambellan du duc, capitaine de Jugon, est qualifié chevalier dans divers actes de l'an 1403 et années suivantes, entre autres dans un acte de l'an 1408, relatif à la cession de la ville de Moncontour à Arthur, comte de Richemont, par Rolland de Dinan.

1404. GUILLAUME DU CHASTEL, chevalier, frère du fameux Tanguy du Chastel, prévôt de Paris, se distingua, en 1404,

Digitized by Google

dans un combat naval livré près de Saint-Malo aux Anglais, qui y furent défaits. Il fut tué peu de temps après, près d'Yarmouth, en Angleterre. Il fut un des tenants d'un combat singulier dans lequel sept Français défirent, en 1402, sept Anglais près du Château de Montendre. Suivant Moréri, il fut chambellan du roi Charles VI. (Voy. t. I, p. 196.)

JEAN DE LAVAL, sr DU GAVRE, chevalier, fut un des témoins de l'hommage rendu au roi Charles VI, par Jean V, duc de Bretagne, en 1404. Jean de Laval est sans doute le même personnage que Jean de Montfort, sr de Kergorlay, qui épousa, le 22 janvier 1404, suivant Moréri, Anne, dame de Laval, de Vitré, du Gavre, etc., à condition de prendre les nom et armes de Laval pour lui et pour ses descendants. Toutefois, la date donnée par Moréri nous paraît inexacte, car ce fut le 7 janvier 1404, date antérieure à l'époque du mariage de Jean de Montfort, que le duc Jean rendit hommage au roi Charles VI. Si Jean V de Montfort prit aussitôt après son mariage le nom de Laval, ce ne fut néanmoins qu'après la mort de son beau-père, Guy XIe du nom, arrivée en 1412, qu'il devint possesseur de toutes les terres de la maison de Laval. Il prit alors le nom de Guy XII; il mourut à Rhodes, en 1415. (Voy. t. I, p. 266 et suivantes.)

Messire GEOFFROI DE CHOURSES est mentionné dans un état de la maison du duc, de l'an 1404, où on lit ce qui suit : *Messire Geoffroi de Chourses aura bouche à cour pour lui et ses gentilshommes et XV livres par mois, quand il servira par quartiers.* Messire Geoffroi de Chourses figure parmi les barons et les nobles de Bretagne qui, par acte du 14 décembre 1408, donnèrent des instructions à Ancel, évêque de Rennes, et à plusieurs seigneurs, pour obtenir des éclaircissements du duc de Bourgogne, sur un envoi de gens d'armes, qu'on prétendait qu'il allait faire,

Digitized by Google

pour soutenir la cause des Penthièvre. La maison de Sourches est originaire du Maine. Un seigneur de ce nom, Antoine de Chourses, s^r de Malicorne, fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424.

OLIVIER AREL, *chivaler*, est ainsi qualifié dans des lettres du 25 mai 1404, du roi d'Angleterre, qui nous font connaître qu'il avait été fait prisonnier avec quelques autres seigneurs bretons, Bertrand de Guitté, Jean Gaudin, Tanguy et Henri du Chastel, lors de la descente de Guillaume du Chastel en Angleterre. Olivier Arel prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, et ratifia le traité de Troyes, en 1427. Dans ces actes, la qualité de chevalier lui est donnée. Il descendait d'autre Olivier, chevalier, qui prit part, en 1350, au combat des Trente.

Messire GUYON DE LA CHAPELLE, sire DE MOLAC, est mentionné, sous le nom de sire de Molac, parmi les chambellans du duc dans un état de sa maison, de l'an 1404, et sous celui de Guy de la Chapelle, sire de Molac, chambellan du duc, dans un mandement de ce prince de l'an 1425, qui lui permet le rétablissement d'une Justice à quatre pots près de Malestroit. Guy de la Chapelle avait pris le nom et les armes de sa mère Aliette, dame de Molac, qui avait épousé en premières noces son père, Olivier de la Chapelle, et en secondes noces Henri le Parisy, s^r de Kerivalen et d'Espinefort. Guy de la Chapelle, s'étant marié à Jeanne de Pestivien, prenait les titres de sire de Molac et de Pestivien. Un sceau de l'an 1404, de ce seigneur, représente *sept macles*, armes des Rohan, dont on disait les Molac issus. Sur la légende sont incrits ces mots : *Guy, seigneur de Moulac et de Pestivien.* Il fut, en 1406, capitaine de Ploërmel. Le duc l'appelle son très-cher et très-amé cousin et féal messire Guy de Molac, dans le contrat

Digitized by Google

de mariage passé le 3 avril 1407, entre Alain, vicomte de Rohan, et Marguerite de Bretagne. Le sire de Molac fut tué, suivant d'Argentré, en 1425, au siége de Saint-James de Beuvron. (Voy. art. Olivier de la Chapelle, maréchal de Bretagne, t. I, p. 338.)

Monsieur ALAIN DE LA HOUSSAYE est mentionné dans un acte du 16 octobre 1404, qui nous apprend qu'il avait épousé Marguerite de Montauban, sœur de Guillaume de Montauban. Alain de la Houssaye était fils d'Eustache, un des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne, en 1379, ainsi que nous l'apprend un acte du 21 juillet 1411, dans lequel il est qualifié chevalier.

1405. Messire GUILLAUME LE BOUTEILLER, chambellan du duc, capitaine d'hommes d'armes, était capitaine de Dol en 1405, d'après un compte de Robert Sorin, trésorier du duc.

Messire JEAN DE LA MUCE, chevalier, chambellan du duc. (Compte de Robert Sorin.)

Messire JEAN L'ÉPERVIER était maître d'hôtel du duc en 1405, et, en 1411, homme d'armes de sa garde. (Compte de Robert Sorin, trésorier.)

Messire JEAN DE TRÉAL était maître d'hôtel du duc en 1405. (Compte de Robert Sorin.)

GUILLAUME FOUCAULT, chevalier, servait avec un chevalier et quatorze écuyers sous le commandement du connétable de Clisson, ainsi qu'on le voit par une quittance de ses gages, de l'an 1405, scellée de ses armes, qui sont *un semé de fleurs de lys*. Supports : *deux léopards*. Cimier : *une fleur de lys*.

Digitized by Google

1406. Messire ALAIN DE LA MOTTE est compris pour un legs de quatre-vingt-dix livres, dans le testament du connétable de Clisson, daté du 5 février 1406. Il fut présent, en 1407, à la prise de possession, pour le duc, des places fortes appartenant aux Penthièvre. Il fut tué, ainsi que son fils, suivant d'Argentré, en 1425, au siége de Saint-James de Beuvron. Il existe en Bretagne beaucoup de familles appelées de la Motte.

JEAN DE RIEUX, sr DE CHATEAUNEUF, chevalier, est ainsi qualifié dans le testament du 6 août 1406, de la duchesse Jeanne de France, dans lequel il figure comme témoin. Il fut capitaine de Saint-Malo et chambellan du duc, en 1418.

PHILIPPE DU QUELLENEC, chevalier, transigea, par acte du 10 juillet 1406, avec l'abbé de Beauport, au sujet de l'étang et du moulin de Kerjoli, situés dans la paroisse de Plouha. (Titres de la maison de Quellenec, appartenant à l'auteur.) Les branches de Kerjoly et du Colledon sont les seules de la maison du Quellenec qui existaient à l'époque de la réformation de 1668. (Voy. t. I, p. 360.)

1407. CHARLES DE DINAN, sr DE MONTAFILANT, et Rolland, son fils, tous les deux chevaliers, figurent dans l'acte de cession de la ville de Moncontour à Robert de Dinan, en 1407.

Messire BERTRAND DE MONTAUBAN fut présent, en 1407, à la prise de possession par le duc des places des Penthièvre. Le duc, dans des lettres de la même année, par lesquelles il donna à Bertrand de Montauban la garde desdites places, l'appelle *son très cher et très féal cousin*. Des lettres du roi Charles VI, du 14 mai 1415, nous ap-

Digitized by Google

prennent qu'il fut chambellan de ce prince et lieutenant du château du Louvre. Il fut tué à la bataille d'Azincourt [1].

Messire OLIVIER DE CHEFDUBOIS reçut en garde, en 1407, le château de la Roche-Derrien, appartenant aux Penthièvre.

JEAN DE LANNION fut pourvu, par lettres du 17 janvier 1407, par le duc, qui l'appelle *son féal et bien amé chevalier et chambellan,* de la capitainerie de Dol. Il fut institué la même année capitaine de Brest, et, en 1419, nommé maître d'hôtel du duc. Il accompagnait ce prince lorsqu'il fut fait prisonnier par les Penthièvre.

HENRI GRIMAUD, chevalier, était s^r du Plessis-Grimaud en 1407. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

1409. OLIVIER BODIN, chevalier, accompagna le duc à Gien, en 1409, ainsi que nous l'apprennent des lettres d'Etat du 16 mars de la même année, pour le sire de Coëtquen et quelques autres seigneurs. Rolland Bodin, écuyer breton, fit prisonnier le captal de Buch à la bataille de Cocherel, en 1364.

1410. PHILIPPE GOUEON ou GOYON, chevalier, apposa son sceau à des lettres du 5 mai 1410, relatives aux terres des sujets du duc occupées par les Penthièvre.

[1] Suivant D. Morice et d'Argentré, cinq à six cents chevaliers et écuyers bretons périrent dans cette funeste journée. Ceux que l'on reconnut furent le vicomte de la Bellière, le sire de Combourg, Bertrand de Montauban, lieutenant du château du Louvre, Jean de Coëtquen, Geoffroi de Malestroit, messire Jean de Malestroit, s^r des Salles, messire Georges Chesnel, Jean de Châteaugiron, secrétaire du comte de Richemont, Guillaume de la Forest, maréchal de ce prince, Guillaume le Vayer, Bertrand de Saint-Gilles, sénéchal de Hainaut, Jean de Malestroit, Raoul de Ferrière, Henri de la Lande, Bertrand de Blois, Léonet Ruis, Bertrand du Buisson ou de Busson et ses enfants. Le comte de Richemont, Edouard de Rohan, Jean Giffart, Olivier de la Feillée et le s^r du Buisson furent faits prisonniers.

Digitized by Google

1411. HUE DE LAMBOUL, chevalier bachelier, est mentionné avec deux autres chevaliers bacheliers et quarante-six écuyers de sa compagnie, dans une montre reçue à Etampes le 6 décembre 1411. Il faisait partie, en 1419, des gens d'armes de la retenue du maréchal de Bretagne, Bertrand de Dinan.

GUY DE LA BOUESSIÈRE ou DE LA BOUEXIÈRE, figure au nombre des chevaliers de la compagnie de Hue de Lamboul dans une montre du 28 juillet 1411. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de la Bouëxière.

JEAN DE LA FEILLÉE, au nombre des chevaliers de la compagnie de Hue de Lamboul, dans une montre du 28 juillet 1411.

1412. JEAN RUFFIER faisait partie, en 1412, des chevaliers de la compagnie d'Amaury de Craon.

JEAN DE SAINT-GILLES, s^r DE BETTON ET DU BOIS-GEFFROY, chevalier, se rendit plége pour Guillaume de Montauban, nommé capitaine de Dinan. Jean de Saint-Gilles était, en 1425, chambellan et conseiller du duc. Il prit part, en 1431, au siége de Pouancé.

JEAN LOPIAHAC (ou plutôt LOPRIAC), chevalier, fut envoyé par le duc en ambassade en Angleterre, avec Armel de Châteaugiron, ainsi que nous l'apprend le sauf-conduit qui leur fut délivré à Westminster le 2 mars 1412, par le roi d'Angleterre. C'est sans doute Lopriac qu'il faut lire, au lieu de Lopiahac; en effet, le nom de Lopiahac ne figure point dans la table des noms de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, mais bien celui de Lopriac, qui est mentionné avec l'indication de la colonne 874, qui est celle où est écrit le nom de Lopiahac.

Digitized by Google

GUILLAUME DE ROCHEFORT, chevalier, était, en 1412, seigneur du Henleix, terre de haute justice située dans l'évêché de Nantes. (*Dictionnaire des terres du comté nantais.*)

PERROT GOUY, chevalier, fut, de 1412 à 1447, seigneur de l'Angle, paroisse de Sainte-Pazanne. Cette terre passa ensuite à Robert Gouy, chevalier, sr du Branday et de la Noë-Pourceau, et resta dans cette famille jusqu'à l'an 1541. Silvestre Gouy est mentionné dans une montre de l'an 1464, parmi les hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. (D. Morice. *Dict. des terres du comté nantais.*)

1413. GUILLAUME DE LA MOTTE, chevalier, servait avec un autre chevalier et huit écuyers sous le comte de Richemont, en 1413, d'après un compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi. Guillaume de la Motte fut aussi capitaine de Saint-Malo ; il périt avec son père, Alain de la Motte, chevalier, à la bataille d'Azincourt, en 1415.

GUILLAUME DE LA FOREST servait avec deux chevaliers et sept écuyers en 1413, d'après un compte de Hémon Raguier. Des lettres d'Arthur, comte de Richemont, fils du duc de Bretagne, datées du 10 octobre de la même année, nous font connaître que Guillaume de la Forest était maréchal de ce prince, et qu'il commandait au siége de Parthenay cent cinquante et un hommes d'armes. Il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt. Il existe en Bretagne beaucoup de familles appelées de la Forest.

JEAN L'ABBÉ, chevalier, était, en 1413, seigneur de la Rochefordière, terre de haute justice, paroisse de Lighé, évêché de Nantes. (*Dict. des terres du comté nantais.*) Les armes des l'Abbé de la Rochefordière sont *de gueules au*

Digitized by Google

chevron d'argent, chargé de cinq tourteaux de sable, chacun surchargé de trois mouchetures de contre-hermines, accompagné de trois billettes d'or.

GUILLAUME DU GUESCLIN, second fils d'Olivier du Guesclin, sr de Vauruzé et de Jeanne de Bouillé, est qualifié chevalier, chambellan du roi, garde et capitaine du château de Rochetaillé, dans deux quittances qu'il donna le 28 juin 1413 et le 6 juin 1418. (Le P. Anselme.) Les *Preuves* de D. Morice nous apprennent que Guillaume du Guesclin servait avec quatre écuyers sous le comte de Richemont.

Messire ALAIN DE BEAUMONT fut, suivant d'Argentré, un des capitaines bretons qui accompagnèrent le comte de Richemont au siége de Bourges, en 1413. Il servait avec quatre hommes d'armes en 1419. Il est mentionné parmi les seigneurs ligués, en 1420, contre les Penthièvre.

1414. LOUIS DE LA MOTTE, chevalier, servait avec un chevalier et seize écuyers sous le comte de Richemont, en 1414, d'après un compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres. Il est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie du sire de Rieux, en 1420; il fut chambellan du duc et seigneur de Blossac. Les armes de cette maison sont, d'après un sceau de Robert de la Motte, sr de Blossac, en 1407, *de vair au lambel de gueules.*

MATHIEU L'ÉVÊQUE, chevalier, servait, en 1414, avec dix-sept écuyers sous le comte de Richemont. (Compte de Hémon Raguier.)

HENRI DE COETREVAN, chevalier, servait sous le comte de Richemont avec dix-sept écuyers. (Compte de Hémon Raguier.)

Digitized by Google

SILVESTRE LE NEVEU, chevalier, servait sous le comte de Richemont avec dix-neuf écuyers. (Compte de Hémon Raguier.)

ROLLAND BERNIER, chevalier, servait en 1414, sous le comte de Richemont, avec douze écuyers. Il faisait partie, en 1421, de la compagnie de Jacques de Dinan, écuyer banneret. Antérieurement à Rolland Bernier, on trouve Geoffroi Bernier, écuyer, qui, par acte daté du mois d'octobre 1273, vendit au vicomte de Rohan tout ce qu'il possédait au lieu de la Bernardie, paroisse de Ploingennas. Gilles Bernier faisait partie, en 1475, des hommes d'armes de la compagnie de Tanguy du Chastel, grand écuyer de Bretagne; Jean, s^r de la Braye, servait comme arquebusier dans l'arrière-ban de Vannes, en 1558.

GUILLAUME DE ROSMADEC, chevalier, servait avec neuf écuyers sous le comte de Richemont, en 1414. Il fut s^r de Tyvarlen, chambellan et écuyer du duc, et périt, en 1425, au siége de Saint-James de Beuvron.

GAUCHER DU CHASTEL était un des chevaliers qui servaient, en 1414, sous le comte de Richemont, d'après un compte de Hémon Raguier.

GUILLAUME, s^r DE SÉRENT, chevalier bachelier, servait, en 1414, sous le comte de Richemont, d'après un compte de Hémon Raguier. (V. t. I, p. 160 et 165.)

HERVÉ DU JUCH prêta serment avec son père, Henri du Juch, le 22 août 1414, pour la capitainerie Quimper-Corentin. Par lettres du 22 août 1427, données au château de Sucinio, le duc fit remise à son amé et féal chevalier et chambellan, messire Hervé du Juch, des droits de rachat dus par suite de la mort de son père, Henri du Juch, che-

Digitized by Google

valier, qui avait aussi été son chambellan, et cela, à cause des services que tous les deux lui avaient rendus. Au moment de partir pour aller combattre les Maures d'Espagne, Hervé du Juch obtint, pour ce motif, des lettres d'Etat. Il fut aussi écuyer, maître d'hôtel du duc et capitaine de Conq. Il prit place parmi les bannerets et les bacheliers au parlement général tenu à Vannes en 1451.

JEAN DE CHEVIGNÉ, chevalier, sr DU PLESSIS DE COESMES, épousa Clémence de Bintin, dont il eut une fille nommée Annette, qui épousa, par contrat du 30 avril 1414, messire Jean Giffart, sr du Plessis-Giffart et du Fail. (Du Paz.)

1415. PIERRE DE LA ROCHEROUSSE figure au nombre des chevaliers de la compagnie de Tanguy du Chastel, chevalier banneret, prévôt de Paris, dans une montre du 1er avril 1415. Il fut, en 1419, capitaine de cinquante hommes d'armes, et prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. Il était probablement fils de Guillaume de la Rocherousse, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1370. Les sires de la Rocherousse, châtellenie de l'évêché de Saint-Brieuc, siégeaient aux Parlements généraux du duché parmi les bannerets et les bacheliers.

JEAN DE KERMELLEC est mentionné dans une montre du 1er avril 1415, parmi les chevaliers de la compagnie de Tanguy du Chastel, chevalier banneret, prévôt de Paris. Il fut, en 1420, chambellan du duc, et commanda avec Pierre Eder les cent hommes d'armes de sa garde. Il prit part à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, et accompagna avec cinquante écuyers le duc, lors de son

Digitized by Google

voyage à Amiens, en 1425. Il ratifia, en 1427, le traité de Troyes, dans lequel il prend les qualités de chevalier et de seigneur de Châteaugal. La dame de Châteaugal fut dame d'honneur de la duchesse, en 1421. Alain de Kermellec était écuyer du duc, et capitaine des archers de sa garde, en 1420. Les Nobiliaires de MM. de Courcy et de la Grasserie mentionnent deux familles de Kermellec, qui ont des armes différentes. Nous ne saurions affirmer à laquelle appartenait le sr de Châteaugal, ce nom ne figurant pas parmi ceux des terres possédées par ces familles.

Messire JEAN DE COETQUEN, un des écuyers de l'hôtel du comte de Richemont, fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt. (Guillaume Gruel. D. M. Pr.)

OLIVIER DE LA FEILLÉE, sr DE LA RUBEAUDIÈRE et DE LA GRANDE-BOESSIÈRE, chevalier, se trouva, en 1415, suivant du Paz, à la bataille d'Azincourt. Il épousa Gervaise de Bourgneuf, sœur de messire Guillaume de Bourgneuf, sr dudit lieu, en la paroisse de Meillac, qui perdit la vie dans cette bataille, et auquel il succéda dans la seigneurie de Bourgneuf. Guillaume Gruel, qui fut écuyer du comte de Richemont, et qui a écrit l'histoire de sa vie, mentionne Olivier de la Feillée parmi les écuyers de l'hôtel de ce prince.

Messire GUILLAUME DE BOURGNEUF fut tué, ainsi que nous l'avons raconté précédemment, à la bataille d'Azincourt.

Messire GUILLAUME LE VAYER ou LE VOYER, écuyer de l'hôtel du comte de Richemont, fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

JEAN GIFFART est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Tanguy du Chastel, en 1415, et en 1424,

Digitized by Google

parmi ceux de la compagnie du sire de Montauban, chevalier banneret. Il fut écuyer de l'hôtel du comte de Richemont, avec lequel il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et chambellan du duc, en 1421.

Messire GEOFFROI DE MALESTROIT,

Messire JEAN DE MALESTROIT, s^r DES SALLES, furent tués, selon d'Argentré, ainsi que Jean de Malestroit, s^r de Combourg, à la bataille d'Azincourt. Ces seigneurs de Malestroit appartenaient à la maison de Châteaugiron, dont une branche, au XIVe siècle, avait pris le nom de Malestroit, par alliance avec l'héritière de cette maison. Un autre Geoffroi de Malestroit fut, suivant le même historien, fait prisonnier, en 1424, avec messire Pierre Hérisson et le s^r de Mauny à la bataille de Verneuil.

JEAN DE ROSCERF, chevalier, servait avec douze écuyers sous Tanguy du Chastel, prévôt de Paris, en 1415, d'après une montre du 15 novembre. Son sceau représente *six annelets*. Parmi les gentilshommes appartenant à cette maison, nous citerons Noël, écuyer, dans une montre du sire de Léon, en 1378; Éon ou Yvon, au nombre des seigneurs ligués, en 1420, contre les Penthièvre, maître d'hôtel du duc et son écuyer d'écurie, en 1437; Charles, homme d'armes de l'ordonnance du duc, en 1477, et, en 1484, capitaine de Porcien pour le maréchal de Gié; Yvon, s^r du Bois de la Roche, chevalier, gentilhomme de la garde de la duchesse Anne, son conseiller et chambellan, en 1488, puis, en 1493, conseiller et chambellan du roi.

Suivant le Nobiliaire de Bretagne, il existait en Bretagne une autre famille de Roscerf, dont les armes étaient *d'azur au massacre de cerf d'or*, et dont la famille le Dourguy aurait pris le nom.

Digitized by Google

1416. JEAN GOYON, chevalier bachelier, servait sous Tanguy du Chastel, prévôt de Paris, en 1416.

OLIVIER DE PONTBRIANT fut pourvu par lettres du 14 juillet 1416, par le roi, qui l'appelle *son amé et féal chevalier*, de la charge de maître d'hôtel. Il est mentionné dans une montre du 28 avril 1421, parmi les chevaliers de la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Étampes. Cette maison, qui s'est fondue, en 1496, dans celle de du Breil, est connue depuis Alain de Pontbriant, croisé en 1191, d'après une charte d'Acre; Colin est mentionné dans une montre du 1er mai 1371, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin; Jean, chevalier, était capitaine de Saint-Malo et des francs-archers de cet évêché, ainsi que de ceux de Dol et de Saint-Brieuc; François, sr de la Vilate, conseiller et chambellan du roi, fut, en 1479, capitaine de cent lances de ses ordonnances [1].

1417. GUILLAUME DE MENILLON, chevalier, figure, avec plusieurs autres seigneurs bretons, dans le contrat de mariage passé le 3 juillet 1417, entre Louis, duc d'Anjou, et Isabeau de Bretagne.

JEAN DE CRAON, sire DE LA SUZE, est mentionné sous le nom de sire de la Suze, chevalier, parmi les seigneurs bretons qui furent témoins du mariage de Louis, duc d'Anjou, avec Isabeau de Bretagne, en 1417. Il est mentionné parmi les seigneurs bretons qui se liguèrent contre les Penthièvre. Il fut, en 1422, chambellan du duc. La maison de Craon était la plus illustre de l'Anjou; elle a possédé en Bretagne les terres de Chantocé et d'Ingrande; celle de la Suze était située dans le Maine.

[1] Cette charge n'était donnée qu'à de très-puissants seigneurs.

Digitized by Google

ALAIN DE ROHAN, comte DE PORHOET, figure comme témoin, avec la qualité de chevalier, dans le contrat de mariage passé le 3 juillet 1417, entre Louis, duc d'Anjou, et Isabeau de Bretagne.

Messire NICOLAS DE VOLVIRE était, en 1417, chambellan du duc, d'après le registre intitulé Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc. Nicolas de Volvire figure avec son fils, messire Joachim de Volvire, dans une cause appelée au Parlement général de l'an 1451. Du Paz donne à Joachim de Volvire la qualité de chevalier. La maison de Volvire, originaire du Poitou, remonte à Hugues, croisé en 1249.

Messire JEAN DE CORNOUAILLES est compris pour un legs de cent quatre-vingts livres, dans un compte de l'an 1417, de Jean Mauléon, trésorier du duc. (Voy. art. Guillaume de Cornouailles, année 1341.)

1418. Messire JEAN DE LA MOTTE est compris dans un rôle de l'an 1418, parmi les seigneurs, chevaliers et hommes d'armes qui accompagnèrent le duc en France. Il existe en Bretagne beaucoup de familles appelées de la Motte ; nous ignorons à laquelle Jean de la Motte appartient.

Messire JEAN DU BOSCHET accompagna le duc dans son voyage en France, en 1418. Il est qualifié chevalier dans un compte du mois d'août 1419, d'Etienne Courtet, trésorier du comte de Vertus, qui constate qu'il contribua à réduire la ville de Parthenay à l'obéissance du Roi. (Voy. t. I, p. 389.)

Messire ALAIN DE PLUSQUELLEC ou DE PLOESQUELLEC, gouverneur des gens de monsieur le maréchal (Ber-

Digitized by Google

trand de Dinan, maréchal de Bretagne), accompagna le duc dans son voyage en France, en 1418. Il prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. Le duc l'appelle *son amé et féal chevalier et chambellan* dans des lettres du 27 mai 1424, par lesquelles il accorde son pardon à Morice de Plusquellec, son fils aîné. Ce nom est aussi souvent écrit de Pluscallec. (V. t. II, p. 53.)

Messire EUSTACHE DE LA HOUSSAYE accompagna le duc en France, en 1418. Il figure parmi les signataires du traité de Troyes, avec les titres de chevalier et de s^r de la Houssaye. Il suivit, d'après d'Argentré, le comte de Richemont au siége de Bourges, en 1413, et prit part, en 1431, à celui de Pouancé, d'après un compte de Jean Dronyou, trésorier du duc. Eustache de la Houssaye était sans doute fils d'autre Eustache, chevalier, un des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne, en 1379, pour repousser l'agression des Français.

Messire GUILLAUME DE LA MARZELIÈRE accompagna le duc en France, en 1418. Il faisait partie, en 1419, d'après un compte de Jean Mauléon, trésorier des gens d'armes de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne.

Messire GUILLAUME PIEDEVACHE, ainsi que son fils, accompagnèrent le duc en France, en 1418. Le plus ancien de ce nom que l'on connaisse est Mathieu Piedevache, chevalier, en 1271; Bertrand, sans doute fils du précédent, vivait en 1306; son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *trois écussons d'argent sur fond d'azur, au bâton de même, brochant en bande sur le tout;* autre Bertrand faisait partie, en 1351, des écuyers de la compagnie du vicomte de Rohan. Les armes de Geoffroi Piedevache, qui vivait en 1417, sont, d'après un sceau de

Digitized by Google

la même année, *d'azur à trois pieds de vache d'argent, accompagnées en chef, à dextre, d'une étoile de même.* Beaucoup de gentilshommes de ce nom figurent dans les montres d'hommes d'armes.

Messire JEAN BUDES accompagna le duc en France, en 1418. Il était, en 1419, au service de ce prince avec cinq hommes d'armes. Il est mentionné, comme témoin, dans le traité d'alliance passé, en 1423, entre le duc de Bourgogne et les Etats de Bretagne. En 1433, secondé par cinq autres gentilshommes bretons, Rolland l'Abbé, Gilles de Mareil ou de Mareuil, N. de la Barre et Hervé de Mériadec, il se rendit maître de la ville de Saint-Denis, occupée par les Anglais. Jean Budes fut aussi écuyer du comte de Richemont, avec lequel il se trouva, en 1450, à la bataille de Formigny. Le P. Anselme lui donne la qualité de s^r du Hirel.

Messire GUILLAUME DE LA BARILLIÈRE accompagna le duc en France, en 1418. Jeanne, sa fille, épousa, en 1451, Raoul le Porc, s^r de Larchaz, et lui apporta sa terre de la Barillière, située dans la paroisse de Nort, évêché de Nantes. Il descendait de Jean de la Barillière, un des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1375. (D. Morice, *Dict. des terres du comté nantais.*)

Messire GUILLAUME L'ÉVÊQUE figure au nombre des chevaliers et seigneurs de la suite du duc, lors de son voyage en France, en 1418. Il est qualifié chevalier dans un grand nombre de titres. Nous le trouvons, en 1419, gentilhomme de la garde du duc; en 1420, capitaine des gens de trait, et en 1426, chambellan de ce prince et capitaine des archers de sa garde. Il fut tué, selon d'Argentré, au combat des Bas-Courtils, livré aux Anglais en 1427, près des grèves du Mont-Saint-Michel. (Voy. t. I, p. 396.)

Digitized by Google

Messire GUILLAUME DE BROON est mentionné parmi les seigneurs, chevaliers, chevetaines et gens d'armes qui accompagnèrent le duc en France, en 1418. Il fut chambellan de ce prince, en 1420, et prit part la même année à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. En 1424, il était au service du roi avec un chevalier et cinq écuyers. Il était probablement fils d'autre Guillaume, un des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1370.

Messire LANCELOT D'AURAY accompagna le duc en France, en 1418. Il prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. On le trouve la même année mentionné parmi les officiers de l'hôtel du comte de Richemont. (Voy. t. I, p. 506.)

Messire ROBERT DE MAREIL accompagna le duc en France, en 1418. Suivant le *Dictionnaire des terres du comté nantais*, il fut, de 1408 à 1429, seigneur du Plessis-Barbotin, nommé aussi le Plessis-Mareil. Il était probablement frère de Bertrand de Mareil, qui fut chevalier de l'Hermine, en 1454. La maison de Mareil remonte à Guillaume, chevalier, s^r du Haut-Mareil, en 1280. (Voy. t. II, p. 274, art. Bernard de Mareil.)

Messire ALAIN DE LA NOE faisait partie de la suite du duc, lors de son voyage en France, en 1418. Il prit part à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de la Noë.

JEAN D'ESTUER, chevalier, commandait une compagnie de gens d'armes sous Mgr le dauphin, ainsi que nous l'apprend une quittance du 8 septembre 1418, des gages de Guillaume de Léon, un des écuyers de sa compagnie. Jean d'Estuer fut, en 1452, chambellan du duc, d'après un compte de Raoul de Launay, trésorier. Il n'eut qu'une fille, mariée

Digitized by Google

à Jean Cadoret, dont les descendants ont pris le nom d'Estuer. (Voy. t. I, p. 491.)

Messire JEAN HARPEDANE est compris dans un compte de Jean Mauléon, trésorier, pour une somme de quatre cents livres. Il accompagna le duc, en France, en 1418. Il était s^r de Belleville, de Montaigu et de Mirebeau, et avait épousé Jeanne de Penthièvre, fille du comte de Penthièvre et de Marguerite de Clisson, fille du connétable. Cette alliance le fit soupçonner par le duc d'avoir pris part à la conspiration des Penthièvre, ses beaux-frères. Les troupes du duc firent, à cette occasion, des dégâts sur les terres d'Olivier de Blois et de Jean Harpedane. Sa femme et lui protestèrent qu'ils étaient innocents de ce dont on les accusait, et finirent par se justifier. Le duc trouva le moyen de les gagner entièrement par la suite. Jean Harpedane est qualifié chevalier banneret dans un compte d'Étienne Courtet, trésorier du comte de Vertus, qui nous apprend qu'il avait sous ses ordres un chevalier bachelier, vingt écuyers et douze archers. Les seigneuries qui donnaient le droit à Jean Harpedane de lever bannière étant situées en Poitou, nous n'avons pas cru devoir le comprendre au nombre des chevaliers bannerets de Bretagne, dans les notices que nous en avons données. Jean Harpedane était fils d'autre Jean, chevalier anglais, connétable d'Angleterre, qui commandait l'armée anglaise en Guyenne, en 1369. Ayant épousé Jeanne de Clisson, dame de Belleville, sœur du connétable, il s'attacha au service du roi Charles VI, dont il devint le chambellan, et qui le créa sénéchal de Saintonge et de Périgord. Son sceau a été gravé dans les *Planches* de D. Morice, avec la date de 1404; il représente *un gironné de vair et de gueules de douze pièces*, qui est de Belleville. Supports : *deux griffons*. Cimier : *une tête de*

Digitized by Google

lion. Légende : *S. Jehan Harpedane.* Louis Harpedane, son petit-fils, devint chambellan du roi Louis XI.

Messire JEAN D'ANCENIS figure, comme témoin, dans le contrat de mariage passé le 18 novembre 1418, entre Gilles, sire de Rays, et Béatrix de Rohan. La maison d'Ancenis remonte à Guérech, qui bâtit, en 987, le château d'Ancenis. (Voy. t. I, p. 21.)

Messire RAOUL LE SAGE est mentionné, comme témoin, dans le contrat de mariage du sire de Rays avec Béatrix de Rohan. Il fut un des commissaires nommés, en 1420, pour obtenir l'élargissement d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, qui avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Dans le traité qui eut lieu à ce sujet, il est appelé *Rodulphus le Sage Dominus de Sancto-Petro et de Laniers, miles.* Il accompagna, en 1418, le duc à Rouen, où se trouvait le roi d'Angleterre. Parmi les gentilshommes de cette maison, nous citerons Jean le Sage, en 1498, homme d'armes de la compagnie de Pierre de Rohan, maréchal de France, et Geoffroi, mentionné parmi les nobles et hommes d'armes qui remirent, en 1488, la ville de Dinan au vicomte de Rohan, un des chefs de l'armée royale. Il ne faut pas confondre la famille le Sage avec une autre famille appelée le Saige, qui en est distincte.

Messire ROLLAND DE SAINT-PÈRE accompagna le duc à Rouen, en 1418.

Messire JEAN DE KERENNEZEL faisait partie de la suite du duc, lors de son voyage à Rouen, en 1418.

Messire JEAN DE MONTFORT accompagna le duc à Rouen, en 1418. Jean de Montfort est qualifié chevalier, dans une montre du sire de Rieux, armé en 1420, pour le

Digitized by Google

recouvrement de la personne du duc, prisonnier des Penthièvre.

JEAN PAYEN, chevalier, donna quittance, le 9 septembre 1418, de ses gages et de ceux de cinq arbalétriers de sa compagnie. Son sceau apposé à cette quittance représente *trois roses ou violiers à quatre feuilles.*

AMAURY DU GUÉ est mentionné dans une montre de l'an 1418, parmi les chevaliers de la compagnie de Lancelot Gouyon, écuyer banneret. Suivant du Paz, Amaury du Gué était fils de Guy, chevalier, et de Marguerite d'Ancenis, dame de la Rouvray et de Lignières. Il rapporte aussi que François du Gué, sr de Méjusseaume, fut, en 1582, capitaine de Rennes et chevalier de l'ordre du roi. Les seigneurs du Gué siégeaient aux Parlements généraux, parmi les bannerets et les bacheliers. (Voy. art. Guy du Gué, année 1379.)

Messire HERVÉ DE MALESTROIT fut capitaine de Vannes, en 1418, ensuite capitaine du château de l'Hermine, et chambellan du duc, en 1426. Il commandait vingt hommes d'armes et vingt archers au siége de Pouancé, en 1431. Il appartenait à la maison de Châteaugiron, qui avait pris, au XIVe siècle, par suite d'alliance, le nom de Malestroit.

FRANÇOIS DE VILLENEUVE, chevalier, servait avec seize écuyers sous Mgr le dauphin, d'après un compte de l'an 1418, de Macé Héron, trésorier. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Villeneuve.

PIERRE DU MOULIN, chevalier, était, en 1418, sr du Moulin, terre située près de Nort, évêché de Nantes. (*Dict. des terres du comté nantais.*) On trouve dans les *Preuves* de D. Morice un Pierre du Moulin, écuyer, qui servait, en

Digitized by Google

1418, avec treize écuyers, et qui prit part, en 1419, avec cent dix-neuf gentilshommes normands et bretons, à la défense du Mont-Saint-Michel, assiégé par les Anglais. Le plus ancien du nom de du Moulin que nous connaissions est Jean, sr du Moulin, en 1260. Pierre du Moulin n'eut qu'une fille, qui épousa Jean de la Barillière.

1419. Messire ROLAND MADEUC et ROLAND, son fils, servaient, en 1418, avec six hommes d'armes. Roland Madeuc prit part, en 1426, au siége de Pontorson, et, en 1431, à celui de Pouancé. Il fut, en 1426, chambellan du duc. La terre de Guémadeuc fut érigée en bannière, en 1451, en faveur de son fils, lequel devint, en 1454, chevalier de l'Hermine. Cette maison est connue depuis Rioc Madeuc, croisé, en 1249.

GUILLAUME MORIN, chevalier, servait avec seize écuyers sous monseigneur le Dauphin, en 1419. Ce nom figure dans diverses montres du XIVe siècle. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Morin, mais aucune d'elles ne nous parait avoir de rapport avec la précédente.

GUILLAUME D'ORENGES, chevalier, servait sous monseigneur le Dauphin, avec seize écuyers, en 1419, d'après un compte de Macé Héron, trésorier des guerres du roi. (Voy. art. Ambroise d'Orenges, année 1379.)

JEAN FOUCAULT, chevalier, servait avec trois chevaliers, vingt écuyers et douze archers sous le comte de Vertus, en 1419. Il était, en 1437, capitaine de trente hommes de trait, et capitaine de Lagny avec Mahé Morillon, écuyer. Un sceau de l'an 1404, de Guillaume Foucault, probablement frère ou parent du précédent, représente *un semé de fleurs de lys*. (Voy. art. Guillaume Foucault, année 1342.)

Digitized by Google

GUILLAUME DE GOUDELIN, chevalier, est compris, en 1419, parmi les défenseurs de la ville de Guingamp qui capitulèrent et remirent la ville entre les mains du duc. La maison de Goudelin est connue depuis Rolland de Goudelin, chevalier, en 1253.

ALAIN DE PENHOET, chevalier, apposa son sceau à l'acte relatif à la capitulation des bourgeois de Guingamp, en 1419, à leur requête, ainsi qu'à celle des gentilshommes qui se trouvaient dans cette ville. Il faisait partie, en 1420, de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne; il fut aussi, en 1425, chambellan et maître d'hôtel du duc.

Messire ALAIN DE COETIVY est rappelé dans un accord passé le 29 mars 1419, entre Hervé du Refuge et Prégent de Coëtivy, chevalier. Alain de Coëtivy est qualifié chevalier dans des lettres de la duchesse de Bretagne, du 17 mars 1420, en faveur de Charles de Montfort, s^r de Fredoneur, son cousin, et de ceux qui s'étaient emparés du château de Broon. Suivant d'Argentré, un seigneur de Coëtivy perdit la vie au siége de Saint-James de Beuvron; mais nous ignorons si ce fut Alain de Coëtivy dont il a voulu parler.

Messire ROBERT DE LORNAY fut nommé chambellan du duc à cent vingt livres de gages, le 10 décembre 1419. (Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc.) Un seigneur de cette maison, Louis de Lornay, se distingua à la bataille de Fornoue, en 1495, et devint grand écuyer de la duchesse Anne, reine de France.

Messire CHARLES DE LANVALLAY servait, en 1419, avec quatre hommes d'armes, d'après un compte de Jean Mauléon, trésorier du duc. Il prit part, en 1420, à la ligue

Digitized by Google

des seigneurs contre les Penthièvre. Du Paz lui donne les qualités de chevalier et de sr de Tressaint et de Claire-Fontaine.

Messire JOSSELIN DE GUITTÉ servait, en 1419, avec dix-neuf hommes d'armes. Il prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, et ratifia, en 1427, le traité de Troyes, dans lequel on lui donne les qualités de chevalier et de sr de Vaucouleurs. Il fut aussi capitaine de Lehon, suivant d'Argentré. Guillaume de Guitté, frère ou parent du précédent, était en 1420, écuyer du duc. (Voy. t. II, p. 238.)

Messire JEAN DE LA CHAPELLE servait, en 1419, avec dix hommes d'armes. Par lettre du 4 septembre 1420, le duc fit don à son amé et féal chevalier et chambellan, et capitaine de Jugon, Jean de la Chapelle, des biens confisqués sur Jean Goudelin. Jean de la Chapelle accompagna, en 1424, avec un chevalier et vingt-cinq écuyers, le comte de Richemont, lors de son voyage à Angers. (Voy. Chap. Mar. de Bret., art. Olivier de la Chapelle, t. I, p. 338.)

Messire ALAIN DE LA SORAYE servait avec quatre hommes d'armes, en 1419. (Compte de J. Mauléon, trésorier.) Il prit part à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, en 1420, et fut un des signataires du traité d'alliance passé le 18 avril 1423, entre le duc de Bourgogne et les Etats de Bretagne. La maison de la Soraye, connue dès le XIIIe siècle, a produit plusieurs chevaliers mentionnés dans cet ouvrage.

Messire JEAN DE LANGAN servait, en 1419, avec trois hommes d'armes. Il était, en 1425, chambellan du duc. (Compte de J. Mauléon, trésorier.) La maison de Langan remonte à Geoffroi de Langan, témoin de la fondation du

Digitized by Google

prieuré du Pont-à-Dinan, vers l'an 1070; Jean de Langan était forestier, *magister forestarius*, de Jean, seigneur de Dol, en 1167; ce même Jean de Langan fit une donation à l'abbaye de la Vieuville, vers l'an 1199. On voit, dans une charte de l'an 1210, que Jean de Langan était seigneur de Geoffroi le Bouteiller de Combourg, auquel il donna son consentement pour faire un don à la Vieuville. Olivier était un des écuyers de la compagnie d'Alain de la Houssaye, en 1373; Simon, s^r du Bois-Février, écuyer du duc d'Alençon, lieutenant-général du roi, et qui lui avait servi d'otage quand il était prisonnier des Anglais, obtint de ce prince, le 24 avril 1439, une sauvegarde en sa faveur. Le fils de Simon, Etienne, fut ambassadeur du roi Louis XI auprès du duc François II. La maison de Langan a produit, depuis la réunion de la Bretagne à la France, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cinquante hommes d'armes et nombre de personnages distingués.

Messire BERTRAND DE PLŒUC était capitaine de vingt-cinq hommes d'armes, en 1419, d'après un compte de Jean Mauléon, trésorier du duc. Bertrand de Plœuc, appartenait à la maison de Kergorlay. Jeanne, fille unique de Guillaume de Plœuc et de Constance de Léon, épousa, vers l'an 1292, Tanguy, juveigneur de Kergorlay, à condition que ses descendants prendraient le nom et les armes de Plœuc. Les sires de Plœuc siégeaient aux parlements-généraux parmi les bannerets et les bacheliers. (D. Morice. *Nob.* de Courcy.)

Messire JACQUES BONENFANT faisait partie, en 1419, des gentilshommes de la garde du duc, et était, en 1420, capitaine de cent hommes d'armes et de cinquante archers. On le trouve, en 1424, au nombre des chevaliers de la compagnie de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne. Il fut,

Digitized by Google

la même année, un des capitaines nommés par le duc pour commander les communes du duché. Dans quelques actes il est qualifié s^r du Plessis-Guerrif. Il figure, en 1430, parmi les chambellans du duc, dans des comptes de ses trésoriers. Il était fils de Georges Bonenfant, écuyer du duc en 1393, capitaine de Sablé, tué dans une rencontre avec les Anglais, en 1422. Il descendait de Geoffroi Bonenfant, mentionné comme témoin dans une charte de l'an 1092, de Gros de Marcillé pour Marmoutiers. Une famille portant le nom de Bonenfant a été déboutée en Bretagne, à la réformation de 1671.

Messire GEORGES DE LA CIGOGNE faisait partie, en 1419, de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne. Parmi les gentilshommes de ce nom, nous citerons Gacien, qualifié damoiseau dans une déclaration du 24 février 1391, de Suleguin d'Elbiest, capitaine de Vannes, et Jacquet, écuyer du duc, en 1442.

Messire GUILLAUME DE BAGAR était, en 1419, homme d'armes de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne. Il prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. La maison de Bagar remonte à Eudes, mentionné dans une charte de l'an 1181, de Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement de l'église de Dol. Cette charte nous fait connaître que le fief de Bagar devait annuellement neuf mines de froment et cinq sous à l'archevêque de Dol. Jacques de Bagar, chevalier, vivait en 1218; Raoul était, en 1426, homme d'armes de la compagnie de Guy de Laval, sire du Gavre, et, en 1453, écuyer, maître d'hôtel et chambellan du duc; Guillaume servait avec deux archers, en 1464, d'après un compte d'Olivier le Baud, trésorier du duc.

Digitized by Google

Messire CHARLES HINGANT était, en 1419, homme d'armes de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne. Il prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. Il était s^r du Hac. Son fils, Henri, s^r de Floville, fut tué au siége de Fougères, en 1449. Jean, autre fils de Charles, fut chambellan du duc François Ier, et son ambassadeur en Écosse. Le sceau de Charles Hingant, gravé dans les *Planches* de D. Morice, avec la date de 1401, représente *sept billettes, 4, 3, accompagnées d'une fasce.* Il existe en Bretagne deux autres familles Hingant qui portent des armes différentes. Ce nom est connu depuis Guillaume Hingant, mentionné dans une enquête faite en 1181, par ordre de Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens de l'église de Dol.

Messire GUILLAUME DE LA LANDE faisait partie, avec cinq hommes d'armes, en 1419, de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne. Un Henri de la Lande fut, suivant d'Argentré, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt; mais nous ignorons à laquelle des familles de la Lande il appartenait.

PIERRE GRIMAUD, chevalier, était, en 1419, seigneur du Plessis-Grimaud, terre avec juridiction, située dans la paroisse de Frossay, évêché de Nantes. Il était aussi seigneur de la Bastardière, près Pornic. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

1420. Messire ROLLAND PÉAN figure, comme témoin, dans la déposition d'Alain Taillart, page du comte de Penthièvre, au sujet de la prise du duc. Rolland Péan prit part, en 1431, au siége de Pouancé, et prêta serment de fidélité au duc, en 1437, avec les chevaliers et les écuyers du diocèse

Digitized by Google

de Tréguier. Dans cet acte, il est qualifié chevalier. Son fils, Jean, sr de la Roche-Jagu et du Grandbois, créé banneret en 1451, fut tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Le nom de Péan a quelquefois été orthographié Payen. (Voy. t. II, p. 229, art. Pierre Payen.)

JEAN DU BERSO est mentionné parmi les chevaliers de la retenue du sire de Rieux, armé pour le recouvrement de la personne du duc, prisonnier, en 1420, des Penthièvre. Jean du Berso servait, en 1425, avec dix-neuf écuyers, d'après un compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi. Nous n'avons pas trouvé d'autres titres relatifs à la famille du Berso, que nous supposons être d'origine bretonne.

JEAN DE ROUGÉ prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, et fit partie, la même année, des chevaliers de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne.

BIZIEN TOUPIN est mentionné parmi les chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, comprenant treize chevaliers, quatre cent soixante-huit hommes d'armes, cinquante-neuf arbalétriers et deux cent vingt-cinq archers. Le nom de Toupin est aussi orthographié Topin et Taupin. Henri Toupin (en latin Topin) est mentionné dans des comptes rendus au duc, en 1271. Geoffroi comparut, comme sergent féodé, sous la barre de Tréguier, au Parlement général tenu à Vannes, en 1463; Jean était capitaine du château de Hédé, en 1475.

JEAN DE BOUTEVILLE faisait partie, en 1420, des chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne; il fut fait prisonnier par les Anglais au siége du Mont-Saint-Michel, en 1427. La maison de Bouteville est

Digitized by Google

connue depuis Hervé de Bouteville, sénéchal de Ploërmel, en 1270; Jean, qui vivait, en 1276, portait *d'argent à trois écussons de sable, accompagnés de cinq hermines, trois en pal, et deux de chaque côté du dernier écu;* Jean, s^r du Faouët, chambellan du duc, servait, en 1464, avec sept hommes d'armes et trente-cinq archers; Yves, s^r du Faouët, était, en 1546, capitaine des gentilshommes et des francs-archers de l'évêché de Cornouailles.

GUILLAUME DE PLŒUC figure parmi les chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, en 1420. Il était, en 1425, chambellan du duc. Il ratifia le traité de Troyes, en 1427. Nous avons dit précédemment que la maison de Plœuc s'était fondue, en 1292, dans celle de Kergorlay, dont une branche avait pris le nom et les armes de Plœuc.

TANGUY DE KERMAVAN faisait partie, en 1420, des chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Il fut aussi capitaine de Lesneven et de trente hommes d'armes, chambellan du duc, en 1425, et prit part, en 1431, au siége de Pouancé. Ce fut en faveur de son fils, nommé aussi Tanguy, chambellan du duc, que la terre de Kermavan fut érigée en bannière, en 1454. La maison de Kermavan, dont le nom est quelquefois orthographié de Kerman et de Carman, descend, suivant du Paz, de François de Léon, frère du vicomte de Léon, qui épousa, vers 1299, Béatrix de Kermavan, à condition d'en prendre le nom et les armes. D'après une enquête de 1294, Jean de Kermavan, de la baillie de Léon, devait au duc deux chevaliers d'ost.

OLIVIER LE MOINE faisait partie, en 1420, de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Il fut grand écuyer du duc. (Voy. t. I, p. 451.)

Digitized by Google

ROBERT DE KERGOUEZOU était, en 1420, un des chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne.

ALAIN DE PENMARC'H figure, en 1420, au nombre des chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Parmi les gentilshommes de cette maison, nous citerons Henri, un des écuyers de la compagnie d'Alain de Rohan, sire de Léon, pendant la guerre de Flandre, en 1383; autre Henri, qui servait contre les Anglais, en 1421, avec neuf écuyers, et qui est qualifié capitaine de gens d'armes et de trait dans un compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi; Olivier, en 1487, capitaine de la nef *la Madeleine de Brezay*, qui faisait partie de la marine du duc. Lorsque les évêques de Léon faisaient leur entrée dans leur ville épiscopale, les seigneurs de Penmarc'h et de Coëtvenech portaient chacun un des poteaux de la chaire de l'évêque et partageaient entre eux la vaisselle du prélat. Sous le régime féodal, régime essentiellement rationnel, chaque immunité était la rémunération d'un service.

Feu messire OLIVIER DE SAINT-DENOUAL est rappelé dans un aveu rendu au duc la veille de la Pentecôte, en 1420, par Robert de Moncontour et sa femme, Marie de Saint-Denoual.

Messire JEAN DE RIEUX prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. Nous pensons que ce Jean de Rieux n'est pas le même que Jean de Rieux, s^r de Châteauneuf, en 1406.

Messire RIOU DE ROSMADEC fut un des seigneurs qui se liguèrent, en 1420, contre les Penthièvre.

Digitized by Google

Messire MORICE DE COMENAN figure au nombre des seigneurs ligués, en 1420, contre les Penthièvre. Perrot de Comenan, partisan du comte de Montfort, fut, en 1350, du côté des Anglais, un des champions du combat des Trente.

Messire JAMES LE FLARNE, en 1420, au nombre des seigneurs ligués contre les Penthièvre.

Messire RAOUL DE LA MARZELIÈRE se ligua, en 1420, contre les Penthièvre.

Messire RAOUL DE TRÉAL prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre, et fut un des signataires du traité d'alliance passé, en 1422, entre le duc de Bourgogne et les Etats de Bretagne.

Messire EON DUVAL figure parmi les seigneurs ligués, en 1420, contre les Penthièvre. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Val. On trouve aussi messire Henri du Val au nombre des seigneurs ligués contre les Penthièvre. Un compte d'Auffray Guynot, trésorier du duc, nous apprend que ce prince fit un don à l'archidiacre de Rennes, pour faciliter le mariage de sa nièce avec le fils de messire Henri du Val. Ce seigneur est qualifié chevalier dans un acte de procédure de l'an 1444, concernant les héritiers de la dame de Molac.

GUILLAUME GIFFART, chevalier, donna quittance, le 21 juillet 1420, à Jean de Châteaugiron, argentier du comte de Richemont, de quatre cent quatorze moutonnets d'or, pour lui et pour divers écuyers et soudoyers de sa compagnie. Suivant du Paz, il fut chambellan de Charles VI et de son fils le Dauphin.

THÉBAUD BUSSON, s^r^ DU GAZON, DE VILAINE, DE CHEVIGNÉ, chevalier, chambellan du duc, eut le bras coupé

Digitized by Google

en défendant son maître, lorsqu'il fut pris, en 1420, par les Penthièvre, pendant qu'il se rendait de Nantes à Chantocé. (Du Paz. Le Laboureur.) Thébaud Busson est compris dans un compte de l'an 1412, des trésoriers du duc, parmi ses écuyers; mais il ne figure pas parmi les chambellans de ce prince, dans les comptes relatés dans les *Preuves* de D. Morice.

GEOFFROI DE BRUC, chevalier, frère de Jean, vice-chancelier de Bretagne en 1420. (Arrêt de la réformation de 1668.)

Messire GEOFFROI DU PERRIER, sire DE QUINTIN, prit part à la ligue des seigneurs contre les Penthièvre. Il fut capitaine d'Auray et chambellan du duc.

GUILLAUME, sr DE GOUDELIN, vicomte DE PLÉHÉDEL, chevalier, trempa dans la conspiration des Penthièvre contre le duc, qui lui fit trancher la tête, en 1420, et confisqua ses biens, qu'il donna à messire Yvon de Kerimel, son parent et son héritier présomptif.

1421. Messire OLIVIER LE PORC, chambellan du duc, en 1421. (Réformation des ordonnances du duc, touchant l'état de sa maison.)

BERTRAND RATAUD était, d'après une montre du 1er mai 1421, un des chevaliers de la compagnie de Guy de Beaumont, sr de Bressuire. Jacques Rataud, écuyer du connétable de Richemont, fut, en 1445, créé chevalier de l'Hermine; Archambaud devint aussi chevalier de l'Hermine, en 1455.

JEAN DE LA HAYE est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Nicole Paynel, en 1421. Il figure dans une montre d'Olivier de Mauny, de la même année.

Digitized by Google

AUBERT FOUCAULT ou FOUCAUD était au service du roi avec six chevaliers et quatorze écuyers de sa chambre, d'après une montre du 14 juillet 1421. Son sceau représente *un semé de fleurs de lys.*

OLIVIER LA VACHE faisait partie, en 1421, des chevaliers de la compagnie de Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye. (Voy. art. Geoffroi la Vache, année 1272.)

GODEFROY DE KERMEL, chevalier, fonda la chapelle de Sainte-Marguerite, dans l'église de Brélevenez, en 1421. (*Nob.* de Courcy, t. III, additions et corrections.)

PRÉGENT DE COETMENECH était, en 1421, homme d'armes de la garde du duc. On lit dans le registre intitulé *Revue des ordonnances de la maison du duc*: « *Item, » Monsieur a ordonné pour chevaucher avec lui continuel- » lement pour la sûreté de sa personne, cent hommes » d'armes sous la conduite de messire Pierre Eder et de » messire Jean de Kermellec, au nombre desquels cent sont » compris lesdits Eder et de Kermellec, et au nombre » desdits cent, il y a deux chevaliers, savoir: messire » Rolland de Saint-Pou et messire Prégent de Coëtmenech.* » Prégent de Coëtmenech était probablement fils d'autre Prégent, qui faisait partie, en 1378, des écuyers de la compagnie d'Yvon le Moine, capitaine de Lesneven.

1423. Messire CONAN DE QUÉLEN fut un des signataires du traité passé, en 1423, entre le duc de Bourgogne et les États de Bretagne.

1424. AUFFRAY FERRON est mentionné parmi les chevaliers qui accompagnèrent le comte de Richemont dans son voyage à Angers, en 1424.

Digitized by Google

YVON FOUCAULT, sr DE LESOULOUARN, chevalier, capitaine de Conq, en 1424, et chambellan du duc, en 1427. (Comptes de J. Dronyou, trésorier du duc.)

ANDRÉ ROUAULT, chevalier. (Sceau de 1424, représentant *deux lions léopardés*. Légende : *S. André Rouaut.*) Il existe en Bretagne plusieurs familles de ce nom ; une d'elles a été anoblie en 1816.

1425. JEAN TOURNEMINE, sr DE CHATEAUGRAS, chevalier, gouverneur des ville et château de Montargis et pays d'environ, prend ces qualités dans des lettres du 25 octobre 1425, qu'il adressa aux gens des comptes du roi. Son sceau représente *un écartelé d'or et d'azur*. Il ne faut pas le confondre avec Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye.

Messire CHARLES DE ROHAN, chambellan du duc, reçut de ce prince, en 1425, cent livres pour l'aider à payer sa rançon et acheter un cheval. (Comptes de J. Dronyou, trésorier du duc.)

1426. OLIVIER LE MAISTRE, sr DE BOISVERT, chevalier, assista, en 1426, avec le comte de Richemont, l'amiral de Bretagne et plusieurs autres seigneurs, à la promulgation de l'ordonnance faite par Jean V, duc de Bretagne, pour la convocation du ban et arrière-ban dans tout le duché. (Moréri. Voy. art. Arthur le Maistre, année 1289.)

JEAN DE LA JAILLE est mentionné dans une montre du 22 mars 1426, parmi les chevaliers de la compagnie de Guy de Laval, sire du Gavre.

Messire BERTRAND DE TRÉAL figure dans un compte du 1er novembre 1426, au nombre des hommes d'armes

Digitized by Google

payés par le trésor ducal. D'après d'autres comptes, il fut chambellan du duc, et commanda, en 1431, avec le vicomte de Rohan, quarante-quatre hommes d'armes et quarante-quatre hommes de trait au siége de Pouancé. Dans l'acte constatant le serment de fidélité qu'il prêta, comme capitaine de Saint-Malo, à l'évêque de cette ville, il est ainsi désigné : *Nobilis et potens vir Bertrandus de Treal, miles et capitaneus Maclov.*

Messire HENRI DU CHASTEL était chambellan du duc, en 1424, d'après un compte du trésor ducal.

1427. JEAN DE MALESTROIT, sr DE MESANGÉ, chevalier, est ainsi qualifié dans le traité de Troyes, qu'il ratifia en 1427. Il fut chambellan du duc et un des chevaliers donnés pour otages par ce prince, pendant son entrevue avec le sire de la Trémoille, ambassadeur du roi de France. Jean et Hervé de Malestroit commandaient au siége de Pouancé, en 1431, vingt hommes d'armes et vingt archers. On trouve aussi un Jean et un Philippe de Malestroit, au nombre des capitaines bretons qui se distinguèrent à la bataille de Formigny, en 1450 ; mais nous ignorons si ce Jean de Malestroit était le sr de Mesangé. Il est facile de confondre les divers membres de la maison de Malestroit, car presque tous portent le prénom de Jean.

JEAN DE TIERCENT, chevalier, ratifia le traité de Troyes, en 1427. Un autre Jean du Tiercent fut chambellan du duc, en 1464, chambellan du roi et capitaine de la Charité-sur-Loire, en 1481. La maison du Tiercent est connue depuis Alain du Tiercent, mentionné avec neuf autres écuyers de sa compagnie dans une montre du 1er juin 1370.

Digitized by Google

ROLLAND DE COETMEN, chevalier, ratifia le traité de Troyes, en 1427; il fut chambellan du duc. Il est appelé messire Rolland, vicomte de Coëtmen, dans une cause appelée au Parlement général, en 1451. A celui de 1455, le vicomte de Coëtmen et le sire du Pont-l'Abbé prétendaient chacun avoir droit de prendre place, l'un avant l'autre, parmi les bannerets. Le duc, pour les accorder, ordonna que chacun d'eux prendrait place sur le haut siége qui fait la carrée de l'auditoire dudit Parlement; que le sire du Pont s'y asseoirait le premier, puis après, ledit de Coëtmen, et, après lui, le sire de Matignon. Cette décision du duc prouve, quoi qu'en ait dit Moréri, que les s^rs de Matignon n'étaient point les premiers bannerets de Bretagne. La bannière de Coëtmen fut érigée en baronnie d'États, en 1487, en faveur de Jean, vicomte de Coëtmen et de Tonquédec, fils du précédent.

JEAN DE MACHECOUL, chevalier, ratifia le traité de Troyes, en 1427. Il était, en 1417, écuyer du duc.

JEAN DE LESMALEUC, chevalier. (Mandement du duc, du 10 février 1427. (Cart. de Saint-Georges de Rennes.)

JEAN DE KERSALIOU, chevalier, ratifia le traité de Troyes. Il fut chambellan et écuyer du duc, en 1419. (Voy. art. Rolland de Kersaliou, année 1420.)

HERVÉ DE NEVET, chevalier, ratifia le traité de Troyes, en 1427. Il était, en 1420, capitaine de vingt hommes d'armes, de vingt archers et de deux arbalétriers, d'après un compte de Jean Périou, trésorier du duc. La maison de Nevet est connue depuis Hervé de Nevet, chevalier, en 1272; les sires de Nevet siégeaient aux Parlements généraux parmi les bannerets et les bacheliers. Il est fait mention, dans des chartes du XIe siècle, de la forêt de Nevet.

Digitized by Google

CHARLES LE CHAUFF, nom orthographié aussi LESCAUFF, est qualifié chevalier dans le traité de Troyes, en 1427. D'après divers comptes des trésoriers du duc, il fut chambellan de ce prince et capitaine de Vannes. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Le Chauff. D'après l'arrêt de la réformation de 1669, celle à laquelle appartenait Charles Le Chauff portait *d'argent au pigeon d'azur, surmonté de deux croissants adossés de gueules.* Le plus ancien de ce nom dont nous ayons connaissance est Alain Lescarff (Le Chauff), mentionné dans une charte de l'an 1277, concernant les Beaumer, s^rs^ de Guémené-Guingamp. On y voit qu'Alain Lescarff était un des juveigneurs de cette maison, et que ses armes étaient *une croix engreslée.*

JEAN DE BEAUMANOIR, s^r^ DU BOIS DE LA MOTTE, chevalier, ratifia le traité de Troyes, en 1427. Il fut chambellan du duc Jean V, qui érigea en bannière, en sa faveur, en 1433, les terres du Bois de la Motte et de Trémereuc.

BERTRAND HÉRISSON, s^r^ DE LA VILLE-HÉLOUIN, chevalier, épousa, suivant du Paz, en 1427, Philipotte Ruffier, de la maison de Vauruffier. Messire Pierre Hérisson, frère ou parent du précédent, fut, au rapport de d'Argentré, fait prisonnier, en 1424, à la bataille de Verneuil. Un autre seigneur de cette maison suivit le roi Louis XII dans son expédition en Italie, et mourut à Milan, âgé de vingt-cinq ans, en 1513.

Messire ROBERT DE GUITTÉ fut tué au combat de Bas-Courtils, livré aux Anglais, près le Mont-Saint-Michel, en 1427. (D'Argentré) [1].

[1] Parmi les gentilshommes bretons faits prisonniers dans ce combat, D. Morice cite Jean Raguene, vicomte de la Bellière, Louis de Laval, s^r^ de Châtillon, Yves de Pluscal-

Digitized by Google

Messire HENRI DU CHASTELLIER est mentionné parmi les hommes d'armes de la garde du duc, dans un compte de l'an 1427, de Jean Mauléon, trésorier. Henri du Chastellier fut, en 1417, écuyer du duc.

Messire JOACHIM DE VOLVIRE était chambellan du duc, en 1427, d'après un compte de Jean Dronyou, trésorier. Il était fils de Nicolas de Volvire, chambellan du duc. Renaud de Volvire, écuyer du comte de Richemont, se trouva avec lui à la bataille de Formigny, en 1450. La maison de Volvire est originaire du Poitou.

JEAN DU PONT, chevalier, était s^r de la Meilleraie de Riallé, en 1427. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

Messire JEAN MADEUC commandait, en 1427, quarante hommes d'armes et vingt-sept archers, d'après un compte de Jean Mauléon, trésorier.

JEAN DE BEAUMANOIR, IIe du nom, vicomte DU BESSO, chevalier preux et hardi, suivant du Paz, eut charge de gendarmerie et fut chambellan du duc, pour le service duquel il mourut aux landes de Tanneré, où il fut envoyé en compagnie des sires de la Hunaudaye et de Montauban, pour attaquer vingt-cinq mille hommes de guerre qui avaient rançonné le pays, et qui furent défaits au susdit endroit.

SILVESTRE DE LA FEILLÉ, chevalier, ratifia le traité

lec, Jean de Pontbrient, Jean de Montnoël, Pierre de Baulon, André de Kergadiou, Hervé de Malestroit, Guillaume et Jean de Kermen, Henri de Kerloguen, Jean Gruel, Henri de Kernec'hriou, Jean de Villeblanche, Pierre le Long, Alain et Henri de la Forest, Bertrand de Montbourcher, Robert de Kergroadez, Jean de Fontenailles, Olivier de Hancouët, Guillaume de Bouteville, Pierre de Neufville, Olivier l'Abbé, Guillaume Kerauffrai, Hervé Keraenrez et Jean de Kergorlay. On compte au nombre des morts les sires de la Hunaudaye et de Châteaugiron, Guillaume l'Evesque, capitaine des archers de la garde du duc, Robert de Guitté, Olivier Thomelin et Pierre le Porc.

Digitized by Google

de Troyes, en 1427. Il fut chambellan du duc, et homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Étampes.

1430. PIERRE BARDOUL, sr DE TREIL, chevalier, fit, en 1430, une donation à la Vieuville. (D. Taillandier, *Catalogue des évêques et abbés de Bretagne.*) Thomas Bardoul fit un accord avec les dames de Saint-Sulpice, vers l'an 1198; Jacques, chevalier de Rhodes, fut un des défenseurs de cette ville, assiégée par Mahomet II, en 1480.

Messire ALAIN, vicomte DE ROHAN, fut un des chevaliers donnés, comme otages, par le duc, au sire de la Trémoille, grand chambellan de France, envoyé du roi, ainsi que le constate une lettre du sire de la Trémoille, du 6 décembre 1430.

JEAN MESLÉART, chevalier, était en 1430, sr du Bois-Rouaud, châtellenie qui s'étendait dans les paroisses d'Arthon, de Chémeré et de Saint-Hilaire-de-Chaléons. (*Dict. des terres du comté nantais.*) On trouve un Jean Mesléart, chevalier, au nombre des vassaux de la baronnie de Rays qui prêtèrent serment de fidélité au duc, en 1383.

1431. Messire ROBERT D'ESTOUTEVILLE était chambellan du duc, en 1431, d'après un compte d'Auffray Guynot, trésorier. Robert d'Estouteville fut aussi prévôt de Paris, en 1451. La maison d'Estouteville est originaire de Normandie.

PHILIPPE DE VIERVILLE, sr DE CREUILLY, chevalier, chambellan du duc, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1431, d'Auffray Guynot, trésorier. Le duc lui fit don,

Digitized by Google

en 1442 et en 1447, de plusieurs coupes d'or. Philippe de Vierville figure avec les titres de s^r de Malestroit et de Creuilly, parmi les seigneurs ligués, en 1420, contre les Penthièvre. La terre de Creuilly était située près de Bayeux.

Monseigneur D'ACIGNÉ assista, en 1431, avec vingt hommes d'armes au siége de Pouancé. Ce seigneur est sans doute le même que Jean d'Acigné, s^r de Fontenay, qui ratifia le traité de Troyes, en 1427. (Montres d'hommes d'armes relatives à ce siége. D. Morice.)

JEAN HAY, chevalier, chambellan du duc, prit part, en 1431, au siége de Pouancé.

Messire GILLES DE PLUSQUELLEC prit part, en 1431, au siége de Pouancé.

JEAN et GEORGES LE VAYER ou LE VOYER, figurent dans un rôle d'hommes d'armes, parmi les chevaliers qui prirent part au siége de Pouancé.

Messire ROLLAND DE BEAULIEU prit part, en 1431, au siége de Pouancé. D. Morice, dans son histoire de Bretagne, lui donne la qualité de chevalier. On voit dans la montre des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc pour l'année 1469, que messire Rolland de Beaulieu se fit représenter par Guillaume le Bastard, homme d'armes à cinq chevaux. Il a existé en Bretagne deux familles anciennes appelées de Beaulieu, d'après M. de Courcy. L'une d'elles, qui porte *d'azur au lion d'argent, accompagné de neuf besants d'or 4, 2 et 3,* a produit, en 1496 et en 1498, deux connétables de Rennes. L'autre, dont les armes représentent *un chevron accompagné de trois étoiles,* remonte à Pierre, qui épousa, vers l'an 1292, Tiphaine de Pornit.

Messire ETIENNE COTTE prit part, en 1431, au siége de

Digitized by Google

Pouancé. (Compte d'Auffray Guynot, trésorier.) Dans un fragment des causes portées, en 1452, au Parlement général tenu à Rennes, on voit que Jean Cotte, fils d'Etienne, plaidait contre Jean du Quellenec, vicomte du Fou, au sujet de la succession de Jacob du Fou.

Messire OLIVIER DE ROHAN est nommé dans un compte d'Auffray Guynot, trésorier, parmi les chevaliers et hommes d'armes qui se trouvaient, en 1431, au siége de Pouancé.

Messire JEAN HINGANT prit part, en 1431, au siége de Pouancé, et, en 1449, à celui de Fougères; il était, en 1442, chambellan du duc, et, en 1449, capitaine des archers de sa garde. Il figura la même année parmi les témoins de l'hommage de ce prince au roi Charles VII. Il fut aussi envoyé par le duc en ambassade en Ecosse. Il est qualifié chevalier et s^r du Hac, dans un grand nombre d'actes rapportés par D. Morice. Son frère Henri perdit la vie au siége de Fougères, en 1449. Les Hingant, s^rs du Hac, portaient, d'après un sceau de 1401, *de gueules à la fasce d'or, accompagnée de sept billettes de même; 4. 3.*

Messire HARDOUIN DE MAINBIER vit ses biens confisqués, en 1431, pour n'avoir pas comparu au ban et arrière-ban de la noblesse. (D. Morice, *Hist.* t. I, col. 1014.) La maison de Mainbier remonte à Robert de Mainbier, chevalier, en 1370.

Messire PIERRE LE PORC assembla, avec le sire de Lohéac et Ambroise de Lore, sept cents hommes, avec lesquels ils battirent, en 1431, près de l'abbaye de Saint-Gilles, en Normandie, un capitaine anglais nommé Vénables, qui s'en était emparé. Pierre le Porc était fils d'autre Pierre, s^r de Larchaz, tué en 1427, au combat des Bas-Courtils, livré aux Anglais près des grèves du Mont-Saint-Michel.

Digitized by Google

Le sire DE CHANCE, chevalier, chambellan du duc, est ainsi désigné dans un compte de 1431, d'Auffray Guynot, trésorier. Nous ignorons quel est ce seigneur. On trouve dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, un Hervé de Chance, dont les biens furent confisqués en 1431, parce qu'il n'avait pas comparu au ban et arrière-ban; Renaud servait avec vingt écuyers et dix-neuf archers, sous le comte de Vertus, en 1419; Yvonnet, capitaine de gens d'armes, commandait quinze écuyers et quarante-deux archers en 1422.

1433. Messire ETIENNE ARTE figure, comme témoin, dans le contrat de mariage passé le 1er mars 1433, entre Guyon de la Motte, sr de Vauclerc, et Louise de Montauban, sœur de Jean, sire de Montauban.

Messire GUILLAUME DE ROBIEN est mentionné, comme témoin, dans le contrat précité. La maison de Robien descend de Jacques Boschier, chevalier anglais, qui épousa, vers l'an 1212, Jeanne d'Avaugour, dame de Robien.

Messire GUILLAUME JOURS assista, comme témoin, au contrat de mariage passé le 1er mars 1433, entre Guyon de la Motte, sr de Vauclerc, et Louise de Montauban.

Messire JEAN DE PENHOET reçut en présent du duc, en 1433, des gobelets d'or. (Compte d'Auffray Guynot, trésorier.) Le duc, par lettres du 1er décembre 1434, accorda à *son amé et féal chevalier et chambellan, Jean de Penhoët,* la permission d'ouvrir une mine d'argent sur ses terres, et, par d'autres lettres du 25 mars 1436, lui permit d'élever sur sa terre de Penhoët une justice patibulaire à quatre pots. Jean de Penhoët était sans doute fils d'autre Jean, qui était encore amiral de Bretagne, en 1430, et auquel succéda, en 1433, Jean du Quellenec, vicomte du Fou, dans la charge d'amiral.

Digitized by Google

Messire JEAN DES BRETESCHES reçut en présent du duc, des gobelets d'or, en 1433. Il est qualifié chevalier dans un compte de l'an 1436, de Jean d'Ust, trésorier du duc. Son fils Martin des Bretesches, chevalier, fut s^r des Bretesches, paroisse de Saint-Viau, évêché de Nantes, en 1470. Le plus ancien de ce nom est Guillaume qui, le 20 mars 1280, adressa à Denis de Paris, bailli de Touraine, une lettre relative à divers droits appartenant aux seigneurs de Machecoul.

1434. Messire PHILIPPE DU QUELLENEC, chevalier, figure avec Jean du Boisriou, chevalier, fils de sa sœur Catherine, dans un acte du 15 décembre 1434, passé devant Salmon. (Terrier de la maison du Quellenec, appartenant à l'auteur.)

JEAN DU BOISRIOU, chevalier, est mentionné dans l'acte précité. Bertrand était prévôt des maréchaux de Bretagne au siége de Pouancé, en 1431, et chambellan du duc en 1442; Gilles fut maître d'hôtel de la duchesse Anne, et gouverneur de Saint-Malo, en 1485, charge qui fut occupée aussi par son fils François.

Messire LOUIS DE TRÉMIGON est qualifié chevalier et chambellan du roi dans un compte de l'an 1434, d'Antoine Raguier, trésorier des guerres. Suivant D. Morice, il se distingua au combat de la Broussinière, livré aux Anglais en 1423 [1]. (Voy. art. Yvon de Trémigon, année 1370.)

[1] Ambroise de Lore et Jean de la Haye, baron de Coulonces, prirent part aussi au combat de la Broussinière. André de Laval, fils de Jean de Montfort, s^r de Kergorlay, et de Jeanne, dame de Laval et de Vitré, y fut fait chevalier; il n'était âgé que de douze ans. Son aïeule, Jeanne de Laval, lui avait mis l'épée au côté, lorsqu'il prit congé d'elle. Dans les beaux temps de la chevalerie, il fallait pour être armé chevalier, avoir vingt et un ans accomplis.

Digitized by Google

Messire ALAIN DE KEROUSÉRÉ est ainsi qualifié dans des lettres du 1er décembre 1434, par lesquelles le duc permet à Jean de Penhoët, d'ouvrir une mine d'argent sur ses terres. (Voy. art. Yvon de Kerouséré, président de Bretagne, t. I, p. 397.)

JEAN BONNET, écuyer du connétable de Richemont, fut créé chevalier par ce prince au siége de Sillé-le-Guillaume, en 1434. Jean Bonnet faisait partie, en 1419, des gens d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne comte d'Etampes. On voit dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, que Maurice Bonnet était, en 1370, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, et que Guillaume Bonnet est mentionné parmi les gentilshommes de pied de l'évêché de Saint-Malo dans une montre de 1543.

PIERRE GUYON, écuyer du connétable de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége de Sillé-le-Guillaume, en 1434. Il aurait pu être fils de Bertrand Guyon, qui prêta serment de fidélité au duc, en 1379.

OLIVIER LE VOYER ou LE VAYER, écuyer du connétable de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége de Sillé-le-Guillaume, en 1434. Pierre II, duc de Bretagne par lettres du 27 mars 1451, exempta *son cher, amé et féal chevalier* Olivier le Voyer, sr de Trégomar et du Lou, de l'obligation d'assister aux Etats de Bretagne, ainsi qu'étaient tenus d'y comparaître les bacheliers et chevaliers de Bretagne. Les armes des le Voyer de Trégomar sont *d'argent à trois haches d'armes de sable*. Cette maison remonte à Olivier le Voyer de Trégomar, chevalier en 1253.

AYMERI CHAUVIN, écuyer du comte de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége de Sillé-le-Guillaume, en

Digitized by Google

1434. (Voy. art. Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, t. I, p. 381) [1].

1435. JEAN DE QUÉLEN, IIe du nom, chevalier, sr DU BROUTAY, etc., fut, suivant Moréri, gouverneur des villes et châteaux de Josselin et de Derval, et rendit des services considérables aux rois Charles VI et Charles VII, dans leurs armées. Il figure dans des titres des années 1432, 1435 et 1438, rapportés également par Moréri. Il fut père d'Olivier de Quélen, grand maître de l'artillerie de Bretagne, en 1460. (Voy. t. I, p. 487.)

1436. ROBERT DE KERGRAIEZET, chevalier, se rendit plége avec Olivier du Chastel, aussi chevalier, et Jean de Keroulas, pour Thomas du Chastel, capitaine de Lesneven, le 3 novembre 1436.

1437. GILLES DE SAINT-SIMON, de la maison de Rouvray en Vermandois, chambellan du roi en 1424, fut placé par lui auprès du comte de Richemont, dont il devint le maître d'hôtel et ensuite le chambellan, lorsque ce prince devint duc de Bretagne. Gilles de Saint-Simon fut armé chevalier par lui au siége de Montereau, en 1437, et prit part à beaucoup d'autres siéges, ainsi qu'à la bataille de Formigny. en 1450. (Moréri. D. Morice).

PIERRE RUFFAULT, chevalier, est nommé parmi les chevaliers et les écuyers du diocèse de Tréguier qui prêtèrent serment de fidélité au duc, en 1437. Il descendait de

[1] Parmi les autres écuyers du connétable armés par lui chevaliers au siége de Sillé-le-Guillaume, les historiens citent Jean de la Chaussée, dont nous ignorons la nationalité, et J. de Saint-Simon, de la maison de Rouvray, en Vermandois, et qui fut aussi chambellan du duc.

Digitized by Google

Gautier Ruffault, chevalier, mentionné dans une charte de l'abbaye de Beauport, de l'an 1230; Guillaume était, en 1378, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson; Mandé fut un des seigneurs qui se liguèrent contre le trésorier Landays, favori du duc et son premier ministre; Jean était, en 1489, un des gentilshommes préposés à la garde de Bréhat.

JEAN DE BROON fut armé chevalier par le connétable de Richemont, au siége de Montereau, en 1437, et se trouva, en 1447, à celui de Bayeux. Les extraits du Parlement général tenu à Vannes, en 1462, nous apprennent que messire Jean de Broon, sergent féodé sous Rennes, ne se présenta pas pour remplir son office. Son frère Olivier fut, suivant du Paz et d'Argentré, un vaillant chevalier auquel le roi avait donné, ainsi qu'à Guillaume de Rosnyvinen et à Geoffroi de Couvran, chevaliers bretons, une compagnie de cent hommes d'armes. Ces trois capitaines prirent quelques places en Normandie sur les Anglais, et contribuèrent, en 1450, au gain de la bataille de Formigny. La maison de Broon est connue depuis Guillaume, qui se distingua au combat de Mansourath ou de la Massoure, en 1248. Le château de Broon fut démoli en 1420, par ordre de la duchesse, pendant que le duc était prisonnier des Penthièvre.

OLIVIER GIFFART, écuyer du comte de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége de Montereau, en 1437, et prit part, en 1450, à la bataille de Castillon pendant laquelle il abattit l'enseigne du sire de Talbot, général de l'armée anglaise. Olivier Giffart fut aussi chambellan du duc, chevalier de l'Hermine, en 1454, capitaine de Hédé et capitaine de cinquante lances.

GUILLAUME DE VENDEL, gentilhomme de l'hôtel du

Digitized by Google

comte de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége de Montereau, en 1437. La maison de Vendel est connue depuis Raoul, mentionné avec ses neveux Gautier et Anger, dans une charte de Saint-Florent de Liffré, en 1090. Guyon de Vendel est cité par d'Argentré, au nombre des défenseurs de Dinan, assiégé par les Français, en 1488.

SIMON DE LORGERIL fut créé chevalier par le comte de Richemont au siége de Montereau, en 1437, et prit part aussi, en 1453, à l'expédition dirigée contre les Anglais, en Guyenne. Suivant du Paz, il fut maître d'hôtel du dauphin, fils de Charles VII, et capitaine de Villecombe et de la Boissière, en Dauphiné. Le roi Louis XI lui fit plusieurs dons considérables. (Voy. art. Olivier de Lorgeril. T. II, année 1311.)

GEOFFROI DE COUVRAN, s^r^ DE LA MORANDAIS ET DU PLESSIS-BUDES, fut créé chevalier, en 1437, au siége de Montereau, par le connétable de Richemont. Il se trouva au siége de Mortain, en Normandie, en 1448, à ceux de Fougères et de Cherbourg, en 1449 et en 1450, et prit part la même année, à la bataille de Formigny. Il fit de si grandes actions dans les guerres de Charles VII contre les Anglais, que Jean Chartier, auteur d'une histoire de ce prince, lui attribue une grande partie de la conquête de la Normandie. Geoffroi de Couvran fut aussi chambellan du duc et capitaine de quarante hommes d'armes et de quatre-vingts archers. On lit dans les *Preuves* de D. Morice : « *Rôle* » *de la montre et revue faite à Saint-More-les-Troyes le* » *huitième jour de novembre 1476, de trente-sept hommes* » *d'armes et de soixante-quatre archers de l'ordonnance* » *du roy, nostre sire, estant sous la charge et conduite de* » *messire Geoffroi de Couvran, s^r^ de la Morandais, con-* » *seiller et chambellan du roy, etc.* » Un extrait des comp-

Digitized by Google

tes de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres, pour les années 1477 et 1478, contient ce qui suit : « *Aux cent* » *lances fournies de ladite ordonnance du roy, dont messire* » *Geoffroi de Couvran, en son vivant chevalier, s^r de la* » *Morandaye avait la charge,* XVIII *mil. l. tournois, pour* » *deux années finies le dernier jour de juin 1478. Aux dites* » *cent lances lesquelles le roy, depuis le trépas dudit de* » *Couvran, donna la charge au seigneur de Baudricourt,* » XVIII *mil. l. tournois. A Gilles de Couvran, chevalier,* » *auquel le roy, après le trépas de Geoffroi de Couvran,* » *bailla la charge desdites cent lances, en attendant qu'il* » *y fût pourvu de capitaine,* CCC *l. tournois, pour les mois* » *de may, juin, juillet et août 1478.* » La maison de Couvran est connue depuis Robin, un des écuyers de la compagnie de Guillaume Boistel, en 1369.

Messire ROLLAND CHAPPERON, chevalier, S^r DES SAVENIÈRES, paroisse d'Anetz, évêché de Nantes, est mentionné dans la réformation de cette paroisse, en 1427. Charles Chapperon, chevalier de Rhodes, fut un des défenseurs de cette ville, assiégée par Mahomet II, en 1480.

1439. RAOUL GRUEL, gentilhomme de l'hôtel du comte de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége d'Avranches, en 1439. Il fut, en 1457, chambellan du duc et capitaine de Suridorf. (Voy. art. Jean Gruel, année 1196.)

1440. GUILLAUME DU FRESNAY, S^r DE KERENHOAT, chevalier, épousa vers 1440, Béatrix de Penhoët. (Arrêt de la réformation de 1669.) La maison du Fresnay était issue en ramage, de celle de Blain, dont elle a conservé les armes, *vairé d'or et d'azur.*

Digitized by Google

1441. Messire GUILLAUME DU CHASTEL fut, suivant d'Argentré, panetier et écuyer d'écurie du roi Charles VII. Il fut tué, en 1441, au siége de Pontoise, en défendant la rivière que les Anglais voulaient passer pour faire le siége de cette ville. Il fut, en récompense de ses services, enseveli dans l'abbaye de Saint-Denis, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau. (Voy. chap. Grands-maîtres de France, t. I, p. 301.)

JEAN DU GUESCLIN, Sr DE LA ROBERIE ET DE LA BONNERIE, chevalier, figure dans un acte du 17 décembre 1441, par lequel sa cousine Catherine du Guesclin, dame de Guémené, lui fit don de la succession mobilière d'Olivier du Guesclin, son oncle. Il épousa Jeanne de Sévigné. (Le P. Anselme.)

1442. FRANÇOIS Ier, DUC DE BRETAGNE, fut armé chevalier par le connétable de Richemont, lors de son couronnement à Rennes, en 1441. (Alain Bouchart. D'Argentré.)

PIERRE DE LA MARZELIÈRE est qualifié chevalier dans un grand nombre de lettres et mandements du duc. Il fut, en 1445, un des témoins de l'hommage de ce prince au roi Charles VII. On le trouve, en 1449, chambellan du duc, capitaine de quinze lances avec leurs archers, et capitaine de Hédé. Le roi Charles VII, par lettres du 29 avril 1450, fit don de plusieurs terres appartenant aux Anglais, à son amé et féal chevalier Pierre de la Marzelière, conseiller et chambellan de son très-cher et amé neveu le duc de Bretagne, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus à la guerre. D. Morice cite Pierre de la Marzelière au nombre des capitaines bretons qui conduisirent en Guyenne leurs compagnies d'hommes d'armes. Par lettres des 8 mai 1433 et du 29 novembre 1444, le duc lui donna

Digitized by Google

la garde du château de Moncontour et lui permit de fortifier son château du Frétay. Il confirma aussi par autres lettres de 1443, le don que le duc Jean, son père, lui avait fait de la capitainerie générale et garde de toutes les places et forteresses qui écherraient en sa main au duché de Bretagne, parce qu'il s'y était bien et loyalement comporté, et le créa capitaine de trente lances de ses ordonnances. Pierre de la Marzelière mourut, en 1462, laissant une fille unique qui épousa, en 1471, Olivier Giffart, dont les descendants ont pris les nom et armes de la Marzelière. (Voy. art. Guillaume de la Marzelière, année 1418.)

JEAN L'ENFANT, chevalier, était, en 1442, chambellan du duc. Ce prince lui fit don, en 1445, d'une coupe d'or. (Comptes de J. le Vay et de G. de Carné, trésoriers.) La maison de l'Enfant est connue depuis Guillaume l'Enfant, chevalier, en 1218; Olivier faisait partie, en 1351, des écuyers de la compagnie du sire de Beaumanoir; Charles fut chevalier de l'Hermine, en 1454.

Messire GUILLAUME DE MAREIL figure parmi les officiers de la maison du duc, dans un compte de l'an 1442, de Jean le Vay, trésorier. Bernard de Mareil est mentionné dans une montre de l'an 1370, parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin; Bertrand fut chevalier de l'Hermine, en 1454.

Messire JEAN DE CHAMPAGNÉ, chevalier, est mentionné dans un compte de l'an 1442, de Jean le Vay, trésorier, parmi les officiers de la maison du duc. Il est qualifié s^r de la Montagne dans un autre compte de 1464, qui nous apprend qu'il était employé avec deux archers à la garde de la Guerche. En 1464, le duc lui donna l'ordre d'y résider avec vingt francs-archers.

Digitized by Google

1443. ALAIN DE LA FEILLÉE, sr DE LA COURBE, chevalier, mourut le 21 octobre 1443. (Du Paz.)

1444. JEAN DU CAMBOUT, chevalier, fut marié, en 1444, à Jeanne, fille de Jean de Quélen, sr du Broutay. (Arrêt de la réformation de 1668.)

1445. Messire LOUIS DE BEAUMONT figure, comme témoin, dans le contrat de mariage passé le dernier jour de juin 1445, entre Arthur de Bretagne et Catherine de Luxembourg. Il fut un des témoins, en 1450, de l'hommage du duc Pierre II au roi Charles VII ; dans cet acte il est qualifié chevalier. Le sire de Beaumont prit place parmi les bannerets et les bacheliers, au Parlement général de 1455. Un compte de 1457, d'Olivier le Roux, trésorier du duc, nous apprend que Louis de Beaumont était alors sénéchal du Poitou, et que le duc lui fit présent de trente marcs d'argent, de douze tasses et d'une aiguière. Il descendait sans doute d'Alain de Beaumont, un des chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1375, qui le suivit en Espagne et en Guyenne, et qui obtint, suivant D. Morice, pour prix des services qu'il avait rendus à la bataille de Chisey, la charge de sénéchal du Poitou.

1447. THÉBAUD LE SÉNÉCHAL, sr DE KERCADO, que le duc appelle dans des lettres du 12 octobre 1447, son amé et féal chevalier, reçut de ce prince la somme de six cents livres, en récompense des services qu'il lui avait rendus, à la tête d'une compagnie de gens de guerre. La maison le Sénéchal était une branche de celle de Rohan.

Messire ÉON DE BARA ou DE BARAC'H, chevalier, fut

Digitized by Google

beau-père de Henri Budes, sr du Hirel, écuyer qui, en 1449, épousa Jeanne de Bara. (Le Laboureur.)

1450. OLIVIER DE LA FEILLÉE, sr DE LA RUBEAUBIÈRE et DE LA GRANDE-BOESSIÈRE, chevalier, mourut, suivant du Paz, le 27 août 1450. Son fils Charles fut aussi chevalier, et épousa Bonne de Saint-Gilles, dame de Betton et du Bois-Geffroi.

JEAN FOURNIER, chevalier, sénéchal de Chantocé, fut chancelier de René, roi de Sicile et duc d'Anjou. (*Livre doré de l'hôtel de ville de Nantes*, par MM. Perthuys et de la Nicollière.)

MICHEL DE PARTHENAY, chevalier, conseiller et chambellan du roi, est ainsi qualifié dans une quittance de René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, du 12 octobre 1450, par laquelle il reconnaît avoir reçu dudit seigneur son scellé et une obligation du duc de Bretagne. Par lettres du 11 juin 1451, le duc accorda à son féal chevalier et chambellan Michel de Parthenay, sr de Parigné, un droit d'usage dans la forêt de Fougères. Il était capitaine de cette ville, en 1457. Suivant du Paz, il fut aussi grand-maître des monnaies de Bretagne, connétable de Rennes, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier, maître et garde des bois et forêts de Rennes, Saint-Aubin-du-Cormier, Fougères et de Ville-Cartier, écuyer d'écurie du roi Charles VII, et capitaine de Vire. Il devint aussi conseiller et chambellan du duc de Charolais. Il ne faut pas confondre la maison de Parthenay, de Bretagne, avec celle de Parthenay-l'Archevêque, du Poitou, dont le nom est l'Archevêque. A la maison de Parthenay, de Bretagne, appartenait Geoffroi de Parthenay, chevalier, qui fut tué, en 1385, au combat de l'Alcabaça de Juberrotta, en Portugal.

Digitized by Google

OLIVIER DE COETIVY, comte DE TAILLEBOURG, sénéchal de Guyenne, capitaine de cent lances, fut fait chevalier, suivant D. Morice, à la bataille de Formigny, en 1450. Moréri raconte qu'il suivit son frère Prégent de Coëtivy, amiral de France, dans toutes ses expéditions contre les Anglais, et qu'il demeura leur prisonnier, en 1453, lorsque la ville de Bordeaux se révolta. Ce fut lui qui fit bâtir le Château-Trompette.

Messire CHARLES DE LESNERAC figure dans une cause appelée au Parlement général, en 1450. On lit dans les registres de la chancellerie, année 1457 : « Sauvegarde pour messire Charles de Lesnerac. » La maison de Lesnerac est connue depuis Éon de Lesnerac, qui, en 1382, était capitaine de Clisson, ayant sous ses ordres quatorze chevaliers et quatre-vingt-quinze écuyers [1]. La terre de Lesnerac était une châtellenie située dans l'évêché de Nantes.

ROLLAND DE CARNÉ, Sr DE CRÉMEUR et DE LA TOUCHE, chevalier, conseiller et chambellan du duc, est ainsi qualifié dans des lettres du 26 septembre 1450, par lesquelles ce prince lui accorde, en récompense de ses services et de ceux de ses prédécesseurs, la charge de maître d'hôtel héréditaire, pour prendre rang immédiatement après le premier maître d'hôtel. Il fut, en 1451, envoyé en ambassade en France. (Voy. art. Marc de Carné, t. I, p. 370.)

Messire ROBERT L'ENFANT figure dans une cause appelée au Parlement général de 1451. En 1453, il était

[1] Certains chroniqueurs rapportent qu'après la bataille d'Auray, Jean de Montfort fit tuer par un gentilhomme nommé de Lesnerac, Charles de Blois, qui avait été fait prisonnier. Cette action odieuse ne concorde pas avec le caractère plein d'humanité de Jean de Montfort, ni avec les sentiments d'honneur qui caractérisaient les chevaliers de Bretagne. D. Morice raconte que Charles de Blois fut retrouvé au milieu des morts, que le comte de Montfort se rendit sur les lieux pour s'assurer que son rival avait perdu la vie, et qu'il ne put retenir ses larmes à la vue d'un si triste spectacle.

Digitized by Google

homme d'armes de la compagnie de Robert d'Espinay, grand maître d'hôtel de Bretagne.

Messire JEAN DE MAUNY figure dans une cause appelée au Parlement général, en 1451. Un mandement du duc de l'an 1457, enjoint aux juges de Rennes de rétablir messire Jean de Mauny dans le gouvernement de ses biens.

JEAN GAUDIN, sr DE MARTIGNÉ, chevalier, est mentionné dans une cause appelée, le 17 septembre 1451, au Parlement général. Il fut chargé, en 1462, de la défense des côtes de Bretagne.

Messire YVON DE QUÉLEN comparut dans une cause appelée au Parlement général, en 1451.

Messire BERTRAND GOUEON ou GOUYON est cité dans une cause appelée au Parlement général, en 1451.

Messire GUILLAUME DE KERMAN ou DE KERMAVAN. (Cause appelée le 10 décembre au Parlement général.)

Messire JEAN DE KERMEUR. (Cause appelée au Parlement général.) Ce nom s'écrit aussi de Guermeur.

Messire GEORGES DE LA VILLARMOIS est mentionné dans une cause appelée au Parlement général, en 1451. Guillaume et Jean de la Villarmois sont cités par D. Morice, au nombre des gentilshommes qui défendirent la ville de Dinan contre les Français, en 1488.

Messire JACQUES DE LESPINE. (Cause appelée au Parlement général, en 1451.)

Messire JEAN DU PERRIER, sr DE QUINTIN, plaidait aux assises du Parlement général, en 1451, contre dame Aliénor de Tréal. Il était, en 1460, chambellan du duc.

Digitized by Google

Messire GUY DE CARNÉ, chambellan du duc, est ainsi qualifié dans un compte de Raoul de Launay, de l'an 1451, dans lequel figure aussi Rolland de Carné, chevalier, chambellan du duc, dont il a été fait mention précédemment.

1452. GEORGES LE BOUTEILLER, sr DE LA CHESNAYE, chevalier, servit, dès l'an 1415, sous Arthur de Bretagne, comte de Richemont, fut conseiller et chambellan des ducs Jean V, François Ier et Pierre II, et devint, en 1452, capitaine du château de Saint-Aubin-du-Cormier.

Messire BERTRAND D'ESPINAY, curateur de Jean Busson, sr du Gazon, plaidait aux assises du Parlement général, en 1452, contre Philippe de Landein, dame de la Gaillardière, veuve de messire Lancelot de Feschal.

Messire RAOUL DU HALLAY reçut ordre du duc, par mandement du 12 septembre 1452, d'appréhender au corps messire Auffray de Coëtquen, accusé d'avoir tué Aubourg du Bois. On trouve, en 1454, messire Raoul du Hallay au nombre des trente lances du sire de Derval. La maison du Hallay est connue depuis Guillaume, un des archers à cheval de la compagnie de Jean Raguenel, en 1356; Jean, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier, scellait *d'une tête de Maure, cantonnée d'une étoile.* Cette maison, qui produit en 1816, un lieutenant-général des armées du roi, a été admise aux honneurs de la cour, en 1762.

JEAN DU PARC, sr DU GOURAY, est appelé par le duc *son amé et féal chevalier,* dans des lettres données à Rennes en sa faveur, le 29 mars 1452.

OLIVIER DE KERGOURNADECH, chevalier, épousa, par contrat du 26 avril 1452, Mencie du Chastel. (Le P. Anselme.)

Digitized by Google

1453. Messire OLIVIER THOMELIN, sr DU BOIS, avait avec Guillaume de Guitté un procès qui fut jugé le 20 mars 1453, au Parlement général. Un compte de Pierre Landays, trésorier, nous apprend qu'en 1466, Messire Olivier Thomelin reçut une gratification de cent livres. A la montre des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1469, il se fit représenter par Olivier Ferrière, homme d'armes à six chevaux. Olivier Thomelin fut, en 1489, un des commissaires désignés pour tenir les montres de l'évêché de Saint-Brieuc. (Voy. art. Olivier Thomelin, année 1369.)

BRIENT DE BEAUMANOIR, vicomte DU BESSO, fut créé chevalier en 1450, à la bataille de Castillon, en Guyenne, où les Anglais furent défaits. Dans cette action, il enleva une des bannières de l'armée anglaise. Depuis, il devint chambellan du roi Louis XI, et capitaine de Melun. (Le P. Anselme. Du Paz. D. Morice.)

Messire AMAURY DU CHASTELIER plaidait contre le sire de Combourg au Parlement général de 1453. A la montre des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1469, messire Amaury du Chastellier se fit représenter par son fils, homme d'armes à cinq chevaux.

Messire JEAN D'ELBIEST, sr DE THOUARÉ, figure dans une cause appelée au Parlement général, en 1453. Il est qualifié chevalier dans la relation des faits qui se passèrent lors de la signification des lettres du pape à l'évêque de Rennes, en 1462. Il était fils de Gilles d'Elbiest, sr de Thouaré, capitaine de Nantes, chevalier flamand entré au service du duc Jean V, qui lui fit don de la seigneurie de Thouaré.

1454. Messire JEAN DES RAMES, sr DU VIGNEU, plaidait au Parlement général de 1454, contre Guillaume des Rames,

Digitized by Google

s^r de Landegères. Le sire du Vigneu faisait partie, en 1452, des hommes d'armes de la compagnie de Robert d'Espinay, grand maître d'hôtel de Bretagne, et, en 1461, des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. Il fut, la même année, envoyé en ambassade vers le roi Louis XI, avec le comte de Laval, l'amiral de Bretagne et plusieurs autres seigneurs. Jean des Rames, s^r du Vigneu, et Eonnet Sauvage ou le Sauvage, avaient été faits prisonniers, en 1472, par Tanguy du Chastel, chevalier de l'ordre du roi, et imposés à neuf mille écus pour leur rançon. Le roi les racheta et les rendit au duc de Bretagne, par lettres du mois de février 1472, données à Tours, et dans lesquelles Jean des Rames est qualifié chevalier et s^r du Vigneu. Il figure dans divers comptes du trésor parmi les chambellans du duc; il n'eut qu'une fille, nommée Marie, qui épousa, en 1490, Jean de Tréal. Plusieurs personnages du nom de des Rames figurent dans des causes appelées aux Parlements généraux de 1386 et années suivantes.

Messire HENRI DU JUCH faisait partie, en 1454, des trente lances de la compagnie du sire de Villeblanche, grand maître d'hôtel de Bretagne. On voit, dans la relation du Parlement général tenu à Vannes en 1462, que messire Henri du Juch, chevalier, y porta le manteau du duc, par suite de concession accordée héréditairement aux seigneurs du Juch. Il prit place parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général tenu à Vannes en 1451. Il était fils d'Hervé du Juch, chevalier, chambellan du duc et capitaine de Conq. (Voy. Art. Jean du Juch, chevalier banneret, année 1415.)

Messire NICOLAS TRÉGUER était, en 1454, une des trente lances de la compagnie du sire de Villeblanche. Il figure parmi les chambellans du duc, dans un compte de la

Digitized by Google

même année, de Guillaume le Roux, trésorier du duc. Il est mentionné avec le titre de chevalier dans un autre compte de 1455. Il descendait d'Yvon Tréguer, mentionné parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1375; Rolland servait aussi, comme écuyer, dans celle d'Olivier le Méel, en 1421; Georges était, en 1481, une des vingt lances de la compagnie du sire d'Avaugour.

Messire ROBERT DE BEAUCÉ faisait partie, en 1454, des trente lances du sire de Derval. Il fut, en 1457, un des commissaires désignés pour tenir les montres de l'évêché de Nantes. On voit dans les registres de la chancellerie de Bretagne, qu'en 1458, Jacques de Luxembourg, capitaine de Nantes, frère de la duchesse, donna pour pleiges Robert de Beaucé, chevalier, et Eonnet Sauvage, sr du Plessis-Guerrif. Robert de Beaucé fut aussi chambellan du duc, et prit part, en 1453, à l'expédition de Guyenne. La maison de Beaucé remonte à Hugues de Beaucé, mentionné dans des lettres de saint Louis, roi de France, du mois de juin 1226, par lesquelles il reçoit Jeanne de Craon dans la sénéchaussée héréditaire d'Anjou. Par lettres du mois de septembre 1344, Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, fit don à un autre Robert de Beaucé, dit de Mélesse, chevaucheur du roi, pour le récompenser de ses services, des hébergements de la Haye et de la Godinière; Pierre figure dans une montre de 1370, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin; la terre de Beaucé était située dans la paroisse de Mélesse, évêché de Rennes.

Messire FRANÇOIS DE CHEVERUE est mentionné dans une montre de 1454, parmi les trente lances de la compagnie du sire de Derval, et, en 1453, parmi les cent lances de l'ordonnance du duc. Il fut fidèle au duc, lors de l'invasion

Digitized by Google

des Français en Bretagne, car on voit dans les registres de la chancellerie, qu'en 1488, Jeanne de Coëtlogon, femme de François de Cheverue, obtint un congé pour aller à Montargis traiter de la rançon de son mari, prisonnier des Français. D'après le Dictionnaire véridique des maisons nobles et anoblies de France, la maison de Cheverue serait originaire de Normandie, d'où diverses branches se seraient répandues en Bretagne, en Anjou et dans le Maine. Elle est connue depuis l'an 1303, qu'un seigneur de Cheverue, chevalier de l'ordre des Templiers non-conformistes, reçut trente livres du roi Philippe le Bel. Pierre de Cheverue, chevalier, fut présent à une montre des nobles de la province de Normandie, faite en 1347, sous l'autorité de Godefroy d'Harcourt, par Robert de Thibouville. Les armes des Cheverue sont *de gueules à trois têtes de chêvre arrachées d'argent.*

Messire ALAIN LE VOYER est compris, en 1454, parmi les trente lances de la compagnie du sire de Derval, et, en 1464, parmi les cent lances de l'ordonnance du duc. Ce prince chargea, en 1471, son amé et féal chevalier et homme d'armes de sa garde, Alain Le Voyer, de passer en revue les gens d'armes du sire de Derval. Alain Le Voyer fut aussi écuyer du duc.

Messire JEAN DU BUAT était, en 1454, une des trente lances du sire de Derval. Il fut aussi écuyer du duc, en 1457, et, en 1464, une des cent lances de l'ordonnance du duc. En 1458, Jean de Rohan, capitaine de Conq, donna pour pleiges messire Jean des Rames, s^r du Vigneu, et messire Jean du Buat, chevalier, s^r dudit lieu. La maison du Buat est originaire de Normandie.

Messire JEAN DE GOURVINEC faisait partie, en 1454, des trente lances du sire de Derval, et, en 1457, des cent

Digitized by Google

lances de l'ordonnance du duc. Il descendait d'Olivier de Gourvinec ou du Gourvinec, s^r de Bezit, capitaine des gardes du duc Jean IV, et qui épousa Marguerite de Malestroit. Il mourut en 1403. Un autre Olivier de Gourvinec vit ses biens confisqués, en 1488, pour avoir pris le parti des Français contre le duc. (D. Morice. Arrêt de la réformation de 1669.)

1455. Messire GILLES DE LA CLARTIÈRE, chevalier, est ainsi qualifié dans un compte de 1455, de Guillaume le Roux, trésorier. Il faisait partie, en 1464, des cent hommes d'armes de l'ordonnance du duc. Ce prince le chargea, en 1471, de passer en revue les gens d'armes des sires de Quintin et du Pont-l'Abbé, et lui donna, en 1474, la lieutenance de la compagnie de vingt lances et de quarante archers de sa garde, dont Gilles Tournemine, s^r de la Hunaudaye, était capitaine. En 1476, on le trouve capitaine de Fougères, et, en 1480, capitaine de quarante-deux archers de la première garde du corps. Peu reconnaissant des bienfaits du duc, il abandonna, pour suivre le parti des Français, celui de ce prince, qui, pour le punir, confisqua ses biens. La maison de la Clartière remonte à Jean de la Clartière, un des écuyers de la compagnie de Foulques de Laval, chevalier. en 1356 ; Thébaud, maître d'hôtel du duc, fut son ambassadeur, en 1427, auprès du roi de Sicile ; Guillaume, chevalier, était, en 1461, une des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. La terre de la Clartière, située en Fresnay, évêché de Nantes, appartenait, en 1332, à Jean de la Clartière, précédemment cité.

Messire BERTRAND DE LA RIVIÈRE, chevalier. (Compte de l'an 1455, de Guillaume Le Roux, trésorier.)

Digitized by Google

JEAN GOYON, chevalier, était, en 1455, s^r de la Hignardière et de Sainte-Croix de Machecoul. (Dict. des terres du comté nantais.)

GUILLAUME DE LA MUCE, chevalier, obtint du duc, en 1455, l'érection en bannière de l'ancienne bachelerie de la Muce et de la terre de Chezegiraut.

1457. Messire JACQUES DE LUXEMBOURG, s^r DE RICHEBOURG, frère du connétable de Saint-Pol et de Catherine de Luxembourg, femme d'Arthur III, duc de Bretagne, fut, en 1457, capitaine de Rennes, et un des commissaires désignés pour tenir les montres des nobles de l'évêché de Rennes. Il fut un des témoins de l'hommage rendu, en 1458, par le duc au roi Charles VII; dans cet acte, il est qualifié chevalier. En 1464, les ducs de Bretagne et de Bourgogne s'étant alliés contre Louis XI, Jacques de Luxembourg se rendit en Bourgogne pour rejoindre l'armée du comte de Charolais et se distingua avec son frère, le comte de Saint-Pol, à la bataille de Monthléri, livrée, en 1465, à Louis XI, qui fut forcé d'abandonner le champ de bataille. Le retard qu'éprouvèrent les troupes bretonnes et qui ne leur permit pas d'arriver à propos, empêcha le comte de Charolais de remporter une victoire complète. En 1477, la charge de capitaine de Rennes fut ôtée à Jacques de Luxembourg; il prit alors du service auprès du roi de France, qui lui donna le commandement d'une compagnie de cent lances de ses ordonnances. Jacques de Luxembourg fut aussi chevalier de la toison d'or. Suivant d'Argentré, ce seigneur fut, en 1457, lieutenant du connétable de Richemont, et commanda les troupes bretonnes au siége de Fougères, occupé par les Anglais.

JACQUES DE LA HAYE, chevalier, était, en 1457, capitaine de Châtelailles. (Registre de la Chancellerie.)

Digitized by Google

MICHEL DE RIEUX, chevalier, fut, en 1457, déchargé de la capitainerie de Dinan, d'après les registres de la chancellerie. Il est qualifié s^r du Fougeré et écuyer banneret dans une montre du 4 octobre 1418, dans laquelle il paraît avec trois chevaliers et treize écuyers. Il prit part, en 1431, au siége de Pouancé avec dix hommes d'armes et vingt archers. Il fut aussi s^r de Châteauneuf, et mourut en 1473.

Messire GUY DE SAINT-AMADOUR est ainsi qualifié dans un extrait des registres de la chancellerie de Bretagne; de l'an 1457. Il avait fait partie, en 1424, des gens de l'hôtel du comte de Richemont. Du Paz rapporte qu'il fut s^r de la Bagotière, de Tizé, de Noyal et de Chevigné, terre qui fut vendue pour payer la rançon de son frère Baudouin de Saint-Amadour, qui avait été fait prisonnier en combattant les Anglais. Guy de Saint-Amadour épousa Jacquette de Malestroit. Il était fils de Foulques de Saint-Amadour, seigneur angevin qui, par suite de son mariage avec Guillemette de Châteaugiron, s'établit en Bretagne. La maison de Saint-Amadour a produit, en 1508, un grand veneur de Bretagne, dans la personne de Jean de Saint-Amadour. (Voy. t. I. p. 502.)

Messire GUILLAUME LA VACHE obtint, en 1457, un répit d'hommage. (Registres de la chancellerie.) La maison de la Vache remonte à Geoffroy la Vache, sénéchal de Ploërmel, en 1272.

Messire JEAN GOGEON (GOYON), connétable de l'île de Noirmoutier obtint, en 1457, une exemption de service militaire. (Registre de la chancellerie.) Un autre Jean Goyon, s^r de Caden, reçut du duc, en 1474, une gratification pour l'aider à payer sa rançon, et à supporter les grandes pertes qu'il avait subies dans les dernières guerres.

Digitized by Google

Messire GUILLAUME DE BOISÉON plaidait, en 1457, contre le sire de Penhoët, qui obtint un relèvement d'appel contre lui. Par lettres du 13 mars 1365, le duc ordonna au bailli de Lanmeur de faire rétablir dans l'église dudit lieu, d'où elles avaient été enlevées, les armes de son amé et féal chevalier et chambellan Guillaume de Boiséon. Il descendait de Pierre de Lanmeur, qui, en 1280, épousa Renée de Boiséon. Jean, leur fils, prit le nom de Boiséon. Margilie, sa fille unique, fut mariée, vers l'an 1380, à Hervé de Coëtredrez, dont les descendants ont pris aussi le nom de Boiséon. (Réf. de 1669, art. Boiséon. D. Morice.)

Messire ALAIN DE BOISÉON obtint des lettres d'État, en 1457, d'après les registres de la chancellerie.

Messire CHARLES DE KERIMERC'H fut institué, en 1457, capitaine de Conq, à la place de messire Hervé du Juch. Il fut aussi capitaine de Quimper et chambellan du duc, en 1464. Ce seigneur appartenait à la maison du Hautbois, dont une branche prit, au XIVe siècle, les nom et armes de Kerimerc'h, par alliance avec l'héritière de cette terre.

Messire BERTRAND DU POUEZ obtint, en 1457, un mandement spécial en sa faveur. En 1488, ses biens furent confisqués parce qu'il n'avait pas rejoint l'armée du duc. Il était fils d'autre Bertrand qui, en 1420, sous la conduite de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne, s'empara, avec plusieurs autres seigneurs bretons, des places des Penthièvre. Le plus ancien de la maison du Pouëz que l'on connaisse est Jean, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1379.

Messire ROBERT DE QUÉDILLAC obtint, en 1457, une sauvegarde en sa faveur, suivant les registres de la chancellerie de Bretagne. On trouve antérieurement : Macé, croisé,

Digitized by Google

en 1249; Alain, alloué du vicomte de Rohan, en 1289, et dont les armes sont, d'après un sceau de 1293, de gueules au fermail d'argent.

JEAN CHAUVEREAU est mentionné à la date de 1457, dans les registres de la chancellerie, où on lit ce qui suit: « Don à l'église de Sainte-Croix de Parthenay du rachat » échu par le décès de messire Jean Chauvereau, chevalier, pour aider à faire la clôture de la dite église. »

JEAN DE PONTBRIAND est qualifié chevalier dans un acte de 1457, relatif à la prise de possession par Jean de Malestroit de l'office de capitaine de Saint-Malo. Il fut institué le 13 octobre de la même année, capitaine des francs archers des évêchés de Saint-Malo, de Dol et de Saint-Brieuc. D. Morice le cite au nombre des Bretons faits prisonniers par les Anglais dans un combat qu'ils leur livrèrent, près des grèves du Mont-Saint-Michel, en 1427. Il eut deux enfants, Simon et Guyonne. Cette dernière succéda à son père, et porta sa terre de Pontbriant dans la maison du Breil, en 1496, par son mariage avec Charles du Breil. La maison de Pontbriant est connue depuis Alain, croisé, en 1191; Colin figure dans une montre de 1371, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin; François, s^r de la Villate, était, en 1479, conseiller et chambellan du roi, ainsi que capitaine de cent lances de ses ordonnances.

JEAN DE MALESTROIT, institué, en 1457, capitaine de Saint-Malo, est qualifié dans l'acte qui lui confère cet office *nobilis vir D. Johannes de Malestreyt, miles.* Il était aussi chambellan du duc, dont il recevait cent quarante-quatre livres de pension, d'après un compte d'Olivier le Roux, trésorier. Le même compte nous apprend que Jean de Males-

Digitized by Google

troit, sire de Kaër, également chambellan du duc en recevait cinq cents.

Messire JEAN DE BROSSE, sr DE SAINT-SÉVÈRE ET DE BOUSSAC, est qualifié par le duc de Bretagne de très-cher et amé cousin, dans des lettres du 21 novembre 1457, relatives au serment de fidélité que lui avait prêté ce seigneur. Il était fils de Jean de Brosse, maréchal de France, et était devenu comte de Penthièvre, et cousin du duc, par son mariage avec Nicole de Blois, dite de Bretagne, comtesse de Penthièvre, descendant de Charles de Blois. En 1479, Nicole de Blois céda à Louis XI ses droits éventuels au duché de Bretagne [1], et par acte du 20 octobre 1488, elle confirma cette cession. Cet acte commence ainsi : « Sachent » tous présents et à venir que comme le tiers jour du mois » de janvier, l'an 1479, très-haut et très-puissant seigneur, » défunt Monseigneur Jean de Brosse, chevalier, en son » vivant comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, sr de » Saint-Sévère et de Boussac, tant en son nom que comme » procureur suffisamment fondé de très-haute et très- » puissante dame Nicole de Bretagne, comtesse de Pen- » thièvre, son épouse, etc. » De la maison de Brosse, le comté de Penthièvre passa aux maisons de Luxembourg, de Lorraine-Mercœur, de Bourbon-Vendôme, et de Bourbon-Conti. Cette dernière le vendit au comte de Toulouse, fils naturel de Louis XV. Érigé, en 1569, en duché-pairie en faveur des Luxembourg, le comté de Penthièvre fut de nouveau érigé en duché-pairie, en 1697, en faveur du comte de Toulouse.

Messire JEAN DE KERBONNEL, sr DE MARCELET, est

[1] Dans le traité de Guérande, passé, en 1364, après la mort de Charles de Blois, entre sa veuve et Jean de Montfort, duc de Bretagne, il fut spécifié que les enfants de Charles de Blois conserveraient les nom et armes de Bretagne, et qu'ils succéderaient au duché, dans le cas où la descendance de Jean de Montfort viendrait à s'éteindre.

Digitized by Google

mentionné dans un compte de 1457, d'Olivier le Roux, trésorier, comme ayant reçu du duc, conjointement avec d'autres gentilshommes, cent saluts d'or, à l'occasion de son entrée à Rennes.

Messire FRANÇOIS MAUFRAS faisait partie, en 1457, des cent lances de l'ordonnance du duc, et l'accompagna dans le voyage qu'il fit pour aller trouver le roi. (Comptes d'Olivier le Roux.) La maison de Maufras est originaire de Normandie, suivant le Nobiliaire de M. de Courcy.

Messire JEAN DE KERGUIZIAU, chevalier, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1457, d'Olivier le Roux, trésorier. Henri de Kerguiziau faisait partie, en 1373, au siége de Brest, des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin ; Jean était chevalier de Saint-Michel, en 1627.

Messire NOEL DE TEXUE était, en 1457, une des cent lances de l'ordonnance du duc, et, en 1471, chambellan de ce prince. Il est qualifié chevalier, capitaine de Hédé, dans un extrait de diverses obligations de chevaliers et d'écuyers envers le duc. D'après divers comptes d'Olivier le Roux, trésorier, il fut, en 1474, lieutenant des gens d'armes de l'ordonnance du duc, et, en 1476, un des commissaires désignés pour tenir les montres de l'évêché de Dol. La maison de Texue remonte à Guillaume de Texue, mentionné dans un sauf-conduit délivré, en 1357, par le roi d'Angleterre aux gens de Charles de Blois, qui était alors son prisonnier ; Robert était, en 1378, un des écuyers de la compagnie d'Eon de Baulon ; Gilles fut capitaine de Brest, en 1498, un des cinquante gentilshommes de la garde de la duchesse Anne, reine de France, et capitaine de vingt hommes d'armes et de quarante archers de la petite paye.

Digitized by Google

Messire RENAUD DU DRESNAY était, en 1457, suivant d'Argentré, gouverneur du comté d'Asti, dans le duché de Milan, avec le titre de lieutenant du roi Charles VII, qui lui avait donné le commandement des troupes bretonnes et françaises. Il fut battu au combat de la Frescheda, et fait prisonnier par un capitaine italien nommé Bartolomeo Coglione, qui l'imposa à quatorze mille écus pour sa rançon. Il alla ensuite avec cinq cents cavaliers au secours de Francesco Sforza, allié des Français, puis se retira dans son gouvernement d'Asti. Il fut aussi bailli de Senlis pour le duc d'Orléans, et mourut en 1462. La maison du Dresnay, qui a obtenu au siècle dernier les honneurs de la cour, est connue depuis Alain et Even du Dresnay, mentionnés avec leurs porte-tages dans une montre de l'an 1356; Renaud était, en 1443, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

1458. OLIVIER FERRÉ, s^r^ DE LA BOULAYE, chevalier, se rendit pleige, en 1458, avec Jean d'Avaugour, pour Jean de Coëtquen, nommé capitaine de Lehon. (Obligations envers le duc de plusieurs chevaliers et écuyers.) Jacques Ferré fut secrétaire du duc, en 1420; Pierre était sénéchal de Rennes, en 1468; Gilles est cité par d'Argentré au nombre des défenseurs de Dinan, assiégé par les Français, en 1488.

GUILLAUME DES RIDELIÈRES, chevalier, fut, de 1449 à 1458, s^r^ de la Roche-du-Pont-de-Louan, terre située dans la paroisse du Loroux-Bottereau, près Nantes. (*Dict. des terres du comté nantais.*) Thomas des Ridelières, fils de Guillaume, faisait partie, en 1491, des gentilshommes de la garde de la duchesse Anne. On trouve antérieurement, en 1424, un Olivier des Ridelières au nombre des gens de l'hôtel du comte de Richemont, qui l'accompagnèrent dans son voyage à Angers.

Digitized by Google

1460. JEAN MORHIER, chevalier, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1460, du trésorier Landays. Dans un autre compte il est mentionné parmi les écuyers du duc. Ce prince, dont il avait épousé la fille naturelle, lui faisait une pension de cent livres de rente sur le comté de Montfort et sur la terre de Nigeou, près Paris. En 1473, Jean Morhier, sr de Villiers, vendit au duc la seigneurie d'Houden, pour la somme de deux mille cinq cents livres payables par le receveur ordinaire du comté de Montfort-l'Amaury. Les Morhier étaient originaires de ce comté, qui appartenait aux ducs de Bretagne. Nous voyons, en effet, figurer, en 1292, parmi les vassaux du comté de Montfort-l'Amaury qui rendirent hommage au duc de Bretagne, *dominus Garnerius Morhier.*

Messire PIERRE DE SAINT-AIGNAN, chevalier, maître d'hôtel de la duchesse, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1460 du trésorier Landays. Pierre de Saint-Aignan était sans doute frère ou parent de Michel de Saint-Aignan, qui fut, en 1454, chevalier de l'Hermine. La terre de Saint-Aignan, située dans l'évêché de Nantes, appartenait, en 1271, à Lucas de Saint-Aignan, chevalier.

PIERRE GRIMAUD, chevalier, était sr du Plessis-Grimaud, en Fresnay, en 1460. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

GUILLAUME LE ROUX, sr DE FROMENTEAU, chevalier, fut aussi, en 1460, st de Rezé, près Nantes, ancienne vicomté, juveigneurie des comtes de Nantes, qui a donné son nom à une ancienne maison qui l'a possédée jusqu'en 1432. On voit dans un compte du trésorier le Baud, que messire Guillaume le Roux était employé, en 1464, avec deux archers à la garde de la Guerche. Il était fils d'Eonnet le

Digitized by Google

Roux, sr de Fromenteau, paroisse de Vallet, évêché de Nantes. Il existe en Bretagne un grand nombre de familles appelées le Roux.

1461. Messire GUILLAUME DE LA CLARTIÈRE faisait partie, en 1461, des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. Il était sans doute frère de Thebaud et de Gilles de la Clartière, dont il a été parlé précédemment.

Messire PIERRE AREL fut désigné par le duc, en 1461, pour tenir les montres de l'évêché de Tréguier. Il descendait d'Olivier Arel, chevalier, un des champions du combat des Trente.

JEAN DU GUESCLIN, sr DE LA ROBERIE et DE LA BONNERIE, chevalier, épousa, vers l'an 1461, Jeanne de Sévigné, fille de Guillaume de Sévigné et de Jeanne de Mathefélon. Il était cousin de Catherine du Guesclin, femme de Charles de Rohan. (Du Paz.)

1462. Messire BERTRAND DE LANDUGEN ou DE LANDUJAN, sr DE SAINT-JEAN DE L'ISLE, sergent féodé sous Rennes, ne se présenta pas pour remplir son office, au Parlement général tenu à Vannes, en 1462. Les offices de sergent féodé, attachés à la possession de certaines terres, n'étaient remplis que par des personnes de marque. La maison de Landujan est connue depuis Thomas, un des écuyers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, chevalier, en 1356; Guillaume ratifia, en 1381, le traité de Guérande; le bâtard de Landugen est mentionné dans une montre du 1er avril 1421, parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier Salmon; Jean faisait partie, en 1424, des écuyers de la compagnie du sire de Montauban, chevalier banneret.

Digitized by Google

Messire THÉUNDE DE CHATEAUBRIAND, sr DU LION D'ANGERS, vit ses biens confisqués pour avoir servi contre le duc, ainsi que nous l'apprennent des lettres du 9 octobre 1461, relatives à cette confiscation. Ses biens furent donnés à Richard d'Espinay, don qui lui fut confirmé, en 1472.

Messire HUBELIN CHASTEIGNER reçut, en 1462, un mandement du duc pour empêcher les roturiers de la Loire de chasser. Cette famille, qui pourrait bien être une branche des Chasteigner du Poitou, était fixée en Bretagne dès le XIIIe siècle. On trouve, en effet, un Hubelin Chasteigner, sr de Bougon, évêché de Nantes, en 1252.

JEAN DE BARAC'H ou DE BARA, chevalier, était, en 1462, homme d'armes de la compagnie de Louis de Crussol, grand panetier de France. (Le Laboureur.)

1463. JEAN DE TRÉVÉCAR, chevalier, était seigneur de Rezé, en 1463, d'après le *Dictionnaire des terres du comté nantais.* Son fils, nommé aussi Jean, chambellan du duc, abandonna le parti de ce prince pour suivre celui des Français; en punition de sa forfaiture ses biens furent confisqués, en 1487, et donnés à Arthur l'Épervier. La maison de Trévécar est connue depuis Guillaume de Trévécar, chevalier, qui ratifia, en 1381, le traité de Guérande. La seigneurie de Trévécar était une terre de haute justice du comté nantais; elle appartenait, en 1426, à Jean de Trévécar, et passa ensuite dans la maison de Guémadeuc par le mariage de Jacques de Guémadeuc avec Françoise de Trévécar.

1464. Messire CHARLES DE LA RAMÉE est mentionné à l'article *charges et pensions*, dans des comptes de 1464, du trésorier Landays. Il fut écuyer du duc, lieutenant de M. le

Digitized by Google

bâtard de Bretagne, et capitaine de Dol et de Suridorf, en 1453.

Messire THIBAUD DE LA LANDE était employé, en 1464, à la garde de la Guerche avec un archer et un coustilleur. (Comptes du trésorier Landays.)

Messire FRANÇOIS YVETTE était employé, en 1464, avec un archer, à la garde de la Guerche. Il était sans doute fils de Pierre Yvette, secrétaire et maître d'hôtel du duc Jean V, en 1404, puis l'un des présidents à la Chambre des comptes.

Messire JEAN DE GOULAINE faisait partie, en 1464, avec un archer, de la garde de la Guerche, d'après un compte d'Olivier le Baud, trésorier.

Messire GUY DE PRÉAUVÉ, homme d'armes à la grande paye, était employé, en 1464, avec deux archers, à la garde de la Guerche. On le trouve, en 1474, au nombre des hommes d'armes de l'ordonnance du duc. Un seigneur de cette maison, André de Préauvé, faisait partie, en 1375, des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson.

Messire ANDRÉ DE VENDEL, homme d'armes à la grande paye, était employé, en 1464, à la garde de la Guerche. On le voit figurer la même année parmi les hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. (Voy. art. Guillaume de Vendel, année 1437.)

Messire SILVESTRE GOUY était, en 1464, homme d'armes de la compagnie d'André de Laval, sire de Lohéac. Silvestre Gouy possédait, en 1476, la terre de la Noë-Pourceau, terre avec juridiction, située dans l'évêché de Nantes. (D. Morice, *Dict. des terres du comté nantais.*)

Digitized by Google

Messire JEAN DE MONTBOURCHER, en 1464, homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. (Comptes d'Olivier le Baud.)

Messire JEAN DE LA DUCHAIE était, en 1464, homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. Messire Guérin de la Duchaie, fils ou parent du précédent, faisait partie, en 1498, des cinquante hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne, reine de France.

Messire JEAN DE COESMES prit rang parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général tenu à Vannes en 1461, et fit partie, en 1464, des hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac.

Messire RENÉ DE COUAISNON était, en 1464, un des hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. On trouve antérieurement : Jean Couaisnon du Ménil, écuyer, dans une montre de 1392 ; Alain, secrétaire du duc, en 1420.

Messire BERTRAND DU BOISRIOU faisait partie, en 1464, des hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. Il était, en 1431, prévôt des maréchaux de Bretagne au siége de Pouancé. et en 1442, chambellan du duc. Dans la montre des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, qui eut lieu en 1469, messire Bertrand du Boisriou comparut en équipage d'hommes d'armes.

Messire JEAN DE MALESTROIT, sr DE BEAUCOURS, avait sous ses ordres, en 1464, cinq hommes d'armes et trente-sept archers. (Comptes d'Olivier le Baud.)

Messire JEAN DU TIERCENT commandait, en 1464, douze hommes d'armes et cent vingt-sept archers, d'après un compte d'Olivier le Baud. Jean du Tiercent fut commis par

Digitized by Google

le duc, en 1487, pour passer la revue des gens d'armes du sire de la Feillée. Nous trouvons aussi dans les *Preuves* de D. Morice la quittance suivante : « Je, Jehan du Tiercent, » chevalier, s^r dudit lieu, conseiller et chambellan du Roy, » nostre sire, et son capitaine de la Charité, confessons » avoir eu et reçu de Jean Andreas, écuyer grenetier » dudit lieu de la Charité, la somme de deux cent » quatre-vingt-douze livres, cinq sols tournois, sur ce que » ledit grenetier peut et pourra devoir, etc..., depuis le » 1er jour d'octobre 1481, jusqu'au 16 avril dernier. Sous » le sceau de nos armes, le 9 may 1482. J. du Tiercent. » Scellé en cire rouge, *quatre fusées*. Il était sans doute fils d'autre Jean, maître d'hôtel du duc, et gentilhomme de sa garde, en 1427. Cette maison est connue depuis Alain du Tiercent, qui était au service du roi avec neuf écuyers, en 1380. La terre du Tiercent, paroisse de ce nom, située dans l'évêché de Rennes, fut érigée en baronnie, en 1615, en faveur de Gilles Ruellan, anobli en 1607.

JEAN DE MAURE, VIIe du nom, sire DE MAURE, DE BONABAN et DE QUÉHILLAC, fut, suivant du Paz, un chevalier preux et hardi, conseiller et chambellan du duc François II. Il fut du nombre des seigneurs qui s'opposèrent aux violences de Landays, et obtint, après son exécution, des lettres d'abolition de ce prince, qui lui donna une compagnie de gens d'armes pour combattre les Français; mais il fut fait prisonnier par eux et mis à une grosse rançon, ce qui l'obligea à vendre sa terre du Bourgueil. Il fut ensuite chambellan du roi Charles VIII, comme l'indiquent des lettres patentes de ce prince, du dernier jour de mars 1494. Jean de Maure mourut en 1500. Les *Preuves* de l'Histoire de Bretagne, de D. Morice, nous apprennent qu'il fut chambellan du duc, capitaine d'une compagnie de dix-sept

Digitized by Google

hommes d'armes et de cent archers, et qu'il ratifia le traité de Senlis, en 1475 [1].

JEAN DU HALLAY faisait partie, en 1464, des chevaliers de la compagnie du sire de la Hunaudaye. En 1466, il fut écuyer du duc.

1466. Messire GUILLAUME DE PENHOET, sr DE LA MARCHE, figure dans un compte de 1466, du trésorier Landays, comme ayant reçu un don de cent livres. Il ratifia le traité de Senlis en 1475, et fut chargé, en 1469, avec Jean Meschinot, de tenir les montres de l'évêché de Léon.

Messire GUILLAUME DE SÉVIGNÉ est mentionné pour une pension de cent livres, dans un compte de l'an 1466, du trésorier Landays. Ce favori, parvenu au comble de la faveur, fit détruire au château de Sévigné une salle de cent pieds de longueur, abattre treize journaux de bois, et y commit des dégâts évalués à treize mille francs, somme énorme pour le temps. Ce fut en raison de ces faits, que le sire de Sévigné obtint, en 1485, un mandement du duc qui fut adressé aux juges de Rennes, pour informer des dégâts qui avaient été commis, par ordre de Landays, au lieu de Sévigné. Guillaume de Sévigné prend la qualité de chevalier dans une requête présentée au roi, en 1482, par les barons de Bretagne contre le duc et ses officiers. Il fut, ainsi que son père, chambellan de ce prince. Ce fut en faveur du dernier que la terre de Sévigné fut érigée en bannière, en 1440.

ROLAND LE MAISTRE, sr DE BOISVERT, chevalier, reçut, suivant Moréri, des dons considérables du duc François II, en considération des services qu'il lui avait rendus à la

[1] Ce traité rétablit la paix entre le roi et le duc.

Digitized by Google

guerre. Il fit reconnaître à Pierre le Maistre, écuyer, s^r de la Garelaye, son frère, qu'il ne lui devait qu'un partage à viage, mais néanmoins, il l'avantagea par un acte du 4 mai 1466, pour le mettre à même de faire une alliance convenable à son extraction. Il épousa Louise de la Ferrière, dont il n'eut qu'une fille nommée Jeanne, qui épousa : 1° Robert de la Pommeraye, écuyer; 2° Pierre de la Marzelière, chevalier, capitaine des ville et château du Gâvre. (Voy. art. Arthur le Maistre, année 1289.)

GEORGES DE GUÉHÉNEUC, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, épousa Marguerite de Montbourcher, dont il eut une fille nommée Françoise, mariée par contrat du 9 juin 1466, à Pierre le Maistre, écuyer, s^r de la Garelaye (Moréri.) Il a existé en Bretagne trois familles portant le nom de Guéhéneuc; la première a pour auteur Rolland, écuyer dans une montre d'Olivier de Clisson, en 1375; la seconde descend d'Henri et de Julien, anoblis, l'un en 1438, et l'autre en 1468; la troisième a produit un administrateur des forêts, sénateur et pair de France, père d'un lieutenant-général, en 1836, et de la maréchale Lannes, duchesse de Montebello. (Nob. de Courcy.)

1469. Messire JEAN DE BRULLON, s^r DE LA CORBIÈRE, chevalier, avait un procès, en 1469, avec Jean de Carné, fils aîné et principal héritier de défunt Eon de Carné, fait que rapporte du Paz, pour prouver, ajoute-t-il, la qualité dudit messire Jean de Brullon. Ce seigneur fonda, près de Rennes, la chapelle de la Motte-Brullon, et mourut en 1484. (Voy. art. Alain de Brullon, année 1380.)

FRANÇOIS BUDES, s^r DE LA VALIDAY, chevalier, gentilhomme de la Chambre du roi Louis XII, maréchal de salle de Sa Majesté et maître d'hôtel de la reine Marie d'Angle-

Digitized by Google

terre, reine de France, sa femme, est nommé avec toutes ces qualités dans l'appointement que passèrent entre eux, en 1469, Jacques Budes, chevalier, s^r du Hirel, et Marguerite Budes, sa sœur, pour la succession de leurs père et mère. (Le Laboureur, Hist. de la maison des Budes.)

HENRI BUDES, s^r DU HIREL, chevalier, en 1469. (Arrêt de la réformation de 1669.)

Messire GUYON DE LA MOTTE, s^r DE VAUCLERC, chevalier, fut un des commissaires désignés pour tenir les montres des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc. Il prit part, en 1453, avec six hommes d'armes à l'expédition de Guyenne. On le trouve mentionné parmi les chambellans du duc, dans des comptes de 1461, des trésoriers de Bretagne.

Messire ROBERT FERRIÈRE, homme d'armes à cinq chevaux, comparut, en 1469 à la montre des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc.

1470. Messire GILLES DE LA RIVIÈRE est nommé dans un extrait des informations secrètes sur la retraite du vicomte de Rohan en France, en 1470. Du Paz donne à Gilles de la Rivière les qualités de chevalier, de seigneur de la Chauvelière, de Lancé et du Hautbois, et ajoute qu'il mourut en 1494, ne laissant qu'un fils nommé Jean, qui fut chevalier, conseiller et maître d'hôtel de la reine Anne, duchesse de Bretagne, et qui mourut en 1504. Dans les registres de la Chancellerie, relatifs à l'année 1498, ce Jean de la Rivière est qualifié chevalier, s^r de la Chabossière, gentilhomme de la garde de la duchesse Anne, reine de France, s^on conseiller et maître d'hôtel. (Voy. Chap. Chanceliers de Bretagne, t. I, p. 380. Art. Jean de la Rivière.)

Digitized by Google

Messire TRISTAN DE LA LANDE, sr DE GUIGNEN, chevalier, est mentionné avec ces qualités, dans la ratification du traité d'Ancenis, du 25 juin 1470. (Voy. Grands maîtres d'hôtel de Bretagne, t. I, p. 402.)

Messire JEAN DE REZAY ou DE REZÉ figure, comme témoin, dans l'extrait des informations faites en 1470, sur la retraite du vicomte de Rohan en France. (Voy. art. Silvestre de Rezé, année 1247.)

JEAN DE KERIMEL, sr DE COETNISAN, chevalier, ratifia, en 1470, les traités d'Ancenis et de Caen. Il fut, en 1466, chambellan du duc. Jean de Kerimel, chevalier, et Jean de Kermarquer reçurent, en 1480, ordre du duc de faire une levée de bons combattants dans l'évêché de Tréguier. (Voy. Chap. Maréchaux de Bretagne, t. I, p. 340.)

JEAN DE TRÉZIGUIDY, chevalier, sr dudit lieu et des Salles, prend ces qualités dans des lettres du 16 août 1470, par lesquelles il ratifia les traités d'Ancenis et de Caen. La maison de Tréziguidy, dont il a été plusieurs fois fait mention dans cet ouvrage, a produit un seigneur croisé en 1248, et en 1350, un des écuyers du fameux combat des Trente.

FRANÇOIS DU FRESNAY, sr DE DROMEN et DE COETREDU, chevalier, est ainsi qualifié dans la généalogie produite à la réformation de 1669. Elle ne mentionne aucune date, mais indique seulement que François du Fresnay était fils de Guillaume, chevalier, sr de Guenhoët et de Querhoët, qui épousa, vers 1440, Béatrix de Penhoët.

1473. LOUIS DU CHASTEL, sr DE MESLE et DE CHATEAUGAL, chevalier, est ainsi qualifié dans un acte de l'an 1473, rapporté par le P. Anselme dans la généalogie de la maison

Digitized by Google

du Chastel; Louis du Chastel, petit-fils de Louis précité, fut tué, en 1511, à la bataille de Ravenne, où il commandait une compagnie d'hommes d'armes. (Voy. t. I, p. 301.)

1474. Messire GUY DE LA BOUEXIÈRE était homme d'armes de la compagnie de Monsieur le bâtard de Bretagne, en 1474.

1476. FRANÇOIS TOURNEMINE, chevalier, succéda à son père, suivant du Paz, dans la seigneurie de la Guerche, en 1476, vécut jusqu'à l'âge de soixante et onze ans, et fut un grand voyageur en son temps. Il parcourut l'Italie, alla deux fois à Jérusalem, séjourna longtemps à Rhodes, et prit part avec les chevaliers à plusieurs combats contre les Turcs. Il mourut le dernier jour d'octobre 1529. Suivant Moréri, François Tournemine, s^r de la Guerche, fut envoyé par Louis XII, comme ambassadeur en Hongrie, l'an 1500, avec la mission d'y conduire la princesse Anne de Foix, fille du comte de Candale, et épouse de Ladislas, roi de Pologne, de Hongrie et de Bohême. Il s'acquitta de cette ambassade avec magnificence et dextérité, fit assigner le douaire de la reine sur le domaine de Hongrie, porta le sceptre royal à son couronnement, et se signala dans plusieurs expéditions contre les Turcs. Il ne faut pas le confondre avec un autre François Tournemine, s^r de la Hunaudaye, de Saffré, du Hommet, connétable héréditaire de Normandie, et lieutenant-général du duc de Bretagne dans les évêchés de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, qui, en considération de ses services, et surtout de ceux qu'il avait rendus à la prise de Moncontour sur les Français, obtint du duc, en 1487, l'érection en baronnie d'États, de sa terre de la Hunaudaye.

Digitized by Google

1477. ROBERT GOUY, chevalier, était, en 1477, sr de l'Angle, en Sainte-Pazanne. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

Messire JEAN DE LINDEREUC faisait partie des hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac qui furent passés en revue, en 1477, par Jacques du Pé, écuyer du duc et homme d'armes de sa garde. Jean de Lindereuc fut aussi écuyer du duc, en 1457. Le plus ancien de ce nom dont nous ayons connaissance est Guillaume de Lindereuc, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Bonrepos par Hélois de Rohan, en 1213. Une charte de 1274 nous apprend que le manoir de Lindereuc appartenait à cette époque à Alix, fille de Guillaume de Lindereuc, et femme de Geoffroi de Guennanec. Perrot de Lindereuc est compris pour un don de soixante livres, dans le testament de Jean V, vicomte de Rohan, en 1390.

JEAN BLOSSET, sr DE SAINT-PIERRE, fut, en 1454, capitaine de la bastille d'Ingrande, chambellan du duc, et, en 1464, capitaine des cinquante et une lances de son ordonnance. Dans un compte de l'an 1477, de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres du roi, Jean Blosset est qualifié chevalier, grand sénéchal de Normandie, et capitaine de cent lances. Un compte de l'an 1481, du même trésorier, nous apprend qu'il fut aussi conseiller et chambellan du roi. Jean Blosset était entré au service du duc après son mariage avec Marguerite de Derval. Plus tard, ses biens furent confisqués, parce qu'il avait suivi le parti des Français. On trouve un Roger Blosset, chevalier, qui servait en Flandre en 1383, sous le connétable de Clisson, avec un chevalier et sept écuyers. Une famille appelée Blosset a existé dans le Dauphiné et dans le Nivernais, mais nous ignorons si Jean Blosset lui appartenait.

Digitized by Google

MORICE DU MENÉ, chevalier, était en 1477, d'après un compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres, capitaine de cent lances des ordonnances du roi. Il fut aussi, d'après un autre compte de 1481, conseiller et chambellan de ce prince. Le duc de Bretagne l'institua, en 1487, capitaine des archers de sa garde du corps, et en 1488, capitaine de Josselin, et ensuite de Morlaix. La maison du Mené est connue depuis Roland du Mené, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1370; Morice faisait partie des écuyers de la compagnie de Morice de Tréziguidy, chevalier, capitaine d'Hennebont, d'après une montre de l'an 1378.

Il a existé aussi en Bretagne deux familles appelées du Menez.

1478. JEAN DE ROHAN, sr DU GUÉ DE L'ISLE, chevalier, rendit aveu le 7 janvier 1478, à Catherine de Rohan, dame d'Albret, vicomtesse de Tartas. (Le P. Anselme.)

GILLES DE COUVRAN, chevalier, fut, en 1478, capitaine de cent lances des ordonnances du roi. On lit dans un compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres : « A Gilles de Couvran, chevalier, auquel le roi, après le » trépas de Geoffroi de Couvran, bailla la charge desdites » cent lances, en attendant qu'il y eût pourvu capitaine, » cccc livres tournois, pour les mois de may, juing, juillet » et août 1478. » Suivant le Laboureur, il fut chevalier, conseiller et chambellan du roi; sr de Sacé, et épousa Marguerite de Beauveau, fille d'Antoine, comte de Policastro, conseiller et chambellan du roi, et d'Anne Hingant, cousine d'Isabeau de Beauvau, femme de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, ancêtre de tous les princes du sang royal de France.

Digitized by Google

BARNABÉ GIFFART, chevalier preux et hardi, rapporte du Paz, fut, en 1478, capitaine de Fougères, et mourut en 1482. Il ne faut pas toujours prendre à la lettre les expressions de chevalier preux et hardi employées par du Paz, quand il ne les appuie pas d'un titre positif. Nous ne mentionnons ici Barnabé Giffart que sous toutes réserves, car dans les *Preuves* de D. Morice, la qualité de chevalier ne lui est point donnée. Elles nous apprennent qu'en 1464, Barnabé Giffart fut homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du capitaine Bertrand du Parc; qu'il devint, en 1482, lieutenant de cette compagnie et capitaine de Fougères, et un des commissaires chargés de tenir les montres de l'évêché de Dinan. On le trouve aussi mentionné, en 1471, parmi les écuyers du duc.

1479. Messire JEAN DE KERQUELENAN ou DE KERQUELENEC était, en 1479, capitaine de cent lances des ordonnances du roi, d'après un compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres[1]. Les *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice nous apprennent encore que messire Jean de Kerquelenan, chevalier, conseiller et chambellan du roi, était capitaine d'une compagnie de vingt-cinq hommes d'armes et de cinquante archers des ordonnances du roi, qui furent passés en revue le 3 novembre 1489, par Pierre Danche, s^r de la Brosse, écuyer d'écurie du roi. A une quittance du 28 novembre 1489, est apposé le sceau de Jean de Kerquelenan, sur lequel on distingue *un chevron*. Jean de Kerquelenan fut aussi au service du duc, car il figure, en 1480, parmi les quarante lances de la compagnie du maréchal de Malestroit. Nous n'avons pas trouvé d'autres

[1] Les autres capitaines bretons qui commandaient des compagnies de cent lances, étaient Pierre de Rohan, Morice du Mené, Gilles de Couvran et François de Pontbriant.

Digitized by Google

documents sur la famille de Kerquelenan, dont il n'est fait mention dans aucun armorial.

1480. Messire JEAN DE KEROUSÉRÉ se rendit pleige avec l'amiral du Quellenec, Raymonet de Boissi et Silvestre de la Feillée pour Yvon de Tréana, nommé, en 1480, capitaine de Conq. En 1493, une réduction de soixante livres fut opérée sur la pension de M. de Kerouzéré, afin de subvenir aux frais de l'expédition entreprise pour la conquête du royaume de Naples.

CHARLES DU PARC était, en 1480, suivant du Paz, chevalier, chambellan du duc François II, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et gouverneur de Fougères. On lit dans les *Preuves* de D. Morice, t. III, col. 542 : « Le fermier de la récolte d'Auray et de Quiberon » reconnaît que, dès l'an 1486, commença la guerre au » pays de Bretagne, et tellement que, depuis celui an, fut » messire Charles du Parc, un des capitaines ayant charge » de gendarmerie, tué par aucun adversaire du duc. » Les mêmes *Preuves* nous font connaître que Charles du Parc était s^r de la Motte, chambellan du duc et capitaine de Jugon, en 1470, et qu'en 1480, M. d'Avaugour (bâtard de Bretagne), capitaine de soixante-dix lances, et dont il était lieutenant, lui fit don de la soulde de sa lance et de son état de capitaine. Charles du Parc était frère de Bertrand du Parc, maître de l'artillerie de Bretagne, en 1481. (Voy. t. I, p. 489.)

Messire JACQUES BONENFANT reçut du duc deux cents livres pour le dédommager de l'incendie de sa maison du Plessis-Bonenfant, brûlée par les Français. (Comptes des Trésoriers du duc.) Jacques Bonenfant descendait de

Digitized by Google

Georges, écuyer du duc, en 1393, capitaine de Sablé, tué, en 1422, dans une rencontre avec les Anglais.

1481. HENRI, sr DE NEVET, chevalier, fut un des seigneurs qui portèrent l'évêque de Quimper sur son siége épiscopal, lors de son entrée solennelle dans sa cathédrale, en 1481[1]. (Relation de cette entrée. D. Morice.)

Messire GUYON DE CHAMPAGNÉ faisait partie, en 1481, des cent lances du maréchal de Gié, d'après un compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres.

1483. Messire GUILLAUME DE MALESTROIT, chevalier, second fils d'Alain de Malestroit et de Jeanne de Malestroit, succéda à son père, en 1483, dans la vicomté de Courray et dans les terres d'Oudon, de Couffé, du Cellier et de Vieillecourt. (Du Paz.)

1484. GUILLAUME D'ESTUER, chevalier, figure parmi les seigneurs bretons qui présentèrent au roi, en 1484, une requête contre le duc et ses officiers. Guillaume d'Estuer appartenait à la maison de Cadoret, qui, par suite d'alliance, avait pris le nom et les armes d'Estuer.

Messire MARTIN DES BRETESCHES, sr dudit lieu, est mentionné parmi les hommes d'armes qui tenaient garnison à Nantes, en 1484. (Registres de la chancellerie.)

Messire LÉPARD DE LA JUMELIÈRE faisait partie, d'après les registres de la chancellerie, des hommes d'armes de la garnison du Loroux-Bottereau, en 1484. On trouve

[1] Nous avons décrit dans le tome Ier de cet ouvrage, page 226, quelques-uns de ces usages.

Digitized by Google

un seigneur de la Jumelière au nombre des hommes d'armes de la compagnie du sire de Laval, chevalier de l'ordre du roi, en 1491; mais comme le prénom du seigneur de la Jumelière est effacé dans le rôle de cette montre, nous ignorons si ce seigneur est Lépard, ou René de la Jumelière qui figure en 1498, avec le titre de *miles*, dans la ratification du traité d'Étaples, et qui était s^r de Martigné-Briant. Les la Jumelière, originaires d'Anjou, étaient, depuis 1410, seigneurs de la Houdinière, évêché de Nantes.

GUILLAUME DE MONTAUBAN est mentionné dans les registres de la chancellerie où on lit ce qui suit: « Mandement fut donné, en 1485, à tous les officiers de Bretagne, de saisir réaument et de fait Guillaume de Montauban, chevalier, Philippe de Montauban, Esprit de Montauban et plusieurs autres. »

1487. Messire GILLES DE COETLOGON figure avec un homme d'armes et treize archers dans un compte de 1487, du trésorier Juhel. Dans un autre compte il est qualifié s^r de la Gaudinaye et lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du sire de la Feillée, prévôt des maréchaux de France. Par lettres du 9 août 1490, le duc accorda à son amé et féal conseiller et chambellan Gilles de Coëtlogon, chevalier, s^r de Méjusseaume, douze mille livres de pension, pour l'aider à entretenir à son service une compagnie de cent hommes d'armes et de deux cents archers. La maison de Coëtlogon a produit, en 1730, un maréchal et vice-amiral de France. (Voy. t. I, p. 289.)

Messire JACQUES DE LA VILLÉON, commandant de quatre cents Lamballais, est mentionné dans un compte de 1487, du trésorier Juhel. La maison de la Villéon a produit un chancelier de Bretagne, en 1485.

Digitized by Google

Feu messire GILLES DE BRIE, sr DE LA REAUDIÈRE, chevalier, et feu messire PONTHUS DE BRIE, son fils, sont ainsi qualifiés dans un extrait des registres de la chancellerie de Bretagne de l'an 1487. Jean de Brie, chevalier, servait sous le sire de Clisson, en 1380; Guillaume, évêque de Rennes, puis de Dol, mourut en 1390.

Messire GUYON DU BOSCHET, sr DE MUC, vit ses biens confisqués, en 1487, pour ne pas s'être rendu à l'armée du duc. Ce prince donna commission à Claude de Montfort et à quelques autres, de prendre des informations sur divers prisonniers faits par Guyon du Boschet, sr de Muc. (Registres de la chancellerie.)

ARTHUR GRUEL, *miles, capitaneus de Villa de Ploermel,* est ainsi désigné dans l'acte par lequel il prêta serment de fidélité au duc, en 1487. Il est qualifié sr de Saint-Jean, et capitaine de vingt lances dans les registres de la chancellerie. Il aurait pu être frère de Raoul Gruel, chambellan du duc, armé chevalier au siége d'Avranches par le connétable de Richemont, en 1439, et de Guillaume, écuyer de ce prince, qui a écrit une histoire de sa vie. La maison de Gruel est connue depuis Jean et Raoul Gruel, chevaliers, en 1197.

GILLES DE CONDEST, sr DE LA MORTERAYE, chevalier, reçut en don du duc, en 1487, les biens confisqués sur Marguerite de Derval, femme de Jean Blosset, sr de Saint-Pierre. En 1484, Gilles de Condest était capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes, et, en 1489, capitaine des cent archers de la garde du duc. Il fut réintégré en 1489, dans la capitainerie du Croisic. (Voy. art. Payen de Condest, année 1375.)

Messire HARDY DE BLÉNOUVEAU vit ses biens confisqués, en 1487, pour avoir suivi le parti des Français.

Digitized by Google

Messire LANCELOT BÉRARD est mentionné dans un extrait des registres de la chancellerie où on lit ce qui suit : « Restitution à Jean Bérard, des terres de feu messire » Lancelot Bérard, son père. » Ces terres avaient été confisquées sans doute sur Lancelot Bérard, pour avoir suivi le parti des Français. Ce seigneur faisait partie, en 1480, des vingt lances de la compagnie de Guillaume de Launay. Il figure dans une déclaration du duc, du 12 août 1485, en faveur des seigneurs qui s'étaient ligués contre le trésorier Landays. Nous voyons dans le Nobiliaire de Bretagne de M. de Courcy, qu'il a existé en Bretagne deux familles appelées Bérard. L'une d'elles, qui a possédé les seigneuries de Kermartin et de Pontfilly, dans l'évêché de Saint-Brieuc, a produit Hervé, croisé, en 1248, et Pierre, sr de la Foucaudière, qui commandait sous Bayard dans les guerres du Piémont, une compagnie d'aventuriers, et qui posséda, de 1521 à 1529, le comté de Déciane, où il fit frapper des monnaies d'or et d'argent à son effigie et à ses armes. Il revendit ce comté à Charles III, duc de Savoie, moyennant quatre mille écus d'or au soleil.

1488. Messire BERTRAND DE QUÉDILLAC, sr DE CADEN, est compris dans la capitulation de Dinan, qui eut lieu le 7 août 1488. Par cette capitulation, la ville fut remise entre les mains du vicomte de Rohan, délégué du sire de la Trémoille, lieutenant-général du roi.

Messire THOMAS DU BOIS-FAROUGE est nommé dans le Béguin du duc François II, en 1488. Ce seigneur faisait partie, en 1498, des hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne, reine de France. On trouve antérieurement : Jean, sr du Bois-Farouge, au nombre des gens de la retenue du maréchal de Dinan ; Robert, compris, en

Digitized by Google

1484, parmi les hommes d'armes employés à la garde de la Guerche.

Messire TANGUY SAUVAGE ou LE SAUVAGE figure dans le Béguin du duc François II, en 1488. Parmi les gentilshommes de ce nom, nous citerons Guillaume le Sauvage, mentionné dans une donation à la Vieuville, en 1147; Renaud, témoin d'un accord passé, en 1189, entre Guillaume de Goulaine et les moines de Vertou; Hervé, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1375; Guillaume, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1376, puis, servant sous le même seigneur pendant la guerre de Flandre, en 1383, avec un chevalier et trente-quatre écuyers; Eonnet, chambellan du duc, capitaine de Touffou, en 1478, homme d'armes de la garde du duc, en 1481, et, en 1487, capitaine d'une compagnie composée de trois hommes d'armes et de quarante-cinq archers. Suivant Guy le Borgne, les armes de cette famille sont *de gueules à l'aigle éployée d'argent*, et, suivant M. de Courcy, *deux bœufs*, d'après un sceau de l'an 1260.

JEAN DE PORCON fut, suivant du Paz, un des chefs de l'armée que Louis XII envoya contre les Turcs dans l'île de Métélin. Il y fut tué avec son frère qu'on appelait le petit Jean Porcon, par opposition avec lui, qu'on appelait le grand Porcon. Il fut fait chevalier dans cette guerre. Il était s^r de Porcon et de Bonnefontaine, et fils de messire Antoine de Porcon, chevalier, chambellan de la reine, et de Marguerite de Saint-Gilles. Il épousa Jeanne d'Estouteville, dame de Beaumont, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Le père de Jean de Porcon, nommé également Jean, rendit aussi, suivant du Paz, de grands services au duc François II, qni lui donna le commandement de quarante hommes de guerre, avec lesquels il résista aux courses des ennemis

Digitized by Google

qui se trouvaient aux environs d'Avranches et du Mont-Saint-Michel. Pour le récompenser, le duc François II lui donna, par lettres du 4 avril 1469, deux cents livres de pension. Cette maison a produit plusieurs chevaliers et capitaines, entre autres, Olivier de Porcon, compagnon d'armes de du Guesclin.

GILLES DU GUÉ, sr DU GUÉ, DE LA ROUVERAY et DE LINIÈRES, chevalier, épousa Jeanne de la Motte, fille de Louis, sr de Bossac, de Kerdavy, de Linières, et de Marguerite Anger. (Du Paz.) On trouve dans les *Preuves* de D. Morice, Gilles du Gué, au nombre des gentilshommes mentionnés dans le Béguin du duc François II, en 1488. (Voy. art. Guy du Gué, année 1379.)

1489. OLIVIER DE KERVÉNO, chevalier, capitaine de Saint-Brieuc, fut un des gentilshommes auxquels la duchesse Anne adressa des lettres, le 16 mars 1489, pour les charger de reprendre Guingamp. Il a existé en Bretagne plusieurs familles appelées de Kervéno, nom orthographié aussi de Kerméno et de Kerguéno. Bonabes de Kervéno, sr de Kervéno fut, en 1448, capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc.

YVON DE ROSSERF que la duchesse Anne, reine de France, appelle dans des lettres du 27 juillet 1489, son bien amé et féal chambellan Yvon de Rosserf, chevalier, sr du Bois de la Roche, reçut de cette princesse une pension de six mille livres pour le dédommager de toutes les pertes qu'il avait éprouvées à son service. Il fut, en 1496, conseiller et chambellan du roi, et, en 1498, homme d'armes de la garde de la reine. (Voy. art. Jean de Rosserf, année 1416.)

Digitized by Google

Messire GUILLAUME POULLAIN ou POULAIN reçut, ainsi que Jean de Kermené, l'ordre de se rendre à Moncontour avec deux cents Espagnols, en 1489. Il commandait, en 1498, vingt hommes d'armes. La famille Poullain de Mauny, originaire de l'évêché de Saint-Brieuc, et qu'il ne faut pas confondre avec une autre famille Poullain, qui a produit plusieurs maires de Nantes, remonte à Jean Poullain, archer, dans une montre de Thibaut de Rochefort, de 1356; Perrot était, en 1420, un des hommes d'armes de la retenue du vicomte de la Bellière; Guillaume fut chevalier de l'ordre et gentilhomme de la Chambre du roi, en 1620. La terre de Mauny est située dans la paroisse de Landéhen, près Lamballe.

Messire JEAN DE NEUFVILLE vit ses biens confisqués, en 1489, pour avoir suivi le parti des Français. Il faisait partie, en 1477, d'après les registres de la chancellerie, des hommes d'armes de la compagnie de Jean du Fou, grand échanson du roi. Le nom de Neufville ou de Neuville a été porté par plusieurs familles bretonnes, et aussi par des familles étrangères à la Bretagne.

Messire JEAN DE HENCOUET, sr DE KERANRAIS, est mentionné dans un compte de l'an 1489, de Jean de l'Espinay, trésorier du duc, à l'article *gages et pensions*. Olivier de Hencouët, peut-être père de Jean, fut fait prisonnier, en 1425, au siége de Saint-James de Beuvron; Guillaume figure, en 1553, dans un rôle de gentilshommes de l'évêché de Vannes, commandés par M. d'Aradon, pour la défense de Belle-Isle.

Messire BRIENT DE CHATEAUBRIAND est mentionné à l'article *gages et pensions*, dans un compte de l'an 1489, de Jean de l'Espinay, trésorier. En 1493, sa pension fut réduite

Digitized by Google

de 60 livres pour subvenir aux frais de la conquête de Naples.

Messire JEAN DE LA VERUE, sr DE MESCHE, est compris dans un compte de 1489, à l'article *gages et pensions*. Le seigneur de Mesche fut, en 1487, lieutenant-général pour le duc, dans le pays de Guérande, et secourut, avec Jean de Champvallon, Guingamp, assiégé par les Français. On trouve un Guillaume de la Verue au nombre des écuyers de la compagnie de Jean de Cusance, en 1392. Nous pensons que la famille de la Verue est étrangère à la Bretagne, et qu'elle s'y était établie dans le courant du XVe siècle.

Messire OLIVIER SCLICZON, sr DE KERFAUT et DE KERANFAO, figure à l'article *gages et pensions*, dans un compte de l'an 1489, du trésorier Juzel. Il fut la même année un des commissaires délégués pour tenir les montres de Tréguier. Il ne faut pas confondre avec la célèbre maison de Clisson, qui s'est éteinte dans la personne du fameux connétable, la famille Scliczon ou Sclizon qui, par suite de la ressemblance de son nom avec celui de la maison de Clisson, en a pris le nom et les armes. Suivant Guy le Borgne, les armes des Scliczon étaient *d'azur au croissant d'argent, accompagné de trois molettes de même*. La généalogie produite en 1669 remonte à Jean de Clisson (Jean Scliczon, dans les *Preuves* de D. Morice), maître d'hôtel du duc, administrateur des finances, président des Grands-Jours de Bretagne, en 1492, qui épousa Jeanne de Keralio, dont il eut Pierre et Rolland; le dernier fut sr de Keralio et ambassadeur de la duchesse Anne en Angleterre, en 1490. On trouve antérieurement : Olivier Scliczon et Mahaut de Kerhamon, sa mère, assignés au Parlement général, en 1381, sur envoi du sénéchal de Tréguier, de la barre de Lannion; Geoffroi, au nombre des gens d'armes

Digitized by Google

qui accompagnèrent Richard de Bretagne en France, en 1419; Jean, écuyer de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, en 1420; Guillaume, sénéchal de Vannes, en 1462.

PIERRE DU PUY DU FOU, sr DU BOURNEAU, chevalier, chambellan du roi, fut commis, en 1488 et en 1489, par les maréchaux de France, pour passer en Bretagne la revue de plusieurs compagnies d'hommes d'armes. Son fils François, sr du Bourneau, écuyer tranchant du roi, fut, en 1543, capitaine de Nantes. La terre du Bourneau est située dans l'évêché de Nantes, paroisse de Vallet. La maison du Puy du Fou, originaire d'Anjou, a possédé en Bretagne les terres du Bourneau, de Fromenteau, de la Girardière et de la Roche du Pont de Louan. (D. Morice. *Dict. des terres du comté nantais.*)

1490. Messire JACQUES DE LA FEILLÉE, sr DE LA RUBEAUDIÈRE, chevalier, est ainsi nommé dans des lettres de la duchesse Anne, du 10 novembre 1490, relatives au don de plusieurs rachats faits par elle au sire de Guémené. Feu messire Charles de la Feillée, chevalier, est rappelé dans les mêmes lettres.

GILLES MADEUC, chevalier, est mentionné comme témoin, dans les lettres précitées de la duchesse Anne.

JEAN DU CLUHUNAULT est appelé dans des lettres du 18 février 1490, par Maximilien et Anne de Bretagne, roi et reine des Romains, *leur amé et féal Jean du Cluhunault, chevalier*[1]. Ces lettres sont relatives à une procédure concernant ce chevalier et Pierre de Rohan. Jean du Cluhu-

[1] La duchesse Anne avait épousé par procuration le roi des Romains, mais ce mariage n'eut pas lieu.

Digitized by Google

nault fut gentilhomme de la garde de la reine, en 1498, et son maître d'hôtel, en 1503. La maison du Cluhunault est connue depuis Pierre du Cluhunault, un des écuyers de la compagnie d'Alain de Bodégat, dans une montre du 14 juin 1418.

JULIEN D'AVAUGOUR, sr DU LAURENT, DE LA GRÉE, etc., chevalier de réputation, en son temps, rapporte du Paz, suivit les rois Charles VIII et Louis XII en Italie. Il fut, en 1518, nommé par ce dernier capitaine de Guingamp, et mourut en 1556. Son fils François fut panetier ordinaire du roi et capitaine de cent vingt hommes d'armes. En 1552, le roi lui donna une compagnie de deux cents hommes de pied, et le fit ensuite capitaine de Belle-Isle, ainsi que capitaine de six cents hommes d'infanterie.

1491. MAURICE DE LA BOUEXIÈRE est qualifié chevalier dans un brevet de l'an 1491, par lequel le roi Charles VIII lui conféra la charge de son maître d'hôtel ordinaire. (Moréri.) La terre de Chambors a été érigée en comté en 1756, en faveur d'un seigneur de cette maison. Elle est connue depuis l'an 1390, et a produit des écuyers tranchants et des maîtres d'hôtel de nos rois, des officiers généraux, etc. Le comte de Chambors a été admis, en 1774, aux honneurs de la cour. Il existe en Bretagne beaucoup de familles appelées de la Bouëxière.

GUILLAUME HAMON, chevalier, est compris dans un rôle de l'an 1491, parmi les cent gentilshommes de la garde de la duchesse Anne, reine de France. Il fut, en 1498, capitaine du Loroux-Bottereau. Il existe plusieurs familles du nom de Hamon en Bretagne; l'une d'elles a produit, en 1501, un vice-amiral de Bretagne.

Digitized by Google

1492. THIBAUD GRIMAUD, chevalier, était, en 1492, s^r du Plessis-Grimaud. (*Dict. des terres du comté nantais.*)

1493. Messire ESPRIT DE MONTAUBAN subit, en 1493, une réduction de cent livres sur sa pension, afin de subvenir aux frais de la conquête de Naples. (Registres de la chancellerie.) Suivant du Paz, il servit d'abord le duc François II contre les Français, fut capitaine de cinquante lances de l'ordonnance du duc, capitaine de Dol, passa ensuite au service des rois Charles VIII et Louis XII, et fut pourvu de l'emploi de maître de l'artillerie de France.

1495. JEAN LE MAISTRE, s^r DE LA GARELAYE, chevalier, se trouva, suivant Moréri, à la bataille de Fornoue, en 1495, et combattit vaillamment auprès du roi Charles VIII. Il suivit ensuite le roi Louis XII en Italie, et après le départ de ce prince, il prit du service dans le corps de troupes que Bérart Stuart, s^r d'Aubigny, commandait dans la Calabre. Il se trouva, en 1502, au combat de Terra-Nova, où les Espagnols furent défaits. A son retour en France, il fut fait capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, par brevet du 9 mars 1508, et ensuite, gouverneur de Montreuil, en Picardie. (Voy. art. Arthur le Maistre, année 1289.)

GILLES DE BEAUMANOIR, vicomte DU BESSO, chambellan du duc François II, suivit, d'après du Paz, Charles VIII en Italie, et reçut de ses mains l'ordre de chevalerie, en 1495, à la bataille de Fornoue. Il fut aussi chambellan du roi.

RAOUL TOURNEMINE, s^r DE LA GUERCHE, se trouva à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, ainsi qu'au siége de Nantes, et prit part à la plupart des batailles

Digitized by Google

livrées en Italie par les rois Charles VIII et Louis XII. Il fut fait chevalier, en 1495, à la bataille de Fornoue, et envoyé, comme ambassadeur, auprès de la reine d'Angleterre et du pape Jules II. Il faisait partie, en 1492, des gentilshommes de la garde de la reine, dont il devint chevalier d'honneur, ainsi que de la reine Claude de France. (D. Morice, Moréri, du Paz.)

1497. JACQUES DE ROMELIN, sr DE LA LANDE, faisait partie, en 1491, des cent gentilshommes de la garde de la duchesse Anne, reine de France. Il est appelé monsieur Jacques de Romelin, sr de la Lande, lieutenant de la compagnie de monsieur le sénéchal d'Armagnac, dans le procès-verbal daté du 18 mars 1497, et signé par Giacomo Trivulzio [1], depuis maréchal de France, et alors lieutenant du roi en Italie, procès-verbal dans lequel est rapporté le combat que le sieur de la Lande soutint contre un écuyer milanais, nommé Hiacinto Simonetta, qui fut vaincu [2]. La maison de Romelin est connue depuis Olivier, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371. On trouve ensuite : Vigon, un des écuyers de la compagnie de Nicole Paynel, chevalier, en 1385; Yvon, homme d'armes de la compagnie du vicomte de la Bellière, en 1420; Raoul, homme d'armes dans une montre reçue à la Guerche, en 1464; Marc, sénéchal de Vitré, en 1464; messire Pierre de Romelin, sans doute frère de Jacques, dont nous venons de parler, et qui figure, en 1498, parmi les gentilshommes de la garde de la reine.

[1] Dans ces lettres, il s'intitule Jean-Jacques Trévoux, comte de Pezenas, baron de Château-du-Loir, chevalier de l'ordre, chambellan du roi et son lieutenant ès pays d'Italie. On a prétendu qu'il avait francisé son nom en le changeant en celui de Trévoux, pour se rattacher aux anciens seigneurs de ce nom.

[2] Voyez tome 1, p. 206.

Digitized by Google

1498. JOACHIM GOYON, sire DE MATIGNON, baron DE THORIGNY, fils aîné de Guy, demeura sous la tutelle de sa mère, l'an 1498. Il fut depuis, chevalier, chambellan du roi, et lieutenant-général de la province de Normandie. Il mourut le 9 octobre 1549, sans laisser d'enfants de Françoise Daillon du Lude, veuve du sire de Rohan. (Moréri.)

Messire JEAN DE KEZRARET, sr DE KERUSAY, est mentionné, en 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la reine. Il était probablement frère de Thomas de Kezraret, chambellan du duc, capitaine de Brest et prévôt des maréchaux de Bretagne.

Monsieur JEAN DE LA RIVIÈRE, sr DE LA CHABOSSIÈRE, est compris, en 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la duchesse Anne, reine de France, dont il fut aussi le conseiller et le maître d'hôtel, d'après un état, de la même année, de la maison de la reine. Le nom primitif de cette maison était Mainguy. (Voy. t. 1, p. 380, art. Jean de la Rivière, chancelier.)

Messire ARTHUR DE PORCON est mentionné dans un rôle de 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne, reine de France. Suivant du Paz, il fut chambellan du duc et capitaine de Fougères.

Messire GILLES DE TEXUE faisait partie, d'après un rôle de 1498, des cinquante hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne, reine de France. Nous voyons, par divers comptes des trésoriers de Bretagne, que messire Gilles de Texue, chevalier, fut aussi écuyer d'écurie de la reine, capitaine de Brest, et capitaine de quarante hommes d'armes et de quarante archers à la petite paye.

Messire OLIVIER LE VOYER, sr DE MONTBOURCHER,

Digitized by Google

figure, en 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la reine.

Messire AMAURY DE LA MOUSSAYE, sr DE KERGOAT, était, en 1498, un des cinquante hommes d'armes de la garde de la reine. Il ne faut pas le confondre avec Amaury de la Moussaye, grand veneur de Bretagne, en 1484.

Messire JEAN DE CHAMBALLAN, sr DE LA RICHARDAIS, est mentionné dans un rôle de 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la reine. En 1488, il fut chambellan du duc, capitaine de Guérande, et secourut avec Jean de la Verue, sr de Mesche, Guingamp assiégé par les Français. La maison de Chamballan est connue depuis Jean de Chamballan, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371 ; Olivier était conseiller du duc et sénéchal de Nantes, en 1420 ; Charles est mentionné parmi les écuyers d'écurie du duc, en 1426.

Messire GUÉRIN DE LA DUCHAIE est mentionné dans un rôle de 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la reine. Il figure, la même année, comme homme d'armes, dans la compagnie de vingt hommes d'armes et de quarante archers que le roi Charles VIII avait ordonnée pour la garde du pays. Guérin de la Duchaie aurait pu être frère de Jean de la Duchaie, chevalier, homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac, en 1464.

Messire JEAN DE LA FONCHAYS faisait partie, en 1498, des cinquante hommes d'armes de la garde de la reine. Suivant M. de Courcy, un seigneur de ce nom se croisa, en 1248 ; Macé ratifia, en 1380, le traité de Guérande ; messire Maurice de la Fonchays suivit, d'après d'Argentré, Olivier du Guesclin, en Castille, en 1386. D'après un sceau de 1380,

Digitized by Google

la maison de la Fonchays portait *de vair à la croix de gueules.*

Messire GEORGES DE MONTBEILLE, chevalier, est mentionné parmi les hommes d'armes de la compagnie de Jacques Guybé, chevalier, sr de la Chesnaye, en 1498. On trouve Georges de Montbeille au nombre des cent gentilshommes de la garde de la duchesse Anne, en 1490, mais dans le rôle de cette montre, il n'est pas qualifié chevalier. Nous trouvons aussi, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de D. Morice, Jean de Montbeille compris parmi les gens d'armes qui accompagnèrent Richard de Bretagne en France, en 1419 ; Bertrand, en 1487, lieutenant du prévôt de l'hôtel du duc, et l'année suivante, prévôt de l'hôtel. Nous ne connaissons rien, avant l'an 1419, de relatif à la famille de Montbeille, dont le nom ne figure dans aucun Nobiliaire, mais qui, si elle n'est pas d'origine bretonne, était établie en Bretagne dès le commencement du quinzième siècle.

Messire FRANÇOIS DE PORCON, sr DES CARRES, est mentionné, en 1498, parmi les cinquante hommes d'armes de la garde de la reine Anne. Suivant du Paz, il était fils d'Arthur de Porcon, chambellan du duc, et de Marguerite de Saint-Gilles. (Voy. art. Olivier de Porcon, année 1369.)

Messire GILLES DU HALLAY, en 1498, un des cinquante hommes d'armes de la garde de la reine Anne. (Voy. art. Harscoit du Hallay, année 1377.)

Messire GUILLAUME DE LA BOUEXIÈRE faisait partie, en 1498, des quarante hommes d'armes à la petite paye, ordonnés par le roi Charles VIII, pour la garde du pays. Il est cité par d'Argentré au nombre des défenseurs de Dinan,

Digitized by Google

assiégé par les Français, en 1488. Il existe en Bretagne beaucoup de familles appelées de la Bouëxière.

PIERRE DE LAVAL, sr DE LOUÉ, *miles*, est ainsi désigné dans la ratification du traité d'Étaples, en 1498. François Ier, roi de France, l'appelle *son amé et féal cousin Pierre de Laval, chevalier*, dans des lettres du 15 mai 1518, par lesquelles il lui fait don de la seigneurie de Montafilant, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, lors de la conquête du duché de Milan. Nous avons déjà dit que la troisième maison de Laval descendait de la maison bretonne de Montfort-Gaël.

Messire GUILLAUME DU BOIS-BOISSEL, chevalier, est ainsi qualifié dans le béguin du roi Charles VIII, en 1498. On voit dans un compte du trésor, de l'an 1493, que M. du Bois-Boissel subit sur sa pension une réduction de soixante livres, pour subvenir aux frais de la conquête de Naples. (Voy. art. Thibaut du Bois-Boissel, année 1347.)

SALOMON DE KERGOURNADEC'H est appelé par la reine Anne de Bretagne *son amé et féal chevalier*, dans des lettres du 10 février 1498, qu'elle lui adressa pour l'inviter au service funèbre du roi Charles VIII. (Voy. art. Olivier de Kergournadec'h, année 1287.)

1499. ALAIN DU BOISGUÉHENNEUC, sr DU CLIS, chevalier, partagea sa sœur, en 1499, et épousa Marie Guillemet, de la maison de Brignac. (Arrêt de la réformation de 1669.) La maison du Boiguéhenneuc remonte à Eon, un des légataires du duc Jean III, en 1304; Jean et Raoul étaient écuyers du duc, en 1412.

Digitized by Google

XVIe SIÈCLE

CHEVALIERS

1503. FRANÇOIS D'ELBIEST, s^r DE THOUARÉ et DE FRÉMORBLE, chevalier, mourut, suivant du Paz, en 1503, laissant une fille nommée Marguerite, qui épousa Jean de Saint-Amadour, grand-veneur et grand-maître des eaux et forêts de Bretagne. (Voy. art. Gilles d'Elbiest, année 1399.)

1507. Messire OLIVIER LE FELLE, s^r DE GUÉBRIANT, chevalier, est ainsi appelé dans le contrat de mariage du 15 août 1507, de Bertrand Budes et de Françoise le Vayer. (Le Laboureur.) Olivier le Felle descendait d'Hervé, qu'Olivier de Châteaufremont établit son héritier, en 1230.

1509. FRANÇOIS DE MALESTROIT, s^r DE KAER ou DE KERAER, fut fait chevalier par le roi Louis XII à la bataille d'Agnadel, gagnée sur les Vénitiens, en 1509. (Moréri. Du Paz.)

FRANÇOIS DE BEAUMANOIR, chambellan du roi Louis XII, fut fait chevalier par lui, en 1509, à la bataille d'Agnadel. (Du Paz.)

Digitized by Google

1510. JEAN DE MONTDRAGON, chevalier, sr dudit lieu, vicomte de Loyaux, capitaine de Nantes, est ainsi qualifié dans un extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Rennes, de l'an 1510. D'Argentré nous apprend que Jean de Montdragon était un capitaine espagnol qui s'était attaché au service de la duchesse Anne, qu'elle fit capitaine de Nantes, et auquel elle donna, pour en jouir pendant sa vie, les seigneuries de Loyaux, de Saint-Père-en-Retz et de Sainte-Lumine. C'était, ajoute-t-il, un valeureux capitaine, issu des Montdragon d'Espagne, qui ont produit de vaillants hommes de guerre.

1511. TRISTAN DE CARNÉ, sr DE CARNÉ et DE CRÉMEUR, chevalier, est ainsi qualifié dans le contrat de mariage passé en la cour de Guérande le 27 janvier 1511, entre son fils Marc de Carné et Gilette de Rohan, dame de Marsaint. Par lettres du 23 novembre 1513, la reine donne à *son amé et féal Tristan de Carné, chevalier, capitaine de Guérande et un des cinquante gentilshommes de sa maison*, les provisions de capitaine de cinq cents hommes de pied. Il fut aussi, en 1530, maître d'hôtel de la reine Éléonore. (Voy. t. I, p. 370.)

1513. JACQUES DE ROHAN, chevalier, fils aîné de Jean, vicomte de Rohan, et de haute et puissante dame Marie de Bretagne, sa mère, est ainsi qualifié dans un accord passé, en 1513, entre la reine Anne et le vicomte de Rohan.

1515. Messire PIERRE DE ROHAN, sr DE GIÉ, DE FRONTENAY, etc., chevalier, est ainsi nommé dans son contrat de mariage avec Anne de Rohan, acte daté du 15 novembre 1515. Il fut fait prisonnier, en 1525, à la bataille de Pavie, d'après

Digitized by Google

Moréri et d'Argentré, mais, suivant le P. Anselme, il y perdit la vie. Il était fils puîné de Pierre de Rohan, sr de Gié, maréchal de France.

1520. JACQUES DU JUCH est qualifié *miles armatæ militiæ* dans le procès-verbal de l'entrée solennelle de l'évêque de Léon dans sa cathédrale, en 1520. Dans cet acte les autres seigneurs qui prirent part à cette cérémonie, sont appelés *nobiles scutiferi.*

1523. Messire EVEN DE LA MARCHE, chevalier, capitaine du ban et arrière-ban de la noblesse de l'évêché de Saint-Brieuc, est ainsi qualifié dans un rôle de ce ban, de l'an 1523. La maison de la Marche a fourni, en 1350, un champion au combat des Trente (Voy. t. 1, p. 159.)

1525. JEAN D'ACIGNÉ, vicomte DE LOYAT, chevalier, suivit, d'après du Paz, François Ier en Italie et se trouva à la bataille de Pavie. Il mourut en 1525, à la suite de cette expédition, et fut inhumé à Saint-François de Rennes. On lit dans le nécrologe de cette église: « *Sexto Idiis septembris,* » *anno Domini millesimo quingentesimo, vigesimo quinto,* » *obiit Dominus Johannes de Acigneo, miles, qui suis tem-* » *poribus honorabiliter se habuit in servitio Dominæ Annæ,* » *reginæ Franciæ.* » Le frère de Jean d'Acigné, nommé aussi Jean, fut chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et lieutenant-général au gouvernement de Bretagne. (Voy. art. Jean d'Acigné, année 1398.)

CLAUDE DE RIEUX, sr DE RIEUX, comte D'HARCOURT, né le 15 février 1497, suivit le roi François Ier en Italie, et fut fait chevalier à la journée de Sainte-Brigitte. Il se

Digitized by Google

trouva, en 1525, à la bataille de Pavie, où il exerça la charge de maréchal de bataille. Il est appelé Claude de Rieux, sire de Rieux, de Rochefort, d'Ancenis, de Largouët, comte d'Harcourt, vicomte de Donges, capitaine de quarante lances dans une quittance du 28 juin 1529. Il épousa, avec dispenses du pape, Jeanne de Bourbon, sa parente au quatrième degré. (Le P. Anselme.)

1532. CLAUDE DE MALESTROIT, sr DE KAER OU DE KERAER, fut créé chevalier par le duc François III, dauphin de France, lors de son couronnement à Rennes, comme duc de Bretagne, en 1532. La même année la Bretagne fut réunie à la France. (Relation de la cérémonie de ce couronnement, D. M. Pr., t. III.)

PIERRE D'ARGENTRÉ, sénéchal de Rennes, fut créé chevalier par le duc François III, lors de son couronnement à Rennes, en 1532. Pierre d'Argentré était le père de Bertrand d'Argentré, auteur d'une Histoire de Bretagne, imprimée en 1618.

FRANÇOIS BRULLON, sr DE LA MUCE, fut créé chevalier par le duc François III, lors de son couronnement à Rennes, en 1532. François Brullon était, en 1548, conseiller au Parlement de Bretagne. (Voy. art. Alain de Brullon, année 1380.)

Messire ANTOINE DE MONTBOURCHER, sr DU PLESSIS-BORDAGE, chevalier, porta le tiers canton du dais du duc François III, lors de son couronnement à Rennes, en 1532. (Voy. t. 1, p. 450, art. Simon de Montbourcher.)

Messire RENAUD DE MONTBOURCHER, sr DU BORDAGE, chevalier, capitaine de Rennes et lieutenant du sire de

Digitized by Google

Laval, gouverneur de Bretagne, assista au couronnement du duc François III, à Rennes, en 1532.

Nous avons dû arrêter notre liste de chevaliers bretons, d'après le plan de notre ouvrage, à l'année 1532, époque de la réunion de la Bretagne à la France. Quoique le roi François Ier ait tenu à honneur d'être armé chevalier par Bayard, on peut regarder néanmoins la chevalerie comme éteinte, à partir du règne de ce prince. On vit alors des gentilshommes riches et puissants usurper la qualité de chevalier, et leur exemple fut suivi par beaucoup de gentilshommes. Aussi, postérieurement à ce règne, le titre de chevalier n'a-t-il quelque valeur que lorsqu'il indique un chevalier d'un ordre particulier. Dès lors, la chevalerie officielle remplaça l'ancienne chevalerie qui pendant plusieurs siècles avait brillé d'un si vif éclat.

Digitized by Google

Digitized by Google

GENTILSHOMMES BRETONS

QUI ONT APPARTENU A DIVERS ORDRES DE CHEVALERIE, AVANT L'AN 1532, ÉPOQUE DE LA RÉUNION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

GENTILSHOMMES BRETONS

QUI ONT APPARTENU A DIVERS ORDRES DE CHEVALERIE, AVANT L'AN 1532, ÉPOQUE DE LA RÉUNION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE.

CHEVALIERS DE L'HERMINE

Lorsque l'ancienne chevalerie eut commencé à tomber en décadence, des rois et des princes souverains cherchèrent à lui rendre son ancienne splendeur, et en même temps à s'attacher une partie de leur noblesse par des liens plus étroits, en créant des ordres de chevalerie. Mais cette tentative ne fut pas heureuse, car ces ordres, conférés par eux, comme cela se pratique encore de nos jours, à leurs commensaux, chambellans, maîtres d'hôtel, écuyers, aux seigneurs de leur cour, aux souverains étrangers, ainsi qu'à leurs ambassadeurs, et même aux personnes de la suite de ces princes, furent peu enviés par la noblesse qui les voyait ainsi prodigués. Aussi les rois continuèrent-ils, comme par le passé, à se faire conférer la chevalerie suivant l'ancien usage.

Le premier ordre de chevalerie qui ait paru en France, rapportent certains auteurs, fut celui de la Cosse de Genette,

Digitized by Google

autrement dit de la Genette [1], qui fut institué, en 716, par Charles Martel, après sa grande victoire sur les Sarrasins. Nous n'avons pas besoin de dire que ce récit est une fable inventée ou perpétuée par ces auteurs, car au huitième siècle, il n'existait aucune trace de chevalerie en France. Il ne faut pas confondre, en effet, avec la collation de l'ordre de chevalerie, l'habitude qu'avaient les Francs de ceindre à leurs enfants, quand ils étaient sortis de l'enfance, l'épée et le baudrier militaire. Du temps de la chevalerie, quand à quatorze ans les jeunes gentilshommes étaient mis hors de pages, l'épée leur était également ceinte par leurs parents avec des cérémonies religieuses solennelles.

Néanmoins, l'ordre de la Genette a existé, car des lettres du roi Charles VI, de l'an 1391, communiquées à la Roque par M. d'Hérouval, permettent à Victor de Liestervelde, écuyer du pays de Flandre, de porter l'ordre de la Cosse de Genette partout où il irait.

On attribue aussi à saint Louis l'ordre du Navire, dit d'Outremer ou du Croissant [2], dit des Argonautes, qu'il créa, en 1269, pour combattre les infidèles qui portaient le croissant. Il est douteux que du temps de saint Louis on s'occupât des Argonautes; dans tous les cas, aucun des noms de ces chevaliers n'est parvenu jusqu'à nous. La chevalerie, au treizième siècle, était encore trop florissante, pour qu'il fût nécessaire d'y introduire de telles innovations.

Le roi Jean, en 1352, institua un ordre de chevalerie appelé l'ordre de l'Étoile; mais il obtint peu de succès et s'avilit promptement. Le Laboureur prétend que l'ordre de la Genette et celui de l'Étoile étaient de simples associations ou confréries dans lesquelles étaient admis des écuyers qui portaient en argent la marque de confraternité que les chevaliers portaient en or. Cette opinion paraît probable,

[1] La genette est un chat sauvage dont la fourrure était très-estimée.
[2] René d'Anjou institua aussi un ordre du Croissant, en 1448.

Digitized by Google

car si ces associations eussent été des ordres de chevalerie, elles auraient dû laisser quelques traces, car les véritables ordres de chevalerie, tels que ceux de la Toison-d'Or et de Saint-Michel ont été recherchés à leur origine, et les noms de beaucoup de ceux qui en ont été honorés sont parvenus jusqu'à nous.

L'ordre de l'Hermine, institué vers l'an 1380, par le duc Jean IV, est certainement un des plus anciens ordres de chevalerie. Les chevaliers de l'Hermine portaient un collier d'or enrichi de pierres précieuses. La devise de ce collier était : *A ma vie.* Le duc François Ier ajouta à cet ordre un collier d'argent de moindre valeur qu'on appela de l'Épi, parce qu'il était composé d'épis de blé terminés par une chaîne. Les chevaliers qui portaient ce collier furent appelés chevaliers de l'Épi.

L'ordre de l'Hermine semble n'avoir été institué que pour récompenser des étrangers et des favoris des ducs, si on en juge par le petit nombre des noms échappés à l'oubli. On voit cet ordre donné à de simples officiers de la garnison de Granville, au service des Anglais, à un maître d'hôtel du sire d'Estouteville, à un des écuyers du sire de Scalles (Talbot), et surtout aux chambellans, aux maîtres d'hôtel et aux écuyers des ducs. Les femmes aussi y étaient admises.

Il est à remarquer que, dans les actes publics, ainsi que dans les comptes du trésor, les chevaliers de l'Hermine ne sont désignés, comme les autres chevaliers, que par le titre de chevalier, ou par celui de messire.

D. Morice a donné dans le tome 1er de son *Histoire de Bretagne* une liste de ces chevaliers, mais néanmoins, il en a omis plusieurs dont les noms sont pourtant mentionnés dans les *Preuves* de son ouvrage [1]. Nous avons complété,

[1] Les noms omis par D. Morice sont les suivants : Jeanne de Navarre, vicomtesse de

Digitized by Google

autant que nous l'avons pu, cette liste de chevaliers, en rétablissant leurs noms patronymiques, car ces chevaliers ne sont souvent désignés que par un nom de seigneurie. Nous avons joint, en outre, une notice sur chacun d'eux [1].

1401. JEANNE DE NAVARRE, vicomtesse DE ROHAN. On lit dans son testament du 22 septembre 1401, rapporté dans les *Preuves* de D. Morice : « *Item* nous avons ordienné et » laissons à Mons. Saint-Michel des Champs, près d'Auray, » un collier d'or que nous avons de l'ordre de Monseigneur » le duc, à qui Dieu pardoint. »

1404. ROBERT DE BARGEON, écuyer de la duchesse. Il est mentionné comme ayant reçu un collier de l'ordre de l'Hermine, dans un compte de l'an 1404, de Robert Sorin, trésorier. (D. M. Pr.)

HOUVET, écuyer de la duchesse, est mentionné dans le compte précité de Robert Sorin, trésorier, comme ayant reçu un collier de l'ordre de l'Hermine. Nous n'avons rien trouvé, en dehors de ce compte, de relatif aux familles de Bargeon et Houvet.

1414. JEAN CHORCIN était chevalier de l'Hermine avant l'an 1414, d'après la liste de D. Morice, et portait un collier

Rohan; Jean, sire de Penhoët, Georges l'Épervier, frère de Robert, qui fut aussi chevalier de l'Hermine, le fils du chancelier de Bourgogne (Antoine Rollin), Guillaume Bische, Jean de Marcillé et Louis d'Oranges.

M. de Courcy a reproduit dans le tome III de son Nobiliaire la liste de D. Morice, en rétablissant les noms patronymiques des chevaliers qui y sont mentionnés; mais nous différons d'opinion avec lui au sujet de quelques-uns de ces noms, tels que le sire de Bolouy, messire Martel et Jean Chorsin, ainsi nommés dans la liste de D. Morice.

[1] Les chevaliers de l'Hermine que nous n'avons pas trouvés mentionnés dans les *Preuves* de l'Histoire de D. Morice, mais qui font partie de sa liste, sont indiqués par ces mots : Liste de D. Morice.

Digitized by Google

d'argent. Il est appelé Jean Chorsin, Jean Chaoursin et Jean Chaorsin dans diverses montres de l'an 1380, rapportées dans les *Preuves* de D. Morice. A une de ses quittances du 25 décembre de la même année, qui nous apprend qu'il servait avec neuf écuyers sous Geoffroi Février, capitaine de la Guerche, est apposé son sceau, qui représente *une fasce accompagnée de trois fleurs de lys et de trois hermines, en pointe.* La maison de Chaorcin remonte à Jean, témoin, en 1080, d'une donation de Jean de Dol au prieuré de Combourg; Garin figure dans une charte de 1160 environ du même prieuré; Jean, chevalier, est mentionné dans une enquête établie, en 1235, pour l'évêque de Dol; Jean, sr d'Ampoigné, était au service du roi avec trois combattants, d'après une montre de l'an 1363. Le nom de cette famille est écrit Chaorcin dans les chartes précitées, et par contraction Chorcin dans la montre de 1363. M. de Courcy, dans la liste qu'il a donnée des chevaliers de l'Hermine, a substitué au nom de Chorsin, porté sur celle de D. Morice, celui de Le Corsin, nom d'une famille maintenue, en 1669, dont les armes sont *d'argent à trois croix pattées de sable.* Ce changement de nom ne nous semble pas suffisamment justifié, et nous regrettons que le savant auteur du *Nobiliaire de Bretagne* n'ait pas donné quelques explications à cet égard.

1431. SIMON TAILLEFER,

Le sire DE PELOC,

GOURLAI, écuyer,

ambassadeurs d'Écosse, chevaliers, en 1431, d'après la liste de D. Morice. Malgré son titre d'ambassadeur d'Écosse, il serait possible que Simon Taillefer appartînt à l'ancienne famille bretonne de ce nom. Un autre Simon Taillefer, pro-

Digitized by Google

bablement son fils, figure avec la qualité d'huissier de chambre du duc dans un compte de l'an 1444, de Jean le Vay, trésorier. Julienne Taillefer est mentionnée dans les mêmes comptes parmi les demoiselles d'honneur de la duchesse.

DEUX ÉCUYERS de la suite du sire d'Escalles ou de Scalles. (Liste de D. Morice.) Le sire de Scalles était un seigneur appartenant à la maison de Talbot.

GUILLAUME RIGMAIDEN, Anglais. On voit, dans les *Preuves* de D. Morice, que Georges Rigmaiden, probablement frère de Guillaume, était, en 1435, capitaine du Maine et chambellan du duc.

1433. UN ÉCUYER du sire de Talbot. (Collier d'argent.) (Liste de D. Morice.)

JEAN DE BOURGNEUF, écuyer du duc, collier d'argent. (Liste de D. Morice.) Jean de Bourgneuf faisait partie, en 1427, d'une compagnie de gens d'armes. La maison de Bourgneuf remonte à Guillaume, qui fit donation d'un acre de terre à l'abbaye de la Vieuville, en 1170; Guillaume était capitaine d'une compagnie de vingt-deux écuyers, en 1369; Rolland figure, en 1380, dans un traité d'alliance du duc avec quelques seigneurs; son sceau, donné avec la date de 1370, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écu avec cinq fusées en fasce.* Un autre sceau de 1240 ne contient que *quatre fusées ;* Guillaume, s^r de Bourgneuf, dans la paroisse de Meillac, évêché de Saint-Malo, fut tué, suivant du Paz, à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Il a existé en Bretagne une autre famille de Bourgneuf, anoblie en 1490, et une autre terre de Bourgneuf, châtellenie du comté nantais, qui appartenait, au XIIIe siècle, à la maison de Machecoul.

Digitized by Google

1441. JEAN DE MARCILLÉ fut, en 1441, chevalier de l'Épi, d'après la généalogie produite, en 1669, devant les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne. Messire Jean de Marcillé, probablement le même que le précédent, est mentionné dans une montre de 1464, parmi les hommes d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. La maison de Marcillé remonte à Robert, témoin dans une charte de Main, évêque de Rennes, en 1050; Gautier figure dans une charte de l'abbaye de Rillé, de 1194. Yves se croisa en 1249; Jean était gentilhomme de la garde du duc, en 1419; François fut un des cent dix-neuf gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel, en 1423; la dame de Marcillé est mentionnée dans un compte des trésoriers du duc, de l'an 1420, parmi les dames d'honneur de la duchesse. La terre de Marcillé était possédée, au commencement du XVIe siècle, par la maison de Laval, dont plusieurs seigneurs ont porté le nom de Marcillé; François de Laval, s^r de Marcillé, est compris sous le nom de M. de Marcillé, dans des comptes des années 1498 et 1506. René de la Jaille est qualifié s^r de Marcillé dans un état de l'an 1540, de la maison du vicomte de Rohan. (D. Morice. *Pr. La noblesse de France aux croisades.*)

1445. Le sire DE KAER : *Au sire de Kaër pour un collier de l'ordre du duc, pesant trois m. et demi d'or, pris de lui pour trois cents écus, pour donner au comte de la Vère qui était venu devers le duc à Nantes, au mois de novembre.* (Compte de Guy de Carné, trésorier.) Jean de Malestroit, sire de Kaër, ou de Keraër, fut chambellan du duc et grand maître d'hôtel de Bretagne, en 1457. (Voy. t. I, p. 406.)

Le comte DE LA VÈRE, mentionné à l'article précédent, était un seigneur de la cour de Bourgogne.

Digitized by Google

THOMAS DE LA ROCHE,

PIERRE DU PUY-GARNIER :

A Thomas de la Roche et Pierre du Puisgarnier, pour deux colliers d'argent de l'Ordre, pris d'eux pour donner à deux gentilshommes venus en la compagnie dudit comte de la Vère. (Compte de Guy de Carné, trésorier.) Thomas de la Roche est mentionné dans une montre du premier août 1421, parmi les écuyers de la compagnie de Jean Tournemine, écuyer banneret. Il existe beaucoup de familles de Bretagne appelées de la Roche, nous ignorons à laquelle Thomas de la Roche appartient.

DEUX GENTILSHOMMES de la suite du comte de la Vère. (Art. précédent.)

CASIN DU FAYET,

HÉMERY HÉRAUD, de la garnison de Grandville :

Décharge du 11 novembre. Deux colliers d'argent de l'Ordre donnés par le Duc à Casin du Fayet et à Hémery Héraud de la garnison de Grandville. (Compte de Guy de Carné). Les deux chevaliers précités étaient étrangers à la Bretagne.

La comtesse DE RICHEMONT avec quelques officiers et demoiselles de sa maison. (Liste de D. Morice.) Il est bien probable que la comtesse de Richemont, femme d'Arthur de Bretagne, ait été décorée de l'ordre de l'Hermine, mais nous croyons néanmoins que les colliers que cette princesse et sa suite reçurent en 1445, n'étaient que de simples joyaux, et que D. Morice a mal interprété un extrait du compte de Guy de Carné, qui contient ce qui suit : *Plusieurs colliers d'or émaillés et plusieurs diamants et autres pier-*

Digitized by Google

reries donnés par le duc à la duchesse, à madame de Richemont, et aux officiers, dames et demoiselles de madame de Richemont. Ce compte contient plusieurs dons semblables. Il n'est pas supposable que l'ordre de l'Hermine fût donné à une infinité de dames et de demoiselles. Quand il s'agissait des colliers de l'ordre de l'Hermine, les trésoriers employaient les expressions *un collier de l'ordre du Duc.* C'est ainsi qu'ils désignent ceux qui furent donnés, en 1455, à mesdemoiselles de Maillé, de Penhoët et de Plessis-Anger.

JACQUES RATAUD,

PIERRE DE MUZILLAC :

A Jacques Rataud et à Pierre de Muzillac, écuyers de M. le connétable, que mondit seigneur le Duc leur donna pour avoir chacun l'Ordre de mondit seigneur, 70 l. (Compte de Guy de Carné.) Jacques Rataud fut écuyer du duc et capitaine de Parthenay et de Mervent, en 1457. Archambaud Rataud fut également chevalier de l'Hermine, en 1455. Les *Preuves,* de D. Morice, nous apprennent aussi que Bertrand Rataud, chevalier, servait, en 1421, dans la compagnie de Guy de Beaumont, s^r^ de Bressuire, que Simonne Rataud était demoiselle d'honneur de la duchesse en 1467, et que Louise Rataud était veuve, en 1475, de Charles de Montmorency, chambellan du duc et gouverneur du comté de Montfort.

Pierre de Muzillac, qui reçut, en même temps que Jacques Rataud, un collier de l'ordre de l'Hermine, fut, en 1458, écuyer du duc et capitaine de vingt hommes d'armes. La maison de Muzillac est connue depuis Bernard, mentionné comme témoin, dans une charte de l'an 1089, relative à un différend existant entre les moines de Redon et les chapelains du duc ; Alain se croisa, en 1248 ; Olivier et Pierre

Digitized by Google

faisaient partie, en 1358, de la compagnie de Thibaut, sire de Rochefort, chevalier; Georges était, en 1600, chevalier de l'ordre du roi. (D. M. *La noblesse de France aux croisades*, etc.)

1447. RAOULIN DU PARC portait un collier à l'Épi, en 1447, d'après la liste de D. Morice. Nous ignorons à laquelle des familles du Parc il appartenait.

JAMES ABOURRE, Anglais, chevalier de l'Épi. (Liste de D. Morice.

OLIVIER HUET, Anglais, lieutenant du capitaine de Vire. (Liste de D. Morice.)

La duchesse ISABEAU D'ÉCOSSE. Collier d'or. (Liste de D. Morice.) Cette princesse avait épousé le duc François Ier.

1448. THOMAS LE BART figure dans la liste de D. Morice, comme ayant été chevalier, en 1448 environ. Il fut maréchal-des-logis du duc et son chambellan, en 1451. Macé le Bart était chancelier de Bretagne, en 1390. (Voy. t. I, p. 376.)

Le MAITRE D'HOTEL du sire D'ESTOUTEVILLE. (Liste de D. Morice.) Nous ignorons si ce sire d'Estouteville était Robert d'Estouteville, chevalier, sr de Beyné, prévôt de Paris, en 1454, ou Jean d'Estouteville, sr de Torcy, chambellan du roi et grand-maître des arbalétriers de France, qui vivait aussi en 1454.

1453. Mademoiselle PÉRONNELLE DE MAILLÉ,

Mademoiselle DE PENHOET,

Digitized by Google

Mademoiselle DU PLESSIS-ANGER.

On lit dans un compte de Raoul de Launay, de l'an 1453 : « *Trois colliers de l'ordre du duc donnés par lui à » Mesdemoiselles Péronnelle de Maillé, de Penhoët et du » Plessis-Anger.* » Péronnelle de Maillé était une demoiselle d'honneur de la duchesse, qui épousa, en 1454, Alain, vicomte de Rohan. Mesdemoiselles de Penhoët et du Plessis-Anger étaient sans doute filles de mesdames de Penhoët et du Plessis-Anger, en 1452, dames d'honneur de la duchesse.

Monsieur DE MALESTROIT. « *A Monsieur de Malestroit, » un collier de l'ordre.* » (Compte de Raoul de Launay.) Jean Raguenel, ordinairement appelé *Monsieur de Malestroit* ou *le maréchal de Malestroit,* était seigneur de Malestroit, de Largouët, de Châtel-Oger et vicomte de la Bellière. Il fut maréchal de Bretagne, en 1451. (Voy. t. I, p. 350.)

1454. Le sire DE COMBOURG. « *Un collier d'or de l'ordre du « duc donné au sire de Combourg.* » (Compte de Guillaume de Bogier, trésorier.) Le sire de Combourg est Geoffroi de Malestroit, sire de Combourg, qui tenait garnison à Châteaugiron, en 1431, avec trente hommes d'armes et dix archers. Il épousa Valence de Châteaugiron, dame de Derval. Il appartenait lui-même à la maison de Châteaugiron, dont une branche avait pris le nom de Malestroit, au quatorzième siècle, par suite d'une alliance avec la maison de ce nom. Le fils du sire de Combourg et de Valence de Châteaugiron, désigné souvent par le titre de seigneur de Châteaugiron et de Derval, fut créé, en 1451, grand chambellan de Bretagne. Suivant du Paz, le sire de Combourg fut fait prisonnier à la bataille de Verneuil, en 1424; son père avait été tué à celle d'Azincourt, en 1415.

Digitized by Google

Monseigneur DU GAVRE. « *Un collier de l'ordre du duc* » *à Monseigneur du Gavre.* » (Compte de G. de Bogier.) Guy de Laval, de la maison de Montfort-Gaël, sire du Gavre, en Flandre, fut appelé François à son baptême et prit le nom de Guy après la mort du comte de Laval, son père, auquel il succéda dans son comté de Laval. Un acte du 26 juin 1453 rapporté par D. Morice, nous apprend que sa mère était Isabelle de Bretagne, sœur du duc. Son frère Jean de Laval, s^r^ de la Roche-Bernard, ainsi que ses sœurs Artuse et Jeanne, reçurent aussi la décoration de l'ordre de l'Hermine. Le sire du Gavre fut, en 1480, grand-maître de France.

Monseigneur DE LA ROCHE. (Compte de G. de Bogier.) Les seigneurs de la Roche-Bernard, ainsi que ceux de Pontchâteau et du Pont-l'Abbé ne sont souvent désignés dans les anciens actes que par les noms de seigneurs de la Roche ou du Pont. Le seigneur dont il est ici question est Jean de Laval, s^r^ de la Roche-Bernard, frère de Guy, sire du Gavre, dont nous avons précédemment parlé. On voit dans un compte d'Olivier le Baud, qu'en 1471, le sire de la Roche était capitaine de quarante lances de l'ordonnance du duc.

Monseigneur DE DERVAL. (Compte de G. de Bogier.) Le sire de Derval est Jean, sire de Châteaugiron et de Derval, fils de Geoffroi de Malestroit, sire de Combourg, qui fut aussi chevalier de l'Hermine, et de Valence de Châteaugiron, dame de Derval. Il est souvent désigné par les titres de s^r^ de Châteaugiron et de Derval. Il était, en 1451, grand chambellan de Bretagne. (Voy. t. I, p. 420.)

Messire MARTEL DE MARTELLIS. (Compte de G. de Bogier.) On ne peut attribuer ce chevalier à aucune des

Digitized by Google

familles de Bretagne ou des autres pays, appelées Martel; car nous ferons observer que le titre de messire ne se plaçait jamais devant un nom, et que par suite, Martel est le prénom du seigneur de Martellis, dont la famille nous est, au reste, inconnue. Ce personnage est sans doute le même que messire Martel, mentionné dans un compte de l'an 1466, du trésorier Landais, compte où on lit ce qui suit : « *Le duc donna un ordre d'argent doré à deux che-* » *valiers de la suite de la reine de Bohême, et à un autre* » *chevalier de la même compagnie, il en donna un autre* » *qu'il prit des mains de messire Martel.* » Ainsi, ce messire Martel n'était pas un nouveau chevalier, mais il était chevalier avant l'an 1466, d'après ce texte. Le nom de Martellis n'est pas joint, il est vrai, dans ce compte à celui de Martel; mais nous ferons remarquer que, lorsqu'un prénom était peu usité, comme celui de Martel, souvent les trésoriers du duc l'employaient seul dans leurs comptes, pour désigner le personnage auquel il appartenait. C'est ainsi que dans un état de la maison du duc Jean V, de l'an 1420, messire Armel de Châteaugiron est tantôt désigné ainsi, et tantôt par les noms de messire Armel. Nous ferons les mêmes observations au sujet d'Archambaud Rataud, de Maubruny d'Ust et de Ramonet de Boissy, qui figurent dans des comptes analogues avec les simples prénoms d'Archambaud, de Maubruny et de Ramonet.

Le BEAU COUSIN DE RIEUX. On lit dans le compte de Guillaume de Bogier : « *Le duc a fait faire un collier d'or* » *pour lui, au lieu du sien qu'il avait donné au beau cou-* » *sin de Rieux.* » Ce seigneur est François de Rieux, s^r^ de Rieux, d'Ancenis et de Rochefort, qui figure, comme témoin, dans un traité passé le 28 juillet 1449, entre le roi et le duc. Aux États de Vannes de 1451, il prit place immédiatement,

Digitized by Google

comme baron d'Ancenis, après le vicomte de Rohan, qui siégeait au côté senestre le plus prochain du duc.

JEANNE DE LAVAL,

ARTUSE DE LAVAL :

« *Deux colliers de l'ordre du duc donnés à ses nièces* » *Jeanne et Artuse de Laval.* » (Compte de G. de Bogier.) Nous avons dit précédemment, à l'article *Monseigneur du Gavre*, qu'elles étaient filles de Louis XIII, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, sœur du duc.

1453. Le sire DE LA HUNAUDAYE. *Un collier de l'Ordre du Duc, du prix de* XXVII *l.* X *s. donné au sire de la Hunaudaye.* (Compte de G. de Bogier)[1]. Gilles Tournemine, sr de la Hunaudaye, fut, en 1457, capitaine de Fougères. On voit dans un compte du 18 juillet 1466, d'Olivier le Baud, trésorier, que Gilles Tournemine, sr de la Hunaudaye, commandait quarante lances et quatre-vingts archers. Suivant du Paz, il était le quinzième seigneur de la Hunaudaye. Il contribua, en 1449, à la prise de Saint-James de Beuvron et de Mortain, en Normandie, et ensuite à celles de Saint-Lô, de Carentan et d'Avranches. Le duc l'envoya en Guyenne avec un corps de troupes qui contribua, en 1453, au gain de la bataille de Castillon. (D. M., Du Paz, Moréri.)

Le sire DE BOLOUY. (Compte de G. de Bogier.) Jean Tournemine, sr de Bolouy, nom orthographié aussi Bouloy, Boloy et Botloy, fut chambellan du duc et grand veneur de Bretagne, en 1457. Il est souvent désigné dans les comptes des trésoriers par le seul nom de sire de Bolouy. On lit

[1] Les quinze seigneurs dont les noms suivent celui du sire de la Hunaudaye sont mentionnés dans le compte de G. de Bogier, comme ayant reçu un collier de l'ordre du duc, du prix de XXVII l. X s.

Digitized by Google

dans un compte de Raoul de Launay : *A Jehan Tournemine, s^r de Boloy, chambellan, 90 l.* Les comptes de la chancellerie, année 1457, contiennent la mention suivante : *Institution de grand veneur et maître de la vénerie de Bretagne, pour Jean Tournemine, chevalier.* Dans un compte de la même année, d'Olivier le Roux, trésorier, on trouve ce qui suit : *Le sire de Bolouy, grand veneur.* (Voy. t. I, p. 497.)

GUYON DU FOU. (Compte de G. de Bogier.) Guyon du Fou faisait partie, en 1454, des quarante lances de la compagnie du sire de Malestroit, et en 1459, des chambellans et écuyers du duc. Il prit part, en 1453, à l'expédition contre les Anglais, en Guyenne, d'après un compte de Raoul de Launay. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Fou, mais nous ignorons à laquelle Guyon du Fou appartient.

Messire OLIVIER GIFFART. (Compte de G. de Bogier.) Olivier Giffart fut créé chevalier, en 1437, au siége de Montereau, par le connétable de Richemont. Il était, en 1453, chambellan du duc, et, en 1457, capitaine de cinquante lances fournies et maître des eaux et forêts de la Guerche. D'Argentré rapporte qu'à la bataille de Castillon, en 1453, messire Olivier Giffart, gentilhomme du pays de Rennes, abattit et enleva la bannière du sire de Talbot, général de l'armée anglaise. Du Paz rappelle le même fait et ajoute qu'Olivier Giffart fut capitaine de Hédé, s^r du Plessis-Giffart du Frétay, et qu'il épousa Plezou de la Marzelière, dont il prit le nom et les armes. Un de ses descendants, Pierre de la Marzelière, reçut l'ordre de chevalerie de la main d'Henri II, pour sa belle conduite au combat de Renty, ainsi que le constatent des lettres de ce prince, du mois de mars 1556, que le seigneur de la Marzelière obtint de

Digitized by Google

lui, afin de perpétuer la mémoire de l'honneur qu'il avait reçu. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit de la maison de Giffart, dont on trouvera, au reste, dans l'ouvrage de du Paz, la généalogie.

Messire OLIVIER DE QUÉLÉN (compte de G. de Bogier). Olivier de Quélen fut créé, en 1448, par le duc d'Orléans, chevalier du Camail ou du Porc-Epic, et devint, en 1460, grand maître de l'artillerie de Bretagne. (Voy. t. I, p. 487.)

BERTRAND DU CHAFFAUT. (Compte de G. de Bogier.) Bertrand du Chaffaut fut, en 1452, écuyer du duc et une des trente lances de la compagnie du sire de Derval. Il prit part, en 1453, à l'expédition de Guyenne, d'après un compte de Raoul de Launay. D'après l'auteur du *Dictionnaire du comté nantais,* la terre du Chaffaut était une juveigneurie des anciens vicomtes de Rezé, dont la maison du Chaffaut est issue ; Sévestre du Chaffaut en était seigneur en 1271. Cette maison a produit un évêque de Nantes, en 1488, des chevaliers et commandeurs de Malte, un lieutenant-général des armées navales, en 1792, et a obtenu, en 1788, les honneurs de la cour.

JEAN RUFFIER. (Compte de G. de Bogier.) Jean Ruffier était, en 1451, chambellan et écuyer du duc, capitaine de cinquante lances fournies, et, en 1457, capitaine de Chantocé. Il prit part, en 1453, à l'expédition de Guyenne. La maison de Ruffier remonte à Busello Ruffier, témoin d'une donation à l'abbaye de Saint-Melaine, en 1184 ; Henri se croisa en 1249 ; Jean fut un des ambassadeurs envoyés, en 1348, en Angleterre, pour traiter de la rançon de Charles de Blois ; il est qualifié chevalier dans l'enquête qui eut lieu, en 1371, pour la canonisation de ce prince ; son sceau représente *un écu chargé de dix billettes, 4. 3.*

Digitized by Google

2. 1, *avec un lambel de cinq pendants.* (D. Morice. *La Noblesse de France aux croisades.*)

HENRI DE SAINT-NOUAN. (Compte de G. de Bogier.) Henri de Saint-Nouan fut, en 1452, une des trente lances de la compagnie du sire de Derval, écuyer du duc, en 1457, capitaine de Lesneven, et, en 1471, chambellan du duc et commissaire pour passer en revue les gens de guerre du sire de Guémené. Il est compris dans un compte de Raoul de Launay parmi les gentilshommes de la maison du duc qui prirent part, en 1453, à l'expédition de Guyenne. On trouve antérieurement : Jean de Saint-Nouan, chevalier, qui figure, comme témoin, dans un acte du 29 mars 1371, par lequel Jeanne de Rostrenen cède au duc sa terre de Guémené-Guingamp. Henri de Saint-Nouan faisait partie, en 1378, des chevaliers de la compagnie de Morice de Tréziguidy, chevalier, composée de trois chevaliers et de vingt et un écuyers. Une famille appelée de Saint-Nouay, qui est peut-être la même que la précédente, a été maintenue, en 1669.

SÉVESTRE ou SILVESTRE DE CARNÉ. (Compte de G. de Bogier.) Silvestre de Carné fut fait chevalier du Camail ou du Porc-Epic, par le duc d'Orléans, en 1448. C'est sans doute par erreur que la généalogie produite en 1669, par la famille de Carné, a passé sous silence Silvestre de Carné, et indiqué Cristophe, comme ayant été, en 1448, chevalier de l'Hermine. Silvestre de Carné était, en 1454, capitaine de Chantocé et premier écuyer d'écurie du duc. On lit dans un compte de 1453, de Raoul de Launay : *A Sévestre de Carné, écuyer d'écurie du Duc, pour un étendart, un guidon et cent pannonceaux pour le voyage de Guyenne, 50 l.* Cette mention nous prouve que Sévestre de Carné prit part à cette expédition, ainsi que le rap-

Digitized by Google

porte D. Morice dans son *Histoire de Bretagne.* (Voy. t. I, p. 370. Chap. Vice-Amiraux de Bretagne.)

JEAN DU FAU. (Compte de G. de Bogier.) Jean du Fau, écuyer du duc, fut un des gentilshommes de la maison de ce prince qui prirent part, en 1453, à l'expédition de Guyenne. Jean du Fau, le jeune, était, en 1451, grand maître des monnaies de Bretagne.

CHARLES L'ENFANT. (Compte de G. de Bogier.) Charles l'Enfant fut un des gentilshommes de la maison du duc qui prirent part, en 1453, à l'expédition de Guyenne. Il était, en 1457, capitaine de Pirmil, château qui défendait un des ponts de Nantes, et, en 1460, premier écuyer d'écurie. (Voy. t. I, p. 456.)

Le sire DE GUEMADEUC. (Compte de G. de Bogier.) Rolland Madeuc, sire de Guémadeuc, faisait partie, en 1452, des trente lances de la compagnie du sire de Derval, et commandait, en 1455, vingt lances fournies. Par lettre du 5 juillet 1451, le duc Pierre II érigea en bannière les terres de Guémadeuc, de Crénolles et de Launay, en faveur de son amé et féal écuyer Rolland Madeuc, seigneur desdites terres. Parmi les personnages appartenant à cette maison on trouve Olivier Madeuc, croisé en 1249; Thomas, dont le sceau équestre est gravé, avec la date de 1275, dans les *Planches* de D. Morice; Rolland, chevalier, entendu, en 1371, dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois; Rolland, chevalier, sire de Guémadeuc, père du chevalier de l'Hermine, chambellan du duc en 1419, et qui prit part aux siéges de Pontorson et de Pouancé. Son sceau, gravé avec la date de 1407, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un léopard accompagné de sept coquilles, 4, 3.* Un membre de cette maison a été admis aux honneurs de la cour en 1771.

Digitized by Google

JEAN DE ROHAN. (Compte de G. de Bogier.) On trouve mentionné dans le compte de Guillaume Bogier deux personnages appelés Jean de Rohan; le premier fait partie d'une promotion de seize chevaliers de l'ordre, à la date du 8 janvier 1455, et le second de la promotion de huit autres chevaliers, au 5 mars de la même année; mais comme chacun d'eux n'est désigné que par les noms de Jean de Rohan, il est difficile de bien les connaître: l'un d'eux est probablement Jean de Rohan, qui fut grand fauconnier de Bretagne en 1460. D. Morice n'a fait mention dans sa liste que d'un seul Jean de Rohan.

HERVÉ DE MÉRIADEC. (Compte de G. de Bogier.) Hervé de Mériadec faisait partie, en 1424, des gentilshommes de l'hôtel d'Arthur de Bretagne, comte de Richemont. Il prit ensuite du service en Bourgogne, devint écuyer du duc et porta l'étendard de Bourgogne à la bataille de Rupelmonde, en 1451. Il se rendit célèbre par un combat singulier qu'il soutint en Ecosse, en 1446, contre un chevalier nommé James de Douglas, qu'il vainquit et renversa presque sans vie. Son frère Hector de Mériadec prit part à la bataille de Formigny, en 1450 [1]. (Voy. t. I, p. 202.)

MICHEL DE SAINT-AIGNAN. (Compte de G. de Bogier.) Nous n'avons rien trouvé de relatif à ce chevalier, qui

[1] Les noms de Nuz, de Mériadec, d'Harscouët, d'Urvoy, etc., qui sont des noms de famille, ont été aussi portés comme surnoms, ce qui a été cause que l'on a quelquefois considéré certaines familles comme issues de familles qui en étaient totalement distinctes. Il ne faudrait donc pas croire que la maison de Kergournadec'h descendit de celle de Nuz, comme l'a avancé M. Briant de Laubrière, et que les Mériadec fussent une branche des Guicaznou, parce que les noms de Nuz et de Mériadec ont été portés, comme prénoms, par des membres des familles de Kergournadec'h et de Guicaznou. M. de la Grasserie a aussi essayé de rattacher les Harscouët, famille, au reste, très-ancienne et très-distinguée, aux sires de Retz de la maison de Sainte-Croix, parce que plusieurs de ceux-ci ont pris, comme prénoms, ceux de Harsculphe ou d'Arscoit.

Digitized by Google

appartenait à une famille qui tire son nom de la terre de Saint-Aignan, évêché de Nantes, et qu'elle a possédé jusqu'en 1477. Elle remonte à Louis de Saint-Aignan, chevalier, en 1271 ; Jean faisait partie, en 1371, des écuyers de la compagnie de Girard Chabot, sire de Rays ; Louis figure parmi ceux de la compagnie d'Eon de Lesnérac, capitaine de Clisson, en 1380 ; Pierre, chevalier, était, en 1460, maître d'hôtel de la duchesse.

JEAN EDER. (Compte de G. Bogier.) Jean Eder était écuyer et chambellan du duc, en 1455, et capitaine du Croisic, en 1457. (Voy. art. Pierre Eder, année 1402.)

OLIVIER DE CLEUZ ou DU CLEUZ. (Compte de G. de Bogier.) Olivier de Cleuz avait sous ses ordres, en 1431, au siége de Pouancé, vingt-cinq hommes d'armes et quinze archers. Il devint, en 1432, écuyer de Mgr Gilles de Bretagne, et, en 1450, chambellan du duc. La terre de Cleuz était une terre de haute justice, située près de Saint-Nazaire, évêché de Nantes, qui appartenait, en 1392, à Jean de Cleuz, et qui est restée dans cette famille jusqu'en 1586. Guillaume de Cleuz était, en 1480, un des quatre-vingt-dix archers des ordonnances du duc ; Jean prit part à la ligue des seigneurs contre le trésorier Landays ; Thébaud faisait partie des gentilshommes préposés à la garde du Plessis-Bertrand, en 1487. (D. Morice. *Dict. des terres du comté nantais.*)

1454. Le sire DE PENHOET. (Compte de Guillaume de Bogier du 5 mars 1454.) Guillaume, sire de Penhoët, figure pour une pension de deux cents livres dans un compte de 1452, de Raoul de Launay. Il est ordinairement désigné par les noms de sire de Penhoët dans les comptes des trésoriers

Digitized by Google

de Bretagne. Le sire de Penhoët siégea parmi les bannerets et les bacheliers au parlement général en 1455. Un autre Guillaume de Penhoët prit place aussi au même parlement parmi les bannerets, par suite de l'érection en bannière, en 1451, de ses terres de Kermel et de Coëtfrec. La maison de Penhoët a produit, en 1411, un amiral de Bretagne. (Voy. t. I, p. 359.)

PLESSIS-ANGER. (Compte de G. de Bogier.) Jean Anger, sr du Plessis-Anger, siégea parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général de 1451, comme sire de Pluscallec ou de Plusquellec. Il fut, en 1454, chambellan du duc. Suivant du Paz, les seigneurs du Plessis-Anger sont issus d'un puîné de la maison de Lohéac, qui en aurait conservé les armes, en prenant le nom d'Anger pour surnom de sa famille, mais il ne précise pas le temps dans lequel ce changement eut lieu. Le plus ancien du nom d'Anger ou d'Angier que nous ayons trouvé dans les *Preuves* de D. Morice, est Pierre Angier, chevalier, qui servait en Saintonge avec deux chevaliers, cinq écuyers et treize archers, ainsi qu'on le voit par une quittance de ses gages du 29 octobre 1308. Cette date donnée par D. Morice est inexacte, et c'est sans doute 1358 qu'il faut lire, car dans cette quittance Pierre Angier reconnaît avoir reçu la somme de deux cent quatre-vingt-huit livres et quinze sous tournois de Jacques l'Empereur, trésorier des guerres du roi. Or, Jacques l'Empereur n'était pas trésorier des guerres du roi en 1308, mais bien en 1353, ainsi que nous l'apprend une quittance du 26 mai de la même année, de Jamet du Chastel, écuyer. Jean Anger faisait partie, en 1375, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson ; autre Jean, sr du Plessis-Anger, père du chevalier de l'Hermine, fut, en 1421, chambellan du duc. Les armes déclarées

Digitized by Google

par les Anger du Plessis-Anger et de Crapado à la réformation de 1669, sont *de vair au bâton de gueules en bande*, armes qui indiquent leur descendance probable de la maison de Lohéac. L'armorial du père Toussaint de Saint-Luc donne aux Angier de Lohéac et de Crapado les armes suivantes : *de sable à trois fleurs de lys d'or*. Les Anger du Grand-Pré, qui portaient *de vair à trois croissants de gueules*, ont été déboutés à la réformation de 1669. Du reste, les changements d'armoiries, par suite d'alliance ou par tout autre motif, étaient très-fréquents en Bretagne. Le choix des armoiries dans les anciennes familles ayant été arbitraire, il est quelquefois arrivé que certaines de leurs branches ont pris des armoiries différentes.

Messire JEAN DE PONTROUAULT (Compte de G. de Bogier.) Le titre de messire fait voir que Jean de Pontrouault était chevalier; ce titre lui est en effet donné dans des actes antérieurs à l'année 1454, époque à laquelle il reçut l'ordre de l'Hermine. En 1453, il était chambellan du duc et capitaine de Saint-Malo. Nous voyons dans les *Preuves* de D. Morice, qu'un Jean de Pontrouault faisait partie, en 1420, des hommes d'armes de la retenue du sire de la Bellière; Thomas servait, comme écuyer, dans la compagnie du même seigneur, en 1424; il fut aussi, en 1443, connétable de Nantes, et chambellan du duc, en 1455.

Messire JEAN DE BELLOUAN. (Compte de G. de Bogier.) Jean de Bellouan est mentionné dans un compte de Jean de Launay, de 1453, au nombre des gentilshommes de la maison du duc désignés pour prendre part à l'expédition contre les Anglais en Guyenne. Ce fut sans doute pendant cette guerre qu'il devint chevalier, car, dans la promotion des chevaliers de l'Hermine, du 5 mars 1455, il est qualifié *messire*, titre qui, dans des comptes antérieurs à 1453, ne

Digitized by Google

lui est pas donné. En 1457, il servait en qualité d'homme d'armes, dans une compagnie d'ordonnance commandée par Jean de Rougé, dit le Galloys. La maison de Bellouan est connue depuis Olivier, croisé, en 1249; Alain était un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1380; Guillaume faisait partie, en 1420, des hommes d'armes de la compagnie du vicomte de la Bellière, destinée au recouvrement de la personne du duc, prisonnier des Penthièvre; Pierre, connétable de Ploërmel, commandait l'artillerie du duc au siége de Châteauceaux, une des places des Penthièvre. On voit dans la généalogie produite, en 1669, devant les commissaires du roi par la maison d'Avaugour, que Jean de Bellouan, sr du Vay, épousa Blanche d'Avaugour, à condition que leurs enfants prendraient les nom et armes d'Avaugour. Un membre de cette maison a été admis, en 1787, aux honneurs de la cour (D. Morice, du Paz. *La noblesse de France aux croisades*. Nob. de Courcy.)

PETIT-JEAN L'ABBÉ. (Compte de G. de Bogier.) Ce seigneur est probablement messire Jean l'Abbé, chevalier, qui fut, en 1459, maître de l'artillerie de Bretagne (Voy. t. I, p. 486.)

PLUFFRAGAN. (Compte de G. de Bogier.) Le compte de ce trésorier ne porte pas d'autre mention, circonstance qui nous empêche de déterminer d'une manière précise à quel membre de la famille de Pluffragan ou de Plouffragan appartenait le chevalier de l'Hermine. Nous pensons qu'il s'agit ici de Pierre de Pluffragan, qui, en 1451, était écuyer et maître d'hôtel du duc, et, en 1455, chambellan de ce prince et capitaine de Redon. On trouve aussi Louis, Olivier et Guillaume de Pluffragan, le premier écuyer du duc, en 1454, et les autres mentionnés dans des montres d'hommes d'armes des années 1414 et 1416; un autre Olivier, mais

Digitized by Google

qui n'était pas chevalier, servit, en 1482, avec Eonnet Sauvage, de pleige pour Olivier de Broon, capitaine de Dol. La maison de Pluffragan remonte à Guillaume, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, en 1371.

GEOFFROI MAUHUGEON. (Compte de G. de Bogier.) Geoffroi Mauhugeon était écuyer du duc, en 1452, et homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche, en 1457. Jean Mauhugeon, peut-être frère du précédent, fut, en 1480, grand maître de l'artillerie de Bretagne. (Voy. t. 1, p. 1488.)

Messire JEAN CHAUVIN (Compte de G. de Bogier.) Avant de recevoir le collier de l'ordre de l'Hermine, il était chevalier. Dans certains titres, il est qualifié seigneur de l'Espronnière. On le trouve, en 1452, au nombre des écuyers et des chambellans du duc; en 1457, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit; en 1458, capitaine de Dol, et, en 1462, commissaire pour tenir les montres du territoire de Guérande. Il fut aussi, en 1453, un des gentilshommes de la maison du duc, désignés pour prendre part à l'expédition de Guyenne. (Voy. chap. Chanceliers de Bret., art. Guillaume Chauvin, t. I, p. 381.)

Messire ROBERT L'ÉPERVIER. (Compte de G. de Bogier.) Robert l'Épervier était écuyer du duc, en 1452; capitaine de Guérande, en 1458; homme d'armes de l'ordonnance, en 1461; chambellan du duc et commissaire pour tenir les montres de Guérande, en 1471. Il figure dans un compte de 1453, parmi les gentilshommes de la maison du duc désignés pour prendre part à l'expédition de Guyenne. (Voy. chap. G. Veneurs, art. Arthur l'Épervier, t. I, p. 501.)

Messire BERTRAND DE MAREIL. (Compte de G. de Bogier.) Il faisait partie, en 1453, des gentilshommes de la

Digitized by Google

maison du duc désignés pour l'expédition de Guyenne, et fut, en 1457, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit et capitaine du Gavre. Nous trouvons le nom de Mareil orthographié aussi Mareuil, Maroil et Marouil. Bernard de Marouil est mentionné parmi les chevaliers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, dans une montre du premier octobre 1371, rapportée dans les *Preuves* de D. Morice. Guillaume, sr de Mareil, apposa son sceau à un mémoire du 7 novembre 1435, des héritiers de Gilles de Retz, pour prouver ses prodigalités. Ce sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *un échiqueté d'hermines et de gueules.* Il existe, d'après le *Dictionnaire des terres du comté nantais*, plusieurs terres appelées Mareil; l'une d'elles, appelée le Haut-Mareil, terre de haute-justice, appartenait, en 1280, à Guillaume de Mareil, chevalier.

GUILLAUME CHAUVIN. (Compte de G. de Bogier.) Ce Guillaume Chauvin, qu'il ne faut pas confondre avec le chancelier qui fut créé, en 1466, chevalier de l'Hermine, figure, comme témoin, dans des lettres du 9 novembre 1454, par lesquelles le duc Pierre fit don à Olivier de Coëtlogon de l'office de greffier héréditaire de son parlement.

OLIVIER DE COETLOGON. (Compte de G. de Bogier.) Olivier de Coëtlogon, sr de Méjusseaume, écuyer et conseiller du duc Pierre II, fut créé par lettres du 9 novembre 1454, greffier héréditaire de son Parlement, en récompense de ses services et de ceux de ses prédécesseurs. (Voy. ch. Maréchaux de France, art. Alain-Emmanuel de Coëtlogon, t. I, p. 289.)

GUILLAUME DE BOGIER. On lit dans un compte du 5 mars 1454, de Guillaume de Bogier : « *Un collier de l'ordre à ce dit trésorier.* » Guillaume de Bogier était

Digitized by Google

trésorier-général. Les Bogier, suivant M. de Courcy, étaient seigneurs dudit lieu, évêché de Vannes.

1455. ARCHAMBAUD RATAUD, écuyer du connétable de Richemont, portait *un collier d'argent de l'ordre de l'Hermine*, d'après la liste de D. Morice. Il figure dans un compte de 1457, d'Olivier le Roux, parmi les chambellans et les écuyers du duc.

JACQUES DE SAINT-POU. On lit dans un compte du 12 avril 1455, du trésorier général G. de Bogier : « *Au sire de* » *Malestroit, pour un collier de l'ordre que le duc donna* » *à Jacques de Saint-Pou.* » Messire Jacques de Saint-Pou figure dans un compte de l'an 1462, du trésorier Landays, pour une pension de mille livres. (Voy. ch. Grands-Maîtres de l'artillerie, art. Rolland de Saint-Pou, t. I, p. 485.)

1457. GEORGES L'ÉPERVIER. Un compte de Jean du Bois, trésorier, à la date du 12 mai 1457, contient la mention suivante : « *A Georges l'Épervier, pour un collier que le* » *duc prit de lui pour l'envoyer au fils du chancelier de* » *Bourgogne.* » Georges l'Épervier était, en 1457, écuyer, chambellan du duc et capitaine de Touffou. Un compte de Guillaume le Roux nous apprend que le duc fut parrain d'un de ses enfants. Son frère Robert fut aussi chevalier de l'Hermine.

Le FILS DU CHANCELIER DE BOURGOGNE. Nous avons dit, à l'article précédent, que le duc prit à Georges l'Épervier un collier de l'ordre de l'Hermine, pour l'envoyer au fils du chancelier de Bourgogne. Ce seigneur est Antoine Rolin, s^r d'Aymeries et de Lens, chambellan du roi Louis XI, grand veneur, maréchal et grand bailli de Hainaut, que

Digitized by Google

l'on trouve mentionné dans une lettre du comte de Charolais du 24 juillet 1464, relative à une alliance projetée entre ce prince et le duc de Bretagne. Le chancelier Nicolas Rolin fut l'auteur de la fortune et de l'illustration de sa famille ; deux autres de ses fils furent cardinaux et évêques d'Autun.

1459. PONS ou PONCET DE RIVIÈRE. Un compte de Michel de la Noë, trésorier, à la date du 12 mai 1459, contient ce qui suit : « *Un collier d'argent de l'ordre du duc, donné à* » *Poncet de Rivière, auquel était un gros diamant et une* » *perle de compte.* » Ce seigneur est presque toujours désigné par les noms de Poncet de Rivière, mais D. Taillandier, continuateur de D. Morice, a indiqué dans le second volume de son histoire, à l'article *Errata*, qu'il faut lire Poncet de la Rivière. C'est ainsi que d'Argentré écrit aussi ce nom. Messire Poncet de Rivière ou de la Rivière, chambellan et conseiller du duc, fut envoyé par lui en ambassade en Bourgogne, comme le témoignent les instructions qui lui furent données le 17 avril 1472, ainsi qu'à Guillaume de Souplainville et à maître Nicolas de Kervéno. Un compte d'Yvon Milon, trésorier, nous apprend que Poncet de Rivière était, en 1452, capitaine de cinquante lances de la garde du duc. D'Argentré rapporte qu'il fut maire de Bordeaux, en 1488. Nous regrettons de ne pas avoir de documents pouvant préciser d'une manière certaine à quelle famille il appartenait.

1462. Le BATARD DE BOURGOGNE. On voit dans un compte de l'an 1462, du trésorier général Landays, que le duc prit du sire de Derval un collier de l'ordre, pour le donner au bâtard de Bourgogne. Messire Antoine, bâtard de Bour-

Digitized by Google

gogne, comte de la Roche, était fils de Philippe le Bon et de Jeanne de Presle. Il fut chevalier de la Toison-d'Or, et mourut en 1502.

1466. GUILLAUME CHAUVIN, chancelier. Un compte du mois de mai 1466, du trésorier Landays, contient la mention suivante : « *Le duc prit de Guillaume Chauvin, chancelier,* » *un collier de l'ordre pesant un marc, pour le donner au* » *frère de la reine de Bohême, qui était venu à Nantes* » *vers le duc, passant pays, au voyage de Jérusalem et de* » *Saint-Jacques de Galice.* »

Le FRÈRE DE LA REINE DE BOHÊME. (Article précédent.)

TROIS CHEVALIERS de la suite de la reine de Bohême. Nous lisons dans un compte de l'an 1466, du trésorier Landays, le passage suivant : « *Le duc donna un autre* » *ordre d'argent doré à deux chevaliers étant avec le* » *frère de la reine de Bohême, et à un autre chevalier de* » *la même compagnie, en donna un autre qu'il prit des* » *mains de messire Martel.* »

Messire MARTEL. Ce chevalier, nommé avec la date de 1466 dans la liste de D. Morice, est le même personnage que messire Martel de Martellis, chevalier de l'Hermine en 1454, ainsi que nous en avons donné la preuve à l'article Martel de Martellis. M. de Courcy, dans la liste qu'il a donnée des chevaliers de l'Hermine, a substitué à ce nom de messire Martel celui d'Antoine Martel, s^r de Beaumont, mais nous ferons observer que cet Antoine Martel est qualifié seulement écuyer dans un compte de l'an 1494, de Nicolas Herbelot, trésorier du duc, tandis que s'il eût été chevalier en 1466, son nom aurait été accompagné du titre de che-

Digitized by Google

valier, ou son prénom précédé de celui de messire. Moréri, dans la généalogie qu'il a dressée des Martel de Normandie, ne donne pas à Antoine Martel, s^r de Beaumont, d'autre qualité que celle d'écuyer.

Le sieur DE LA MARCHE. Un compte de 1466, du trésorier Landays, nous apprend qu'un collier de l'ordre du duc fut donné au sieur de la Marche, venu vers le duc à Nantes, de par Monsieur de Charolais. Ce seigneur de la Marche est Olivier de la Marche, chevalier, conseiller, maître d'hôtel et capitaine de la garde de Charles Ier, duc de Bourgogne, et auteur des mémoires qui ont illustré son nom. Il fut envoyé en Bretagne en 1466, par le comte de Charolais, pour resserrer les liens de l'alliance qui existait entre les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Ce fut à cette occasion que le duc le décora d'un collier de son ordre, et en donna un autre d'argent à Hervé Garlot, qui l'avait accompagné, ainsi que l'indique le compte précité du trésorier Landays.

HERVÉ GARLOT. (Article précédent.)

ANTOINE DE LAMETH. D'après un compte du trésorier Landays, à la date de 1466, *un collier d'argent de l'ordre du duc* fut donné à Antoine de Lameth. Ce seigneur était écuyer de monseigneur Jacques de Luxembourg, frère de la duchesse de Bretagne.

1474. GUILLAUME BISCHE, conseiller du duc de Bourgogne. On lit dans un compte de 1474, du trésorier Landays : « *Un* » *collier de l'ordre du duc envoyé par Antoine de Lameth* » *à messire Guillaume Bische, conseiller du duc de Bour-* » *gogne.* » Guillaume Bische ou de Bische est qualifié chevalier, s^r de Clary, conseiller et premier maître d'hôtel

Digitized by Google

du duc de Bourgogne, dans un traité passé, en 1472, entre le roi de France et les ducs de Bretagne et de Bourgogne, traité inséré dans les *Preuves* de D. Morice.

Le SEIGNEUR D'URFÉ. (Collier d'or.) Le personnage ainsi désigné dans la liste de D. Morice est Pierre, sr d'Urfé, gentilhomme de la cour du duc de Bourgogne, qui s'attacha au service du duc de Bretagne François II, à l'époque où ce prince fit alliance avec le comte de Charolais. Pierre d'Urfé devint, en 1480, grand écuyer de Bretagne, et, en 1488, grand écuyer de France et chevalier de l'ordre du roi. Dans une montre du 12 mars 1489, il s'intitule Pierre d'Urfé, chevalier, grand écuyer de France, sénéchal de Beaucaire, capitaine de cinquante hommes d'armes et de cent archers. A la maison d'Urfé appartenait Honoré d'Urfé, sr de Châteauneuf, auteur du célèbre roman d'*Astrée*.

1476. JEAN LE BOUTEILLER, chevalier, sr DE MAUPERTUIS. Nous trouvons la mention suivante dans un compte de l'an 1476, de François Avignon : « *Un collier de l'ordre » pris auparavant ces heures de M. Jehan le Bouteiller, » chevalier, seigneur de Maupertuis, et envoyé par mes- » sire Poncet de Rivière à messire Philippe de Commines.* » Jean le Bouteiller, sr de Maupertuis, était, en 1477, chambellan du duc, capitaine de Dol et capitaine de vingt archers de la petite garde du corps. Ces archers étaient au nombre de cent, partagés en cinq compagnies. Les autres capitaines de ces archers étaient M. le bâtard de Bretagne, (François de Bretagne, sr d'Avaugour), Geoffroi Ruffier, Jean de Langan et François de Saint-Denis. Jean le Bouteiller fut aussi maître de l'artillerie de Bretagne, en 1487, et conseiller du roi, en 1496. (Voy. chap. Grands-Maîtres de l'artillerie de Bretagne, t. I, p. 490.)

Digitized by Google

PHILIPPE DE COMMINES fut, ainsi que nous l'avons indiqué à l'article précédent, chevalier de l'Hermine, en 1476. Il quitta le service du duc de Bourgogne pour celui du roi Louis XI, qui lui fit don de plusieurs seigneuries et de la principauté de Talmont. En 1477, il fut créé sénéchal du Poitou, et devint ensuite capitaine des ville et château de Chinon. Charles VIII l'envoya, en 1485, en ambassade en Bretagne. Accusé d'avoir favorisé les intrigues du duc d'Orléans, depuis Louis XII, il fut exilé, en 1488, par arrêt du Parlement, qui ordonna la confiscation du quart de ses biens. Il rentra en grâce plus tard, auprès du roi Charles VIII, le suivit en Italie et prit part, en 1495, à la bataille de Fornoue. Il ne laissa qu'une fille, qui épousa René de Bretagne, comte de Penthièvre, de la maison de Brosse. Les mémoires qu'a laissés Philippe de Commines lui assignent un rang distingué parmi nos historiens.

1477. Messire CRISTOPHE, neveu du cardinal de Milan. Il est mentionné dans la liste de D. Morice, comme ayant reçu un collier de l'ordre de l'Hermine en argent.

1479. LOUIS D'ORANGES, chevalier des parties d'Espagne. (Compte de François Avignon, du mois de novembre 1479.)

La note suivante, tirée du *Nécrologe* de l'église de Quimper, et rapportée par D. Morice à la fin de sa liste des chevaliers de l'Hermine, ferait supposer que Jeanne le Barbu, femme de Jean du Juch, chevalier, aurait été décorée de l'ordre de l'Hermine : « *Dominus Henricus de* » *Jugo, miles, fundavit hodie anniversarium tunc defunctæ* » *Dominæ Johannetæ Barbuti, militessæ, conjugis suæ,* » *cujus cadaver jacebat in sarcophago receptum in choro*

Digitized by Google

» *ecclesiæ Corisopitensis, et pro fundatione solvit rea-*
» *liter capitulo summam et numerum duodecim scuto-*
» *rum antiquorum ad quindecim libras monetæ accen-*
» *dentium. Actum die martis XIV februarii anno*
» *MCCCCLXV.* »

Digitized by Google

CHEVALIERS

DU CAMAIL OU DU PORC-EPIC

L'ordre du Camail ou du Porc-Epic fut institué, en 1394, par Louis de France, duc d'Orléans, second fils de Charles V, à l'occasion des fêtes données pour le baptême de son fils Charles. On a prétendu, dit le P. Héliot, que le duc d'Orléans prit le porc-épic pour emblème de son ordre, afin de montrer à Jean, duc de Bourgogne, son ancien ennemi, qu'il ne manquait pas de courage, ni d'armes pour se défendre, le porc-épic étant un animal si bien armé, que de près il pique avec ses pointes, et de loin, les lance contre les chiens qui le poursuivent.

Le nom d'ordre du Camail, qui a aussi été donné à l'ordre du Porc-Epic, venait, dit-on, de ce que le duc d'Orléans donnait à chaque nouveau chevalier une bague d'or garnie d'un *camaieu* ou pierre d'agate, sur laquelle était gravé un porc-épic. L'ordre était composé de vingt-quatre chevaliers, qui devaient être nobles de quatre races. L'habit de cérémonie consistait en un manteau de velours violet, le chaperon et le mantel d'hermines avec une chaîne d'or à l'extrémité de laquelle pendait un porc-épic aussi

Digitized by Google

d'or, tombant sur la poitrine, et ayant pour devise : *Cominus et eminus*, de près et de loin.

Le duc d'Orléans, en 1448, décora de l'ordre du Camail plusieurs gentilshommes bretons. Voici quelles sont, d'après D. Morice, les lettres que leur délivra ce prince à cette occasion :

« Charles, duc d'Orléans, comte de Blois et de Beaumont, » seigneur de Coucy, à tous ceux qui ces présentes lettres » verront, salut. Savoir faisons qu'en faveur de notre très- » cher et très-amé cousin Pierre de Bretagne, nous avons » aujourd'hui donné et donnons congé et licence de » porter notre ordre du Camail, en la forme et manière » que nous l'avons mis sus de piéça à tous les gentils- » hommes ci-après nommés ; c'est à savoir : Silvestre de » Carné, Guillaume de Quengo, Olivier de Quélen, Lorens » de Lignières, Yvon de Lezongar, Mathieu Lannelle (de » la Landelle), Yvon de Lannion, Olivier de Lannion, Oli- » vier de Penhoët, Mahé de Rolleheuc, et chacun d'eux, » pourvu qu'ils fassent le serment en tel cas accoutumé » entre les mains de notre féal Henri de Villeblanche, » écuyer. XVII novembre 1448. »

M. d'Orlac, dans la livraison du mois d'août de la *Revue historique et nobiliaire* a élevé des doutes sur l'authenticité de ces lettres, parce que le lieu où elles ont été données n'est pas indiqué, que la date relatée par D. Morice est 1448, tandis que celle indiquée par D. Lobineau est 1440, et que, dans tous les cas, ces deux dates ne concordent pas avec l'époque à laquelle régnait le duc Pierre II, qui ne ceignit la couronne ducale qu'en 1450.

Nous avouons que les objections de M. d'Orlac ont leur valeur, mais nous ferons observer que D. Morice en donnant le texte des lettres du duc d'Orléans a eu soin d'ajouter : « Sur une copie délivrée à Messire Grégoire de Quélen,

Digitized by Google

» s^r du Broutais, lieutenant pour le roi au bailliage et gou-
» vernement de Rennes. Tiré des mémoires généalogiques
» de la maison de Carné.» Il est probable, d'après cette explication de D. Morice, qu'il n'a eu en sa possession qu'une copie plus ou moins exacte de l'original, et peut-être même qu'un simple extrait, dans lequel la mention du lieu où les lettres ont été données a été oubliée[1], et que là où D. Lobineau a lu 1440, D. Morice a lu 1448, tandis que la date réelle était peut-être 1450, et alors elle coïnciderait avec l'époque du règne de Pierre II. La source d'où D. Morice a tiré la copie des lettres du duc d'Orléans précédemment relatées est une présomption en faveur de leur authenticité, la maison de Carné, pas plus que celles dont les noms y sont mentionnés, n'ayant besoin d'une décoration de l'ordre du Camail pour relever leur noblesse.

SILVESTRE DE CARNÉ. Dans la généalogie produite devant les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1669, par la maison de Carné, figure Cristophe de Carné, chevalier du Porc-Epic. C'est sans doute une erreur, à moins qu'il n'y ait eu deux personnages du nom de Carné chevaliers du Porc-Epic, ce qu'aucun document ne confirme. Silvestre de Carné fut aussi chevalier de l'Hermine, en 1454, chambellan du duc et son premier écuyer d'écurie.

ROBERT DE CALLAC. Il fut, en 1452, maître d'hôtel de la duchesse, et, en 1454, maître d'hôtel du duc et capitaine de Jugon. Il a existé en Bretagne deux familles de Callac; mais nous ignorons à laquelle Robert de Callac appartient. (Voy. Ch. Gr. Veneurs de France, art. G. de Callac, t. I, p. 322.)

[1] D'après l'*Armorial* de M. de la Grasserie, ce lieu serait Saint-Omer.

Digitized by Google

GUILLAUME DU QUENGO. Il figure dans un compte de Jean Mauléon, trésorier du duc, parmi les gens d'armes de ce prince qui servirent, en 1427. Il descendait de Guillaume du Quengo, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1380; Eon et Jean furent écuyers du duc, en 1420; Rolland comparut, comme sergent féodé sous la barre de Moncontour, au Parlement général tenu à Vannes, en 1462 [1]; Jeanne était demoiselle d'honneur de la duchesse, en 1486. La maison du Quengo a possédé la vicomté de Tonquédec, en Bretagne, et a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes de la Chambre et des officiers généraux. Plusieurs de ses membres ont été admis, en 1782, aux honneurs de la cour.

LORENS DE LIGNIÈRES. Nous n'avons rien trouvé de relatif à Lorens de Lignières, mais nous voyons dans un état de la maison du duc, de l'an 1454, qu'un Bertrand de Lignières, probablement frère ou parent de Lorens, est mentionné parmi les chevaliers, écuyers et autres officiers de la maison du duc, avec plusieurs autres chevaliers du Camail, tels que Silvestre de Carné, Martin de la Landelle et Robert de Callac, maître d'hôtel. Le nom de Lignières est connu depuis Hervé, qui figure, comme témoin, dans l'acte de fondation du prieuré de la Trinité de Fougères, vers l'an 1060. Plusieurs personnages de cette maison sont cités dans des chartes bretonnes des XIIe et XIIIe siècles, et dans des montres d'hommes d'armes du XIVe.

YVON DE LEZONGAR. Il est mentionné avec dix écuyers de sa chambre, dans une montre de l'an 1414, de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi. Yvon de Lezongar aurait pu être fils d'Hervé, qui figure avec dix-

[1] Cet office n'était rempli que par des gentilshommes qualifiés.

Digitized by Google

neuf écuyers de sa compagnie dans une montre du 1er janvier 1392; Rolland était, en 1454, écuyer du duc et homme d'armes de la retenue du maréchal de Malestroit; Hervé était homme d'armes de la même compagnie.

MARTIN DE LA LANDELLE. Dans les comptes des trésoriers de Bretagne ce nom est quelquefois, comme dans les lettres du duc d'Orléans, orthographié Lannelle. Martin de la Landelle était, en 1451, écuyer du duc, et en 1457, capitaine du Croisic. La maison de la Landelle est connue depuis Guillaume de la Landelle, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui fit un accord avec les moines de Saint-Aubin-des-Bois en 1187; Robert se croisa en 1248. (D. Morice. *La Noblesse de France aux croisades.* Réformation de 1669. Anc. Évêchés de Bretagne.)

YVON DE LANNION. Il est compris dans un compte du trésor, de l'an 1453, parmi les gentilshommes qui reçurent des gratifications du duc. C'est le même personnage qu'Eon de Lannion, qui figure, en 1427, au nombre des gens d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Etampes. C'est sans preuves que la Chesnaye des Bois a avancé qu'Yvon et qu'Olivier de Lannion, son frère, avaient été successivement vice-amiraux de Bretagne. (Voy. art. Brient de Lannion, année 1364.)

OLIVIER DE LANNION. Les historiens bretons ne nous apprennent rien de relatif à Olivier de Lannion.

OLIVIER DE QUÉLEN. Il fut, en 1454, créé chevalier de l'Hermine, et devint, en 1460, grand maître de l'artillerie de Bretagne. (Voy. t. I, p. 487.)

OLIVIER DE PENHOET. Il est mentionné parmi les écuyers du duc dans un compte de l'an 1452, d'Olivier de

Digitized by Google

Launay. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées de Penhoët. Nous présumons qu'Olivier de Penhoët appartenait à celle qui a produit un amiral de Bretagne et qui porte *d'or à la fasce de gueules.*

MAHÉ DE ROLLEHEUC. Il figure parmi les écuyers du duc dans un compte de l'an 1451, de Raoul de Launay, trésorier. Mahé de Rolleheuc est le seul personnage de cette famille que nous connaissions ; elle n'est mentionnée dans aucun armorial de Bretagne.

Digitized by Google

CHEVALIERS

DE SAINT-MICHEL OU DE L'ORDRE DU ROI[1]

L'ordre de Saint-Michel fut institué par Louis XI, le premier août 1469. Il devait être composé de trente-six chevaliers de nom et d'armes, dont le roi était le chef souverain. Il prit pour tuteur et gardien l'archange saint Michel.

Le but de Louis XI, en créant cet ordre de chevalerie, fut moins de récompenser le mérite que d'attacher à son service les grands du royaume par des liens d'honneur et de piété. Les chevaliers prêtaient serment de fidélité au roi, ce qui explique pourquoi les ducs de Bretagne ne voulurent jamais accepter l'ordre de Saint-Michel, appelé aussi l'ordre du roi. Le roi Henri III ayant fondé, le 31 décembre 1578, l'ordre du Saint-Esprit, y réunit celui de Saint-Michel, que de trop nombreuses promotions avaient fini par avilir. Les chevaliers du Saint-Esprit recevaient auparavant l'ordre de Saint-Michel, à l'exception des cardinaux et des prélats. C'est pour cette raison que l'on donnait aux chevaliers

[1] Une partie des noms des chevaliers ici mentionnés est tirée des *Preuves* de D. Morice; les autres sources sont indiquées.

Digitized by Google

du Saint-Esprit le titre de chevaliers des ordres du roi. Toutefois, l'ordre de Saint-Michel ou du roi continua de subsister comme par le passé; mais après la création de l'ordre de Saint-Louis, il cessa d'être un ordre militaire, et fut destiné à récompenser les gens de lettres, les administrateurs, les magistrats et les artistes.

Les preuves de noblesse exigées pour être admis dans l'ordre de Saint-Michel étaient de trois degrés, mais les rois accordaient facilement des dispenses à ceux qui ne pouvaient les prouver.

1469. ANDRÉ DE MONTFORT, dit DE LAVAL, sr DE LOHÉAC, chevalier, amiral, puis maréchal de France, était en 1469 chevalier de l'ordre de Saint-Michel. (Le P. Anselme.)

1470. LOUIS DE LAVAL, sr DE CHATILLON et DE COMPER, grand maître des eaux et forêts de France, chevalier de Saint-Michel, en 1470. Il était frère d'André de Montfort, amiral, puis maréchal de France. (Le P. Anselme, Moréri.)

ALAIN GOUYON ou GOYON, sr DE VILLIERS, DE THIEUVILLE, conseiller et chambellan du roi, capitaine et bailli de Caen, fut grand écuyer de France et chevalier de l'ordre du roi, en 1470. (Le P. Anselme, Moréri. Voy. t. I, p. 306.)

1472. TANNEGUY DU CHASTEL, vicomte DE LA BELLIÈRE, grand écuyer de France, est qualifié chevalier de l'ordre du roi dans des lettres données au Plessis-du-Parc-lès-Tours, au mois de février 1472, par lesquelles le roi lui fait don de la seigneurie de Châtillon-sur-Indre. (Voy. ch. Grands écuyers de France, t. I, p. 305.)

Digitized by Google

1476. PIERRE DE ROHAN, comte DE PORCIEN et DE MARLE, sr DE GIÉ, conseiller et chambellan du roi, chevalier de son ordre, est ainsi qualifié dans des lettres données à Tours le 11 octobre 1476, par lesquelles le roi Louis XI l'élève à la dignité de maréchal de France. Le titre de chevalier de l'ordre du roi lui est aussi donné dans un compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres, du premier janvier 1477, ainsi que dans la ratification du traité d'Étaples, en 1498. (D. M. *Pr.*)

1489. FRANÇOIS DE BRETAGNE, sr D'AVAUGOUR, comte DE VERTUS, capitaine de quarante lances, chevalier de l'ordre du roi, prend ces qualités dans une quittance du 28 novembre 1489, donnée à Jean le Gendre, conseiller et trésorier des guerres. Le titre de chevalier de l'ordre du roi lui est également donné dans la ratification du traité d'Étaples, en 1498. François de Bretagne fut aussi maréchal de Bretagne, en 1484. Il était fils naturel de François II et d'Antoinette de Magnelais. (D. Morice, *Pr.*)

1492. JEAN, vicomte DE ROHAN, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cent lances, est qualifié chevalier de l'ordre de Saint-Michel dans des lettres du 10 juillet 1492, par lesquelles le roi lui fait don des levées faites par lui pendant les troubles. La même qualité lui est donnée dans la ratification du traité d'Étaples, en 1498, ainsi que dans le contrat de mariage passé le 17 novembre 1511, entre Louis de Rohan, sr de Guémené et sa fille Marie. (D. Morice, *Pr.*)

PIERRE DE ROHAN, sr DE QUINTIN. (*Nob.* de Courcy.)

1498. JEAN, sire DE RIEUX, comte D'HARCOURT, maréchal de

Digitized by Google

Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, est ainsi qualifié dans la ratification du traité d'Étaples, en 1498. (D. Morice, *Pr.*)

1504. LOUIS DE ROHAN, sr DE GUÉMENÉ, frère de Pierre de Rohan, sr de Gié, maréchal de France fut grand échanson de France, en 1498, et avant l'an 1504, chevalier de l'ordre du roi, ainsi que nous l'apprenons par la relation du procès criminel intenté la même année au maréchal de Gié, et dans lequel ce seigneur rappelle que le roi eut la bonté de marier récemment Charles, son fils aîné, avec Charlotte d'Armagnac, et de le faire chevalier de son ordre, ainsi que le sire de Guémené, son frère. (D. Morice, *Pr.*)

CHARLES DE ROHAN, fils aîné du maréchal de Gié, fut, ainsi que nous l'avons dit à l'article précédent, chevalier de l'ordre du roi, avant l'an 1504. Il est appelé feu noble et puissant Charles de Rohan, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, sr de Gié et du Verger, dans le contrat de mariage passé le 19 juillet 1536, entre sa fille Jacqueline de Rohan et monseigneur François d'Orléans, marquis de Rothelin. Il fut grand échanson de France, en 1498, après la mort de son oncle Louis de Rohan, qui exerçait cet office. (D. Morice, *Pr.*)

1510. JEAN PANTIN, sr DE LA HAMELINIÈRE, fut, suivant M. de Courcy, chevalier de l'ordre du roi, et remplit les fonctions de maréchal de bataille à la journée de Pavie. (Voy. chap. Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, année 1475.)

1522. CLAUDE DE VILLEBLANCHE, chevalier de l'ordre du roi, rapporte du Paz, fut seigneur du Plessis-Balisson, de Broon, de Maumusson, de Bogart. Par lettres datées du

Digitized by Google

3 avril 1522, il fut pourvu de l'office de premier panetier de Claude de France, reine de France et duchesse de Bretagne. Il servit les rois de France pendant les guerres qu'ils firent en Hainaut, en Savoie, ainsi que dans les expéditions qu'entreprit le roi François Ier contre la seigneurie de Venise. Il dut à sa valeur d'être créé chevalier de l'ordre du roi.

Lors de la cérémonie du couronnement du duc François III, dauphin de France, qui eut lieu à Rennes, en 1532, Claude de Villeblanche portait le carreau de drap d'or sur lequel devait s'agenouiller le duc. La couronne ducale était déposée sur un autre carreau, qui était porté par le sire de Guémené. (D. Morice, du Paz.)

1524. GUY DE LAVAL, comte DE LAVAL, DE MONTFORT, DE QUINTIN, vicomte DE RENNES, etc., gouverneur et lieutenant-général du roi en Bretagne, est qualifié par le roi François Ier *de très-cher et amé cousin, chevalier de son ordre et lieutenant-général au pays et duché de Bretagne,* dans des lettres données à Avignon le 28 septembre 1524, par lesquelles il lui donne, ainsi qu'à plusieurs autres seigneurs, pouvoir de recevoir l'hommage des Bretons. (D. Morice.)

1526. FRANÇOIS DE QUÉLEN, Sr DU BROUTAY, DE VILLEGOURDAN, DE LA VILLEBOUQUAIS, etc., fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel, lors encore dans sa première splendeur, rapporte Moréri, et devint gouverneur pour le roi pendant les guerres, de toutes les villes ainsi que des châteaux appartenant au vicomte de Rohan. Il fut fait prisonnier, en 1525, à la bataille de Pavie. Dans le compte de sa succession bénéficiaire rendu au Parlement de Paris,

Digitized by Google

il est dit que ses funérailles furent faites comme il appartenait à un chevalier de l'ordre, qualifié s'il y en avait dans son pays. Moréri ajoute qu'il épousa, en 1520, Jeanne d'Estuer, fille de Thomas, qui avait été maître de l'artillerie de Bretagne. Cette date peut faire supposer que François de Quélen fut fait postérieurement chevalier de l'ordre, peut-être après la bataille de Pavie. Nous regrettons que Moréri n'ait pas indiqué les dates des actes dont il a donné des extraits. François de Quélen appartenait à la maison de Quélen, qui porte *d'argent à trois feuilles de houx de sinople*, et qui a produit, en 1460, un grand-maître de l'artillerie de Bretagne.

1529. CLAUDE DE RIEUX, sire DE RIEUX et DE ROCHEFORT, comte D'HARCOURT, fils de Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne, fut fait chevalier à la journée de Sainte-Brigitte, et se trouva, en 1525, à la bataille de Pavie, où il exerçait la charge de maréchal de bataille. Il prend, suivant le P. Anselme, la qualité de capitaine de quarante lances dans une quittance du 18 juin 1529, dont le sceau, semblable à celui de son père, est entouré du collier d'un ordre. Cette circonstance, dont fait mention le P. Anselme, nous fait présumer que Claude de Rieux était chevalier de l'ordre du roi.

1530. JEAN D'ACIGNÉ, sire D'ACIGNÉ, DE LA LANDE, vicomte DE LOYAT, DE TONQUÉDEC, etc., fils de Jean d'Acigné et de Gilette de Coëtmen, fut, suivant du Paz, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son lieutenant-général au gouvernement de Bretagne. Il épousa Jeanne de Montejean, baronne dudit lieu, dame de Sillé-le-Guillaume, et mourut en 1530. Son frère, nommé aussi

Digitized by Google

Jean, suivit le roi François Ier en Italie, et fut fait prisonnier, en 1525, à la bataille de Pavie. (Voy. art. Pierre d'Acigné, année 1398.)

Nous avons dû, d'après le plan de notre ouvrage, arrêter cette liste des chevaliers de l'ordre du roi à l'année 1532, époque de la réunion de la Bretagne à la France. Ceux qui désireraient connaître les chevaliers de l'ordre du roi appartenant à la Bretagne postérieurement à cette époque, peuvent consulter la liste qu'en a donnée M. de Courcy dans le troisième volume de son nobiliaire.

Digitized by Google

CHEVALIERS

DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem fut fondé, en 1099, par le bienheureux Gérard, de la ville de Martigues, en Provence. Les fonctions des religieux de cet ordre étaient de soigner les malades d'un hôpital que des marchands de la ville d'Amalfi, dans le royaume de Naples, avaient fondé sous la protection de saint Jean-Baptiste. C'est pour cette raison qu'ils furent appelés Frères *hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*

RAYMOND DU PUY, gentilhomme provençal, fut le premier grand-maître de l'ordre. Il le sépara en trois classes: la première composée des nobles, qu'il destina à la profession des armes pour la défense de la foi et la protection des pèlerins; la seconde, des prêtres et chapelains pour célébrer l'office divin et servir d'aumôniers dans les armées; et la troisième, des frères servants d'armes, qui furent aussi destinés à combattre avec les chevaliers.

Après la perte entière de la Terre-Sainte, les frères hospitaliers et militaires de Saint-Jean de Jérusalem se

Digitized by Google

retirèrent dans l'île de Chypre, qu'ils habitèrent environ dix-huit ans. En 1309, ils s'emparèrent de l'île de Rhodes sur les Sarrasins, s'y établirent et prirent le nom de chevaliers de Rhodes. Soliman ayant fait la conquête de cette île, en 1522, les chevaliers se retirèrent en Italie, et de là dans l'île de Malte, que leur donna l'empereur Charles-Quint, en 1530; ils quittèrent alors le nom de chevaliers de Rhodes, pour prendre celui de chevaliers de Malte.

L'ordre de Malte était composé de huit langues ou nations, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre. Chaque langue avait plusieurs grands prieurés et bailliages capitulaires, et chaque grand prieuré un certain nombre de commanderies, dont les unes étaient destinées aux chevaliers, et les autres aux servants d'armes et chapelains. On donnait de préférence aux chevaliers les commanderies situées dans les pays d'où ils étaient originaires; ce n'était pas une règle, mais un usage qui a fait quelquefois considérer comme étant Bretons, par exemple, des chevaliers étrangers à la Bretagne [1].

Les preuves exigées pour l'admission dans l'ordre de Malte étaient de huit quartiers paternels et de huit maternels. Les frères servants d'armes ne faisaient point de preuves de noblesse, mais ils devaient être d'une famille ancienne et honnête dans la bourgeoisie. Vertot rapporte dans son histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qu'un de ses servants d'armes, le frère Fortuné Gavessan, de Gascogne, fut élevé à la dignité de chevalier par le

[1] Parmi ces chevaliers étrangers à la Bretagne, nous citerons Raoul de Véronne, commandeur de Pontmolven, en 1513; Mathurin de la Boucherie, commandeur d'Arétin, en 1520; Jean de la Roche-Andry (ou de la Roche-Landry), commandeur de Nantes, originaire de l'Angoumois; Jacques Aymer (ou Ayimer), commandeur de Quimper, appartenant à la famille Ayimer d'Angleterre, qui porte les mêmes armes; Guillaume d'Appelvoisin (ou Palavicini), en 1467, d'une maison originaire d'Italie, dont une branche s'établit postérieurement à l'an 1467 en Bretagne.

Digitized by Google

grand-maître d'Aubusson, en récompense des actions de valeur qu'il avait faites pendant le siége de Rhodes, en 1480. Les chevaliers pouvaient, d'un autre côté, dans certains cas, être réduits à la condition de servants d'armes.

L'abbé de Vertot a donné, à la suite de son *Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, une liste très-curieuse de ces chevaliers. On en trouvera aussi une dans le troisième tome du nobiliaire de M. de Courcy. Nous les avons consultées et les avons augmentées de quelques noms tirés des *Preuves* de D. Morice et des chartes d'abbayes.

1170. EVEN, *Hospitali magister*, est nommé avec Guillaume Ferron, *Templi magister*, dans un acte de donation du duc Conan IV au Mont-Saint-Michel. Even est un prénom. Sans doute ce chevalier, à l'instár de beaucoup de religieux, n'avait pas joint à son nom de baptême celui de sa famille. Parmi les témoins de cette charte figurent avec Even, Ruellan, abbé, Simon, archidiacre, Henri, sénéchal, etc. (D. Morice, *Preuves*.)

1187. GUILLAUME DE LA LANDELLE, *frater Wuillelmus de Landella*, fit, en 1187, un accord pour lui et pour les chevaliers de Saint-Jean, ses frères, avec l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois. (Voy. Chev. du Porc-Épic, art. Martin de la Landelle.)

1244. PIERRE DE VILLE-DIEU, *frater Petrus de Villa-Dei, sancte domus hospitalis Jerosolomitani in Romano*[1] *Bri-*

[1] Suivant les auteurs de l'ouvrage intitulé *Les anciens évêchés de Bretagne*, les expressions *in Romano Britannie* indiquaient l'ensemble des biens des hospitaliers situés dans la partie de Bretagne où on parlait latin et romain, par opposition à la Bretagne bretonnante.

Digitized by Google

tannie tunc temporis præceptor humilis, est ainsi qualifié dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, du mois de janvier 1244, relative à la vente faite par devant lui d'un hébergement et d'une vigne. Ville-Dieu était une commanderie de Bretagne, mais la charte précitée n'indique pas la terre dont Pierre de Ville-Dieu était commandeur. Les ouvrages relatifs à la Bretagne ne font pas mention de la famille de Ville-Dieu, mais l'armorial universel de M. d'Eschavannes nous fait connaître qu'une famille du même nom, peut-être la même, portait *d'azur à deux pals d'or, au chef d'hermines.*

1420. YVES FOURNIER, commandeur de Pontmelven. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Fournier; nous ignorons à laquelle Yves Fournier appartenait.

1433. GUILLAUME DE LA ROCHE, commandeur de Carentoir, rendit aveu au duc pour les biens de son ordre, le 6 février 1433. (Arch. de la Loire-Inf.)

1438. ROBERT LE MAISTRE, s^r^ DU BOISVERT, commandeur de Fougaret, près Guérande. (Voy. t. II, p. 164.)

1443. JEAN DU DRESNAY, commandeur de Saint-Jean de Balaznaut, paroisse de Plouvien. (Voy. t. I, p. 42, art. du Dresnay.)

1449. GUY DE DOMAIGNÉ, commandeur de la Guerche. La maison de Domaigné remonte à Robert, chevalier, en 1206.

1451. FRANÇOIS DU BOIS, commandeur du Temple, près

Digitized by Google

Clisson. Nous ne savons à laquelle des familles du Bois de Bretagne ce chevalier appartient.

ALAIN DE BOISÉON est mentionné dans des lettres du duc Pierre II, du 1er novembre 1451, qui commencent ainsi: *De la part des humbles religieux et honnêtes hommes nos bien amés et féaux : messire Alain de Boiséon, chevalier, et frère Alain le Moine, religieux de l'ordre et hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem*, etc. (D. Morice, *Pr.*) Alain de Boiséon fut aussi commandeur de la Feuillée, Palacret, Pontmelven, Sainte-Catherine et Saint-Jean de Nantes. Le nom patronymique d'Alain de Boiséon était de Lanmeur, qu'un de ses ancêtres quitta pour prendre celui de Boiséon. (Voy. p. 156, art. Pierre de Lanmeur.)

EON DU VAL, commandeur du Saint-Esprit d'Auray, est mentionné dans un compte de l'an 1451, du trésorier Landays. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Val, nous ignorons à laquelle Eon du Val appartenait.

1463. PIERRE DE KERAMBORGNE, commandeur de la Feuillée et du Palacret, paroisse de Saint-Laurent. On voit, dans les *Preuves* de D. Morice, qu'un autre Pierre de Keramborgne, ainsi que Rolland de Keramborgne, étaient au service du roi, chacun avec dix-neuf écuyers, en 1426; Jean servait aussi à la même époque avec douze écuyers; François était un des douze coustilleurs de l'ordonnance du duc, en 1480.

1470. JACQUES BARDOUL, au nombre des défenseurs de Rhodes, assiégé par Mahomet II, en 1480 [1]. La maison de

[1] Parmi les défenseurs de Rhodes, Vertot cite Guillaume Bataille et Charles d'Aspremont, mais malheureusement il n'indique pas les armes de ces chevaliers, ce qui nous empêche de savoir s'ils appartenaient aux maisons de Bataille et d'Aspremont de Bretagne.

Digitized by Google

Bardoul est connue depuis Thomas, qui avec ses frères, ratifia, en 1199, une concession de leur père à Saint-Sulpice de Rennes; Pierre, chevalier, vivait en 1430.

1475. HARDY PANTIN, sr DE LA HAMELINIÈRE, tué au siége de Rhodes, en 1480. Il appartenait à une maison originaire d'Anjou, où est située la terre de la Hamelinière. Hardouin, sr de la Hamelinière, se croisa en 1191; Philippe, sr de la Hamelinière, s'établit en Bretagne à la fin du XIIIe siècle, et épousa Nicole de Machecoul, dame du Bois-Rouaud; Pierre et Jean, ses fils, furent successivement capitaines de Saint-Florent-sur-Loire, pour René d'Anjou; Jean était capitaine de Clisson, en 1477; autre Jean, chevalier de l'ordre du roi, remplit les fonctions de maréchal de bataille à la journée de Pavie, en 1525. Les terres de la Guère et de Landemont, qui ont donné leur nom à deux branches de cette maison, sont situées en Bretagne.

1480. YVES MILON, commandeur d'Amboise, au nombre des défenseurs de Rhodes, en 1480. (Voy. t. I, p. 399, art. Bertrand Milon.)

CHARLES CHAPPERON, au nombre des défenseurs de Rhodes, en 1480. Rolland Chapperon, chevalier, sr des Savenières, paroisse d'Anetz, évêché de Nantes, est mentionné dans la réformation de 1427.

1486. N. DE CHASTEIGNER, commandeur de la Feuillée et du Palacret. Ce chevalier appartenait probablement à une maison de Bretagne connue depuis Hubelin Chasteigner, sr de Bougon, paroisse de Bouguenais, près Nantes, en 1258, et qui appartenait sans doute à une branche des Chasteigner du Poitou, qui porte *d'or au lion léopardé.*

Digitized by Google

1500. FRANÇOIS DE KERBOURIC, commandeur de Moulins, en Bourbonnais. D'après un sceau de 1307, gravé dans les *Planches* de D. Morice, les armes de Rolland de Kerbouric étaient *un lion;* François fut chevalier de Malte, en 1577.

1502. ANTOINE DE BROSSE quitta, en 1502, l'ordre de Rhodes pour épouser Jeanne de la Raye, dame de Crotz. (D. Morice, *Généalogie des comtes de Penthièvre.*) Antoine de Brosse descendait de Jean de Brosse, sr de Boussac, maréchal de France, dont le fils, nommé aussi Jean, épousa Nicole de Blois, dite de Bretagne, comtesse de Penthièvre.

1510. TRISTAN DE LANGUÉOUEZ, commandeur du Saint-Esprit d'Auray. (Voy. art. Jean de Languéouëz, p. 339.)

GUILLAUME DE KERALIO, tué au siége de Rhodes, en 1522. On trouve dans les *Preuves* de D. Morice, un Guillaume de Keralio, écuyer du duc, en 1420.

1512. JEAN DE CAHIDEUC entra en 1512 dans l'ordre de Rhodes, et se trouva à Rhodes quand cette ville fut prise par Soliman, en 1522; il devint ensuite commandeur de la Guerche et du Temple. La maison de Cahideuc a produit à la réformation de 1668 une généalogie remontant à Jean de Cahideuc, qui vivait vers l'an 1200; Robert se croisa en 1248; autre Robert était, en 1426, homme d'armes de la compagnie de Guy de Laval, sire du Gavre; Guillaume figure parmi les hommes d'armes de la compagnie de Guillaume de Rosnyvinen, en 1452; Arthur fut, en 1615, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre; Emmanuel-Auguste, comte du Bois de la Motte, était vice-amiral et grand'croix de Saint-Louis, en 1762. Un membre

Digitized by Google

de cette maison a été admis aux honneurs de la cour en 1780. (D. Morice, du Paz, *Nob.* de Courcy.)

1513. N. DE FONTLEBON, au nombre des défenseurs de Rhodes, en 1522. Une branche de la maison de Fontlebon, originaire du Poitou, s'était établie vers cette époque en Bretagne, mais nous ignorons si ce chevalier lui appartenait.

1523. PIERRE DE LA FOREST, commandeur de Ville-Dieu. Suivant Vertot, ce chevalier portait de *gueules à la croix boutonnée d'hermines.* La possession de la commanderie de Ville-Dieu, située en Bretagne, nous fait penser que Pierre de la Forest était Breton, quoique ses armes soient différentes de celles des diverses familles de la Forest de Bretagne.

PHILIPPE DE KERLEAU, commandeur de la Guerche, grand-prieur de France, en 1540.

ANTOINE APPELVOISIN ou PALAVICINI.

1524. N. D'AUBIGNÉ. (Voy. p. 13.)

JACQUES D'APPELVOISIN ou PALAVICINI.

MARC DE ROSMADEC. Suivant Vertot, il portait *palé d'argent et de gueules.* La maison de Rosmadec, une des plus illustres de Bretagne, est connue depuis le XIIe siècle. Hervé se croisa, en 1235; Yvon, chevalier, devait d'après une enquête de 1294, un chevalier d'ost au duc; Riou, chevalier, vivait en 1339. Cette maison a en outre produit des écuyers et des chambellans des ducs, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, etc.

Digitized by Google

1525. JOACHIM DU PUY DU FOU. Une branche de la maison du Puy du Fou, originaire du Poitou, s'était établie pendant le courant du XVe siècle en Bretagne, où elle possédait plusieurs terres, entre autres celle du Bourneau, située dans l'évêché de Nantes. Nous ignorons si Joachim du Puy du Fou appartenait à celle de Bretagne. (Voy. art. Pierre du Puy du Fou, année 1489.)

FRANÇOIS DE LA BOUEXIÈRE, du diocèse de Tréguier, portait, suivant Vertot, *de gueules à sept annelets d'or, 3, 3, 1, au lambel de même.*

1526. JEAN TOURNEMINE, de la Hunaudaye, commandeur de Ville-Dieu.

ROLLAND DE KERMENEC.

N. BREHET, de la Lande. Olivier Brehet prêta serment de fidélité au duc, parmi les nobles de Tréguier.

1528. NICOLAS TOURNEMINE. Suivant Vertot, il portait, comme Jean Tournemine, précédemment mentionné, *écartelé d'or et d'azur.*

1531. N. DU BOT. Il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne.

Nous avons dû arrêter, d'après le plan de notre ouvrage, qui ne concerne que les chevaliers du duché de Bretagne, notre liste des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à l'année 1532, époque de la réunion de la Bretagne à la France.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

GARDES DES SCEAUX DE BRETAGNE

Quoique les gardes des sceaux ne puissent pas être mis au nombre des grands officiers du duché de Bretagne, puisque leurs fonctions étaient inférieures à celles des vice-chanceliers, cependant, comme elles étaient très-importantes, puisque le garde des sceaux avait la garde du scel du duc, et scellait ses lettres patentes en présence du chancelier ou du vice-chancelier, nous avons cru devoir consacrer à ces officiers un chapitre particulier, regrettant qu'il en ait été fait peu mention dans les histoires de Bretagne, ce qui ne nous permet que de citer quelques-uns d'entre eux.

1421. BERTRAND HUCHET est qualifié secrétaire d'État, garde des sceaux du duc et son ambassadeur en Angleterre, dans la généalogie produite en 1669, devant les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne. Si nous consul-

Digitized by Google

tons les *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice, nous y voyons que Bertrand Huchet figure avec le titre de secrétaire du duc et de premier secrétaire du comte de Montfort dans la *Revue des ordonnances de l'hôtel du duc*, à la date de 1421. La qualité de secrétaire du duc lui est également donnée dans un compte de l'an 1426, de Jean Dronyou, trésorier, et dans diverses lettres du duc des années 1435 et 1442. Une de ces lettres du 12 avril 1442 nous apprend que le duc envoya Bertrand Huchet, son secrétaire, vers le comte de Stanfort, pour régler quelques contestations survenues entre un serviteur de ce seigneur et quelques sujets du duc. Bertrand Huchet épousa Jeanne, dame de la Bédayère.

On trouve aussi dans les *Preuves* précitées un Guillaume Huchet au nombre des dix écuyers de la compagnie de Pierre de Castellan, en 1418[1]. Jean Huchet de Langouët fut reçu chevalier de Malte, en 1646; Briand Huchet, s^r de Kerbiquet, de Langouët et du Plessis-Cintré, fut créé chevalier de l'ordre du roi, en 1648. Cette maison, dont un membre a été admis, en 1784, aux honneurs de la cour, a en outre produit des procureurs généraux et des conseillers au Parlement de Bretagne. (D. Morice. *Armorial* de d'Hozier. *Nob.* de Courcy et de la Grasserie.)

1450. EON BAUDOUIN, garde des sceaux de Bretagne, homme plein d'honneur et de probité, rapporte D. Taillandier, continuateur de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, refusa de sceller la sentence de mort de l'infortuné Gilles de Bretagne. Le chancelier Louis de Rohan, s^r de

[1] Dans une montre de l'an 1375, Perrot de Castellan ou de Catelan, figure parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson; Pierre et Yvon servaient, le premier, avec quinze écuyers, et le second, avec seize écuyers, en 1418. La maison de Catelan a produit en outre, des chevaliers et des commandeurs de Malte, des chevaliers de Saint-Lazare, des pages du roi, des évêques, etc.

Digitized by Google

Guémené-Guingamp, qui avait épousé la nièce d'Arthur de Montauban, ennemi mortel de ce malheureux prince, priva Baudouin de son office, et scella lui-même l'arrêt de mort. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Baudouin, mais nous ignorons à laquelle Eon Baudouin appartenait.

1457. OLIVIER LE MAIGNAN, nom orthographié par erreur Le Manigan dans les *Preuves* de D. Morice, fut institué garde des sceaux le 10 avril 1457, d'après les registres de la chancellerie. La famille Le Maignan, dont les branches principales sont celles de l'Ecorse et de la Verrie, est connue depuis le XIVe siècle ; Olivier Le Maignan était chanoine de Tours, en 1388 ; Rolland figure parmi les gens d'armes qui accompagnèrent le duc en France, en 1418 ; Jean fut bouteiller de la duchesse, en 1451.

Le roi Charles VIII, ayant aboli, en 1498, la chancellerie de Bretagne, institua pour gouverneur de la chancellerie et garde du scel Philippe de Montauban, chevalier, s^{r} de Sens, précédemment chancelier. Le roi conserva néanmoins l'office de vice-chancelier auquel fut attaché la garde du scel. Ces vice-chanceliers furent Guillaume Guéguen, abbé de Redon, de 1491 à 1512 ; Jean Berthelot, en 1512 ; Jean Briçonnet, en 1524, et Louis des Déserts, conseiller du roi, président à la cour du Parlement de Bretagne, garde-scel, qui remplit, en 1532, les fonctions de vice-chancelier au couronnement du duc François III, dauphin de France, à Rennes. (Voy. ch. vice-chanceliers, t. I, p. 386.)

Digitized by Google

ORIGINES

DE LA NOBLESSE FRANÇAISE

DES DIVERSES SORTES DE NOBLESSE

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit dans le premier volume de cet ouvrage sur l'origine de la noblesse française, qui date du règne de Charles le Chauve. Ce fut sous son règne que la noblesse franque se tranforma en noblesse féodale par suite de l'hérédité des fiefs, qui fut sanctionnée par une ordonnance de ce prince. Dès lors, toutes les terres de France se trouvèrent partagées en deux catégories : les terres nobles dont les possesseurs étaient astreints à un service militaire déterminé et à l'hommage envers leur seigneur supérieur, et les terres roturières possédées par des serfs ou par des gens inhabiles au métier des armes, terres qui furent seulement grevées de certaines servitudes et de redevances. Les possesseurs héréditaires des terres nobles firent partie de la noblesse et les autres du peuple.

Digitized by Google

« La France, dit Châteaubriand [1], était alors une république aristocratique fédérative reconnaissant le roi pour chef. Cette aristocratie était sans peuple : tout était esclave ou serf. Le servage n'avait point encore englouti la servitude: le bourgeois n'était pas encore né; l'ouvrier et le marchand appartenaient encore à des maîtres dans les ateliers des abbayes et des seigneuries; la moyenne propriété n'avait point encore reparu ; de sorte que cette monarchie (aristocratie de droit et de nom) était de fait une véritable démocratie, car tous les membres de cette société étaient égaux ou le croyaient être. On ne rencontrait point au-dessous de l'aristocratie cette classe distincte et plébéienne qui, par l'infériorité relative du sang, fixe la nature du pouvoir qui la domine. Voilà pourquoi les chroniques de ce temps ne parlent jamais du *peuple* : on s'enquiert de ce peuple; on est tenté de croire que les historiens l'ont caché, qu'en fouillant des chartes on le déterrera, qu'on découvrira une nation française inconnue, laquelle agissait, administrait, gagnait les batailles, et dont on a enseveli la mémoire. Après bien des recherches, on ne trouve rien, parce qu'il n'y a rien, et que cette aristocratie sans peuple est à cette époque la véritable nation française. »

Il ne faudrait pas inférer de ces réflexions de Châteaubriand que, du temps des rois Francs, aucun homme du peuple ne fût parvenu à la noblesse et même à la souveraineté. L'histoire en cite plusieurs, entre autres Tertullus, auquel Charles le Chauve inféoda le comté d'Anjou. Mais à partir du règne de ce prince, lorsque le système féodal eut reçu tout son développement et que la noblesse devenue indépendante eut formé une classe complétement distincte du peuple, des faits semblables durent rarement se produire,

[1] *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, par Châteaubriand.

Digitized by Google

et il est présumable que les terres inféodées se perpétuèrent dans les mêmes familles, ou ne passèrent que dans d'autres familles faisant également partie de la noblesse.

Mais cet état de choses subit à l'époque des croisades de grandes modifications. Entraînées par le désir de délivrer la terre sainte et le tombeau du Christ du joug des infidèles, des populations entières prirent part aux expéditions d'outre-mer. Or, si le voyage était peu coûteux pour l'homme du peuple presque sans armes et emportant tout son avoir avec lui, il n'en était pas de même pour les seigneurs dont l'équipement et celui de leurs hommes d'armes étaient très-dispendieux; de plus, chacun faisait consister son honneur à paraître à la croisade avec la plus grande magnificence. Il fallait donc trouver de l'argent, et pour se le procurer, les nobles commencèrent à engager leurs terres, et ensuite par les vendre. Mais comme il s'en trouvait peu parmi eux pour les acheter, parce que la plupart avaient pris part à la croisade, il fallut avoir recours à ceux qui détenaient l'argent, c'est-à-dire aux hommes de négoce. Ceux-ci achetèrent les terres des seigneurs, mais il ne faudrait pas croire, qu'en vertu de ces achats, ils devinrent de suite les égaux de ceux dont ils étaient naguère les humbles vassaux. Comment en effet supposer que des chevaliers fiers de leurs exploits et de leur naissance pussent consentir à fléchir le genou devant un parvenu inhabile au métier des armes? Le livre des *Olim* de M. le comte Beugnot nous apprend que plusieurs seigneurs refusèrent de rendre hommage à ces enrichis par la finance. Ces acquéreurs durent donc se contenter des revenus et des redevances, de ce qu'on appelait les droits utiles, et c'était déjà beaucoup. D'un autre côté, les possesseurs de fiefs nobles étaient astreints au service militaire, et comme ces nouveaux acquéreurs ne pouvaient pas se faire remplacer par des gentils-

Digitized by Google

hommes, parce que ces derniers étaient tous à la guerre [1], le non-noble fut obligé de servir lui-même dans l'appareil voulu par l'importance de son fief. Or, le droit de porter les armes a toujours été l'apanage des hommes libres, et de ce droit à la noblesse, dans ce temps-là, il n'y avait qu'un pas. Il arriva donc, qu'après quelques générations, les descendants de ces acquéreurs de fiefs, s'étant trouvés dans les guerres de leur temps continuellement mêlés avec les nobles, finirent par être confondus avec eux.

C'est ce que nous apprennent les *Établissements* de saint Louis, recueil des anciennes coutumes du royaume. On y voit *que la noblesse s'acquiert par la tierce-foi, c'est-à-dire qu'un roturier acquérant un fief noble, ses descendants deviennent nobles au troisième hommage du même fief* [1]. Cette sorte d'anoblissement rentrait dans la catégorie des anciennes inféodations. Mais quand l'ardeur des croisades se fut calmée, les seigneurs vendirent leurs terres le moins qu'ils purent, de sorte que les acquisitions de fiefs nobles par les roturiers devinrent assez rares, et cela d'autant plus que les rois de France, qui à la fin du XIIIe siècle avaient imaginé d'anoblir par lettres patentes leurs sujets, ne pouvaient pas leur laisser, sans leur imposer aucune condition, le droit de s'anoblir eux-mêmes [2]. Ils frappèrent donc l'acquisition des fiefs nobles par les non-nobles d'un droit de finance appelé droit de franc fief, et même confisquèrent quelquefois ces fiefs, quand ils avaient été achetés sans leur permission. Nous voyons dans une ordonnance du roi Charles VI, du 11 février 1385, la mention sui-

[1] Les montres féodales bretonnes du XVe siècle nous apprennent que le possesseur non noble d'un fief noble devait se faire remplacer par un gentilhomme, s'il ne servait pas lui-même.

[2] Les anoblissements par lettres ne paraissent pas avoir été en usage en Bretagne avant le XVe siècle ; mais dans le courant de ce siècle, nos ducs en accordèrent beaucoup.

Digitized by Google

vante : *Les non-nobles qui sans le consentement de nous ou de nos prédécesseurs auront acquis depuis le temps de quarante ans ança, des fiefs, arrière-fiefs, etc., dans notre censive, seront contraints de les mettre hors de leurs mains, sans fraude, dedans un an, pendant lequel ils en jouiront sans préjudice de nous ; et celui an passé, s'ils ne les ont mises hors, les choses demorront et demeurent dès maintenant pour lors en notre dite main, sans ce que lesdites gens non nobles en puissent rien prendre ; mais en seront tous les fruits, profits, revenus et émoluments levés et appliqués à nous et à notre profit sans déport, tant qu'il apert icelles choses être en vérité mises hors des mains desdits non nobles.*

Pendant que les rois de France étaient si rigoureux à l'égard des non-nobles acquéreurs de fiefs nobles, ils accordaient aux bourgeois de certaines villes, entre autres à ceux de Paris, des priviléges équivalents à ceux dont jouissait la noblesse. Ainsi, par ordonnance du 9 avril 1371, le roi Charles V maintenait les bourgeois de Paris dans l'exemption des droits de francs-fiefs, et dans le droit de faire porter à leurs chevaux des freins dorés et autres ornements appartenant à l'ordre de chevalerie, et avec ce, de prendre chevalerie armée, comme nobles de lignée et de lignage du royaume. On voit par cet aperçu le chemin qu'avait parcouru la bourgeoisie depuis le règne de saint Louis, pendant lequel, d'après une ordonnance de l'an 1270, *nul ne pouvait être chevalier s'il n'était gentilhomme de parage* (du côté paternel), *autrement le roi ou le baron avait droit de lui couper les éperons sur un fumier.* Louis XI augmenta les priviléges des bourgeois de Paris, en les dispensant par son ordonnance du 14 novembre 1465, du service du ban et arrière-ban. Ces priviléges étaient plus considérables que ceux dont jouissaient les nobles du

Digitized by Google

royaume dont les fiefs étaient confisqués, s'ils manquaient au service militaire auquel ils étaient obligés.

On pourrait conclure de l'ordonnance du roi Henri III, du mois de mai 1579, qu'antérieurement les fiefs nobles anoblissaient leurs possesseurs. On y voit, en effet, *que les roturiers ou non nobles achetant fiefs nobles ne seront pour ce anoblis, ni mis au rang des nobles, de quelque revenu que soient les fiefs par eux acquis* [1]. Mais il serait possible que cette ordonnance ne fût que le renouvellement d'anciennes ordonnances, et qu'elle eût plutôt pour but d'arrêter un nouveau genre d'usurpation, que d'abolir un usage auparavant existant. Beaucoup de gens, en effet, à l'occasion des guerres de religion, avaient porté les armes, et cherchaient, sous ce prétexte, et aussi parce qu'ils possédaient des fiefs nobles, à s'incorporer à la noblesse.

A cette ordonnance de Henri III, on pourrait opposer celle de Louis XI, de l'an 1463, dite des francs-fiefs, par laquelle il anoblit tous les non-nobles de Normandie, possédant fiefs nobles, ne trouvant pas convenable que des terres de cette nature fussent possédées par des gens qui ne fussent pas nobles. Nous voyons aussi que les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668, refusèrent d'admettre comme preuves de noblesse les comparutions aux montres féodales, parce que, disaient-

[1] Les non-nobles possédant des fiefs nobles érigés en dignités ne pouvaient en prendre le titre, sans l'autorisation du roi. Autrefois on ne prenait le titre d'une terre, seigneurie, comté, ou baronnie, que lorsqu'on en était le possesseur, et par la vente de cette terre, le titre en passait à l'acquéreur, pourvu qu'il fût gentilhomme. Quand les rois de France eurent commencé à faire des érections de terres en marquisats, comtés ou baronnies, ils changèrent cette législation, et voulurent que tout acquéreur d'une terre érigée en dignité ne pût en prendre le titre, sans de nouvelles lettres patentes. Mais cette ordonnance ne fut pas observée, et l'on vit se produire ce fait bizarre de la vente successive d'une terre en procurer le titre à ses possesseurs différents, qui tous ne manquaient pas de le conserver. A cet abus il s'en joignit bien d'autres; aussi un généalogiste du siècle dernier disait-il qu'il y avait en France huit mille marquis, comtes ou barons, dont deux mille au plus l'étaient d'une manière légitime; que dirait-il aujourd'hui s'il revenait au monde?

Digitized by Google

ils, les roturiers possédant fiefs nobles y étaient convoqués comme les gentilshommes.

Le fait était vrai, mais le nombre de ces non-nobles était bien moins considérable que le supposaient ces commissaires. L'acquisition des fiefs nobles par les roturiers a toujours été, en effet, en Bretagne, de la part de nos ducs, l'objet de mesures restrictives. Dans une ordonnance du duc Jean II, de l'an 1294, il est spécifié : *Quod nullus burgensis non gentilis, seu homo roturarius, non possit emere feodos gentiles, nec se crescere in eisdem.* L'expression *burgensis non gentilis* désigne le bourgeois qui ne serait pas gentilhomme, car il y avait des nobles qui habitaient des villes où ils avaient acquis le droit de bourgeoisie.

La Roque dit que les Bretons prétendent que le mot de franc-fief était inconnu chez eux, du moins au temps des ducs de Bretagne, et que les roturiers n'y pouvaient acquérir des fiefs, autrement le prix en était acquis au duc. Il cite à ce sujet une ordonnance de l'an 1421, du duc Jean V, qui défend aux non-nobles d'acquérir des fiefs nobles, sous peine d'être privés desdits fiefs, dont le prix appartiendra au duc. On voit aussi, dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, qu'en 1450, le duc Pierre II défendit aux non-nobles d'acheter des fiefs nobles, à peine de proscription et de bannissement. Louis XII abrogea cette loi, en 1503, et François Ier la rétablit, en 1535 ; mais, pressé par le besoin d'argent, il reçut ensuite une infinité de roturiers à composition. Malgré d'autres ordonnances restrictives que nous pourrions citer, il est certain que la possession d'un fief par un non-noble, jointe à un service militaire permanent, a introduit la noblesse dans plusieurs familles, et nous trouvons que ce mode d'anoblissement, renouvelé des anciennes inféodations, est un des plus honorables entre tous.

Digitized by Google

Pour récompenser les services de leurs sujets, et aussi pour rendre ceux qui étaient revêtus d'offices royaux plus respectables aux yeux des peuples, les rois de France ne se bornèrent pas à accorder des anoblissements au moyen de lettres patentes, mais de plus, ils créèrent une infinité de charges vénales qui conféraient la noblesse, de sorte qu'on peut dire qu'elle était à la portée de tout le monde. De cette manière les rois de France eurent une noblesse à eux, et portèrent un rude coup au système de la féodalité, auquel mit fin l'établissement des armées permanentes.

A partir de cette époque, la déchéance de l'ancienne noblesse fut rapide, surtout en Bretagne. Outrés de ce que, malgré le pacte d'union consenti avec la France, la plupart des charges du duché avaient été données à des Français, beaucoup de gentilshommes bretons, surtout parmi ceux qui n'appartenaient pas aux plus puissantes familles, qui depuis longtemps étaient devenues françaises, ne voulurent pas servir la France, et vécurent obscurément dans leurs terres, se contentant de comparaître aux montres de leur province, quand ils y étaient convoqués, et encore souvent y faisaient-ils défaut ; de là le grand nombre de défaillants que l'on remarque dans les procès-verbaux de ces montres. D'un autre côté, ne voulant pas se mésallier, ni faire dormir leur noblesse [1] en embrassant une profession incompatible avec elle, ils finissaient par être réduits à cultiver eux-mêmes ce qui leur restait des champs paternels. Plantant leur épée à l'extrémité d'un sillon, ils indiquaient par là qu'ils conservaient intactes les prérogatives de leur race. Plusieurs même se rendaient aux États en habit rustique,

[1] En Bretagne, la noblesse de race ne pouvait pas se perdre, même par désistement; quand un gentilhomme, par suite de l'exercice d'un métier mercantile, dérogeait à sa noblesse, on disait que pendant ce temps-là elle dormait. Ceux qui voulaient faire les choses en conscience, déposaient leur épée au Parlement quand ils voulaient faire le commerce, et venaient ensuite la reprendre.

Digitized by Google

et prenaient part, comme les autres gentilshommes, aux repas donnés à la noblesse par le président des États. Peu de temps avant la révolution, à l'un de ces banquets, un seigneur français de haut parage se permit des moqueries inconvenantes au sujet de ces déshérités de la fortune, mais non de l'honneur, qu'il appelait des fouetteurs de lièvres. L'un d'eux se fâcha et provoqua l'insulteur. On descendit dans la cour de l'hôtel, où le duel eut lieu aux flambeaux. Au grand plaisir des Bretons, la victoire se déclara pour le vengeur des fouetteurs de lièvres.

Revenons aux charges anoblissantes. Il ne faudrait pas croire que leurs acquéreurs devinssent, *ipso facto*, les égaux des gentilshommes, car la plupart de ces offices ne conféraient la noblesse qu'au premier degré, et encore fallait-il que leurs possesseurs les eussent exercés pendant vingt ans, ou fussent morts en charge. Ce n'était, au reste, qu'après trois générations, temps regardé en général comme nécessaire pour établir une noblesse de race, que les descendants de ces anoblis étaient admis à partager noblement. Quand les acquéreurs d'offices vénaux les avaient exercés pendant vingt années, ils se faisaient délivrer des lettres *d'honneur* ou *de vétérance*, qui indiquaient qu'ils avaient rempli les conditions exigées. Cela ne les empêchait pas, même auparavant, de prendre au siècle dernier, dans tous les contrats qu'ils passaient, la qualité de chevalier, tandis que les représentants des plus nobles maisons de Bretagne se contentaient du titre d'écuyer qu'avaient porté leurs pères.

Il faut bien remarquer qu'un titre nobiliaire quelconque pris dans divers actes, même pendant quelques générations, est insuffisant pour prouver la noblesse, à moins que ce titre n'ait été pris, sans exception aucune, dans tous les contrats où ceux qui y figuraient auraient eu le droit de le

Digitized by Google

contester. Un seul acte où les qualités nobiliaires eussent été omises, suffisait pour infirmer la noblesse. Chaque degré devait être en outre appuyé d'un partage noble, pierre de touche de la noblesse. Le jurisconsulte Hévin cite dans un de ses ouvrages un arrêt du Parlement de Bretagne, relatif à des contestations qui s'étaient élevées entre les membres d'une famille nantaise, dont les uns voulaient partager noblement, comme nobles, et les autres roturièrement, comme roturiers. L'arrêt précité mit fin à cette contestation, en déclarant que cette famille avait acquis la noblesse par les charges de la mairie et de l'échevinage de Nantes. Par suite de ces conditions, quelquefois difficiles à remplir, on conçoit qu'il existe une multitude de familles qui ont des prétentions à la noblesse, sans pouvoir les justifier suffisamment, et sur la position nobiliaire desquelles existe la plus grande incertitude [1]. On peut donc en conclure que l'on ne peut véritablement considérer légalement comme nobles, que les familles qui ont obtenu des arrêts de maintenue de noblesse à la réformation générale de la noblesse, en 1668, ou postérieurement, ou qui ont reçu des lettres d'anoblissement.

Les origines de la noblesse sont, comme on le voit, fort diverses; aussi a-t-il toujours existé parmi elle des catégories. La première de toutes ces noblesses est celle d'an-

[1] Parmi les charges anoblissantes, nous citerons les suivantes: Secrétaires du roi; — Trésoriers et payeurs des gages des officiers de la chancellerie de Bretagne; — Auditeurs, contrôleurs et autres officiers servant dans la chancellerie près le Parlement de Bretagne; — Parlement de Bretagne: présidents, conseillers, etc., (un grand nombre d'officiers de ce Parlement appartenaient aux plus anciennes familles de Bretagne); — Cour des Comptes: présidents, maîtres, correcteurs et auditeurs; — Grand conseil; — Bureau des Finances; — Mairie et échevinage de Nantes. — Louis XV établit une noblesse militaire. D'après son édit de 1750, tous officiers généraux non nobles seront anoblis; tout officier ayant vingt ans de services non interrompus, dont vingt ans dans la commission de capitaine, et qui aura été décoré de l'ordre militaire de Saint-Louis, acquerra la noblesse, si son père et son aïeul ont été aussi capitaines dans les armées de Sa Majesté, et chevaliers de Saint-Louis.

Digitized by Google

cienne chevalerie, dont le principe est inconnu et remonte aux premiers temps de la féodalité. Pour être admis aux honneurs de la cour, il fallait faire preuve de noblesse d'ancienne chevalerie. Le roi exemptait néanmoins des preuves de cour les descendants des maréchaux de France, des chevaliers des ordres du roi, les ministres et les personnes qu'il jugeait à propos d'admettre, en les dispensant de faire leurs preuves, ce qui se voyait très-rarement. Mais comme les filiations régulières par titres étaient fort difficiles à établir au delà de l'an 1400, les preuves furent arrêtées à cette époque, toutefois sans anoblissement connu. Mais la plupart des familles qui ont fait leurs preuves les ont remontées au delà. En proscrivant des honneurs de la cour, sauf les exceptions que nous avons indiquées, les familles anoblies, les rois de France reconnaissaient implicitement que leur origine n'était pas distincte de celle de leur noblesse, et qu'ils n'étaient que *primi inter pares.* C'est pour ce motif que François Ier jurait par sa *foi de gentilhomme,* et qu'Henri IV, en faisant l'ouverture des États de Rouen, disait : *Si je faisais gloire de passer pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici de plus belles paroles que de bonnes volontés ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus relevé que de bien parler. J'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de la France : déjà par la faveur du ciel, et par le conseil de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, dont je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant le plus beau titre que nous possédions,* etc.

Les preuves requises pour l'admission parmi les pages du roi devaient remonter à l'an 1550, sans anoblissement connu ; mais cette clause n'était pas rigoureusement exigée. Quatre degrés de noblesse étaient considérés comme néces-

Digitized by Google

saires pour faire un véritable gentilhomme. Les preuves de noblesse variaient au reste beaucoup pour l'admission dans les ordres de chevalerie et dans les chapitres nobles [1]. Dans les uns les preuves se faisaient par degrés, et dans les autres par quartiers. Ces dernières, quoique n'exigeant pas souvent une noblesse ancienne, étaient les plus difficiles à faire, par l'obligation de ne présenter, en remontant les générations, que des alliances nobles. Dans cette preuve, chaque degré produit deux quartiers, deux degrés quatre quartiers, etc.; en effet, le présenté produit son père et sa mère, puis le père et la mère de son père, et le père et la mère de sa mère; il passe ensuite à ses bisaïeux paternels et maternels pour lesquels il procède de même. De cette façon, deux degrés produisent quatre quartiers, trois degrés huit quartiers, quatre degrés seize quartiers, cinq degrés trente-deux quartiers. Il était rare qu'on exigeât des preuves plus considérables que celles de trente-deux quartiers. La progression qui se fait dans la production des quartiers, par rapport aux degrés, est celle que l'on nomme géométrique. Par cette progression on arrive à des calculs vraiment incroyables au premier abord. Ainsi, par exemple, le roi Louis XVIII, étant au vingt-neuvième degré de Robert le Fort, son vingt-sixième aïeul, produit 268,435,436 quartiers. Quelques-unes de ces preuves de noblesse étaient difficiles à faire; pour le chapitre de Saint-Pierre et de Saint-Chef de Vienne (Dauphiné), il fallait produire neuf degrés du côté paternel, et autant du côté maternel; pour Neuville, neuf degrés paternels; pour Alix (chapitre noble de femmes), huit degrés paternels, sans anoblissement, et

[1] M. Briant de Laubrière, dans l'avant-propos de son *Armorial de Bretagne*, a donné un tableau des principales preuves de noblesse qui se faisaient en France. Il est regrettable que cet *Armorial* soit si incomplet, et qu'il ne contienne pas les noms d'un grand nombre de familles anciennes et illustres de Bretagne, éteintes avant la réformation de 1668.

Digitized by Google

trois degrés maternels; pour Bouxières-aux-Dames (chapitre noble de femmes), preuve de noblesse d'ancienne chevalerie.

On voit que, dans ces preuves de noblesse, l'ancienneté de la race était tout et le titre rien. Les priviléges de la noblesse augmentaient en raison de son antiquité. Ainsi, un anobli, eût-il été duc, aurait été exclu de tous les ordres de chevalerie et des chapitres nobles; l'entrée aux États de sa province lui eût été interdite; en un mot, il n'eût guère été plus qu'un simple bourgeois.

Nous terminerons nos *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne* en rappelant ces paroles de Charles-Quint, qui font bien connaître l'estime dans laquelle il tenait la noblesse de sang ou de race: *Je puis faire de qui il me plaît un duc ou un comte, mais le sang seul peut faire un gentilhomme.*

FIN DU SECOND VOLUME

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME PREMIER

Page 98, ligne 26, *ajoutez* : Mais aux 97 bannières et bacheleries que nous venons de citer il faut ajouter la bannière de Rostrenen qui, en 1451, appartenait au sire du Pont-l'Abbé, lequel figura aux États tenus à Vannes la même année, en qualité de sire du Pont (Pont-l'Abbé) et de Rostrenen. C'est donc à 98 qu'il faut porter le nombre des bannières et des bacheleries de Bretagne, au XVe siècle.

Page 276, ligne 9, article Pierre de Rohan, 1476, *ajoutez :* Il serait peut-être difficile de prouver par titres authentiques que la maison de Rohan remonte, ainsi que l'a indiqué D. Morice, dans la généalogie qu'il a donnée des comtes de Rennes et de Vannes, à Nominoë, roi de Bretagne, en 850 ; mais il paraît certain, d'après du Paz, le Laboureur et Gallet, que les

Digitized by Google

vicomtes de Rohan descendent de Juthaël, fils puîné de Conan le Tort, comte de Rennes, qui fut le premier comte de Porhoët. Cette origine n'est pas plus noble que celle des comtes de Vannes, de Nantes, de Léon, de Cornouailles, de Penthièvre, etc., issus également des princes bretons qui s'étaient partagé le territoire de l'Armorique ; mais, néanmoins, la maison de Rohan a toujours été considérée comme la plus illustre de ces races et la première après celle des souverains. On ne conçoit donc pas ce reproche adressé à D. Morice de n'avoir entrepris son *Histoire de Bretagne* que pour donner une origine princière aux Rohan.

GRANDS ÉCHANSONS DE FRANCE

Page 314, ligne 29, *ajoutez :* Le P. Anselme, dans le chapitre qu'il a consacré aux grands échansons de France, ainsi qu'aux premiers échansons du roi, n'a pas mentionné parmi ces derniers Yves du Fou, qui fut aussi grand veneur. Cependant, dans la notice relative à Yves du Fou, grand veneur, il rapporte qu'il fut premier échanson du roi, ainsi que le constate un compte de Matthieu Beauvallet, de septembre 1464. Nous avons cru devoir, d'après cette mention, comprendre Yves du Fou au nombre des premiers échansons.

Le P. Anselme a omis aussi parmi les grands échansons Louis de Rohan, s^r de Guémené, qui fut grand échanson de France, en 1498.

VICE-CHANCELIERS DE BRETAGNE

Page 387, ligne 1, *au lieu de :* Yves de Pontual, *lisez :* Yves de Pontsal, évêque de Vannes, vice-chancelier de Bretagne, reçut en 1450, de Jean Prigent, évêque de Saint-Brieuc, le dépôt des chartes de Bretagne, dont il avait la garde. (Arch. Loire-Inf.)

Digitized by Google

Page 389, ligne 25, *ajoutez :* 1468. Jean de Romillé, vice-chancelier de Bretagne, et Olivier du Breil, sénéchal de Nantes, furent chargés par le duc de Bretagne, par lettres du 2 avril 1468, de ratifier les conventions relatives à un secours de trois mille archers que lui avait promis le roi d'Angleterre. (Archives de la Loire-Inférieure. Liasse 122, cassette 48.)

Philippe de Commines rapporte que Jean de Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui était Normand, fut envoyé, en 1464, en ambassade auprès du comte de Charolais. Une branche de la maison de Romillé ou de Romilley, qui a produit un compagnon de Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre, en 1066, dans la personne de Robert de Romillé, était établie en Bretagne dès le XIIe siècle, car nous voyons figurer Geoffroi de Romillé parmi les témoins de la fondation de l'abbaye de la Meilleraye par Hamon le Bigot et Alain de Maisdon, en 1142. La maison de Romillé a produit un premier écuyer du roi Charles VI, en 1400, des écuyers des ducs de Bretagne, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des chevaliers de Malte, etc. (D. Morice. Arrêt de la réformation de 1668. *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles de France,* par Lainé. *Nob.* de Courcy.)

MAITRES D'HOTEL DES DUCS

Page 410, ligne 11, article Geoffroi de Pont-Blanc, *au lieu de :* 1346, *lisez :* 1357, *et effacez :* Fut tué au siége de Lannion, en 1346. Ce fut un autre Geoffroi de Pontblanc qui périt à ce siége. (D. Morice. *Pr.*)

Page 410, *ajoutez :* 1381. Prégent de Trélever, chevalier, écuyer du duc, fut aussi son maître d'hôtel. (Arch. de la Loire-Inférieure. D. Morice.)

Page 410, *ajoutez :* Pierre Meschinot, maître d'hôtel des ducs

Digitized by Google

Pierre II, Arthur III, François II et de la duchesse Anne, poète dont les œuvres ont été imprimées à Nantes en 1493. (*Nob.* de Courcy.)

Page 414, *ajoutez:* 1480. Jehannot de la Salle. (D. Morice. *Pr.*)

CHAMBELLANS DES DUCS

Page 424, ligne 22, *au lieu de:* Arthur III, *lisez:* Arthur II.

Page 424, ligne 23, *ajoutez:* 1307. André de Bodégat, chevalier, chambellan du duc, est ainsi qualifié dans une obligation de mille francs d'or qu'il souscrivit, en 1307, à ce prince pour le paiement de la jouissance de la régale de l'évêché de Saint-Brieuc. (Archives de la Loire-Inférieure. Liasse 68, cassette 24.)

Page 428, *ajoutez:* 1418. Jean de Rieux, s^r de Châteauneuf, capitaine de Saint-Malo. (D. Morice. *Pr.*)

Page 432, *ajoutez:* 1425. Mahé l'Évêque. (Arrêt de la réformation de 1669).

Page 433, *ajoutez:* 1433. Jean de Penhoët, fils de l'amiral. (D. Morice. *Pr.*).

Page 438, *ajoutez:* 1455. Tanguy de Kermavan, fils d'autre Tanguy, chambellan du duc, en 1431. (D. Morice. *Pr.*)

Page 443, *ajoutez:* 1466. Louis de Rohan, s^r de Guémené, (D. Morice. *Pr.*).

Page 443, *ajoutez:* 1466. Rolland Madeuc, s^r de Guémadeuc, créé banneret, en 1451. (D. Morice. *Pr.*)

Page 443, *ajoutez:* 1466. Plœuc (le sire de), peut-être Guillaume, qui fut présent à l'entrée solennelle de l'évêque de Quimper dans sa cathédrale, en 1481. (D. Morice. *Pr.*)

Page 444, *ajoutez:* 1470. Jean des Rames, s^r du Vigneu, chevalier. (D. Morice. *Pr.*)

Page 445, *ajoutez:* 1483. Jean, sire de Champeroux, chevalier,

Digitized by Google

chambellan du duc, et Jean Blanchet, conseiller de ce prince et procureur de Nantes, furent envoyés en ambassade vers le roi de France, en 1483. (Archives de la Loire-Inférieure. Liasse 106, cassette 39.)

Page 439, ligne 13, *au lieu de :* Guillaume de Broon, *lisez:* Jean de Broon.

Page 439, article Guillaume de Boiséon, *ajoutez:* Ce seigneur appartenait à la maison de Coëtredrez, qui prit le nom de Boiséon, ainsi que nous l'apprend la généalogie produite à la réformation de 1669 par la maison de Boiséon, et dans laquelle on lit que Margélie de Lanmeur, dite de Boiséon, épousa René de Coëtredrez, qui vivait en 1389, et dont les enfants prirent le nom de Boiséon.

GRANDS ÉCUYERS DE BRETAGNE

Page 452, *ajoutez:* 1478. Arthur d'Elbiest est qualifié grand écuyer du duc François II, dans un acte de l'an 1478, relatif à la restitution d'un droit de rachat en sa faveur, par suite du décès de Jeanne du Chastelier, sa mère. (Archives de la Loire-Inférieure. Liasse 173.)

ÉCUYERS DES DUCS

Page 458, *ajoutez:* 1359. Maurice du Parc fut écuyer et chambellan de Charles de Blois. (D. Morice. *Pr.*)

Page 458, *ajoutez:* 1378. Richard Fodrighay, aliàs Fondrighay, et Jeanne de Bazvalen, sa fiancée, furent gratifiés par le duc Jean IV, en 1378, d'une rente de 50 livres sterling établie sur la ville de Swaffham-Market. Les Fodrighay étaient originaires du comté de Richemont, possession anglaise des ducs de Bretagne, dans laquelle était situé le château de Fodrighay. (Ar-

Digitized by Google

chives de la Loire-Inférieure. Liasse 116, cassette 43). (Voy. t. II, p. 282, article Guillaume Fondrighay.)

Page 467, *ajoutez:* 1422. Yves de Kermeur. (D. Morice. *Pr.*)

Page 470, *ajoutez:* 1433. Jean de Bourgneuf, chevalier de l'Hermine. (D. Morice. *Pr.*)

Page 470, *ajoutez:* 1442. Jacquet de la Cigogne et Jean de Saint-Guédas. (D. Morice. *Pr.*)

Page 483, *ajoutez:* 1471. Gilles du Mas ou du Matz, écuyer et maître d'hôtel du duc. (D. Morice. *Pr.*)

Page 483, *ajoutez:* 1485. Louis de Saffré, écuyer et maître d'hôtel du duc. (D. Morice. *Pr.*)

Page 472, article Rolland de Lezongar, *effacez:* chevalier du Porc-Épic. Ce fut Yves de Lezongar qui fut décoré de cet ordre.

Page 475, *effacez:* Raoullet de Muzillac, mentionné précédemment.

BOUTEILLERS DES DUCS ET DES DUCHESSES

Page 514, article Jamet de Talhouët, *ajoutez :* il appartenait à la maison de Talhouët, qui porte *d'argent à trois pommes de pin versées de gueules,* et qui pense avoir la même origine que les deux autres familles de Talhouët, du même évêché, dont l'une, par suite d'alliance, a adopté les armes de Kéravéon, tandis que l'autre, pour un motif semblable, a souvent pris au lieu des siennes, celles d'Esmez. La famille de Talhouët, à laquelle appartenait Jamet, a possédé la seigneurie de Talhouët, paroisse de Pluherlin, évêché de Vannes, celles de Sévérac, de la Grationnaye, du Boisorhant, etc. Elle a produit un chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Redon, en 1577, des chevaliers de Malte, dont l'un commandeur de l'ordre, en 1637, des officiers généraux, un président à mortier, des conseillers au parlement, un pair de France, en 1819, etc. Le plus ancien du nom de Talhouët que l'on connaisse, est Payen, chevalier, croisé, en 1248.

Digitized by Google

PANETIERS DES DUCS ET DES DUCHESSES

Page 523, année 1532, *au lieu de :* Pierre de Balanzac, *lisez :* Charles de Balanzac, de la maison de Bremond d'Ars, une des plus considérables d'Angoumois. (Généalogie de la maison de Bremond d'Ars.)

DAMES ET DAMOISELLES D'HONNEUR

DES DUCHESSES ET DES PRINCESSES DE BRETAGNE.

Page 544, *ajoutez :* 1420, Marguerite Garnier, fille d'honneur de la reine de Sicile. (D. Morice. *Pr.*)

Page 549, *ajoutez :* 1457, Ysabeau la Bigaude, fille d'honneur de la duchesse Marguerite. (D. Morice. *Pr.*)

TABLE DES NOMS

Page 571, *ajoutez :* Carné (de), 31, 370, 434, 503, 511, 525.

Page 572, *ajoutez :* Cornulier-Lucinière (de), 503, 525.

Page 579, *ajoutez :* Talhouët (de), 514.

TOME DEUXIÈME

Page 49, note en italiques, *ajoutez:* Pierre de la Vieuville aurait pu aussi appartenir à une famille de Bourgogne du même nom, qui possédait au XVe siècle le fief de bannière de la Vieuville.

Digitized by Google

Page 96, ligne 4, *au lieu de :* Riall. Bourigan, *lisez :* Un des descendants de Riall. Bourigan.

Page 118, article Hervé de Sesmaisons, *ajoutez :* Un examen plus attentif de la charte de 1253, qui met Olivier Anet, mari de Bonne de Sesmaisons, en possession de la moitié de la Sauzinière, fait présumer qu'elle avait un frère. Dès lors, on conçoit que Jean de Marchillé, voulant favoriser la sœur, ait introduit dans l'acte de donation une dérogation à la manière de partager les fiefs nobles établie pour les gentilshommes.

Page 137, article Couffon, 1267. *Ajoutez :* Les terres du Kerdreux, de Kerdellec'h et de Bellevue, qui ont donné leurs noms à des branches de cette famille, sont situées dans la paroisse de Plouha. Guillaume Couffon, petit-fils d'autre Guillaume, mentionné à la réformation de 1513, parmi les nobles des paroisses de Plouha et de Pléhédel, était s^r de Kerdellec'h en 1562.

Page 159, ligne 6, *au lieu de :* Kenech, *lisez :* de Knech ou de Kernech. Cette charte de 1283, qui a été rapportée très-imparfaitement dans les *Preuves* de D. Morice, fait partie des archives de la Loire-Inférieure. *Au lieu de :* de Buech, nom écrit ainsi dans les *Preuves* précitées, *on lit :* de Knech, sans doute contraction de Kernech.

Page 176, article Bréhan, *ajoutez :* Il existe en Bretagne deux familles de Bréhan ou de Bréhant qui ont probablement la même origine. A la première, qui porte *de gueules au léopard d'argent,* appartient le comte de Plélo, ambassadeur de France en Danemark, tué au siége de Dantzick, en 1733. La seconde, qui porte *de gueules à sept macles d'or,* a produit Marie-Jacques, marquis de Bréhant, vicomte de l'Isle, maréchal de camp, inspecteur général d'infanterie, admis en 1768 aux honneurs de la cour.

Page 179, *ajoutez :* 1306. Guillaume le Borgne, chevalier, reconnut par quittance de l'an 1306, scellée de ses armes, *une bande surmontée d'un lambel,* avoir reçu quatre cent cinquante livres pour la façon de la tombe et de la sépulture de

Digitized by Google

la duchesse Blanche. (Arch. de la Loire-Inférieure, liasse 21, cassette 8.)

Page 252, *ajoutez :* 1370. Thomas Simon, chevalier, reconnut par quittance du 13 mars 1370, scellée de ses armes qui représentent *une bande chargée de....*, avoir reçu la somme de deux mille francs d'or pour ses gages. (Arch. de la Loire-Inférieure. Liasse 210, cassette 91.)

Page 395, *ajoutez :* 1431. Louis de la Tour et Guillaume de la Jumelière, sr de Martigné-Brient, chevaliers, et J. Fournier, juge ordinaire d'Angers, conseillers de la duchesse de Bretagne, donnèrent, par acte de l'an 1431, caution avec obligation de rester en otage à Nantes, jusqu'au jour où le comté de Beaufort aurait été livré. (Arch. de la Loire-Inférieure. Liasse 10, cassette 4.) Un autre acte des mêmes archives nous fait connaître que Guillaume de la Jumelière avait été capitaine du château de Beaufort. Les la Jumelière étaient originaires d'Anjou, mais ils possédaient la terre de Martigné-Briant, ainsi que celle de la Houdinière, situées toutes les deux dans l'évêché de Nantes. René de la Jumelière, sr de Martigné-Briant, chevalier, probablement fils du précédent, ratifia, en 1498, le traité d'Etaples. La maison de la Tour de Bretagne a possédé en Anjou la terre de la Tour-Landry.

CHEVALIERS DE L'HERMINE

Page 464, article Martel de Martellis, 1454. *Ajoutez :* Ce seigneur, auquel le duc Pierre II donna, en 1454, l'ordre de l'Hermine, était un chevalier de Rhodes qu'il avait cautionné par acte du 19 mars 1452, pour une somme de 2.500 livres que ce chevalier devait à un citoyen de Gênes. Cette circonstance nous fait penser que ce seigneur de Martellis pourrait bien appartenir à une famille provençale nommée de Martelli, qui portait *d'or à une fasce d'azur accompagnée en chef d'une tête et col de*

Digitized by Google

vache de gueules posée en profil. (Archives de la Loire-Inférieure. Liasse 164, cassette 65.)

CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Nous avons dit, page 499, que les preuves exigées pour l'admission dans l'ordre de Malte étaient de huit quartiers paternels et de huit quartiers maternels. C'étaient, nous apprend la Roque, les preuves usitées en France, mais elles variaient suivant les langues et les prieurés. En Italie et en Espagne on demandait quatre degrés paternels et quatre degrés maternels, et en Allemagne seize quartiers.

Un gentilhomme provençal inconnu, qui vivait, à ce que l'on suppose, en 1700, a composé sur la noblesse un manuscrit très-curieux, qui a été reproduit dans une livraison de décembre 1877, de la *Revue historique et nobiliaire.* L'auteur, qui, en sa qualité de Provençal, devait être bien renseigné sur tout ce qui concerne l'ordre de Malte, prétend que, contrairement à l'opinion généralement reçue, les preuves exigées pour l'ordre de Malte étaient beaucoup moins rigoureuses que celles qui se faisaient en France. « Depuis le commencement de ce siècle, rapporte-t-il, cet ordre demande des preuves par écrit d'une noblesse carrée de père et de mère; ce raffinement en apparence a acquis une grande réputation et respect à cet ordre ; et, dans la vérité, si leurs titres étaient bien examinés par d'habiles commissaires, la noblesse des femmes serait souvent défectueuse et on trouverait dans celle des pères et des chevaliers des origines fort communes.

» Les commandeurs qui reçoivent les preuves n'ont jamais suivi les règles générales du droit commun; ils n'ont demandé que de simples qualifications de noble et d'écuyer depuis cent ans, sans examiner si ces qualifications étaient usurpées; ils n'ont jamais bien connu la manière constante en France, en fait de noblesse, qu'il faut la posséder de toute ancienneté, ou l'avoir acquise par

Digitized by Google

un titre primordial; les simples qualifications ne servent de rien si l'on prouve la roture précédente. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne demande que des qualifications depuis cent ans; que le présenté soit noble d'auparavant ou roturier, il n'importe.

» Cette vérité a été reconnue dans la recherche des faux nobles depuis l'an 1666. La plupart des familles qui avaient, comme dit le vulgaire, le pas de Malte depuis même trois générations, n'avaient pas de titres pour être nobles en France; il ne faut donc pas regarder la chevalerie de Malte comme la meilleure preuve de la noblesse des familles, mais il faut soigneusement distinguer celles où elle se trouve à juste titre, avec celles qui n'ont acquis cette chevalerie que par les statuts de l'ordre, qui souvent sont intruses, et n'ont été reçues que par le secours de leurs alliances, encloneûres et faux titres. »

Ces réflexions fort justes nous montrent bien que toute preuve de noblesse qui n'est pas appuyée à chaque degré d'un partage noble est défectueuse; car rien n'était plus facile que d'usurper une qualité, mais le partage noble offrait plus de difficulté, car les membres d'une famille non noble n'auraient jamais consenti à se spolier volontairement pour avantager leur aîné.

Page 499 (note de la 20e ligne). C'est par erreur que nous avons avancé que Mathurin de la Boucherie, commandeur d'Arétin, en 1520, appartenait à une famille étrangère à la Bretagne, car on trouve un Roland de la Boucherie mentionné à la réformation de 1430, parmi les nobles de la paroisse de Vallet, évêché de Nantes. La terre de la Boucherie était située dans cette paroisse. Il y a donc lieu de rétablir Mathurin de la Boucherie au nombre des chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Jacques Aimer ou Aymer, commandeur de Quimper, en 1527, ne portait pas, comme nous l'avions pensé, les mêmes armes que la famille Ayimer d'Angleterre, il appartenait à une famille du Poitou.

D'après l'armorial universel de M. d'Eschavanes, la maison

Digitized by Google

de la Roche-Andry, originaire d'Angoumois, porte *losangé d'argent et de gueules, chaque losange d'argent chargé de deux fasces d'azur*. Ces armes sont celles que Vertot attribue à Jean de la Roche-Landry, commandeur de Quimper en 1527, avec cette différence qu'au lieu de *deux fasces d'azur*, il mentionne *huit burelles* sur chaque *losange;* mais cette légère modification n'indique évidemment qu'une brisure.

Pages 501 et 505, Ville-Dieu. C'est par erreur que nous avons avancé que la commanderie de Ville-Dieu était située en Bretagne, erreur qui nous a fait supposer que Pierre de la Forest, commandeur de Ville-Dieu, en 1523, aurait pu appartenir à une des familles de la Forest de Bretagne, quoique ses armes soient différentes des leurs. Il est donc bien probable que Pierre de la Forest n'était pas un des chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

En relisant plus attentivement la charte de Saint-Aubin-des-Bois, de l'an 1244, où figure Pierre de Ville-Dieu, nous avons vu que la terre dont il était commandeur y était indiquée; on lit dans cet acte que l'hébergement dont il autorise la vente est situé *in hospitali de Portu de Establehon.* Moréri nous apprend qu'Alexandre de Ville-Dieu, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui professa à l'université de Paris, en 1250, était natif de Dol, en Bretagne, et que pour ce motif, il fut surnommé *Dolensis.* Ce fait pourrait faire supposer qu'il a existé autrefois une famille de Ville-Dieu en Bretagne, mais cela n'est nullement certain, car ce nom ne figure dans aucun des ouvrages relatifs à ce pays, et le nom de Dolensis pourrait aussi s'appliquer à la Ville de Dôle, près de laquelle est située une paroisse nommée Ville-Dieu.

Page 502, article Guillaume de Boiséon, *effacez :* le nom patronymique de Guillaume de Boiséon était de Lanmeur, qu'un de ses ancêtres quitta pour prendre celui de Boiséon, *et lisez :* ce chevalier appartenait à la maison de Coëtredrez, dont un des auteurs, Hervé, épousa, en 1389, Margilie de Lanmeur, dite de Boiséon, et dont les descendants prirent le nom de Boiséon.

Digitized by Google

Page 505, *ajoutez :* année 1520. Mathurin de la Boucherie, commandeur d'Arétin.

Page 505, *effacez :* Pierre de la Forest, commandeur de Ville-Dieu, qui, d'après ce que nous avons dit précédemment, n'était probablement pas Breton.

Nous n'avons pas mentionné dans notre liste des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem les chevaliers étrangers à la Bretagne qui y ont possédé des commanderies, parce que cette possession a été purement temporaire et accidentelle.

Page 98, ligne 1, *au lieu de :* Robert de Boum, *lisez :* Robert de Boun, nom ainsi orthographié dans les *Preuves* de D. Morice, et Robert de Broun dans une charte de l'an 1209, insérée dans l'ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne.* Ce Robert de Boun ou de Broun est le même personnage que Robert de Breum, mentionné à la ligne 18 de la page 98. Les noms de Broun et de Breum sont des variations de celui de Broon ; c'est donc Robert de Broon qu'il faut lire.

Page 159, ligne 6, *ajoutez :* Les sceaux des quatre chevaliers mentionnés dans la charte précitée, représentent les armoiries suivantes :

1° Hervé de Knech (ou de Kernech) : *Un écu chargé d'un lambel.* Légende :.... *Ervei... ordif....*

2° Pierre du Faou ou du Fou (de Fago) : *Un écu chargé d'une fasce, accompagnée de trois macles.* Légende : *....etri... Fou..*

3° Alain Draen. *Un écu chargé de trois annelets.* Légende : *...Alani ... Draen...*

4° Yves Urvoy : *Un écu chargé d'un lion.* Légende : *S. Yvonis Urvoëzi....*

Il a existé en Bretagne plusieurs familles appelées du Faou ou du Fou, qui ont peut-être la même origine, quoique portant des armes différentes. Les changements d'armoiries étaient fréquents en Bretagne, ordinairement par suite d'alliances, les

Digitized by Google

maris adoptant souvent, en conservant toutefois leur nom, les armes de leurs femmes. De plus, les armoiries ayant été prises arbitrairement par les familles anciennes, il en est résulté que les armes des différentes branches d'une même famille ont été parfois différentes. On voit même quelquefois le même personnage sceller des actes avec des sceaux différents. (Voy. art. Yves du Fou, tome I, p. 314.)

Les armes de Bertrand Urvoy, écuyer, qui servait avec neuf autres écuyers de sa chambre, en 1418, représentent *un chevron chargé d'une barre.* Celles portées aujourd'hui par la famille Urvoy sont : *d'argent à trois chouettes de sable, becquées, membrées et allumées de gueules.* Le *Nobiliaire* de M. de Courcy remonte l'origine de cette famille à Étienne Urvoy, croisé, en 1248; elle a produit un chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, en 1633, un page du roi, un maréchal de camp, etc...

Page 409, ligne 3, *au lieu de:* 1365, *lisez :* 1465.

Page 118, année 1249, *ajoutez:* Payen de Talhouët et Juhel de Toulgoët, chevaliers, croisés. (Ch. de Nymocium.)

NOTE PARTICULIÈRE

COURSON. Nous n'avons trouvé aucun chevalier appartenant à la branche bretonne des Courson, mais la branche anglaise, qui doit sans doute son origine à un compagnon de Guillaume le Conquérant, a produit plusieurs personnages remarquables, parmi lesquels nous citerons Jean Courson, gentilhomme servant en Espagne, en 1367, sous la bannière du célèbre Jean Chandos, et qui fut armé chevalier par lui, ainsi que quelques autres écuyers anglais devant Vittoria, au rapport de Froissart, quelques jours avant la bataille de Navarette. C'est ici le lieu de faire remarquer que les dates indiquées dans les chroniques varient, suivant que leurs auteurs font commencer l'année au premier janvier ou

Digitized by Google

à Pâques. Ainsi, d'après Froissart, qui a adopté cette dernière date, la bataille de Montiel fut livrée au mois de mars 1368, et suivant les auteurs espagnols, en 1369. D'après les calculs des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, cette bataille et la mort de D. Pedro sont antérieures au 4 mai de l'année 1368. Nous croyons ces observations nécessaires, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir assigné des dates inexactes aux faits que nous avons rapportés.

A la branche anglaise des Courson appartiennent encore Robert, cardinal du titre de Saint-Étienne, légat du Saint-Siége, et auquel on doit les statuts de l'université de Paris, en 1215, et Girard, un des envoyés du duc de Bedfort, qui ratifia le traité de Troyes en 1427 [1].

La branche bretonne a produit Robert, croisé en 1248, des officiers généraux et des officiers de toutes armes.

[1] Froissart (édition Buchon, t. I, col. 528), rapporte que Chandos fit chevalier plusieurs écuyers de son hôtel; savoir: Cliton, Courson, Prieur, Guillaume de Ferniton, etc. Mais nous croyons avoir lu dans un autre passage de Froissart, que nous n'avons pas pu retrouver, que le prénom de Courson était Jean.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE

PRODUITS PAR LA BRETAGNE

ET DES GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE

CONNÉTABLES DE FRANCE

Tome I. Pages

1370 Bertrand du Guesclin..... 248

1380 Olivier de Clisson..... 253

1425 Arthur de Bretagne, comte de Richemont..... 258

MARÉCHAUX DE FRANCE

1397 Jean de Rieux..... 260

1417 Pierre de Rieux..... 263

1429 Gilles de Laval, sire de Retz..... 264

1439 André de Montfort, dit de Laval, sr de Lohéac..... 266

1476 Pierre de Rohan, sire de Gié..... 274

1579 Jacques Goyon, sr de Matignon..... 278

1595 Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin..... 282

1642 Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant..... 285

1651 Jacques Rouxel, comte de Grancey..... 286

1708 Charles-Auguste Goyon-Matignon, comte de Gacé.... 288

1724 Jacques-Léonor Rouxel, comte de Grancey..... 288

Digitized by Google

1730 Alain-Emmanuel de Coëtlogon, maréchal et vice-amiral de France..... 289
1758 Charles de Rohan-Soubise..... 290

MARÉCHAUX DE FRANCE

APPARTENANT A DES FAMILLES ÉTRANGÈRES A LA BRETAGNE, MAIS QUI Y ONT POSSÉDÉ DES SEIGNEURIES ET DES TERRES ÉRIGÉES EN DIGNITÉ.

1538 Claude Annebant, baron de Retz..... 292
1538 René de Montejean, vicomte de la Bellière..... »
1573 Albert de Gondy, duc de Retz..... »
1639 Charles de la Porte, duc de la Meilleraye..... 293
1643 Jean de Gassion..... »
1703 François-Louis Rousselet, marquis de Châteaurenault, comte de Crozon..... »
1741 Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de Belle-Isle... »
1745 Jean-Baptiste-Louis Andrault, marquis de Maulévrier. 294
1676 Guy-Aldonce de Durfort-Duras, duc de Lorges-Quintin..... 295
1823 Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston..... »
1830 Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte de Bourmont. »

AMIRAUX DE FRANCE

1437 André de Montfort, dit de Laval, sr de Lohéac..... 297
1439 Prégent de Coëtivy, comte de Taillebourg, sr de Retz. »
1461 Jean de Montauban, sire de Landal..... 299

Digitized by Google

GRANDS MAITRES DE FRANCE

1422 Tanguy du Chastel, prévôt de Paris..... 301
1484 François de Montfort, comte de Laval..... 304

GRANDS ÉCUYERS DE FRANCE

1454 Tanguy du Chastel, vicomte de la Bellière..... 305
1470 Alain Goyon, sr de Villiers et de Thieuville..... 306

GRANDS BOUTEILLERS
ET GRANDS ÉCHANSONS DE FRANCE

1427 Jacques de Dinan, sr de Montafilant, grand bouteiller de France..... 308
1442 Jean de Rosnyvinen, premier échanson du roi..... 311
1446 Guillaume de Rosnyvinen, premier échanson du roi.. 312
1464 Yves du Fou, premier échanson du roi, grand veneur, en 1472..... 314
1469 Jean du Fou, grand échanson de France..... 315
1498 Louis de Rohan, sr de Guémené, grand échanson de France..... 316
1498 Charles de Rohan, grand échanson de France..... 317
1670 Pierre de Perrien, marquis de Crénan, grand échanson de France..... »
1670 Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, grand échanson de France..... 318
1703 Marc-Antoine-Front de Beaupoil-Saint-Aulaire, grand échanson de France..... 320

Digitized by Google

GRANDS VENEURS DE FRANCE

1457 Rolland de Lescoët..... 321
1467 Guillaume de Callac..... 322
1472 Yves du Fou..... »
1482 Georges de Châteaubriand, maître de la vénerie du vivant d'Yves du Fou..... 323
1602 Hercule de Rohan, duc de Montbazon..... »
1654 Louis de Rohan, prince de Guémené..... »
1667 Louis de Rohan, dit le chevalier de Rohan..... »

GRANDS FAUCONNIERS DE FRANCE

1571 Robert de la Vieuville. (En breton du Cosquer)..... 325
1623 Charles, duc de la Vieuville..... 326

GRANDS MAITRES DES EAUX ET FORETS DE FRANCE

1356 Robert de Coëtelez..... 327
1461 Jean de Montauban, sire de Landal..... »
1466 Louis de Montfort, dit de Laval, sr de Châtillon, etc.. 328

GRANDS MAITRES DE L'ARTILLERIE DE FRANCE

1470 Péan Gaudin, grand maître de l'artillerie de Bretagne [1]..... 329

[1] Il n'est pas mentionné dans l'ouvrage du P. Anselme, ce qui se conçoit, car il n'eut pas le temps d'exercer la charge de grand maître de l'artillerie que le roi lui avait donnée, le duc l'ayant fait immédiatement arrêter.

Digitized by Google

GRANDS AUMONIERS DE FRANCE

1706 Pierre du Cambout de Coislin, cardinal, etc..... . 330
1713 Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, cardinal, etc.. 331
1749 Armand de Rohan-Soubise, cardinal, etc..... »
1756 Louis-Constantin de Rohan, cardinal, en 1761, etc.... »
1777 Louis-René-Édouard, prince de Rohan-Guémené, cardinal, etc..... »

GRANDS CHAMBELLANS DE FRANCE

1776 Le prince de Rohan-Guémené..... »

GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE

MARÉCHAUX DE BRETAGNE

1235 Normand de Québriac..... 336
1273 Pierre de Lohéac..... 337
1318 Olivier de la Chapelle..... 338
1342 Robert de Beaumanoir..... ... 339
1350 Jean de Beaumanoir..... ..... »
1365 Robert de Neufville..... 340
1373 Adam Blakemoré..... ..... »
1381 Geoffroi de Kerimel..... »
1387 Alain du Perrier..... 342

Digitized by Google

1407 Patry de Châteaugiron..... .. 343
1412 Armel de Châteaugiron..... 346
1418 Bertrand de Dinan..... »
1420 Olivier de Blois..... 347
1420 Raoul de Coëtquen..... 348
1447 Jean de Monteauban, sire de Landal..... 349
1451 Jean Raguenel, sire de Malestroit..... 350
1474 Jean de Rieux, sire de Rochefort..... .. 351
1484 François de Bretagne, sire d'Avaugour..... 352

MARÉCHAUX

NOMMÉS EN 1379, PENDANT L'ABSENCE DU DUC, PAR LA NOBLESSE DE BRETAGNE, POUR REPOUSSER L'AGRESSION DU ROI DE FRANCE.

1379 Amaury de Fontenay..... 354
1379 Geoffroi de Kerimel..... 355
1379 Etienne Goyon..... »
1379 Eustache de la Houssaye..... »

AMIRAUX DE BRETAGNE

1320 Geoffroi de la Lande..... 357
1352 Baude Doria..... ..... »
1364 Nicolas Bouchart..... »
1397 Étienne Goyon..... 358
1411 Jean de Penhoët [1]..... 359

[1] Pendant que Jean de Penhoët était amiral, les Anglais étant venus assiéger Saint-Malo, l'évêque de cette ville et divers seigneurs bretons équipèrent une flotte dont ils donnèrent le commandement à Briant de Châteaubriant, s' de Beaufort, qui, avec elle, battit celle des Anglais. Cette circonstance a fait croire à quelques auteurs que Briant de Châteaubriant avait été amiral de Bretagne.

Digitized by Google

1433 Jean du Quellenec..... 360
1484 Jean du Quellenec, fils du précédent..... 363
1491 Louis de Rohan, sire de Ramefort..... »
1498 Jean de Châlons, prince d'Orange..... »
1501 Louis de la Trémoille..... »
1525 Philippe Chabot, sr de Brion..... 365
1525 Guy XVI, comte de Laval [1]..... »
1531 Jean de Laval, sr de Châteaubriand..... 366

VICE-AMIRAUX DE BRETAGNE.

1472 Alain de la Motte..... 368
1488 Guillaume Calon ..... »
1489 Jean Guibé..... »
1501 François Hamon, sr de Bouvet..... 369
1525 Alain de Guengat..... »
1548 Marc de Carné..... 370

CHANCELIERS DE BRETAGNE

1037 Moyse [2]..... 371
1050 Silvestre de la Guerche..... ..... »
1156 Hamelin Caram..... 372
1160 Robert..... »
1185 Maurice..... »
1200 Pierre de Dinan, évêque de Rennes..... »
1218 Pierre de Fougères, évêque de Rennes..... 373

[1] Il appartenait, ainsi que Jean de Laval, à la maison de Montfort-Gaël.
[2] Moyse, Robert et Morice, sont des prénoms.

Digitized by Google

1344 Henri du Bois, évêque de Dol..... 373
1364 Bouvet..... ..... »
1366 Hugues de Montrelais, évêque de Saint-Brieuc..... »
1371 Aufroy le Voyer..... 374
1371 Guillaume Paris..... »
1379 Jean, vicomte de Rohan..... 375
1384 Silvestre de la Feillée..... ..... »
1390 Macé le Bart..... 376
1391 Henri le Barbu, évêque de Vannes..... »
1398 Robert de Martigné..... .... »
1399 Robert Brochereul..... 377
1401 Étienne Cœuret, évêque de Saint-Brieuc..... »
1404 Anselme Chantemerle, évêque de Rennes..... »
1406 Hugues Lestoquer, évêque de Vannes..... »
1410 Jean de Châteaugiron, évêque de Saint-Brieuc..... 378
1439 Jean l'Épervier, évêque de Saint-Brieuc..... »
1445 Louis de Rohan, sr de Guémené-Guingamp [1]..... 380
1450 Jean de la Rivière..... ..... »
1457 Jean du Cellier..... 381
1458 Guillaume Chauvin..... »
1470 Vincent de Kerleau, évêque de Léon..... 382
1484 François Chrétien..... 383
1485 Jacques de la Villéon..... 384
1487 Philippe de Montauban, sr de Sens..... »
1488 Gilles de la Rivière, archidiacre de Rennes..... »

[1] D'Argentré prétend que Jean Prégent, évêque de Léon, fut chancelier de Bretagne à l'époque du procès du malheureux Gilles de Bretagne, mais nous n'avons trouvé aucun document qui ait justifié cette assertion : toutefois, il aurait pu être vice-chancelier, car en 1450, il était garde du trésor des chartes de Bretagne, office exercé ordinairement par le vice-chancelier.

Digitized by Google

VICE-CHANCELIERS DE BRETAGNE

1420 Jean de Bruc 386
1451 Yves de Pontsal, évêque de Vannes [1] 387
1457 Jean Ynisan ou Inisan ..... »
1459 Bertrand de Coëtanezre, aumônier du duc 388
1460 Jean de Rouville, prêtre ..... »
1462 Maître Jean de la Rivière 389
1462 Guy du Boschet ..... »
1464 Jean de Romillé ou de Romilley ..... »
1485 Gilles de la Rivière, archidiacre de Rennes ..... »
1491 Guillaume Guéguen, évêque de Nantes ..... »
1512 Jean Berthelot 390
1524 Jean Briçonnet ..... »
1522 Louis des Déserts ..... »

GARDES DES SCEAUX DE BRETAGNE [2]

1421 Bertrand Huchet 507
1450 Eon Baudouin 508
1457 Olivier le Maignan 509

SÉNÉCHAUX DE BRETAGNE

1090 Guillaume 392
1096 Mainfinit ..... »

[1] Orthographié par erreur de Pontual, p. 387, t. I.

[2] Quoique les vice-amiraux, les vice-chanceliers, les gardes des sceaux, les présidents du Parlement du duc, ne puissent être mis au nombre des grands-officiers du duché, nous avons cru devoir les mentionner, parce que, lorsque cela était nécessaire, ils remplaçaient les grands-officiers.

Digitized by Google

1181 Renaud Boterel 392
1185 Raoul de Fougères 393
1187 Maurice de Craon ..... »
1189 Alain de Dinan ..... »
1210 Juhel de Mayenne ..... »
1220 Pierre Judicaël 395
1235 Normand de Québriac, maréchal de Bretagne ..... »
1346 Rolland Phélippes ..... »
1352 Guillaume Derrien 396

PRÉSIDENTS DU PARLEMENT DU DUC,

JUGES UNIVERSELS DE BRETAGNE, PRÉSIDENTS DES GRANDS JOURS [1]

1382 Guillaume l'Évêque 396
1388 Bernard de Keroneuf ou de Keroncuff [2] 397
1398 Bertrand Couppu de la Couppuaye ..... »
1420 Eon de Kerouséré ..... »
1440 Pierre de l'Hôpital 398
1445 Pierre de la Lohérie ..... »
1451 Jean Loaisel ..... »
1475 Bertrand Millon, président et juge universel de Bretagne 399
1489 Alain de Coëtgoureden, sr de Kermatéman, sénéchal universel ..... »
1492 Jean Scliczon ..... »
1495 Jean de Gannay 400

[1] A partir du XIVe siècle, il n'est plus fait mention de sénéchaux de Bretagne. Cet office fut remplacé, en ce qui concernait l'administration de la justice, par ceux de Président de Bretagne ou du Parlement du duc, de Juge universel de Bretagne et de Président des grands jours.

[2] Ce nom est probablement le véritable, quoique moins fréquemment employé que le premier.

Digitized by Google

1495 Roland du Breil..... 400
1508 Charles Guillard..... ..... »
1513 Amaury de Quenech'villy..... »
1524 Gilles le Rouge..... 401
1524 Antoine le Viste, sr de Fresne..... »
1528 Louis des Déserts..... »

GRANDS MAITRES D'HOTEL DE BRETAGNE

1413 Tristan de la Lande..... 402
1431 Robert d'Espinay..... 403
1448 Robert d'Espinay..... 405
1451 Henri de Villeblanche..... »
1457 Jean de Malestroit, sire de Kaër..... 406
1462 Simon d'Anglure..... 407
1462 Tanguy du Chastel, vicomte de la Bellière..... »
1469 Jean de Coëtquen..... »
1491 Jean de Rohan, sire de Guémené..... 408
1506 Olivier de Coëtmen..... »

GRANDS CHAMBELLANS DE BRETAGNE

1249 Étienne Goyon, sr de Matignon..... 418
1405 Patry de Châteaugiron, maréchal de Bretagne..... 419
1409 Armel de Châteaugiron, maréchal de Bretagne ..... »
1415 Jean de Lambilly..... »
1417 Henri du Parc..... 420
1437 Simon d'Espinay..... »

Digitized by Google

1451 Jean de Châteaugiron, sr dudit lieu et de Derval..... 420
1532 Jean de Laval, sire de Châteaubriand [1]..... »

PREMIERS CHAMBELLANS DES DUCS

1420 Olivier de Blois..... 423
1438 Robert d'Espinay..... 424

GRANDS ÉCUYERS DE BRETAGNE

1073 Cadoret [2]..... 449
1380 Simon de Montbourcher..... 450
1400 Bertrand de Montbourcher..... 451
1420 Olivier le Moine..... »
1431 Guy d'Espinay..... »
1451 Thomas de Québriac, sr de Blossac..... 452
1478 Arthur d'Elbiest..... 527
1480 Pierre d'Urfé..... 452
1486 Jean le Moine..... »
1488 Jacques le Moine..... »
1498 Louis de Lornay..... 453
1506 Louis de Hangest..... »
1508 Genly..... »
1513 Jacques Guibé..... »
1518 Thomas de Québriac, sr de Blossac..... 454

[1] Il appartenait à la maison de Montfort-Gaël (Voy. t. 1, p. 273).
[2] Cadoret est un prénom.

Digitized by Google

PREMIERS ÉCUYERS D'ÉCURIE

1421 Guyon de Kerguiris..... 455
1425 Jean de Malestroit..... »
1427 Charles de la Villeaudren..... »
1450 Charles de Kerguézengor..... 456
1454 Silvestre de Carné..... »
1460 Charles l'Enfant..... »
1489 François Guyerlay..... 457

PREMIERS ÉCUYERS TRANCHANTS

1498 Jean de Dicastillo..... »
1505 Odet de Loyon..... »

GRANDS MAITRES DE L'ARTILLERIE DE BRETAGNE

1431 Rolland de Saint-Pou..... 485
1456 Jean Uguet ou Huguet..... 486
1459 Jean l'Abbé..... 486
1460 Olivier de Quélen..... 487
1476 Péan Gaudin, sr de Martigné..... 488
1480 Jean Mauhugeon..... »
1481 Bertrand du Parc..... 489
1487 Jean le Bouteiller, sr de Maupertuis..... »
1487 Louis de la Haye..... 490
1488 Jean de Lescoët, sr de Villepie..... »
1508 Thomas d'Estuer..... »

Digitized by Google

GRANDS VENEURS DE BRETAGNE

1403 Eon Guillemet..... 493
1413 Henri le Parisy..... »
1417 Henri de Chefdubois de Brullé..... 494
1431 Tristan de la Lande..... »
1436 Jean d'Auray..... 495
1452 Guy de la Chapelle de Molac..... »
1443 Bertrand de la Moussaye..... 496
1457 Jean Tournemine, sr de Bolouy..... 497
1470 Jean de Trélan..... 499
1474 Pierre de Maure..... 500
1484 Amaury de la Moussaye..... 501
1488 Arthur l'Épervier, sr de la Bouvardière..... »
1508 Jean de Saint-Amadour..... 502

GRANDS FAUCONNIERS DE BRETAGNE

1409 Bertrand de Saint-Gilles..... 504
1409 Rolland de Saint-Pou ou de Saint-Pol..... 505
1418 Robert de Saint-Pol..... »
1418 Jean de Coëtvenec'h..... »
1423 Guillaume le Vicomte..... 505
1430 Alain de Duault..... 506
1436 Jean d'Auray..... »
1452 Guyon de la Chapelle de Molac..... »
1457 Pierre le Parisy..... »
1460 Jean de Rohan..... 507
1487 Michel Ferron..... »
1489 Guillaume de Lasdesseur..... 850

Digitized by Google

PREMIERS BOUTEILLERS ET PREMIERS ÉCHANSONS
DES DUCS DE BRETAGNE

1416 Guillaume du Val 509
1417 Pierre de Thomelin ..... »
1449 Rolland de Carné 511
1454 Jean de Muzillac ..... »
1469 Jean du Fou ..... »
1498 Gilles de Kermené 512
1507 Guy d'Espinay ..... »

PREMIERS PANETIERS DES DUCS DE BRETAGNE

1073 Raenher[1] 517
1073 Garin ..... »
1216 Cristophe ..... »
1420 Jean du Val 518
1420 Alain de Villeblanche ..... »
1421 Mériadec de Guicaznou ..... »
1442 Thomas Bouget ..... »
1498 François de Broon 519
1522 Claude de Villeblanche, sr de Broon ..... »
1532 Jean, sire de Humières 520
1532 Renaud de Montbourcher, sr du Bordage ..... »

[1] Raenher est un prénom, ainsi que Garin et Cristophe.

Digitized by Google

GRANDS-MAITRES DES EAUX ET FORÊTS DE BRETAGNE

1419 Henri le Parisy..... 524
1534 Jean de Saint-Amadour ..... »
1548 Marc de Carné, sr de Crémeur..... 525

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME DES RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE

	Pages
Avant-Propos	V à IX
Chevaliers bannerets	1
Chevaliers bannerets, XIIIe siècle	7
Chevaliers bannerets, XIVe siècle	26
Chevaliers bannerets, XVe siècle	48
Écuyers bannerets, XVe siècle	59
Seigneurs qualifiés milites, Xe et XIe siècles	65
Seigneurs qualifiés milites, XIIe siècle	76
Chevaliers, XIIIe siècle	92
Chevaliers, XIVe siècle	174
Chevaliers, XVe siècle	344
Chevaliers, XVIe siècle	445

GENTILSHOMMES BRETONS

QUI ONT APPARTENU A DIVERS ORDRES DE CHEVALERIE, AVANT L'AN 1532, ÉPOQUE DE LA RÉUNION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE.

Chevaliers de l'Hermine	453
Chevaliers du Porc-Épic ou du Camail	485

Digitized by Google

Chevaliers de Saint-Michel ou de l'ordre du roi..... 491
Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem..... 498

SUPPLÉMENT

Gardes des sceaux de Bretagne..... 507
Origines de la noblesse française. Des diverses sortes de noblesse..... 510
Liste des grands officiers de la couronne de France produits par la Bretagne, et des grands officiers du duché de Bretagne..... 539

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS CONTENUS DANS CE VOLUME

A.

Abbé (l'), 84, 85, 93, 354, 384, 475.
Abourre, 462.
Acigné (d'), 108, 133, 264, 341, 386, 447, 496.
Aguillon, 82, 88.
Ainer ou Aymer, 499, 533.
Alleman, 145.
Anast (d'), 141, 166, 186.
Ancenis (d'), 4, 5, 21, 151, 366.
Anger ou Angier, 98, 220, 293, 344, 463, 473.
Angevin (l') ou Langevin, 104, 108.
Angevinaie (de l'), 90, 112.
Angoulvent (d'), 27, 256.
Anguignac (d'), 184.
Anung, 232.
Appelvoisin (d') ou Palavicini, 499, 505.
Appigné (d'), 146.
Apremont (d'), 221.
Arcon (d'), 83.
Ardoux (l'), 256.
Arel, 128, 188, 218, 349, 415.
Argentaye (de l'), 113, 308.
Argentré (d'), 79, 120, 251, 285, 448.
Assérac (d'), 5, 141, 227, 325.
Asy (d'), 144.
Avaugour, (d'), 4, 97, 127, 141, 177, 197, 223, 343, 438.
Avenant, 140.
Arscoit ou Harscoit [1], 70.
Arte, 388.
Aubigné (d'), 13, 25, 85, 101, 158, 197, 322, 331, 505.
Aubin, 88.
Audren, 121.
Augustin, 332.
Auray (d'), 364.
Auton (de), 188.
Auvire (d'), 86.
Avoir (d'), 135, 173, 182, 245.
Aymeri, 319.

B.

Bain (de), 11, 97, 157.
Baden ou Badan (de), 143, 191.
Bagar (de), 86, 97, 372.
Bailleul (de), 253.
Balanzac (de), 529.
Balue (de la), 328.
Bandains, 144.
Barach ou Bara (de), 284, 397, 416.
Barbotin, 68, 91, 124.
Barbu (le), 339.
Bardoul, 287, 385, 502.
Bargeon (de), 456.
Barillière (de la), 298, 363.
Barre (de la), 99, 146, 363.
Bart ou Bard (le), 126, 278, 462.
Basset, 245.

[1] Ce nom, en latin *Harscuitus* ou *Arscuius*, est un surnom, comme beaucoup de noms du XIe siècle.

Digitized by Google

Bastard, 68, 76.
Bataille, 48.
Batwalon (de), 231.
Baud (de), 144.
Baudouin, 508.
Baulon (de), 313, 384.
Bazvalen ou Bavalan (de), 181, 238.
Baveux (le), 316, 317.
Basoges ou Bazoges (de), 55, 85, 346.
Beaubois (de), 134, 308.
Beaucé (de), 404.
Beauchamp (de), 273.
Beauchêne (de), 157.
Beaufort (de), 101.
Beaulieu (de), 386.
Beaumanoir (de), 3, 16, 27, 30, 34, 125, 164, 173, 213, 218, 271, 289, 317, 383, 384, 402, 439, 445.
Beaumer (de), 121.
Beaumont (de), 170, 221, 225, 256, 261, 269, 270, 355, 397.
Beaupoil (de), 117, 237.
Bec (de), 296.
Becon (de), 70.
Bedel, 107.
Bedou, 100.
Bélac (de), 97.
Belledent, 95.
Belleville (de), 154.
Bellière (de la), 5, 317.
Bellouan (de), 474.
Benate (de la), 127, 193.
Bentelée (de), 200.
Béranger, 90.
Bérard, 432.
Bernehet (de), 188.
Bernier, 356.
Berrené (de), 189.
Bertrand, 94.
Berso (du), 374.
Bésiel (de), 88.
Betel, 212.
Bigaude (la), 529.
Bignan, 122.
Bigot (le), 303.
Bili, 80.
Bintin ou Bistin (de), 131, 179.
Bische, 481.
Bizien, 161.
Blain (de), 4, 124, 154.
Blanc (le), 95, 320.
Blanchart, 298.
Blanchet, 526.
Bléhéban ou Blébéhan (de), 281.
Blénouveau (de), 431.
Bloc, 71.
Blois (de), 60, 352.
Blossac ou Beloczac (de), 236, 295, 310.
Blosset, 425.
Bocher, 122, 185.
Bodégat, (de), 115, 146, 218, 526.
Bodel (de), 146.
Bodéoc (de), 95.
Bodin, 240, 352.
Bodrimont (de), 116, 161, 172, 187.
Bœuf (le), 4, 151.
Bogier (de), 477.
Bohème (de), 480.
Bois (du), 125, 129, 142, 218, 305, 347, 501.
Boisbaudry (du), 117.
Bois-Béranger (du), 85.
Boisbilly (du), 117, 153, 162.
Bois-Boissel (du), 213, 219, 444.
Bois-de-la-Motte (du), 29.
Bois-de-la-Roche (du), 163.
Boiséon (de), 189, 409, 502, 527, 534.
Bois-Farouge (du), 432.
Boisguéhenneuc (du), 444.
Bois-Héliou (du), 257.
Boisillé (de), 150.
Boisjean (de), 310.
Boisriou (du), 389, 418.
Boissière ou Bouexière (de la), 84, 95, 161, 256, 268, 353, 424, 438, 443, 506.
Boistel ou Bouestel, 30, 34, 47, 250, 319.
Bolle (de), 122.
Bolouy, Boloy, Botloy (de), 38, 93, 466.
Bonenfant, 371, 428.
Bonnet, 390.
Bonus Casus, 70.
Bonvalet, 80.
Borcman, 79.
Borgne (le), 152, 160, 530.
Borrigan ou Bourigan, 81, 95, 523.
Boschet (du), 187, 252, 335, 361, 431.
Boschier, 217.
Boscogleen (de), 148.
Bossart, 96.
Bot (du), 506.
Boterat ou Bouterat, 73, 101.
Boterel ou Botherel de Quintin, 4, 81, 111, 158, 195, 327.
Bouchart, 322.

Digitized by Google

Boucherie (de la), 499, 533.
Bouel, 27, 282.
Bougon (de), 93, 109, 166.
Boullay (du), 304.
Boulost, 142.
Bourgogne (de), 478, 479.
Bourgchier (de), 234.
Bourdonnaye (de la), 117.
Bourg de Créhen (du), 27, 40.
Bourgneuf (de), 358, 458, 528.
Bouteiller (le), 48, 83, 84, 129, 207, 256, 301, 338, 350, 401, 482.
Bouteville (de), 374, 384.
Boutier, 83, 90, 170, 256.
Boybou (de), 162.
Braine (de), 108.
Bréhant ou Bréhan (de), 176, 184, 530.
Bréhet, 506.
Breil (du), 86, 410.
Bremond (de), 529.
Brenbeat (de), 156.
Brentinoet (de), 147.
Bressel, 77.
Bretagne (de), 4, 48, 54, 59, 60, 93, 108, 141, 176, 186, 187, 345, 395, 493.
Bretesches (des), 164, 389, 429.
Breton (le), 88.
Breux (de ou des), 143.
Brezille, 339.
Brie (de), 321, 431.
Brient, 74, 113, 145.
Brière (de), 68.
Brieux (des), 212, 272.
Brignac (de), 227.
Broërec (de), 84.
Broëssin, Brossin, Broucin, 252.
Broon (de), aliàs de Boun, de Broun et de Breum, 98, 121, 164, 364, 392, 527, 535.
Brosse (de), 411, 504.
Bruc (de), 89, 378.
Brullon, aliàs Burléon (de), 323, 421, 448.
Brun (le), 138.
Bruslé ou Brulé, 237.
Bruzeuilly, 256.
Buat (de), 405.
Budes, 27, 34, 175, 189, 244, 245, 260, 291, 341, 363, 421.
Buisson ou du Buisson, 116, 352.
Busson, 322, 352, 377.

C.

Cacou, aliàs Cacau (de), 99.
Cadellac (de), 114.
Cadoret, 299.
Cadoudal (de), 198, 199, 200, 203.
Cahideuc (de), 504.
Callac (de), 27, 212, 231, 293, 299, 487.
Cambout (du), 137, 397.
Campels (de), 82.
Campson (de), 294.
Cardeuilly, 256.
Carné (de), 399, 446, 469, 487. (T. I, p. 31, 370, 434, 503, 511, 525.
Casson (de), 99.
Catelan (de), 508.
Catus, 90.
Celle (de la), 302.
Chabot (sires de Rays), 31, 131, 135, 184.
Chaffaut (du), 306, 468.
Chalonge (du), 122, 178.
Chamballan (de), 442.
Champagné (de), 131, 227, 254, 310, 396, 429.
Champeroux (de), 526, 527.
Chance (de), 388.
Chandos, 319.
Chaorsin, Chorsin, Choursin, 84, 87, 107, 456.
Chapelain (le), 80.
Chapelle (de la), 30, 85, 126, 187, 200, 256, 316, 336, 344, 347, 349, 370.
Chapperon, 394, 503.
Chasseron, 340.
Chat (le) 81, 83.
Chateau-Bernard (de), 74.
Chateaubriant (de), 4, 12, 16, 70, 78, 99, 130, 136, 168, 182, 213, 216, 263, 314, 416, 435.
Chateaufromont (de), 89, 103, 136, 245.
Chateaugiron (de), 12, 28, 52, 61, 84, 151, 165, 249, 309, 352, 384.
Charruel, 30, 166, 218, 226.
Chastel (du), 3, 49, 50, 158, 167, 202, 214, 252, 295, 304, 333, 347, 356, 381, 395, 423, 492.
Chastellier (du), 84, 103, 112, 116, 146, 217, 301, 384, 402.
Chauderon, 328.
Chauff (le), 383.
Chaussée (de la), 391.
Chauvereau, 410.
Chauvin, 390, 476, 477, 480.
Chefdubois (de), 308, 352.
Chemillé (de), 109, 173.

Digitized by Google

Chenri, 124.
Chesnaye (de la), 30, 145, 256.
Chesnel, 106, 280, 347, 352.
Chesney (de), 80.
Chesno (de), 98.
Cherruyers (de), 114.
Chève, 95.
Cheverue (de), 404.
Chevigné (de), 310, 357.
Chevrel, 136.
Chourses (de), 348.
Chrétien, 118.
Cigogne (de la), 372, 528.
Clangie (de), 81.
Clartière (de la), 406, 415.
Clerc (le), 70, 92, 104, 123.
Cleuz (de ou du), 472.
Clisson (de), 21, 34, 41, 123, 205, 206, 255.
Cluhunault (du), 437.
Cocné (de), 100.
Coëffresne (de), 283.
Coësmes (de), 174, 217, 222, 257, 338, 418.
Coëtconeuc (de), 304.
Coëtguacou (de), 191.
Coëtgoureden (de), 330.
Coëthual (de), 188.
Coëtilez (de), 191.
Coëtivy (de), 145, 162, 369, 399.
Coëtlagat (de), 148.
Coëtlogon (de), 86, 115, 430, 477.
Coëtmen (de), 45, 109, 150, 201, 382.
Coëtmenec'h (de), 379.
Coëtmeur (de), 128.
Coëtquen (de), 46, 105, 127, 144, 155, 189, 256, 352, 358.
Coëtredrez (de), 189, 527, 534.
Coëtrevan (de), 284, 355.
Coëtuhan (de), 152, 181, 188, 341.
Coffec ou le Coffec, 132.
Colet, 169.
Colin, 265.
Colober, 149.
Combourg (de), 72, 80, 317, 352, 463.
Combray (de), 285.
Comenan (de), 298, 377.
Condest (de), 297, 431.
Coq (le), 275.
Corbon, 91.
Cordemais (de), 71.
Cornouailles (de), 4, 142, 202, 361.
Cornulier, 103. (T. I, 503, 525).
Coron (de), 102.
Cosquer ou Coskaer (de), 49.
Cotte, 386.
Couffon, 137, 182, 530.
Couppu, 294.
Cour (de la), 264.
Coursereux (de), 321.
Courson, 536.
Courtepie, 108.
Couvran (de), 393, 426, 427.
Coyrant, 77.
Craon (de), 360.
Cref (le), 114.
Crespin, 68.
Croc (le), 134.
Crochu (le), 129.
Crozon (de), 133.
Cucé (de), 149.

D.

David, 275.
Davy, 256.
Deliec (de), 120.
Derrien, 71, 144.
Derval (de), 43, 105, 151, 193, 464.
Destrat, 279.
Dilez, 100.
Dimanao, 93.
Dinan (de), 4, 14, 26, 39, 62, 63, 99, 113, 125, 128, 154, 211, 218, 351.
Doche, 107.
Dol (de), 87, 102.
Dolo, 122.
Dolou, 123, 134.
Domaigné (de), 312, 501.
Donges (de), 9, 10.
Doré, 149.
Draen, 159, 535.
Dresnay (du), 413, 501.
Duault (de), 321.
Duchaie (de la), 418, 442.

Digitized by Google

E.

Ebroin, 73.
Ecosse (d'), 462.
Eder, 346, 472.
Elbiest (d'), 342, 402, 445, 527.
Enfant (l'), 97, 327, 396, 399, 470.
Enjoubaut, 110.
Epervier (l'), 350, 476, 478.
Erbrée (d'), 90, 100.
Escotais (des), 161.
Espinay (d'), 97, 98, 109, 182, 331, 347, 401.
Espinay (de l'), 27.
Espine (de l'), 14, 84, 96, 251, 400.
Espinefort (de l'), de Spinefort ou d'Espinefort, 149, 208, 209.
Esquénor, 121.
Estouteville (d'), 385, 462.
Estuer (d'), 299, 364, 429.
Even, 500.
Eveillart, 105.
Evêque (l'), 355, 363, 384, 526.
Evran (d'), 89.
Eudes ou Eudon, 96.

F.

Faou ou Fou (du), 159, 243, 340, 535.
Fau (du), 470.
Favoit (de), 149.
Farsi, 83.
Fayet (du), 460.
Feillée (de la), 5, 125, 163, 186, 320, 331, 352, 353, 397, 398, 437.
Felle (le), 136, 445.
Ferré, 146, 413.
Ferrière ou Ferrière (de), 287, 305, 352, 422.
Ferrière (de la), 73, 130, 187, 303, 323.
Ferrières (des), 34, 219.
Ferron, 34, 239, 308, 379.
Février, 255.
Fichou de Tréveneuc, 104.
Flachey (de), 87.
Flarne (le), 377.
Floville (de), 89.
Fonchays (de la), 334, 442.
Fondrighay ou Fodrighay, 282, 527.
Fontenailles (de), 384.
Fontenay (de), 103, 111, 165.
Fontlebon (de), 505.
Forest (de la), 123, 352, 354, 384, 534.
Forestier (le), 146.
Fosse (de la), 315.
Foucault ou Foucaud, 209, 225, 350, 368, 379, 380.
Fougères (de), 69, 84.
Foull, 331.
Fournier, 398, 501.
France (de), 329.
Fresnay (de ou du), 124, 207, 222, 394, 423.
Freslon, 98.
Fresne (du), 173.
Frossay (de), 76.
Frotmond, 71.

G.

Gac, 139.
Gacillé (de), 336.
Garlot, 481.
Garnier, 295, 529.
Garrel, 256.
Gastineau, 230.
Gaudin, 74, 400.
Gaurin, 74.
Gautier, 142.
Gautron, 117, 229.
Gauvain, 190.
Gavre (du), 464.
Gento, 77.
Gervais, 82.
Gestin, 143.
Gibas, 93.
Giffart, 88, 95, 110, 184, 189, 265, 268, 334, 352, 358, 377, 392, 427, 467.
Giroire, 90.
Glémaroc, 71, 122.
Godebert, 72.
Goiron, 212.

Digitized by Google

Gombert, 146.
Goret, 123.
Gormahon, 132.
Goscelin, 106.
Goudelin (de). 122, 144, 177, 231, 378.
Goulaine (de), 118, 417.
Gourgoz (de), 256.
Gourlai (de), 457.
Gourvinec (de), 405.
Gouy, 354, 417, 425.
Gouyon, Goyon, Gouëon, 34, 60, 73, 84, 85, 98, 116, 126, 127, 144, 179, 198, 256, 324, 345, 352, 360, 400, 407, 408, 441, 492.
Gouzillon, 190.
Graffio, 73, 79.
Grandbois (de), 145.
Grange (de la), 177.
Grenaven (de), 332.
Greffier ou Griffier, 97, 100, 105.
Grimaud, 352, 373, 439.
Grohel, 79.
Gruel, 34, 89, 150, 384, 394, 431.
Guast (du), 89.
Gue (du), 367, 434.
Guéhéneuc (de), 421.
Guémadeuc (de), 175, 470.
Guennedat, 69.
Guerche (de la), 10, 121, 186.
Guernarpin (de), 163.
Guernezon, 74.
Guérande (de), 81, 165.
Guesclin (du), 32, 34, 42, 100, 196, 197, 235, 243, 278, 317, 325, 335, 355, 395, 415.
Guerrif, 194.
Guichen (de), 220.
Guignen (de), 168.
Guignemer, 179.
Guillaume, 99.
Guingamp (de), 210, 250, 319.
Guitté (de), 47, 109, 116, 238, 370, 383.
Guogar, 99.
Guyon, 390.

H.

Hacqueville (de), 179.
Hallay (du), 30, 34, 302, 318, 401, 420, 443.
Hamon, 104, 438.
Hancouët (de), 384, 435.
Hardiou, 93.
Harpedane, 365.
Hasart, 123.
Hautbois (du), 167, 327.
Hay, 82, 170, 217, 290, 386.
Haye (de la), 3, 69, 80, 217, 254, 315, 378, 389, 407.
Helocus, 74.
Hennebont (d'), 107.
Henri, 97.
Héraud, 460.
Herisson, 383.
Hervé, 106, 112.
Heuc (le), 231.
Hidoux, 178.
Hiheric (de), 25.
Hillion (d'), 98.
Hingant, 104, 164, 373, 387.
Hirel (de), 86, 89, 256.
Hongar, 256.
Houssaye (de la), 30, 34, 108, 241, 324, 350, 362.
Houvet, 456.
Huchet, 507, 508.
Huet, 462.
Hunaudaye (de la), 5, 37, 38, 62, 384, 466.

I.

Iffer (d'), 326.
Ingrande (d'), 278.
Isle (de l'), 97, 273.

J.

Jaable, 73.
Jaille (de la), 81, 105, 110, 174, 194, 263, 380.
Jaiun, 98.
Jaon, 125.

Digitized by Google

JEUNE (le), 106.
JOGUET, 214.
JOSCE, 106.
JOURS, 388.
JUDICAËL, 99.
JUCH (du), 51, 242, 335, 356, 403, 447, 483.
JUHEL, 67.
JUIGNÉ (de), 95.
JUMELIÈRE (de la), 429, 531.
JUNGONEUS, 75.

K.

KAËR ou KERAËR (de), 138, 204, 459.
KANGUER ou KERANGUER (de), 156.
KEHER ou KEREHER (de), 93.
KEMORZ (de), 120.
KENECH (de), *lisez:* KNECH ou KERNEC'H (de), 159, 530, 535.
KENHOAT ou KERENHOAT (de), 147.
KEN-WARECH, 77.
KERALDOREN (de), 147.
KÈRALEN (de), 145, 278.
KERALIO (de), 504.
KERAMBORGNE (de), 502.
KERANLOUËT (de), 250, 251.
KERANRAIS (de), 307, 384.
KERANSEVET (de), 337.
KERAUFFRAI (de), 384.
KERAUTRET (de), 226.
KERAZRET (de), 441.
KERBONNEL (de), 411.
KERBOURIC (de), 504.
KERDERIEN (de), 129.
KERENNEZEL (de), 366.
KERENNOU (de), 219, 283.
KERGORLAY (de), 4, 133, 384.
KERGOUEZOU (de), 376.
KERGOURNADEC'H (de), 162, 261, 338, 401, 444.
KERGROADEZ (de), 384.
KERGUIDEN (de), 148.
KERGUIZIAU (de), 412.
KERIMEL (de), 27, 30, 215, 256, 277, 340, 423.
KERIMERC'H (de), 256, 327, 409.
KERLEAU (de), 505.
KERLOGUEN (de), 384.
KERMARTIN (de), 287.
KERMAVAN (de), 375, 400, 526.
KERMEL (de), 379.
KERMELLEC (de), 3, 357, 358.
KERMEN (de), 384.
KERMENÉ (de), 435.
KERMENEC (de), 506.
KERMENOU (de), 204.
KERMEUR (de), 400, 528.
KERMOISAN (de), 171.
KERNECH'RIOU (de), 384.
KERNEVENOY (de), 280.
KERNIBEAT (de), 160.
KEROUZÉRÉ (de), 390, 428.
KERQUELENAN ou KERQUELENEC (de), 427.
KERSALIOU (de), 62, 307.
KERRIEC (de), 207.
KERRIGUEL (de), 160.
KERRAOUL (de), 229.
KERVALEN (de), 244.
KERVASIC (de), 175.
KERVÉNO (de), 434.
KILIMINGUY (de), 158.

L.

LAÏC (le), 70.
LAGUMBAUT, 97.
LAMBOUL (de), 353.
LAMETH (de), 481.
LANDAUREN (de), 82.
LANDE (de la), 83, 145, 148, 177, 336, 352, 373, 417, 423.
LANDE-BOILOT (de la), 73.
LANDELLE (de la), 489, 500.
LANDERNEAU (de), 207.
LANDIVY (de), 220, 286.
LANDUGEN (de), 415.
LANGAN (de), 256, 370.
LANGOURLA (de), 109.
LANGUEOUËZ (de), 339, 504.
LANLOUP (de), 136.
LANMEUR (de), 156, 189.
LANNION (de), 282, 285, 352, 489.
LANROS (de), 337.
LANVALAY (de), 87, 96, 175, 194, 258, 369.

Digitized by Google

LANVAUX (de), 134, 138.
LAUNAY (de), 150, 175, 251, 259, 261, 336.
LAVAL (de), 30, 159, 213, 215, 225, 227, 237, 256, 317, 348, 383, 389, 444, 464, 492, 495.
LEËT, 266, 301.
LÉON (de), 7, 8, 136, 148, 168, 179, 182, 194, 195, 210, 217, 231, 271.
LERAUT, 256.
LESCOËT ou LESCOUËT (de), 27, 133, 246, 317, 328.
LESDOBI, 90.
LESMALEUC (de), 382.
LESNÉRAC (de), 399.
LESTUON (de), 139.
LEZONGAR (de), 488, 528.
LIBERTÉ (de la), 89.
LIFFRÉ (de), 74.
LIGNIÈRES (de), 488.
LINDEREUC (de), 425.
LISCOËT (du), 246.
LISTIALE (de), 166.
LIRÉ (de), 68.
LITTRÉ (de), 34, 73, 256.
LIVRISAR (de), 95.
LOHÉAC (de), 5, 9, 88, 76, 136, 210.
LONG (le), 117, 384.
LOPIAHAC ou LOPRIAC (de), 353.
LORE (de), 389.
LORGERIL (de), 184, 256, 393.
LORNAY (de), 369.
LOROUX (du), 74.
LOUVEL, 104.
LOUVIGNÉ (de), 85.
LOYAUX (de), 143.
LUXEMBOURG (de), 407.
LYSUN (de), 337.

M.

MACHECOUL (de), 4, 5, 22, 139, 159, 193, 201, 215, 216.
MADEUC, 147, 175, 279, 368, 384, 437, 526.
MAHÉ, 312.
MAIGNAN (le), 509.
MAILLÉ (de), 462.
MAILLECHAT (de), 27, 256, 269.
MAIMBIER (de), 265, 387.
MAISTRE (le), 164, 233, 336, 380, 420, 439, 501.
MALESTROIT (de), 5, 8, 158, 183, 211, 223, 236, 288, 290, 292, 336, 352, 359, 367, 381, 384, 410, 418, 445, 448, 463.
MALETERRE (de), 157.
MALNOË (de), 345.
MALOR, 166.
MANGI, 129.
MARAIS (du), 318.
MARCHE (de la), 84, 447, 481.
MARCHIS (du), 343.
MARCILLÉ (de), 286, 459.
MAREC (de), 145.
MAREIL (de), 156, 274, 363, 364, 396, 476.
MARISCO, 86.
MARRE (de la), 148.
MARTEL, 274, 465, 480.
MARTELLIS (de), 464, 480, 531.
MARZELIÈRE (de la), 325, 362, 377, 395.
MARZEN (de), 140.
MASSUE (de la), 87, 88.
MASSUEL, 321.
MATZ ou MAS (du), 131, 528.
MATHEFELON (de), 315.
MAUFRAS, 412.
MAUHUGEON, 476.
MAUNY (de), 33, 36, 54, 199, 203, 256, 257, 267, 328, 334, 400.
MAURE (de), 5, 111, 155, 233, 307, 419.
MAUVOISIN, 80.
MAYENNE (de), 13, 82, 84.
MAYNARD, 77.
MÉEL (de), 271.
MENE (du), 426, 427.
MENGUY, 83, 109.
MENILLON (de), 360.
MERDRIGNAC (de), 103.
MÉRIADEC (de), 363, 471.
MERLIN, 121.
MESCHINOT, 525.
MESLÉART, 385.
MILON ou MILLON, 99, 118, 503.
MINGERIUS, 67.
MINIAC (de), 85.
MOCEIS (de), 144.
MOCON, MOUCON, et MOSCON (de), 114, 136.
MOËLAN (de), 99.
MOINE (le), 80, 97, 115, 152, 256, 297, 299.
MOLAC (de), 213, 227, 249.
MONTAFILANT (de), 351.
MONTAUBAN (de), 5, 40, 55, 56, 93, 156, 160, 187, 200, 211, 304, 351, 352, 430, 439.

Digitized by Google

Montbeille (de), 443.
Montbourcher (de), 107, 116, 189, 190, 216, 256, 276, 313, 321, 384, 418, 448.
Montdragon (de), 446.
Monteville (de), 137.
Montfort (de), 4, 5, 9, 43, 59, 61, 87, 154, 212, 213, 215, 223, 244, 310, 366, 389, 492.
Montgeroul (de), 188.
Monti (de), 94.
Montnoël (de), 384.
Montrelais (de), 112, 122, 126, 166, 182, 190, 222, 293.
Montsorel (de), 85.
Moréac ou Moriac (de), 4, 140, 177.
Morillon, 336.
Morin, 368.
Morhier, 414.
Mortein (de), 136.
Mortestier (de), 72.
Morvan, 72.
Motte (de la), 83, 103, 110, 112. 125, 145, 152, 161, 168, 266, 296, 336, 351, 355, 361, 422.
Moulin (du), 367.
Moussaye (de la), 117, 135, 442.
Muce (de la), 5, 127, 189, 190, 228, 407.
Mur (du), 267.
Mustelien ou Mutilien (de), 132, 307.
Muzillac (de), 122, 461, 528.

N.

Neptum ou Netum, 217.
Nétumières (des), 217.
Nevet (de), 144, 165, 204, 382, 429.
Neveu ou Nevou (le), 144, 356.
Neuville (de), 384, 435.
Noë (de la), 364.
Noël, 150.
Noir (le), 92, 142.
Nominoë, 69.
Norman, 77.
Noyon (de), 182.
Nuz ou le Nuz, 132, 167.

O.

Olivier, 102, 106.
Oranges (d'), 84, 256, 271, 316, 368, 483.
Orvaux (d'), 306.
Oscaloc, 89.
Osenic, 330.
Oudon (d'), 68.

P.

Pacé (de), 103.
Pantin, 494, 503.
Papa, 79.
Parc (du), 27, 146, 256, 276, 401, 428, 462, 527.
Parisy (le), 276.
Parthenay (de), 333, 398.
Payen, 81, 88, 132, 229, 367.
Paynel, 101, 162, 256, 317, 318.
Péan, 251, 256, 373.
Péloc (de), 457.
Peloux (le), 111.
Pellan (de), 156.
Pengréal (de), 262.
Penguilly (de), 315.
Penhoadic (de), 261.
Penhoët (de), 107, 143, 264, 369, 388, 420, 462, 472, 489, 526.
Penmarc'h (de), 376.
Penmur (de), 178.
Pennaut (de), 161.
Perdriel, 68.
Perenno (du), 280.
Périou, 99.
Perrier (du), 178, 378, 400.
Pestivien (de), 323, 324.
Picaud, 129.
Pichun, 73.
Piedevache, 126, 144, 362.
Pilet, 89.
Pincerna, 73, 88.
Pinel, 82, 90.
Pinepe (de), 141.
Pirric (de), 79.
Piru, 337.

Digitized by Google

Planche (de la), 235.
Plédran (de), 27, 224, 225, 256, 285.
Pléguen (de), 125, 256.
Pleine-Fougère (de), 138.
Plélan (de), 86.
Plesse (de la), 161.
Plessis (du), 133, 211, 312.
Plessis-Anger (du), 463, 473.
Plessis-Balisson (du), 21.
Plessis-Rouaud (du), 133.
Ploana ou Ploasne (de), 90.
Plobihan (de), 93.
Ploconoit (de), 74.
Ploëguiel (de), 123.
Ploërgat (de), 315.
Ploëstelleur (de), 333.
Plæsel-Guennedat (de), 69.
Plœuc (de), 108, 371, 375, 526.
Plomb (du), 278.
Plorec (de), 309.
Plouagat (de), 112.
Plouër (de), 97, 314.
Pluffragan ou Plouffragan (de), 475.
Plumaugat (de), 256.
Plusquellec, Pluscallec ou Ploëscquellec (de), 3, 139, 279, 327, 361, 383, 386.
Poher (de), 77, 168.
Poirier (du), 336.
Poitevin, 72.
Polgelou (de), 113.
Pont (du), 27, 149, 227, 300, 384.
Pontblanc (de), 212, 228, 525.
Pontbriant (de), 146, 384, 410, 427.
Pontcallec (de), 153.
Pontchateau (de), 4, 24, 85, 123, 124.
Pontglou (du), 275.
Pont-l'Abbé (du), 5, 242.
Pontou ou Ponthou (du), 184, 221.
Pontrouault (de), 474.
Pontsal (de), 524.
Pontual (de), 212, 524.
Porc (le), 337, 378, 384, 387.
Porcon (de), 112, 255, 256, 433, 443.
Pordic (de), 123, 174.
Poudouvre (de), 97.
Pouëz (du), 224, 409.
Poulart, 228.
Poullain, 435.
Préauvé (de), 417.
Prêtre (le), 99.
Prévot (le), 103.
Prez (des), 334.
Prigent ou Prégent, 61.
Puy (du), 498.
Puy-du-Fou (du), 437, 506.
Puy-Garnier (du), 460.
Pydas, 157.

Q.

Quarhant, 77.
Quarjorez (de), 162.
Québriac (de), 105, 117, 180, 198, 256.
Quédillac (de), 175, 211, 409, 432.
Quélen (de), 154, 257, 379, 391, 468, 489, 495.
Quélenec ou Quellenec (du), 141, 228, 351, 389.
Quénécan (de), 116, 127.
Quengo (du), 488.
Questembert (de), 145.
Quinard, 106.
Quintin (de), 4, 5, 213, 214.

R.

Rabaut, 222.
Raes (le), 149.
Raguenel, 63, 167, 218, 268, 383.
Raimbert, 75.
Raiz ou Retz (de), 23, 81.
Ramée (de la), 416.
Rames (des), 402, 526.
Rataud, 378, 461, 478.
Redierne (de), 116.
Regnault, 27.
Regueni, 100.
Rezac (de), 120.
Rezay ou Rezé (de), 94, 114, 228, 422.
Riallé (de), 81.
Richemont (de), 48, 352, 460.
Richer, 234.
Ricon, 27, 246.
Ridelières (des), 413.

Digitized by Google

Rieux (de), 4, 5, 25, 29, 47, 61, 157, 351, 376, 408, 447, 493, 496.
Rigmaiden, 458.
Rigne (de), 106.
Rio, 104.
Rivallon, 106.
Rivière (de la), 235, 256, 332, 406, 422, 441, 479.
Robien (de), 217, 388.
Roche (de la), 93, 114, 150, 152, 160, 167, 212, 218, 285, 460, 464, 501.
Roche-Bernard (de la), 4, 24, 114, 122, 155, 177, 464.
Rochefort (de), 4, 5, 27, 47, 85, 181, 196, 209, 218, 226, 317, 325, 354.
Rochejagu (de la), 117, 144.
Roche-Landry (de la), 499, 534.
Rocherousse (de la), 3, 357.
Roche de Vens (de la), 21.
Roger, 69.
Rohan (de), 4, 5, 9, 29, 41, 48, 102, 121, 126, 172, 181, 186, 189, 204, 213, 219, 228, 259, 285, 317, 352, 361, 380, 385, 387, 426, 427, 446, 456, 471, 493, 494, 523, 526.
Rolland, 113.
Romelin (de), 440.
Romillé ou Romilley (de), 256, 525.
Roncière (de la), 125, 126.
Rore (le), 98.
Ros (de), 80.
Rosmadec (de), 167, 198, 340, 356, 376, 505.
Rosmarho (de), 218.
Rosserf ou Roscerf (de), 359, 434.
Rostrenen (de), 4, 27, 40, 57, 139, 181, 285.
Rouaud, 330, 380.
Rougé (de), 4, 5, 26, 94, 105, 112, 116, 151, 171, 213, 222, 227, 264, 374.
Rousseau, 263.
Rousselet ou Rousselot, 218.
Rouvre ou Rouvré (du), 267.
Roux (le), 97, 139, 144, 149, 296.
Rouxel ou Roussel, 100, 106.
Roy (le), 284.
Royllie, 152.
Rue (de la), 221.
Ruellon, 132.
Ruis, 352.
Ruffaut, 103, 123, 149, 391.
Ruffier, 47, 215, 216, 256, 314, 324, 353, 468.
Rufflai (du), 185.

S.

Saint-Aignan (de), 146, 471.
Saint-Amadour (de), 408.
Saint-Aubin (de), 95, 337.
Saint-Brice (de), 5, 84.
Saint-Denoual (de), 111, 113, 148, 376.
Sainte-Croix (de), 24.
Saint-Didier (de), 73, 89, 110, 272, 303.
Saint-Étienne (de), 85, 88.
Saint-Georges (de), 110.
Saint-Gilles (de), 147, 227, 235, 248, 312, 325, 352, 353.
Saint-Gouesnou (de), 332.
Saint-Guédas (de), 528.
Saint-Hilaire (de), 83, 84.
Saint-Jean (de), 322.
Saint-Mars (de), 155.
Saint-Martin (de), 81, 96, 250, 319.
Saint-Michel (de), 113.
Saint-Nouan (de), 140, 276, 305, 469.
Sainte-Opportune (de), 69.
Saint-Père (de), 201, 202, 220, 256, 366.
Saint-Pern (de), 191, 192, 193.
Saint-Pol, Saint-Paul et Saint-Pou (de), 238, 301, 478.
Saint-Simon (de), 391.
Saint-Yvon ou Saint-Hugeon (de), 218.
Saffré (de), 263, 298, 528.
Sage (le), 366.
Salomon, 147.
Salle (de la), 306, 526.
San-Siguinino (de), 80.
Sauvage ou le Sauvage, 433.
Scliczon, 436.
Sebran, 113, 165, 182.
Sénéchal (le), 97, 124, 143, 397.
Sepibus (de), 129.
Sérent (de), 78, 150, 356.
Sérigné (de), 88.
Serlant (de), 85, 90.
Sesmaisons (de), 118, 163, 294, 523, 529.
Sévérac (de), 95.
Sévigné (de), 222, 311, 345, 420.
Simon, 530.
Sion ou Syon (de), 116, 139.
Siz (de), 80.
Soldan, 143.
Sole, 147.
Solier (du), 27, 247, 248.

Digitized by Google

Soligné (de), 87.
Soliman, 113.
Solzon (de), 74.
Sot (le), 104.
Soraye (de la), 126, 163, 303, 370.
Soubric, 105.
Souvaing, 296.
Spiniac (de), 80.
Suhart, 93.

T.

Taillecol (de), 251.
Taillefer, 457.
Talhouët (de), 528. (T. I, 514.)
Tanguy ou Tanneguy, 99, 106, 324.
Taslée ou Talie (de), 82.
Téhillac (de), 305.
Teillaie (de la), 266.
Tesson, 186, 256, 273.
Texue (de), 412, 441.
Thesnières (de), 89.
Thomas, 142.
Thomelin, 249, 339, 384, 402.
Thoré (de), 129.
Thouaré (de), 123.
Thouars (de), 7, 193.
Thumain (de), 86.
Tiercent (du), 381, 418.
Tinténiac (de) 4, 15, 84, 145, 156, 175, 210, 211, 213.
Topin, Taupin et Toupin, 145, 374.
Torcé (de), 89.
Torquis, 104.
Tort (le), 92, 96.
Toulgoët (de), 531.
Tour (de la), 44, 99, 165, 531.
Tournemine, 27, 37, 38, 62, 111, 114, 158, 210, 213, 236, 380, 384, 424, 439, 506.
Tréal (de), 273, 350, 377, 380.
Trégaranteuc (de), 140.
Trégène (de), 128.
Trégomar (de), 95, 190.
Tréguer, 403.
Trélever (de), 303, 525.
Trémargat (de), 180.
Trémedern (de), 50.
Trémereuc (de), 111, 195, 326.
Trémigon (de), 83, 258, 259, 389.
Treshoret, 71.
Trévécar (de), 324, 416.
Tréziguidy (de), 199, 200, 202, 203, 232, 315, 328.
Trogoff (de), 177.
Tronchateau (de), 145, 175.
Tudoreth, 92.
Tuffin, 83.

U.

Urvoy, 3, 159, 535.
Usages (d'), 188, 316.
Urfé (d'), 482.
Ust (d'), 64, 251.
Uzel (d'), 175.

V.

Vache (la), 147, 215, 379, 408.
Val (du), 73, 377, 502. (Latin, de Valle.)
Vauclerc (de), 219.
Vaunoise (de), 232.
Vaux (des), 83.
Vaux-Morvan (de), 104.
Vayer, Voyer ou Veyer (le), 102, 111, 112, 123, 125, 131, 190, 231, 240, 279, 352, 358, 386, 405, 441.
Vendel (de), 227, 392, 417.
Veneur (le), 113.
Ver (de), 110.
Vère (de la), 459.
Veronne (de), 499.
Veriz (de), 68.
Verue (de la), 436.
Vicaire (le), 69.
Vicomte (le), 143, 161.
Vielleur (le), 104.
Vieuville (de la), 48, 529.
Vieux (le), 90.
Vieux-Chastel (du), 194.
Vigne (de), 150.

Digitized by Google

Villeblanche (de), 384, 494.
Villecuite (de), 82.
Ville-Dieu (de), 500, 534.
Villeneuve (de), 231, 367.
Villéon (de la), 430.
Villeprouvée (de), 129.
Villiers (de), 274.
Visdelou, 134.
Visseiche (de), 79.
Vitré (de), 11, 82, 84, 111, 179.
Vivier (du), 86, 330, 361.
Volvire (de), 330, 361.

Y.

Ymer ou Ymère (d'), 109, 141.
Ynisan, *aliàs* Enisan, 105.
Ysore, 254.
Yvette, 417.
Yvias (d'), 109, 135.
Yvignac (d'), 326.

ADDITIONS

AUX TABLES DES TOMES I ET II

TOME I

Carné (de), 31, 370, 434, 503, 511, 525.
Cornulier-Lucinière (de), 503, 525.
Kerousy (de), 370.
Talhouët (de), 514.

TOME II

Anet, 118.
Aunetz (des), 115.
Bèque (le), 117.
Boden ou Bodan (de), 104.
Breil-Morin (du), 117.
Cadiou, 125.
Caurel (de), 98.
Chasteigner, 116, 503.
Cluziat (de), 125.
Conan, 121.
Copel, 88.
Cornon (de), 79.
Couaisnon (de), 418.
Ferme (de), 127.
Kerloël ou Querloël (de), 101.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google